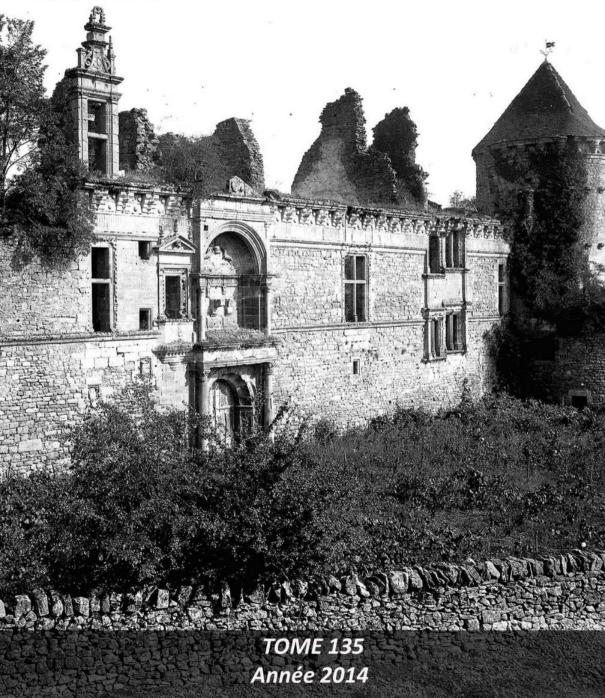
Tome 135 Année 2014

Société des Études

littéraires, scientifiques, et artistiques

du Lot





DEUX CHAPITEAUX ROMANS TROUVÉS À MARCILHAC-SUR-CÉLÉ

Lors d'une visite, dans la cave d'une maison du village, j'ai eu la surprise de découvrir les pièces décrites ici sommairement. Il s'agit, vraisemblablement, de vestiges issus des ruines de l'abbaye romane bien connue. Il m'a semblé nécessaire de signaler aux spécialistes cette découverte dans un domaine qui n'est pas le mien.

Il s'agit de:

- un chapiteau (*fig. 1*) d'une hauteur de 26 cm, en calcaire blanc à grain fin dont la partie haute de la corbeille est de section carrée de 21,5 cm de côté. La corbeille tronconique-concave possède un astragale de 1,5 cm d'épaisseur environ à la base, dont le diamètre est de 13 cm. Elle est ornée d'un décor de feuilles lisses :
- un chapiteau (*fig. 2*) engagé en calcaire gris, sublithographique, de section rectangulaire en partie haute, large de 29 cm pour une épaisseur de 20 cm; sa hauteur est de 30 cm. La corbeille tronconique-concave possède un astragale très abimé à la base dont le diamètre est de 15 cm. Elle est ornée de feuilles lisses et de hampes portant des fruits ronds (seul un fruit subsiste);
- un fût de colonnette (*fig. 3*) engagée. En calcaire blanc à grain fin, brisé aux deux extrémités, haut de 20 cm pour un diamètre de 15 cm. Il est orné sur toute la hauteur d'un appendice en tenon d'une largeur de 7,5 cm pour une épaisseur de 2,5 cm.

Ces trois pièces sont en très mauvais état, éclatées en de multiples endroits et attaquées par la corrosion chimique de l'eau de pluie. Elles semblent avoir séjourné longtemps dans le sol avant d'être exhumées dans des conditions que nous ignorons.

Jean-Pierre Lagasquie

Photo de couverture : le château d'Assier (ph. SEL)



Fig. 1 : Chapiteau.



Fig. 2 : Chapiteau.



Fig. 3 : Fût de colonne.

FAMILLES PATRICIENNES ET COMPORTEMENTS SOCIAUX À FIGEAC À LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS, D'APRÈS QUELQUES ACTES NOTARIÉS. COURT ESSAI DE PROSOPOGRAPHIE

À Figeac, comme ailleurs, les actes notariés rédigés à la fin du Moyen Âge permettent d'aborder trois grands thèmes d'interrogation : la hiérarchisation de la société et ses critères, la reproduction sociale et ses fonctionnements, la mobilité de la société et son évolution. On peut aussi mettre au jour des liens de parenté visant à reconstituer des arbres généalogiques de familles figeacoises et rédiger quelques notices prosopographiques.

M° Laserventia : étude des actes dépouillés

Pour cet essai, le volume dépouillé est le registre des Archives départementales du Lot coté III E 7/4 de Gaspard Laserventia qui, à l'instar de la plupart des autres notaires, se présente dans ses actes comme notaire royal et public. Il fut donc nommé par le sénéchal ou tout autre représentant du pouvoir royal ¹, après avoir été clerc de notaire ² pendant quatre ans, de 1398 à 1401, sous la tutelle d'un officier de la cour juridique de Cahors. Jean Lartigaut ³ révèle aussi l'existence d'une certaine Jeanne Laserventia, décrite comme issue d'une famille de notaires et épouse d'un viguier royal dans les années 1490, sans doute Tristan de Murat ou Jacques Ricard de Genouillac, dit Galiot ⁴.

Les seigneurs n'ont le droit de créer un notariat que si le roi leur a accordé ce droit dit de tabellionnage.

^{2 - «} clerico comissario et jurato curie domini officialis caturcensis ».

^{3 -} Jean Lartigaut, « Honneurs funèbres et legs pieux à Figeac au XV^c siècle », *Annales du Midi*, tome 89, Toulouse, 1977.

^{4 -} Louis d'Alauzier, « Les viguiers de Figeac du début du XIV^e au milieu du XV^e siècle », Bulletin philologique et historique, 1961 (d'après la collection DOAT, de la Bibliothèque nationale).

Sont conservés des actes rédigés par Gaspard Laserventia, sur une période de trente-quatre ans, tout au long de la première moitié du xv^e siècle, preuve d'une influence certaine dans la vie publique de la cité.

Le registre se présente sous une épaisse croûte de parchemin qui l'entoure et qui relie les feuillets entre eux grâce à des éléments entrecroisés qui doivent être des boyaux animaux.

Photographies du registre



Couverture en parchemin (avec les restes de l'étiquette quand le registre fut archivé).



Registre ouvert.

Quelques lignes extraites du registre ⁵

to anteny adjustapuper of agoust 16 at funcing have it interested a pullar of the south of fullar of the south of the sout

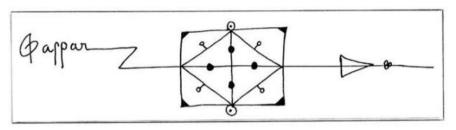
L'écriture est cursive et assez soignée, malgré une rédaction des actes séance tenante, devant les contractants. L'encre utilisée est communément noire ⁶. Les actes sont tous rédigés en latin médiéval, avec l'usage fréquent de termes occitans et d'abréviations.

^{5 -} Transcription des trois premières lignes du passage ici présenté : « et auctoritatem ad infrascripta per agenda sibi ad invicem huic et inde / prestantium et consedendum Et sic dicti domini consules consiliarii / et superconsiliarii simul ad invicem ac unanimes et concordes / ».

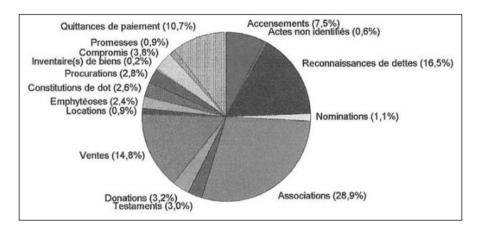
^{6 -} Maurice Prou, *Manuel de paléographie latine et française du VI^e au XVII^e siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations*, Paris, Picard, 1890. D'après Maurice Prou, on se servait en général, pour la fabrication de cette encre, de la noix de galle et de sulfate de fer.

Sur la première page du quatrième volume du registre, on découvre la présentation et le seing manuel de Gaspard Laserventia qui est ici restitué : c'est le seing privé du notaire qui confère l'authenticité à l'acte.

Restitution du seing privé



Graphique présentant la typologie et la fréquence des actes rencontrés dans le registre III E 7/4



Quelques fiches familiales : reconstitution prosopographique

L'étude prosopographique proposée ici s'appuie sur le dépouillement de 88 actes, environ 17 % du registre, principalement des constitutions de dot, des testaments et des procurations.

On arrive dès lors à repérer quelques liens familiaux permettant ensuite de reconstituer des fiches familiales. Ces regroupements familiaux restent bien sûr incomplets : ce ne sont en aucun cas des reconstitutions de feux, mais simplement des familles basées sur deux générations.

Il m'a été possible de reconstituer un total de 44 familles qui sont ici données par ordre alphabétique, suivant leur patronyme 7 :

- Den Andrieu

- Aymont

- Bardoli (de Chanut)

- De Bedorio (de Béduer)

- De Borreirio

- De Bosco

- De Canhac

- Capus

- Carrerat

- Da Condamina

- Dani

- Dartisses

- Gasc

- Gili

- Gordonio (de Monasterio)

- De Grinet

- Labessieyra (ou Laveyssiera)

LacombaLacosta

- Lagariga

- Laguaria

- Lanal (ou Lestrada)

- Laubrayria

- Lavernha

- Lavrala

- Lescorgnia (da Verdu)

- Macsie

- Maleti (ou Mealeti) (de Manso,

Cavalier)

- De Manhaco (ou de Manhac)

- Mantelem

- Marti

- Martori

- Montanha (Pages)

- De Montelh

- Moysel

De la ParceliaDe Payrissac

- Pons

- De Racebo

- De Ramas

- De Relhaco

- Ricardo

- Trenquier

- Vayssieyra.

Sur ces 44 familles reconstituées sont inventoriées 13 familles diminuées qui ne sont formées que par deux personnes qui sont mariées ou qui possèdent un lien de filiation.

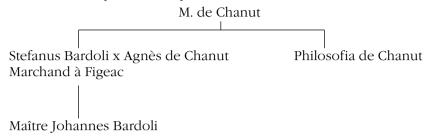
Certaines familles, différenciées par la graphie, n'en forment sans doute qu'une seule : « Laveyssiera » et « Vayssieyra », par exemple.

Vers 1405, il est ainsi possible de proposer quelques notices généalogiques très succinctes.

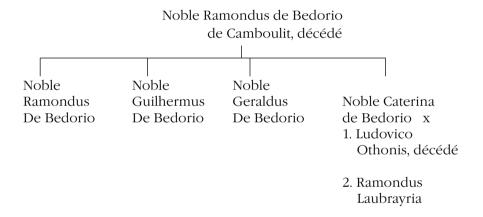
Voici donc quelques fiches familiales reconstituées :

^{7 -} Les noms de famille qui sont placés entre parenthèses correspondent à des personnes isolées, intégrées dans les familles où ces personnes isolées apparaissent. Par exemple, dans la famille « Bardoli », on connaît le nom de la famille de l'épouse qui est Agnès de Chanut.

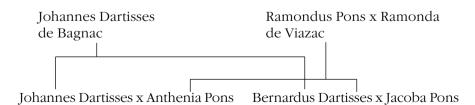
Famille Bardoli (De Chanut)



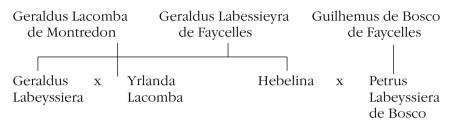
Famille de Bedorio / Béduer (Othonis / Laubrayria)



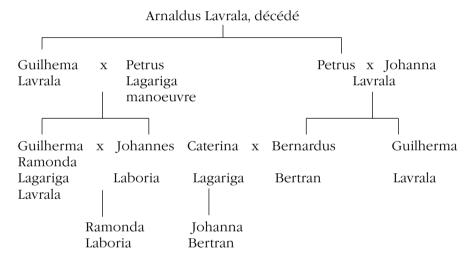
Famille Dartisses (Pons)



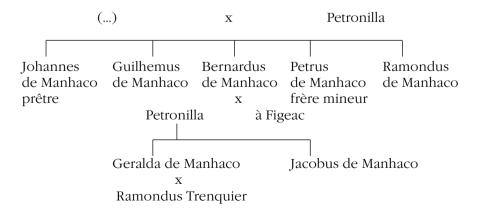
Famille Labessieyra ou Laveyssiera (Lacomba / De Bosco)



Famille Lavrala (Lagariga / Laboria / Bertran)



Famille de Manhac



Analyse des fiches présentées

On peut restituer, en partie, le fonctionnement interne des membres de la société figeacoise entre 1390 et 1440 ⁸, c'est-à-dire quelques clans familiaux, leurs stratégies matrimoniales, leurs tendances communautaires et les transmissions de patrimoine.

Par exemple, en un seul acte notarié ⁹, deux fils de la famille Dartisses, de la paroisse de Bagnac, s'unissent à deux sœurs de la famille Pons originaire de Viazac : les deux futures sont d'ailleurs absentes lors de la rédaction de leur constitution de dot ; c'est le notaire *Laserventia* lui-même qui les représente. Les montants des dots varient : l'aînée bénéficie d'une dot constituée d'un montant en numéraire ¹⁰ de 30 livres p. t. ¹¹ et de vêtements nuptiaux ¹², tandis que sa sœur cadette reçoit la moitié des biens mobiliers et immobiliers de sa famille, à condition que le jeune couple vive avec eux.

On relève aussi une stratégie matrimoniale entre deux familles, avec l'alliance des *Labessieyra* avec les *De Bosco* d'une part, et les *Lacomba* d'autre part, tous installés dans la paroisse de Faycelles. On retrouve d'ailleurs une famille *Lacomba*, dite de Lunan, qui s'unit avec les Lavrala, manœuvres de Figeac.

Le notaire est parfois amené à se déplacer : ainsi, à Camboulit, dans le château, les trois frères Raymond, Guillaume et Géraud de Béduer, *de Bedorio*, au nom de leur père décédé, dotent leur sœur (Catherine).

En outre, Pierre Manhac ¹³ est membre de l'assemblée nominative des syndics pour l'ordre des Frères mineurs de Figeac en août 1405 : il s'agit d'agir au nom de l'ordre et de récupérer certains lieux des seigneurs de Balène décédés. Nous sommes là au cœur des familles patriciennes figeacoises, car la fille de Bernard, frère de Pierre, est mariée en 1407 avec Raymond Trenquier, dont le père Jean, cordonnier à Figeac, est aussi membre d'assemblées nominatives consulaires au début du xve siècle.

^{8 -} Il semble qu'il y ait deux groupes juridiques et sociaux du patriciat figeacois, auxquels les actes notariés donnent accès : les bourgeois, qui détiennent les pouvoirs, et les artisans et laboureurs, qui constituent les rouages essentiels de la vie économique et représentent une part importante de la population de la cité.

^{9 -} Établi le 27 août 1405, un jeudi, probable jour de marché à Figeac.

^{10 -} Gaspard Laserventia donne ces montants en monnaie de comptes, c'est-à-dire en livres ou en sous de petits tournois (abrégé en « p.t. »).

^{11 -} Le versement est de 3 livres p.t. avant la cérémonie, et les draps, puis 30 sous p.t. jusqu'au versement intégral, à chaque fête de la Purification de la Vierge (le 2 février).

^{12 -} Un surcôt en drap de palmèle, un capuchon ou collet de tunique et une tunique en drap de blanquet avec des manches blanches.

^{13 -} Ou « De Manhaco ».

Ainsi, la reconstitution de fiches familiales permet de mettre au jour des enjeux socio-économiques et des liens de dépendances pouvant se former entre deux clans patriciens.

Conclusion

À l'aide de sources par définition fragmentaires, on peut néanmoins collecter et additionner de nombreux comportements individuels, s'approchant ainsi d'une possible généralisation collective : les marchands, les artisans, les bourgeois en général, les hommes qui font la vie sociale, économique et municipale de la cité, notamment les familles consulaires. C'est tout l'intérêt d'une approche prosopographique pour une histoire de la famille.

Géraldine Frey

UNE MIRACULEUSE RÉAPPARITION : LE REGISTRE CONSULAIRE CADURCIEN DE 1518-1519

Transcription et traduction des comptes en dépenses

(Première partie)

Ce registre fait partie de la longue série des comptes consulaires annuels dont la tenue était devenue obligatoire et qui, s'ils avaient été conservés, auraient pu constituer une base aussi précieuse que celle utilisée par Albert Rigaudière à Saint-Flour pour étudier la ville médiévale. À Cahors, il semble que seuls deux d'entre eux aient survécu, celui de 1408-1409, le plus ancien connu à ce jour, que nous nous efforcerons de publier, et celui de 1518-1519 par lequel on nous pardonnera de commencer car il a constitué une source d'informations indispensables pour un ouvrage sur la ville de Cahors entre 1450 et 1550, à paraître.

Paul de Fontenilles les avait autrefois consultés et avait publié dans le *Bulletin de la Société des études du Lot (BSEL)* un article, « Le budget de la ville de Cahors en 1684 », dans lequel il signalait tout l'intérêt de ces documents et émettait le vœu qu'ils soient publiés « *aussitôt que possible »*. Nous étions alors en 1885 ¹... Le chanoine Albe en a eu plus tard, de la main même de Jules de Flaujac, détenteur des registres – on ignore à quel titre –, un bref résumé, le total des principaux postes de recettes et dépenses qu'il a inclus à leur date, sous les numéros de notice 670 et 928 dans l'*Inventaire raisonné et analytique des archives munici*

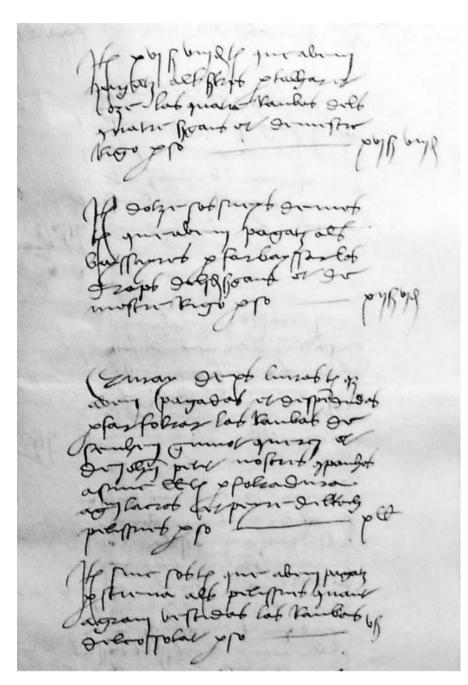
^{1 -} Paul de Fontenilles, « Le budget de la ville de Cahors en 1684 », Bulletin de la Société des études du Lot (désormais BSEL), t. X, 1885, pp. 5-111. Par sa longueur, cet article doit constituer un record au sein du BSEL!

pales de la ville de Cahors, lui aussi publié par la SEL ². Les registres ont ensuite été cédés par Jules de Flaujac ou l'un de ses descendants à la famille Brou de Laurière dont le contenu de sa bibliothèque a été vendu aux enchères à Périgueux en trois ventes successives, entre les mois de février 2011 et 2012. C'est à l'occasion de cette vente que la vigilance de Mme Etchechoury, directrice des Archives départementales de la Dordogne, a permis de les réintégrer à leur juste place dans les archives de la ville de Cahors. Je remercie Patricia Girardi, archiviste municipale, de m'avoir permis de les consulter avant même leur dépôt aux Archives départementales du Lot où ils figurent désormais sous les cotes EDT 042 CC 64 et CC 65.

Cette publication du registre de 1518-1519 est amputée de plusieurs parties : les recettes dont la cotisation à la taille municipale qui, occupant 66 folios, a été regroupée dans un fichier qui sera consultable en ligne sur le site de la SEL (www.societedesetudesdulot.org). Les comptes discutés ont également été retirés, malgré leur intérêt potentiel, car la discussion entre trésorier et commissaires aux comptes se réfère à des faits antérieurs qu'il faudrait expliciter un à un. Par leur longueur et leur difficulté ces explications ne peuvent figurer que dans un fort ouvrage ; nous avons travaillé pour que ce soit bientôt chose faite. L'intégralité du reste, les dépenses, représente tout de même l'équivalent d'une quarantaine de pages. Elles constituent un témoignage de toute première importance pour la compréhension de l'administration municipale et, au-delà, pour l'histoire de la ville.

Comme cela a été le cas pour de précédentes publications, nous avons fait le choix de présenter une transcription de l'occitan médiéval en usage à Cahors suivi d'une traduction la plus fidèle possible au document original. On voudra bien excuser les inévitables conséquences de ce choix sur la qualité de l'expression qui a toutefois eu la priorité lorsque le texte initial devenait trop allusif ou franchement hermétique. L'analyse complète de ce document est en cours d'achèvement dans l'ouvrage évoqué ci-dessus mais nous ferons figurer ici quelques notes indispensables à sa simple compréhension. Les dépenses comprennent deux grands postes : l'ordinaire et l'extraordinaire ; les *item* ne correspondent donc pas à un ordre chronologique et les mentions de dates restent relativement rares, hélas.

^{2 -} Chanoine Edmond Albe, « *Inventaire raisonné et analytique des archives municipales de la ville de Cahors »*, 1^{re} partie, Cahors, Imp. G. Rougier, s.d. [1914], 217 p.; 2^e partie, *BSEL*, t. XLI (1920), pp. 1-48, t. XLIII (1922), pp. 1-28, t. XLV (1924), pp. 29-99; 3^e partie : t. XLVII (1926), pp. 1-150.



Registre consulaire de Cahors 1518-1519 (ADL, EDT 042 CC 65 f° 44).

f° 40

Lo ordinari / L'ordinaire [les dépenses habituelles]

Ensec se so que abem nos pagat et despendut per las causas ordenarias de lo presen cossolat tot lan / S'ensuit ce que nous avons payé et dépensé pour les causes ordinaires du présent consulat toute l'année.

Et primo ung sol huech denies torneses que abem despendutz segon jorn de may per una messa que abem facha dire del sant sperit coma es de costuma per so... 1s. VIII d. / Et d'abord un sol huit deniers tournois que nous avons dépensés le second jour de mai pour une messe du Saint-Esprit que nous avons fait dire comme il est de coutume ³, pour cela... 1 sol 8 deniers.

Item dotze denies que abem despendutz lo dich jorn a la messa per la profferta per so... XII d. / De plus, douze deniers que nous avons dépensés ledit jour à la messe pour l'offrande, pour cela... 12 deniers.

E may quatre sos torneses que abem pagatz als menestries que nos acompanheren tocan lors instrumens quant anerem far dire la messa al mostier que eren quatre per los penas et trebals per so IIIIs. / [nous supprimons à partir de ce paragraphe la traduction du item qui introduit chaque dépense] Quatre sols tournois que nous avons payés aux ménestrels qui nous accompagnèrent en jouant de leurs instruments quand nous allâmes faire dire la messe au monastère [la cathédrale] et ils furent quatre. Pour leur peine et travail, pour cela... 4 sols.

Item huech sos torneses que abem pagatz et despendutz per doas dotzenas de veyres que abem compratz per la prosecieu del cossolat incontinen que foram estatz cossols et Guilhalmes lo sergan los compret per so VIII s.t. / Huit sols tournois que nous avons payés et dépensés pour deux douzaines de verres que nous avons achetés pour la procession du consulat incontinent que nous avons été choisis consuls et Guillaume le sergent les a achetés, pour cela... 8 sols tournois.

Et may desahuech livras quinze sos torneses que abem pagadas et despendudas per trenta quartes de fromen que abem furnidas a dotze sos sieys denies la quarta per secorrer a la caritat de pantacosta per so XVIII £ XV s.t. / Dix-huit livres quinze sols tournois que nous avons payés et dépensés pour trente quartes de froment que nous avons fournies à 12 sols 6 deniers la quarte pour secourir la charité de Pentecôte ⁴, pour cela... 18 livres 15 sols tournois.

^{3 -} La messe du Saint-Esprit est censée apporter l'inspiration divine dans les actes au service de la collectivité.

^{4 -} Institution caritative présente dans la plupart des villes du Midi distribuant des secours lors de la susdite fête.

Et may tres livras cinq sos torneses que abem despendudas et pagadas per far hobrar et sertir la cera de la roda de monssenhor sant jacme coma es de costuma per so... III £ 11 s. / Trois livres cinq sous tournois que nous avons dépensés et payés pour faire travailler et sertir la cire de la roue de monseigneur saint Jacques comme c'est la coutume... 3 livres 11 sols.

[Total de la page :] XXIII £ VIII s. / 23 livres 8 sols tournois.

f° 40v

Item quince livras tornesas nau sos que abem pagadas a johan claretia per sinquanta et una livra et mega de cera obrada que abem comprada deldich claretia per vint ciris de cera que abem facha obrar pesan casqun ciri doas livras deys onssas de cera a sieys sos la livra per que abem donatz a las parroquias al mostier als covens et a sant Roc coma es de costuma afin que dieus gardes la vila de pesta per so... XV £ IX s. / Quinze livres tournois neuf sols que nous avons payés à Jean Claretie pour cinquante et une livres et demie de cire ouvragée que nous avons achetée audit Claretie pour vingt cierges de cire que nous avons fait confectionner, chaque cierge pesant deux livres dix onces de cire à six sols la livre, lesquels avons donnés aux paroisses, à la cathédrale, aux couvents et à saint Roch comme il est de coutume afin que Dieu protège la ville de la peste; pour cela... 15 livres 9 sols.

Item vint sos torneses que abem pagatz als capelas del mostier per una messa que feram dire al mostier am diagre et subdiagre nauta quant feyram vodar la vila que dieus nos gardes de mortalitat et mossen canceris et mestre johan macipi la feren dire davan que portessen losdichs siris per las parroquias per so... XX s. / Vingt sols tournois que nous avons payés aux chapelains de la cathédrale pour une messe haute que nous avons fait dire à la cathédrale avec diacre et sous-diacre quand nous fîmes le vœu avec la ville que Dieu nous garde de mortalité et messire Canceris et maître Jean Massip la firent dire avant que l'on porte lesdits cierges aux paroisses ; pour cela... 20 sols.

E may sieys sos quatre denies que abem pagatz al pintre de sant jordi per las armas de la vila que feyram metre alsdichs ciris inclusas las tachas per las far tener alsdichs siris per so... VI s. IIII d. / En plus, six sols quatre deniers que nous avons payés au peintre de Saint-Georges pour les armes de la ville que nous fîmes mettre auxdits cierges, incluses les pointes pour les faire tenir auxdits cierges ; pour cela... 6 sols 4 deniers.

Item huech denies que abem despendutz per una cruga que abem comprada per lo servici del cossolat per so... VIII d. / Huit deniers que nous avons dépensés pour une cruche que nous avons achetée pour le service du consulat ; pour cela... 8 deniers.

Item XVI denies torneses que abem dependutz las vespras de pantacosta en vi per donar a beure als gardies de la caritat et dautres quant recebram lo pa de la caritat et so en dos quartz de vi ha huech denies lo quart per so... XVI d. / Seize deniers tournois que nous avons dépensés la veille de Pentecôte en vin pour donner à boire aux gardiens de la Charité et d'autres quand nous reçûmes le pain de la Charité et cela en deux quarts de vin à 8 deniers le quart; pour cela ... 16 deniers.

Item dos sos huech denies que despendem lo mati de pantacosta per una messa que feyram dire del sant sperit apres que ayram donat lo pa de la caritat inclusa la profferta per so... II s. VII d. / Deux sols huit deniers que nous avons dépensés le matin de Pentecôte pour une messe du Saint-Esprit que nous avons fait dire après avoir donné le pain de la Charité, incluse l'offrande; pour cela... 2 sols 8 deniers.

XVII & / 17 livres.

f° 41

Item sieys sos huech denies torneses que abem pagatz a pontie et bernat seranch menestries que nos acompanherem tocan lors instrumens lodich jorn de pantacosta quant donam lo pa las vespras de pantacosta quant lo recebram et londema de pantacosta per anar a la fieyra al trepado per lors penas per so VI s. VIII d. / Six sols huit deniers tournois que nous avons payés à Pontié et Bernard Seranch, ménétriers, qui nous accompagnèrent en jouant de leurs instruments ledit jour de Pentecôte quand nous donnâmes le pain aux vêpres de Pentecôte et le lendemain de Pentecôte pour aller à la foire au Trépadou ⁵; pour leurs peines... 6 sols 8 deniers.

E may trenta huech sos quatre denies que despendem en cossolat lendema de pantacosta quant foram tornatz de la fieyra del trepado per gardar nostra juridictieu per donar a beure en cossolat a plusors de gen de be que nos avian acompanhatz et als archies et balesties coma es de costuma Et so en pa et corbels de lorieyra et coquas VII s. Plus en sinc michas et mega de pa per los archies et balesties ung sol deys denies en fromatge vielh a XVIII d. la livra VII s. en quatre fromatges per los archies petitz dos sos en guinas et serayas V s. en ung barrial et miech de vi XV s. per lo loguie dels veyres X d. per tres veyres que se rompero VIII d. per so XXXVIII s. III d. / Trente-huit sols quatre deniers que nous avons dépensés au consulat le lendemain de Pentecôte quand nous fûmes revenus de la foire du Trépadou pour marquer notre juridiction, pour

^{5 -} Le Trépadou est le lieu des foires et des exécutions capitales, il correspond à peu près à l'actuel « parking des Chartreux » à Saint-Georges.

donner à boire au consulat à plusieurs gens de bien qui nous avaient accompagnés et aux archers et arbalétriers, comme il est de coutume. Et ce en pain, *corbels de lorieyra* ⁶ et coques, 7 sols. Plus en cinq miches et demie de pain pour les archers et arbalétriers, un sol 10 deniers ; en fromage vieux, à 18 deniers la livre, 7 sols ; pour quatre fromages pour les petits archers [des enfants?], 2 sols ; en guines et cerises, 5 sols ; pour un baril et demi de vin, 15 sols ; pour le loyer des verres, 10 deniers ; pour trois verres brisés, 8 deniers ; pour tout cela... 38 sols 3 deniers.

Item plus trenta dos sos huech denies torneses que abem despendutz per dos bonets negres am toca et quatre dotzenas de agulhetas que abem donat als balesties et archies que nos acompanhero anan a la fieyra del trepado coma es de costuma per strenia per so... XXXII s. VIII d. / Plus trente-deux sols huit deniers tournois que nous avons dépensés pour deux bonnets noirs avec toque et quatre douzaines de flèches que nous avons donnés aux arbalétriers et archers qui nous accompagnèrent en allant à la foire du Trépadou comme il est de coutume pour les étrennes ; pour cela... 32 sols 8 deniers.

E may tres sos dos denies que abem pagatz a polo depresiden per la fuelha et rausa que porte en cossolat lodich jorn de pantacosta coma es de costuma per so...III s. II d. / Trois sols deux deniers que nous avons payés à Paul le Président [un surnom?] pour le feuillage et les roses qu'il a portés au consulat le jour de Pentecôte comme il est de coutume; pour cela... 3 sols 2 deniers.

IIII £ X d. / 4 livres 10 deniers.

f° 41v

Et may deys sos torneses que abem pagatz a guilhem fauria alias vialoles sartre per sos labors et trebals que ha espausatz tot lan a tener curat lo doat del port bulhie per so... X s. t. / Dix sols tournois que nous avons payés à Guillaume Faurie alias Vialoles, tailleur, pour ses labeurs et travaux qu'il a présentés pour tenir toute l'année en état l'égoût du port Bulliers ; pour cela... 10 sols tournois.

Item tres livras sinc sos torneses que abem pagatz a johan claretia per lo mespes de la torchas que abem portadas alumadas a la processieu del cors de dieu et lo dimenge apres a las parroquias per so que se gasteren fort que fasia gran vent per so... $III \pounds s$./ Trois livres cinq sols tournois que nous avons payés à Jean Claretie pour le supplément en torches que nous avons portées allumées à la procession du Corps de Dieu [Fête-Dieu] et le dimanche suivant aux paroisses pour ce qu'elles se consumèrent vite car il faisait grand vent ; pour cela... 3 livres 5 sols.

^{6 -} Pâtisserie non identifiée. Tout renseignement à ce sujet sera le bienvenu!

E may quinze sos torneses que abem pagatz a forto pontie et a lors companhos menestries et rebecayres per lors penas et trebals de tocar lors instrumens anan et tornan a las processieus de la rogasos et del bon jos de may per so... XV s. / Quinze sols tournois que nous avons payés à Forton, Pons et à leurs compagnons ménétriers et violonneux pour leurs peines et travaux en jouant de leurs instruments, allant et venant, aux processions des Rogations et du jeudi de l'Ascension; pour cela... 15 sols.

Item singuanta sievs sos I denie torneses que abem despendutz lo jorn del cors de de dieu apres que forma vengutz de la processieu de porta lo palalho per dinar en cossolat coma es de costuma Et so en pa tres sos quatre denies en dotze quartz de vi clar a huech denies lo quart VIII s. un denie en dos cabritz per far pastisses et las anguias rostidas XIIII sos dos denies en tres augatz tres sos IX denies en ung quartie vedel de lach VII s. VI d. en poletz quatre sos huech denies en carn salada tres sos en specia per far las salsas et clavel giroffle dos sos VI d. en misquada VI d. en guinas VI d. en sucre VI d. per so... II £ XVI s. I d. / Cinquantesix sols un denier tournois que nous avons dépensés le jour du Corps de Dieu après que nous fûmes revenus de la procession où nous portâmes le dais pour dîner au consulat comme il est de coutume. Et pour cela, en pain 3 sols 4 deniers; en douze quarts de vin claret à 8 deniers le guart, 8 sols 1 denier ; en deux chevreaux pour faire des pâtés et en anguilles rôties, 13 sols 2 deniers; en trois oies, 3 sols 9 deniers; en un quartier de veau de lait [« veau sous la mère »], 7 sols 6 deniers ; en poulets, 4 sols 8 deniers : en viande salée [charcuterie], 3 sols : en épices pour faire les sauces et clous de girofle, 2 sols 6 deniers ; en muscade, 6 deniers ; en guines, 6 deniers; en sucre, 6 deniers; pour cela... 2 livres 16 sols 1 denier.

VII £ X s. I d. / 7 livres 10 sols 1 denier.

f° 42

Item quatre denies que abem pagatz lodich jorn del cors de dieu als enfans que portavo los stendartz anan a la dicha processieu del cors de dieu per so... IIII d. / Quatre deniers que nous avons payés ledit jour du Corps de Dieu aux enfants qui portaient les bannières en allant à ladite procession du Corps de Dieu; pour cela... 4 deniers.

Item ung sol deys denies torneses que abem pagatz a bernat seriech tamborinayre que nos acompanhet toquan sos instrumens quant anem visitar las portas las vespras de sant Johan per so ... I s. X d. / Un sol dix deniers tournois que nous avons payés à Bernard Sirech, joueur de tambour, qui nous accompagna jouant de ses instruments quand nous allâmes visiter les portes la veille de la Saint-Jean ; pour cela... 1 sol 10 deniers.

E may vint et quatre sos et ung denie torneses que despenderem en cossolat apres que foram vengutz de visitar las portas am de gen de be de la vila las vespras de sant Johan per beure en cossolat coma es de costuma Et so en dos fays de lenha I s. VI d. en una pipa tres sos en ung fays de yssermen quatre denies en fromatge vielh dos sos VI d. en peras XII d. en tres dotzenas coquas de la orieyra tres sos en quatre michas ung sol quatre denies en XV quartz de vi a huech denies lo quart X s. en candelas per proffere a sant Johan XII d. en lo loguie dels veyres lo dich jorn V denies per so... XXIIII s. I d. / Vingt-quatre sols et un denier tournois que nous dépensâmes au consulat après notre retour de la visite des portes avec des gens de bien de la ville, la veille de la Saint-Jean, pour boire au consulat comme il est de coutume. Et cela en deux charges de bois, 1 sol 6 deniers ; en une pipe [de vin], 3 sols ; en une charge de sarments, 4 deniers; en fromage vieux, 2 sols 6 deniers; en poires, 12 deniers; en trois douzaines de coques de la orieyra, 3 sols; en quatre miches, 1 sol 4 deniers, en quinze quarts de vin à 8 deniers le quart. 10 sols : en chandelles pour offrandes à saint Jean. 12 deniers : en loyer des verres ledit jour, 5 deniers; pour cela... 24 sols 1 denier.

Item sinquanta quatre livras deys sols torneses que abem pagadas a cato de brisalh ysarn et steve menitz et a lors companhos per lors penas et trebals que an espausatz tot lan a sonar la gran campana del mostie per lo be de terra mayre per so... LIIII £ X s. / Cinquante-quatre livres dix sols tournois que nous avons payés à Cato Brisail, Ysarn et Étienne Menitz et à leurs compagnons pour leurs peines et travaux qu'ils ont présentés pour sonner toute l'année la grande cloche de la cathédrale pour le bien de la terre mère ; pour cela... 54 livres 10 sols.

Item vint et quatre sos torneses que abem pagatz per quatre torchas que abem portadas alumadas a la processieu de adon et senen pesan casquna una livra a sieys sos la livra et los trosses son demoratz en cossolat per so ... XXIIII s. / Vingt-quatre sols tournois que nous avons payés pour quatre torches que nous avons portées allumées à la procession de [saints] Abdon et Senen, pesant chacune une livre à 6 sols la livre ; et les morceaux en sont restés au consulat ; pour cela... 24 sols.

LVII £ III d. / 57 livres 3 deniers.

f° 42v

Item dos sos sieys denies que abem pagatz als menestries que nos acompanheron tocan lors instrumens anan et tornan a la processieu de adon et sennen per so... II s. VI d. / Deux sols six deniers que nous avons payés aux ménétriers qui nous accompagnèrent en jouant de leurs instruments, allant et venant à la procession d'Abdon et Senen ; pour cela... 2 sols 6 deniers.

Et may setze sos huech denies torneses que abem pagatz de pentieu coma es de costuma als quatre covens de pauretat a los de sant Jordi et a las minoretas so es tres sos quatre denies a casqun coven per so... XVI s. VIII d. / Seize sols huit deniers tournois que nous avons payés en pension comme il est de coutume aux quatre couvents de pauvreté, à ceux de Saint-Georges et aux Minorettes ⁷; ce qui fait 3 sols 4 deniers à chaque couvent; pour cela... 16 sols 8 deniers.

Item trenta livras tornesas que abem pagadas a mossen peyre malholi licentiat mestre Johan Mary bachelier et a mestre Johan Martin bachelier scindics et assessors per los penas et trebals que an expausatz tot lan a servir la presenta vila coma es de costuma per so... $XXX \pounds / T$ rente livres tournois que nous avons payées à messire Pierre Malliol, licencié, maître Jean Mary, bachelier, et à maître Jean Martin, bachelier, syndics et assesseurs, pour les peines et travaux qu'ils ont présentés toute l'année pour servir la présente ville comme il est de coutume ; pour cela... 30 livres.

Et may doas livras sieys sos ung denie que abem pagadas al scindic del colletge de Rodes per las renda que la vila lor dona casqun an per so... II £ VI s. I d. / Deux livres six sols un denier que nous avons payés au syndic du collège de Rodez pour les rentes que la ville leur donne chaque année ; pour cela... 2 livres 6 sols 1 denier.

Et may doas livras quatre sos torneses que abem pagadas al scindic de las donas mongas de la daurada per la renda que la vila lor dona casqun an del cam de las monges per so... II £ IIII s. / Deux livres quatre sols tournois que nous avons payés au syndic des dames religieuses de La Daurade pour la rente que la ville leur donne chaque année pour le camp des Monges ; pour cela... 2 livres 4 sols.

Et may vint et sinc sos torneses que abem despendutz tot lan per tener et tencha et papier en cossolat per so... XXV s. / Vingt-cinq sols tournois que nous avons dépensés toute l'année pour avoir encre et papier au consulat ; pour cela... 25 sols.

Item dotze livras torneses que abem pagadas a mossen Guilhem Datelh capela de lospital per la renda que la vila dona casqun an aldich hospital per so... $XII \pounds /$ Douze livres tournois que nous avons payées à messire Guillaume Dateil, chapelain de l'hôpital, pour la rente que la ville donne chaque année audit hôpital; pour cela... 12 livres.

XLVIII £ XIIII s. III d. / 48 livres 14 sols 3 deniers.

^{7 -} À savoir les Dominicains ou Frères prêcheurs, Franciscains ou Frères mineurs, Carmes, Augustins auxquels s'ajoutent les Pères de la Merci ou Mercédaires du faubourg Saint-Georges et les Franciscaines ou Minorettes de Sainte-Claire (les Clarisses).

f° 43

Item dotze livras que abem pagadas a mestre guiral neulat notari per sos gatge que la vila li dona casqun an per so... XII £ / Douze livres que nous avons payées à maître Guiral Neulat, notaire, pour les gages que la ville lui donne chaque année ; pour cela...12 livres.

E may vint denies torneses que abem pagatz als menestries que nos acompanhero tocan lors instrumens quant anerem serca la roda de monssenhor sant Jacme am la processieu per la porta a la gleya per so... XX d. / Vingt deniers tournois que nous avons payés aux ménétriers qui nous accompagnèrent jouant de leurs instruments quand nous allâmes chercher la roue de monseigneur saint Jacques en procession pour la porter à l'église ; pour cela... 20 deniers.

Item tres sos torneses que abem pagatz als menestries que nos acompanheren toquant lors instrumens lo endema de sant luc quant los senhors doctors aneren comensa las lecturas a las scolas per so... III s. / Trois sols tournois que nous avons payés aux ménétriers qui nous accompagnèrent jouant de leurs instruments le lendemain de la Saint-Luc quand les seigneurs docteurs allèrent commencer les lectures aux écoles ; pour cela... 3 sols.

E may cent livras tornesas que abem pagadas al tezurie de mossenhor de cahors per la renda que la vila li dona casqun an per so... $C\pounds$ / Cent livres tournois que nous avons payées au trésorier de monseigneur de Cahors pour la rente que la ville lui donne chaque année ; pour cela... 100 livres.

Item vint et sieys livras tornesas que abem pagadas et despendudas per far dire al mostier casqun jorn la messa de mossenhor san sebastia et la passieu inclus torchas lamps et tot servici per so... XXVI £ t. / Vingt-six livres tournois que nous avons payées et dépensées pour faire dire chaque jour à la cathédrale la messe de monseigneur saint Sébastien et de la Passion, inclus les torches, lampes et tout le service ; pour cela... 26 livres.

E may dos sos sieys denies que abem pagatz als menestries que nos acompanheren tocan lors instrumens anan et tornan a la processieu de madona santa clara per so... II s. VI d. / Deux sols six deniers que nous avons payés aux ménétriers qui nous accompagnèrent jouant de leurs instruments, allant et venant à la procession de madame sainte Claire ; pour cela... 2 sols 6 deniers.

Item sieys livras torneses que abem pagadas a mestre rigo granie per sos gatges que la vila li dona casqun an per so... $VI\pounds$ / Six livres tournois que nos avons payées à maître Rigo Granié [le bourreau] pour les gages que la ville lui donne chaque année ; pour cela... 6 livres.

CXLIIII £ VII s. II d. / 144 livres 7 sols 2 deniers.

f° 43v

Item dieys livras tornesas que abem pagadas a guilhot folhos per sas penas et trebalhs que ha expausatz tot lan per tener abilhat lo relotge per so... $X \pounds / \text{Dix}$ livres tournois que nous avons payées à Guilhot Folhos pour ses peines et travaux présentés toute l'année pour tenir en état l'horloge ; pour cela... 10 livres.

E may seysanta livras et deys sos t. que abem despendudas per doas pessas de draps de borgos de negre et de roge que abem compradas de alexandre melinas a XXII scutz petitz la pessa per far a nos los capeyros per so... LX £ X s. t. / Soixante livres et dix sols tournois que nous avons dépensés pour deux pièces de drap de Bourges noir et rouge que nous avons achetées à Alexandre Mélines à 22 écus petits la pièce pour nous faire les chaperons ; pour cela... 60 livres 10 sols.

E may huech vins nau livras III s. VI d. t. que abem pagadas de sieys pessas de drap de borgas de negre et de roge que abem compradas de peyre forno a XXI scutz petit la pessa per far a nos las raubas del cossolat... VIIIF^{xx} IX £ XII s. VI d. / Vingt-neuf livres trois sols six deniers que nous avons payés pour six pièces de drap de Bourges noir et rouge que nous avons achetées à Pierre Delfour à 21 écus petits la pièce pour nous faire les robes du consulat... 169 livres 12 sols 6 deniers.

Item quatre livras XI s. t. que abem pagadas als sartres per la faysso de talhar et coze las raubas et capayros de nos inclus lo fil et tres sos IX denies torneses per talhar los capayros per so... IIII £ XI s. / Quatre livres onze sols que nous avons payés pour la façon de tailler et coudre nos robes et chaperons, inclus le fil et 3 sols 9 deniers pour tailler les chaperons; pour cela... 4 livres 11 sols.

Item sinc sos t que abem pagatz alsdichs sartres per talhar lasdichas raubas coma es de costuma per so... V s. t. / Cinq sols tournois que nous avons payés auxdits tailleurs pour tailler lesdites robes comme c'est de coutume ; pour cela... 5 sols.

Item tres livras sieys sos que abem pagadas als bayssayres per lors penas et trebalhs de bayssar lasdichas huech pessas de draps per far a nos raubas per so... III £ VI .s VIII d. / Trois livres six sols que nous avons payés aux tondeurs pour leurs peines et travaux pour tondre lesdites huit pièces de draps pour faire nos robes ; pour cela... 3 livres 6 sols 8 deniers.

E may sinc sos torneses que abem despendutz per donar a beure als sartres en cossolat apres que nos agueren talhadas las raubas coma es de costuma per so... V s. / Cinq sols tournois que nous avons dépensés pour donner à boire aux tailleurs au consulat après qu'ils nous eurent taillé les robes comme il est de coutume ; pour cela... 5 sols.

 II^{c} XLVIII £ II d. / 248 & 2 deniers [l'addition comporte une erreur, le bon total est de 248 & 1 s. 2 d.].

f° 44

E may quinze livras et mega t que abem pagadas et despendudas a johan delpech merchan per vint et doas aunas de drap de pers et de vert que abem del compradas per far raubas als quatre sergans del cossolat a XV s. launa per so... XVI £ / Quinze livres tournois et demie que nous avons payées et dépensées chez Jean Delpech, marchand, pour vingt-deux aunes de drap pers et vert, que nous lui avons achetées pour faire les robes des quatre sergents du consulat, à 15 sols l'aune ; pour cela... 16 livres.

Item quatre livras t que abem pagadas per quatre aunas de drap de roge de peyto que abem compradas de bernat caulet per far la rauba a mestre rigo granie a XX s. launa per so... $IIII \pounds$ / Quatre livres tournois que nous avons payées pour quatre aunes de drap rouge du Poitou que nous avons achetées à Bernard Caulet pour faire la robe de maître Rigal Granié [le bourreau], à 20 sols l'aune ; pour cela... 4 livres.

Item XVI s. VIII d. t. que abem pagatz als sartres per talhar et coze las quatre raubas dels quatre sergans et de mestre Rigo per so... XVI s. VIII d. / Seize sols huit deniers que nous avons payés aux tailleurs pour tailler et coudre les quatre robes des quatre sergents et de maître Rigo ; pour cela... 16 sols 8 deniers.

Item dotze sos sieys denies torneses que abem pagatz als bayssayres per far bayssar los draps delsdichs sergans et de mestre Rigo per so... XII s. VI d. / Douze sols six deniers tournois que nous avons payés aux tondeurs de draps pour faire tondre les draps desdits sergents et de maître Rigo; pour cela... 12 sols 6 deniers.

E may deys livras tornesas que abem pagadas et despendudas per far folrar las raubas de senhen guinot quercy et de johan petit nostres companhos a sinc £ t per folradura a guilhem lacros et peyre delroch pelissies per so... $X \pounds / \text{Dix}$ livres tournois que nous avons payées et dépensées pour faire fourrer les robes de seigneur Guinot Quercy et de Jean Petit, nos compagnons, à 5 livres tournois pour la fourrure, à Guillaume Lacroix et Pierre Duroc peaussiers ; pour cela... 10 livres.

Item sinc sos t que abem pagatz per strena als pelissies quant ayram vestidas las raubas del cossolat per so...V s. / Cinq sols tournois que nous avons payés en étrennes aux peaussiers quand nous avions revêtu les robes du consulat ; pour cela... 5 sols.

Item setze livras torneses que abem pagadas al mestre reveren dels framenors que ha predicat los advens et la carema en stavila so es sieys £ t. per los advens et deys £ t. per la carema per so... XVI £ / Seize livres tournois que nous avons payées au maître révérend des Frères mineurs qui a prêché l'avent [au pluriel en occitan] et le carême dans cette ville, c'est à savoir 6 livres tournois pour l'avent et 10 livres tournois pour le carême; pour cela... 16 livres.

XLVIII £ IIII s. II d. / 48 livres 4 sols 2 deniers.

f° 44v

Item sinc sos huech denies torneses que abem pagatz a polo de presidem per la fuelha que ha portada en cossolat lo premier jorn de may et per las maysos dels senhors cossols per so... V s. VIII d. inclus ung quart de vi / Cinq sols huit deniers que nous avons payés à Paul le Président pour le feuillage qu'il a porté au consulat le premier jour de mai et pour les maisons des seigneurs consuls ; pour cela... 5 sols 8 deniers, inclus un quart de vin.

Item trenta et sinc livras tornesas que abem pagadas als quatre sergans del cossolat per los gages que la vila lor dona tot lan so es a conte lo sergan et trompeta $XI \pounds$ et als autres tres a casqun huech livras per so... $XXXV \pounds$ t. / Trente-cinq livres tournois que nous avons payées aux quatre sergents du consulat pour les gages que la ville leur donne toute l'année ; à savoir le sergent trompette 11 livres et à chacun des trois autres 8 livres ; pour cela... 35 livres tournois.

Item dos sos sieys denies que abem pagatz als menestries que nos acompanheren tocan los instrumens anan et tornan a la processieu de sant marc per so... II s. VI d. / Deux sols six deniers que nous avons payés aux ménétriers qui nous accompagnèrent jouant de leurs instruments allant et venant à la procession de saint Marc ; pour cela... 2 sols 6 deniers.

Item dos sos torneses que abem despendutz per donar a beure als sergans et als menestries quant ayveren fachas las albadas apres que nos forem en cossolat per far la electieu per so.... II s. / Deux sols tournois que nous avons dépensés pour donner à boire aux sergents et aux ménétriers quand ils eurent fait les aubades après que nous fûmes au consulat pour faire l'élection ; pour cela... 2 sols.

E may doas livras set sos sieys denies que abem despendutz en cossolat lo primier jorn de may per donar a beure a plusors de gens de be et dautres apres que foret facha la publicatieu dels senhors cossols novels Et so en corbels de lorieyra IIII s. IIII d. en sinc livres fromatge vielh a XX denies la livra VIII s. IIII d. en dotze michas de quatre denies IIII s. en XXXII quartz de vi clar a X d lo quart XXVII s. VI d. en coquas de lorieyra IIII s. per so... II £ VI s. VIII d. t. / Deux livres sept sols

six deniers que nous avons dépensés au consulat le premier jour de mai pour donner à boire à plusieurs gens de bien et d'autres après que fut faite la publication des nouveaux seigneurs consuls. Et ce en « *corbels de lorieyra* » 4 sols 4 deniers, en cinq livres de fromage vieux à 20 deniers la livre 8 sols 4 deniers, en douze miches de 4 deniers, 4 sols en trentedeux quarts de vin claret à 10 deniers le quart, 27 sols 6 deniers, en coques de lorieyra 4 sols ; pour cela... 2 livres 6 sols 8 deniers.

XXXVII £ VI s X d / 37 livres 6 sols 10 deniers.

f° 45

Item huech livras XVI s. sievs denies tornesas que abem despendutz lodich jorn del primier de may per donar assopar als senhors cossols vielh et novels et dautres coma es de costuma Et so en pa XII s. VI d. en XXII quartz de vi clar a X denies lo quart XVIII s. IIII d. en huech spallas de moto XVIII s en huech anguas de cabrit XX s. en XII quarties de cabrit per far pastices XV s. en huech caps de cabrit VI s. VIII d.en huous XII d. en huech fetges de cabrit V s. VIII d. en XII parelh de poletz XVIII s. en carnsalada tres sos en grayssa tres sos en specia clavel giroffle et sucre per far las salssas et per las tartas XX s. en huech tartas XIII s. IIII d. en lenha VI s. al pasticie per sa pena XV s. per so... VIII £ XVI s. VI d. / Huit livres seize sols six deniers tournois que nous avons dépensés ledit premier jour de mai pour donner à souper aux seigneurs consuls anciens et nouveaux et d'autres comme il est de coutume. Et cela en pain 12 sols 6 deniers, en vingt-deux quarts de vin claret à 10 deniers le quart 18 sols 4 deniers, en huit épaules de mouton 18 sols, en huit cuisses de chevreau 20 sols, en douze quartiers de chevreau pour faire des pâtés 15 sols, en huit têtes de chevreau 6 sols 8 deniers, en œufs 12 deniers, en huit foies de chevreau 5 sols 8 deniers, en douze paires de poulets 18 sols, en viande salée 3 sols, en graisse 3 sols, en épices, clous de girofle et sucre pour faire les sauces et pour les tartes 20 sols, en huit tartes 13 sols 4 deniers, en bois de chauffe 6 sols, au pâtissier pour sa peine 15 sols; pour cela... 8 livres 16 sols 6 deniers.

Item abem pagat a pontie et a bernat seriech tamborinayres per los penas et trebals que an expausatz lo primier jorn de may per far las albadas et tocar de matis al torn del cossolat lors instrumens et de cer quant anem sopar am los senhors cossols novels sieys sos torneses per so... VI s. / Nous avons payé à Pontié et à Bernard Sirech, tambours, pour les peines et travaux qu'ils ont présentés pour faire les aubades le premier jour de mai et jouer de leurs instruments le matin autour du consulat et le soir quand nous sommes allés souper avec les seigneurs nouveaux consuls, 6 sols tournois ; pour cela... 6 sols.

Item doas livras tornesas que abem pagadas a mestre guiral neulat per scrivere los presens contes coma es de costuma per so... II £ t. / Deux livres tournois que nous avons payées à maître Guiral Neulat pour écrire les présents comptes comme il est de coutume ; pour cela... 2 livres tournois.

 $XI \pounds II s / 11$ livres 2 sols.

f° 45v (blanc)

f° 46

Lo extraordinari / L'extraordinaire

Ensec se so que abem mes pagat et despendut en cossolat per las causas extraordinarias que son survengudas tot lan en cossolat / S'ensuit ce que nous avons mis, payé et dépensé au consulat pour les causes extraordinaires qui sont survenues toute l'année au consulat.

Et primo / Et d'abord.

Quatre vins et sinc livras que abem pagadas a mossen steve Richart capela per sas penas et trebals que avia expausatz a sant mari en debatemen de cent livras t que la vila le donava et la vila le restava a pagar ladicha soma per so... $IIII^{XX}$ V £ / Quatre-vingt-cinq livres que nous avons payées à messire Étienne Richard, chapelain, pour ses peines et travaux qu'il avait présentés à Saint-Mary, en déduction de 100 livres tournois que la ville lui donnait et la ville devait encore lui payer ladite somme ; pour cela... 85 livres.

Item plus deys livras t que abem pagadas aldich mossen steve Richart per so que en nostra annada regnava la pesta de foras vila en plusors partz et lodich Richart sen volia anar foras vila servir alguns malaudes a cusorn et en autras partz foret dich per concelh que lo entretenessem que no sen anes li abem donada ladicha soma per so... X £ ne abem bilheta / Plus dix livres tournois que nous avons payées audit messire Étienne Richard pour ce qu'en notre année [consulaire] régnait la peste en-dehors de la ville en plusieurs lieux et ledit Richard voulait s'en aller hors de la ville pour servir certains malades à Cuzorn et autres lieux ; il fut dit par le Conseil que nous nous intéresserions à ce qu'il ne s'en aille et nous lui avons donné ladite somme ; pour cela... 10 livres (nous en avons un billet [justificatif ou quittance]).

Item sieys livras sinc sos torneses que abem plus pagadas aldich mossen steve Richart per so que estat conclus per lo concelh de la vila que lon lo agatges per tan que viuria le son statz assignatz per casqun an de gatges $XXV \pm t$. coma apar per lo instrumen pres per lo notari que monta per mes II \pm I s. VIII d. nos ha servich tres meses per so li abem pagada ladicha soma per so VI \pm V s. / Six livres cinq sols tournois que

nous avons payés audit messire Étienne Richard pour ce qu'était décidé par le Conseil de la ville qu'on l'engage pour tant qu'il vivrait et qu'on lui assigne chaque année 25 livres de gages comme il apparaît dans l'instrument rédigé par le notaire, ce qui se monte par mois à 2 livres 1 sol 8 deniers et, puisqu'il nous a servis trois mois, pour cela nous lui avons payé ladite somme de 6 livres 5 sols.

E may setanta sinc livras sinc sos torneses que abem plus pagadas a mossen johan malhabuou capela de moyssac en la quala soma la vila li era tenguda per resta de cent livras t que la vila li donava per servir la vila lan passat duran la pesta et ne abem bilheta per so... LXXV £ V s. / Soixante-quinze livres cinq sols que nous avons payés en sus à messire Jean Maillebiau, chapelain de Moissac, la ville lui était redevable de cette somme pour solde de 100 livres tournois que la ville lui versait pour servir la ville l'an passé durant la peste ; nous en avons une quittance ; pour cela... 75 livres 5 sols.

LXXVI £ X s / 76 livres 10 sols.

f° 46v

E may tres livras tornesas que abem pagadas a mestre innocen peyret abitan de gordo spers en bastimens que foret per nos mandat quant volgram baylar los dos arces del pon vielh per nos devisar los articles comen se debra far demoret tres jorns per anar et venir ho en sta vila li foret taxada ladicha soma per so... III £ / Trois livres tournois que nous avons payées à maître Innocent Peyret, habitant de Gourdon, expert en bâtiments, que nous fîmes venir, quand nous voulûmes donner à réparer les deux arches du pont Vieux, pour nous détailler par articles ce que nous devions faire. Il est resté trois jours pour aller et venir dans cette ville et lui a été versée ladite somme ; pour cela... 3 livres.

Item plus sinc sos t que despendem per donar als cabussayres de stavila per lor pena que lor donem ladicha soma per se cabussar jos ayga per veyre se las pilas deldich pon eren gastada per so... V s. / Cinq sols tournois que nous avons dépensés pour donner aux plongeurs de cette ville pour leur peine et nous leur avons donné ladite somme pour plonger sous l'eau pour voir si les piles dudit pont étaient gâtées ; pour cela... 5 sols.

Item plus quatre livras deys sos t que abem pagadas a mestre Johan bruguieyra notari per una inquesta que nos ha baylada grossada per la produre en parlament contra alguns abitans de sant jordi que fasian taverna al barri de sant jordi delay lostalaria de sant jordi per so... IIII £ X s. / Quatre livres dix sols que nous avons payés à maître Jean Bruguières, notaire, pour une enquête qu'il nous a donnée grossoyée

pour la produire en Parlement contre quelques habitants de Saint-Georges qui tenaient taverne au quartier de Saint-Georges derrière l'hôtellerie de Saint-Georges; pour cela... 4 livres 10 sols.

Item quatre livras huech sos t que abem bayladas a senhen guinot quercy per trametre a tholoza las letras reals am que foren ajornatz a tholoza los que fasian taverna delay lostalaria destieyne an los spletz laquala soma li baylem que bayles dos scutz dor a nostre abocat et a nostre procurayre et X s. t. per lo portado et ne abem bilheta per so senhada de quercy... IIII £ VIII s. / Quatre livres huit sols tournois que nous avons donnés au seigneur Guinot Quercy pour porter à Toulouse les lettres royaux ⁸ sur ce que furent cités à comparaître à Toulouse ceux qui tenaient taverne derrière l'hôtellerie d'Étienne ⁹ avec les exploits [d'huissier], laquelle somme nous lui donnâmes pour qu'il remette 2 écus d'or à notre avocat et à notre procureur et 10 sols tournois pour le port et nous en avons une quittance signée de Quercy... 4 livres 8 sols.

Item dotze denies t que abem pagatz a conte sergan per ajornar losdichs que fasian taverna delay lostalaria de sant jordi am lasdichas letras Reals per so... XII d. / Douze deniers que nous avons payés à Comte, sergent, pour citer à comparaître ceux qui faisaient taverne derrière l'hôtellerie de Saint-Georges avec lesdits lettres royaux ; pour cela... 12 deniers.

XII £ IIII s / 12 livres 4 sols.

f° 47

Item dos s VI d. t. que abem pagat a johan barnabe de cahors per sos trebals que nos portet una letra missoria lo sinc del mes de decembre que nos trametra de tholoza senhen guinota querci tocan los affayres de la vila li abem pagada ladicha soma per so II s. VI d. / Deux sols six deniers que nous avons payés à Jean Barnabé, de Cahors pour ses tâches, car il nous porta le cinq du mois de décembre une missive que nous avait envoyée sire Guinot Quercy depuis Toulouse touchant les affaires de la ville ; nous lui avons payé ladite somme ; pour cela 2 sols 6 deniers.

E may quatre livras et miega t que abem pagadas a marti mercie per la despensa que avian facha los chavals de mossen tezaurie ponchie en sa hostelaria et foret dich que lon lo desfries per so... $IIII \pounds$ / Et, en plus, quatre livres et demie que nous avons payées à Martin Mercier pour la

^{8 -} L'expression d'usage est bien « lettres royaux ». Ce terme de chancellerie désigne les actes royaux scellés du grand ou du petit sceau.

^{9 -} L'hôtellerie de Saint-Étienne, d'après des témoignages concordants, se trouve en fait *intra muros* rue du Château-du-Roi.

dépense qu'avaient faite les chevaux de messire le trésorier Ponchié ¹⁰ dans son hôtellerie et il fut dit que l'on le défraierait ; pour cela... 4 livres.

Item sinc sos t que abem pagatz per ung scandiech que abem fach far per mesurar lo carbo de la peyra per so V s. / Cinq sols tournois que nous avons payés pour une mesure que nous avons fait faire pour mesurer le charbon de la pierre ¹¹; pour cela 5 sols.

Item sinc sos t que abem pagatz a ung portado de montalba per so que los senhors cossols de montalba nos trameseren una letra missoria per los affaires de la vila li donem ladicha soma per so... V s. / Cinq sols tournois que nous avons payés à un porteur de Montauban pour ce que les seigneurs consuls de Montauban nous envoyèrent une lettre missive pour les affaires de la ville ; nous lui avons donné ladite somme ; pour cela... 5 sols.

E may trenta livras que abem pagadas a senhen peyre caulet laquala soma lodich caulet avia prestada lan passat a la vila per finir la despensa als inficitz de sant mari per so XXX £ / Trente livres que nous avons payées à seigneur Pierre Caulet, laquelle somme ledit Caulet avait prêtée l'an passé à la ville pour solder la dépense des infectés de Saint-Mary; pour cela 30 livres.

Item doas livras t que abem pagadas a fra anthoni gardie dels frayres menors per sas penas et trebals que ha expausatz per anar sercar et per menar fra thomas en vila per so... II £ t. / Deux livres tournois que nous avons payées à frère Antoine, gardien des Frères mineurs, pour ses peines et travaux qu'il a présentés pour aller chercher et ramener frère Thomas en ville 12 ; pour cela... 2 livres tournois.

Item sinc sos huech denies t que abem despendutz en cossolat lo jorn de festas darmas apres sant ylari per donar a beure a mossen jutge mage a mossen loctenan a bernonis et dautres que corregian lo libre dels priviletges per lo traduira et so en pa coquas vi et drageya per so...V s. VIII d. / Cinq sols huit deniers tournois que nous avons dépensés au consulat le jour des fêtes d'armes après Saint-Hilaire pour donner à boire à messire le juge-mage, à messire le lieutenant, à Bernon et d'autres qui corrigeaient le livre des privilèges pour le traduire et cela en pain, coques, vin et dragées ; pour cela... 5 sols 8 deniers.

XXXVII £ VIII s II d / 37 livres 8 sols 2 deniers.

^{10 -} Louis de Ponchier, notaire et secrétaire du roi (1493-1521), trésorier de France en Languedoïl (1510-1520), chargé de collecter des fonds pour la fortification de Bayonne menacée par les Espagnols.

^{11 -} Par opposition au charbon de bois.

^{12 -} Frère Thomas Illyricus est un célèbre prédicateur itinérant.

f° 47v

Item plus doas livras dotze sos sieys denies que abem pagatz a johan domerc alias labesque per so que la vila li restaria a dever per sos labors et trebals que avia expausatz lo temps de la pesta a sant mari per so... II £ XII s. VI d. / Deux livres douze sols six deniers que nous avons payés à Jean Doumerc alias l'Évêque pour ce que la ville lui devait encore pour les labeurs et travaux présentés au temps de la peste à Saint-Mary; pour cela... 2 livres 12 sols 6 deniers.

Item set sos sieys denies torneses que abem pagatz a guilhem deltelh sarralhie per sos labors et trebals que ha expausatz per adobar las sarralhas dels predicados que avian rompudas per gitar foras deldich coven los de laberaudia que eren fugitz aldich coven en franquesa a causa del murtre de frances Roqueta per so... VII s. VI d. / Sept sols six deniers tournois que nous avons payés à Guillaume Delteil, serrurier, pour ses labeurs et travaux qu'il a présentés pour réparer les serrures des Prêcheurs qui avaient été rompues pour jeter hors dudit couvent ceux de Labéraudie qui s'étaient réfugiés audit couvent en asile à cause du meurtre de François Rouquette ; pour cela... 7 sols 6 deniers.

E may nau vins dezacet livras sinc sos quatre denies torneses que abem pagatz a johan duvinier cossol et borssie de lan passat en laquala soma la vila li es tenuda per reddetieu de sos contes per so $IX^{xx}XVII \pounds Vs$. IIII d. / Neuf vingt dix-sept [197] livres cinq sols quatre deniers tournois que nous avons payés à Jean du Vinier, consul et boursier de l'an passé, laquelle somme lui est due par la ville pour reddition de ses comptes ; pour cela... 197 livres 5 sols 4 deniers.

Item deys sos torneses que abem pagatz a guilhem deltelh sarralhie per sas penas de nos far lo scussel sive marqua de la lana per so... X s. / Dix sols tournois que nous avons payés à Guillaume Delteil, serrurier, pour ses peines à nous faire le sceau ou marque de la laine ¹³; pour cela... 10 sols.

Item plus trenta sos torneses que abem pagatz a malvi lo librayre per sas penas et trevals de illuminar lo libre del pergam dels priviletges per so... XXX s. / Trente sols tournois que nous avons payés à Amalvin le libraire pour ses peines et travaux à illuminer le livre en parchemin des privilèges de la ville ; pour cela... 30 sols.

E may trenta sinc sos t que abem pagatz a johan salhac viguie et commissari per far la inquesta una am mestre johan vincenti et mestre johan bruguieyra notari am commissieu reala de parlamen contra los que fasian taverna delay lostalaria destieyne et per inquirir de autres

^{13 -} Le sceau du consulat garantit la qualité de la laine vendue intra muros.

delictes que se fasian eldich barri laquala soma an despenduda losdichs salhac vincenti et bruguieyra et los testimonis quant fasian ladicha inquesta et lo borcie ne ha bilheta senhada de quatre de nos cossols per so... XXXV s. / Trente-cinq sols tournois que nous avons payés à Jean Salhac, viguier et commissaire, pour faire enquête avec maître Jean Vincent et maître Jean Bruguière, notaires, avec commission royale du Parlement contre ceux qui tenaient taverne derrière l'hôtellerie d'Étienne et pour enquêter sur d'autres délits qui se faisaient audit faubourg, laquelle somme ont dépensée lesdits Salhac, Vincent et Bruguière et les témoins quand ils faisaient ladite enquête et le boursier en a quittance signée de quatre de nos consuls; pour cela... 35 sols.

 $II^{C}IIII \pounds IIII d / 204$ livres 4 deniers.

f° 48

Item sieys livras tornesas que abem pagadas en tres scutz al solelh a bolort que levava per lo rey los hemolumens de la presen ciutat per la reparatieu de bayhona afin que nos dones terme de cent livras tornesas per ung temps losquals tres scutz solelh li baylen que agues la vila per recomendada en vers son mestre chapuy per so... VI £ et nos dones terme de lo pagar / Six livres tournois que nous avons payées en 3 écus au soleil à Bolort qui levait pour le roi les émoluements de la présente cité pour la réparation de Bayonne afin qu'il nous donne un certain temps de délai pour un terme de 100 livres ; lesquels 3 écus au soleil lui avons donnés pour qu'il recommande la ville à son maître Chapuy ; pour cela... 6 livres.

E may vint et sinc sos torneses que abem pagatz a mestre johan tresieyres de comandamen de mossen malhol per so que la noyrissa de mossen ramon casals licenciat era stada prisa per nostra cort se era apelada et era stat menat proces en la cort de mossen seneschal et apres nos era stada remesa James no ne abem pogut a ver lo proces que ne abem pagat aldich tresieyras XXV sos et ladicha soma per nos li es stada taxada et lo borssie ne ha taxat senhat per mossen malhol et de comandamen de nos nostre borssie ha pagada ladicha soma aldich tresievras per so... XXV s. / Vingt-cinq sols tournois que nous avons payés à maître Jean Trézières sur ordre de messire Maillol pour ce que la nourrice de messire Raymond Cazals, licencié, avait été prise par notre cour, avait fait appel et avait été menée en procès devant la cour de messire le sénéchal et après elle nous avait été remise. Nous n'avons jamais pu en avoir le procès alors que nous avons payé audit Trézières 25 sols et ladite somme lui a été par nous réclamée et le trésorier en a taxé le seing pour messire Maillol et, sur autorisation de notre trésorier, il a payé ladite somme audit Trézières; pour cela... 25 sols.

Item plus foret trames mossen jaques clari licenciat en cort per veyre se poyram obviar de pagar dotze cens livras tornesas dels hemolumens de la presen ciutat li baylem una atestatieu de las reparatieus dels pons de las tores et de la pauretat de la presen ciutat laquala ordenet et scriguet lodich tresieyras et per ladicha atestatieu penas et trevals abem pagatz aldich tresieyras la soma de deys sos torneses per so... X s. / Fut envoyé en cour messire Jacques Clary, licencié, pour voir si on pouvait éviter de payer 1 200 livres tournois sur les recettes de ladite cité ; nous lui avons donné une attestation des réparations des ponts, des tours et de la pauvreté de la présente cité, laquelle mit en ordre et écrivit ledit Trézières et pour ladite attestation, peines et travaux nous avons payé audit Trézières la somme de 10 sols tournois ; pour cela... 10 sols.

 $VII \pounds XV s / 7$ livres 15 sols.

f° 48v

E may vint et set livras nau sos sieys denies tornesas que abem pagadas a mestre johan macipi et peyre heraut cossols nostres companhos que son statz adjornatz a bordeus a la requesta de mossen de laurada en parlamen coma cossols indegudamen per la falssa relatieu dun sergan an stat losdichs macipi et heraut a peyregues jos lo arest ho per los camis anan et tornan dotze jorns et an despenduda ladicha soma coma se ensec Et primo per lo doble de las letras Reals del adjornamen dos sos sieys denies Item an pagat a peyregues a nostre procurayre XX sos Item als comissaires deputatz per ausir losdichs macipi et heraut dos sctuz al solelh Item als clercs delsdichs comissaris per scriure lors depositieus XV sos Item per lo defaut doas livras Item a mossen lo graffie marcilhaci XV sos Item macipi demoret a peyregues ho per los camis XII jorns et lodich peyre heraut per XI jorns XXII sos Item per lo clerc del graffie sinc sos Item mossen macipi tornet apres a bordeus solet per coregi los playdegatz et per portar una atestatieu comen las relatieus eren falssas facha per mossen cussonaci hi demoret sieys jorns despendet X sos per jorn tres livras Item per lo loguie del rossi de sieys jorns XII s. Item per la dicha atestatieu X sos Item al procurayre per produre ladicha atestatieu X sos per so... XXVII £ IX s. VI d. / Vingtsept livres neuf sols six deniers que nous avons payés à maître Jean Macip et Pierre Héraut, consuls, nos compagnons, qui ont été convoqués à Bordeaux en Parlement à la requête de messire de Laurada, indûment à cause de la fausse déclaration d'un sergent. Lesdits Macip et Héraut ont séjourné à Périgueux sous le coup de l'arrêt ou par les chemins allant et venant douze jours et ils ont dépensé ladite somme comme suit :

- tout d'abord, pour le double des lettres royaux de convocation, 2 sols 6 deniers ;

- de plus, ils ont payé à Périgueux à notre procureur, 9 sols ;
- de plus, aux commissaires députés pour entendre lesdits Macip et Héraut, 2 écus au soleil ;
- de plus, aux clercs desdits commissaires pour écrire leurs dépositions, 15 sols :
- de plus, pour le défaut, 2 livres ;
- de plus, à messire le greffier Marcilhac, 15 sols ;
- de plus, Macip est resté à Périgueux ou sur les chemins douze jours et ledit Pierre Héraut onze jours. 22 sols :
- de plus, pour le clerc du greffier, 5 sols ;
- de plus, messire Macip alla après à Bordeaux, tout seul, pour corriger les plaidoiries et pour porter une attestation faite par messire Cussonac précisant que les relations étaient fausses; il y demeura six jours, dépensant 10 sols par jour, 3 livres;
- de plus, pour le loyer du roncin sur six jours, 12 sols ;
- de plus, pour ladite attestation, 10 sols;
- de plus, au procureur pour produire ladite attestation, 10 sols. Pour tout cela... 27 livres 9 sols 6 deniers.

Item de lors dietas sen remeten a la determinatieu del concelh / Pour leurs frais, ils s'en remettent à la décision du Conseil.

XXVII £ IX s VI d / 27 livres 9 sols 6 deniers.

f° 49

Item untze livras quatre sos huech denies tornesas que abem pagadas al noble frances de cazelas leonart gacharia et bernat caulet que eren statz adjornatz a montalba et a tholoza a (compareisser) en persona a la requesta del vicari de lavesque tocan las honors de la vila an despenduda ladicha soma es stat dich per concelh que lor sera pagada coma se conte en la provesieu per so... XI £ VIII d. / Onze livres quatre sols huit deniers tournois que nous avons payés à noble François de Cazèles, Léonard Gacherie et Bernard Caulet, qui avaient été convoqués à Montauban et à Toulouse à comparaître en personne à la requête du vicaire de l'évêque touchant les honneurs de la ville ; ils ont dépensé ladite somme et il a été dit par le Conseil qu'il leur serait payé comme il apparaît dans la provision ; pour cela... 11 livres 8 deniers.

Item sieys denies torneses que abem donatz a anthoni Rocayrol per anar a la boria dels Ramonetz johan gaubert per so... VI d. / Six deniers tournois que nous avons donnés à Antoine Roucayrol pour mener à la borie des Ramonets Jean Gaubert ; pour cela... 6 deniers.

Item ung sol tres denies que abem pagatz per far metre los verolhs a las peyras de la bladaria losquals ha fachs adobar guilhem negremon bladie an tan costat per so... I s. III d. / Un sol trois deniers que nous avons payés pour faire mettre les verrous aux pierres de la bladerie, lesquels Guillaume Négremon, bladier, a fait réparer et ont coûté tant ; pour cela... 1 sol 3 deniers.

E may doas livras deys sos torneses que abem despendudas per so que nos foret dich que a laberaudia eren los que avian murtrit frances Roqueta asemprem de companhos de la vila per los anar penre hi anem an gran compania de companhos quant hi forem sen foren fugitz que alquns los aneren entressalar romperen alquns abrigals que eren en la rivieyra donerem a casqun companho que nos avia facha compania dos carrolus despenderem la dicha soma per so... II £ X s. / Deux livres dix sols tournois que nous avons dépensés pour ce qu'il nous avait été dit qu'à Labéraudie se trouvaient ceux qui avaient assassiné François Rouquette et nous avons assemblé des compagnons de la ville pour aller les prendre et il y avait une forte troupe de compagnons et quand nous y fûmes, ils s'étaient enfuis et quelques-uns qui les poursuivirent démolirent quelques cabanes qui étaient sur la rive ; nous avons donné à chaque compagnon qui nous avait fait compagnie 2 carolus ¹⁴, nous avons dépensé ladite somme ; pour cela... 2 livres 10 sols.

Item doas livras ung sol dos denies tornesas que abem despendudas per una inquesta que abem facha contra guinot tustalh et taulie de bernonis per so que nos vol far perdre la juridictieu dels Ramonets et ladich soma abem despenduda per anar serca los testimonis foras vila per los far adjornar et per lor [?] la despensa en vila que ne abem fachs ausir per testimonis per so... II £ I s. II d. / Deux livres un sol deux deniers tournois que nous avons dépensés pour une enquête que nous avons faite contre Guinot Tustal et pour l'audience de Bernon ¹⁵, pour ce qu'il veut nous faire perdre la juridiction des Ramonets et nous avons dépensé ladite somme pour aller chercher les témoins hors de la ville, pour les faire citer et pour leur rembourser la dépense en ville que nous leur avons fait faire pour les entendre comme témoins ; pour cela... 2 livres 1 sol 2 deniers.

 $XV \pounds XVII s VII d / 15$ livres 17 sols 7 deniers.

f° 49v

E may vint sos torneses que abem pagatz a mestre johan deyssaco notari per sos labors et trevals de nos serca ung instrumen e homatge que avian fach los predecessors de johan bosquet per so que sos hereties

¹⁴ - « Florin carolus », monnaie impériale de Charles Quint dont la première émission dure de 1506 à 1521. Vaut 10 deniers sous Charles VIII.

^{15 -} Juge royal.

volian estre senhors del peyrat et de la boria del bosquet loqual nos ha trobat et per sas penas de lo serca li abem pagada ladicha soma per so... XX s. / Vingt sols tournois que nous avons payés à maître Jean Deyssac, notaire, pour ses labeurs et travaux à aller nous chercher un instrument d'hommage qu'avaient fait les prédécesseurs de Jean Bousquet pour ce que ses héritiers voulaient être seigneurs du Payrat et de la borie du Bousquet ¹⁶, lequel [instrument] a trouvé et pour ses peines à le chercher nous lui avons payé ladite somme ; pour cela... 20 sols.

Item vint et set sos sieys denies torneses que abem pagatz aldich Deyssaco per sas penas et trevals de nos bayla lodich instrument de omatge grossat per loqual apargue la juridictieu de la boria del bosquet et del payrat es tota nostra en nos faisen omatge de bugis quant loqual omatge nos ha fach mossen anthoni bosquet et los enfans deldich johan bosquet et vostre notari ne ha pres instrument per so.... XXVII s. VI d. / Vingt-sept sols six deniers tournois que nous avons payés audit Deyssac pour ses peines et travaux de nous apporter ledit instrument d'hommage grossoyé ¹⁷ dans lequel il apparaît que la juridiction de la borie du Bousquet et du Peyrat est toute à nous et nous rédigeant l'hommage de Bugis quand cet hommage nous a été prêté par messire Antoine Bousquet et les enfants dudit Jean Bousquet et votre notaire en a fait instrument; pour cela... 27 sols 6 deniers.

E may tres livras tornesas que abem pagadas a mestre olivie forneri comissari per la cort de mossen senechal per sas penas et trevals per nos ausir deys testimones a lencontra deldich guinot tustalh tocan la juridictieu de la boria dels Ramonet et taulie de bernonis et per tot ung jorn que ha vaquat en cossolat per extrayre los priviletges per los produre al castel eldich proces contra lodich tustalh per so... III £ / Trois livres tournois que nous avons payées à maître Olivier Fournier, commissaire à la cour de messire le sénéchal, pour ses peines et travaux pour nous entendre dix témoins contre ledit Guinot Tustal touchant la juridiction de la borie des Ramonets et l'audience de Bernon et pour toute une journée passée au consulat pour extraire les privilèges pour les produire au Château 18 dans ledit procès contre ledit Tustal ; pour cela... 3 livres.

Item vint sos torneses que abem pagatz aldich bernonis per sas penas et trevals de ausir losdichs deys testimones am lodich forneri contra lodich tustalh et ne abem bilheta per so... XX s. / Vingt sols tournois que nous avons payés audit Bernon pour ses peines et travaux d'entendre

^{16 -} Les de Bousquet sont seigneurs d'Arcambal ou de la « Borie de Bousquet ».

^{17 -} La « grosse » est la transcription de l'acte sur un parchemin remis au bénéficiaire.

^{18 -} Le Château du Roi à Cahors, siège de la sénéchaussée.

lesdits dix témoins avec ledit Fournier contre ledit Tustal et nous en avons un billet; pour cela... 20 sols.

VI £ VII s VI d / 6 livres 7 sols 6 deniers.

f° 50

E may deys sos torneses que abem despendutz per so que abem fat corre ung prisonie al peyrat que portava ung fer senhat et fasia plusors mals per gardar la juridictieu de la vila abem pagada ladicha soma als companhos que nos feseren compania per lor pena per so... X s. / Dix sols tournois que nous avons dépensés pour ce que nous avons fait courir un prisonnier au Peyrat qui commettait plusieurs méfaits en lui faisant porter un cercle de fer ¹⁹, ce pour garder la juridiction de la ville ; nous avons payé ladite somme aux compagnons qui nous accompagnèrent pour leur peine ; pour cela... 10 sols.

E may deys s t que abem pagatz a mossen doctor cornelh per sas penas et trevals que ha espausatz per nos acompanhar per doas vegadas per anar esproar la molher de bertolmieu Ruel que los medicis am lodich cornelli lan indicada ladra per so... X s. t. / Dix sols tournois que nous avons payés à messire le docteur Corneille pour ses peines et travaux qu'il a présentés pour nous avoir accompagnés par deux fois pour aller examiner la femme de Barthélemy Ruel que les médecins et ledit Corneille ont déclarée ladre [lépreuse]; pour cela... 10 sols.

Item quatre vins set livras tornesas que abem pagadas a mossen tezaurie costava per la crua que nos estada expausada als tres statz darnier tengutz et ne abem bilheta per so... IIII^{xx} VII £ / Quatre-vingt-sept livres tournois que nous avons payées à messire le trésorier pour la crue ²⁰ qui nous a été imposée aux derniers trois États tenus et nous en avons une quittance ; pour cela... 97 livres.

E may sinquanta livras tornesas que abem pagadas al noble pons de vilars alias del carriol laquala soma li estada taxada per lo gran concelh per sas penas et trablas qua avia espausatz lan passat a gardar la vila duran la pesta coma se conte en la provesieu a nos baylada per lo gran concelh per so... L £ t. / Cinquante livres tournois que nous avons payées à noble Pons de Vilars alias du Carriol, laquelle somme lui a été accordée par le Grand Conseil ²¹ pour les peines et travaux qu'il avait présentés l'an passé à garder la ville durant la peste comme il apparaît

¹⁹ - Il existerait encore au Musée de Cahors une cage de fer qui pourrait bien être ce $\mbox{\tiny c}$ cercle de fer $\mbox{\tiny »}.$

^{20 -} La « crue d'impôt » : sous l'Ancien Régime, expression consacrée pour désigner toute contribution extraordinaire.

^{21 -} Le Grand Conseil est, à Cahors, l'assemblée des chefs de familles notables.

dans la provision qui nous a été donnée par le Grand Conseil ; pour cela... 50 livres.

E may trenta livras tornesas que abem pagadas a senher Ramon del pech per sas penas et trevals que ha espausatz lan passat duran la pesta a servi gardar et governar la vila am lodich mossen del carriol coma apar en la provesieu a nos baylada per lo gran concelh per so... XXX £ t. / Trente livres tournois que nous avons payées au seigneur Raymond del Pech pour les peines et travaux qu'il a présentés l'an passé durant la peste à servir, garder et gouverner la ville avec ledit messire du Carriol comme il apparaît dans la provision qui nous a été donnée par le Grand Conseil; pour cela... 30 livres.

CLXVIII £ / 168 livres.

f° 50v

E may vint et quatre livras tornesas que abem pagadas a senher Ramon del pech en laquala soma la vila li era tenguda per resta del blat et vi que avia fornit duran la pesta a los de sant mari et ne ha bilheta lo borssie per so... XXIIII £ t. / Vingt-quatre livres tournois que nous avons payées au seigneur Raymond del Pech, laquelle somme lui était due par la ville pour le reste de blé et vin qu'il avait fourni durant la peste à ceux de Saint-Mary et le trésorier a un billet; pour cela... 24 livres.

Item dos sos sieys denies torneses que abem pagatz a mestre Johan bruguieyra notari per ung doble de interdit que le feset dobla mossen cossol querci tocan los del barri de sant jordi et ne abem bilheta deldich bruguieyra per so... II s. VI d. / Deux sols six deniers tournois que nous avons payés à maître Jean Bruguière, notaire, pour un double d'interdit ²² que demandait messire le consul Quercy concernant ceux du quartier de Saint-Georges et nous avons une quittance dudit Bruguières; pour cela... 2 sols 6 deniers.

Item set sos sieys denies torneses que abem pagatz a leonart gacharia merchan per unas letras Reals que nos ha portadas de tholoza per far exequtar los capelas de la presen ciutat per lor far pagar talha per so... VII s. VI d. / Sept sols six deniers tournois que nous avons payés à Léonard Gacherie, marchand, pour des lettres royaux qu'il nous a portées de Toulouse pour faire obéir les chapelains de la présente ville pour leur faire payer la taille ; pour cela... 7 sols 6 deniers.

Item tres livras tres sos sieys denies tornesas que abem pagadas per unas letras reals que abem impetradas de tholoza a la requesta del scindic de la presen ciutat que contenan quatre sagels a penre al cors

^{22 -} L'« interdit » est, en principe, une sanction religieuse ; ici, il a manifestement une autre signification qui nous échappe.

arnal melinas et jacme roqueta alias briquet que no volian pagar so que devian del soquet per so... IIII s. / Trois livres trois sols six deniers tournois que nous avons payés pour des lettres royaux que nous avons ramenées de Toulouse à la requête du syndic de la présente ville et qui portent quatre sceaux pour prendre de corps Arnaud Mélines et Jacques Rouquette *alias* Briquet qui ne voulaient pas payer ce qu'ils devaient du souquet; pour cela... 4 sols.

Item ung sol tres denies que abem pagatz a hun portado que nos portet una letra de tholoza que nos trameta de campis procurayre de parlamen per sas penas per so I s. III d. / Un sol trois deniers que nous avons payés pour ses peines à un porteur qui nous a porté une lettre de Toulouse que nous a transmise de Campis, procureur en Parlement ; pour cela 1 sol 3 deniers .

XXVII £ XVIII s IX d / 27 livres 18 sols 9 deniers.

f° 51

E may deys sos torneses que abem pagatz a mestre johan truteri alias fenayrotas per aver lo doble de larest contra los de sant jordi per lo produre en parlamen laquala soma li feseren bayla mossen malholh et mossen macipi et lo borssie ne ha bilheta... X s. / Dix sols tournois que nous avons payés à maître Jean Truteri alias Fenayrotas pour avoir le double de l'arrêt contre ceux de Saint-Georges pour le produire en Parlement, laquelle somme lui firent donner messire Maillol et messire Macip et le trésorier en a une quittance... 10 sols.

Item vint et nau sos torneses que abem pagatz als hereties de mestre johan forneti per resta dels labors et trevals que lodich forneti avia espausatz lo temps de la pesta a servir la vila stan capitan de la barra per so... XXIX s. / Vingt-neuf sols tournois que nous avons payés aux héritiers de maître Jean Fournier pour solde des labeurs et travaux que ledit Fournier avait présentés du temps de la peste pour servir la ville en étant le capitaine de La Barre ; pour cela... 29 sols.

E may cent livras tornesas que abem pagadas al recebendo de monsenhor lo tezaurie general chapui recebendo dels hemolumens de la presen ciutat per la reparatieu de bayhona per resta de XI^{CC} £ t. que ha presas lo Rey de fransa sus los hemolumens de la presen ciutat et ne abem bilheta senhada deldich recebendo per so... C £ / Cent livres tournois que nous avons payées au receveur de monseigneur le trésorier général Chapuy ²³, receveur des recettes de la présente cité pour la réparation de Bayonne en solde de 1 100 livres tournois qu'a

^{23 -} Gilles Blondeau, écuyer, sieur de Chappuis, conseiller du roi et trésorier général de France.

prises le roi de France sur les recettes de la présente ville et nous en avons une quittance signée dudit receveur ; pour cela... 100 livres.

E may dotze cens £ tornesas que abem pagadas a mossen de maraval laquala soma abem del malevada per pagar lodich senhor tezaurie de fransa per far ladicha reparatieu de bayhona per so... XII^{cc} £ / Douze cents livres tournois que nous avons payées à messire de Maraval 24 , laquelle somme nous avons d'une mauvaise levée pour payer ledit seigneur trésorier de France pour faire ladite réparation de Bayonne ; pour cela... 1 200 livres.

E may dotze livras tornesas que abem pagadas a johan petit cossol et borssie nostre companho per tres viatges que ha espausatz anan et tornan portar ladicha soma aldich senhor de maraval so es quatre jorns per viatge inclus totz despens a X sos torneses per jorn per despensa et loguie de rossi et X sos torneses per sas dietas per jorn per so... $XII \pm t$. / Douze livres tournois que nous avons payées à Jean Petit, consul et trésorier, notre compagnon, pour trois voyages qu'il a présentés allant et venant pour porter ladite somme audit seigneur de Maraval, c'est-à-dire quatre jours par voyage, incluses toutes dépenses à 10 sols tournois par jour pour dépense et loyer du roncin et 10 sols tournois par jour pour ses frais ; pour cela... 12 livres.

Myla III^c XIII £ XIX s. / 1 313 livres 19 sols.

f° 51v

Item sieys denies torneses que abem pagatz per lo sagel de una monetieu que abem impetrada contra aquels que han raubat lo pal que abem fach plantar al peyrat per so... VI d. / Six deniers tournois que nous avons payés pour le sceau d'une monition que nous avons demandée contre ceux qui ont dérobé le poteau ²⁵ que nous avons fait planter au Payrat; pour cela... 6 deniers.

Item nau livras que abem pagadas a ramon balitran per dos viatges que ha espausatz a quatre jorns per viatge anan et tornan parlar an lodich senhor de maraval que li plagues de presta lodich argen a la vila a X .s per jorn per despensa inclus loguie de rossi et X s. per jorn per sas dietas incluses vint s. t. que despendet lo servendo deldich maraval a lostal deldich thozeu quant portet lodich argen et foret dich que lon lo deffries per so... $IX \ \pounds$ t. / Neuf livres que nous avons payées à Raymond Balitran pour deux voyages qu'il a présentés, à quatre jours par voyage,

^{24 -} Noble Raymond-Barthélémy d'Escayrac, seigneur de Maraval ? Ou François de La Faye, écuyer, seigneur de Saint-Privat et de Maraval en partie ?

^{25 -} Le poteau planté par les consuls marque les limites de leur juridiction.

allant et venant pour parler audit seigneur de Maraval pour qu'il lui plaise de prêter ledit argent à la ville, à 10 sols par jour de dépense, inclus le loyer du roncin, et 10 sols par jour pour ses dépenses personnelles, inclus 20 sols tournois qu'il dépensa pour le serviteur dudit Maraval à l'hôtel dudit Thozeu quand il apporta l'argent ; et il a été dit qu'on l'en défraierait ; pour cela... 9 livres.

Item ung sol huech denies t que abem despendutz per far plantar las bolas del valat de sant mari que occupaven lodich valat per so... I s. VIII d. / Un sol huit deniers tournois que nous avons dépensés pour faire planter les bornes du fossé de Saint-Mary car on occupait ledit fossé ²⁶; pour cela... 1 sol 8 deniers.

E may vint et sieys sos tres denies que abem despendutz et pagatz a trenta companhos que nos an facha compania a la boria del bosquet et al peyrat per far corre ung home que avia fachs plusors mals et portava tot jorn ung selcle de fer cenhat loqual es en cossolat per so... XXVI s. III d. / Vingt-six sols trois deniers que nous avons dépensés et payés à trente compagnons qui nous ont fait compagnie à la borie du Bousquet et au Payrat pour faire courir un homme qui avait commis plusieurs méfaits et portait tout un jour un cercle de fer qui est au consulat... 26 sols 3 deniers.

Item dos sos torneses que abem despendutz per doas cargas de lenha que comprem per far fuoc de joya et apres lasdichas doas cargas lenha son demoradas en cossolat per so... II s. / Deux sols tournois que nous avons dépensés pour deux charges de bois que nous avons achetées pour faire le feu de joie ²⁷ et après les deux charges de bois sont restées au consulat ; pour cela... 2 sols.

 $X \pounds X s V d / 10$ livres 10 sols 5 deniers.

f° 52

Las gardas de las portas / Les gardes des portes

Et primo dezahuech livras tornesas que abem pagadas a jacme boquie gardie del pon vielh que ha espausatz sos trevals tot lan et tostz los meses de lan a garda la porta del pon vielh a causa de la pesta a XXX sos per mes que monta ladicha soma per so... XVIII £ / Et d'abord, dixhuit livres tournois que nous avons payées à Jacques Bouquié, gardien du pont Vieux, qui a présenté ses travaux tout l'an et tous les mois de l'année à garder la porte du pont Vieux à cause de la peste, ladite somme s'élevant à 30 sols par mois ; pour cela... 18 livres.

^{26 -} Il s'agit d'usurpation du domaine public par des particuliers.

^{27 -} En dépit du risque d'incendie, la Ville non seulement tolère mais organise les feux de joie de la Saint-Jean d'été.

Item desahuech livras tornesas que abem pagadas a johan de lalha gardie de la porta de labarra que ha espausatz totz los meses de lan a garda ladicha porta a xxxta sos torneses per mes per so... XVIII £ t. / En plus, dix-huit livres tournois que nous avons payées à Jean de Laille, gardien de la porte de La Barre, qui a présenté tous les mois de l'année à garder ladite porte à 30 sols tournois par mois ; pour cela...18 livres tournois.

Item desahuech livras tornesas que abem pagadas a jacme lartiga alias dolvi gardie del pon nuou que ha espausatz sos trevals tot a nostra annada a garda ladicha porta del pon nuou a xxxta sos per mes per s... XVIII £ / Dix-huit livres tournois que nous avons payées à Jacques Lartigue alias Dolvy, gardien du pont Neuf, qui a présenté ses travaux durant toute notre année à garder ladite porte du pont Neuf à 30 sols par mois ; pour cela... 18 livres.

Item desahuech livras tornesas que abem pagadas a peyre chalme alias lobossut gardie del pon de valandres que ha espausatz totz los meses de lan sos labors et trevals a gardar ladicha porta del pon de valandres a causa de ladicha pesta per so... XVIII £ t. / Dix-huit livres tournois que nous avons payées à Pierre Chalme alias le Bossu, gardien du pont de Valentré, qui a présenté tous les mois de l'an ses labeurs et travaux pour garder ladite porte du pont Valentré à cause de ladite peste ; pour cela... 18 livres tournois.

E may tres livras tornesas que abem pagadas a senhen jaques paquie que foret elegit capitan de la vila tot lo mes de may a causa de la pesta que era foras vila per so... III £ t. / Trois livres tournois que nous avons payées au seigneur Jacques Paquié qui fut choisi comme capitaine de la ville tout le mois de mai à cause de la peste qui était autour de la ville ; pour cela... 3 livres tournois.

LXXV & t. / 75 livres.

(à suivre...)

Patrice Foissac

ALAIN DE SOLMINIHAC : TRANSLATION DE SON CORPS ET INVENTAIRE DE SES EFFETS PERSONNELS EN 1791 ¹

Notre sociétaire Jacques Bouquié, de Montbrun, nous fait connaître deux documents issus des Archives départementales du Lot dont il a assuré la transcription. Le premier est le procès-verbal du transfert, au début de la Révolution, de la dépouille mortelle d'Alain de Solminihac, le grand évêque réformateur du diocèse de Cahors (1636-1659), depuis le couvent des chanoines de Saint-Augustin (l'actuelle Maison des œuvres) où il avait tenu à être inhumé, à la cathédrale de Cahors.

ACTE Nº 1

Page 1

L'an mil sept cent quatre vingt onze et le septième jour du mois d'août à l'heure de quatre du matin par devant nous notaire royal de la ville de Cahors, chef-lieu du département du Lot, et dans notre étude, a personnellement comparu présents les témoins soussignés M Pierre GRAND, substitut du procureur de la commune de cette ville, lequel nous a dit qu'en vertu des délibérations du Conseil général de la commune des neuf mai et cinq août de la présente année il nous requiert de nous transporter dans la ci-devant église des ci-devant chanoines réguliers de cette ville à l'effet de dresser procès-verbal de l'exhumation, transport et inhumation dans l'église épiscopale de cette ville du corps du vénérable serviteur de Dieu Alain de SOLMINIACH, évêque de Cahors déposé dans la ci-devant église des ci-devant chanoines réguliers pour éviter que le corps de cet homme qui est en

¹ - M° Antoine Carla, notaire à Cahors (Archives départementales du Lot, 3 E 238-2), deux actes (le second est un inventaire de ses effets personnels).

grande vénération dans cette ville ne soit pas profané, le lieu où il est déposé étant devenu profane par la vente qui a été faite de l'église et par la sortie de la décoration de la dite église. Sur quoi nous dit notaire nous sommes transporté avec les dits témoins à la ci-devant église des ci-devant chanoines réguliers et dans la ci-devant chapelle de Saint François de Sales

Page 2

Qu'étant nous avons trouvé Messieurs les Officiers municipaux de la commune et nombre de citovens et notables. M'ont dit Sieur GRAND nommément de procéder à la description d'un tombeau qui se trouve élevé au-dessus du pavé et adossé au mur midi de ladite chapelle et de suite nous dit nous avons pris par nous même les dimensions du tombeau, en présence des dits témoins et avons dit que le dit tombeau était de figure triangulaire de longueur de sept pieds sept pouces, deux pieds huit pouces et de largeur de trois pieds de haut à son comble. Le tout composé en pierre dite grise du pays. Le payage est de trois pierres, les deux pièces des côtés sont entières et les deux du couronnement sont aussi entières, celles du tétars sont aussi entières toutes ces pièces ont six pouces d'épaisseur, les unes et les autres garnies de mortier en chaux et sable. Au-dessus duquel tombeau est un grand cadre et une inscription très longue en lettres dorées commençant par ces mots « Alanus de Solminihac » et finissant par ceux-ci « receptas honoratur ». MM les Officiers municipaux ont requis le Sieur Guillaume BRIVE ainé architecte de cette ville de faire procéder par son ouvrier à l'ouverture dudit tombeau en présence de M Jean PONTIÉ, curé de Saint Géry de cette ville, pasteur territorial

Page 3

qui fut requis le jour d'hier de procéder ce jourd'hui à la présente heure à l'exhumation du corps dudit vénérable Alain de SOLMINIHAC et de suite de ledit Sieur BRIVE avec Guillaume BESSE, Jean CONSTANT, Jean Pierre ALCHIER, Jean CAMBAREL, Guillaume DELSOL, Guillaume DELMAS, Jean BARRY, Michel VITAL, Antoine LAPARRA, Géraud ROQUES, Hugues ARNAL, Antoine BORGONNIE, Jean BOIRAMY cadet et Antoine BES tous maçons de cette ville ont enlevé la première pierre du couronnement et ensuite la seconde et enfin toutes les autres pierres qui forment ledit tombeau et les dites pierres enlevées nous avons aperçu une caisse dont les côtés sont de bois et le dessus d'une plaque de plomb, laquelle caisse remplit tout le vide dudit tombeau. Sur laquelle plaque de plomb est un drap blanc allongé sur icelle, au fond duquel tombeau et sur ladite caisse est une petite boîte en bois de

six/sept pouces de longueur, sept pouces de hauteur et neuf pouces de largeur clouée dessus les côtés. Dont le couvert estant soulevé laquelle caisse ayant été ouverte il a été reconnu

(ont cru?) qu'elle contenait son intestin. Elle a été de suite refermée sans y toucher, le bois de ladite boîte se trouvant vermoulu a été attaché en long et en travers par de petites cordes. Laquelle grande caisse ayant été ouverte il a été reconnu que le

Page 4

dedans d'icelle est une plaque en plomb y avons véritablement reconnu le corps du vénérable Alain de SOLMINIHAC en squelette habillé d'un ornement dont la couleur ne peut être dépeinte avec toute l'exactitude possible mais qui a paru être entre violet et rouge. Après quoi ladite caisse a été refermée sans que personne ait touché à rien du contenu de ladite caisse de plomb ou mis absolument rien et de suite ladite caisse de plomb refermée enfermée dans trois planches, début une dessus et les autres aux deux côtés, a été retirée par lesdits maçons et placée sur trois planches en travers et au même instant mondit Sieur PONTIÉ, curé de Saint Géry en surplis, étole et pluvial noir a commencé à chanter « Exultabent ossa humilita » et le « Miserere mei ». Le drap blanc trouvé sur ladite caisse y a été remis et on en a placé par-dessus un autre qui enveloppait le tout pour le convoi seulement. Les Pénitents bleus de cette ville s'estant rendus précédés de leur christ ont porté sur lesdites planches mises en travers la dite caisse, un autre pénitent a pris la boîte dont a été parlé ci-dessus dans laquelle on a cru reconnaître les intestins ou autres chairs dudit vénérable Alain. La marche a commencé précédée de la croix processionnale de la paroisse Saint Géry, au milieu des gardes nationales et troupes en ligne, ce convoi a été toujours précédé

Page 5

ou suivi de Messieurs les Officiers municipaux, membres du Conseil général et substitut du procureur de la commune et d'une grande affluence de peuple et toujours nous dit notaire et témoins pris à cet effet présents. Parvenus au portail Garrel, entrée de la ville et de la paroisse épiscopale Mgr d'ANGLARS, évêque du département du Lot accompagné de ses vicaires, suivait M PLANTADE son vicaire de semaine qui était revêtu du surplis, étole et pluvial noir, ledit PLANTADE a jeté de l'eau bénite sur ladite caisse et entonné «Exultabent ossa humilita » et le « Miserere mei ». La marche a continué avec ledit Sieur curé de Saint Géry et par devant l'église épiscopale ladite caisse a été posée au milieu de ladite église en attendant que lesdits maçons préparassent la tombe ce qui a été fait avec les mêmes pierres qui

composaient sa tombe aux chanoines réguliers. Ladite tombe a été placée à la première chapelle après la chaire dédiée à tous les saints du côté de l'Evangile. Ladite tombe finie les planches dans lesquelles la caisse de plomb est enchâssée s'étant déjointes cela a occasionné l'affaissement à la caisse de plomb, on a jugé

Page 6

propre de sangler le cercueil avec trois courroies que nous avons cachetées sur le dessus et au bout. La caisse s'étant trouvée maintenant trop large on a été obligé de rompre les courroies et ladite caisse a été portée dans cet état à la tombe pendant que les prêtres chantaient les prières usitées pour les morts où elle a été déposée et alors ayant vu que les linteaux qui soutenaient le couvert de la caisse depuis empêchaient les jointures ou rapprochements des planches à cause de leur dérangement les uns sont tombés en dedans et d'autres ont été tirées et placées sur le suaire ainsi que quelques petits lambeaux des dites planches vermoulues. Alors nous avons resserré les courroies et placé le sceau sur la boucle seulement. On a essayé de cacheter en d'autres endroits sans pouvoir y parvenir solidement avec le cachet du vénérable Alain, c'est-à-dire à la courroie du milieu. La boîte de bois s »étant trouvée vermoulue on l'a enveloppée d'une serviette et sanglée de deux courroies, chacune cachetée sur les bouts du sceau dudit vénérable Alain et ensuite bouclée du sceau de la commune et de suite

Page 7

placée dans la tombe à une des extrémités et incontinent on a fermé ladite tombe avec les mêmes pierres, de la même manière qu'elle était avant la translation dans la ci-devant église des chanoines réguliers avec la même élévation et les mêmes dimensions et quand au cadre et inscription qui étaient au-dessus du tombeau et dont est parlé ci-dessus l'un et l'autre ont été portés à l'église épiscopale et placés au-dessus la dite tombe. Il est observé que dans tout le cours de la cérémonie il n'a été rendu directement ni indirectement aucun culte au dit vénérable Alain de SOMINIHAC. Le tout s'étant fait avec la plus grande simplicité quoique le peuple de tout état et de tout sexe ait témoigné une grande vénération envers lui. M Raymond Jean Marie Victor CHEMISON DE LALANDE, délégué pour la poursuite de la béatification et canonisation dudit vénérable Alain de SOMINIHAC a été présent pendant toute la cérémonie depuis le commencement jusqu'à la fin pour

Page 8

témoigner et certifier pour — corps dudit vénérable Alain. M GRAND, substitut du procureur de la commune a dit qu'il

demeure instruit qu'il existe dans la main du ci-devant chanoine régulier certains effets ayant servis à l'usage du Sieur Alain et autres choses précieuses le concernant. Nous requis de renvoyer la séance à demain à l'heure de huit du matin dans ladite maison des chanoines réguliers pour y procéder à l'inventaire des effets ou choses précieuses pour ensuite être transportées où il apparaît. En conséquence nous dit notaire avons remis la séance à demain audit lieu et heure. Le tout fait, passé, lu et récité du Sieur Jean PARRA, citoyen Antoine LAVAL, vitrier, du Sieur Armand FAURE ci-devant frère des chanoines réguliers et de Jean LASVIGNES, citoyens tous habitant dudit Cahors soussignés avec messieurs les Officiers municipaux, présents GRAND, substitut du procureur de la commune, LALANDE, PONTIÉ, PLANTADE, le Sieur BRIVE, architecte et nous dit notaire.

Fin du premier acte

Deuxième acte

Page 1

L'an mil sept cent quatre vingt onze et le huitième jour du mois d'août à l'heure de huit du matin dans la ville de Cahors chef-lieu du département du Lot nous notaire royal présents les témoins soussignés nous sommes transportés avec Monsieur Pierre GRAND, substitut du procureur de la commune et MM les Officiers municipaux soussignés à la maison des ci-devant chanoines réguliers de cette ville où étant nous avons trouvé M Raymond Jean Marie Victor CHEMISON DE LALANDE ci-devant chanoine régulier procureur délégué à la Sainte cause concernant le vénérable Alain de SOLMINIHAC qui nous a introduit dans la première chambre du couloir du levant en haut de l'escalier

Page 2

donnant sur le couchant à droite en allant à l'église où étant il nous a fait voir une armoire d'un bois teint au brou. La porte a différentes couleurs et vitrée de neuf carreaux, laquelle armoire est d'une hauteur de six pieds trois pouces ou environ, quatre pieds un pouce de largeur et de huit pouces de profondeur et nous a dit que cette armoire contient les habits ornementaux ayant servis à l'usage du vénérable Alain de SOLMINIHAC et autres effets le concernant. Sur quoi le dit Sieur procureur de la commune nous a requis de procéder à l'inventaire et description desdits habits et ornements et étant et de suite ladite armoire ayant été ouverte nous dit notaire en présence desdits témoins, du dit substitut et de MM les Officiers municipaux avons procédé audit

inventaire et description ainsi que suit. Ladite armoire ayant été ouverte avons trouvé qu'elle est composée de quatre cases. Sur la troisième en montant avons trouvé une bourse brodée —————— long. Cette bourse ayant été ouverte par M PONTIÉ, curé de Saint Géry, pasteur territorial

Page 3

Nous y avons trouvé une boîte de vermeil faite en forme de cœur qu'on a dit contenir le cœur dudit vénérable Alain, laquelle le contient véritablement et a été remise dans le même état dans la même bourse. A la case du fond avons trouvé une petite boîte de bois ayant demi-pied deux pouces et demi de longueur, un pied de larguer et sept pouces de profondeur clouée de tous les côtés avec un écriteau sur papier attaché à la dite caisse portant ces mots : « le contenu de cette boite sont des entrailles de notre saint prélat après et les étoupes ont été dans son corps après qu'on en eu ôté le ventre on les y mit. Le taffetas violet a été la doublure d'un des pluviaux, la caisse de plomb, son cœur y a demeuré quelques temps ». Signé : Étienne. Plus à la même case une autre caisse couverte de bazanne fermée à serrure et clef, la clef avant été égarée. ladite caisse ayant deux pieds longueur, quatorze pouces et demi de largueur, dix pouces de profondeur sur le derrière et sept pouces trois quart de profondeur sur le devant y ayant un écriteau attaché entre la fermeture portant ces mots

Page 4

en plus « Je soussigné certifie que ces linges et autres choses renfermées dans ce petit coffre ont servi à nettoyer les restes du corps de notre bienheureux père lorsqu'on voulut transporter son corps de la chapelle première construite dans la basse cour de la grande église que nous avons aujourd'hui à Cahors ce 25 juin 1743 » PAILHAS prêtre et chanoine régulier de Cahors signé. Plus à la même case un linceul taché. Une nave également tachée. Une serviette également tachée et reprisée. Une chemise n'ayant qu'une manche. Un bonnet de toile sale. Plus à la seconde case en montant quatre manteaux noirs dont un d'été et trois d'hiver. Plus à la même case trois cameaux noirs dont deux pour hiver et un d'été. Plus à la quatrième case cinq soutanes blanches dont trois d'été et deux d'hiver et partie de ceinture fort étroite. Plus une culotte blanche. Plus dans ladite armoire une manche de rochet en toile. Plus un rochet entier, un autre rochet sans manche et un bout d'un autre rochet.

Page 5

Plus quatorze purificatoires. Plus trois mitres. Une simple de taffetas en blanc, l'autre glacée en or et l'autre glacée en or en broderie ornée de

pierres fausses. Plus deux dalmatiques noirs brodés d'une patte dentelle en argent. Plus deux paires de brodequins brodés en soie dont une paire violet et l'autre rouge. Plus une paire de pantoufles de cuir. Plus un morceau de tulle fort épais. Plus un camail en laine violet. Plus un grand sceau à ses armes. Plus deux paires de gants, une rouge simple et l'autre blanc brodé d'or. Plus une petite clochette. Plus un étui de mitre en toile. Plus un écrit d'une demi-feuille de papier écrite d'un seul côté seulement portant ces mots : « Je soussigné Prieur des chanoines réguliers Notre Dame de Cahors Ordre de Saint Augustin, Congrégation de Chancelade atteste et certifie à toux ceux qui demeureront à l'avenir dans le présent prieuré et nous y succéderont que les habits et autres choses mises par moi dans ce coffre ont appartenu à feu Mgr Alain de SOMINIHAC, notre bien heureux père

Page 6

- et fondateur l'ayant appris par écrits et traditions de nos anciens pères que j'ai vu et qui me l'ont assuré, lesquels habits et autres choses consistent :
- 1 / en un linceul, nappe, serviette, chemise et bonnet de toile dans lesquels on avait plié le Saint corps dudit évêque ou frotté icelui ou dans lesquels il mourut
 - 2 / en quatre de ses manteaux noirs, trois d'hiver et un été
 - 3 / en trois cameaux noirs deux d'hiver et un d'été
- 4 / cinq de ses soutanes blanches dont on a coupé partie, trois d'été et deux d'hiver et sa ceinture et ses culottes rapiécées de ses propres mains, en une manche d'un de ses rochets, en un autre tout entier, en quinze purificatoires à son usage, en trois de ses mitres, une simple en taffetas blanc, l'autre d'un glacé d'or et la troisième d'un glacé d'or en broderies de pierres fausses, en deux dalmatiques noirs, plus ses brodequins en broderies rouge et violet, ses pantoufles et un morceau de toile qui lui servait à échauffer ses pieds dans le lit et à l'égard du camail violet aussi dans ce coffre il a appartenu à Mgr de SEVIN son successeur dans l'évêché

Page 7

de Cahors et en foi de quoi j'ai signé le présent mémoire pour servir à la postérité et y ai apposé le sceau du présent prieuré et chapitre de Cahors ce 25 juin 1743. » Signé PAILHAS Prieur des chanoines réguliers Notre Dame de Cahors

« Plus le même jour j'ai mis dans le présent coffre deux autres rochets de notre bienheureux père, le sceau de ses armes, deux paires de ses gants de soie blanc et rouge, la clochette de fonte dont il se servait ordinairement pour appeler ses gens et quelques unes de ses lettres et signé PAILHAS susdit. » Au bas duquel écrit reçut le sceau du prieuré des chanoines réguliers de Cahors au dos de laquelle demi-feuille de papier sont écrits ces mots : « Attestation des choses renfermées dans ce coffre.»

Plus avons trouvé dans ladite armoire treize offrandes consistant en cœurs et yeux d'argent faites par treize différents particuliers en accomplissement de leurs vœux dont une faite le 25 mars 1676 par demoiselle de la MARTHONIE en Périgord d'un petit cœur d'argent, l'autre par Dame de DAY d'un cœur

Page 8

d'argent le 1et mars 1663, l'autre par M BROUSSE d'un cœur d'argent en 1667, un de demoiselle Cécile de MASSOULIE en deux cœurs d'argent le 7 juillet 1669, un autre de demoiselle de LASSERRE d'un cœur d'argent le 23 septembre 1677, autre de M de CAMBOLAS pour un — riquet de bon repos le 10 octobre 1677, autre un œil d'argent qui fut trouvé sur le tombeau le premier août 1678, autre de madame de PUYMISSON et sa fille de Toulouse, chacune d'un cœur d'argent le 8 juillet 1679, autre de de moiselle JISBERT d'un œil d'argent le 13 juillet 1680, un autre d'une religieuse d'Albi d'un cœur d'argent en mai 1680, autre de Madame de CHALVET de MALENFANTE de deux yeux d'argent le 24 août 1684, autre du Révérend père LAVERGNE de Verteuil d'un cœur d'argent du 29 avril 1685 et l'autre de Madame de LATTUQUE de deux yeux d'argent le 13 avril 1685.Plus avons trouvé dans l'intérieur de ladite chambre et suspendu aux murailles un enfant de cire en accomplissement d'un acte de reconnaissance qu'elle fit en mars 1669

Page 9

Plus un bras de cire accomplissement d'un vœu d'un homme de Crous qu'il dit en mars 1669. Plus une jambe en cire en accomplissement du vœu de demoiselle Louise FOTTĒ qu'elle fit en 1775. Plus un très petit enfant en cire en accomplissement du vœu de Madame la comtesse de ROQUEMAUREL qu'elle fit le premier mars 1773. Plus un tableau représentant M Alain en évêque sur un nuage et une femme dans son lit donné par un archiprêtre du diocèse et porté sur le tombeau par OLIVIER, peintre en accomplissement du vœu de la sœur dudit archiprêtre guérie miraculeusement le 25 avril 1686. Plus un autre tableau représentant le portrait de Mr de TRIERE du diocèse de Mendes qu'il a donné en accomplissement de son vœu le 24 septembre 1694. Plus un petit enfant de cire sans inscription. Plus une jambe de cire en accomplissement du vœu de M RADILLON du ——— envoyé le 13 juillet 1678

Page 10

Page 11

Plus un autre tableau représentant M Alain donné en accomplissement d'un vœu par la demoiselle la lieutenante d'USERCHE le 8 juillet 1679. Plus un autre tableau représentant M Alain donné en accomplissement d'un vœu donné par M de LAURIÈRES, conseiller au parlement de Toulouse le 10 août 1716. Plus un tableau représentant M. Alain dans un nuage, deux anges derrière lui et un homme et une femme se prosternant devant lui, donné en accomplissement d'un vœu de 1693. Plus un autre tableau représentant M Alain donné en accomplissement d'un vœu par Madame DUPORT, abbesse de Casses le 23 août 1671. Plus un autre tableau représentant M Alain dans un nuage avec une femme qui garde son petit enfant dans un berceau donné en accomplissement d'un vœu en 1715. Plus un tableau représentant une femme dans son lit malade et M Alain au chevet, donné en accomplis- sement du vœu

Page 12

par M de SALES et Madame de SALES le 18 septembre 1668. Plus un buste en plâtre représentant M Alain et le moule dudit buste. Laquelle en premier le dit Sieur — a fait emporter avec tout ce qu'elle a et décrit cidessus dans une salle d'archives au ci-devant chapitre collégial de cette ville qui est sur la sacristie de l'église épiscopale et où ladite — déposé et les effets rangés de la même manière qu'ils étaient aux chanoines. Les susdits tableaux, buste, moule et autres effets donnés en accomplissement des vœux dont la description est ce qui est écrit dans l'intérieur de ladite chambre ont été également posés à la salle des archives du cidevant chapitre cathédrale lesquels transportés et suivis de nous dit

notaire, témoins, substitut du procureur de la commune assisté des officiers municipaux et dudit Sieur de LALANDE qui n'a jamais quitté et a toujours été

Page 13

Présent. Le dit Sieur GRAND, substitut a prié et requis le dit Sieur de LALANDE de déclarer s'il n'a pas en son pouvoir d'autres effets concernant le dit vénérable Alain et s'il ne sait point qu'il y en a ailleurs à quoi ledit Sieur LALANDE a répondu qu'une autre armoire qui est dans ladite chambre ayant cinq pieds de hauteur, trois pieds trois pouces de large et dix huit pouces de profondeur contient certains papiers concernant ledit vénérable Alain. Le dit Sieur substitut a fait porter ladite armoire à la dite salle et archives. Le dit LALANDE déclare n'avoir autre chose en son pouvoir concernant le Sieur Alain mais qu'il est instruit que le Sieur VALES, notaire royal de cette ville et de la Sainte cause est nanti de pièces concernant les procédures pour la béatification dudit vénérable Alain de SOLMINIHAC tant anciennes que nouvelles et qu'il ne sait point que personne plus ait rien en son pouvoir concernant le dit vénérable Alain de SOLMINIHAC

Page 14

A observé que la clef du petit coffre de bazanne s'est trouvée et a été retrouvée dans l'armoire et afin que les effets contenus en la première armoire ne soient point soustraits et soient précieusement gardés il est et demeure convenu entre ledit substitut et le dit Sieur LALANDE en sa qualité de procureur délégué de la Sainte cause que la partie de la porte de l'armoire qui contient lesdits habits et effets dudit vénérable Alain qui est vitrée sera fermée en bois —— fil d'archat qu'il y sera placé trois serrures chacune avec une clef différente, l'une sera déposée au secrétariat de la maison, l'autre entre les mains dudit Sieur LALANDE et la troisième entre les mains de M l'évêque. Le dit Sieur LALANDE me requiert de prendre sa déclaration comme il a fait toutes les réclamations possibles pour empêcher la translation du corps du vénérable Alain de SOMINIHAC et de fait lui appartenant. De quoi et de tout ce dessus nous dit notaire avons dressé le présent verbal pour servir et valoir ainsi qu'il appartiendra et l'avons signé avec messieurs Jean-

Page 15

François Charles COURTIADE, homme de loi, Jean PARRA, citoyen, Armand FAURE ci-devant frère-hay? (frère lai?) des ci-devant chanoines réguliers et Jean Charles BARTHET fils étudiant tous habitant de cette ville qui ont été témoins assistants à tout le contenu au présent dont a

été fait lecture ensemble, ont signé ledit Sieur GRAND, substitut, messieurs les Officiers municipaux présents et ledit Sieur LALANDE. Suivent les signatures



Jacques Bouquié

LA FONCTION PUBLIQUE À FIGEAC SOUS LA MONARCHIE ABSOLUE

« Nos rois tiennent leur puissance de Dieu et ce n'est point le peuple qui leur a transmis. Les rois, seuls en France, peuvent faire des lois », enseigne dans les années 1730 notre compatriote François Boutaric, professeur de droit français à la faculté des droits de l'Université de Toulouse. Boutaric est un illustre représentant de l'oligarchie des officiers figeacois. Il perpétue l'enseignement de ses prédécesseurs pour qui « le roi peut faire lois, créer offices, arbitrer la paix et la guerre, exercer le dernier ressort de la justice ¹ ». Il est le fils de François Boutaric qui a acheté en 1674 l'office de président du bureau de l'Élection de Figeac, charge qui restera dans la famille jusqu'à sa suppression en 1792. Il est donc un bon témoin sur la fonction publique dans une petite ville comme Figeac qui compte six mille habitants ².

Une construction juridique qui évolue avec le temps : la délégation

Pour les juristes « *le roi n'a pas de compagnon dans sa majesté royale* », mais elle peut être déléguée, le roi ne pouvant matériellement l'exercer en tout lieu. Si les personnages importants et les institutions ont la possibilité de se rendre directement devant le roi pour régler leurs problèmes, celui-ci ne peut tout connaître. Il doit donc déléguer.

Lorsque les légistes se sont rendus indispensables, ces juristes ont recouru à un procédé de nature juridique utilisé par le droit romain : le mandat, la représentation. Ce procédé est avancé par Boutaric qui précise : « Justinien n'en dit rien qui ne soit observé par nous ». Il fait

^{1 -} Jacques Poumarède, « La chaire de l'enseignement du droit français à la faculté des droits de l'Université de Toulouse », *Actes du colloque des 28 et 29 octobre 2004.*

^{2 -} Philippe Calmon, « Un Figeacois méconnu : François Boutaric », *Bulletin de la Société des études du Lot (BSEL)*, 1983, I.

aussi référence aux institutions coutumières de Loysel : « qui s'entremet doit achever » et il relève le caractère gratuit du mandat. Nous verrons que ce statut évoluera lorsque sera admise la rémunération des procureurs judiciaires.

Pour des raisons pratiques il est admis que le Parlement, instance judiciaire suprême, peut délibérer en l'absence du roi mais, dès lors, se posent deux questions. Il doit d'abord y avoir communauté de vue entre mandant et mandataire et, surtout, ce dernier doit rendre compte. C'est pourquoi sous saint Louis, les juges ont recouru à la fiction de la présence du roi lors de la décision. Au siècle des Lumières il y a là source de conflit lorsque le Parlement refuse d'enregistrer les édits et ordonnances. La situation se complique en raison de l'extrême morcellement des situations locales : institutions subsistantes du système féodoseigneurial, déséquilibre et injustice dus notamment à des péréquations fautives entre les régions.

Commission et office

Les délégations royales peuvent être de deux natures : commission et office. Cette distinction qui n'existait pas à l'origine a pris toute son importance au xiv^e siècle, période où s'esquisse le système de la patrimonialité des offices.

La commission peut être individuelle comme, lorsque en 1651, le roi donne commission au président de la cour des Aides de Montauban « de commandement à Cahors et dans le pays de Quercy » en révolte. Elle peut être collective par exemple lorsque en 1730 il s'agit « d'informer sur les commodités, incommodités et fertilités » concernant les quatre provinces comprises dans la Recette générale de Guyenne en conflit sur la répartition de la taille, ou, en 1672, lorsque le roi fait inventorier et estimer les biens de son domaine dans la Généralité de Montauban.

C'est en matière de justice que la situation est la plus compliquée. Le roi n'est pas juriste mais rendre la justice est « la première dette de la souveraineté » suivant les préceptes d'Ulpien. Cette théorie justifie la justice retenue opposée à la justice déléguée. Même si les légistes prétendent que toute justice dépend du roi, les magistrats admettent de plus en plus mal l'évocation de certaines affaires pourtant logique avec le système du mandat et la constitution périodique des grands jours où les magistrats locaux ont le sentiment d'être marginalisés. Précisons qu'à partir du XIII^e siècle, les cours et tribunaux sont obligatoirement confiés à des juristes diplômés.

Ces difficultés conduisent la royauté à s'orienter vers les offices qui sont calqués sur le modèle des bénéfices ecclésiastiques, en confiant des parties de l'administration du domaine à des particuliers. Petit à petit cette réforme qui concernait au départ le domaine royal s'étend à l'ensemble des administrations. Les officiers sont rémunérés par des gages réguliers et ces fonctions attirent particulièrement la bourgeoisie marchande qui y voit une promotion sociale et des revenus réguliers. En matière judiciaire ces offices apparaissent comme un bon moyen de lutter contre le système féodal. Boutaric cite à ce propos Dumoulin : « Aucun seigneur en France n'a de droit commun la justice en son fief ».

Aliénabilité et hérédité

Sous les Valois, l'habitude s'était instaurée de verser un droit de conservation pour les hautes fonctions de l'État (ce sera encore le cas pour la charge de secrétaire d'État de Colbert). En outre, pour les bénéfices ecclésiastiques, droits viagers qui ne pouvaient être vendus pour cause de simonie, on autorise les titulaires à résigner en faveur de tout clerc sous réserve de sa capacité canonique. Ce système de la resignatio in favorem fut étendu aux offices peu à peu. Les besoins de la royauté la conduisirent à créer de nouveaux offices et même à créer en 1522 un bureau des parties casuelles dans lequel Loiseau voit « une boutique où l'on vend des offices ». Les offices ainsi créés peuvent être vendus entre particuliers mais sous certaines conditions. Si le titulaire décède avant d'avoir vendu ou dans les quarante jours de l'acte de cession, l'office revient au roi. En 1604, le secrétaire d'État Charles Paulet, cédant aux pressions des officiers, instaure un système consolidant les offices et permettant les cessions sous réserve en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle 3 .

Statut des officiers

D'après Tocqueville, entre 1693 et 1704, la Royauté a créé quarante mille offices générant le versement d'autant de cautions. Les créations en période de crise financière frisent le surréalisme. Certains offices sont rachetés par les titulaires en place d'autres offices car ils empiètent sur leurs fonctions. Certains sont purement honorifiques et achetés par quelques bourgeois qui veulent se créer une position sociale. En 1707, un état établi par la compagnie des officiers de l'Élection de Figeac fait apparaître que celle-ci a racheté au moyen d'emprunts divers offices d'une valeur totale de l'ordre de 49 000 livres dont elle touche les revenus, soit 7 377 livres.

³⁻ Ph. Calmon, « Les notaires et autres officiers de Figeac de la fin de l'Ancien Régime à la loi du 25 ventôse an XI », *Visage du notariat dans l'histoire du Midi toulousain*, Toulouse, PUM, 1992. Cette étude contient quelques exemples de cessions d'offices figeacois.

Au plan théorique, certains juristes prétendent que la cession d'office n'est qu'une simple cession de créance et que le transfert est automatique. Les actes de cession ne sont soumis ni à une condition suspensive de l'agrément ni à une condition résolutoire en cas de refus de l'agrément, cela malgré les conseils des manuels de droit. De Ferrière rappelle : « L'office est une fonction publique qui vous donne une qualité, un titre et un rang selon les fonctions ». Notons que les offices figeacois n'anoblissent pas leurs titulaires mais que certaines familles obtiennent la noblesse de robe par un emploi au Parlement de Toulouse.

Les offices figeacois

On rencontre à Figeac:

- des offices judiciaires : parallèlement aux justices seigneuriales qui demeurent, certains officiers peuvent siéger dans plusieurs juridictions de première instance. La viguerie est un tribunal de première instance compétent dans la ville de Figeac. L'instance d'appel est la sénéchaussée.

La viguerie comprend : un viguier, un juge dénommé lieutenant général, un lieutenant principal et un lieutenant particulier. Le reste du personnel est commun avec la sénéchaussée : un procureur du roi, un avocat du roi, un greffier en chef, un commissaire aux saisies réelles, quatorze procureurs et sept huissiers.

Le sénéchal comprend : un lieutenant principal civil, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier, un lieutenant de police, un assesseur criminel, six conseillers dont un avocat du roi, un receveur des consignations qui est aussi commissaire aux saisies réelles plus le personnel commun avec la viguerie ⁴.

– des offices financiers : le plus important des offices figeacois est celui de receveur des tailles qui manipule des sommes de l'ordre de 300 000 livres par an. Sa rémunération est de 2 %. En 1717 l'office sera dédoublé.

Les offices du bureau de l'Élection comprennent un président, un lieutenant, deux conseillers, un procureur du roi et un greffier. Les gages varient de 250 à 410 livres suivant la valeur des offices.

Notons que la cour des Aides, d'abord établie à Cahors, puis transférée à Montauban (*), assure le contentieux et que les impositions sont réparties entre les élections par l'intendant ⁵.

^{4 -} Sur le fonctionnement de la justice : Ph. Calmon, « La justice à la fin de l'Ancien Régime dans la sénéchaussée de Figeac », *BSEL*, 1996, I.

⁵ Ph. Calmon, « La fiscalité à la fin de l'Ancien Régime dans l'élection de Figeac », *BSEL*, 1994, II.

- les officiers à pratique : il s'agit des notaires dont la rémunération est fixée à l'acte. Les notaires royaux sont au nombre de six dans la ville.

Un système inadéquat

Le système des offices se heurte à de nombreuses critiques : quelle que soit l'imagination des ministres, les créations nouvelles ne trouvent pas toutes preneur. C'est le cas, d'une manière générale, des offices d'huissiers. Ensuite, grâce à la *paulette*, certains offices quasi perpétuels ont acquis une grande valeur au point que la noblesse d'épée se plaint de ne pouvoir en acquérir et, malgré cela, un tableau des justices royales dans la sénéchaussée de Montauban, daté de la première moitié du xvIII^e siècle, constate : « *La décadence des tribunaux de justice et le discrédit des charges de juridiction dans les sièges inférieurs sont un mal connu dans la généralité* ». Ce tableau dénonce la faiblesse des émoluments et le peu d'honneur que les officiers tirent de leur fonction.

Nombreux sont ceux qui s'interrogent enfin sur l'intérêt économique de ce système pour les finances royales qui doivent rémunérer les officiers. Il est impossible de récompenser les bons et de révoquer les mauvais officiers, d'où un zèle relatif. Lors de la rédaction des Cahiers de 1789, il apparaît qu'en fait le système des offices a favorisé le développement du pouvoir local. Même si l'intendant incarne l'ensemble des pouvoirs royaux, au même titre que l'habitude de laisser les consuls organiser la vie locale, celle de confier aux officiers issus de cette bourgeoisie la gestion de la fiscalité et de la justice n'a pu que fortifier, au fil des siècles, un pouvoir local ⁶.

Les cahiers du Tiers État de la sénéchaussée, à la rédaction desquels de nombreux officiers ont participé, se contentent de réclamer le développement des juridictions consulaires et le rapprochement des justiciables de leurs juges.

L'article 11 du décret du 19 août 1789 dans la foulée de la nuit du 4 août, stipule : « Tous les citoyens sans condition de naissance peuvent être admis à tous emplois et dignités ecclésiastiques, civiles et militaires et nulle profession n'emportera dérogeance ». Cependant, une réforme d'une si grande ampleur ne peut se faire en un jour. Certains offices seront maintenus même s'ils sont régis par un nouveau statut, c'est le cas des notaires. Jusqu'à l'application des réformes, les anciens officiers demeurent en place. En outre, la généralisation de l'élection des nouveaux fonctionnaires favorise d'une part le népotisme, d'autre part le clientélisme. Citons un exemple qui nous paraît révélateur : Raymond

^{6 -} Ph. Calmon, « Le pouvoir local à Figeac à la fin de l'Ancien Régime », BSEL, 2002, II.

Delfau était lieutenant au sénéchal de Figeac. En 1792, il devient président du nouveau tribunal de district. Il est indemnisé et son indemnisation lui permet d'acheter un domaine aux Condamines, bien national qui appartenait aux religieuses de Londieu.

Philippe Calmon

(*) NDLR: en 1661.

ORLINDE EN QUESTIONS...

Rappelons qu'Orlinde est le nom donné d'abord par Guérin de Castelnau à la fondation (la « bastide ») nommée plus tard « de Bretenoux » qu'il crée dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Il est apparu pour la première fois, à notre connaissance, au Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Beaulieu. En 866, il est fait donation à celle-ci, *ultra fluvius Seram* – au-delà de la Cère –, *in villa Bretenoro*, avec cinq mas, de *terras et prata quae vocatur Adorlinda*: de terres et prés appelés d'Orlinde. En 899, une autre donation à cette même abbaye porte sur deux mas « *en la villa Adorlinda* ».

Dans un de ses récents bulletins, la Société des études du Lot avait bien voulu accueillir un article que je lui avais soumis à propos de la « rivière d'Orlinde ¹ ». Il s'agissait d'établir que cette expression n'est pas, contrairement à ce qui a été couramment admis, une autre dénomination du ruisseau du Mamoul qui se jette dans la Cère peu après Bretenoux, mais un toponyme appliqué jadis à un territoire situé sur les rives de ce cours d'eau. Ce territoire a pu être localisé assez précisément, aux abords de l'actuel hameau d'Espalieu (de Bretenoux) (*fig. 1*).

Voilà où nous en sommes restés. Au-delà, il y a le vaste champ des questions encore en suspens.

Nous avions esquissé une réflexion à propos de l'origine du nom d'« Orlinde ». Elle mérite d'être poursuivie. Une des réponses possibles nous est peut-être fournie par Jacques Lacroix ². Il cite, parmi divers toponymes issus de l'appellatif gaulois *nemeton*, que des commentateurs anciens traduisent par « lieu consacré », ou « temple », un Arlinde, dans le Gard. Il relève « *qu'une bonne moitié des toponymes de type*

^{1 -} Robert Larue, « Bretenoux-Cornac : à propos d'Orlinde », *Bulletin de la Société des études du Lot*, 2° fascicule 2011, avril-juin, pp. 81-86.

^{2 -} Jacques Lacroix, Les Noms d'origine gauloise : la Gaule des dieux, Paris, Errance, 2007, pp. 200-211.

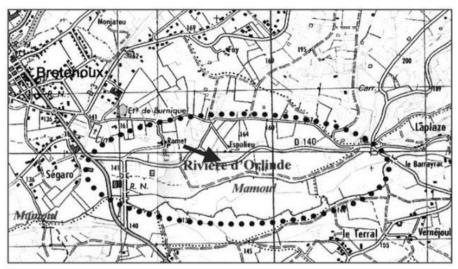


Fig. 1 : Situation approximative de la « Rivière d'Orlinde » (sur un extrait de carte IGN au 1/25 000°).

La flèche signale le hameau d'Espalieu.

nemeton [se trouvent] tout à côté de limites départementales » et, plus significatif encore, que la totalité des toponymes de ce modèle est localisable sur d'anciennes limites gauloises. Or, c'est bien le cas de « notre » Orlinde, proche de la limite Lot-Corrèze, mais surtout de l'ancienne frontière Cadurques-Lémoviques ³, dont témoigne notamment la présence à quelque 4 kilomètres à vol d'oiseau de Bretenoux de l'ancien village d'Enguirande, ou Anguirande (Altillac, Corrèze), dont le nom est issu du modèle *icoranda, marqueur bien connu de frontières.

Cela suffit-il à établir qu'Orlinde aurait la même origine ?

Selon Jacques Lacroix ⁴, cette hypothèse gauloise est fort recevable, mais elle n'est pas assurée. Pour qu'elle le soit, il faudrait que nous connaissions – ce qui n'est pas notre cas jusque-là – une forme ancienne du nom avec un m, comme pour Arlinde, nommé en 1551 Arlemdes. En effet, nous explique notre savant interlocuteur, « il faut partir d'une formation *Are-nemeton, ayant nommé le "lieu proche du sanctuaire". L'accentuation gauloise *Are-nëmeton a entraîné la chute des voyelles non accentuées : *Ar(e)-nëm(e)t- = *Arnemt. Puis -n- est passé à -l- par dissimilation entre -n- et -m- : Arlemt. Et -t- a normalement évolué en -d- :

^{3 -} Robert Larue, « Lémovices, quelle limite ? », Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. 131, 2009, pp. 11-17.

^{4 -} Jacques Lacroix, Communication personnelle, mars 2013.

Arlemd-e(s). Resterait, dans le cas d'Orlinde, à expliquer l'évolution Arlinde > Orlinde ». Sur ce point, le profane peut-il exciper de la proximité du a et du o dans les dialectes occitans, a étant prononcé ô, et le ô prononcé pouvant être transcrit a ou o... selon « l'humeur » du scribe ? Quoi qu'il en soit, « tout toponyme où l'on ne retrouve pas le -m-n'apporte pas la preuve décisive ! ». Avis aux fouineurs!...

L'on peut par ailleurs se demander où se trouvait la fameuse « villa Adorlinda ». Faut-il suivre Jacques Juillet ⁵ qui, lui attribuant une origine gallo-romaine et se fondant sur la découverte d'urnes funéraires aux abords de la Cère, la situe sensiblement à l'emplacement du Bretenoux actuel ? L'auteur de ces lignes n'a pas les éléments, ni la compétence nécessaires pour en décider. C'est donc là aussi un appel qu'il lance à celles et ceux qui, intéressés par le sujet, pourraient contribuer à lui trouver une solution.

Voici quand même quelques pistes, encore seulement à valeur d'hypothèses, soumises à leur expertise.

Il y aurait une certaine logique à imaginer que la villa d'Orlinde ait pu se trouver, non pas au bord de la Cère comme un premier mouvement et les découvertes archéologiques mentionnées ci-dessus pourraient le faire penser, mais à proximité du territoire nommé « Rivière d'Orlinde », aux abords du Mamoul. Dans ce cas de figure, la situation du hameau d'Espalieu, qui surplombe celle-ci, à 1 500 mètres environ du cœur de la bastide médiévale, serait selon nous particulièrement digne d'attention. Ceci d'autant plus que deux pièces peuvent être versées au dossier à son propos : l'une se rapporte à la toponymie, l'autre émane de la photographie aérienne.

L'existence du hameau d'Espalieu remonte au moins au Moyen Âge. La « Borie d'Espalieu » est mentionnée à plusieurs reprises dans le terrier (1497-1507) de la famille des Giscard, seigneurs de La Giscardie à Cornac, transcrit récemment par Marguerite Guély et que nous avons étudié en vue de l'article cité ci-dessus. Ce nom est aussi porté alors dans les environs par des personnes probablement issues de ce lieu.

Enraciné semble-t-il dans notre région (Lot, Cantal...), Espalieu est peu fréquent comme patronyme, et rare comme toponyme ⁶. Dans leur quasi-totalité, les ouvrages et articles consultés traitant des noms de lieux du Sud-Ouest ⁷ ne le mentionnent pas, et on n'y trouve pas souvent non

^{5 -} Jacques Juillet, Au pays des quatre rivières, Grenoble, éd. Le Mercure dauphinois, 2007.

^{6 -} Il existe aussi cependant, notamment, un hameau d'Espalieu dans la commune de Calviac (Lot).

^{7 -} Notamment Gaston Bazalgues, Jean Coste, Albert Dauzat, Charles Rostaing, Bénédicte et Jean-Jacques Fenie, Ernest Nègre, Marcel Villoutreix...

plus les toponymes voisins tels Espalion. Seul Mistral cite à la fois Espalion et Espalieu, renvoyant au bas latin *Spalione* (sorte de galerie mobile en branchages serrés dont les anciens se servaient dans les sièges pour arriver au pied des murs). Nègre, à propos de Le Palais, invoque entre autres le bas latin *palatium* (lieu défendu par une enceinte de pieux). À défaut d'être convaincu par ces propositions, faudrait-il se référer au latin *spina* (épine) ou à l'occitan *espina* (buisson épineux), et considérer que le nom d'Espalieu a été donné à un territoire couvert de buissons épineux? Cela nous paraît hasardeux. Ou bien, devrait-on suivre Jean Costes ⁸ qui, à propos du hameau d'Espagnac (Corrèze), fait appel au vieux mot espe qui, dit-il, désignait autrefois le buis ? Selon Marcel Villoutreix ⁹ : « *des observateurs attentifs avaient remarqué qu'on rencontrait souvent en Limousin, sur certains sites archéologiques, des touffes de buis, ou que des toponymes en conservaient le souvenir* ». Alors, à suivre ?

Mais une autre piste nous est suggérée, là encore, par Jacques Lacroix ¹⁰. Elle nous renvoie au mot gaulois *epo*-, ayant désigné le cheval. Beaucoup de toponymes qu'il cite, construits selon lui à partir de cette racine, désigneraient à l'origine des établissements installés au bord de voies antiques de circulation, des jalons sur d'anciens itinéraires routiers. Pour lui, on peut admettre le remplacement dans ces toponymes du o par a, et un s a pu se glisser entre le e et le p, comme dans Appoigny (Yonne), d'abord Epponiacus (XIX^e siècle) puis Espoigny (XIV^e siècle), ou encore Les Épénards, également dans l'Yonne, d'abord nommé Épenart (1196) devenu Espenars (1480). Plus près de nous, Jacques Lacroix signale le hameau d'Espagne (Eygurande, en Corrèze), et aussi plusieurs lieux dits Espagnac dans l'Hérault, toujours proches de voies anciennes ¹¹.

^{8 -} Jean Coste, « Les noms de lieux corréziens », dans *Lemozi*, n° 187, 2008.

^{9 -} Marcel Villoutreix, Noms de lieux du Limousin, Paris, Bonneton, 1998, p. 140.

^{10 -} Jacques Lacroix, *Les Noms d'origine gauloise : la Gaule des activités économiques*, Paris, Errance, 2005, pp. 226-232. Les exemples cités ici sont tirés de cet ouvrage.

^{11 -} Plaide aussi en faveur de cette interprétation le fait que les localités ayant des toponymes en *ep-« se situent, avec une fréquence anormale, à la proximité immédiate de frontières »*, entre 1 et 7 km dans la vingtaine d'exemples relevés par Lacroix (*op. cit.*). Or notre Espalieu se trouve à quelque 4 km de la Dordogne, frontière dans ce secteur entre Limousin (diocèse de Limoges, puis de Tulle) et Quercy (diocèse de Cahors), plus anciennement sans guère de doute entre Lémovices et Cadurques : voir ci-dessus (à Calviac, le hameau d'Espalieu, proche d'un grand chemin antique – voir Yvette Aquioupou, *La Mémoire des chemins, Sousceyrac d'hier à aujourd'hui*, 2002, pp. 65-67 – est à environ 4 km de la limite Quercy-Auvergne, précédemment Cadurques-Arvernes).

Alors, Espalieu, au Moyen Âge une borie – nous le savons –, peut-être auparavant une villa proche d'une voie ancienne, en d'autres temps un relais sur celle-ci ? L'interprétation par un celtique *epo*- est possible. Mais elle doit cependant être envisagée avec prudence : elle serait plus probante, nous dit Jacques Lacroix, si nous disposions de formes anciennes avec –n– (*Epaniacum ?). En l'état actuel, ce n'est qu'une hypothèse.

Il est vrai cependant, et la photographie aérienne (*fig. 2*) l'atteste, que le hameau d'Espalieu confronte le tracé d'un chemin ancien joignant Cornac ¹² à l'actuel Bretenoux et à un passage important de la Cère, sensiblement à l'emplacement du pont actuel (secteur nommé « Al port » au cadastre de la commune), chemin reliant, au-delà de Bretenoux et Cornac, le Limousin et l'Aquitaine d'une part, l'Auvergne de l'autre ? De quand date ce chemin ? Il existe en tout cas au temps du terrier des Giscard, où il est mentionné comme le « *chemin vieux pour aller de Cornac à Bretenoux* ».

La même photographie aérienne nous offre également des images qui intriguent, entre autres ce pentagone de quelque 25 mètres de côté dont le contour apparaît en plus clair, à l'est du hameau. Un témoignage d'une construction disparue ? Mais encore ? Seuls des experts, et peutêtre le recours à des fouilles, si elles étaient possibles et paraissaient utiles, pourraient nous éclairer à ce sujet.

Cette revue, comme ses semblables, publie habituellement des résultats et les conclusions de travaux de recherche. Ici, nous ne sommes qu'au commencement d'une démarche. Puisse-t-elle susciter l'intérêt et mobiliser des compétences...

Robert Larue

^{12 -} Et, via Cornac, le « *vieux chemin d'Auvergne »*, menant de Saint-Céré vers Laroquebrou et Aurillac (voir Y. Aquioupou, *op. cit.*, pp. 125 et suivantes).

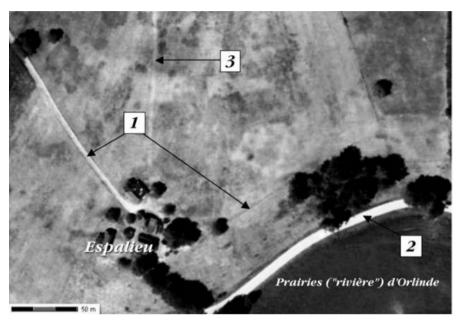


Fig. 2: Photo aérienne au niveau d'Espalieu (IGN – Geoportail, 2009). 1. Tracé de l'ancien chemin Cornac-Bretenoux. 2. Route actuelle (RD 140). 3. Tracé d'un ancien chemin vers Glanes (et Gagnac). Le hameau d'Espalieu se situe, à environ 160 mètres d'altitude, sur un plateau calcaire du Lias (Sinémurien) dominant d'une vingtaine de mètres les prairies (encore il y a peu dites prairies d'Orlinde) installées – au sud de la route – sur les alluvions du Mamoul.

NOTES DE LECTURE

500 Témoins de la Grande Guerre. Ouvrage collectif dirigé par Rémy Cazals, Toulouse/Moyenmoutier, Éditions midi-pyrénéennes/ Edhisto, 2013, 496 p.

« Laissons la parole aux combattants ». Ainsi écrivait Jean Norton Cru au début de son ouvrage Témoins, Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928, paru en 1929. L'ouvrage dirigé par Rémy Cazals, professeur émérite à l'Université de Toulouse II-Le Mirail, se place dans la lignée de ce maître-livre qui. pour la première fois, à travers 250 témoignages, montrait la valeur des récits de ceux qui ont vu la guerre de près. Il fut cependant très critiqué à l'époque car trop éloigné des discours convenus et des positions officielles. Aujourd'hui la commémoration de l'ouverture du conflit amène la découverte et l'édition de très nombreuses correspondances, carnets, journaux de guerre, et leur valeur historique est pleinement reconnue. En publiant, en 1978, la version intégrale des Carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918, Rémy Cazals suscita un vaste mouvement de recherches de ce type de documents et anticipa un retour de 14-18 dans l'espace public. Aujourd'hui de cette moisson il présente le résultat, à travers les 500 nouveaux témoignages retenus. Pour ce vaste travail il s'est entouré de 5 collaborateurs principaux, universitaires, et de 28 contributeurs de diverses régions de l'espace français. L'ouvrage a donc une dimension nationale.

Il se présente sous forme d'un dictionnaire et les 500 témoins classés par ordre alphabétique appartiennent pour la grande majorité au monde des « gens ordinaires » : cultivateurs, artisans, employés, commerçants, instituteurs, mais aussi bourgeois, rentiers, aristocrates, membres du clergé. Quelques-uns voués à la célébrité : Charles de Gaulle, Achille Liénart, futur cardinal archevêque de Lille..., combattants pour la majorité mais pas seulement ; on trouve aussi toutes sortes de témoins et de témoignages : militaires non combattants aux états-majors, civils loin ou tout près du front. Cinq cents au total avec pour chacun une

présentation biographique et des extraits de leurs écrits. Tous ont écrit, et pourquoi ont-ils tant écrit ? À ces hommes et femmes qui, depuis peu savaient tous écrire en 1914, l'écriture personnelle permettait de poursuivre autrement les conversations familiales. Beaucoup n'auraient jamais cru avant la guerre en être à ce point capables. Le contenu des lettres conservées varie souvent en fonction du destinataire : rassurant pour la mère ou l'épouse, sec pour le père. Plus souvent la sœur ou le frère, un ami, ont droit à l'horrible vérité. Prose maladroite ou style châtié révèlent la nostalgie, la volonté de minimiser le danger en dépit de la peur, la joie au recu des lettres, des colis, la camaraderie. Ce sont des conseils pour la vie de la ferme, pour l'éducation des enfants. Le patriotisme, la haine de l'ennemi peuvent s'accompagner d'invectives contre les « embusqués ». Charles de Gaulle, qui a beaucoup écrit en captivité, n'est pas tendre pour le régime parlementaire. On retiendra aussi les écrits de Jean Norton Cru, lui-même témoin en vingt-huit mois de tranchées qui raconte la faim, la mort, les cadavres qu'on ne peut aller chercher. Il dénonce les civils « qui font du patriotisme bruyant, verbeux et ostentatoire ».

Dans cette abondante moisson figurent 9 Lotois ; 4 d'entre eux ne reviendront pas.

Élie Baudel, cultivateur à Douelle, meurt aux Éparges le 28 juillet 1917, Prosper Floirac, de Couzou, également cultivateur, est tué à 41 ans lors de son premier engagement, le 17 février 1915. Tous deux évoquent le pays. Le premier, dont 500 envois ont été conservés, écrit librement ce qu'il pense, explique la vie dans les tranchées. Le second exalte sa ferme du Causse qu'il n'échangerait pas « contre tout le département de la Marne dont nous sommes déjà fatigués à cause de ce terrain si boueux et glissant où il pleut souvent ».

Les deux frères Jean et Louis Toulouse, de Cahors, ont disparu en 1916 à quelques mois d'intervalle, Jean le 4 septembre, Louis le cadet le 21 avril. Issus de la bonne bourgeoisie, respectivement licencié en droit et élève des Beaux-Arts, leur correspondance montre leur dure adaptation à la vie des tranchées, à la promiscuité, au vide intellectuel.

Parmi les 5 rescapés présentés dans l'ouvrage 3 agriculteurs, Louis Lamothe de Loubressac, Raymond Moles de Catus, Henri Taurisson de Saint-Sozy, sont revenus chez eux après une guerre complète. Marc Valette, de Tour-de-Faure, avait quitté la terre et s'était engagé en 1912. Ils décrivent leur sort selon leur tempérament résigné ou révolté.

Félix Lagasquie, né à Marcilhac, officier supérieur, sorti de Saint-Cyr, termina la guerre en qualité de lieutenant-colonel. Blessé le 25 août 1914, il commanda ensuite le camp de Chalons avant de revenir au combat.

Très critique vis-à-vis des ordres absurdes donnés trop loin des lignes, ses écrits ont le mérite d'apporter un autre regard à un niveau différent sur le vécu du conflit.

Cet ouvrage, dont on ne décrit ici qu'une faible partie de la richesse, se termine par des index, très pratiques, qui guident le lecteur et facilitent une utilisation transversale : index des noms, des lieux, des unités citées. Le plus original, un index des thèmes : chacun, 44 au total, renvoie aux témoins qui l'ont évoqué. On relève parmi les plus cités : blessure, ennemi, mort mais aussi information, justice (militaire), mutinerie, pays (au sens de village, canton, petite patrie), religion, révolte.

Comment ne pas dire en terminant ce bref compte-rendu combien l'émotion pourra souvent, au fil des pages, faire suspendre quelques instants la lecture. On a bien conscience que notre émotion est de nature différente de celle éprouvée par les contemporains des victimes de la guerre. Le nombre de textes qu'ils ont conservés prouve bien qu'ils leur attribuaient une valeur plus sacrée que documentaire. Néanmoins les auteurs ont assumé cette émotion et, comme l'écrit Rémy Cazals dans la notice des frères Toulouse, « manifester ici un moment d'émotion n'est pas manquer de rigueur scientifique ».

Étienne Baux

- Pierre Brayac, *Fleurs de blé noir. Chroniques du Haut-Quercy,* 1936-1948, Saint-Cyr-sur-Loire, éditions Alain Sutton, collection « Témoignages et récits », 2003, 127 p.
- Pierre Brayac, *Une jeunesse quercynoise*, Brive, éditions « Les Monédières », 2009, 265 p.

Dans deux ouvrages, publiés à quelques années d'intervalle, Pierre Brayac, rédacteur en chef de *Haut-Quercy Magazine*, évoque ses souvenirs d'enfance et de jeunesse dans un village du nord du département du Lot, entre le milieu des années 1930 et la fin des années 1940. Il parle d'un temps, pas si éloigné pourtant, où les jeunes du xxı^e siècle auraient du mal à se reconnaître : un temps où l'on allait à pied à l'école, même à plusieurs kilomètres de la maison, et où les enfants étaient requis pour aider aux travaux de la ferme.

Avec verve, l'auteur raconte des anecdotes pittoresques ou drôles et essaie de faire revivre une époque révolue. Il restitue une enfance quercinoise dans une famille modeste de paysans et redonne vie – surtout dans le second ouvrage – à de nombreux personnages typiques des villages d'alors : l'épicier-cordonnier, le sabotier-carillonneur, le curé et sa bonne, les bigotes – les *menettes*, du patois *meneta* – les institu-

teurs ou l'inspecteur de l'enseignement primaire. Il se souvient que son maître d'école a convaincu ses parents de le laisser aller au collège.

Alors que le second ouvrage évoque le quotidien rural avec ses jeux et coutumes – les fêtes votives ou le rugby –, les personnages emblématiques des villages et l'omniprésence des animaux – domestiques, gibiers ou prédateurs –, le premier livre est davantage centré sur les souvenirs de l'auteur : la découverte de la première langue étrangère, le français, en octobre 1937, les chemins de l'école, la guerre lointaine puis proche, la proximité avec les bêtes – une chienne, un âne, la vache du curé, les rapaces, les frelons – ou la fête du cochon et la moisson du blé noir, le sarrasin. C'est aussi le souvenir des jeux parfois dangereux occasionnés par la guerre et de la présence à la ferme, entre le 9 juin 1944 et le 15 août suivant, d'un groupe de maquisards, admirés par les enfants.

À dessein, l'auteur retranscrit des dialogues en patois, qu'il traduit fidèlement, et utilise nombre de termes occitans qui donnent du sel à ces évocations. Des petits lexiques sont régulièrement introduits. Ainsi, la sonorité de ces souvenirs est-elle présente pour donner un tableau certes subjectif, mais attachant, et assez représentatif de la vie rurale dans le Quercy de cette époque.

- Pierre Brayac, *Le Pays de Saint-Céré dans les soubresauts de l'Histoire*, [Treignac], éditions de L'Esperluette et [Prudhommat], *Haut-Quercy Magazine*, 2012, 478 p.

En 39 chapitres, dans un ouvrage récent, le même auteur retrace l'histoire du Pays de Saint-Céré depuis le haut Moyen Âge jusqu'à l'année 2012. Abondamment illustré, l'ouvrage est le plus souvent structuré de manière identique : une introduction historique générale, nationale, suivie d'un aperçu du contexte lotois puis d'une présentation de l'histoire du Pays de Saint-Céré. Les titres des publications utilisées sont cités en fin de chapitre, ainsi que le recours aux archives départementales ou municipales, sans toutefois que les cotes de ces dernières soient précisées, et on le regrette. Ce livre se veut une vaste chronique sur Saint-Céré et sa région au travers des siècles.

Geneviève Dreyfus-Armand

Jean-Luc Obereiner, *Au cœur de l'histoire religieuse du Quercy : saint Namphaise*, éditions Quercy-Recherche, 2013. Préface de Patrice Foissac, 328 p., illustrations en couleur.

L'ouvrage de Jean-Luc Obereiner se veut une étude exhaustive du célèbre saint quercinois, saint Namphaise. L'auteur a tout d'abord

articulé son étude de manière chronologique, en partant des plus anciennes mentions du personnage, au v° siècle. Découpant ainsi son propos par période, il nous fait découvrir les différentes facettes du saint et de sa popularité parmi les populations qui placèrent nombre d'édifices religieux sous son patronage ; étendant son propos à l'ensemble des mentions le concernant dans les provinces françaises, il montre aussi les différents aspects spécifiquement quercinois du culte de ce saint.

Le lecteur navigue ainsi dans l'histoire jusqu'au xxıe siècle, découvrant la persistance de la présence de saint Namphaise dans le Quercy d'aujourd'hui. Une seconde partie est consacrée au légendaire du saint : ici aussi l'auteur est allé chercher les racines des croyances populaires mais, au-delà, il a voulu comprendre pourquoi il est si présent dans certaines parties de notre province.

Une conclusion synthétique met un point final à cette étude particulièrement fouillée et aux références historiques nombreuses.

Nicolas Savy

Panorama de la guerre 1914-1919. Publication mensuelle illustrée éditée par la librairie B. Labeyrie, Paris.

Mme Christiane Amat, fidèle sociétaire depuis près de trente ans, vient de faire don à la SEL de la collection complète du *Panorama de la guerre 1914-1919*. Comportant 174 fascicules, ce périodique national édité à Paris rassemble les « textes des Maîtres les plus illustres de France : Écrivains, Hommes Politiques, Chefs Militaires » (sic) et comprend des « illustrations d'après photographies, portraits, cartes, plans et vues panoramiques ».

Honorée d'une souscription du ministre de l'Instruction publique, cette publication mensuelle illustrée contient, ainsi que l'indique sa couverture, des « récits, commentaires et jugements des faits diplomatiques, politiques et militaires ». Véritable somme sur la Grande Guerre, elle entend, précise son Avant-Propos, constituer « pour les héros un Livre d'Or, et en même temps un pilori pour Guillaume II et ses bandits casqués. » Couvrant toute la période allant des origines du conflit (23 juillet 1914) aux fêtes de la Victoire (14 juillet 1919), Panorama de la guerre 1914-1919 constitue une source précieuse pour l'historien soucieux de travailler sur les imaginaires collectifs. Nous ne saurions trop remercier notre sociétaire de ce don.

Michel AUVRAY

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des études du Lot

SÉANCE DU 9 JANVIER 2014 Présidence : M. Baux ¹

Nouveaux membres

- Nicolas Bru, de Cahors;
- Marie-Claire Liou, de Paris;
- René Nadal, de Crayssac;
- Corentin Pezet, de Gramat.

Intervention de la société

Compte-rendu de la réception, à la Mairie de Cahors, le lundi 16 décembre, d'une délégation de la Société composée du président, de Valérie Rousset, Didier Rigal et Étienne Baux, concernant la sauvegarde du site archéologique au 113 rue André-Breton, à Cahors.

Manifestations signalées

- L'Association de soutien à l'exposition du centenaire 1914-1918 (ASPEC 14-18) se propose d'organiser une exposition sur la Grande Guerre du 1^{er} août au 16 novembre 2014 dans le hangar de la Délégation militaire. Cette exposition labellisée par la Mission du centenaire sera subventionnée par la Ville de Cahors. L'association présidée par Frédéric Rivière recherche des adhérents pour soutenir le projet (5 €). Des bulletins d'adhésion sont disponibles au siège de la Société.
- Rencontre du patrimoine à l'Hôtel de Ville de Cahors, le mardi 21 janvier, à 18 h 30, salle Henri-Martin. Conférence d'Anaïs Charrier, archéologue du bâti, au service Patrimoine de Cahors : « Bilan des découvertes archéologiques du bâti faites à Cahors en 2013 ». Présentation d'une plaquette sur ce sujet.

^{1 -} Présents : M™es d'Alençon, Azaïs, Bouat, Cavaroc, Deladerrière, Foissac, Rousset ; M™e Denjean ; MM. d'Alençon, Audouin, Austruy, Azaïs, Balan, Baux, Bouat, Deladerrière, Gérard, Linon, Réveillac, Rigal, Sabatier, Savy, Serin.

Ouvrages reçus

- Gilles Séraphin, « Premières croisées d'ogives en Quercy et Périgord méridional, quelques jalons chronologiques », *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome LXX, Toulouse, 2010, pp. 97-124.
- Jean-Luc Obereiner, *Saint Namphaise. Au cœur de l'histoire religieuse du Quercy*, s.l., éd. Quercy Recherche, 2013, 324 p.
- -Souvenirs croisés de la Première Guerre mondiale. Correspondance des frères Toulouse (1914-1916). Souvenirs de René Trognard (1914-1918), préface de Jacques Legendre, avant-propos de Sophie de Lastours, Paris, L'Harmattan, 2008, 284 p. [Les frères Toulouse étaient cadurciens.]
- Jacques Bouquié, *Larnagol et Seuzac*, Villefranche-de-Rouergue, Imprimeur Grapho 12, 2013, 392 p.
- Serge Austruy, Claude Lufeaux, *Pradines en images*, Pradines, Mairie de Pradines, 2013, 126 p.
- Patrice Foissac, « Les chemins de Saint-Jacques dans le Lot au Moyen Âge », *Regards sur le Parc*, n° 18, Parc naturel des Causses du Quercy, novembre 2013, 4 p.
- Bulletin d'information des Archives du Lot : « Étienne d'Alençon, un passionné du Lot », Cahors, Conseil général, p. 2.
- Jean-Claude Bonnemère, « Une médaille pour Jean-Pierre Girault », *Bulletin de l'association des Amis du vieux Souillac*, n° 70, Souillac, 2013, 1 p.
- Jean-Robert Pitte, *Histoire du paysage français : de la Préhistoire à nos jours*, Paris, rééd. Texto, 2012, 449 p.
- NatEnPa, *Les Moulins à eau du Céou et de ses affluents dans le canton de Saint-Germain-du-Bel-Air*, Saint-Germain-du-Bel-Air, éd. NatEnPa, 2013, 140 p.

Communications

- Témoignages de « Poilus » (Bruno Sabatier)

Bien avant la commémoration officielle de la Grande Guerre, notre secrétaire, Bruno Sabatier, a réalisé avec bonheur une série d'enquêtes orales auprès de combattants lotois, dont il a recueilli les souvenirs avec beaucoup de délicatesse. Il nous donne ce soir quatre de ces entretiens, précieux témoignage de ceux qui sont aujourd'hui disparus.

Avant de nous faire partager son expérience sur les rencontres-témoignages avec les « poilus », Bruno Sabatier a souhaité faire un bref rappel sur les conséquences du conflit : pertes humaines, stigmates des

combats encore présents aujourd'hui sur le terrain, monuments de nos villages, nécropoles... Il est revenu également sur l'hécatombe du début des engagements durant lesquels les régiments du Quercy ont particulièrement donné lors de la bataille des frontières. Il a tenu aussi à désacraliser quelques images comme celle de « la fleur au fusil » ou celle du mythe de la tranchée des baïonnettes.

C'est en 1985 qu'une opportunité de rencontre avec un premier personnage du Ségala va déclencher chez lui une passion pour faire parler ces hommes et s'intéresser à leur histoire. Laissons-lui la parole :

« Quatre témoins issus du monde rural parmi une dizaine de contacts, quatre témoignages révélés sans être enjolivés, jamais dans le respect de la chronologie des événements, mais plutôt celle de leur mémoire. Puisque ces hommes acceptaient d'en parler, il n'y avait qu'à les écouter.

Tous dotés d'une mémoire extraordinaire, très certainement liée à la perception et à la confrontation à ces événements qui ont marqué profondément leur jeunesse. Malgré les recoupements de questions celle-ci n'était pas prise en défaut.

Émile, maréchal-ferrant de métier, énumérait le nom des chevaux d'attelage de son canon de 75 tout comme les noms des villages traversés. Lucien, grand blessé, éventré au cours d'un acte de bravoure pour stopper les pertes infligées par une mitrailleuse ennemie à sa compagnie, restait fier de rappeler les conditions de son attaque dans les faubourgs d'Arras. Paul, peut-être le plus sensible des quatre, relatait les dix-huit mois passés dans le bois des Loges, aux confins de l'Oise et de la Somme, jamais dépassé, dernier verrou à tenir face à l'ennemi prêt à fondre sur Paris. Paul se souvenait d'une triste affaire de fusillé pour l'exemple, sans en connaître l'aboutissement. Il évoquait l'histoire du lieutenant Chapelant. Mais il se souvenait aussi du numéro de son fusil et des terribles conditions de survie sur les pentes de la cote 304... Pierre-Henri, lui, avait connu le dépaysement en Serbie, il y avait subi l'amputation d'un pouce à la suite d'une blessure qui ne voulait pas guérir à cause de conditions climatiques des plus pénibles. Par forte chaleur l'atmosphère devenait irrespirable, alors les combats étaient suspendus et cela permettait de relever et d'enterrer les corps des camarades tombés entre les tranchées.

Souvent ils terminaient les entretiens par ces quelques mots : "Il fallait le voir pour le croire", ou bien "On n'a pas besoin de faire la guerre". Que de moments intimes partagés qu'il est bien difficile de retranscrire, des souvenirs de 70 ans, racontés simplement, sincèrement, sans enjolivure, ponctués de silences qu'il ne fallait pas rompre mais qui en disaient long sur le vécu. »

Ajoutons que Bruno Sabatier a eu à cœur d'aller sur les lieux évoqués par ses interlocuteurs, de recouper leurs témoignages avec d'autres sources. Son exposé, très sobre, a passionné l'auditoire, souvent gagné par l'émotion et heureux de prolonger ce moment par un échange. Il parait très souhaitable qu'une publication nous donne accès à l'ensemble de ces entretiens et assure leur pérennité.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2014 ² Présidence : M. Deladerrière

Décès

- Paul Cassayre, de Salvagnac-Cajarc;
- Maurice Carlier, de Lherm;
- Jean Pélaprat, de Ramonville.

Manifestations signalées

- Mardi 18 février à 18 h 30 : conférence gratuite de Camille Gillon, étudiante en master « Documentation des œuvres d'art, régie des œuvres », sur les peintures murales dans le secteur sauvegardé de Cahors (Hôtel de Ville).
- Jeudi 27 février : « Mise en bouche du patrimoine », promenade architecturale dans les rues Donzelle et Mascoutou, départ rue de Lastié, côté Lot. à 12 h 15 et 18 h 15.
- La commune de Montpazier (Dordogne) nous invite à visiter le Bastideum, récemment ouvert, centre d'interprétation de la bastide, son évolution depuis sa création en 1284 jusqu'à nos jours.

Ouvrages et articles reçus

- Nathalie Fabry (préface d'Étienne Baux), *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944. Lot*, Paris, BNF, 2013, 85 p. [Remerciements à Étienne Baux et à l'éditeur pour cet ouvrage.]
- Pierre Brayac, *Fleurs de blé noir. Chroniques du Haut-Quercy 1936-1948*, Saint-Cyr-sur-Loire, éd. Alan Sutton, 2003, 127 p., illustrations.
- Pierre Brayac, *Une jeunesse quercynoise*, Brive, éd. Les Monédières, 2009, 265 p. [Remerciements à Pierre Brayac pour ces deux ouvrages.]

²- Présents : Mmes Azaïs, Deladerrière, Foissac ; Mles Cavaroc et Denjean ; MM. Audoin, Austruy, Azaïs, Balan, Dausse, Dechet, Deladerrière, Demeure, Denjean, Gérard, Réveillac, Savy, Serin.

- Jean Lartigaut, « Exploit d'un chevalier de Malte au siège d'Alger », *L'Algérianiste*, n° 51, pp. 37-41, Perpignan, septembre 1990. Reprise d'un article paru dans le *BSEL*, 1990, 1^{er} fascicule.
- Pierre-Jean et Babeth Pebeyre, Sophie Brissaud, *Manuel de la truffe. La truffe est un produit simple*, Bordeaux, éd. Féret, 2013, 158 p., illustrations.
- « La Bailharda », *La Lettre d'information de la bastide de Puybrun*, janvier 2014, 4 p. : Charles Nuville, un as de l'aviation de la Première Guerre mondiale né et mort à Puybrun (1889-1965), compte-rendu du 4^e colloque de Puybrun, la grange de Dalon...
- Patricia Rémond et David Marmonier, *Fonds d'archives Edmond Michelet (1914-1978). Répertoire numérique détaillé*, Brive, éd. Fraternité E. Michelet, 2013, 475 p., illustrations. [Remerciements à l'éditeur pour cet ouvrage.]
- Alain Huc de Vaubert, « Un orgue en forme de vaisseau », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n° 36, hiver 2013-2014, p. 12, Portet-sur-Garonne, 2013, illustrations.

Communications

Cahors-Moissac, une ligne ferroviaire avortée (Paul Dausse)

Notre invité, Paul Dausse, Lotois, ancien cheminot, a consacré plusieurs années de sa retraite à retrouver les documents d'archives, des photos et enfin des témoins (ouvriers, riverains) de cette ligne ferroviaire dont il est question dès 1878 et finalement abandonnée en 1930 sans que les rails aient jamais été posés!

Ligne à voie unique et à écartement normal, elle était entre autres destinée à transporter le raisin chasselas des zones de production vers les grandes villes (Toulouse, Bordeaux, Paris). Seule l'infrastructure et la plate-forme ont été construites sur les 62 km de voie nouvelle.

La déclaration d'utilité publique a été votée en 1913 et les travaux ont débuté en 1914 pour être rapidement interrompus en août par la déclaration de guerre. Ils reprennent très lentement en 1919 puisque ce n'est qu'en 1930 que la construction des ouvrages d'art est enfin terminée.

En 1934, les travaux de superstructure sont finalement ajournés et, en 1941, la ligne est officiellement déclassée, victime de la concurrence de la route. Soixante millions de francs auront été dépensés pour ce projet avorté!

Une projection de documents (cartes de l'évolution du réseau français, premier matériel ferroviaire, etc.), de photos (ouvrages d'art, chantier, etc.) et même un poème mis en musique ont illustré agréablement cette conférence.

Rappelons l'ouvrage publié sur le sujet que la SEL vient d'acquérir : Paul Dausse, *Cahors-Moissac. Une ligne ferroviaire oubliée. 1920-1930*, Cahors, éd. Photo-club SNCF-UAICF de Cahors, 1999, 112 p., illustrations.

SÉANCE DU 6 MARS 2014 ³ Présidence : M. Deladerrière

Nouveaux membres

- Lesly Bessière, de Cahors;
- Hugo Emile Boissier, de Le Bourg;
- Jean Sudreau, de Cahors;
- Paul Dausse, de Cahors;
- Annie Miquel-Barel, de Cremps;
- Nelly Blaya, d'Espère.

Ouvrages et articles reçus

- Encyclopédie Bonneton : Lot, Paris, éd. Bonneton, 2011, 320 p.
- Gilles Séraphin, « Les tours à contreforts enveloppants et la domination des Plantagenêts en Quercy (1154-1249) », *in* Gwyn Meiron-Jones (dir.), *La Demeure seigneuriale dans l'espace plantagenêt*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 481 p. illustrations, pp. 367-379.
- ASFE, *Les Institutions religieuses à Figeac du IX*^e siècle à nos jours, catalogue de l'exposition organisée en 2011 par l'Association de sauvegarde de Figeac et ses environs, Figeac, 2013, 139 p., illustrations.
- Françoise Auricoste, *Protestants oubliés du Haut-Quercy*, Nîmes, éd. Lacour-Rediviva, 2007, 437 p. [Remplacement d'un ouvrage détruit par l'inondation de 2011.]

Souscription

- Françoise Auricoste, *Lherm, histoire d'un village*, environ 300 pages, Association pour la rénovation et la protection du patrimoine de Lherm. Date limite : 31 mars 2014 ; prix : 15 € + port 4 €. Adresse : Association Patrimoine, Mairie 46150 Lherm.

Manifestations signalées

- Mardi 18 mars à 18 h 30 : conférence gratuite de Laurent Guyard, directeur de la Cellule archéologique du Conseil général, sur le bilan des découvertes archéologiques à Cahors en 2013 (Hôtel de Ville).

³ - Présents: M^{mes} Deladerrière, Dreyfus-Armand, Rességuier-Lacalmontie, Royère; M^{mes} Brun, Denjean, Tyssandier; MM. Andral, Audoin, Auvray, Deladerrière, Denjean, Fouclet, Réveillac, Robert, Royère, Sabatier, Serin, Tyssandier.

- Jeudi 27 février : « Mise en bouche du patrimoine », quelques objets gallo-romains du Musée de Cahors, départ cour du Musée, à 12 h 15 et 18 h 15.

Archives diocésaines

Ouverture sur rendez-vous du 10 au 13 mars :

marie-louis.larnaudie@orange.fr

Vente de la collection de *La Revue des Deux Mondes*, de 1859 à 1980, même adresse.

Communications

À LA RENCONTRE DES OISEAUX DU LOT (Philippe TYSSANDIER)

Philippe Tyssandier, président de la Ligue pour la protection des oiseaux - Lot (LPO-Lot), nous a présenté un diaporama sur les oiseaux nicheurs dans le département du Lot.

La LPO-Lot est une association naturaliste regroupant près de 300 adhérents qui œuvrent pour la connaissance et la protection de la faune et de la flore lotoises. Elle a succédé à l'Association Lot-Nature au 1^{er} novembre 2012. La LPO est un réseau national qui regroupe près de 40 associations locales rassemblées autour de la LPO-France dont le siège est à Rochefort (17).

L'avifaune lotoise compte près d'une centaine d'espèces d'oiseaux nicheurs présents dans une grande diversité de milieux naturels. Certaines de ces espèces représentent un grand intérêt patrimonial. Le Quercy blanc, pays de cultures et de serres (croupes marneuses), abrite le bruant ortolan, passereau granivore en voie de régression au niveau européen, et l'oedicnème criard, appelé aussi courlis de terre. Les causses, qui occupent une grande partie du territoire lotois, hébergent une avifaune typique des milieux chauds et buissonnants : fauvette orphée et passerinette, d'affinités méditerranéennes, pouillot de Bonelli et dans les secteurs plus ouverts de pelouses, le rare pipit rousseline. Si les cours d'eau permettent de croiser le curieux cincle plongeur, sorte de merle brun au plastron blanc capable de marcher sous l'eau, les parois rocheuses qui les bordent sont le repaire d'espèces emblématiques telles que le faucon pèlerin, le hibou grand-duc ou le martinet à ventre blanc. Les zones bocagères, bien représentées en Bouriane et dans le Limargue, sont d'une grande diversité. Les massifs forestiers du département quant à eux offrent un refuge pour de magnifiques rapaces tels que le circaète jean-le-blanc - appelé aussi l'aigle mangeur de serpents -, le milan royal, l'aigle botté ou le faucon hobereau. Une vraie richesse dont il faut prendre soin.

MENACES SUR LE SITE ARCHÉOLOGIQUE DE LA RUE ANDRÉ-BRETON À CAHORS : COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux engagements issus de la précédente rencontre entre la Société des études du Lot et M. le Maire de Cahors (12 novembre), une délégation de la SEL a de nouveau été reçue le lundi 16 décembre par M. Michel Simon, adjoint à l'urbanisme et M. Vivien Coste, directeur de cabinet de M. le Maire.

L'hypothèque électorale étant levée à la parution de ce *Bulletin*, nous vous en faisons le compte-rendu.

Il nous a été communiqué le résultat de négociations entre l'aménageur, la Municipalité et le Service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC Midi-Pyrénées. Le plan du futur hôtel « Best Western » présenté par M. Simon montre en effet que les vestiges identifiés à l'issue des sondages de diagnostic ont été reportés sur le plan du projet. Le bâtiment reposera sur des micro-pieux de 25 cm de diamètre avec une réduction de leur nombre initial de 30 %. Les réseaux ne seront pas enfouis mais suspendus et aucune dalle de béton ne recouvrira les maçonneries antiques. L'implantation de ces pieux et celle des bâtiments a donc été revue de manière à épargner une partie des vestiges reconnus dans les sondages. La délégation de la SEL a pris acte de ces dispositions dont la genèse administrative nous échappe en grande partie – pourquoi cela n'a-t-il pas été étudié et communiqué plus tôt ? – mais qui ont pour mérite de réduire l'impact des destructions.

En revanche, notre demande de fouilles préventives intégrales n'est pas satisfaite mais programmée sur plusieurs années. Il nous a été fait part d'un projet consistant à les réaliser après la construction de l'hôtel. Nous avons bien entendu fait part à nos interlocuteurs de notre profond scepticisme sur la possibilité de conduire des fouilles dans un hôtel déjà construit et occupé... Mais, comme il nous a été répondu que l'amé-

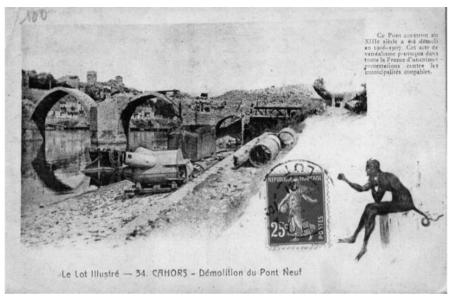
nageur était tout à fait d'accord avec cette programmation et qu'il recevrait l'aide matérielle et financière des pouvoirs publics pour la réaliser, il ne nous appartient pas de douter de la parole donnée même si nous préfèrerions un engagement écrit des différentes parties (propriétaire, Municipalité, ministère de la Culture). Nous resterons cependant extrêmement vigilants quant au respect de cette promesse et à l'exécution fidèle de ces fouilles.

Enfin, la Société des études du Lot exerce son activité culturelle à visage découvert et assume publiquement ses positions dans son *Bulletin* et sur son site. Elle n'est donc pas à l'origine de la distribution d'un tract dans les boîtes aux lettres de la ville pas plus qu'à celle d'une pétition en ligne. Il va sans dire que nos adhérents conservent bien évidemment leur liberté personnelle de participer ou pas à ces manifestations sans que cela engage notre association.

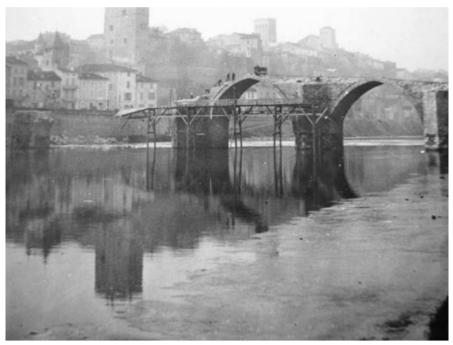
La Société a reçu dans cette affaire le soutien apprécié de ses confrères de la Société archéologique du midi de la France par un courrier de son président, M. Daniel Cazes, adressé à M. Foissac avec copie à M. le Maire de Cahors.

Nous n'en citerons qu'un court extrait qui résume la teneur de sa lettre et montre que notre action s'inscrit, hélas, dans une problématique plus vaste et combien inquiétante :

« Comme le relève Laurent Olivier, conservateur du patrimoine, dans son récent article "Notre passé n'est pas à vendre" (Complutum, 2013, vol. 24 (1), pp. 29-39), notre administration de la Culture n'est désormais plus là pour sauvegarder, défendre, étudier et mettre en valeur (à des fins éducatives, culturelles et touristiques) notre patrimoine archéologique, mais pour "lever la contrainte archéologique" qui serait un obstacle à l'activité industrielle, immobilière et commerciale. Comme si son rôle n'était plus, justement et essentiellement, de s'occuper du Patrimoine en marquant bien les limites à ne pas dépasser pour que les droits éducatifs et culturels des citoyens soient respectés ».



Coll. Société des études du Lot.



Coll. Société des études du Lot.

INFORMATIONS

La trésorerie remercie les adhérents retardataires de bien vouloir acquitter leur cotisation annuelle avant l'envoi des lettres de rappel qui occasionnent des frais importants.

......

DIMANCHE 19 OCTOBRE

Visite de la collégiale de Montpezat-de-Quercy et des églises des alentours. Déjeuner à Montpezat. Départ de Cahors à 8 h 45 (Espace Bessières). Covoiturage, répartition des participants. Rendez-vous pour tous les participants à 9 h 30 à Montpezat devant la collégiale. Les inscriptions seront recues jusqu'au 15 octobre par courrier

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 octobre par courrier adressé à M^{||e|} Denjean, 54, rue Gustave Larroumet à Cahors (joindre un chèque à l'ordre de la SEL, 35 euros, déjeuner compris). Veuillez nous signaler avec votre règlement

si vous souhaitez bénéficier du covoiturage à partir de Cahors ou si vous pouvez accueillir un ou plusieurs passagers.

Contact sorties: 06 70 33 60 98 ou etudesdulot@sfr.fr ou sel-courrier@orange.fr

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

La séance publique annuelle se tiendra à Cahors, à 15h30, dans la salle des Congrès de l'Espace Clément-Marot, place Bessières, **exceptionnellement un <u>samedi</u>**.

Nous recevrons M. Patrick Ferté, professeur à l'université de Toulouse-Jean-Jaurès, pour présenter son ouvrage La grande généralité de Montauban sous Louis XIV...

La séance sera précédée du traditionnel repas au restaurant La Chartreuse à 12 h 30.

Les personnes souhaitant y prendre part sont priées d'adresser leur inscription à M^{lle} Denjean au 54, rue Gustave Larroumet 46000 Cahors. Joindre un chèque de 27 à l'ordre de la SEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle aura lieu le **jeudi 4 décembre** à l'issue de la séance mensuelle. Cet avis tient lieu de convocation.

LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES À LA COSTE (PUY-D'ISSOLUD), COMMUNE DE SAINT-DENIS-LÈS-MARTEL

Le hameau de la Coste, situé sur un éperon rocheux au sud-ouest de la fontaine de Loulié, comprend deux habitations accolées¹, une grange aménagée récemment en habitation, un four à pain, un pigeonnier isolé de plan carré, aménagé en habitation, et un lavoir du XIXe siècle alimenté par une source. Sur le côté est des habitations, deux importantes terrasses ont sans doute été implantées au XIXe siècle pour la culture, notamment de la vigne (fig.1). Le lieu a été d'autre part habité de la Préhistoire jusqu'au Moyen Âge avec une occupation importante à l'âge du Bronze final.

Travaux 2008 et 2009

En 2008 et 2009, lors de l'aménagement d'un terre-plein devant la grange (fig.1, point A) et la construction d'un garage (fig.1, point B), Patrick Lascaux a récolté de nombreux artefacts appartenant à plusieurs périodes allant du néolithique jusqu'à l'époque médiévale. Lors des travaux de la construction du garage, l'un de nous (J.-P. G.) a relevé une coupe stratigraphique sur 1,20 m de hauteur :

- 0 à 0,25 / 0,35 m : couche arable correspondant à la culture de la vigne vers la fin du xix $^{\rm e}$ siècle composée d'un limon argileux brun foncé qui renferme quelques cailloux de calcaires blancs et gris oolithiques (Aalénien), des charbons de bois et des fragments d'argile rubéfiée. Les éléments archéologiques sont modernes.
- 0,30 à 1,20 m : formation colluviale composée de limons sablo-argileux brun à brun jaune qui emballent quelques cailloux de calcaire blanc et gris oolithiques de l'Aalénien supérieur et de calcaire roux bioclastique. Les éléments archéologiques en position secondaire sont mélangés. Ils datent du Bronze final / premier âge du Fer, de la Tène finale et du gallo-romain.

Un tesson trouvé à - 0,40 m appartient à une *oule* à paroi épaisse (fig. 2, n° 2) de 17 cm de diamètre à l'ouverture ; le rebord épais est décoré d'une cannelure sur la partie horizontale et sur le haut du col. Le dégraissant, grossier, est à base de mica et de quartz. Les oules à lèvres épaisses apparaissent en Bas-Limousin du XII^e au XV^e siè-

^{1 -} L'habitation, côté est, munie d'une fenêtre à croisée et d'une cheminée monumentale, est datée de la Renaissance.

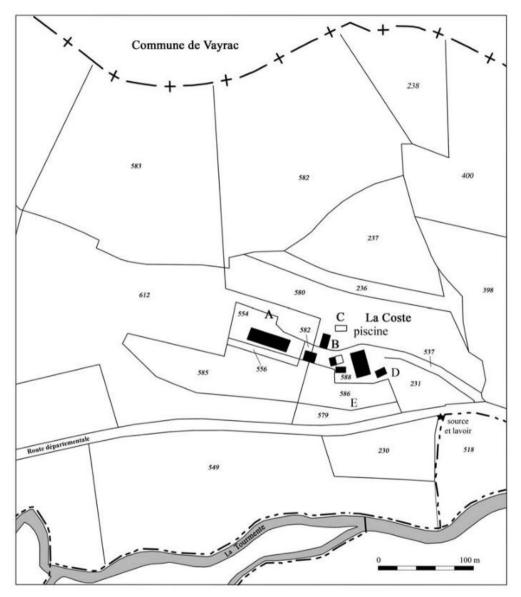


Fig. 1 : Extrait du cadastre de Saint-Denis-lès-Martel avec le hameau de la Coste, section AH, 2012.

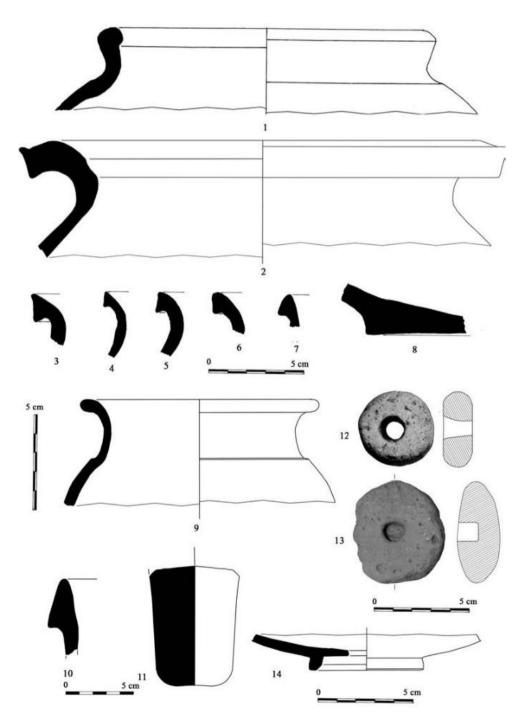


Fig. 2 : Objets divers trouvés lors de travaux autour du hameau de la Coste.

cles (Lombard, 1979, b, p. 123-132). Un autre tesson, trouvé à - 0,55 m, représente un vase globulaire à col vertical et décrochement de la panse. Le bord divergent se termine par une lèvre en bourrelet. La pâte est grise bien cuite, les surfaces beige et le dégraissant sont composés de particules de mica et de feldspath (fig. 2, n° 9). Le diamètre et le ressaut de la panse évoquent plutôt de la céramique commune du Haut Empire, de type olla, que de la céramique médiévale. D'après François Moser, le profil de ce pot, sa pâte et son mode de cuisson, rappellent les productions de la fin du II° siècle cuites à Brive dans le four à flamme directe de la parcelle BL94.

Une base annulaire d'une assiette ou d'un plat peu profond à pâte rose et à vernis noir (fig. 2, n° 14) du type campaniennes -A- a été trouvée à - 0,90 m. La datation de cet élément est attribuable à la Tène finale, entre - 125 et - 25 ans av. J.-C. (Py, 1993, *Lattara 6*, p. 147, forme Camp-A 5/7)².

Une lèvre d'amphore (fig.2, n° 10), de 14 cm de diamètre à l'ouverture, et un fragment de pied (fig. 2, n° 11) du type Dressel 1A ont été trouvés à - 0,60 m, et - 0,85 m de profondeur.

Objets trouvé par Patrick Lascaux lors de travaux divers autour de la Coste

Autour du hameau plusieurs fragments de céramiques sont attribuables à plusieurs phases du Moyen Âge. Les habitats de cette époque devaient se trouver à proximité des hameaux de la Coste ou à l'emplacement des maisons actuelles. Nous avons étudié avec la collaboration de F. Moser plusieurs fragments de céramiques.

Un tesson représente une jatte ou écuelle (fig. 2, n° 1), diamètre extérieur de l'ouverture 25 cm. La pâte est locale, enrichie en sable, feuilletée, avec des bulles d'air très étirées. Il s'agit d'une pièce particulièrement soignée pour la pâte utilisée. L'aspect de celle-ci exclut une datation antique, mais en l'absence d'éléments de comparaison suffisamment proches, nous ne pouvons, au vu du rebord, que suggérer une datation au xive siècle. Un fragment du col d'une oule (fig. 2, n° 3), de 15 cm de diamètre à l'ouverture, est réalisé en pâte gris bleuté, particulièrement bien cuite, exceptionnellement pourvue en mica; au regard des autres tessons du site, ce vase, ainsi que les suivants, est typique du XIVe siècle. Le tesson n° 4 appartient à une oule de même type : de 14 cm de diamètre à l'ouverture, le rebord est étroit. Le tesson suivant (fig. 2, n° 5) est une oule de même type, de 16 cm de diamètre à l'ouverture et au rebord large. Le tesson n° 6 appartient à un même type de vase, de 26 cm de diamètre intérieur à l'ouverture, le rebord est plus arrondi et la pâte est fine. Le tesson n° 7 est du même type, de 21 cm de diamètre à l'ouverture, le rebord est plus arrondi et la pâte plus fine. Une assiette à fond plat (n° 8) est soigneusement tournée dans une pâte assez grossière de type médiéval. La surface a été lissée après séchage partiel. Cette forme extrêmement simple ne peut être datée mais sa pâte suggère une production médiévale.

Les rebords en « bandeau » sont attribuables aux XIIIe-XIVe siècles. Ces formes sont voisines de celle de Gluges étudiées par F. Moser (Rousset et *alii*, 2009) et de la motte

^{2 -} A la fontaine de Loulié, il a été trouvé des formes similaires dans les couches gauloises de la Tène finale.Les céramiques campaniennes sont des céramiques de table à vernis noir produites en Italie (Campanie, Eturie...) entre la fin du IVe siècle et le dernier quart du Ier siècle av. J.-C. La campanienne -A-est l'une des céramiques campaniennes dites « universelles », en raison d'une part de sa large diffusion, et d'autre part de sa place parmi les trois classes de campaniennes précocement définies (dès 1950) par Nino Lamboglia. Il s'agit globalement d'une vaisselle archaïsante, prolongeant jusqu'à la fin de l'époque républicaine des particularités (formes et aspect hérités de la céramique attique à vernis noir).

féodale du Pigeon (Girault, Billiant, 2000) et datent de la même période. Les rebords à bandeaux différents, datés du XII^e siècle, ont été mis au jour à l'église Saint-Sernin à Brive (Lombard, 1979, a, p. 207 à 213). Les oules à lèvres épaisses apparaissent en Bas-Limousin du XII^e au XV^e siècle (Lombard, 1979, b, p. 123-132).

Lors de travaux à proximité du pigeonnier *(fig. 1, point D)*, une fusaïole ou une perle (fig. 2, n° 12) a été mise au jour à 0,30 m de profondeur, réalisée sans doute à partir d'un fragment de *tegulae* (diamètre : 3,8 cm, ép. : 1,5 cm, diamètre du trou : 1,2 cm). Dans le même secteur (fig. 1, point E), lors de la mise en place d'une cuve de gaz, à 2 m de la route et à 2,50 m de profondeur, un autre fragment de *tegulae* de forme arrondie et présentant un trou borgne central a été ramassé (fig.2, n° 13). L'objet mesure 4,4 x 5,5 cm et 2 à 2,3 cm d'épaisseur, le trou 1,1 cm de diamètre avec une profondeur de 1 cm.

Deux haches polies ont été trouvées côté nord de la grange. La première (fig. 3, n° 1) est courte en pierre dure de forme générale trapézoïdale (hauteur : 7,8 cm, largeur maximale : 5,9 cm, épaisseur : 2,3 cm, L/l = 1,32). Le talon est plat et légèrement incliné. Les flancs sont piquetés et arrondis. Les côtés sont plus ou moins convexes. Le tranchant émoussé de forme circulaire est limité par des angles arrondis. Le profil de la lame est convexe. La deuxième hache (n° 2) est également courte, en cinérite de Réquista, de forme générale trapézoïdale (hauteur : 6,2 cm, largeur maximale : 4,3 cm, épaisseur : 2,1 cm, L/l = 1,44). Le talon est plat et incliné. Les flancs sont équarris et lisses ; un côté est légèrement convexe et l'autre presque rectiligne. Le tranchant abîmé, en arc de cercle, est limité par des angles arrondis. Le profil de la lame est convexe.

Travaux de construction d'une piscine

En 2012, à l'est du garage (fig. 1, point C) sur la terrasse inférieure, la construction d'une piscine a révélé un habitat du Bronze final à 1,50 m de profondeur. Le service régional de l'Archéologie n'ayant pas fait de prescription, aucun sondage préventif n'a été réalisé. P. Lascaux a cependant récolté un important matériel archéologique dont des céramiques du Bronze final que nous avons confié pour étude à l'un de nous (J. G.).

Stratigraphie

Lors de notre intervention, la piscine était mise en place. Nous avons observé la stratigraphie encore visible sur les côtés de la cuve. Elle est identique à celle des travaux de 2008, hormis la couche du Bronze final qui n'avait pas été atteinte.

- 0 à 0,30 m : couche arable décrite précédemment (terre à vigne).
- 0,30 à 1,30 m : formation colluviale livrant un mobilier remanié du Bronze final
 / premier âge du Fer, de Tène finale et gallo-romain.
- 1,30 à 1,50 m (profondeur de base des travaux) : occupation du Bronze final, couche composée de limons argileux brun foncé qui contient des charbons de bois et de nombreux tessons de poterie, des graviers et des galets en granit ou de roche métamorphique, en quartz et en basalte. Un foyer a été mis au jour côté nord (fig. 7, photo n° 1).

Étude des céramiques trouvées dans les déblais par Jean Gascó

Les objets céramiques provenant des déblais du creusement de la piscine représentent un lot d'environ 4,1 kg de tessons de toutes tailles dont une trentaine de pièces

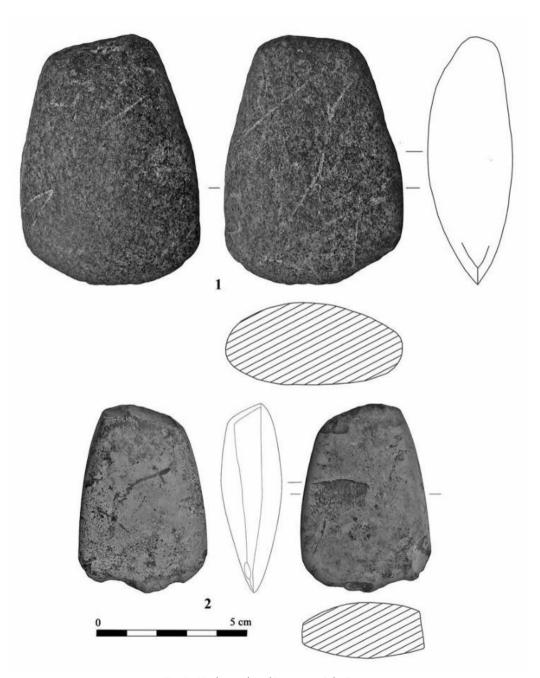


Fig. 3 : Haches polies découvertes à la Coste.

pouvant être étudiées. Quatre fragments de panse et un pied incomplet d'amphores italiques sont attribuables au type Dressel 1 et quatre fragments de céramique rouge, sans caractère particulier, au gallo-romain. Quelques éléments métalliques, non datables, comptent quatre clous en fer forgés (romains, médiévaux ou modernes?) et divers débris, des tiges et fragments de tôle également en fer, des fragments de plaque de zinc et un anneau, des objets contemporains. Un fragment de plaque (lingot?) probablement en bronze (fig. 6, n° 1) provient d'un reste de fonte.

La céramique, par contre, à plus de 99 %, peut être datée de la fin de l'âge du Bronze ou du premier âge du Fer. Elle est modelée en terre généralement fine à dégraissant épuré, rarement sableux sinon pour les récipients les plus épais. Quelques rares blocs d'argile cuite roulés peuvent appartenir à des placages de terre d'habitation. Malgré son caractère souvent commun, ce mobilier se rattache indéniablement aux occupations du site, plateau et fontaine de Loulié.

La poterie comporte de rares gobelets (fig. 6, n° 2, 3) dont l'un décoré d'une double ligne incisée sur la carène. Parmi ces petits vases, on note une forme ouverte en coupelle (fig. 5, n° 7). Les coupes aux profils simples sont de toute taille (fig. 4, n° 1, fig. 6, n° 4, 6). Cette céramique est alors de couleur noire ou brune foncée, bien lissée, parfois brillante. Comme pour les autres vases, ces récipients sont de bonne facture avec des cuissons régulières. Une pièce au profil complet à un fond plat légèrement dégagé (fig. 4, n° 2). Un cas au bord épais aplati présente un profil segmenté dégageant un bandeau supérieur (fig. 5, n° 8). Un seul vase présente un net épaississement de sa lèvre (fig. 5, n° 10).

Des vases ouverts à col redressé (fig. 5, n° 6, fig. 6, n° 5), parfois à facette interne (fig. 6, n° 3) sont des jattes. Une seule écuelle à carène douce mais panse facettée (fig. 5, n° 5) est caractéristique de l'âge du Bronze final, peut-être ancien (II ?). D'autres vases du même type ne sont représentés que par des fragments très petits (fig. 6, n° 2, 7). Les plus grands vases sont les seuls récipients décorés. Ils portent soit des impressions digitées en ligne (fig. 4, n° 3, 4, 5), soit des cordons pincés et/ou digités (fig. 5, n° 1 à 4). Ces grands vases peuvent être ouverts (fig. 4, n° 3) ou plus souvent fermés avec des panses marquées (fig. 5, n° 3), parfois avec un col souligné par la ligne d'impressions (fig. 4, n° 5).

Plusieurs fragments de panse de tels vases existent dans le lot de céramique. Rares sont ceux portant des méplats pourtant fréquents à cette époque (fig. 5, n° 11). On peut probablement rattacher à cet ensemble un tesson d'anse en boudin à section grossièrement triangulaire (n° 13).

Les fonds plats de ces céramiques sont peu nombreux ou extrêmement fragmentés. Il existe un cas de fond à cannelures centrales (fig. 4, n° 7). La série céramique comporte également une perle décorée d'impressions ovalaires (fig. 5, n° 12).

Si l'attribution à la Protohistoire de l'ensemble de ces témoins est certaine, il est impossible de préciser, pièce à pièce, l'appartenance de chacune des formes décrites. Toutefois, il semble que la majorité de l'assemblage corresponde à la période de l'âge du Bronze final III (Butte BU2 couche C4 de la Fontaine de Loulié) malgré l'absence de décors incisés ou de ponctuations alignées (site de Toupy à Floirac) qui pourrait se situer au IXe siècle av. J.-C. (Girault, Gascó, 2011, p. 73-78 et p. 213-214).

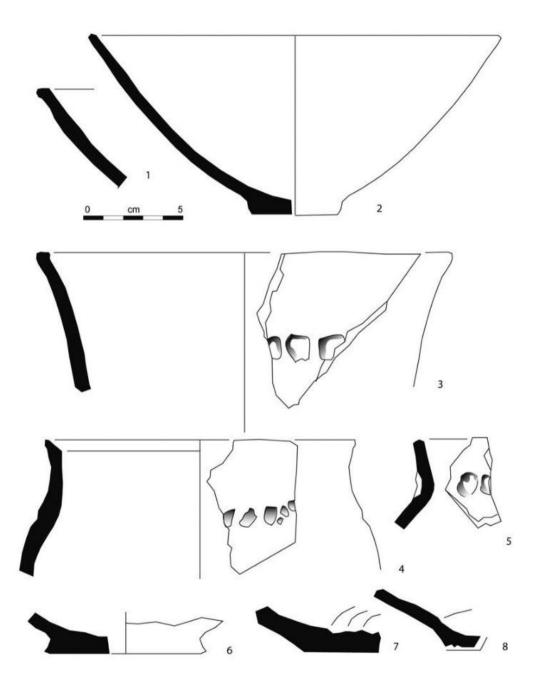


Fig. 4 : Céramiques mises au jour lors de la construction de la piscine.

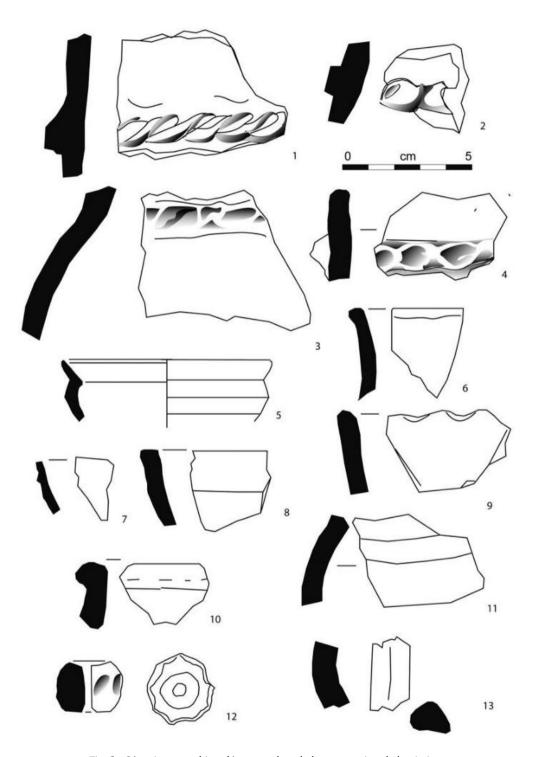


Fig. 5 : Céramiques et objets découverts lors de la construction de la piscine.

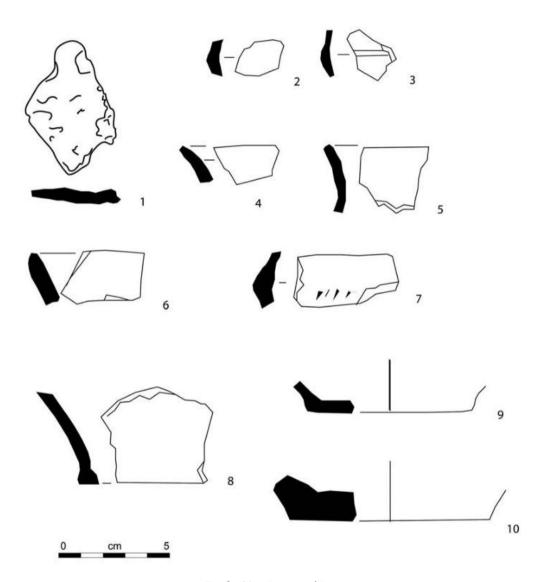
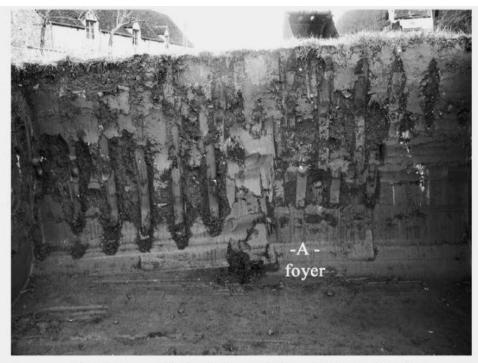


Fig. 6 : Céramiques et objets.



1 - Creusement de la piscine, en A foyer du Bronze final III



Fig. 7 : Photos prises par Patrick Lascaux lors de la construction de la piscine.

Bibliographie

Michel Py (dir.), « Dictionnaire des céramiques antiques (VIIe s. av. n. è. - VIIe s. de n. è.) en Méditerranée nord-orientale (Provence, Languedoc, Ampurdan) », *Lattara 6*, CNRS, Édition de l'Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, Latte, 1993.

R. Lombard, « Les fouilles de l'ancienne église Saint-Sernin de Brive en 1979 », *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. CI, 1979 (a), p. 207-213.

R. Lombard, « Contribution à l'étude de l'habitat rural en Bas-Limousin », *Revue ar-chéologique du centre de la France*, t. XVIII, 1979 (b), p. 123-132.

Jean Gascó, « Des habitats protohistoriques dans la vallée de la Dordogne à Surlaroque, Carennac, Lot », *Annales des XVIII*e Rencontres archéologiques de Saint-Céré (Lot), 17, 2010, p. 11-18, 4 fig.

Jean Gascó, I. Carrère, « Les occupations de pied de corniche à Surlaroque (Carennac, Lot) durant la Protohistoire », *Documents d'archéologie méridionale*, 2008, n° 31, p. 23-53, 26 fig.

Jean Pierre Girault et Pierre Billant, « La fortification médiévale du Pigeon-Haut, commune de Souillac », *Bulletin de la Société des études du Lot*, 4^e fasc., 2000, t CXXI, p. 239-274.

Jean-Pierre Girault, Jean Gascó, *La Fontaine de Loulié au Puy d'Issolud et la vallée de la Dordogne, la fin de l'âge du Bronze et le premier âge du Fer.* Racines- Éd. Les Monédières, 2012, 185 p., 251 fig., ill.

Valérie Rousset, Jean-Pierre Girault, Anne-Marie Pêcheur, Marguerite Guély, « L'église Saint-Pierre-és-Liens de Gluges à Martel (Lot) et son presbytère », *Mémoire de la Société archéologique du midi de la France, T. LXIX, 2009,* p. 69-98.

JUSTICE ET SOCIÉTÉ URBAINE À GOURDON AU TEMPS DE PHILIPPE LE BEL

Les archives municipales de Gourdon disposent de deux registres d'enquêtes criminelles menées par les autorités de cette ville entre 1311 et 1327. Maintenus par une reliure en bois et en cuir ouvragé, fermée de cinq boulons de cuivre, ces imposants manuscrits de plusieurs centaines de pages en occitan et latin sont une mine d'informations pour l'histoire de la ville au Moyen Âge, malgré leur état parfois très détérioré. Il s'agit d'un rare exemple de conservation d'archives judiciaires d'une ville du Languedoc¹. Méconnue, la justice à Gourdon a été étudiée par Annie Charnay dans une thèse de l'École des chartes restée inédite, ainsi que dans deux articles², et par Max Aussel, dans des articles sur l'inquisition à Gourdon en 1241, sur des rixes entre clercs en 1274 et sur les déprédations d'un routier en 1349³. Ces excellents travaux ont notamment permis de dresser une chronologie précise de l'évolution des pouvoirs au sein de la ville, en soulignant le rôle de la justice dans l'affirmation du pouvoir du consulat vis-à-vis du pouvoir seigneurial, que l'on résumera rapidement ici. Ce cadre posé, ce présent article se veut une poursuite de la recherche vers de nouveaux élé-

^{1 -} Jean-Marie Carbasse, dans une thèse inédite de 1974 sur les consulats méridionaux et la justice criminelle au Moyen Âge, cite, en plus de Gourdon, de belles séries judiciaires du même type (informations et audiences consulaires) pour Mireval-Lauragais et Castelnaudary, conservées aux Archives départementales de l'Aude, un registre de 1326 pour Cordes (AD Tarn), de 1329 pour Périgueux (AD Dordogne), une série allant de 1301 à 1308 pour Moissac et un registre du XVe siècle pour Caraman. On note également un cahier d'audiences aux AD du Lot-et-Garonne pour Astafort (1330-1400) et une édition des informations criminelles des consuls de Fleurance publiée par M. Prou dans les *Annales du Midi*, t. XXXVI-XXXVIII, de 1924 à 1926.

^{2 -} Annie Charnay, Gourdon en Quercy, évolution d'un consulat XIII-XIV^e siècle, thèse inédite dactylographiée de l'école des chartes, 1970.

^{- «} La vie en Gourdonnais au XIVe siècle, d'après les archives judiciaires, Actes de Cahors, PS », *Bulletin de la Société des études du Lot*, XCIX, 1978, p. 31.

^{-«} Sept sorcières de Gourdon au début du XIV e siècle », *Bulletin de la Société des études du Lot*, CXV, 1994, p. 17-50.

La thèse d'Annie Charnay a été brièvement utilisée par Patricia MacCaughan, « Le baile du seigneur et la résolution des conflits à la fin du Moyen Âge », dans Claire Dolan, *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX° siècle*, Laval, Presses de l'université, 2005, p. 601.

Les registres FF 11 et FF 12 ont été utilisés dans une perspective purement juridique et non historienne dans Yves Mausen, *Veritatis adiutor : la procedure du temoignage dans le droit savant et la pratique française (XIII^e-XIV^e siecle), A. Giuffre, Milan, 2006.*

^{3 -} Max Aussel, « Enquête sur des clercs du Gourdonnais (1274-1275) », BSEL, CXIII, 1992, p. 185-200.

⁻ Un « compagnon de Costeraste passe aux aveux » (1349) », BSEL, CXIV, 1993, p. 97-101.

^{- «} Noël 1241 : Gourdon au temps de l'inquisition », BSEL, CXVII, 1996, p. 91-117.

ments, à partir de l'analyse de ces registres de juridiction. Pour cette étude, les 40 premiers folios – soit 80 pages – du registre le plus ancien ont été systématiquement transcrits, ce qui correspond aux années 1311, 1312 et 1313. De cette enquête, qui est à poursuivre, il est possible de tirer de nombreux renseignements sur la justice seigneuriale et ses acteurs urbains, sur les types de délits commis ainsi que sur la vie quotidienne et les mentalités de la population du Quercy médiéval, dans cet univers de marchands et de paysans où tout le monde se connaît.

Les institutions judiciaires à Gourdon

L'histoire de la justice médiévale est intimement liée à l'histoire de la société seigneuriale. Ainsi, au milieu du XIIIe siècle, ce sont les seigneurs de Gourdon qui reçoivent les plaintes et jugent les affaires de la châtellenie, c'est-à-dire de leur ville forte et de ses environs, car ils détiennent le ban - le pouvoir de commander, de percevoir, de juger et de punir sur leurs terres. Jusque-là, cependant, la justice est très mal connue, car les archives des seigneurs châtelains ne nous sont pas parvenues ; elle se révèle, de même que l'histoire de la ville, à partir de la création de la commune urbaine en 1244, le consulat. À partir de ce moment-là, en effet, s'associent au pouvoir seigneurial les marchands, artisans aisés et juristes, représentés par quatre consuls, qui placent l'écrit au cœur de leur pratique administrative. La densité des documents produits témoigne de leur pouvoir, et le nombre de parchemins conservés ne cesse de croitre de 1244 à la première moitié du XIVe siècle. De fait, c'est à l'aube du XIVe siècle que les sources permettent de se faire une idée assez précise des institutions judiciaires. Les seigneurs de Gourdon délèguent alors l'exercice concret de la justice à leurs agents, appelés viguiers. Ces derniers, issus de la petite noblesse de Bouriane, recueillent les plaintes, entreprennent les enquêtes et surtout perçoivent les revenus des procédures au nom des seigneurs, autrement dit exercent leur office de « viguerie ». En effet, si les nobles s'attachent si fortement à l'exercice de la justice, c'est que c'est une activité très lucrative, qui constitue une part non négligeable de leur pouvoir et de leur revenu. Il faut payer pour initier un procès, une enquête, opérer une saisie, sans compter le fruit des amendes de toutes sortes dont le montant est fixé par la Coutume, mise par écrit en même temps que la création du consulat en 1244. La justice est un droit seigneurial, au même titre que les péages sur les routes, les droits perçus sur les moulins ou les taxes sur les marchandises.

Or, peu à peu, les consuls vont s'associer aux viguiers dans l'exercice de cette justice seigneuriale, en achetant des parts de leurs droits. En effet, les droits de justice liés à la seigneurie peuvent être acquis par des tiers, quel que soit leur rang social⁴; aussi sont-ils peu à peu acquis par les consuls. Ces derniers peuvent ainsi progressivement exercer la justice de pair avec la noblesse locale, bénéficiant de ses prérogatives et de ses revenus, tout comme de son prestige et de son autorité. Le droit de justice, au fil de ses nombreuses ventes au profit des consuls, est par conséquent un témoin significatif du déclin seigneurial et de l'ascension des « bourgeois », comme par exemple en 1315, quand le chevalier Bertrand de Gourdon cède aux consuls tous ses droits judiciaires et ses revenus sur les plaintes déposées, les « *clamors* », pour faire face à ses dettes. Encore faut-il nuancer ce déclin : ce nouveau statut acquis par le consulat suscite

^{4 -} Romain Telliez, Les Institutions de la France médiévale : XI^e-XV^e siècle, Paris, Armand Colin, 2009, p. 44.

en effet des réactions de la noblesse détentrice des autres parts de justice, soucieuse de ne pas voir ses prérogatives trop dispersées. Ainsi, suite à la première acquisition de justice par les consuls en 1284, les viguiers se plaignent d'une atteinte à leurs intérêts. L'affaire aboutit en 1286 à un accord qui stipule que les consuls doivent, à l'entrée de leur office annuel, désigner clairement l'un d'entre eux comme étant viguier, les autres s'engageant à ne s'immiscer en aucune facon dans les affaires de justice. Ce point est significatif, cela montre que les offices demeurent bien distincts : si les consuls ont acquis le droit d'exercer la justice et d'en tirer des revenus, c'est parce qu'ils se mettent au niveau de l'institution seigneuriale et non en tant que représentants de la population urbaine. De fait, s'ils ont réussi à acquérir une charge de juge dans une cour seigneuriale, les consuls ne parvinrent jamais à s'approprier entièrement la juridiction criminelle et civile. Ils ne sont devenus que les « associés » des seigneurs. À son apogée, en 1383, le consulat ne détiendra « que » la moitié de la seigneurie de Gourdon. Quoi qu'il en soit, cette affirmation du pouvoir consulaire en fait dès les années 1300 l'autorité concrète au sein de la ville, bien plus tangible que l'autorité lointaine et déclinante des coseigneurs et que l'autorité puissante mais strictement judiciaire des viguiers. En effet, le gouvernement quotidien revient aux seuls consuls, c'est-àdire la police des rues et des lieux de commerce, l'organisation des foires, les ouvrages d'urbanisme... Ce sont les interlocuteurs directs de la population.

Cet essor du gouvernement n'est pas sans provoquer d'inévitables conflits de juridiction avec les autres détenteurs de pouvoir en ville. Mais, comme le montre l'accord de 1286, ces litiges sont autant l'occasion de clarifier et de définir précisément les pouvoirs de chacune des parties que de les opposer; en effet, si les hommes médiévaux sont férus de procès et de contestations, c'est autant par volonté de prouver leur bon droit que de le définir. Dans un premier temps, c'est le conflit avec les viguiers qui prend le plus d'importance ; malgré l'accord de 1286, les consuls tendent d'un côté à élargir leurs compétences aux dépens des viguiers, notamment en arbitrant et jugeant de leur côté ; de l'autre les viguiers sont au début du siècle suivant entièrement issus (sauf un) d'une famille des environs de Gourdon, les Golème, et défendent farouchement leurs droits, si prolifiques en revenus. Ce quasi-monopole familial de la justice leur permet de faire nommer l'un d'entre eux bayle royal de la ville, ce qui horrifie les consuls : on soupçonne à raison qu'un représentant du pouvoir royal exerçant son autorité dans sa ville natale est susceptible de poser un regard un peu trop intéressé sur les affaires de la ville. Le désaccord est tel que trois années durant, de 1314 à 1319, la viguerie est mise « en la main du roi » et les viguiers remplacés le temps du litige par des agents royaux extérieurs. Un nouvel accord est trouvé en 1319, qui clarifie de manière précise le gouvernement de la viguerie. Désormais, deux représentants annuels, l'un choisi par les viguiers, l'autre par les consuls, perçoivent et répartissent en deux parts égales les revenus de justice, et tiennent de manière régulière les assises communes. À cette date, les consuls sont donc confirmés dans la possession de la moitié des droits de justice, alors qu'au milieu du siècle précédent ils n'en avaient aucun. Tous ces aspects nous sont connus par des parchemins ratifiant les acquis des consuls et spécifiant les différents accords.

Il est temps de parcourir l'imposant codex manuscrit conservé sous la côte FF11 pour poursuivre l'enquête. C'est ainsi que l'on remarque que le droit de justice partagé entre les consuls et la noblesse s'exerce dans les limites strictes de la seigneurie de Gourdon. Lorsqu'ils s'en écartent, les autorités du lieu en question le font savoir très

rapidement, comme en témoigne l'affaire recensée dans le verso du folio 16 : le mardi après la Saint-Blaise, en février 1312, un certain Johan Noira de Sanh Ribier est accusé d'avoir volé un vêtement dans une petite maison située sur le chemin menant de la bastide de Domme, en Périgord, à Gourdon. Interrogé, ce dernier confirme les faits, qui se sont déroulés une quinzaine de jours auparavant. On lui demande s'il y avait quelqu'un dans la maison au moment du vol, il dit qu'il n'a entendu personne; s'il faisait jour, il répond que oui. L'affaire semble devoir se régler comme beaucoup d'autres ; cependant survient deux jours plus tard un chevalier, appelé Aimeric, qui déclare que le vêtement volé en question appartient à son valet. Il souligne de plus que la maison dans laquelle le vol a été commis se trouve dans la seigneurie de Guilhem de Domme, son seigneur, et par conséquent que les consuls et viguiers de Gourdon n'y ont aucun pouvoir de juridiction. Averti de l'affaire, très vraisemblablement par Aimeric, le seigneur de Domme s'empresse de réclamer immédiatement le voleur « pour faire complément de droit ». Soucieux de ne pas transgresser les règles qui assurent leur propre pouvoir au sein de leur seigneurie, le consul et le viguier en charge de l'affaire lui remettent le jugement de Johan de Noira sans hésiter⁵. Le droit de rendre justice est une des composantes symboliques essentielles de l'autorité seigneuriale, se le faire usurper est signe de faiblesse notoire. Tout au long du XIVe siècle, alors que les consuls tâchent d'élargir leurs compétences judiciaires, ils vont se confronter à la farouche hostilité des nouveaux seigneurs de la ville précisément au sujet de ces limites de juridiction.

Pour résumer, les consuls exercent la juridiction criminelle dans la seigneurie de Gourdon, au profit des seigneurs, et de pair avec eux. La procédure s'opère en trois phases principales : la plainte, l'enquête et le jugement. Tout commence ainsi par la mise au courant des autorités. Il s'agit la plupart du temps d'une plainte, ou d'une rumeur publique ; les affaires commencent régulièrement par « selon que l'on disait que »; « il est parvenu à nos oreilles que »... Une simple dénonciation peut faire arrêter un individu le temps de la procédure. Cela peut également être par l'intermédiaire des sergents des consuls, les « sirvens » en occitan ; ces derniers, qui effectuent les diverses tâches courantes du consulat, arpentent régulièrement les rues pour y maintenir l'ordre, et les habitants n'hésitent pas à se plaindre à eux, comme à ce Perrot de Golema qui est interpellé par un boucher alors qu'il passait devant son étal pour lui signaler un vol⁶.Les sergents sont souvent en effet les premiers avertis ; ce qui n'est pas sans susciter quelques excès de leur part, car ils y voient un moyen d'affirmer leur autorité et par la même occasion d'en tirer un petit profit. Ainsi, par un matin de novembre 1311, alors que B. Soc tenait paisiblement son étal de boucherie, une femme surgit, lui vole la viande qu'il tenait dans la main et disparaît au coin de la rue près de l'église des frères Cordeliers. Stupéfait, il se plaint à Perrotz de Golema, sergent des consuls qui passait justement par là. Ce dernier suit alors la direction indiquée par le boucher, et tombe sur la fugitive déjà arrêtée par un autre sergent. Les deux lui réclament l'argent qu'elle porte sur elle. Se considérant injustement traitée, cette dernière se plaint aux consuls. De fait, dans cette affaire, ce sont les sergents qui sont en cause, et qui sont effectivement en tort; ils sont condamnés à ne plus exercer leur office jusqu'à nouvel ordre.

⁵ - Archives municipales de Gourdon, Registre FF 11, folio 16, recto, désormais indiqué AM, FF 11, f° 16 r. 6 - AM, FF 11, f° 7 r.

Les sergents sont cependant de simples exécutants dont le sort est souvent à plaindre; d'un rang social inférieur aux consuls, effectuant les tâches ingrates (levée de la taille et des diverses taxations notamment), ils subissent de plein fouet le ressentiment éventuel de la population qui n'ose pas s'en prendre directement aux autorités en place. Prenons l'exemple de *P. de Lopchac*, faisant le service du consulat en levant « le pain de la charité » après la Pentecôte 1312. Il effectue ce jour-là une tournée dans la ville afin de récolter de quoi redistribuer de la nourriture aux pauvres ; arrivant chez les frères Vio, il constate qu'ils ne veulent rien donner ou presque et il opère conformément à ses instructions une saisie chez eux. Alors qu'il se trouve dans leur maison, les frères ferment la porte derrière lui, l'attrapent et le frappent violemment, avec l'aide de leur mère et de la femme de l'un d'entre eux. Il appelle à l'aide et quand on accourt les séparer il reçoit un coup de poing dans l'œil, ce qui le fait hurler de douleur⁷. Une réaction aussi violente envers un homme exercant simplement son office témoigne d'une rancœur profonde. Même constat pour P. del So Tol, le percepteur de la Coutume, qui est frappé avec une pierre par W. de Sanh Clar alors qu'il montait tranquillement la rue de la Capela, au niveau du cimetière. À peine remis du choc, s'apprêtant à se défendre, la femme de son agresseur surgit et lui assène un violent coup sur la tempe⁸.

Quoi qu'il en soit, une fois mis au courant, les juges procèdent ensuite à l'enquête proprement dite. Quand les plaintes sont portées contre une personne, la première phase du procès consiste souvent à convoquer l'accusé et les plaignants. Comme le souligne Annie Charnay, en vertu de l'article premier de la Coutume, le tribunal ne peut s'emparer de la personne d'un justiciable ni de ses biens, s'il se présente sans attendre. Et s'il est nécessaire d'emmener un suspect récalcitrant en prison, l'arrestation n'est pas une fin en soi ; ce n'est qu'une « mise en demeure de se rendre devant la justice⁹». La détention pénale n'existe pas, encore moins les oubliettes... Lorsque le procès se prolonge, la mise en liberté sous caution est la règle.

Les consuls cherchent ensuite à savoir la vérité en interrogeant des témoins. Pour les bagarres par exemple, les enquêteurs s'attachent à savoir où s'est passée la scène, quels en sont les déclencheurs, quels coups ont été portés, avec quel moyen, avec quelle violence et si du sang a été versé. Ainsi, le lundi après la toussaint 1311, on raconte que *W. da Bertolmio* a frappé et fait saigner *Jacme de Gamanelh*; interrogée, *Peronela Noirissa de Cazalehs* dit qu'elle a vu et entendu dans la taverne de Mendale *W. de Bertolmio* frapper du poing avec colère *Jacme de Gamanelh*, sur la gorge, ce qui le fit saigner¹⁰. Un autre témoin confirme mais rajoute que deux coups ont été portés sur la gorge. Les réponses précises laissent deviner en amont des questions bien ciblées. Les aveux sont donnés sous serment. Les dépositions sont faites en présence des autres témoins, ce qui est visible car, pour ne pas répéter une version identique des faits, beaucoup se contentent de dire qu'ils sont d'accord avec la précédente déposition, en la précisant parfois¹¹. Entendant un premier témoin dire sa version d'une

^{7 -} AM, FF 11, f° 20 v.

^{8 -} AM, FF 11, f° 23 r.

^{9 -} Annie Charnay, Gourdon..., op. cit., p. 202.

^{10 -} AM, FF 11, f°6 v.

^{11 -} Par exemple : AM, FF 11, f° 6 v. « Guilhelma da Sanh Antonin testimoni jurada e entregada sobre las avandichas cauzas dih aquo que P. Teto aicho ajustat que ii colps lhi donet sotz la gola » (« Guilhelma de Saint Antonin, témoin juré et interrogé sur la dite affaire, dit la même chose que P. Teto, en ajoutant que deux coups ont été portés sur la gorge ».)

bagarre, un autre confirme tout en disant qu'il n'a pas vu, lui, à quel endroit les coups ont été portés¹². Au vu de l'écriture, remplie de ratures et de réécritures dans les interlignes, l'enregistrement se fait directement, au fil des témoignages. Le clerc qui les compile écrit à la troisième personne, parfois cite les paroles et les expressions à la première personne. En général, les accusés dont la culpabilité est affirmée par plusieurs témoins avouent. La torture est employée dans les cas graves, une quinzaine de fois en dix-sept ans.

Malheureusement, les registres de justice ne compilent pas l'intégralité des affaires ; souvent on ne note qu'un procès-verbal des délits, avec seulement la déposition des témoins, qui racontent leur version des faits sans se soucier la plupart du temps des causes du délit, ni des sentences. C'est pourquoi la dernière partie de la procédure, le jugement en tant que tel, est paradoxalement beaucoup moins visible que les interrogatoires qui y conduisent. Il est toutefois suffisamment mentionné pour que l'on puisse se faire une idée des peines infligées : il s'agit principalement de peines pécuniaires, pour les violences sans homicide, ou les simples vols sans récidive. On note ensuite le bannissement, souvent pour les récidivistes, le châtiment corporel (perte de l'oreille) ou moral (le coupable est condamné à courir en chemise dans les rues de la ville avec l'objet volé au col), puis, bien moins systématiquement, la mort (par pendaison aux fourches patibulaires, ou pour les homicides, selon la Coutume de Gourdon, par enterrement de l'assassin vivant sous le corps de la victime, cas rencontré deux fois dans les archives).

L'appel est possible : en 1324, *Ademar la Sepeda*, de Saint-Sozy, est accusé d'avoir volé le miel de plusieurs ruches à plusieurs reprises ; condamné à être pendu, il déclare vouloir « faire appel », sans préciser à qui. Les consuls, « pensant qu'il voulait dire au sénéchal », le remettent à *Aimeric du Cros*, sénéchal, qui le condamne à une peine un peu plus douce : il sera fustigé, banni et aura l'oreille coupée. La sentence est appliquée par les consuls¹³. Il est difficile cependant d'ériger ce principe en règle, faute d'exemples.

Le type de délits

La plupart des affaires sont constituées de bagarres et de vols. Observons une scène typique de la bagarre de taverne telle que l'on en croise régulièrement au fil des manuscrits : *Amoros*, un artisan fabricant de souliers, se rend à la taverne d'*en Cairos de la Capela*, un mercredi soir de l'an 1311 après avoir terminé sa journée de travail. Il y retrouve du monde déjà attablé et discutant à la lumière d'un feu de cheminée. Il apporte avec lui un pichet de vin ; à l'entrée, *W. Autier* lui demande sept deniers parisis pour pouvoir amener sa boisson ; c'est la Coutume. Lui ne veut en donner que cinq ; le ton monte, et soudain ledit Autier lui attrape son chaperon, cherche à lui prendre son manteau et finalement le pousse violemment par terre. *Amoros* tombe dans le feu, se relève pour répliquer mais un sergent vient alors les séparer et leur ordonne de quitter les lieux. Cette bagarre a provoqué un beau tumulte dans la taverne. *Amoros* en profite *« en moins de temps qu'il n'en faut pour dire l'*Ave Maria¹⁴ » pour lancer avec fureur le pichet de terre qu'il a dans les mains contre son adversaire qui le reçoit sur le front et se met à saigner. Devant les juges, *Amoros* se défend en disant qu'il était

^{12 -} AM, FF 11, f° 21 r.

^{13 -} Annie Charnay, Gourdon..., op. cit., p. 208.

^{14 -} AM, FF 11, f° 17 r. « que ges no agra hom dig lavemaria ».

simplement venu amener un peu de vin quand *W. Autier* le frappa injustement. Finalement, *Amoros* doit payer vingt sous, et *W. Autier* cinq.

Les tavernes sont le cadre de bagarres aux motifs divers ; cependant le nombre d'affaires ramené au nombre de jours dans l'année relativise l'importance de ces violences; on ne parle évidemment pas des soirées paisibles qui forment la grande majorité des cas. Un aspect surprend le lecteur actuel : quand l'un des antagonistes cherche à ôter le chaperon ou le surcot (sobrecot) de son adversaire avant de commencer réellement le « combat ». Est-ce un signe de défi ? Une marque de mépris ? Cet aspect se retrouve dans d'autres cas : lorsque Johan Negre, valet du chevalier P. de Golema, est interpellé par un tavernier et son fils et qu'ils vont en venir aux mains, ces derniers essaient tout d'abord de « lui ôter son surcot » et le valet « défend son surcot » avant de recevoir ensuite un violent coup sur la tête avec une bûche¹⁵. De même, un soir de novembre 1312, on réclame un denier à un client d'une taverne pour le vin. qui ne répond pas et fait mine de s'en aller ; le tavernier s'avance alors et lui enlève son chaperon. Comme s'il s'agissait d'un signal, l'autre se précipite dehors, prend des pierres dans la rue et en lance à l'intérieur de l'échoppe. Un autre témoin raconte la scène de manière plus surprenante encore : le début de la querelle est bien le paiement d'un denier pour le vin, mais une fois que la dispute prend de l'ampleur, il décrit les deux hommes se prendre mutuellement le chaperon, se le couvrir, puis en venir aux mains pour de bon, l'un lançant un pichet sur la tête de son adversaire, l'autre lui jetant une pierre avant de prendre un coup de bâton sur le front¹⁶...

L'un des principaux délits est le vol, motivé la plupart du temps par la pauvreté : peu après la Toussaint de l'an 1311, un certain G. Sabata, du village d'Uzech, entre Gourdon et Cahors, est condamné à payer 10 sols d'amende aux seigneurs de Gourdon pour avoir volé une paire de souliers d'un étal de la place du marché devant l'église Saint-Pierre ; il affirme sous serment n'avoir jamais rien volé d'autre, et qu'il a agi « per so malastre », c'est-à-dire par son infortune. Ironie du sort, son nom de famille signifie « chaussure » en occitan. 17 La peine est lourde, surtout pour un pauvre ; en comparaison, une paire de souliers est vendue 2 sols 6 deniers en 1337. L'amende est dite « selon la Coutume », c'est-à-dire selon les usages de la ville accordés par les seigneurs il y a plus d'un demi-siècle et faisant loi. La même année, une jambe de porc est volée sur un étal de boucher; le coupable déclare avoir également agi par pauvreté¹⁸. Il déclare, comme l'autre voleur, qu'il n'a jamais rien volé d'autre. De même, c'est tenaillé par la faim que R. Bonet vole deux surcots, une besaiguë (outil de charpentier) et une hache dans un moulin appartenant au domaine de la Roque-Gajeac, aux pieds de la forteresse de Beynac qui s'élève encore de nos jours au dessus de la Dordogne. Il déclare avoir vendu la hache et l'outil afin de s'acheter du pain, dont il n'avait pas mangé depuis trois jours et que, ne trouvant personne pour lui en faire l'aumône, il avait dû se résigner de nouveau au vol¹⁹. La pauvreté peut être un facteur pris en compte dans les jugements pour alléger la peine, ou l'aggraver si la victime du vol est elle-même pauvre.

^{15 -} AM, FF 11, f° 18 v.

^{16 -} AM, FF 11, f° 24-25 r. « e adonc lo digs P. sobrel contrast que avio pres lo capairo a G. lo Canins el digs G. pres poi lo capairo a del dig P e aprop cobres cadaus so capairo e quant los agro cobratz aqui meib sobrel contrast lo digs P. gitet iradamen i pichie contra lo dig G mas anc no len ferit e poi lo digs G ichit ela carriera e gitet i gran caire ela taverna contra lo digs P. »

^{17 -} AM, FF 11, f° 6 v.

^{18 -} AM, FF 11, f° 9 r.

^{19 -} AM, FF 11, f° 17 v.

Les techniques de cambriolage sont parfois décrites avec précision ; entendu pour vols à répétition, B. Bac Laura, fils illégitime de W. Damielh, déclare s'être introduit de nuit dans la maison d'un maître d'armes par une porte de derrière, à son insu. Comme celle-ci était barrée de l'intérieur, il l'a forcée du dehors, a introduit sa main entre le mécanisme de serrure et la planche qui fermait la porte la nuit et a pu s'introduire pour ensuite voler une lime de fer. Quelques jours plus tard, il est revenu, a pénétré de la même manière dans la maison pour y voler cette fois une hache. Deux jours plus tard, même scénario, avec une nappe et une coupe en verre. Ceux qui procèdent à l'enquête lui demandent si d'autres personnes étaient au courant ou complices des vols, il dit que non et qu'il n'a jamais rien volé d'autre²⁰. Cette formule est récurrente dans les dépositions de voleurs²¹, ce qui témoigne de la volonté claire de ne pas passer pour un récidiviste, envers lesquels la Coutume est bien plus sévère. Ici, on a sûrement eu du mal à prendre cette remarque au sérieux, car un voleur qui s'introduit aussi efficacement dans une maison à de multiples reprises n'a pas vraiment l'air d'un novice en la matière. Le vol peut être mené par des spécialistes au but bien ciblé : Duran Teichendier, de Figeac, est venu voler en une journée à Gourdon successivement un pain de cire et trois pièces d'acier de la boutique de G. Joan, la cire et l'acier de la boutique de D. Dafossas et une pièce de cire et deux pièces d'acier de celle de P. Pelhicier²². De la même manière, la « dame de Cuorvenador », une femme noble de Gourdon, accuse sa servante de lui avoir volé des vêtements et de la vaisselle. Interrogée, la servante confirme que le mercredi avant la Toussaint 1312, à l'heure de matines, avant le lever du soleil, elle est sortie discrètement de l'ostal de sa maîtresse en emportant de riches vêtements dans un sac : un surcot, une cape, un chaperon, deux couvre-chefs, du drap blanc... Elle ajoute qu'elle est au service de la dame depuis cinq ans environ²³.

Enfin, il y a le cas où le vol n'a rien de prémédité; W. Sabatier, de Castelfranc, est en train de boire à la taverne avec sire Pons de Golema quand il entend une querelle éclater dans la rue ; il se précipite dehors, puis remarque qu'il a toujours en main la coupe en argent que lui a prêté le tavernier pour boire ; il décide alors simplement de s'en aller avec²⁴. Remarquons au passage que le vin est ici servi dans de la vaisselle en argent, ce qui nuance l'image que l'on pourrait avoir de la taverne médiévale. On le voit, plus que le crime en soit, c'est la manière dont on le raconte qui est intéressante. Le registre comporte une autre affaire riche en renseignements sur la situation des malades au Moyen Âge. Esteve « lo malaude », c'est-à-dire le lépreux, mari de Guirauda Becada, lépreuse également, est accusé d'avoir « connu charnellement » Bertranda la Caza, de Sarlat, prostituée. L'enquête commence par l'interrogatoire de la prostituée : celle-ci déclare sous serment être venue dans la taverne de B. de Cami, à Gourdon, puis avoir été accostée par un homme qui la suivit dehors sous un porche. Elle lui enleva son surcot, le mit dessous et finalement ils se connurent. C'est ensuite qu'elle entendit dire qu'il était lépreux. On lui demande si elle le connaissait, elle dit que non, et que si elle avait su qu'il était ainsi elle aurait préféré brûler plutôt que de le laisser l'approcher.

^{20 -} AM, FF 11, f° 16 r.

^{21 -} AM, FF 11, f° 6 v. / FF 11, f° 9 r.

^{22 -} AM, FF 11, f° 18 r.

^{23 -} AM, FF 11, f° 23 v.

^{24 -} AM, FF 11, f° 18 v.

Le lépreux, quant à lui, déclare que cette histoire est fausse : selon lui il a rencontré cette femme sous le porche et elle lui a demandé un denier ; il lui aurait dit alors qu'il n'en avait pas, et il lui aurait donné du raisin. La version de *Bertranda* est cependant confirmée par un témoin, Hélie de Fanars, qui dit avoir vu le dit *Esteve* lever ses braies et se mettre sur la femme « *en la maniera que es acostumar a far aitals mestier* ».

Voyant qu'il est désormais inutile de nier, *Esteve* reconnaît les faits. Il dit qu'après l'acte la fille lui a demandé de payer et il lui a donné un « *parezis*²⁵ ». Elle lui a demandé alors un raisin ou deux, qu'il vola et lui donna également. Il emprunta ensuite une tunique, un chaperon et une ceinture.

Sa sincérité étant variable et au vu du crime, le lépreux est alors soumis à la question, ce qui aboutit à d'autres révélations : il dit que quatre ans auparavant il est allé à Cahors avec son cousin, de la maladrerie de Gourdon, et que ce dernier a connu une prostituée saine qu'il a rencontrée à l'hôpital de Toulousque, entre Cahors et Mercuès. Lui-même a eu commerce avec des prostituées saines à Saint-Étienne-des-Landes il y a six ou sept ans, puis entre Daglan et Saint-Martial l'an passé, puis entre Montauban et Cahors une quinzaine d'années auparavant. Il a également couché avec la servante du curé de l'église de Montclar-en-Quercy, qui s'appelait Maria, et n'était pas malade, mais qui savait cependant qu'il était lépreux. Pour tous ces méfaits ledit Estève est condamné à être brûlé « *en foc arden*²⁶ ». La sévérité du jugement est à la hauteur de la crainte de préjudice pour la santé publique. Il y avait trois léproseries à Gourdon, chacune située à un kilomètre environ du centre de la ville ; le procès que nous venons de suivre prouve cependant que tous les lépreux n'y étaient pas confinés.

Aspects de la vie quotidienne et des mentalités

Par la lecture de ces sources judiciaires, la ville médiévale se révèle de l'intérieur. Comme elle constitue le cadre de nombreuses affaires, on obtient ainsi une image relativement précise des commerces ; ils sont disposés autour de la Grand-Place et le long des rues étroites qui descendent jusqu'aux murailles, et donnent sur la rue par le biais de lourds volets en bois qui font office d'étal et se replient pour la nuit. L'ouvroir médiéval contient des denrées variées ; on y trouve principalement du drap, des pourpoints et du vin, activités marchandes principales de la ville, puis le nécessaire pour l'écriture, de la cire verte et rouge, du parchemin, du papier, des plumes et de l'encre. On y achète également du bois, des clous, des torches, du chanvre... et quelques années plus tard de la poudre à canon. Peu d'armes sont cependant disponibles à Gourdon ; quand la guerre se profile, la ville s'équipe avec du matériel forgé à Figeac, ou à Cahors. Les « maseliers » vendent de la viande de porc, de bœuf, de chèvre, de lièvre, du poisson et du lait ; on trouve même du gingembre, cette épice cultivée à Zanzibar et amenée en terre latine par le biais du commerce avec les Arabes.

Les dépositions des témoins donnent par ailleurs de nombreux renseignements concrets quant aux activités quotidiennes des habitants ; ainsi, alors que l'on enquête pour une violation de domicile et une altercation dans la maison du maître d'œuvre du chantier de l'église Saint-Pierre, dont la reconstruction est entamée à cette époque,

^{25 -} C'est-à-dire une pièce provenant des ateliers monétaires de Paris ; la monnaie la plus fréquemment utilisée était celle de Tours, le sou « tournoi ».

^{26 -} AM, FF 11, f° 42 r.

on interroge une voisine qui déclare qu'elle était chez elle ce soir-là. Elle était dans son lit, tard après que les cloches eurent sonné, et elle entendit des bruits de dispute et de tumulte dans la maison d'à côté, sans distinguer ce qu'il s'y passait²⁷. De même, pour une enquête similaire d'effraction nocturne : W. Vernhola dit que ce soir-là, après être allé à la taverne, il est rentré chez lui pour souper puis s'est couché pour se lever de bon matin travailler aux champs²⁸. R. Vespa dit qu'il est allé dormir chez son frère « là où l'on soigne les bêtes malades » pour en partir le matin à l'aube battre le blé à Saint-Cirq. R. Faure dit qu'en partant se coucher on est venu le persuader d'aller à la taverne, ce qu'il a refusé. Arnal del Mercat déclare qu'il n'était pas dans les murs de la ville après que les cloches du soir eurent sonné. De très bon matin, avant l'aube, il est parti avec son frère à l'enterrement de la veuve de feu son oncle dans la bastide de Domme, en compagnie d'autres personnes de la ville. W. Gauris et G. Fossas disent qu'ils sont partis avec eux, comme G. del Mercat, qui dit s'être couché tôt pour les accompagner de bon matin. La liste continue, P. Vespa, B. Ebrat, R. de Bornazel, B. de Fanars, W. Laribiera, P. Barra, W. Daimele, Johan Lauzeda, Helie dal Trolh, G. la Bordaria et W. Amoros déclarent que la nuit du vol ils sont allés dormir au coucher du soleil, pour se lever de bon matin... Seuls, G. Mathis et G. Ducafol rompent la monotonie de l'interrogatoire en disant simplement qu'ils ont passé toute la nuit dans un jardin en compagnie d'une fille de joie. Au-delà de cet aspect, on remarque que le coucher peut être individuel ou non, de manière tout à fait normale. P. Barbie dit qu'il s'est couché chez Arnal del Mercat et avec lui, et a remarqué le matin qu'une troisième personne avait dormi également dans leur lit. On observe grâce à cette disposition la journée « type » d'un Ouercinois au Moyen Âge, centrée sur le travail, agricole pour la plupart, et les relations sociales. Cela permet de nuancer différentes rigidités que l'on pourrait attribuer à ces temps médiévaux : la ville et la campagne ne s'opposent pas de manière figée, beaucoup de paysans possèdent une maison à l'intérieur des murs et cultivent des terres au dehors, parfois en-dehors même de la seigneurie. À l'inverse, les rues sont souvent encombrées de chevaux ou de bétail et jouxtent de nombreuses vignes ou jardins.

Des images de la petite enfance et des tâches du foyer, détails oubliés de l'histoire, surgissent parfois aux détours d'un témoignage, comme cette Agnès, épouse de *G. le Meunier*, accusée de vol de farine dans la maison *d'Hélie Boichel* un matin de février 1312, qui s'explique de manière touchante auprès du consul et du viguier. Ce jour-là *Raimonda*, la femme d'*Hélie Boichel*, lui avait demandé de signaler à ses éventuels visiteurs qu'elle était partie au marché acheter des *oules*²⁹. Un moment plus tard, Agnès entend pleurer le bébé de *Raimonda*, laissé seul dans la maison ; elle décide d'aller le voir. Mère elle-même, elle lui donne la tétée puis le change en enlevant le linge qui l'emmaillote. Elle trouve de la farine dans un sac, en met un peu sur le derrière du petit puis le recouche. Il est vrai qu'elle en profite en passant pour en ramener discrètement chez elle... Ce que remarque immédiatement *la Raimonda*, revenue du marché, qui s'empresse de se plaindre aux autorités, quelque peu ingrate envers celle qui s'est occupée de son enfant³⁰.

^{27 -} AM, FF 11, fo 14 v.bis.

^{28 -} Travailler dans sa *«fazenda »*, sorte de petite exploitation rurale à l'extérieur de la ville comprenant des terres et des vignes.

^{29 -} Sorte de récipient, pot ou marmite.

^{30 -} AM, FF 11, fo 16 v.

L'affaire prend alors un tour dramatique : les autorités prennent très au sérieux le délit, qui survient probablement alors que les récoltes n'ont pas été bonnes – ils invoquent le « malheur des temps » – ; la voleuse est condamnée à être bannie pour toujours de la ville et tous ses biens, sauf ses vêtements, sont déclarés confisqués par la seigneurie. Ce n'est pas tout : auparavant, elle doit courir dans les rues de la ville, avec la farine volée sur la tête ; la risée publique précède la mort sociale... Être banni, en effet, signifie être coupé de tout lien social au sein de sa ville, c'est-à-dire perdre amis, voisins et familles. Désemparée, Agnès ne peut que se soumettre à la volonté des juges, et jure sur les saints de respecter leur décision. Son mari est désespéré. Sont-ce ses larmes qui ont fait changer d'avis les juges ? Ou bien ont-ils eu des remords d'avoir été d'une telle sévérité envers une femme qui, somme toute, s'est occupée par générosité de l'enfant de sa voisine ? Toujours est-il que le jour même, « en regard du mérite et de la pauvreté de la femme, et de la pénitence qu'elle a faite, et à la requête de son mari », le consul et le viguier lui font « grâce et aumône », la rappellent officiellement et l'autorisent à demeurer à Gourdon³¹.

Les sources judiciaires nous donnent également des renseignements sur les distractions et les loisirs des hommes du Moyen Âge. C'est ainsi que nous voyons par exemple, un samedi soir tard, au mois de janvier 1312, des habitants de la ville écouter la lecture d'un « roman » à la lumière des chandelles, après avoir soupé ensemble au premier étage d'une maison. L'hôte, en compagnie de ses proches, sa « maisnie » selon le terme médiéval, accueille voisins et amis pour partager l'écoute du récit³². C'est un témoin précieux de la manière dont étaient diffusées les œuvres littéraires médiévales au sein de la population. Le roman, ce genre littéraire né au Moyen Âge, a connu ses premières heures de gloire au XIIe siècle, sous la plume de Chrétien de Troyes notamment, puis au siècle suivant avec la littérature courtoise de Jean de Meun. Ces œuvres eurent un succès dans toute l'Europe. Cette simple indication glanée au détour des archives à Gourdon en montre l'ampleur au sein même du royaume de France et prouve que les romans n'étaient pas réservés à une élite culturelle ou sociale ils divertissaient et fascinaient autant les simples habitants des villes et des campagnes que les seigneurs. Cela montre également l'existence des laïcs lettrés, puisque c'est un certain P de Pena, citoyen de Gourdon, qui fait la lecture aux autres. Il n'était pas rare de savoir lire dans les villes, surtout lorsqu'on était marchand dans une cité du Languedoc. La présence de jongleurs est attestée elle aussi, mais sans que l'on ait plus de détails sur ces musiciens, sur leur mode de vie itinérant ou non, ou sur leur profil social.

Un autre soir, c'est le maître d'œuvre du chantier de l'église, ses deux frères et deux ouvriers « français », c'est-à-dire venant des régions du nord du royaume où l'on ne parle pas la langue d'oc, que l'on entend veiller et discuter gaiement dans leur maison³³. Les visiteurs de passage demandaient l'hospitalité ou s'adressaient à un aubergiste comme ces deux ouvriers français qui sortent en pleine nuit et s'en vont chercher un lit pour un de leurs compagnons. On a évoqué plus haut l'importance des relations sociales ; beaucoup d'affaires se déroulent dans la taverne, qui prenait visiblement beaucoup de place dans les temps libres de la population. On disait « faire taverne » ; de fait, plus qu'un ou deux endroits fixes, les habitants organisaient à tour de rôle le

^{31 -} AM, FF 11, fo 17 r.

^{32 -} AM, FF 11, f° 14 r.

^{33 -} AM, FF 11, f° 15 v.

service du vin chez eux, suivant une règlementation définie. C'est un fait marquant à la lecture des sources judiciaires : tout le monde se connait ou travaille ensemble, se retrouve pour boire à la taverne. À tel point que quelques années après, alors que le Quercy est en guerre, le consulat ordonne de ne faire rentrer dans les murs de la ville que les personnes « que l'on connaît »³⁴. C'est un fait qui a perduré dans les campagnes jusqu'à l'exode rural du siècle dernier. Les liens étaient plus forts, ce qui n'empêche pas, loin de là, les tensions, jalousies et autres dissensions qui jalonnent les affaires citées par le manuscrit. Mais cela témoigne tout de même d'un mode de vie collectif où peu de choses s'envisagent individuellement, même au-delà des liens de parenté.

Lorsqu'une pierre est jetée sur la fenêtre d'une maison de Gourdon, un soir de janvier 1312, le propriétaire, Arnal Genselhias, est en train d'y souper en compagnie de ses proches et d'autres personnes de la ville, artisans, marchands ou notables divers³⁵. Et lorsque, suite à cet incident, un certain tumulte s'élève dans la rue, un témoin raconte qu'il dinait alors dans la maison de maître P. le barbier, en compagnie de R. Lo Trompaire et de W. Vernhola. Pratiquement, les liens sociaux permettent de suggérer un témoin dans une affaire, d'avoir des soutiens dans des causes à soutenir. C'est ainsi que B. las Gotas, se rendant compte un soir de printemps 1313 qu'il lui manque une chèvre, apprend que son voisin a vu des individus suspects rôder autour de chez lui ; il se plaint donc auprès des autorités avec l'appui d'un témoin potentiel. Le voisin déclare en effet que le soir du vol, s'étant levé en pleine nuit pour inspecter son étable, il laissa échapper par mégarde une jument ; il la rattrapait quand il remarqua deux hommes l'air jovial dont l'un portait visiblement une chèvre autour du cou, dans les environs de la ferme de son voisin. Il leur demanda ce qu'ils faisaient ici si tard ; il reçut comme réponse « Mon brave, va enfermer ta jument et laisse nous vivre »... Il reconnut l'un des hommes comme étant un certain Gasta Setmana, individu de mauvais aloi qu'il a vu à de nombreuses reprises monter par la rivière et rôder autour de la ferme des *Las Gotas*³⁶.

De fait, la réputation joue un rôle très important. Lorsque *G. Daimar* rentre de sa métairie tard le soir et qu'il croise *Galhart la Tremoleda*, il s'en méfie car il a entendu dire qu'il n'en était pas à son premier méfait nocturne, notamment vis-à-vis des exploitations rurales ; à raison, puisque arrivé à sa maison, soucieux de ce qui pourrait advenir à une de ses possessions, il le surprend en train de scier les planches entourant la vigne de *R. Darpas* et de sa mère. Il se met à crier *«Malheur, malheur »*, ce qui fait fuir le malfaiteur qui lâche en partant une planche qu'il avait dans la main. Les enquêteurs demandent s'il en a profité pour récupérer les planches pour son compte, il dit que non, et que lorsqu'il est retourné sur les lieux le matin il a vu que trois ou quatre planches de la palissade étaient manquantes et fraichement enlevées. Un autre témoin, *G. Clari*, se souvient avoir vu le même homme rôder tard autour du jardin du seigneur *W. de Golema*³⁷. Nous notons ainsi le poids de la rumeur – justifié ici – et le souci des possessions des autres. Le témoin aurait très bien pu ne pas se préoccuper d'une vigne ne lui appartenant pas. Enfin, on trouve des éléments intéressants quant à la perception du temps et de l'espace. Pour l'homme médiéval, il est très difficile de

^{34 -} AM, transcriptions de Max Aussel, CC 18, f° 107 (1355).

^{35 -} AM, FF 11, f° 14 v.

^{36 -} AM, FF 11, f° 32 r.

^{37 -} AM, FF 11, f° 9 v.

placer un souvenir un jour précis. Ce qui fait repère pour lui, ce sont les saisons, avant tout, et les fêtes religieuses qui jalonnent l'année. Lors des dépositions concernant une affaire s'étant déroulée il y a plus d'une quinzaine de jours, ils sont contraints de donner des estimations vagues : « [Cela s'est passé] cette année entre la Saint-Michel [...] et la Toussaint³⁸ », « cette année, un jour dont elle ne se souvient pas précisément, au moment ou le raisin et les figues étaient mûrs³⁹, ou bien encore « il a bien pu se passer trois ans au moins [depuis], et ce n'était pas il y a plus de six ans⁴⁰ »... Fin mai, un témoin dit encore : « Il a pu se passer quinze jours depuis, et c'était après Pâques⁴¹. » La traduction de l'occitan est ici peu évidente et nous la donnons sous réserve ; mais c'est très vraisemblablement une « fourchette » chronologique, la formulation laissant le lecteur de nos jours dans le vague. Il faut dire que de telles indications, naturelles selon la conception du temps au Moyen Âge, désespèreraient un enquêteur actuel. C'est la même chose pour les repères journaliers : on ne se souvient pas de l'heure, mais s'il faisait jour ou si, au contraire, c'était déjà la pénombre. Les cloches sonnaient à la tombée de la nuit, ce qui en fait un repère commode et souvent utilisé : « Il était tard, à la tombée de la nuit⁴² »; « il faisait obscur, avant complies⁴³ »; « après que les cloches eurent sonné⁴⁴ », etc. Quant à la mesure de l'espace, P. Conte dit ainsi, lors de sa déposition au cours d'une enquête concernant un vol de chèvre, qu'il a trouvé un individu suspect « bien à quatre traits d'arbalète ou environ » du lieu du vol⁴⁵.

Conclusion

La transcription systématique des trois premières années du manuscrit FF 11 permet ainsi de se faire une idée assez précise du fonctionnement de la justice urbaine à Gourdon et fournit de nombreux éléments concrets quant à la vie quotidienne il y a sept cents ans. On y observe à l'œuvre une justice pointilleuse, appliquée avec sévérité et rigueur, mais dont rien ne prouve qu'elle ait été moins équitable que d'autres ; elle apparaît bien comme un facteur d'ordre et de paix au sein de la ville. La justice est d'autre part un témoin précieux de l'essor urbain qui caractérise la fin du Moyen Âge : dans les années 1310, les bases d'une autonomie, qui ira grandissant tout au long du xive siècle sont déjà bien visibles.

Par ailleurs, les manuscrits donnent à voir la vie médiévale quercinoise de l'intérieur, scandée par le rythme des vendanges et des saisons, des foires et des marchés. On observe le travail des paysans, des artisans et des marchands, de leurs épouses, de même que la vie des nobles et des chevaliers, tous sous l'ombre tutélaire du château qui unifie tous ces profils sous un même cadre de vie, celui de la ville forte. Il est tentant d'aborder l'histoire de la ville sous l'angle des mentalités, voire de la psychologie de ses habitants, tant motivante est la profondeur des détails que les sources nous livrent ; il ne faut pas pour autant extrapoler et faire dire aux documents ce qu'ils ne

^{38 -} AM, FF 11, f° 8 v. « e aicho fo segon que dih i jorn del qual nolh membra de sa la Sanh Miquel ogan [...] e d'avan omni Sanh e reals non sap ».

^{39 -} AM, FF 11, f° 3 r. « i jorn del qual nos recorda que ero madur lhi razin e las figas ».

^{40 -} AM, FF 11, f° 9 v. « I cer de qual nos recorda be poc aver passat iii ans o mai e de sa vi ans ».

^{41 -} AM, FF 11, f^o 21 r. «aicho fo de sa pascas e pot aver passat xv dias i jorn del qual nos recorda».

^{42 -} AM, FF 11, f° 9 v. « e era tart al claven de la nog ».

^{43 -} AM, FF 11, f° 25 v. « escur era davan completa ».

^{44 -} AM, FF 11, fo 14 v. « aprop lo senh sonan ».

^{45 -} AM, FF 11, f° 32 r. « B. las Gotas avia perduda la cabra be a iiii trags de balesta o deviro ».

nous révèlent pas. Beaucoup d'aspects sont laissés dans l'ombre, et souvent on aimerait en savoir plus sur tel ou tel détail, personne ou affaire. Une étude plus approfondie permettra peut-être de lever certaines zones d'ombres. Toujours est-il que le Moyen Âge nous apparait étrangement familier, malgré la densité des siècles qui nous en séparent.

Le royaume de France à l'époque de Philippe le Bel est riche et florissant, mais il est souvent décrit à l'image du roi lui-même : beau, mais froid et implacable, comme attendant la dureté des crises à venir. La fin tragique des templiers et la lutte acharnée du roi contre le pape brossent le portrait traditionnel de la France du début du xiv^e siècle. Or, en l'observant dans le détail, aux détours des rues et des tavernes, par le biais des témoignages vivants et colorés de cette langue occitane si évocatrice, elle se montre pleine de vie et de dynamismes.

François ARBELET

Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à M. Guillaume des Longchamps et à la mairie de Gourdon pour m'avoir permis de consulter ces documents d'archives en toute confiance, à M^{me} Annie Charnay pour ses travaux fondateurs sur Gourdon, ainsi qu'à MM. Max Aussel et Nicolas Savy pour leurs travaux, leurs encouragements et leurs conseils précieux.

UNE MIRACULEUSE RÉAPPARITION : LE REGISTRE CONSULAIRE CADURCIEN DE 1518-1519

Transcription et traduction des comptes en dépenses (Deuxième partie)

f° 52v

totas menudas reparatieus / Toutes les petites réparations

Et primo dotze denies torneses que despenderem lo quatre del mes de mai per far tornar adobar una fusta que es atachada a ung dels pilars del cossolat que era tombada paguem losdichs XII denies torneses a ung fustie que la tornes adoba per sa pena per so... XII d / Et d'abord douze deniers tournois que nous dépensâmes le quatre du mois de mai pour faire donner à réparer une poutre qui est fixée à l'un des piliers du consulat qui était tombée. Nous avons payé lesdits douze deniers tournois à un charpentier qui la prit à réparer ; pour sa peine... 12 deniers.

E may doas livras tornesas que abem pagadas as heliot maraval peyrie de la barra per sas penas et trevals de bastir ung gran bogal que avia en la muralha de la vila devers layla assos despens mercat fach ambel per so... $II \pounds t$ / Et en plus, deux livres tournois que nous avons payées à Héliot Maraval, maçon de La Barre, pour ses peines et travaux à bâtir une grande ouverture, qui était dans la muraille de la ville face à la rivière, à ses dépens selon un marché fait avec lui ; pour cela... 2 livres tournois.

Item quinze sos torneses que abem despendutz et pagatz a mestre guiral lo peyrié per sas penas et trevals que ha espausatz as adobar ung tros de anta del pon nau que era rota que hi mesier assos despens quatre sos dos denies de teule gros sinc comportadas de mortie et la resta per sa pena per so... XV s t / Quinze sols tournois que nous avons dépensés et payés à maître Guiral le maçon pour ses peines et travaux qu'il a présentés pour réparer un morceau de toiture du pont Neuf qui était rompu ; il a dépensé quatre sols deux deniers de grosse tuile, cinq comportes de mortier et le reste pour sa peine ; pour cela... 15 sols.

Item dotze denies torneses que abem pagatz a guilhem david per sas penas et trevals de adoba la porta de sant sorcesi per so... $XII\ d$ / Douze deniers tournois que nous avons payés à Guillaume David pour ses peines et travaux à réparer la porte de Saint-Urcisse ; pour cela... 12 deniers.

Item quinze sos torneses VI denies torneses que abem pagatz als fusties per far abilbar lo pon levadis del pon vielb que las portas eren tombadas et rotas las palastracgas et feramentes et mossen cossol Rossel feset ladicha frunitura per so... XV s VI d / Quinze sols tournois six deniers tournois que nous avons payés aux charpentiers pour faire réparer le pont-levis du pont Vieux dont les portes étaient tombées et les pentures et ferrures brisées. Messire le consul Roussel fit ladite fourniture ; pour cela... 15 sols 6 deniers.

Item sinc sos torneses que abem despendutz quant mossen tesaurie ponchie fesit sa intrada en vila per far portar las colobrinas sus lo pon vielh et las far tornar en cossolat per so Vs / Cinq sols tournois que nous avons dépensés quand messire le trésorier Ponchié fit son entrée en ville pour faire porter les couleuvrines sur le pont Vieux et les ramener au consulat ; pour cela... 5 sols.

III £ XVII s VI d / 3 livres 17 sols 6 deniers.

f°53

Item dos sos quatre denies que abem pagatz per abilhar alquna porta deldich pon vielh incluses huech denies que donero a una paura dona et mossen cossol taberli feset ladicha frunitura per so... Il s IIII d t / Deux sols quatre deniers que nous avons payés pour réparer une porte dudit pont Vieux, inclus huit deniers que nous avons donnés à une pauvre femme, et messire le consul Taberli a fait ladite fourniture ; pour cela... 2 sols 4 deniers.

Item dos sos sieys denies torneses que abem pagatz a johan delpech alias payrol per sas penas et trevals per adobar la porta del pon nau assos despens per so... II s VI d / Deux sols six deniers tournois que nous avons payés à Jean Delpech alias Payrol pour ses peines et travaux à réparer la porte du pont Neuf à ses dépens ; pour cela... 2 sols 6 deniers.

Item desahuech sos huech denies torneses que abem despendutz per far bastir la porta de la riva de sant Jacme que era tombada et peyre de mage feset ladicha frunitura de comandament de nos ha despenduda ladicha soma Et so als peyries que eren dos a I sol VIII denies per home et per jornal III sos IIII denies Item per la despensa delsdichs peyries per dos jorns incluses las manobras et los jornals de las manobras VI sos VIII denies en set semaladas mortie a huech denies la semalada VI sos VIII denies per so... XVIII s VIII d / Dix-huit sols huit deniers tournois que nous avons dépensés pour faire bâtir la porte de la rive de Saint-James qui était tombée et Pierre de Mage fit ladite fourniture, sur notre commandement il a dépensé ladite somme. Et cela pour les maçons qui étaient deux à 1 sol 8 deniers par homme et par jour 3 sols 4 deniers. De même pour la dépense desdits maçons pour deux jours incluses les manœuvres et les journées des manœuvres, 6 sols 8 deniers ; en sept salmées¹ de mortier à huit deniers la salmée, 6 sols 8 deniers ; pour cela... 18 sols 8 deniers.

E may cent desabuech livras tretze sos et tres denies que abem pagadas a senben Ramon delpech et sos companhos a causa de la reparatieu dels arcos del pon vielb per so... CXVIII £ XIII s III d / Cent-dix-huit livres treize sols et trois deniers que nous avons payés au seigneur Raymond Delpech et ses compagnons à cause de la réparation des arches du pont Vieux ; pour cela... 118 livres 13 sols 3 deniers.

Item sieys sos torneses que abem despendutz per far abilhar la porta de la barra que hi avia ung tros derot et so en set cavilhotz de fer una palastracga et en tachos et borro

^{1 -} Mesure de quantité appelée aussi charge, de sauma, l'ânesse en occitan.

de brunet barrie la feset abilhar que caustet ladicha soma per so... VI s / Six sols tournois que nous avons dépensés pour faire réparer la porte de La Barre qui était percée et pour cela, en sept chevilles de fer, une penture et en clous à Borro de Brunet, garde, qui l'a fait réparer pour ladite somme ; pour cela... 6 sols.

 $CXX \pounds II s IX d / 120$ livres 2 sols 9 deniers.

f° 53v

lo postz dels petitz masels / Le puits des Petits-Mazels²

Ensec se so que abem mes pagat et despendut per far curar et cubrir lo potz dels petitz masels/Voici ce que nous avons payé et dépensé pour faire nettoyer et couvrir le puits des Petits-Mazels :

Et primo donem la carga a petre teyssendie per so que nostre borssie era malaude feset mercat lodich teyssendie de lo far curar a la soma de huech livras tornesas laquala soma de huech livras abem pagadas aldich teyssendie per far curar lodich postz per so ... $VIII \ \pounds \ t$ / Et d'abord, nous avons donné la charge à Pierre Teyssendié car notre trésorier était malade ; ledit Teyssendié passa marché pour le faire nettoyer à la somme de huit livres tournois, laquelle somme de huit livres avons payée audit Teyssendié pour faire nettoyer ledit puits ; pour cela... 8 livres.

Item quatre livras sieys sos quatre denies tornesas que abem pagadas a johan Romiguieyras fustie per set jornals guilhem monmato set jornals johan galtie alias falot fustie sinc jornals et johan malbec fustie quatre jornals que an espausatz losdichs fusties per abilhar lodich postz de fusta per lo cubrir a tres sos nau denies per jorn a lor despens que monta ladicha soma per so IIII £ VI s IIII d / En plus, quatre livres six sols quatre deniers tournois que nous avons payés à Jean Romiguières, charpentier, pour sept journées, Guillaume Monmat, pour sept journées, Jean Galtié alias Falot, charpentier, cinq journées et Jean Malbec, charpentier, quatre journées, que lesdits charpentiers ont présentées pour réparer la charpente dudit puits et pour le couvrir à trois sols neuf deniers par jour à leurs dépens ; pour cela ladite somme s'élève à 4 livres 4 deniers.

Item nau sos deys denies torneses que abem despendutz per sieys fuelhas de fer et en tachas que abem compradas per far la gileta (ou grilheta?) desus lodich postz per so... IX s X d / Neuf sols dix deniers tournois que nous avons dépensés pour six feuilles de fer et en clous que nous avons achetés pour faire la [?] (ou grillage?) sur ledit puits ; pour cela... 9 sols 10 deniers.

Item quinze sos torneses que abem pagatz per una corda que compret lodich teyssendie per la metre als seratz deldich postz per so... XV s t / Quinze sols tournois que nous avons payés pour une corde qu'a achetée ledit Teyssendié pour la mettre aux seaux dudit puits ; pour cela... 15 sols tournois.

Item tres denies per una sinquena per far tener ladicha corda per so... III d / Trois deniers pour une anse pour faire tenir ladite corde ; pour cela... 3 deniers.

Item huech sos quatre denies que abem pagatz a guilhem marti de la lata per lata lodich postz per so... VIII s IIII d / Huit sols quatre deniers que nos avons payés à Guillaume Martin en clous pour clouer ledit puits ; pour cela 8 sols 4 deniers.

Item plus sieys sos VIII denies torneses que abem despendutz per autres tres faysses de lata que abem compratz per lodich postz per so... VI s VIII d / Six sols huit deniers

^{2 -} L'actuelle place de la Libération, anciennement place des Petites-Boucheries (traduction française des « petits mazels »).

tournois que nous avons dépensés pour trois autres paquets de clous que nous avons achetés pour ledit puits ; pour cela... 6 sols 8 deniers.

XIIII £ VI s V d / 14 livres 6 sols 5 deniers.

f° 54

E may sieys sos VI denies torneses que abem pagatz a [?] de tornie per dos sarratz que nos ha fachs per lo servici deldich postz per so... VI s VI d / Six sols six deniers tournois que nous avons payés à [?] de Tournié pour deux seaux qu'il nous a faits pour le service dudit puits ; pour cela... 6 sols 6 deniers.

Item huech sos torneses que abem pagatz a peyre delstanc alias dodi per tachas grandas et clavel latado que ha frunit per lodich postz per so... VIII s / Huit sols tournois que nous avons payés à Pierre Delstanc alias Dodi pour des grands clous et des clous à latter qu'il a fournis pour ledit puits ; pour cela... 8 sols.

E may huech sos quatre denies torneses que abem pagatz per quinze cavilhots per tres selcles de fer et doas cavias alias feratz et los cavilhotz per tener los pilars que abem pagada ladicha soma per so... VIII s IIII d / Huit sols quatre deniers tournois que nous avons payés pour quinze petites chevilles pour trois cercles de fer et deux grandes chevilles ou ferrures pour tenir les piliers ; ladite somme remboursée ; pour cela... 8 sols 4 deniers.

Item tres livras sinc sos torneses que abem pagadas per quinze cens et miech cen de teule frances que abem comprat per cubrir lodich postz a quatre sos neu denies lo cen per so $III \pounds Vs$ / Trois livres cinq sols tournois que nous avons payés pour quinze cents et demi de tuile franche que nous avons achetés pour couvrir ledit puits, à quatre sols neuf deniers le cent ; pour cela 3 livres 5 sols.

Item dezanau sos torneses que abem despendutz et pagatz per tres jorns que ha espausatz salsas a cubrir lodich postz a tres sos per jorn IX sos per tres jorns a la manobra a dexs denies per jorn II sos VI denies per la despensa deldich salsas et la manobra a XV denies per jorn VII sos VI denies que monta... XIX s / Dix-neuf sols tournois que nous avons dépensés et payés pour trois jours qu'a présentés Salsas à couvrir ledit puits, à trois sols par jour, 9 sols pour trois jours ; pour le manœuvre à dix deniers par jour, 2 sols 6 deniers ; pour les frais dudit Salsas et du manœuvre, à 15 deniers par jour, 7 sols 6 deniers ; ce qui monte à... 19 sols.

Item vint et tres sos nau denies torneses que abem plus despendutz per far abilhar lodich postz et petre teyssendie ha facha tota ladicha frunitura Et so en huech semaladas de mortie a X denies la semalada VIII sos VIII denies en sieys cens clavels a hun sol tres denies lo cen VII sos VI denies en quaranta quatre tachas longas V sos I denies per sinquanta tachas de autra sorta X denies per ung autre fays de lata dos sos per una cros per metre sus lodich postz ung sol tres denies per so... XXIII s IX d / Vingt-trois sols neuf deniers tournois que nous avons dépensés en plus pour faire réparer ledit puits et Pierre Teyssendié a fait toute la fourniture. Et ce en huit charges de mortier à 10 deniers la charge, 8 sols 8 deniers ; en six cents de clous à un sol trois deniers le cent, 7 sols 6 deniers ; en quarante-quatre clous longs, 5 sols 1 denier ; pour cinquante clous d'une autre sorte, 10 deniers ; pour un autre paquet de clous, deux sols ; pour une croix à mettre sur ledit puits, un sol trois deniers ; pour cela... 23 sols 9 deniers.

 $VI \pounds X s VII d / 6$ livres 10 sols 7 deniers.

f° 54v

Item vint et tres sos et quatre denies que abem pagatz aldich petre teyssenderi per tres fustas que ha frunidas de las suas aldich postz per so... XXIII s IIII d / Vingt-trois sols et quatre deniers que nous avons payés audit Pierre Teyssendié pour trois poutres qu'il a fournies pour ledit puits sur les siennes ; pour cela... 23 sols 4 deniers.

Item huech denies torneses que abem dependutz per las sclapas que feyram portar deldich postz en cossolat per so... VIII d / Huit deniers tournois que nous avons dépensés pour faire porter les chutes de bois dudit puits au consulat ; pour cela... 8 deniers.

E may vint et set sos sieys denies torneses que abem pagatz a mestre peyre pastayro notari per una inquesta que ha facha mossen peyre malholli licenciat nostre compahno an lodich pastayro tocan calque sanc que se trobet aldich barri de sant jordi tiran a la gorga de Rocafort la quala inquesta abem producha en parlamen et ladicha soma abem taxada aldich pastayron per sas penas per so... XXVII s VI d / Vingt-sept sols six deniers tournois que nous avons payés à maître Pierre Pastayrou, notaire, pour une enquête qu'a faite messire Pierre Maillol, licencié, notre compagnon, avec ledit Pastayrou, touchant quelque crime qui s'est commis audit faubourg de Saint-Georges vers la falaise de Roquefort, laquelle enquête avons produite en Parlement et nous avons attribué ladite somme audit Pastayrou pour ses peines ; pour cela... 27 sols 6 deniers.

Item vint et sinc sos torneses que abem pagatz aldich pastayro per ung pres que ha fach a lencontra de ung johan cabrol desus specifficat loqual portava lo dich fer del cossolat senhat et es stat per nos condempnat a corre la vila et la soma es per nos estada exequtada al peyrat et a la boria del bosquet per la confirmatieu de la juridictieu de la vial laquala soma abem taxada aldich pastayro per so... XXV s / Vingt-cinq sols tournois que nous avons payés audit Pastayrou pour une prise qu'il a faite à l'encontre d'un Jean Cabrol, ci-dessus mentionné, lequel portait ledit cercle de fer du consulat et a été par nous condamné à courir la ville. Et la somme a été par nous décidée au Peyrat et à la borie du Bousquet pour la confirmation de la juridiction de la ville, laquelle somme avons attribuée audit Pastayrou ; pour cela... 25 sols.

Item los quatre denies que abem despendutz per quatre comportadas de mortier que abem compradas per metre a las biscras deldich postz per so... III s IIII d / Les quatre deniers que nous avons dépensés pour quatre comportes de mortier que nous avons achetées pour mettre au faîtage dudit puits ; pour cela...3 sols 4 deniers.

XIX s X d / 19 sols 10 deniers.

f° 55

los payssierias / Les passelis ou chaussées³

Ensec se so que abem despendut per far abrir los passieres de las payssieras / S'ensuit ce que nous avons dépensé pour faire ouvrir les passages des payssières :

Et primo foren trameses mestre johan martini scindic et mestre guiral neulat protestar contre los que avian molis sus la rebeyra de lout tiran vers cajarc hi steren dos jorns a caval aneren jusquas a galhac despenderen a caval per dos jorns et per ung ser de jaguda a sant marti inclus lo loguie dels rossis de dos jorns XXVII sos ho per passar layga quatre vegadas per so... XXVII s / Et d'abord, furent envoyés maître Jean Martin,

^{3 -} Il s'agit de nos modernes « chaussées » alors destinées à alimenter les moulins et les pêcheries dans lesquelles doit être pratiqué un passage suffisant pour la navigation. C'est ce dernier passage qui est souvent obstrué par les propriétaires des moulins pour récupérer de la force motrice.

syndic, et maître Guiral Neulat protester contre ceux qui avaient des moulins sur la rivière du Lot en allant vers Cajarc. Ils furent deux jours à cheval pour aller jusqu'à Gaillac⁴, ils dépensèrent pour deux jours de cheval et une nuitée à Saint-Martin, inclus le loyer des roussins⁵ pour deux jours et quatre fois le passage de la rivière ; pour cela... 27 sols.

Item per lors dietas et trevals de dos jorns a X sos per jorn per home doas libras tornesas per so... II £ / En outre, pour leurs dépenses et travail sur deux jours, à 10 sols par jour et par homme, deux livres tournois ; pour cela... 2 livres.

Item pertigueren desta vila mossen loctenen licenciat mossen peyre malbolli licenciat et cossol mestre johan bacalar et johan petit cossols mestre johan martini scindic et mestre grimo fabri notari lo XXVI del mes de decembre am nau navaties et una nauc granda per anar far obrir los passieres de las payssieras am comessieu reala et lodich mossen loctenen era comissari Et primo an despendut et pagat aldichs navaties et la nauc a quatre sos per jorn a los despens que hi an vaquat huech jorns que monta XVI libras tornesas per so... XVI £ t / Partirent de cette ville messire le lieutenant⁶, licencié, messire Pierre Maillol, licencié et consul, maître Jean Bacalar et Jean Petit, consuls, maître Jean Martin, syndic, et maître Grimond Fabre, notaire, le 26 décembre, avec neuf mariniers et une grande nef⁷, pour aller faire ouvrir les payssières sur commission royale, ledit messire lieutenant étant commissaire. Et d'abord, ils ont dépensé et payé auxdits mariniers et pour leur nef quatre sols par jour pour leur salaire et comme ils ont vaqué huit jours, cela se monte à 16 livres tournois ; pour cela... 16 livres.

Item diso que els an errat be ne an cochada que una nau be ny avia doas grandas en cascuna nau IX homes en la nau e la dicha nau gafanharon an tan coma ung be ung cascun de losdichs navaties ganhava IIII sos a lors despens per so a veres si los patissos ero mestres de aquela nau... XVI £ / Nous disons qu'ils se sont trompés en signalant une seule nef car il y en avait deux grandes avec sur chacune neuf hommes mais ils gouvernèrent comme s'il n'y en avait qu'une seule et chaque marinier gagnait 4 sols en salaire ; il faut vérifier de quelle nef les Patissous étaient maîtres... 16 livres.

XXXV £ VI s / 35 sols 6 deniers.

f° 55v

Item sieys livras huech sos torneses que abem pagadas a johan Romegueyras guilhem monmato ramon dels frans johan galtie alias falot fusties per huech jorns que an expausatz per anar ajudar a obrir losdichs passieres de payssieras a quatre sos torneses per jorn a lors despens per so... VI £ VIII s / Six livres huit sols tournois que nous avons payés à Jean Romiguières, Guillaume Monmat, Raymond dels Frans, Jean Galtié alias Falot, charpentiers, pour huit jours occupés pour aller aider à ouvrir lesdits passages des payssières à quatre sols tournois par jour de salaire; pour cela... 6 livres 8 deniers.

Item a johan brunet capitan delsdichs navaties sieys jorns que ha expausatz per far obrir losdichs passes de las payssieras a tres sos IIII denies per jorn per so ... XX s / En outre, à Jean Brunet, capitaine des mariniers, six jours passés pour faire ouvrir lesdits passages des payssières, à trois sols 4 deniers par jour ; pour cela ... 20 sols.

^{4 -} Village sur la rive gauche du Lot, à quelques kilomètres en aval de Cajarc.

⁵ - Roncin ou roussin : nom donné à un cheval de charge pour le différencier du cheval de bataille ou destrier.

^{6 -} Le lieutenant du sénéchal.

^{7 -} La traduction de nau est incertaine ; nous conservons faute de mieux le terme français le plus proche.

Item dezacet livras setze sos quatre denies que abem despendutz per losdichs huech jorns losdichs mossen loctenen comessari mossen procurayre del Rev que hi stet dos jorns mestre johan bacalar johan petit cossols mestre johan martini scindic mestre grimo fabri et bernat lo sergan et mestre peyre baylieri que eren set a cabal hi an demorat buech jorns anan et tornan despenderen a cahors per beure VI sos a vers de sopada II livras VIII sos tres denies a las maserias per dina XVI sos Item a bosies XX denies Item a sant sirc per sopar et dinar tres livras tres sos V denies Item lo dimercres a sant marti per dina XXXV sos Item a larnagol lo digos per dina XII sos Item a cajarc per sopa et dina tres livras X sos Item lo dimercres asser al port XXV sos Item a larnagol per beure quatre sos Item lo dissabde a bosies per dina XV sos Item lo delus X sos Item a bernat per lo loguie del rossi XV sos IIII denies Item a boycherii sergan XXX sos Item a bernat per passer layga tres cops et per beure et XII denies en corn quatre sos VII denies torneses per so.... XVII £ XVI s IIII d / Dix-sept livres seize sols quatre deniers que nous avons dépensés pour lesdits huit jours. Lesdits messire lieutenant, commissaire, messire le procureur du roi qui s'y tinrent deux jours, maîtres Jean Bacalar, Jean Petit, consuls, maître Jean Martin, syndic, maître Grimond Fabre et Bernard le sergent, maître Pierre Baylieri, soit sept cavaliers qui sont restés huit jours allant et venant et qui ont dépensé :

- à Cahors, pour boire, 6 sols ;
- à Vers, pour déjeuner, 2 livres 8 sols 3 deniers ;
- aux Masseries, pour dîner, 16 sols ;
- à Bouziès, 20 deniers ;
- à Saint-Cirq, pour déjeuner et dîner, 3 livres 3 sols ;
- le mercredi, à Saint-Martin, pour dîner, 35 sols ;
- à Larnagol, le jeudi, pour dîner, 12 sols ;
- à Cajarc, pour déjeuner et dîner, 3 livres 10 sols ;
- le dimanche soir, au port, 25 sols ;
- à Larnagol, pour boire, 4 sols ;
- le samedi, à Bouziès, pour dîner, 15 sols ;
- le lundi. 10 sols.

À Bernard, pour le loyer du roncin, 15 sols 4 deniers ; à Boycheri, sergent, 30 sols ; à Bernard pour passer trois fois le Lot et pour boire, et 12 deniers à Cornus⁸, 4 sols 7 deniers ; pour cela... 17 livres 16 sols 4 deniers.

XXV £ VIIII s III d/25 livres 9 sols 3 deniers.

f° 56

Item dotze livras tornesas que abem pagadas aldich mossen loctenen comissari en sieys scutz del solelh que li abem baylatz per sos labors et trebals per huech jorns que ha expausatz et facha deligence et de far uvrir los passes de la paysseras tiran vers cajarc am cometieu reala per so... XII £ t / Douze livres tournois que nous avons payées audit messire lieutenant-commissaire en six écus au soleil que nous lui avons remis pour ses labeurs et travaux les huit jours qu'il a passés et fait diligence pour faire ouvrir les passages des payssières vers Cajarc par commission royale ; pour cela... 12 livres.

Item quatre livras tornesas que abem pagadas a mossen procurayre del rey per dos jorns que ha expausatz sos labors et trevals am lodich mossen loctenen comissari a re-

^{8 -} Hameau proche de Saint-Martin-Labouval, rive gauche du Lot.

querir que losdichs passes fossan ubertz laquala soma habem pagada en dos sctuz al solelh per so... $IIII \pounds t$ / Quatre livres tournois que nous avons payées à messire le procureur du roi pour deux jours de labeur et travail qu'il a passés avec messire le lieutenant-commissaire à requérir que lesdits passages fussent ouverts, laquelle somme avons payée en deux écus au soleil ; pour cela... 4 livres.

Item quatre livras tornesas que abem pagadas a mestre guino fabri notari per sos labors et trevals e sinc scripturas per scrire los processes tocan lo fach de lasdichas paysseras per so $IIII \pounds t$ / Quatre livres tournois que nous avons payées à maître Guinot Fabre, notaire, pour ses labeurs et travaux et cinq actes pour écrire les procès touchant le fait desdites payssières ; pour cela... 4 livres.

Item doas livras dexs sos torneses que abem pagadas a mestre anthoni bornaria notari per sos labors et trebals de nos bayla lo doble de la sentencias donadas per mossen lo segon presiden et per monssegnor de boysseras que son statz comissaris tocan lo fach de lasdichas paysseras per so ... II £ / Deux livres dix sols tournois que nous avons payés à maître Antoine Bornarie, notaire, pour ses labeurs et travaux de nous bailler le double des sentences données par messire le second président et par monseigneur de Boissières⁹ qui ont été commissaires sur le fait desdites payssières ; pour cela... 2 livres.

Item dotze livras tornesas que abem pagadas a mossen peyre malhol licenciat cossol nostre companho per set jorns que ha expausatz am lodich mossen loctenen comissari per far bonas deligencias que los passes de lasdichas paysseras fossan ubertz am son page tot jorn amb el per so ... XII £ / Douze livres tournois que nous avons payées à messire Pierre Maillol, licencié, consul, notre compagnon, pour sept jours qu'il a passés avec ledit messire lieutenant-commissaire pour faire bonnes diligences afin que les passages desdites payssières fussent ouverts ; et son page toute la journée avec lui ; pour cela... 12 livres.

XXXIIII £ X s / 34 livres 10 sols.

f° 56v

Item tres livras tornesas que abem pagadas a mestre johan baccalar notari cossol nostre companho per sieys jorns que ha expausatz am lodich mossen loctenen mossen lo procurayre et mossen peyre malhol per ajudar affar bonna deligencia que losdichs passes de las paysseras fossan ubertz et adobatz que los navigans poguessen navigar facilamen per lo fluvi de lout per so ... III £ t / Trois livres tournois que nous avons payées à maître Jean Baccalar, notaire et consul, notre compagnon, pour six jours qu'il a présentés avec ledit messire lieutenant, messire le procureur et messire Pierre Malhol pour aider à faire bonne diligence pour que lesdits passages des payssières fussent ouverts et réparés pour que les navigateurs puissent naviguer facilement sur le fleuve du Lot ; pour cela... 3 livres tournois.

Item vint sos torneses que abem pagatz a peyre heraut cossol nostre companho per dos jorns que ha expausatz am los navaties per los endressar et los governar per far ubrir losdichs passes de las paysseras coma desus a X sos torneses per jorn per so... XX s / Vingt-deux sols tournois que nous avons payés à Pierre Héraut, consul, notre compagnon, pour deux jours qu'il a présentés avec les mariniers pour les diriger et les

^{9 -} Antoine de Durfort, seigneur de Boissières.

gouverner pour faire ouvrir lesdites passes des payssières comme ci-dessus, à 10 sols tournois par jour ; pour cela... 20 sols.

Item tres livras et miega tornesas que abem pagadas a johan petit cossol et borssie nostre companho per set jorns que ha expausatz anan et tornan am lodich mossen loctenen comissari per far las frunituras a tota la dicha compania et per pagar ladicha despensa que fasien losdichs comissari sa compania et losdichs navatiesa X sos per jorn per sas dietas per so... III £ X s / Trois livres tournois et demie que nous avons payées à Jean Petit, consul et boursier, notre compagnon, pour sept jours qu'il a présentés allant et venant avec ledit messire lieutenant-commissaire pour ravitailler toute ladite compagnie et pour payer ladite dépense que faisaient lesdits commissaire, sa compagnie et lesdits mariniers ; 10 sols par jour pour ses dépenses ; pour cela... 3 livres 10 sols

Item tres livras et miega tornesas que abem pagadas a mestre johan martini scindic de la vila per set jorns que ha expausatz am lodichs senhors comissari a requerir que losdichs passes fossan ubertz coma deus a X sos per jorn per so... III \pounds / Trois livres tournois et demie que nous avons payées à maître Jean Martin, syndic de la ville, pour sept jours qu'il a présentés avec lesdits seigneurs commissaire à requérir que lesdits passages fussent ouverts comme il se doit ; à 10 sols par jour ; pour cela... 3 livres.

Item sinc sos torneses que despendit lodich mossen cossol bacalar eldich temps que demoret a la payssera de condat per la far ubrir lo dissabde asser que hi feset bona deligensia despendet la dicha soma per so... V s t / Cinq sols tournois qu'a dépensés ledit messire consul Baccalar le temps où il est resté à la payssière de Condat¹⁰ pour la faire ouvrir le samedi soir pour y faire bonne diligence il a dépensé ladite somme ; pour cela... 5 sols.

 $XI \pounds Vst / 11$ livres 5 sols tournois.

f° 57

Item dos sos sieys denies que abem despendutz per lo sagel de la comessieu endressanta a mossen loctenen per far ubrir losdichs passes de paysseras per so.... II s VI d / Deux sols six deniers que nous avons dépensés pour le sceau de la commission adressée à messire le lieutenant pour faire ouvrir lesdits passages de payssières ; pour cela... 2 sols 6 deniers.

f° 57v

Presens / cadeaux

Ensec so que abem pagat per totz presens que abem fachs duran nostra annada / S'ensuit ce que nous avons payé pour tous les cadeaux que nous avons faits durant notre année :

Et primo vint et doas livras et dos sos tornesas que abem despendidas per ung presen que abem fach a mossen tezaurie genral mossen ponchier que venit en vila a lotgar an aquo del martinayre am deliberatieu de concelh Et so en huech torchas pesan casquna livra et miega a sieys sos huech denies la livra quatre livras en sieys brostradas drageya a sieys sos huech denies la brostrada doas livras en tres barricas de vi que compren una de blanc de guinot tustalh tres livras doas barricas de vi clar del martinayre sieys livras en dotze quartas sivada a set sos sieys denies la quarta quatre livras et miega en doas

^{10 -} Peut-être Conduché, au confluent du Lot et du Célé?

enbolas per la mostra del vi dos sos en lenha tres livras per so... XXIII £ II s / Et d'abord, vingt-deux livres et deux sols tournois que nous avons dépensés pour un présent fait à messire le trésorier général messire Ponchier qui vint en ville loger chez le forgeron [martinayre]¹¹ avec délibération du Conseil. Et pour huit torches pesant chacune une livre et demie, à six sols huit deniers la livre, quatre livres ; en six boîtes de dragées, à six sols huit deniers la boîte, deux livres ; en trois barriques de vin achetées, l'une de blanc à Guinot Tustalh, trois livres, deux barriques de vin claret du martinayre, six livres ; en douze quartes d'avoine, à sept sols six deniers la quarte, quatre livres et demie ; en deux carafes pour présenter le vin, deux sols ; en bois de chauffage, trois livres ; pour cela... 23 livres 2 sols.

E may nau livras tornesas que abem despendudas per tres barricas de vi que abem donadas a mossen concelier de plensio que vent en vila et mossen cossol querci li copret lo dich vi a mirabel loqual vi ne feset porta a tholoza fusta et vi per so... $IX \pounds t$ / Et en plus, neuf livres tournois que nous avons dépensées pour trois barriques de vin que nous avons données à messire le conseiller de Plenx qui vint en ville et messire le consul Quercy a acheté ledit vin à Mirabel, lequel vin il fit porter à Toulouse, tonneaux et vin ; pour cela... 9 livres tournois.

E may set livras dotze sos tornesas que abem pagadas et despendudas per ung presen que abem fach a mossen segon presiden que vent en vila am deliberatieu de concelh et so en una barrica de vi blanc que frunit mestre johan bacalar cossol et johan petit una barrica de vi clar a tres livras la barrica en quatre quartas sivada a huech sos la quarta per so ... VII £ XII s / Sept livres douze sols tournois que nous avons payés et dépensés pour un présent que nous avons fait après délibération du Conseil à messire le second président qui vint en ville et cela en une barrique de vin blanc que fournit maître Jean Baccalar, et Jean Petit pour une barrique de vin clairet à trois livres la barrique, et en quatre quartes d'avoine à huit sols la quarte ; pour cela... 7 livres 12 sols.

XXXVIIII £ XIIII s / 39 livres 14 sols.

f° 58

E may setanta quatre livras et tres denies torneses que abem despendudas per vint barricas de vi que abem compradas am deliberatione de concelh loqual vi abem donat a mossen seneschal affin que agues la vila per recomandada et foret dich que hom li feses porta lodich vi assie a despens de la vila an costat lasdichas vint barricas de la fusta et vi tres livras per barrica per so seystanta livras tornesas Item dexs livras que abem bayladas a johan barlet servendo del capitan de arcambal per far porta lodich vi a mossen seneschal assie Item quatre livras tres denies tornesas que abem pagadas per far gitar lodich vi de las cavas als fusties et per lo far porta a la riba a de companhon Item plus loguie de carrotz de cordas et per lo metre en las naus per so ... LXXIIII £ III d t / Soixante-quatorze livres et trois deniers tournois que nous avons dépensés pour vingt barriques de vin achetées sur délibération du Conseil, lequel vin avons donné à messire le sénéchal¹² afin qu'il ait la ville en bonne recommandation et il a été dit qu'on lui fasse porter ledit vin à Assier aux frais de la ville. Lesdites vingt barriques ont coûté en bois et vin trois livres par barrique, en tout soixante livres tournois. En

^{11 -} Du nom des moulins à fer ou à cuivre, en français « martinets ».

^{12 -} L'illustre Jacques Galiot de Genouillac, sénéchal de Quercy, seigneur d'Assier, pour ne citer que ses titres locaux.

outre, dix livres que nous avons données à Jean Barlet, serviteur du capitaine d'Arcambal, pour faire porter ledit vin à messire le sénéchal à Assier. En plus, quatre livres trois deniers tournois que nous avons payés pour faire sortir ledit vin des caves par les tonneliers et pour le faire porter à la rive par des compagnons. Plus le loyer de charrettes, de cordes et pour le transborder sur les nefs, en tout... 74 livres 4 deniers.

Item huech livras huech sos quatre denies tornesas que abem despendudas per so que mossen dels parros es passat en vila era alotgat a sant stieyne tout en dessambuda abem despendudas doas torchas pesan cascuna una livra a sieys sos huech denies la livra per far alotgar une gran partida de la nuech los servendos deldich senhor per vila Item lendema que sen anet en desambuda anem a loste de sant stieyne que non preses re deldich senhor abem pagat aldich hoste set livras XV sos tornesas per so per ladicha despensa VIII £ IIII d / Huit livres huit sols quatre deniers tournois que nous avons dépensés pour ce que messire d'Esparros¹³ est passé par la ville à l'improviste et a été logé à Saint-Étienne ; nous avons dépensé deux torches pesant chacune une livre, à six sols huit deniers la livre, pour loger en ville durant une grande partie de la nuit les serviteurs dudit seigneur. En outre, le lendemain, comme il est reparti tout aussi vite, nous avons demandé à l'hôte de Saint-Étienne qu'il ne réclame rien audit seigneur et nous avons réglé audit hôte sept livres quinze sols pour cela ; pour ladite dépense... 8 livres 4 deniers.

Item vint et sieys sos torneses que abem despendutz per so que ung mossen de savinhac mestre dostal de mossen dels parros era a savinhac aneren par la amb el senhen
guinot querci et mossen posalgues affin que agues la vila per recomandada envers lodich senhor monsenhor dels parros a savinhac le porteren quatre darnas de salmo et
una lampresa costeren ladicha soma per so... XXVI s / Vingt-six sols tournois que nous
avons dépensés pour ce qu'un messire de Savignac, maître d'hôtel de messire d'Esparros, étant à Savignac, allèrent par là ensemble messire Guinot Quercy et messire
Pouzalgues afin qu'il ait la ville en recommandation auprès ledit seigneur monseigneur
d'Esparros et ils portèrent à Savignac quatre darnes de saumon et une lamproie qui
coûtèrent ladite somme ; pour cela... 26 sols.

IIII^{XX}III £ XIIII s VII d / 83 livres 14 sols et 7 deniers.

f° 58v

Item quatre livras tornesas que abem pagadas alsdichs querci et posalgas per lors trebals et dietos que an expausatz per anar parlar am lodich savinhac per dos jorns que hi demoreren anan et tornan a savinhac a XX sos per jorn inclusa lor despensa et lo loguie dels rossis per home per so... IIII £ t / Quatre livres tournois que nous avons payées auxdits Quercy et Pouzalgues pour leurs travaux et frais qu'ils ont présentés pour aller parler avec ledit Savignac, pour deux jours qu'ils ont passés allant et venant à Savignac, à 20 sols par jour, incluse leur dépense personnelle et le loyer des ronçins pour chaque homme ; en tout... 4 livres tournois.

f° 59

Viatges et messatges / Voyages et messages

Ensec se so que abem pagat et despendut per viatges et messatges / S'ensuit ce que nous avons payé et dépensé pour les voyages et messages :

^{13 -} André de Foix, seigneur d'Asparros (Lesparre), commandant de l'armée de Guyenne (1490-1547).

E may nau livras que abem despendudas et bayladas a mossen cossol bacalar nostre companho que foret canvies per nos a porta a tholoza las inquestas secretas que abiam fachas far contra los abitans del barri de sant Jordi que fasian tavernas contra la tenor de larest per ne far far instencia et per aber provisieu contre bels laquala soma despendet lodich bacalar a corbayron procurayre de la vila et solicitor del proces ung scut al solelh Item a mossen de Planstio concelier de parlamen per lo report de ladichas inquestas dos scutz al solelh Item per las letras dels ajornamens contra los del viguerius XV sos torneses Item per los sagels de lasdichas letras doas livras XII sos Item a de campis procurayre de la vila X sos torneses per so IX livras VIII d Item per ung sol per [mot illisible] las informetieu Item sievs livras e miech sos tornesas que abem pagadas aldich bacalar cossol per XVIII sos dos denies que fruniguet de sa borssa et per sas dietas et trebals de X jorns que demoret a tholoza que no li foro taxatz que sievs jorns et per sa despensa delsdichs sieys jorns per so... VI & VIII s / Et en plus, neuf livres que nous avons dépensées et données à messire le consul Bacalar, notre compagnon, que nous avons invité à porter à Toulouse les enquêtes secrètes que nous avions faites contre les habitants du faubourg de Saint-Georges qui tenaient des tavernes contre la teneur de l'arrêt, pour en faire faire instance et pour avoir provision contre eux. Laquelle somme a dépensé ledit Bacalar pour Corbayron, procureur de la ville et solliciteur du procès, pour un écu au soleil. Aussi à messire de Plenx, conseiller au Parlement, pour le report desdites enquêtes, deux écus au soleil. De même, pour les lettres d'ajournement contre ceux du viguier, 15 sols tournois. En plus, pour les sceaux desdites lettres deux livres 12 sols. De même, à de Campis, procureur de la ville 10 sols tournois ; pour cela 9 livres 8 sols. De mêmepour un sol pour [mot illisible, sûrement « lire »] les informations. De même, six livres et un demi-sol tournois payés audit Bacalar, consul, pour 18 sols 2 deniers qu'il a avancés de sa propre bourse et pour ses frais et travaux sur dix jours restés à Toulouse alors qu'on en a compté que six et pour sa dépense desdits six jours ; pour cela... 6 livres 8 sols.

XV & VIII s VIII d / 15 livres 8 sols 8 deniers.

f° 59v

Et may trenta et sinc livras tornesas que abem pagadas a mossen jaques clari licenciat que es anat en cort an deliberatieu de concelh per veser se poyria aber et obviar que lon no pagues ponh lemprunt per la reparatieu de bayhona ha demorat anan et tornan vint et huech jorns abian fach mercat ambel a XXV sos per jorn inclusas sas dietas sa despensa et loguie del rossi per so... XXXV£ t / Trente-cinq livres tournois que nous avons payées à messire Jacques Clary, licencié, qui est allé en Cour sur délibération du Conseil pour voir si l'on pourrait obtenir de ne point payer l'emprunt pour la réparation de Bayonne. Il est resté à aller et venir vingt-huit jours. Nous nous étions entendus avec lui sur 25 sols par jour, inclus ses dépenses et le loyer du roncin ; pour cela... 35 livres tournois.

Item trenta dos sos torneses que abem pagatz a senhen guinot querci cossol nostre companho per dos jorns que ha expausatz per anar far am mossen de valhac et ne aber lebra per la portar a mossenhor lo seneschal loqual no trobet pas a valhac et lo seguet a ginolhac despendet am son servendo XII sos et per sas dietas a X sos per jorn per so... XXXII s / Trente-deux sols tournois que nous avons payés au seigneur Guinot Quercy, notre compagnon, pour deux jours qu'il a présentés pour aller rencontrer messire de Vaillac et se procurer un lièvre pour porter à monseigneur le sénéchal qu'il n'a pas

trouvé à Vaillac et a suivi à Ginouillac. Il a dépensé avec son serviteur 12 sols et pour ses frais à 10 sols par jour ; pour cela... 32 sols.

Item sieys sos torneses que abem pagatz a mestre anthoni pelataira notari per so que foret dich per lo concelh que mossen cossol querci anaria en quort per veyre se poyria obviar que lo emprunt de bayhona no sia trach en consequencia feyran vedimar las letras del soquet per las trametre en cort et las bayla aldich querci ha costat lo vidimus deldich pelataria ladicha soma per so... VI s / Six sols tournois que nous avons payés à maître Antoine Pélatayre, notaire, pour ce qu'il a été dit par le Conseil que messire le consul Quercy irait à la Cour pour voir si l'on pouvait éviter que l'emprunt de Bayonne ne soit exécuté; en conséquence nous avons fait vidimer [rédiger une copie identique devant notaire] les lettres du souquet pour les porter à la Cour et les donner audit Quercy. Le vidimus de devant pour cela... 6 sols.

Et may cent dezanau livras desabuech sos quatre denies tornesas que abem pagadas a senhen guinot querci cossol nostre companho loqual es anat en cort am deliberatieu de concelh am son genre an demorat anan et tornan... [long passage, la traduction suit plus bas...]

XXXVI £ XVIII s / 36 livres 18 sols.

f° 60

[...] ho a paris et lay hont lo Rey era trantes et ung jorn an despenduda ladicha soma tostz dos que pertigueren lo ters de genier Et primo a tresieyras per la atestatieu letra et sagel X s Item a payrac de jaguda X sos IIII denies Item al vaylet per los guida una lega X denies Item al batut de dina VII sos a donzenac per jaguda XII sos VI denies per una guida lendema XII denies a usercha de dinada VIII sos de jaguda a peyra buffieyra XII sos VI denies lendema de dinada a limotgas X s per dos fers II s a rasay de jaguda XIII s VI d per la guida I s VIII d arnac de dinada IX s argento de sopada XIII s a una guida XII d al borc dieu de dinada IX s a grassay de jaguda XIIII s VI d lendema de dinada a romaranti X s per passar la ribieyra XII d lo ser de jaguda achaumont XIIII s VI d a orlhenxs de dignada X s de jaguda artenay XIII s VI d de dinada a jervila X s de sopada a stanpas XIIII s per rebora la cela II s per dos fers neus I s VIII d baylet serventa VI d a monleri de dinada X s al secretari de mossen seneschal per far totas deligencias deys scutz al solelh al secretari de monssenhor gual de benna ung doble ducat al secretari de mossen lo tesaurie sapin ung scut al solelh tres £ XVIII s tornesas que despenden lo secretari de monssenhor lo seneschal et per que seguen lo Rey per so que se duptavan que la descharga no fos pas bona demoreren dos jorns et une dinada despenderen ladicha soma Item a paris a lor hoste despenderen XIII £ Item XXXII s VI d per lor part de la lenha Item per tres fers neves et per refferar V s 1 d Item per la corpieyra dun chaval II s VI d Item nen retornar de jaguda a monleri XIIII sos sievs d per strena al vaylet et servento...

f° 60v

[...] Item de digna a stanpas IX s de jaguda a gervila XIIII s VI d artenay de dignada X s de sopada a orlhens XVI s VI d de dinada a chaumont IX s de jaguda a romorantin XIIII s per passa layga XIId a grassay de dinada X s de jaguda al borc dieu XIIII s de dinada ha yssandu VIII s a borgas per quatre jorns et per la sopada dun cer per so que

^{14 -} Nom donné à un double de l'acte original que l'on dit alors « vidimé ».

lo genre de querci hy abia a besonha quatre livras et per la sopada del ser que hy arriberen XII s de dignada a chasteuneff VIII s a la chatra de sopada XII s VI d de dignada al maspo VIII s de jaguda a jornatge XII s VI d de dignada a feleti IX s per una guida per passar la montanha V s de jaguda per hels et la guida XVIII s per una autra guida lendema dos s de digna aglotos IX s de jaguda a la garda XII s VI d de dignada al pech dayrac VII s de jaguda a cortenac X s a rocamado de dinada VIII s de jaguda a pelacohns X s inclus per tot strenas de vayletz et serventos per lo loguie del rossi as archambaut VI £ XX s t per jorn per las penas et labors deldich querci mercat fach ambel per so... CXIX £ XVIII s IIII d / Et en plus, cent-dix-neuf livres dix-huit sols quatre deniers tournois que nous avons payés au seigneur Guinot Ouercy, consul, notre compagnon, lequel est allé à la Cour sur délibération du Conseil avec son gendre et ils sont restés allant et venant à Paris et là où était le roi trente et un jours. Et ils ont dépensé tous deux ladite somme. Ils partirent le 3 janvier. Et d'abord chez Trézières [le notaire, voir f° 48] pour l'attestation, lettre et sceau, 10 sols. De même, à Payrac pour coucher, 10 sols 4 deniers. De même, au valet [de l'auberge] pour les guider une lieue, 10 deniers. Pour dîner [repas de midi] au Batut, 7 sols. Pour coucher à Donzenac, 12 sols 6 deniers. Pour un guide le lendemain, 12 deniers. À Uzerche pour dîner, 8 sols. Coucher à Pierre-Buffière, 12 sols 6 deniers. Le lendemain, dîner à Limoges 10 sols et pour deux fers 2 sols. À Razès, pour coucher, 13 sols 6 deniers. Pour un guide, 1 sol 8 deniers, À Arnac [Arnac-La-Poste] pour dîner, 9 sols, À Argenton pour souper, 13 sols, et pour un guide, 12 deniers. À Bourg-Dieu [Déols], pour dîner, 9 sols. À Graçay, pour coucher, 14 sols 6 deniers. Le lendemain, dîner à Romorantin, 10 sols. Pour passer la rivière [le Cher], 12 deniers. Le soir, coucher à Chaumont [-sur-Tharonne], 14 sols 6 deniers. À Orléans, pour dîner, 10 sols. Coucher à Artenay, 13 sols 6 deniers. Dîner à Angerville, 10 sols. Souper à Étampes, 14 sols ; pour réparer la selle, 2 sols ; pour deux fers neufs, 1 sol 8 deniers; valet et servante, 6 deniers. Dîner à Montlhéry, 10 sols. Au secrétaire de monseigneur le sénéchal, pour faire toutes diligences, 10 écus au soleil. Au secrétaire de monseigneur le général¹⁵ de Benne [del Bene?], un double ducat. Au secrétaire de monseigneur le trésorier Sapin¹⁶, un écu au soleil. Trois livres 18 deniers tournois dépensés par le secrétaire de monseigneur le sénéchal et pour suivre le roi pour ce qu'ils se doutaient que la décharge n'était pas bonne [en bonne voie ?], ils demeurèrent deux jours et un dîner [deux jours et demi?] et dépensèrent ladite somme. De même à Paris chez leur hôte, ils dépensèrent 13 livres. En outre, 32 sols et 6 deniers pour leur part du bois de chauffage. De même pour trois fers neufs et pour referrer, 5 sols 1 denier. Pour la croupière d'un cheval, 2 sols 6 deniers. Pour retourner coucher à Montlhéry, 14 sols 6 deniers en étrennes au valet et au serviteur. En dîner à Étampes, 9 sols. Coucher à Angerville, 14 sols 6 deniers. À Artenay, pour dîner, 10 sols. Souper à Orléans, 16 sols 6 deniers. Dîner à Chaumont, 9 sols. Coucher à Romorantin, 14 sols et pour passer la rivière 12 deniers. À Graçay pour dîner, 10 sols. Pour coucher à Déols, 14sols, Dîner à Issoudun, 8 sols. À Bourges pour quatre jours et le souper d'un soir car le gendre de Guinot avait à y faire¹⁷, 4 livres et pour le souper du soir où ils arrivèrent, 12 deniers. Dîner à Châteauneuf, 8 sols. Souper à La Châtre, 12 sols 6 deniers. Dîner au Maspo [lieu non identifié], 8 sols. Coucher à Jarnages, 12 sols 6 deniers. Dîner

^{15 -} Peut-être Piero del Bene, général des finances.

^{16 -} Receveur général de Languedoïl et Guyenne.

^{17 -} Guinot Quercy et son gendre sont marchands de draps, Bourges est alors un centre de production réputé.

à Felletin, 9 sols, et pour un guide pour franchir la montagne, 5 sols. Pour le coucher, eux et le guide, 18 sols. Le lendemain, pour un autre guide, 2 sols. Pour dîner à Égletons, 9 sols. Le coucher à Lagarde [-Enval ?], 12 sols 6 deniers. Dîner au [Puy-d'Arnac ?], 7 sols. Coucher à Carennac, 10 sols. À Rocamadour pour dîner, 8 sols. Coucher à Pélacoy, 10 sols. Inclus dans le tout les étrennes de valets et serviteurs, le loyer du roncin à Archambaut, 6 livres 20 sols tournois par jour pour les peines et labeurs dudit Quercy selon l'accord fait avec lui ; pour cela... 119 livres 18 sols 4 deniers.

Coma plus a ple apar per son rolle per lodich querci baylet / Comme il apparaît aussi dans le compte-rendu donné par ledit Quercy.

CXIX £ XVIII s IIII d / 119 livres 18 sols 4 deniers.

f° 61

Lo mesconte trobat en contes de johan du vinie / L'erreur trouvée dans les comptes de Jean du Vivier¹⁸

Ensec se so que abem pagat a johan du vinie de so que ha trobat en mesconte de sos contes et lo concelh li promiset de star a tota error de contes / S'ensuit ce que nous avons payé à Jean du Vivier de ce qu'on a trouvé en déficit de ses comptes et le Conseil lui a promis de pallier toute erreur de comptes¹⁹.

Et primo / Et d'abord :

Et primo unze livras tornesas que abem pagadas as arnal melinas et jacme roqueta alias briquet arrendies del soquet de lan passat per tres jorns que abian restat a levar lo soquet lo primier jorn de may daqui a santa cros que era lo dimenge et lo soquet no se arrendet daqui al delus et resteren a levar los tres jorns primies que montava XI £ t per tres jorns et la vila lor abia fach paga tot so que montava lodich mes per so ... XI £ / Et d'abord onze livres tournois que nous avons payées à Arnaud Mélines et Jacques Rouquette alias Briquet arrentiers du souquet²0 de l'an passé pour trois jours qui étaient restés sans lever le souquet, du premier jour de mai jusqu'à la Sainte-Croix qui était le dimanche, et le souquet n'avait pas été levé de là au lundi et restèrent à lever les trois premiers jours²¹, ce qui s'élevait à 11 livres pour trois jours alors que la ville leur avait fait payer tout le montant dudit mois ; pour cela... 11 livres.

Et de aquela soma es per nos stat reparat lodich borsie et es studa debatuda alsdichs soquetaires los quals eren scumengatz / Et de cette somme nous avons remboursé ledit boursier car elle a été retirée auxdits souquetaires [percepteurs du souquet], lesquels étaient excommuniés.

Item doas livras XIX sos dos denies que abem pagadas aldich johan du vinie borssie de lan passat per lo mesconte que abem trobat sus lo gatges dels sergans de tot ung mes per so ... $II \pm XIX$ s II d / Deux livres dix-neuf sols deux deniers payés audit Jean du

^{18 -} Jean du Vivier était le boursier ou trésorier municipal de la précédente année consulaire, du 1er mai 1517 au 30 avril 1518.

^{19 -} Le boursier ou trésorier peut se faire rembourser la part de taille qui n'a pas été acquittée par les plus pauvres, ceux que le registre nomme « non valens ».

^{20 -} Fermier de la taxe sur le vin, appelée localement le souquet. Le roi autorise la municipalité à lever cette taxe pour l'affecter aux réparations des ponts et fortifications de la ville. La concession de cet impôt étant limitée dans le temps, chaque renouvellement d'autorisation permet à la monarchie de prélever un droit. Les fermiers du souquet sont appelés « souquetaires » (prononcer « souquétaïre »).

^{21 -} Le 1^{er} mai 1517 est un vendredi et la Sainte-Croix ou fête de l'« Invention de la Croix » tombait cette année-là le dimanche 3 mai.

Vivier, boursier de l'an passé, pour l'erreur de comptes que nous avons trouvée sur les gages des sergents²² pour tout un mois ; pour cela... 2 livres 19 sols 2 deniers

Item plus abem pagat aldich vinie borssie deldich an passat per autre mesconte que abem trobat de ladicha soma sus la barra del pon vielh et sus la bladaria per so... II £ XVIII s II d / Nous avons en plus payé audit Vivier, boursier dudit an passé, pour une autre erreur que nous avons trouvée du montant de ladite somme sur la barre du pont Vieux et sur la bladerie²³; pour cela... 2 livres 18 sols 2 deniers.

XVI £ XVII s IIII d / 16 livres 17 sols 4 deniers.

f° 61v

Item plus abem pagat aldich vinie borssie huech livras quinze sos tornesas per lo mesconte que han fach los senhors capelas del mostie per las messas de monsenhor sant sebastia per so... VIII £ XV s / En plus, nous avons payé audit Vivier, boursier, huit livres quinze sols tournois pour l'erreur faite par les seigneurs chapelains de la cathédrale pour les messes de monseigneur saint Sébastien; pour cela... 8 livres 15 sols.

Item sinc livras tornesas que abem pagadas aldich vinier per so que anthoni brelh era arrendie de la barra et foret dich que pagaria deldich arrendamen sinc livras tornesas que montava lodich arrentamen per deys jorns que gausit ladicha barra del mes de ahost quant non anen et lodich brelh ne era stumengat ha fach citar lo scindic ha aguda absolvetieu aras demanda davan lo official $XV \pounds t$ per lo interes de la pesta per so.... $V \pounds / C$ inq livres que nous avons payées audit Vivier pour ce qu'Antoine Breil était arrentier de La Barre et qu'il fut dit qu'il paierait dudit arrentement cinq livres tournois, montant de l'arrentement pour les dix jours dont il jouit de La Barre au mois d'août lorsqu'il n'était pas excommunié. Il a fait citer le syndic, a obtenu alors l'absolution et demandé devant l'official²⁴ 15 livres tournois à cause des intérêts de la peste²⁵; pour cela... 5 livres.

XIII £ XVs / 13 livres 15 sols.

f° 62

Ensec se los non valens que lo borssie no lor ha retrobat et non an de que pagar et los torna a la vila coma plus a ple apar per ung rolle per lodich borssie baylat als senhors cossols novels comensan lo barri de labarra lan mial sinc cens III Et demanda lodich mossen borssie que los personages descrich el dich rolle et las somas mesas et cotisadas eldich rolle li deven estre defalquadas et debatudas del sobre dich libre de la talha per so que no ne ha agut re ni no pot aber re et per ladicha soma de non valens li deu estre debatuda et defalcada deldich libre de la talha de la vila que monten losdichs non valens en lodich rolle descrich la soma de... VIP^{ex}II £ XIX s / S'ensuivent les non-valens sur lesquels le boursier n'a pu se rembourser et qui n'ont pas de quoi payer et qu'il renvoie à la Ville comme il apparaît sur un registre donné par ledit boursier aux seigneurs consuls nouveaux commençant par le quartier de La Barre l'an mil cinq cent trois. Et ledit messire boursier demande que pour les personnes portées audit registre,

^{22 -} Les consuls de Cahors salariaient quatre « sergents », sorte d'huissiers, dont un trompette.

^{23 -} Le grenier à blé consulaire qui renferme les mesures officielles.

^{24 -} Le juge du tribunal ecclésiastique du diocèse, l'officialité.

^{25 -} En fait du manque à gagner dû à la peste puisque l'argent avancé par le fermier à la Ville n'a pu être récupéré à cause de l'épidémie.

les sommes dues dans ledit registre doivent lui être défalquées et déduites du susdit livre de la taille pour ce qu'il n'en a rien eu et rien pu obtenir. La dite somme des *nonvalens* doit lui être déduite et défalquée dudit livre de la taille, lesdits *non-valens* se montant audit registre à la somme de 142 livres 19 sols.

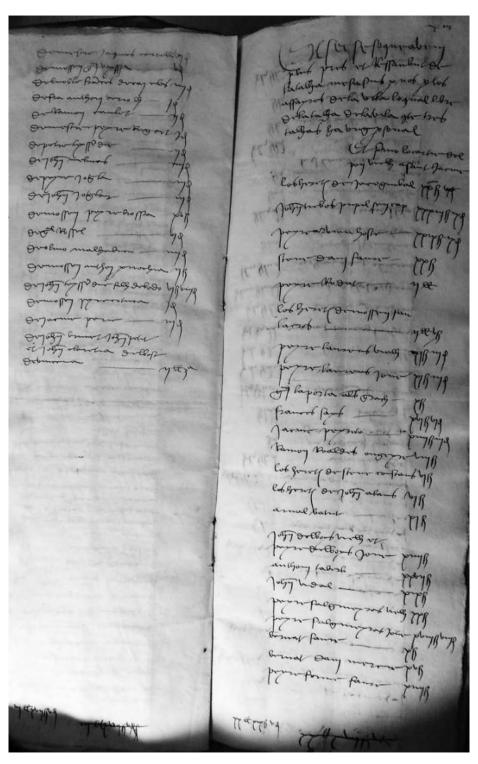
Item lodich mossen borssie dis et demanda per sos labors penas et trebals que ha expausatz tot lan hel ho son nebot am dos hotres sergants et plusors denegadas dels senhors cossols la maior part del temps a levar las somas contengudas al sobredich libre de la talha de la vila que ha costat la despensa ho las penas dels sergans plus de caranta livras et per so demanda lodich senhor borssie per sos labors de levar lodich libre dos sos per livra coma ne an agut los borssies passatz et maiormen Guilhem Domergue et per so per sos labors et trebals demanda lodich mossen borssie... cent XVIII livras per sa soma deldich libre / Ledit messire boursier dit et demande pour ses labeurs, peines et travaux menés toute l'année par lui ou son neveu avec deux autres sergents, suite à plusieurs refus des seigneurs consuls, la plupart du temps, à lever les sommes portées audit livre de la taille municipale qui ont fait s'élever les frais des sergents à plus de quarante livres²⁶; pour cela demande ledit seigneur boursier deux sols par livre comme l'ont eu les anciens boursiers et particulièrement Guillaume Domergue. Pour ses frais, ledit boursier demande donc... 118 livres sur la somme dudit livre.

C'est sur ce poste que s'achève le registre. Nous espérons n'avoir pas commis de trop graves contresens ou anachronismes dans la lecture du document et sa traduction. Il va de soi que toutes les corrections, remarques et suggestions sont les bienvenues aux adresses de courriel habituelles : etudesdulot@sfr.fr ou sel-courrier@orange.fr ou *via* le site de la Société.

Comme annoncé, nous consacrerons, dans la mesure du possible, la même place au registre consulaire de 1408-1409.

Patrice FOISSAC

^{26 -} La collecte de l'impôt en temps de peste pose en effet problème. La plupart des consuls ont dû fuir vers leurs résidences campagnardes...



Ouverture des comptes de la taille municipale (ADL EDT 042 CC 65, f°12v-13)

VINS À CAHORS OU VIN DE CAHORS ? QUELQUES LUMIÈRES SUR LE VIGNOBLE SUBURBAIN ET LE VIN À LA FIN DU MOYEN ÂGE*

Cet article est extrait de notre futur ouvrage sur Cahors¹. Nous n'avons pas jugé utile de réécrire le texte de référence mais, dans l'ouvrage original, production, consommation et commerce se trouvent dans des parties différentes ; nous les avons ici réunies et complétées de quelques découvertes récentes.

Nous sommes conscients d'apporter un éclairage dont la sincérité ne sera peut-être pas appréciée de tous, tant les mythographes ont été actifs en ce domaine – commerce oblige. Mais notre but n'est pas davantage de déprécier un vignoble et sa production auxquels nous sommes très attachés. Il nous semble seulement indispensable d'apporter la vérité des textes là où l'on a écrit beaucoup de bêtises. Jean Lartigaut ayant tout dit ou presque sur la vigne et le vin dans les campagnes du Quercy, nous n'aurons pas la prétention de donner autre chose que la vision complémentaire des citadins, en puisant dans des sources inédites, celles des collèges notamment.

Le vin : la grande production suburbaine

Paradoxalement, la documentation parfois si décevante en matière d'activités économiques proprement urbaines est relativement abondante en ce qui concerne les travaux agricoles de la zone suburbaine et, en particulier, ceux de la vigne. Jean Lartigaut déplorait pour son ouvrage *Les Campagnes du Quercy* le laconisme des sources notariales rurales² ; à Cahors, les registres de comptes des établissements scolaires et de l'hôpital Saint-Jacques fourmillent de détails...

La plupart des Cadurciens, et ce quel que soit leur métier ou activité principale, possèdent une ou plusieurs pièces de vigne dans les alentours immédiats de la ville et boivent leur vin. Les plantations se sont multipliées et, à la fin du XV^e siècle, les registres d'allivrement contiennent de nombreuses mentions de « *plantos* », des vignes nouvelles. Les mêmes registres relèvent des parcelles de vigne d'une superficie moyenne de deux « *dînées* (*dinada*) », ce qui donne environ un hectare à la mesure de Cahors,

^{1 -} Cabors au siècle d'or quercinois. 1450-1550 (à paraître).

^{2 -} Jean Lartigaut, *Les Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1450-vers 1500)*, Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1978, p. 304-313.

la « *dînée* » étant pour cette culture l'équivalent de la quarterée (0,51 ares). Le boucher Guillaume Pradel possède à lui seul cinq dînées de vigne, soit 2,5 ha, le charpentier Jean Tournié à peu près autant ; on devine que ces artisans cadurciens doivent avoir recours à une main-d'œuvre extérieure même si le rythme médiéval du travail leur laisse des loisirs appréciables pour travailler leur vignoble³. Voilà sans doute pourquoi le passage à la langue française finit par traduire le « *affanayre* » occitan (brassier ou manœuvre) en « vigneron » dans le cadastre cadurcien du milieu du XVIIe siècle. Ces vastes parcelles sont bien entendues celles de la reconstruction ; la poussée démographique ne peut que conduire à un morcellement ultérieur qu'une étude particulière pourrait peut-être éclairer⁴. La dînée est fiscalement évaluée à quatre livres et demie mais cette assiette se modifie parfois selon des critères qui nous échappent faute d'une parfaite correspondance entre les toponymies médiévale et contemporaine. En effet, la proximité de la ville, la qualité des terroirs peuvent jouer un rôle que nous laisserons pour l'instant incertain...

Inventaires et testaments dénombrent une vaisselle vinaire impressionnante par la capacité de stockage obtenue. Relevons au passage l'extrême anarchie des contenants : chez le seul tisserand Pierre Gasc on trouve une pipe⁵ contenant quinze barils, une autre de onze barils, quatre autres pipes contenant chacune dix barils et une dernière pipe « *louée à Jean Barte et Guiral Portet* ». S'y ajoutent quatre barriques contenant cinq barils, une autre barrique dont la contenance n'est pas précisée et un grand nombre de tonneaux, *tonels*, allant d'une capacité d'une quarte à quelques *pauques* seulement⁶. L'inventaire des biens de Guiral Bridat, *lo vieilh*, argentier, dénombre un « *cap* » valant cinq pipes ou plus (*ung cap valan cinq pipas ho may*), une cuve pour fouler la vendange contenant huit charges ou plus (*una cuba per folar la vendemia tenans VIII carguas ho may*), une cuve à vendange pour porter à la vigne (*una cuba vendemia-deyra per portar a la vinha*), vingt et une pièces, en pipes et barriques, dont trois pleines de « *bon vin* » faisant huit barriques, (*may XXI pessa que pipas et baricas de que IIIª de plenas de bon vi VIII barricas*)⁷. Nous sommes loin, on le voit, de la standardisation à venir avec l'adoption de la « barrique bordelaise ».

Extrême anarchie des contenants... et des contenus ? On produit aussi sur place du vin rosé, on dit alors clairet, « *claret* », et blanc mais c'est le vin rouge qui se taille la part du lion. Il est très difficile d'en savoir plus, il faut se contenter de mentions lapidaires : le 22 août 1537, le notaire du collège Pélegry enregistre un achat de vin par son chapelain perpétuel et proviseur, la pipe acquise d'un brassier de Cahors étant qualifiée de « *vin pur et marchand* », « *color de guyna* », couleur de cerise guigne⁸... Le vin rouge est parfois qualifié d'ordinaire mais l'on précise qu'il en existe du « vieux », du « nouveau » et du « pur » (*liquido*)... Ce dernier qualificatif est de prime abord assez

³⁻ Archives départementales du Lot (désormais ADL), EDT 042, AM 53, f° 5v, 44. Pour quelques exemples puisque la majeure partie des contribuables possède au moins une vigne...

^{4 -} On peut toujours consulter avec profit l'enquête de Jean-François Henry de Richeprey dans Henri Guilhamon, Journal des voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey, II. Quercy, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Archives historiques du Rouergue XX, Rodez, 1967, p. 361-365.

^{5 -} Ici, la pipe n'a pas le sens de mesure mais désigne un contenant. La pipe-mesure (440 litres environ) contient deux barriques ou barils (220 litres x 2). La barrique contient 330 pauques, la pauque (0,66 l) se divise elle-même en deux uchaux (0,33 l).

^{6 -} ADL, 3 E 992-1, f° 94.

^{7 -} ADL, 3 E 568-1, f° volant.

^{8 -} Archives départementales de la Haute-Garonne (désormais ADHG), 10 D 42, f° 60.

déroutant mais le soin apporté par le collège de Rodez à ses comptes permet de supposer qu'il s'agit du vin nouveau, non coupé, qui sert à « ouiller » c'est-à-dire remettre à niveau les barriques entamées pour éviter que leur contenu ne s'oxyde : « Le 22 septembre, j'ai acheté deux barils de vin pur à Pierre Dulac pour ouiller les vins clairets [...], au même j'ai acheté huit barils de vin rouge pour achever de remplir une pipe de vin de nos vignes car quatre ou cinq barils n'y suffisaient pas⁹». Au moment de la vendange il s'agit aussi de compenser l'évaporation due à la fermentation et le prieur du même collège justifie l'achat de barils supplémentaires par la nécessité de ouiller toutes les pipes contenant la nouvelle vendange « car le sol de la cave était couvert d'écume et pour cela, presque chaque matin il fallait les ouiller¹⁰... ». La pratique des mélanges se maintient pour très longtemps. Au xviiie siècle encore. Jean Lartigaut cite Pierre-Louis de Besombes, le propriétaire du domaine de Labastidette, qui note avec satisfaction en octobre 1761 :

« Entonné le vin noir auquel la veille de l'entonnement j'avois joint une barrique de vin vieux excellent dans chacune des 4 cuves. Le produit a été de 40 barriques. J'ay fait jetter dans les 4 cuves 5 barriques de vin blanc doux de l'année pour compléter le vuide des barriques ou on n'avoit mis que 3 comportes pleines et dont plusieurs n'étoient pas complètement remplies ce qui outre le remplissage a produit 3 barriques d'ouillage presque d'aussi belle couleur que le premier vin et une comporte au-delà. Pour mémoire : vin noir, en tout 43 barriques¹¹. »

Faute de mise en bouteilles, qui n'existent pas à cette époque, le vin se conserve donc très mal et le vieillissement est, sinon impossible, du moins très difficile. Et comme le rappelle Marcel Lachiver : « Aussi le vin vieux n'a-t-il généralement aucune valeur et on s'en débarrasse quand arrive le vin nouveau ; on le donne aux domestiques, aux moissonneurs, on le vend à bas prix car, étendu d'eau et repassé sur des marcs, il peut encore faire une agréable piquette¹² ». Cela explique que le prieur du collège de Rodez-et-Laval, lors de la venue d'hôtes de marque (le procureur du roi, le « seigneur de Montamel » et le trésorier de Figeac), un 14 août, envoie quérir du « vin pur », du vrai vin, car, dit-il, « le nôtre ne valait plus rien¹³» …

On peut, à cette occasion, s'interroger sur les cépages cultivés. Il semblerait aujourd'hui scientifiquement acquis que le côt ou auxerrois ou malbec, cépage dominant du « cahors », soit issu du mariage entre le prunelard gaillacois et la magdeleine noire charentaise. Il n'est donc pas impossible, au vu de la réputation médiévale des vins de Gaillac et des liens entretenus entre Cahors et La Rochelle, que ce cépage ait été élaboré au Moyen Âge et ne soit pas, contrairement à ce qui a souvent été écrit, un cépage natif¹⁴. Quoi qu'il en soit, le célèbre juriste François Roaldès (1519-1589 [?]), dans son *Discours de la vigne*, sans doute rédigé vers la fin du xvi^e siècle, mentionne « ici » deux cépages :

^{9 -} ADL, EDT 042, charte n° 40, f° 15v.

^{10 -} *Idem*.

^{11 -} Jean Lartigaut, « Le vignoble de Labastidette (1757-1782) », *Bulletin de la Société des études du Lot (BSEL*), t. LXXXIX, 1968, p. 76.

^{12 -} Marcel Lachiver, Vins, vignes et vignerons. Histoire du vignoble français, Paris, Fayard, 2010, p. 109.

^{13 - «} nostrum minime valebat ». ADL, EDT 042, charte n° 40, f° 4.

^{14 -} Voir le récent décryptage du génome de plusieurs cépages du Sud-Ouest : J.-M. Boursicot, T. Lacombe, V. Laucou, S. Juillard, F.X. Perrin, N. Lanier, D. Legrand, C. Meredith, P This, « Parentage of merlot and related winegrap cultivars of south-west France, discovery of missing link », Australian journal of grape and wine research, 2008, p. 1.

« On ne voit point ici en nos raisins de cette laine qui soit sur la grappe, mais bien sur la feuille, laquelle est fort bourrue au plan [sic] que nous appelons Muscatel bourg, qui est un des principaux qu'on choisit ici pour faire le planton. L'autre se nomme Auxerrois, qu'aucuns pensent avoir esté apporté d'Auxerre en ce pays ; c'est un raisin noir qui rend de très bon vin¹⁵ ».

Mais la suite de la dissertation de notre savant juriste ajoute à la confusion en évoquant « ce plan généreux, d'où sort le premier et le plus excellent vin clairet qui se boive en France, et s'engendre du plan Auxerrois, lequel tient beaucoup de l'aminée ». Malheureusement, le commentateur fait remarquer en note que l'aminée « album est » est un raisin blanc... Et, pour achever d'entretenir cette confusion, Roaldès précise :

« En chacun de nous sait que depuis quatre vingts ou cent ans un sénéchal de Quercy, de la maison de Cardaillac, fit porter du plan de Naples pour planter une vigne à Saint-Circ, laquelle produit du meilleur vin blanc qui soit en Quercy¹⁶. »

Nous sommes heureusement bien mieux renseignés sur le travail de la vigne. Il est intense et étalé sur toute l'année ; il occupe l'essentiel de la main-d'œuvre disponible et n'est sans doute pas étranger à la forte participation féminine aux activités agricoles. Par chance, le prieur du collège de Rodez a distingué dans ses comptes de 1501-1502 un chapitre consacré à l'embauche de personnel pour le soin de ses vignes et du verger, les vendanges et le pressurage. Avec 13 livres 7 sols 10 deniers, c'est l'un des plus gros postes de dépense de l'année. Outre les vendanges, la vigne exige un énorme travail d'entretien qui s'effectue alors au cœur de l'hiver et au printemps. Rendons grâce une fois encore au registre de comptes du collège de Rodez qui détaille les tâches indispensables effectuées dans ses vignes de Falguières et du Pech de Roles. En février, il faut d'abord tailler la vigne (putare) et le collège y emploie et nourrit plusieurs jours durant (les 14, 15 et 16) sept puis six hommes¹⁷. À la fin du même mois (les 23, 25 et 26), ce sont des femmes (vssarmentatricibus ou eissermentavras) qui sont utilisées pour ramasser les sarments coupés, ensuite ramenés au collège, et lier à leurs tuteurs ceux que l'on conserve¹⁸. Le travail se poursuit en mars avec l'embauche, le 16, de onze hommes pour biner les vignes. Le lendemain et le jour suivant, 17 et 18 mars, trois puis deux hommes lient les tiges restantes (flagias) et les pousses (mergols) aux piquets de bois qui les supportent, les payssels ou payssolas19. En l'absence de fil de fer, c'est chaque pied de vigne qui doit être ainsi étayé. Le bois est en général du châtaigner, les liens sont en paille de seigle : « J'ai dépensé le 12 août en deux salmées de paille de seigle, 22 deniers », note le chapelain de l'hôpital Saint-Jacques en 1468²⁰. François Roaldès mentionne ces « paissels ronds, lesquels ne durent guère s'ils ne sont de bouis » et ajoute que « nos rois [...] probibent expressement de faire les eschalas de quartier de chêne, comme on voit ez ordonnances du grand roi François²¹ ». Au mois d'avril, les travaux reprennent pour fouir les vignes de Falguières avec douze puis quatorze hommes deux jours durant puis, en mai, les 18

^{15 -} Philippe Tamizey de Larroque, *Discours de la vigne par François Roaldès*, Bordeaux, Gounouilhou, 1886, p. 42.

^{16 -} *Ibidem*, p. 48-49 et p. 42, note 2. Le sénéchal en question peut être Raymond de Cardaillac ou son fils Jacques.

^{17 -} ADL, EDT 042, charte n° 40, f° 21v-22.

^{18 -} Ibidem.

^{19 -} *Ibidem*, f° 23.

^{20 -} ADL, H 83 f° 7.

^{21 -} Ph. Tamizey de Larroque, *op. cit.*, p. 65. Dans la note 5, il précise qu'il s'agit de l'ordonnance du 22 mai 1539 qui « avait pour objet de faire ménager les bois de construction ».

et 19, il faut retercer (*magescare*) puis de nouveau, à la fin du mois, durant plusieurs jours, biner (*binare*) le tout, toujours avec un effectif important qui oscille entre six et quatorze hommes²². En 1781, Jean-François Henry de Richeprey évoque le travail de la vigne à Cahors et compte : « *La taille de février* [...] ; 1^{re} façon à la pioche à deux dents ou à la houë, 16 journées par quarterée [...] ; 2^e façon en mai à la pioche pointue, 12 journées par quarterée. Ôter les pampres superflus en mai, 3 journées. La cueillette en octobre, 6 journées de femme²³...»

L'approche des vendanges exige en août et septembre la réfection des barriques, cuves et autres éléments de vaisselle par le relbator ou religator ou religator²⁴, le tonnelier-« cercleur », et leur nettoyage. Le 24 août, le prieur achète pour 10 sols six douzaines et demie de cercles ou cerceaux de bois (codras sive selcles), généralement des tiges de châtaigner ou de hêtre refendues et liées ensemble à l'osier qui, justement, se vendent à la douzaine. Le 28 août, il fait « rebattre » c'est-à-dire lier, renforcer, les quatre cuves (cubs ho cubas) qui vont recueillir la vendange et leurs étais (assetia). Le même jour, il achète deux grandes corbeilles ou comportes (descas grandas) pour porter la vendange²⁵. Le 1^{er} septembre, il fait encore une grosse dépense de 22 sols 4 deniers pour acquérir trois barriques neuves. Trois jours plus tard, il complète le stock de cercles et achète en sus une grande verge d'osier (verlieyra) pour renforcer les comportes²⁶. Le 6 septembre, il dépense 2 sols et 7 deniers pour sept robinets (canolas), trois grands pour les cuves et quatre pour les pipes. Décidément inquiet pour la solidité de la vaisselle vinaire, il complète, le 13 du même mois, ses précédents achats de cercles de bois par deux douzaines supplémentaires au prix de 3 sols 3 deniers. Le 14 septembre, il paye le *relbator* pour ses six jours de travail au collège où il a effectué le cerclage ou « reloyage » de toutes les pipes et lui verse 15 sols, soit 2 sols et 6 deniers par jour²⁷.

On assiste à la même activité frénétique au collège Pélegry avant les vendanges. Le prieur achète une douzaine de cercles de bois de hêtre et, à la remarque faite par les commissaires aux comptes sur sa dépense excessive de 3 sols pour le *relhage* des pipes, il rétorque que c'est le montant ordinaire pour ce temps²⁸. L'essentiel de la vaisselle vinaire du collège est d'ailleurs stocké dans la borie de Savanac où ce sont huit pipes qui sont recerclées et préparées le 17 septembre²⁹. Le chapelain de l'hôpital Saint-Jacques de la Grande-Rue n'avait pas agi autrement, quarante ans plus tôt, en achetant lui aussi les cercles à la douzaine et en confiant la vaisselle vinaire, *la vaysela del vi*, à un *religaire* appelé « *lo Gotol* »³⁰. Le livre de comptes de l'hôpital soulève également la redoutable question de l'étanchéisation des récipients : « *J'ai dépensé le 23 sep*-

^{22 -} ADL, EDT 042, charte n° 40, f° 23-23v.

^{23 -} H. Guilhamon, Journal des voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey, op. cit., p. 361.

^{24 -} Dans les années quatre-vingt du xive siècle, le collège Pélegry utilise, pour les désigner, le latin « celclerius » ou « selclerius ». ADHG, 10 D 35, f° 52v, 64v. On trouvera les détails techniques indispensables dans A.O. Paulin-Désormeaux et H. Ott, Nouveau Manuel complet du tonnelier et du jaugeage : contenant la fabrication des tonneaux... des cuves, des foudres, des barils, des seaux... suivi du jaugeage de tous les fûts (nouvelle édition entièrement refondue et augmentée par W. Maigne), Paris, Manuels Roret, 1875.

^{25 -} ADL, EDT 042, charte n° 40, f° 22v.

^{26 -} Ibidem.

^{27 -} Ibidem, fo 21.

^{28 -} ADHG, 10 D 154, p. 72.

^{29 -} Ibidem, p. 74.

^{30 -} ADL, H 83, f° 9.



Sur cette gravure, on distingue nettement la fabrication des cercles de bois et leur mise en place en force sur les barriques ; il existe une méthode plus rudimentaire que celle des serre-joints utilisés ici : des coins de bois biseautés servant de châsses et enfoncés à force au maillet (« Eygentliche Beschreibung aller Stände auff Erden, hoher und nidriger, geistlicher und weltlicher, aller Künsten, Handwercken und Händeln... », Frankfurt am Main, Jost Amman et Hans Sachs, 1568).

tembre pour une demi-livre de suif battu achetée à sen [abréviation de moussen] de Maneu pour mettre aux cuves de la vendange, 3 deniers³¹ ». Cette étape montre à l'évidence qu'en l'absence de tout cerclage métallique, la vaisselle vinaire reste fragile et donc coûteuse. Forton Galhard doit d'ailleurs faire foncer (fonsar) et recercler un baril qui portait le vin aux vendangeurs et s'était brisé au cours du transport à dos de mulet. La fragilité des récipients, en dépit de tous les renforcements évoqués, explique les difficultés de commercialisation des vins et l'importance corrélative de la voie d'eau.

Les comptes livrent un autre renseignement précieux : la date des vendanges. En 1468, elles débutent le 27 septembre, mais en 1495 elles semblent commencer dès le 4 septembre et en 1502 elles sont tout aussi précoces : le lundi 6 septembre. Cette hâte bien compréhensible à remplacer un vin vieux devenu inconsommable a aussi un effet pervers, celui de la vendange d'un raisin qui n'est pas encore parvenu à sa pleine maturité. Emmanuel Le Roy Ladurie avait stigmatisé cet excès de précipitation : « Il faut aussi accuser les vendanges, beaucoup trop précoces. C'est seulement au XVIII siècle, au XVIIII surtout, que les vignerons de Languedoc découvriront le secret des vendanges tardives³². » Cependant, cette précocité préjudiciable au degré d'alcool pourrait être liée à la pratique généralisée de la vinification dans les caves des maisons de la ville qui impose le démarrage de la fermentation lorsque les températures sont encore clémentes dans ces sous-sols. Les investigations archéologiques le confirment autant que les textes, comme cet acte de vente d'une « tonne » neuve d'une contenance de cinq pipes de vin achetée par Pierre de Lolm et livrable par le vendeur, un habitant de Pradines, dans la cave de sa maison de Cahors³³.

Ces vendanges mobilisent toute la cité et ses environs : le livre de comptes du chapelain de l'hôpital Saint-Jacques y consacre plusieurs folios. Toute la main-d'œuvre disponible, hommes et femmes, est donc rassemblée, jusqu'à des recrues de Saint-Pantaléon, village situé à une vingtaine de kilomètres de Cahors. Les vendanges des quelques parcelles de l'hôpital s'étirent jusqu'au début octobre et ne s'arrêtent même pas pour le repos dominical car le chapelain note : « J'ai dépensé en viande le second jour d'octobre pour donner à ceux qui m'avaient aidé à vendanger un dimanche 18 deniers³⁴ »... Le chapelain ne lésine pas sur les rations nécessaires aux vendangeurs en viande ou poisson. Il prévoit aussi de l'avoine pour les chevaux de bât ou mulets qui ramènent le raisin à l'hôpital. En 1502, nous l'avons dit, les vendanges sont précoces ; le prieur du collège de Rodez embauche dès le 6 septembre dix vendangeurs, « tant hommes que femmes », qui reçoivent chacun 7 deniers. Sont aussi embauchés le même jour deux hommes pour les comportes rémunérés 10 deniers chacun et, avec leur chevaux, deux portefaix qui empochent chacun 3 sols. Un portefaix supplémentaire, employé pour la matinée, reçoit 18 deniers tandis qu'à la cave un homme foule le raisin dans la « cuve basse » pour 12 deniers. Chaque jour, tout ce monde est évidemment nourri par le collège, midi et soir, pour une dépense totale de 8 deniers. Le lendemain, on engage onze vendangeurs, trois porteurs et les deux portefaix rémunérés sur la même base, mais les portefaix, gerulatores, reçoivent après six voyages une gratification supplémentaire de 4 deniers. À l'équipe des vendangeurs s'ajoutent deux hommes qui, dans la cave,

^{31 -} Ibidem.

^{32 -} Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les Paysans de Languedoc*, Paris, Flammarion, 1969 ; rééd. coll. « Champs », 1990, p. 73.

^{33 -} ADL, 3 E 567-3, f° 305.

^{34 -} ADL, H 83, f° 11.

foulent le raisin et mettent en cuve (*lo cub*) le vin de goutte. Le prieur ne note rien le 8 septembre mais précise le 9 qu'il a recruté deux vendangeurs à 9 deniers chacun pour « *le jardin des Minorettes* », avec un seul portefaix, resté de neuf heures jusqu'à la nuit, qui a reçu 2 sols tandis qu'un dernier homme continuait à fouler la vendange à la cave. Le 10 septembre, les fouleurs sont relayés par un pressureur venu avec son pressoir ; les premiers reçoivent les 12 deniers habituels mais le second, pour la main-d'œuvre et le matériel, se fait payer 15 sols. Pendant ce temps, rappelons-le, le « cercleur » achève de réparer la vaisselle vinaire pour recevoir le vin nouveau³⁵.

La passion de la vigne gagne la ville close elle-même avec les nombreuses treilles des jardins. L'hôpital Saint-Jacques embauche, le 29 février, Bernard Pélissou durant deux jours pour tailler et plier les sarments de sa treille et achète une salmée de poutres de frêne (*fraysse*) pour l'étayer³⁶. Le collège de Rodez embauche en mars pas moins de cinq hommes pour redresser et « *entortire las trelbas del ort*³⁷ » après avoir acheté en février 3 sols de lattes de bois pour les supporter. Les manœuvres ont-ils mis en doute la solidité de la treille ? Toujours est-il que le prieur décide d'acheter deux charretées de poteaux (*ponchals*) et de traverses (*traversies*) pour renforcer le tout et complète ses précédents achats de lattes³⁸.

Mais il reste à savoir si ce travail acharné est tout entier voué à la consommation familiale ou commensale, ou s'il peut dégager des surplus. Le collège de Rodez, toujours lui, apporte une première réponse car sa propre production de neuf pipes et quatre barils « tan de colat que de trolhat » – le prieur distingue vin de goutte et vin de presse – est insuffisante pour couvrir une consommation qui s'élève sur l'année à vingt pipes et six barils³⁹. Il faut donc acheter le complément – pour la boisson et le ouillage -, estimé à seize pipes et neuf barils, le tout entre le 7 et le 22 septembre lorsque le baril est encore au prix raisonnable de cinq sols. La somme totale ne s'en élève pas moins à 44 livres 5 sols 9 deniers, soit la plus grosse dépense enregistrée dans le livre de comptes. Le collège fractionne ses achats et doit avoir recours à dixhuit vendeurs différents dont on ne connaît malheureusement pas la profession mais qui ne semblent pas tous être des marchands professionnels puisque l'un d'entre eux est simplement qualifié de « quodam vicino », un certain voisin... Les achats culminent le 18 septembre avec vingt et un barils de vin rouge achetés à Guiral del Ort, cinq autres à Galharde Valmaura, dix à « Pocho » – un surnom approprié⁴⁰ – de Rodes et enfin les deux derniers barils, de verjus (agratz) cette fois, à « Roguamus », fabricien de Saint-Barthélemy⁴¹. Nous verrons également ci-dessous que la consommation totale du collège de Rodez est assez élevée mais que Forton Galhard laisse à son successeur, maître Étienne Boscaman, un reliquat de trois pipes et demie de « vin bon et pur⁴² »...

Dans un contexte de dégradation climatique, de forte consommation et de capacités de stockage aléatoires, le prix du vin, comme celui des blés, est donc d'une extrême variabilité. Plutôt qu'asséner une longue série statistique rendue d'ailleurs impossible

^{35 -} ADL, EDT 042, charte n° 40, f° 21v-22.

^{36 -} ADL, H 83, f° 21.

^{37 -} ADL, EDT 042, charte n° 40, f° 23.

^{38 -} Ibidem, fo 24.

^{39 -} Ibidem, fo 29v.

^{40 -} Pocho signifie « pochon » ou chopine...

^{41 -} Ibidem, fo 14v-15.

par l'ignorance des prix avant et après la vendange, laissons Jean du Pouget *senior* illustrer ces variations dans son journal de l'année 1535 :

"Le vin estoit a bon marche sur la fin julliet jusques au dixieme jour daoust fit extreme chaleur que brusla les raysins aux vignies et le vin se retira que vers la fin daoust ne sen trouvoit en vente que bien peu a vingt deniers le cart [...] Aoust feust tant sec quon ne cuydoit poinct avoir de vin..."

Mais les spéculateurs en sont pour leurs frais car :

« Dieu permetant pleust avant notre dame de septambre [...] y eut plus de vin que dix ans auparavant au comancement de septambre le vin se vandoit doutze ou quinze livres la pipe et sur la fin et au comancement doctobre deux ou bien troys livres le plus chair⁴³. »

L'attention portée à la future vendange est telle que les prix s'envolent en l'espace de quelques semaines pour être divisés par cinq dès l'arrivée de la pluie salvatrice!

La consommation courante de vin reste confortable, la comptabilité des collèges nous renseigne sur ces quantités : le prieur du collège de Rodez déclare au total 20 pipes et 6 barriques ; si nous suivons les calculs d'Auguste Combes, la quantité consommée dans l'année à la mesure de Cahors avoisinerait les 10 120 litres soit, pour une quinzaine de pensionnaires, une moyenne de un litre et demi de vin par personne et par jour⁴⁴. La source comptable du collège Pélegry est moins précise, ou plutôt moins détaillée et entachée de polémique, mais le prieur Bertrand de Vielcastel inscrit une dépense annuelle colossale de 90 pipes incluant, il est vrai, la ration quotidienne d'un nombre indéterminé de carriers à la charge de l'établissement. Nous parvenons alors à un total de 39 600 litres à diviser entre les carriers, vingt collégiats et chapelains et au moins cinq serviteurs. Il faut ajouter à ce nombre de pensionnaires réguliers les invités, ce qui complique encore les calculs. Mais, même en élevant le nombre de consommateurs à la trentaine, la ration journalière n'est pas inférieure à une centaine de litres, soit près de 4 litres par personne, ce qui semble effectivement exagéré comme le soulignent les commissaires aux comptes⁴⁵. Ils rappellent d'ailleurs ceux de son prédécesseur qui s'arrêtaient à 48 pipes et 6 barils plus 14 barils pour les carriers de Savanac. Dans ce cas plus vraisemblable, la consommation annuelle atteint 22 440 litres, ce qui, carriers exclus, donne 2,4 litres par jour et par personne. Nous verrons plus loin les différentes déclinaisons des vins - on emploie alors souvent le pluriel - appréciés par le goût de l'époque au chapitre du commerce ; on se contentera de rappeler que ce goût particulier de l'époque privilégie nettement le vin blanc et le « claret » ou rosé. Les repas de fête sont parfois arrosés de « nectar », boisson mal identifiée, peutêtre un vin cuit... On saurait, dès la fin du XVe siècle, élaborer des eaux-de-vie, en Armagnac notamment, mais cette précocité est sujette à caution et celles-ci n'apparaissent pas, du moins sous ce nom, dans les comptes conservés. Le collège de Rodez possède en 1502 deux alambics dont l'acquisition doit être assez récente puisque le collège profite de la venue d'un maçon, le 2 mai, pour « les faire fixer » avec une sarcinée de

^{42 -} Ibidem, f° 29v.

^{43 -} Bibliothèque patrimoniale et de recherche du Grand Cahors (désormais BPRGC), fonds Greil 41, *Livre de mains des du Pouget*, f° 57-57v.

^{44 -} Auguste Combes considère que la barrique mesure de Cahors contient 220 litres et rappelle que la pipe vaut deux barriques ou barils. Le prieur du collège de Rodez ne cite d'ailleurs que ces deux mesures de volume, pipe et barrique. Son total atteint les 6 barriques et 20 pipes consommées dans l'année.

^{45 -} ADHG, 10 D 154, p. 8. Bertrand de Vielcastel devine quelle accusation pèse sur lui et se défend en ajoutant : * Je n'ai rien vendu... *.

terre. L'occasion de faire un essai justifie sans doute l'achat quelques jours plus tard de cinq flacons de verre (*embolas*) officiellement « *pour y mettre l'eau de rose*⁴⁶... »

Les « vins de Cahors » et leur commerce

Nous avons vu à quel point la vigne occupait, passionnait même, la population locale. Mais il reste à savoir si la production d'un vignoble « des vins de Cahors » en voie de reconstitution rapide peut s'exporter et contribuer à un dynamisme commercial retrouvé. À vrai dire, dans l'ignorance de la vinification moderne et de la bouteille, comme nous l'avons rappelé plus haut, le vin devait être de qualité très moyenne. Rappelons que le stockage du vin exige en effet qu'il soit régulièrement « ouillé » : il faut éviter le contact avec l'air qui va acidifier le breuvage et, pour cela, faire l'appoint à partir d'autres tonneaux sacrifiés puis consommer le tout rapidement. Le résultat de ces mélanges devait être médiocre, assez en tout cas pour pousser nos ancêtres fortunés à consommer dans les grandes occasions, de préférence au vin local, un délicat saint-pourçain ou un vin blanc de Gaillac, le goût de l'époque se portant plus volontiers vers les blancs et clairets que vers les rouges supposés plus grossiers⁴⁷. Les « entrées » solennelles de grands personnages, sénéchaux, évêques, princes du sang, sont accompagnées de présents où figurent en tête vins blancs et clairets. Lorsque le collège Pélegry reçoit le seigneur de Saint-Sulpice, son patron, c'est du vin blanc qui est servi, en quantité généreuse⁴⁸ ; voulant honorer le trésorier de France de passage à Cahors, le consulat de 1518-1519 rembourse au marchand Guinot Quercy, leur collègue, un achat de vin blanc effectué... à Mirabel⁴⁹. Que penser alors du prétendu « black wine » dont les Anglais auraient raffolé dès le Moyen Âge⁵⁰ ?

On devrait pourtant savoir, depuis les travaux d'Yves Renouard et de Marcel Lachiver exploitant les registres « anglais » de la Grande Coutume, que si les vins du haut pays garonnais représentaient parfois jusqu'à 60 % des tonneaux exportés par le port de Bordeaux, les vins de Cahors ne comptaient que pour une bien faible part⁵¹. En 1306-1307, on enregistre une sortie de 93 452 tonneaux (un tonneau contient entre 800 et 900 litres) mais sur ce total les vins embarqués à Cahors ne dépassent guère les 800 tonneaux alors que ceux de Montauban atteignent les 5 000⁵²...

Il ne semble pas que les contraintes matérielles de la navigation sur le Lot évoquées plus haut soient seules responsables des difficultés rencontrées dans la commerciali-

^{46 -} ADL, EDT 042, charte nº 40, fº 25. L'eau de rose, aux vertus médicinales et cosmétiques, est aussi un assaisonnement de desserts très apprécié au Moyen Âge.

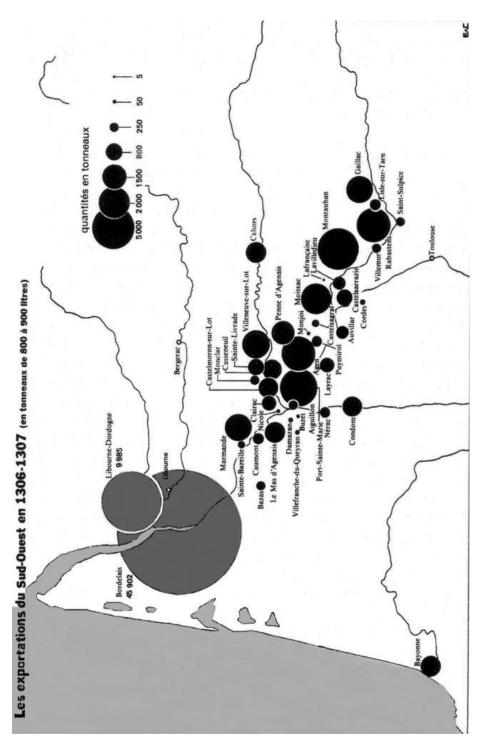
^{47 -} Le registre consulaire de 1408-1409 est à cet égard fort éloquent : les consuls offrent systématiquement du vin blanc ou claret, jamais du vin rouge... Quant au mythe d'un Jean XXII promoteur du « cahors » dans le comtat Venaissin, on consultera le registre ADHG, 10 D 140, case 12 n° 87, analysé par Edmond Albe, « Guillaume de Saint-Clair, chanoine d'Albi et doyen de Burlats, à la cour d'Avignon en 1392 », *Albia Christiana*, t. XI (1914), 2e série, p. 144, et repris par Guillaume Mollat, *Lettres communes de Jean XXII (1316-1334). La collation des bénéfices ecclésiastiques à l'époque des papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, De Boccard, 1921, p. 48-49.

^{48 -} ADHG, 10 D 154, f° 106v, p. 67.

^{49 -} ADL, EDT 042, CC 65, f° 57v.

^{50 -} Expression totalement inconnue du *Calendar of patents rolls* et de ses 2 769 références vinicoles entre 1216 et 1452...

^{51 -} Maurice Scellès l'avait lui aussi rappelé à la lumière des mêmes documents : « La région de Cahors ne forme qu'une infime partie des vignobles où se produisent ces vins « gascons » dont s'approvisionne l'Angleterre [...] et le vin n'est certes pas la source principale de sa richesse ». Cahors, ville et architecture civile au Moyen Âge (XIII*-XIVV siècles), Paris, éd. du patrimoine, 1999 (Cahiers du patrimoine, n° 55), p. 48 et carte n° 15.



Les exportations de vins du Sud-Ouest en 1306-1307 d'après les registres de la Grande Coutume (carte in M. Lachiver, *op. cit.*, p. 115).8

sation des vins de Cahors. Une supplique adressée à Louis XV, en 1767, se réfère explicitement à l'époque que nous étudions et en fait le point de départ des « usurpations » commises par les Bordelais aux dépens du haut pays de Guyenne en général et du Quercy en particulier ; elle nous offre un bon résumé de la situation :

« Les Privilèges exclusifs de la Ville de Bordeaux, qui font gémir sous le joug de la servitude et de la pauvreté presque toute vôtre Province de Guienne, en tenant dans leur dépendance tout le commerce des Vins, ne sont rien moins que ce qu'on les a presentés aux yeux de Votre Majesté. Usurpés au Roi Louis XI vôtre Prédécesseur par la fraude et l'artifice, ils se sont maintenus jusqu'à ce jour par les mêmes moyens et lorsque vôtre Province de Quercy pourra vous les faire considérer dans les Principes sur lesquels ils sont établis, et dans les effets destructifs qu'ils causent en tant de Païs, dans leur abus et dans leurs inutilités, ils ne soutiendront pas un moment les regards de vôtre Justice. Qu'il nous soit permis, Sire, de vous présenter dans ce moment, que les Privilèges surpris au Roi Louis XI, attirerent au Conseil l'Opposition générale de toutes les Provinces supérieures qui débouchent par la Garonne, qu'un Jugement interlocutoire rendu en 1499, défendit provisoirement aux Habitants de Bordeaux d'empêcher la Défense des Vins du haut Païs, et qu'un autre définitif en 1501, après l'instruction la plus réfléchie sur une cause si majeure, rétractant les Lettres-Patentes surprises au Roi Louis XI. Charles VIII et Louis XII, lors régnant se conforma aux mêmes Dispositions, que malgré d'autres Lettres-Patentes obtenues, et également surprises aux Rois François I, Henry II, François II, Charles IX, Henry III et Henry IV, cette ville n'usa de ces Privilèges que par intervalles, et dans le moment où ses Rebellions et les Guerres de la Religion lui en procurèrent les moyens, et qu'enfin s'ils ont reçu quelque Consistance et quelqu'Autorité sous les augustes Regnes des Rois Louis XIII et Louis XIV, ce n'a été que par les mêmes voyes par lesquelles ils se sont introduits. En effet, SIRE, par quels autres moyens se seroit établie une faveur si exorbitante et si singulière, qu'on regarde unanimement si contraire à la liberté naturelle et légitime, qui attaque de toutes parts la propriété des biens, la valeur des productions, la facilité des échangés, la liberté et l'emploi des Hommes et des richesses, qui entrave le commerce; qui enchaîne l'industrie, qui renchérit les services, et multiplie les dépenses stériles : la Province de Quercy est en proye à tous ces inconveniens désastreux⁵³... »

Les Bordelais, on le sait, jouissaient depuis longtemps du privilège d'écouler leur vendange avant le haut pays qui ne pouvait vendre sa production qu'après le 11 novembre. Mais Marcel Lachiver rappelle que cette restriction n'était pas vraiment appliquée, la production du Bordelais étant alors insuffisante pour alimenter à elle seule les marchés anglais et flamand. Les choses changent en effet avec la défaite anglaise et la punition infligée par Charles VII à la ville rebelle : le souverain accorde au haut pays garonnais la liberté de vendre ses vins à Bordeaux sans la moindre restriction. Mais cette liberté est de courte durée et la crainte d'un retour offensif des Anglais entraîne Charles et ses successeurs à ménager les Bordelais. La mesure est donc rapportée et c'est même au 30 novembre qu'est fixée la date de vente des vins d'un haut pays défini par... l'amont de Saint-Macaire! Comme le rappelle la supplique de 1767, Louis XI allonge encore la durée d'exclusion en reportant la vente au-delà du 25 décembre. Et, la même

^{52 -} Voir M. Lachiver, op. cit., p. 115.

^{53 -} A. de Gransaut-Lacoste, « Les vins du Quercy et les privilèges de la ville de Bordeaux », *BSEL*, t. XIX, 1894, p. 193-197.

supplique le laisse deviner, malgré quelques échos tardifs aux doléances des viticulteurs de Guyenne et Gascogne, les privilèges de Bordeaux auront la vie dure⁵⁴.

Mais Bordeaux n'est pas le seul débouché potentiel des vins de Cahors : en 1530, Jean du Pouget regrette une fois encore une brutale hausse de leur prix qui, de cinq livres la pipe au moment de la vendange, monte un mois après à douze livres « causant la multitude des marchants d'Auvernhie, de France et d'autres lieux qui venoint de loing pour lachapter⁵⁵...». Curieuse déploration que celle du citadin d'alors!

Un épisode méconnu apporte un éclairage nouveau sur le coût de l'exportation du vin en amont de Cahors. Il s'agit d'un cadeau fait par la Ville au sénéchal de Quercy, l'illustre Galiot de Genouillac, dont les consuls et leur conseil attendent qu'il intervienne en sa faveur auprès du roi lors de l'affaire de la « réparation de Bayonne ». Le cadeau consiste en vingt barriques de vin livrables à Assier et le registre des comptes consulaires détaille fort heureusement la dépense :

« Et en plus soixante-quatorze livres et trois deniers tournois que nous avons dépensés pour vingt barriques de vin que nous avons achetées sur délibération du Conseil, lequel vin avons donné à messire le sénéchal afin qu'il ait la Ville en recommandation. Et il fut dit qu'on lui fasse porter ledit vin à Assier aux dépens de la Ville. Ont coûté lesdites vingt barriques en futaille et vin trois livres par barrique, pour cela soixante livres tournois. De même dix livres que nous avons payées à Jean Barlet, serviteur du capitaine d'Arcambal pour faire porter ledit vin à messire le sénéchal à Assier. De même quatre livres et trois deniers tournois que nous avons versés pour faire sortir ledit vin des caves aux tonneliers et pour les faire porter à la rive à des compagnons. Plus le loyer de charriots, de cordes et pour le porter sur les bateaux. En tout 74 livres 3 deniers⁵⁶. »

Les « frais de port », 14 livres, représentent donc 23 % de la dépense totale, ce qui est loin d'être négligeable...

Il se pourrait que ce cadeau consulaire et d'autres aient fait partie d'une expédition lointaine de cinquante tonneaux à destination de la cour royale en séjour à Cognac. En effet, au mois de novembre 1519, Galiot sollicite et obtient une licence royale le dispensant de taxes et droits de douane :

« Notre ami et féal conseiller et chambellan, Jacques de Genolhac, chevalier, seigneur d'Acyer, maître de notre artillerie, nous a faict dire et remonstrer que puis naguères il a fait faire provisions de bons vins des vignobles de sa dicte seigneurie d'Acyer, lesquels, pour ce qu'il a été adverti de la délibération par Nous prise d'aller à Coignac en nostre pays d'Angosmoys, il a le désir d'y faire amener, tant que nous en faire présent et aux princes et seigneurs et aultres personnes [...] le nombre et quantité de cinquante tonneauls de vin et icluy faire amener et charroyer ou voicturer par eau, mer, terre, comme vouldra, franchement et quictement⁵⁷. »

Mais le conditionnel est de rigueur puisque la licence royale fait bien mention de vins issus des vignobles d'Assier, d'autant que le convoi semble prendre la rivière (mais laquelle ?) pour redescendre vers Bordeaux. En effet, la licence royale interdit « que les habitants et officiers de la ville de Bordeaux y voulzissent donner empeschement [...]

^{54 -} Pour une synthèse médiévale efficace sur ce sujet, on consultera l'article de Sandrine Lavaud, « De l'espace viticole à l'hinterland : exemple d'une capitale régionale, Bordeaux à la fin du Moyen Âge », disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.msha.fr/cervin/revue-en-ligne/geohistoires-terroirs/2011/06/de-l%E2%80%99espace-viticole-a-l%E2%80%99hinterland-exemple-d%E2%80%99une-capitale-regionale-bordeaux-a-la-fin-du-moyen-age/

^{55 -} BPRGC, fonds Greil 41, Livre de mains des du Pouget, f° 50v.

^{56 -} ADL, EDT 042, CC 65, f° 58, trad. oc.

^{57 -} BnF, ms français n° 25720, f°147.

afin que ledit seigneur d'Acyer puisse jouir et user pleinement, sans luy faire ou donner, ni à ses conducteurs dudit vin, aucun destourbir ni empeschement ».

On peut constater à travers ces épisodes que le transport lointain du vin relevait plus de la gageure que d'une activité commerciale ordinaire...

La période compterait tout de même un épisode glorieux, la commande royale de plants pour le verger de Fontainebleau en juin 1531. On ne sait pas très bien ce que cette demande doit à la faveur de Galiot de Genouillac ou aux qualités du « vin de Cahors », toujours est-il que le consulat s'empresse de déléguer auprès du roi Jean de Rivals le « meilleur des vignerons » – sur quel critère ? Celui-ci, grâce à un véritable convoi d'animaux de bât, remplit sa mission conformément à son fort honorable surnom, « lou prince⁵⁸ », et reçoit 210 livres tournois pour sa peine, augmentées de 70 livres de gratification supplémentaire... pour avoir prêté la main à ses camarades méridionaux, eux aussi invités à apporter leurs plants à Fontainebleau. Il faut dire que les historiens du Quercy, entièrement acquis à la cause locale, n'ont pas vraiment parcouru le Catalogue des Actes de François I^{er}. Celui-ci contient, en date du 20 décembre 1532, un mandement royal au Trésorier de l'épargne de payer 1 015 livres et 10 sols pour le défrichement de trente-trois arpents de terre « sis dans la paroisse de Champagne-en-Brie » qui ont accueilli des plants de vignes « que le roi a fait venir de Mireval, de Languedoc, de Cahors et de Chalosse⁵⁹...» Pire encore, le roi fait planter à Fontainebleau des cépages espagnols « et de Guyenne »! Il s'agit donc d'une sorte de conservatoire des cépages connus et en aucun cas d'une plantation réservée au seul vin de Cahors. Même s'il faut partager cette faveur avec d'autres crus, il reste indéniable que François I^{er}, peutêtre sous l'influence du Grand Écuyer de France, a particulièrement apprécié le vin de Cahors : on relève dans ses Actes plusieurs défraiements pour des sommeliers d'échansonnerie qui sont allés en acheter sur place pour l'Hôtel du roi⁶⁰.

On l'aura compris, les sommets médiévaux où certains s'acharnent à placer le vin de Cahors appartiennent en grande partie à la légende, du moins dans cette basse époque. Il est donc préférable que les viticulteurs d'aujourd'hui, ceux du « *black wine* », oublient cette période. Considérons, sans craindre d'insulter le Moyen Âge, que le vin de Cahors que nous aimons – qu'on l'appelle « malbec » ou « cahors » ou « cahors-malbec » – est le produit d'un savoir-faire récent et donc une boisson nouvelle.

Patrice FOISSAC

^{*} Communication de la séance mensuelle du 3 novembre 2011.

^{58 -} Précisons que le surnom de Jean Rivals est antérieur à son voyage à Fontainebleau ; il le possède déjà sur le rôle de la taille municipale de 1518-1519.

^{59 -} Catalogue des Actes de François Ier, tome II n° 5158 et 5159, p. 268. D'après BnF, ms fr 15628, n° 311 et 312. Guillaume Lacoste est sans doute à l'origine de cette gasconnade en prétendant, au sujet du vin de Cahors : «Le roi, l'ayant trouvé préférable aux vins qu'on avait coutume de servir à sa table, résolut de planter des vignes à Fontainebleau où il n'entrerait que des plants de cabors »., Histoire générale de la province de Quercy, 4 vol., Cahors, Girma, t. I, 1883, 474 p. ; t. II, 1884, 492 p.; t. III, 1885, 467 p. ; t. IV, 1886, 451 p. ; Marseille, rééd. Laffite reprints, 1982, t. IV, chap. XXXV, p. 61-62.

^{60 -}Catalogue des Actes..., tome VIII, n° 32 003, p. 290 : « À Jean Boullet, sommelier d'échansonnerie du roi, 45 livres pour un voyage qu'il va faire à Cahors, afin de choisir des vins pour la provision de l'hôtel du roi ».

LES PÉRIÉ À GOURDON AU XVIII^e SIECLE : UNE FAMILLE DE MARCHANDS QUI CHERCHE À ACCÉDER À L'UNIVERSITÉ ?

Plusieurs Périé sont cités comme marchands : le premier Périé dont le métier est cité dans les registres paroissiaux de Gourdon¹ en 1691 est un maître gantier, il se prénomme Barthélemy. Début XVIIIe siècle, Pierre Périé, né vers 1690, devient marchand et bourgeois ; il épouse en 1715 Anne de Mercié ou Mercier, issue d'une famille bourgeoise de Gourdon dont deux membres ont obtenu des diplômes universitaires au milieu du XVIIe siècle². Cependant, elle meurt après lui avoir donné deux filles en 1719. Un autre Pierre Périé est cité comme marchand *pelatié* (pelletier) en 1726, un autre Barthélemy Périé, dit marchand lorsqu'il meurt en 1742, le même ou encore un autre Barthélemy Périé, est marchand *pelatié* en 1728 ; Jean Périé est cité comme marchand en 1745.

Quant aux femmes de la famille Périé, elles épousent plutôt des marchands – sauf exception. L'endogamie est alors fréquente : Françoise de Périé, née vers 1690 et qui s'éteint à 72 ans en 1762, a épousé Pierre Jaubert, cité comme marchand en 1712. Jeanne Périé, qui s'éteint en 1747, est veuve de feu Jacob, marchand du faubourg du Majou. Une autre Jeanne Périé a épousé François Lavaysse-Ginibert, marchand et bourgeois, dont elle a entre 1744 et 1751 trois enfants au moins, deux filles (Marguerite et Perrette) et un garçon, Guillaume Antoine. Ce dernier fait des études de droit par bénéfice d'âge en 1775 à l'université de Toulouse, avant d'entrer au sénéchal de Gourdon comme conseiller du roi, lieutenant particulier civil et assesseur criminel. Les métiers de l'artisanat du cuir pour une branche de la famille ou le négoce, et enfin l'accession à la bourgeoisie rentière, conduisent à l'Université...

Seule alliance plus remarquable : la famille Périé s'illustre avec une autre Françoise de Périé, épouse de Pierre de Puniet, sieur de Parry, docteur et avocat en 1691. Ce dernier est issu d'une branche cadette des Puniet dont la noblesse a été reconnue et maintenue après enquête en 1698³. Quoique devenue veuve avant 1716, elle est grand-

^{1 -} Archives municipales de Gourdon, registres paroissiaux de Saint-Pierre de Gourdon.

^{2 -} Patrick Ferté, *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793)*, tome II, *Diocèse de Cabors*, Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2004, p. 249.

^{3 -} Louis Esquieu, *Essai d'un armorial quercynois*, réimpression de l'édition de Paris, Honoré Champion, 1907-1908, Marseille, Laffitte Reprints, 1996, p. 232; Jean Vignau, *Nobiliaire des généralités de Montauban & d'Auch & du pays de Foix*, tome II, 1999, p. 1083-1085.

mère et marraine d'un enfant issu de la famille noble des Durfort-Léobard, Aymable Henry de Durfort, né en 1716. Il a pour parents dame Guillemette de Puniet et messire Jean Roger de Durfort de Léobard, qui meurt néanmoins à 42 ans environ le 3 juin 1720 à Gourdon, d'où le lien qui reste ténu.

Un autre Pierre Périé, dit simplement bourgeois mais qui pourrait être le même que le premier évoqué, a épousé Marie Teilhac en premières ou secondes noces. La famille de l'épouse est originaire de Carennac ; Jacquette Teilhac et Antoine Teilhac, respectivement marraine et parrain d'enfants du couple, sont dits de Carennac. Il s'avère que c'est une famille notable et bourgeoise de Carennac⁴ avec, par exemple, Jean Teilhac, bourgeois de Carennac en 1747, ou Pierre Teilhac, avocat en parlement à Carennac en 1749. La fortune de cette famille lui a permis de résister aux aléas universitaires ; en effet, quatre de ses représentants ont fait des études universitaires au XVIII^e siècle, deux à Cahors avant la fermeture de cette université et deux à Toulouse après 1751⁵. Entre 1728 et 1739, Pierre Périé et Marie Teilhac ont huit enfants, cinq filles et trois garçons, la dernière fille est posthume, Pierre Périé venant de décéder en novembre 1738. Mais ce n'est pas la ruine de la famille pour autant. Au contraire. Marie Teilhac, une fois veuve, s'occupe bien de ses enfants : deux filles sont mariées sur les cinq ; l'une, Anne, épouse un marchand, Guillaume Brunies, l'autre, Jeanne, épouse Étienne Maury, un jeune praticien qui succède à son père comme notaire à Gourdon vers 1784.

Sur les trois garçons, l'aîné, Jean-Charles, dont le parrain est aussi un bourgeois de Gourdon, Jean Bouygues, fait de brillantes études de médecine à Cahors avant de partir en Espagne exercer pendant quinze ans environ⁶. À son retour, il se fixe à Cahors et a au moins un fils, peut-être deux qui à leur tour étudient à l'université à Montpellier et à Toulouse. L'un, Jean-Baptiste (dont la filiation est incertaine), devient médecin en 1808, l'autre, Nicolas Joseph Michel Marie, juriste.

Après Jean-Charles vient le cadet, Antoine, qui meurt cependant à 32 ans.

Le puîné, Pierre, tenté par la médecine lui aussi, devient maître en chirurgie mais il décède à 50 ans, en 1787, après avoir eu trois enfants (deux garçons, une fille) de Jeanne Claret, qui décède même avant lui. Sur les trois enfants, l'aîné, Jean-Charles (prénommé ainsi en l'honneur de son oncle même si ce dernier n'est pas son parrain), entre au séminaire à Cahors probablement où il a pu compter sur l'appui de son oncle ; il devient curé pendant la période révolutionnaire, à Fajoles en 1791, puis à Salgues en 1797, avant d'adhérer au Concordat⁷. Le cadet, Jean, devient praticien, puis huissier, et épouse à 20 ans, en 1784, Jeanne Espaliac, qui lui donne quatre filles.

Pierre Périé, époux de Marie Teilhac, a un frère cadet, Barthélémy, qui a un parcours assez remarquable ; probablement né en 1711 (année manquante dans les registres paroissiaux), Barthélémy est dit bourgeois entre 1740 et 1743, puis régent en 1747, enfin il obtient le titre de maître ès arts sur le tard, vers 1760 ou début 1761, dans une université indéterminée, titre qu'il porte encore en 1787 en plus de celui

^{4 -} Henri Ramet, *Carennac en Quercy, le prieuré de Fénelon*, Imprimerie régionale, Toulouse, 1928, p. 42. Confirme le fait que les Teilhac appartiennent à la bonne bourgeoisie.

^{5 -} Isabelle Laur, *Histoire sociale des étudiants quercynois : l'impact de la suppression d'une université de proximité, Cahors (1740-1792)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Patrick Ferté, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2002, p. 561 ; Patrick Ferté, *Répertoire géographique..., op. cit.*, p. 188.

^{6 -} Eugène Sol, *Quercynois de la période révolutionnaire*, Édouard Champion, Paris, 1929, p. 362 ; Patrick Ferté, *Répertoire géographique...*, op. cit., p. 250.

^{7 -} Eugène Sol, Quercynois..., op. cit., p. 363.

d'« instituteur ». Est-ce une allusion à son activité passée de régent ou exerce-t-il encore tardivement? Il est présent au mariage de sa nièce, Jeanne Périé, avec Étienne Maury, en 1761. Il épouse avant 1740 Angélique Vargues, issue d'une vaste dynastie de maîtres teinturiers8 originaires de Saint-Romain au mas de Notre-Dame des Neiges (ou mas de Nevèges), près de Gourdon. Celle-ci lui donne au moins dix enfants, six filles et quatre garçons. Les Vargues sont aisés et, au XVIIIe siècle, font faire des études universitaires à quelques enfants. Pierre Vargues devient bachelier ès droits (cité comme tel en 1744 en tant que parrain de Marie, fille de Barthélemy Périé, et dont la marraine est Marie Teilhac); Jean-Pierre Vargues, fils de Jean, marchand teinturier, devient médecin au mas de Notre-Dame des Neiges après 1751 et envoie à son tour son fils Jean-Baptiste faire sa médecine à Montpellier⁹. Barthélemy perd une fille en bas âge, en 1744. Sur les neuf enfants restants, seuls les deux derniers, deux garcons, Michel et Jean-Pierre, obtiennent de belles situations : Michel devient procureur au sénéchal de Gourdon (il n'est plus qu'avoué au tribunal du district de Gourdon en 1792, puis ci-devant avoué en 1795 cependant) et épouse avant 1777 Antoinette Molinier, issue d'une famille bourgeoise de Gourdon dont plusieurs membres ont aussi fait un cursus universitaire au XVIIe et au XVIIIe siècles¹⁰; Jean-Pierre, simple praticien lorsqu'il épouse en 1787 Antoinette Delfour, fille de teinturier, devient receveur des Domaines du roi au bureau de Domme en 1789, puis contrôleur de la ville de Sarlat, mais il meurt en janvier 1792. Jean-Pierre Périé est-il en lien avec François-Marie-Louis Barrairon, nommé administrateur des Domaines par Louis XVI en 1791¹¹?

Michel Périé est probablement aussi membre de la municipalité de Gourdon en tant qu'assesseur au moins en 1788, étant donné qu'un « Périé, procureur-assesseur » est cité dans une délibération de la ville et sénéchaussée de Gourdon du 14 décembre 1788¹². En outre, il est « secrétaire du district de Gourdon » en l'an IV.

Par ailleurs, les Périé sont assez aisés pour disposer de métayers, notamment le couple Étienne Bonnet et Anne Guari dans la paroisse de Saint-Romain, « métayer[s] chez M. Périé au Moulin Bas » en 1760. Il s'agit probablement de Barthélemy Périé, maître ès arts.

Pour revenir sur les liens entre les Périé et les Vargues, ils sont marqués par une autre alliance à travers la famille Dupuy : en effet, Blanche Périé, née vers 1690, épouse dans les années 1720 « maître » Jean Isaac Dupuy, aussi bourgeois de Gourdon dont quelques membres de la famille avaient fréquenté l'université cadurcienne, lui y compris qui, en 1713, avait fait une inscription en droit à l'université de Cahors¹³. Ils ont au moins cinq enfants, deux filles (Jeanne, Marie) et trois fils (Pierre, Jean Isaac, qui a pour marraine Marie Teilhac, et Jean-Pierre) ; l'une des deux filles du couple Dupuy épouse Jean Vargues, qui assiste à l'enterrement de Blanche (qui a atteint 97 ans en 1787) en présence également d'un autre Jean Vargues, teinturier.

^{8 -} Voir Françoise Auricoste, *Histoire des artisans quercynois aux xvif et xviif stècles*, éditions Quercy Recherche, 2000, p. 391 : C'est le « clan » Vargues.

^{9 -} Patrick Ferté, Répertoire géographique ..., op. cit., p. 252.

^{10 -} Ibidem, p. 249-250.

^{11 -} Jean-Baptiste Vidaillet, Les Hommes célèbres du Lot, réimpression de la seconde édition de 1875, Nîmes, C. Lacour, 2002, p. 47.

^{12 -} Délibération de la ville et sénéchaussée de Gourdon, pour supplier Sa Majesté d'admettre aux États-Généraux un nombre des représentants du Tiers-État, au moins égal à celui de deux autres Ordres réunis, du 14 décembre 1788. Consulté sur le site Gallica (http://gallica.bnf.fr).

^{13 -} Patrick Ferté, Répertoire géographique..., op. cit., p. 245.

Une autre branche des Périé est à évoquer : le couple Pierre Périé, menuisier, et Elisabeth ou Izabeau Malgrat. Ils n'ont pas moins de dix enfants, six garçons et quatre filles. Le métier de menuisier à Gourdon les lie au clan Tournié et, en effet, le fils aîné du couple né en 1716 se prénomme François comme son parrain François Tournié, sculpteur qui meurt à 82 ans en 1761. Le dernier des six garçons, né en 1730, a encore comme parrain Jean Tournié, qui exerce comme sculpteur à Gourdon en 1753. Il existe un François Périé serrurier, époux de Marianne Roussel, qui lui donne au moins quatre enfants entre 1742 et 1746. Est-ce le même ? C'est incertain, mais fort probable.

Pour finir, une dernière branche des Périé tranche avec les précédentes, plutôt aisées : le couple Jean Périé, sans profession mentionnée dans les registres, et Catherine Maisonhaute ; ils se marient en 1732. Catherine a déjà été veuve deux fois à 30 ans au moment de leur union, ils ont au moins trois enfants jusqu'en 1736, dont l'un a pour parrain Jean Périé, travailleur de la ville de Montfaucon.

En conclusion, les niveaux de fortune sont relativement variés dans les différents couples Périé abordés. L'Université ou le séminaire sont finalement assez tentants pour ces familles, avec le médecin Jean-Charles Périé (la parentèle du côté de sa mère et sa descendance) et Barthélemy Périé, maître ès arts. L'accès à la bourgeoisie rentière ou à des offices qui ne demandent pas de diplôme est toutefois préférable à des études longues. Sinon, les Périé se maintiennent dans le commerce et l'artisanat du bois en lien avec les Tournié.

Isabelle LAUR

UNE CLEF DE VOÛTE DE L'ÉGLISE DE SALVIAC. LE GRAND MIRACLE DE SAINT JACQUES LE MAJEUR : LA CONVERSION DE JOSIAS

Lors de la restauration de l'église Saint-Jacques-le-Majeur de Salviac (XIII^e siècle, M.H.C., 3 mai 1913), nous n'avions pas toutes les réponses aux questions soulevées par certains éléments architecturaux tels que la clef de voûte de la deuxième travée de la nef.

Au cours de la visite de l'édifice par Gilles Séraphin et Maurice Scellès¹, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine des églises du Moyen Âge du département du Lot², les deux scientifiques ont donné l'explication suivante : « En proposant de reconnaître des coquilles sur l'orle de la clef de voûte de la deuxième travée de la nef, nous identifions une représentation de saint Jacques le Majeur entouré de deux personnages agenouillés³». Partant de cette première explication, nous avons continué nos recherches pour interpréter cette scène à trois personnages.

Dans cette représentation, nous voyons le $\mbox{``}$ grand miracle de saint Jacques $\mbox{``}$, la conversion de Josias :

 $1^{\rm er}$ personnage : le paralytique agenouillé, bras au ciel (à droite de saint Jacques) ;

 $2^{\rm e}$ personnage central : saint Jacques (en pèlerin), le bras tendu, levant la main audessus de la tête du paralytique en signe de bénédiction ;

3^e personnage : Josias (à gauche de saint Jacques), qui tient saint Jacques par la corde et qui, témoin du miracle, tombe à genoux et demande le baptême à saint Jacques.

« Abiathar, qui était grand prêtre cette année-là, emmena Jacques avec la corde au cou à Hérode Agrippa. Hérode décida de le décapiter. Or, en chemin, Jacques guérit un paralytique. Devant ce miracle, Josias, qui le tirait par la corde, s'agenouilla en s'excusant et demanda le baptême. Abiathar le fit empoigner et frapper de coups de poings

^{1 -} Gilles Séraphin, architecte du Patrimoine (en charge de l'inventaire du patrimoine), professeur associé à l'École de Chaillot (Paris). Maurice Scellès, conservateur en chef du Patrimoine, Région Midi-Pyrénées, Service connaissance du Patrimoine.

^{2 -} Étude des églises du Moyen Âge du département du Lot, conduite entre 2005 et 2011 par le Conseil général du Lot et la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de l'inventaire général du Patrimoine culturel, en collaboration avec l'Université de Toulouse-Le Mirail.

^{3 -} Maurice Scellès, Gilles Séraphin, « Salviac, église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur », dans *Archives de pierres – Les églises du Moyen Âge dans le Lot*, Nicolas Bru (dir.), Ed. Silvana Editoriale, 2011, p. 291.

sur la bouche. La dernière volonté de Jacques fut de demander un vase plein d'eau. Il baptisa Josias puis tous deux eurent la tête tranchée⁴. »

Selon Émile Mâle, La mort de saint Jacques est racontée dans les Actes apocryphes⁵:

"Une tradition orale sur ce sujet s'était conservée, qui vint à aboutir à saint Clément d'Alexandrie. Il l'avait consignée, à la fin du 1º siècle, dans un livre aujourd'hui perdu, mais qu'Eusèbe connaissait et c'est à ce livre qu'il a emprunté, en y ajoutant probablement quelques détails légendaires ce qui nous dit de la mort de saint Jacques...Ce récit moins simple que celui de saint Clément d'Alexandrie est celui que le Moyen Âge adopta."

Cette version du miracle et de la conversion de Josias est reprise dans la *Légende* dorée de Jacques de Voragine dans le deuxième tiers du XIII^e siècle⁶.

Notre interprétation de cette scène à trois personnages est confirmée par Maurice Scellès.

La composition de cette sculpture en méplat situant la scène dans un cercle ourlé de quatorze petites coquilles⁷, faisant une auréole en forme de couronne, a pour but d'accentuer, de magnifier, d'attirer le regard sur le grand miracle de saint Jacques, la conversion de Josias!

Il y a une progression en entrant dans l'église de Salviac par la grande porte et en suivant les clefs de voûte de la nef centrale. L'ange de la première clef accueille les fidèles puis saint Jacques, saint patron de l'église éponyme, suivi des symboles de trois des quatre évangélistes, saint Marc (le lion), saint Jean (l'aigle), saint Luc (le taureau), accompagnés de l'Agneau mystique. Ainsi, celle représentant saint Jacques est contemporaine de la construction du deuxième quart du XIII^e siècle ; elle se situe dans la deuxième travée de la nef qui était desservie autrefois par deux portes latérales (dont les fantômes sont encore apparents) au nord et au sud. La porte sud, qui était la porte d'entrée ordinaire au Moyen Âge, comporte deux coquilles de chaque coté de son archivolte ; on peut supposer que la clef de voûte n'a donc pas été placée au hasard, mais à l'endroit exact où pénétraient les fidèles et les pèlerins.

Cette sculpture, altérée par le temps, est une représentation rare du grand miracle de saint Jacques, peut-être la première, en tout cas une des plus anciennes traitant de ce thème, puisque l'église de Salviac a été érigée entre 1240 et 1260, au moment où le thème commence à se répandre pour se développer durant tout le Moyen Âge.

Les représentations de la conversion de Josias sont rares d'après Émile Mâle. Elles sont connues en France sur un vitrail à Chartres, à Bourges (fin XIII^e siècle), sur une miniature de Fouquet du XV^e siècle (musée de Chantilly), en Italie dans l'église des

^{4 - «} La sculpture des tympans romans ou gothiques se déchiffre avec l'Évangile de saint Mathieu, ou quelquefois d'après les apocryphes (du grec apocruphos : caché), c'est-à-dire des récits évangéliques, œuvres souvent très anciennes de pieux faussaires et qui circulaient au Moyen Âge à côté des livres canoniques (du grec kanôn : loi, norme), c'est-à-dire admis par l'Église. ». Jean Chélini, Le Vocabulaire du christianisme. L'Église au temps des schismes, 1294-1449, Paris, Armand Colin, coll. « U », p. 7.

^{5 -} Émile Mâle, Les Saints compagnons du Christ - Jacques le Majeur, Paris, édition Beauchesne, 1958, p. 138-139.

^{6 -} Jacques de Voragine (Iacoppo da Varazze, Jacobus da Varagine 1) (Varazze, vers 1228 - Gênes, 1298) était un chroniqueur italien du Moyen Âge, prêcheur dominicain, archevêque de Gênes et auteur de la *Légende dorée*, célèbre ouvrage racontant la vie d'un grand nombre de saints et saintes, martyrs chrétiens, ayant subi les persécutions des Romains. Il écrira la *Légende dorée* de 1260 à 1266).

^{7 -} À propos du symbolisme du 14 dans la Bible, l'évangile de Matthieu s'ouvre par une généalogie de 42 noms : «Il y a donc en tout quatorze générations depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations depuis David jusqu'à la déportation de Babylone, et quatorze générations depuis l'exil à Babylone jusqu'au Christ ». Matthieu 1,17.

Erimitoni à Padoue (peinture de Montegna) et sur un magnifique autel en argent de la cathédrale de Pistoia. On peut ajouter, en Espagne, l'église Santiago al Real de Logroño (retable du XVII^e siècle).

Ces représentations sont surtout plus tardives (XIV^e et XV^e siècles), ce qui fait de cet élément architectural du début du XIII^e siècle un élément précieux de notre patrimoine. Véritable dédicace de l'église de Salviac, cette clef de voûte complète un patrimoine exceptionnel et constitue l'iconographie la plus ancienne du culte de saint Jacques.

Alain FAUCON



Le grand miracle de saint Jacques le Majeur – La conversion de Josias. Cl. Alain Faucon.

MARIE-ROSE PRUNET-TRICAUD

Marie-Rose PRUNET-TRICAUD, membre de la SEL depuis 1993, n'aura pas eu la joie de voir paraître son livre¹ qui vient d'être imprimé. Il était quasiment terminé à sa disparition en 2012. Madame Tricaud résidait plusieurs mois par an dans sa demeure familiale de Livernon. Après une visite du château d'Assier, qu'elle avait conduite lors d'une Journée du patrimoine, je lui avais demandé de me parler un peu plus longuement de son travail, ce qu'elle accepta avec plaisir.

"La retraite est une deuxième vie ", m'avait-elle confié. Agrégée de lettres classiques, après une carrière de professeur au lycée Jean-Perrin à Lyon, elle entreprit des études d'histoire de l'art. Elle prit donc le chemin de la Sorbonne, passa la licence, puis en 1995, la maîtrise avec un mémoire intitulé La Forme fixe en poésie et en architecture : le sonnet et la façade d'église à ordres superposés XVI^e-XVII^e siècle. Ce sujet choisi montre qu'elle avait entrepris ces études pour approfondir la relation entre la littérature et l'art.

Sans doute avait-elle en perspective des recherches sur le château d'Assier en commençant ses nouvelles études. Une pierre sculptée du château orne le mur de son manoir et un portail d'entrée de cour réutilise un panneau décoratif de même origine. Peut-être ces fragments ont-ils été l'élément déclencheur de sa quête ? Par ailleurs, plusieurs de ses proches étaient architectes, dont son frère Pierre Prunet², et les réunions de famille étaient l'occasion de discussions sur cet art.

Après un diplôme d'étude approfondie, Marie-Rose Tricaud s'engagea, sous la direction du professeur Jean Guillaume, dans la rédaction d'une thèse³ sur ce « monument considérable⁴ » voulu par un grand homme. Elle appliqua consciemment la rigueur méthodique du professeur de lettres : « Un texte ne peut s'expliquer sérieusement, si l'on ne connaît pas beaucoup d'autres textes du même auteur, de ses contemporains, du même genre littéraire et du même "milieu" de création⁵ », a-t-elle écrit. En rempla-

^{1 -} Marie-Rose Prunet-Tricaud, Le Château d'Assier en Quercy. Une œuvre majeure de la Renaissance retrouvée, Ed. Picard, coll. « De Architectura », 2014.

^{2 -} Pierre Prunet (1926-2005) fut architecte en chef des monuments historiques, membre de l'Académie d'architecture et chargé – entre autres – de la restauration de monuments historiques importants comme les cathédrales de Saint-Malo, de Nantes, l'abbaye de Fontevraud, la Sainte-Chapelle à Paris. Dans le Lot, il a notamment dirigé les travaux de restauration de l'hôtel du viguier du roi à Figeac.

^{3 -} Marie-Rose Prunet Tricaud, *Le Château d'Assier en Quercy*, thèse pour le doctorat d'histoire de l'art, Université de Paris IV-Sorbonne, octobre 2003.

^{4 -} Expression de François Gébelin (1884-1972), Les Châteaux de France, Paris, PUF, 1962.

^{5 -} M.-R. Tricaud, « Une méthode de restitution architecturale : le château d'Assier », *Histoire de l'art*, n° 54, juin 2004, p. 33-43.

çant, dans cette phrase, « texte » par « édifice » et « genre littéraire » par « style architectural », on découvre la méthode de sa thèse. C'est pourquoi elle a particulièrement étudié les églises d'Assier et de Lonzac, édifices commandités par Galiot, et étudié en détails un très grand nombre de châteaux de France et d'Europe ainsi que les œuvres d'art et la vie culturelle de l'époque. Les archives de son travail, prochainement versées à la SEL, contiennent de très nombreuses monographies, documents, copies d'archives, lettres, diapositives, mémoires d'histoire ou d'art, tous répertoriés et annotés.

Bien sûr, elle avait étudié tous les travaux de ses prédécesseurs sur le château d'Assier⁶. La plupart d'entre eux avaient disposé des mêmes sources documentaires qu'elle, hormis quelques rares fonds privés qu'elle a trouvés. Comme eux, elle a comparé toutes ces sources en les croisant avec les épisodes de la vie de Galiot et les exploits auxquels il a participé. Mais tous ces historiens, même ceux qui connaissaient bien d'autres châteaux de la même époque, n'ont vu d'Assier que ce qui était visible. Or, le château a été détruit au neuf dixièmes et les vestiges restaurés à partir de 1901 ont été reconstruits sans rigueur archéologique. Marie-Rose Tricaud a, elle, restitué le château d'Assier. C'est sans doute là le génie de son travail : oser restituer un château presque totalement détruit, dont on ne connaît qu'un plan à main levée et deux dessins. Restitution justifiée car, comme elle l'a dit : « L'intérêt de la restitution du château [d'Assier] vient de la coïncidence, permise par la durée du chantier de 1510 à 1540, entre l'évolution de son style et celui de la première Renaissance française⁷. »

Thomas Edison a sans doute raison quand il dit : « Le génie est fait d'un pour cent d'inspiration et de quatre-vingt-dix-neuf pour cent de transpiration »; car, pour procéder à la restitution de cet édifice, Marie-Rose Tricaud a fourni un travail immense. Minutieusement, elle a inventorié les pierres et sculptures du château réutilisées dans des maisons d'Assier et des alentours ou déposées dans des musées. Tous ces relevés constituent un catalogue⁸ de près de trois cents fragments, mesurés, photographiés, décrits avec précision et replacés, pour la plupart, à leur place dans l'édifice. Ils lui ont permis de comprendre une grande partie du décor extérieur et de rétablir quelques formes de voûtes.

Son important travail a aussi consisté à retrouver les actes notariés⁹ portant sur les achats que Galiot a réalisés pour construire un château beaucoup plus vaste que celui dont il avait hérité. Elle a surtout examiné toutes les sources notariales en rapport avec la démolition commencée au xviii^e siècle ainsi que les archives sur les opérations de sauvetage entreprises après le classement de la ruine comme monument historique en 1901.

Cet immense travail, Marie-Rose Tricaud a pu le réaliser parce qu'elle était souvent sur place. Sa gentillesse naturelle, sa simplicité, le fait qu'elle aimait le Quercy et ses habitants, inspiraient la confiance et les portes des études notariales et des maisons se sont ouvertes facilement.

Elle a aussi approfondi la vie à la cour des trois rois successifs que Galiot a servis, établi le parallèle entre sa vie militaire et de courtisan et les étapes du rachat, aux

^{6 -} F. de Vaux ; F. Gébelin ; René Brimo ; W. Prinz et R. Kecks ; Bruno Tollon, et bien d'autres ; pour ceux qui ont publié dans le *BSEL* : J. Malinowski ; J. Bergougnoux ; A. Foissac ; H. Ramet ; E. Cadiergue ; J. Calmon ; J. Depeyre ; L.d'Alauzier.

^{7 -} Marie-Rose Tricaud, «Le château d'Assier en Quercy. Position de thèse», BSEL, 2004, t. 125, fasc. 1, p. 199-216.

^{8 -} Tome III de sa thèse, mis en ligne à http://www.editions-picard.com/img/cms/assier_web.pdf

^{9 -} Jean Lartigaut lui avait fourni des relevés d'actes notariés concernant le bourg d'Assier avant 1481.

autres coseigneurs ou aux chevaliers de l'ordre de Jérusalem, qui occupaient tous une partie du *castrum* originel.

Il lui aura fallu huit ans pour élaborer sa thèse. En même temps que ses recherches, elle s'est formée en architecture de monuments historiques en participant à de nombreux colloques et séminaires, parfois signalés par son frère. Avec l'architecte Jean Blécon, elle a appris les techniques de calcul et de dessin pour les restitutions précises. Perfectionniste, elle a collaboré avec les meilleurs spécialistes pour approfondir ses recherches. Citons : Mme Lefavrais-Raymond, pour l'étude géologique du site et des matériaux du château ; Jean Rogier, spécialiste de l'archéologie des moulins ; le colonel Jean Bergue pour l'analyse militaire des sculptures du très beau pilier de l'escalier.

Perfection et rigueur ont été les maitres mots de son œuvre. Un seul exemple : plusieurs chercheurs, avant elle, se fondaient sur un manuscrit en latin de l'abbé Antoine Raymond de Fouilhac, pour considérer le début de construction du château en 1524 à cause d'un verbe au présent : « construitur ». En s'appuyant sur des dates inscrites sur des portes, vendues à l'Hôtel Drouot en 1903, elle démontre qu'il s'agit, en fait, de la date de fin d'une tranche de travaux et critique donc les indications du manuscrit. Elle affirme que l'emploi du présent « construitur » est une formule, approximative dans le latin de l'abbé de Fouilhac, dont l'emploi était « courant, au sens perfectif, au XVII^e siècle¹⁰ ».

Cette rigueur ne l'empêcha pas de s'attacher au personnage de Galiot, à comprendre la personnalité de cet « humaniste autant qu'homme de guerre¹¹ » à travers les livres et les manuscrits qu'il avait lus, et les livres ou manuscrits précieux qu'il avait offerts. Elle développe, avec une admiration que l'on ressent, l'éducation humaniste que Galiot, deux fois veuf, donna à ses enfants. C'est ainsi qu'elle découvre, dans un document plus tardif, les rapports de Galiot avec son fils tels ceux « de Gargantua et de Pantagruel : un gentilhomme des années 1520-1530, rêvant de donner à son fils la double personnalité d'un homme d'armes et d'un parfait humaniste¹² ». Par ailleurs, elle ne manque pas d'interpréter l'influence de la culture humaniste dans les derniers travaux du château.

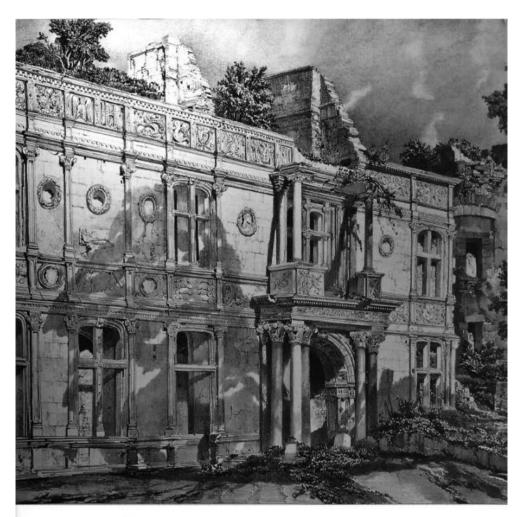
C'est aussitôt après la soutenance de sa thèse que Marie-Rose Tricaud fut encouragée, par Jean Guillaume, devenu directeur de la collection « *De Architectura* » des éditions Picard, à écrire un livre. Il lui aura fallu encore huit ans pour rédiger ce bel ouvrage auquel elle a travaillé jusqu'au bout, malgré la maladie qui l'a emportée. C'est une réécriture complète de sa thèse avec un plan différent, une magnifique iconographie, des dessins et des plans d'une grande sobriété, afin de rendre accessibles la restitution de l'architecture et du décor, ainsi que l'exposé des influences subies, puis exercées, par ce qui fut, d'après Brantôme, « *la plus superbe maison qu'on sçaurait voir* ».

Guy RÉVEILLAC

^{10 -} Affirmation vérifiée auprès de chartistes dont M. Smith, thèse citée, p. 34-35 et note 1 de bas de page 35.

^{11 -} Marie-Rose Prunet-Tricaud, Le Château d'Assier en Quercy. Une œuvre majeure..., op. cit., p. 27.

^{12 -} Ibid., p. 27.



LE CHÂTEAU D'ASSIER EN QUERCY

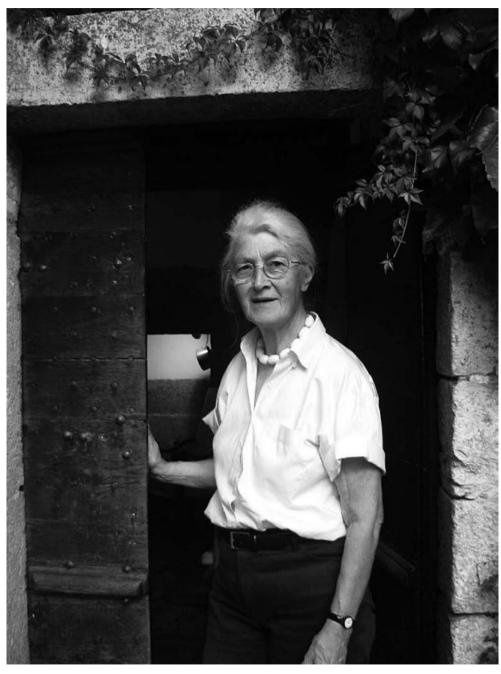
UNE ŒUVRE MAJEURE DE LA RENAISSANCE RETROUVÉE

MARIE-ROSE PRUNET-TRICAUD

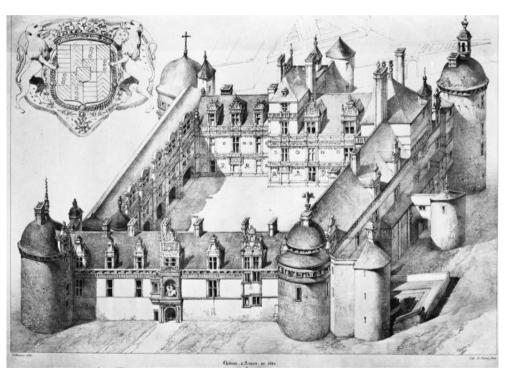
DE ARCHITECTURA

Collection fondée par André Chastel et Jean Guillaume Ricard





Marie-Rose Prunet-Tricaud



Le château d'Assier en 1680 (doc. SEL)





Le château d'Assier réduit à l'état de ruines (doc. SEL)



L'église d'Assier où Marie-Rose Tricaud accueillit le 59ème Congrès de la FHMP



Le gisant de Galiot de Genouillac, bâtisseur du château d'Assier

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des études du Lot

SÉANCE DU 3 AVRIL20141

Présidence: M. Foissac

Décès

- Jean-François Maurice, de Bélaye, regretté fondateur de la revue Gazogène.

Nouveaux membres

- Charles Delcamp, de Masclat;
- Françoise Guérout, d'Asnières-sur-Seine ;
- Bernard Ventach, de Végennes

Intervention de la Société

Dans le cadre de la sauvegarde du site archéologique du 113, rue André-Breton à Cahors, Daniel Cazes, président de la Société archéologique du midi de la France, a adressé à notre président un très chaleureux courrier de soutien avec copie à M. le Maire de Cahors. M. Foissac en fait la lecture en séance, remercie vivement la SAMF et son président.

Manifestations signalées

- À Cahors, de mars à mai 2014, à la Bibliothèque patrimoniale et de recherches du Grand Cahors : « Frédéric Mistral et les félibres lotois », exposition réalisée par la Médiathèque de Cahors et la Maintenance Gascogne-Haut-Languedoc du Félibrige.
- À Figeac, du 12 avril au 31 mai 2014, Galerie Sirbel, rue du Consulat : exposition « Louis 2 Verdal ».
- Au musée Zadkine, Les Arques, du 1^{er} mars au 28 juin 2014, exposition : « Dessins de la Grande Guerre. André Warnod (1885-1960) ».
- À la librairie Calligramme, du 15 au 30 avril 2014, exposition de photographies lauréates du jeu-concours organisé par l'Association des étudiants du pôle patrimoine de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès : « Réveille ton Cahors. Regards des jeunes sur leur ville ».
- Le CAUE du Lot propose, le samedi 12 avril 2014, la visite d'une maison individuelle contemporaine à Labastide-Marnhac.

^{1 -} M^{mes} Azaïs, Deladerrière, Delsahut, Foissac, Révellat, Royère, Teil; M^{les} Biésuz, Cavaroc, Cluzaud, Denjean, Gaumat, Grillaut, Poux, Valat-Loubère, Valette; MM. Audoin, Austruy, Auvray, Azaïs, Deladerrière, Denjean, Foissac, Lemaire, Linon, Serin, Réveillac, Rivière, Royère.

- À Paris, du vendredi 11 au dimanche 13 avril, au Grand-Palais, se déroulera l'édition 2014 du Salon international du Livre ancien (invités d'honneur : les Archives du ministère des Affaires étrangères).
- Le programme « Laissez-vous conter Cahors » des visites et animations du patrimoine pour la période avril-octobre 2014 est mis à la disposition des sociétaires.

Ouvrages reçus

- « Monographie de Bélaye par son instituteur, Pierre Delpech », manuscrit retrouvé et transcrit par Jean-François Maurice, Bélaye, 2010.
- Jean-Paul Lacam, *Souceyrac et ses environs au début du xx^e siècle*, Sousceyrac, éd. Souceyrac d'hier à aujourd'hui, 1989.
- Edgar Auber, *Pierre Lafon, un républicain lotois « enragé »*, Gramat, Ver Luisant, 2013, 108 p.
- Jean-Félix Pons, *De la boue, du vitriol et du sang, 144 sonnets de guerre du « héros » Paul Joannès. In memoriam 1914-1918, 207*° *et 11*° *régiments d'infanterie*, Alger, France-Afrique, 1935.
- Master Patrimoine 2014 de l'Université Toulouse II-Le Mirail, *C'est l'hôpital qui* [ne] se fout [pas] de la charité. Les hôpitaux de Cahors entre assistance et médecine, XI^e-XX^e siècle, Cahors, 2014.

Communications

LES HÔPITAUX DE CAHORS ENTRE ASSISTANCE ET MÉDECINE, XI°-XX° SIÈCLE (Classe de master 2 professionnel « Patrimoine » de Cahors)

Les étudiants du master 2 Patrimoine de l'Université Jean-Jaurès (nouvelle dénomination officielle de l'Université de Toulouse-le Mirail), respectant en cela une tradition bien établie, nous présentent le fruit de leur travail de recherche désormais étendu à deux années. Le cadre géographique pourrait paraître réducteur mais nos sociétaires cadurciens savent que, si aujourd'hui l'ensemble des services de l'hôpital de Cahors est regroupé dans un lieu unique, ou presque, il n'en a pas toujours été ainsi. La période médiévale, que les étudiants reconnaissent avoir survolée tant les documents sont difficiles d'accès, compte au moins trois établissements actifs (Saint-Jacques, Saint-Étienne, Notre-Dame ou de La Barre) – dont la vocation est plus l'hospitalité que les soins -, quelques fondations confidentielles ou éphémères (de Grossia, de Cazelles) et au moins deux léproseries (Saint-Georges et Bragayrac). À l'époque Moderne, les pouvoirs (Église, État, consulat puis municipalité) vont s'attacher à rénover et élargir une offre hospitalière confiée aux ordres religieux. Les étudiants nous présentent successivement les différentes étapes qui mènent au « grand enfermement » et à la création d'un hôpital général, sur le site actuel, au XVIIe siècle. Enfin, nourries par l'histoire contemporaine, viennent les parties thématiques qui ont particulièrement retenu leur attention et constituent autant de chapitres de leur ouvrage : « enfants abandonnés » (foyer du Payrat, près de Cahors), « malades », « femmes » (on aura compris qu'il s'agit de maternité), « militaires », « aliénés » (hôpital de Leyme). On se reportera pour plus de détails à l'ouvrage de la promotion, dont il faut souligner au passage la qualité graphique.

* *

SÉANCE DU 5 JUIN 2014²

Présidence : M. Foissac

(La séance mensuelle de mai a été annulée, les jeudis 1er et 8 mai étant jours fériés.)

Nouveaux membres

- Laurent Guyard, de Sainte-Alauzie;
- Philip Hoyle, de Sauliac;
- François Nadaud, de Payrac.

Félicitations

- à Serge Austruy et Claude Lufeaux †, lauréats 2014 du prix Prosper-Estieu de l'Académie des arts, lettres et sciences de Languedoc pour leur ouvrage *Pradines en images*.

Manifestations signalées

- 17^e édition des Journées du patrimoine de pays et des moulins, les 14 et 15 juin 2014, sur le thème « Lumière et couleurs ».
- « Le village et le fort de Comiac », conférence animée par Élodie Cassan, le 13 juin 2014 à 20 h 30, à Comiac.
- Un partenariat entre le Conseil général du Lot et le CAUE46 organise une formation sur la mise en œuvre de la lauze calcaire, les 11 et 12 septembre 2014, à l'Écomusée de Cuzals.
- Le Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise (PAHVDL) présente l'exposition « Meunier, tu dors... », du 24 mai au $1^{\rm er}$ septembre 2014, au Château des doyens de Carennac.
- En partenariat avec le CAUE, le PAHVDL organise, le samedi 14 juin à 15 heures, une visite de Martel sur le thème des enduits et traitements de façades.
- L'exposition du musée Lurçat « La peinture de Jean Lurçat (1892-1966). Collections secrètes » est visible jusqu'au 30 septembre.

Ouvrages reçus

- Bernard Balan, « Sur le rôle de l'imaginaire dans la pratique psychiatrique au XIX^e siècle », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, Vendôme, PUF, 1972, tiré à part, 18 p. (don de l'auteur).
- Historique du 11º RI (1914-1918), Albi, Édouard Julien éd., s.d., 61 p. (don de Bruno Sabatier).
- « Une méthode de restitution architecturale : l'étude du château d'Assier », *Histoire de l'art* n° 54, juin 2004, 12 p. (don de Guy Réveillac).
 - Georges Vertut, D'un pays inconnu, le Quercy, Saint-Céré, éd. Vertuel, 1967, 227 p.

^{2 -} M^{mes} Azaïs, Delsahut, Foissac, Linon, Rousset, Revellat, Royère, Serin; M^{les} Brun, Cavaroc, Denjean; MM. Audoin, Auvray, Azaïs, Balan, Baux, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac Patrice, Foissac Pierre, Gérard, Lagaly, Linon, Savy, Serin, Réveillac, Royère.

- Georges Maynard de Lavalette, *L'Imprévisible Destinée d'un Gramatois dans la guerre d'Amérique, l'émigration et en Vendée (1758-1814)*, s.l., 1999, 82 p. (don de Jean-Claude Coustou).
- Master Patrimoine de Cahors, « L'hôpital Jean-Rougier de Cahors. De la charité à la médaille de la Résistance », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n° 37, 2014, pp. 66-69.
- Christophe Galinon, Pascal Riviale, *Une vie dans les Andes. Le journal de Théodore Ber (1864-1896)*, Paris, Ginkgo Paris, 2014, 489 p.
- Édouard Armand, *Le Meunier de Ganil. Scènes et paysages des bords du Lot*, Cahors, Girma, 1886, rééd. illustrée et augmentée par l'Association française pour la lecture, 2011 (don de Jean Foucambert ; nous présentons nos excuses à l'éditeur pour avoir omis en son temps de signaler cette parution).

Communications

HOMMAGE À MARIE-ROSE TRICAUD (Guy Réveillac)

À l'occasion de l'édition chez Picard d'une version courte et remaniée de la thèse inédite de Marie-Rose Tricaud sur le château d'Assier, Guy Réveillac a tenu à rendre hommage à cette grande dame. Il a souligné, images à l'appui, l'immense travail réalisé par cette agrégée des lettres classiques devenue docteur en histoire de l'art qui a consacré sa vie à Galiot de Genouillac et ses prouesses architecturales à Assier et Lonzac. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette publication très attendue mais le bel hommage rendu par Guy Réveillac est intégralement reproduit dans cette édition.

MISTRAL ET LE RENOUVEAU OCCITANISTE EN QUERCY (Marc Lagaly)

Notre sociétaire Marc Lagaly, professeur d'occitan et majoral du Félibrige, intervient à l'occasion du Centenaire de la mort de Frédéric Mistral pour nous présenter tous ceux qui, localement, ont contribué, dans le sillage du maître, au renouveau de l'occitanisme en Quercy. Nous ne boudons pas notre plaisir quand l'orateur place au premier rang d'entre eux la Société des études du Lot. Dès sa fondation, avant même le renouveau mistralien, notre société entretient la mémoire de la « lenga nòstra » dans les pages de son Bulletin ouvertes aux poètes dits alors « patoisants » et à travers un concours destiné à récompenser les meilleurs d'entre eux. Marc Lagaly est d'ailleurs un fin connaisseur des archives de notre société qui, rappelle-t-il, renferme des trésors inédits. Ce maintien de la langue d'oc dans sa version quercinoise et dans une transcription phonétique est bientôt suivi, sous l'influence du grand Mistral, par les premières tentatives d'unification que nous retrace l'orateur, soulignant en ce domaine le rôle éminent de personnalités locales comme Antonin Perbosc. Il n'omet pas, et nous l'en félicitons, de restituer ce maintien difficile dans son contexte historique : une Troisième République jacobine qui considère avec beaucoup de méfiance ces tentatives de restauration des parlers locaux. Les cercles occitanistes eux-mêmes, à commencer par les célèbres grelhs carcinòls, n'échappent pas aux tensions politiques de l'époque et Marc Lagaly évoque, non sans humour, les tendances « maurassiennes » d'une partie de ces milieux... De Paul Froment à notre estimé vice-président l'abbé Sylvain Toulze, de nombreuses personnalités émergent de ce long combat pour la culture occitane. Il va sans dire que nous souhaitons ardemment les retrouver dans un prochain article en hommage à « la lenga del brèc d'ont avèm espelit », pour conclure avec les mots du poète figeacois Jules Malrieu.

Encore disponible à la SEL

Patrice Foissac (éd.)

VIVRE ET MOURIR EN TEMPS DE GUERRE DE LA PRÉHISTOIRE À NOS JOURS: Quercy et régions voisines



MÉRIDIENNES

Fédération historique de Midi-Pyrénées

VIVRE ET MOURIR EN TEMPS DE GUERRE DE LA PRÉHISTOIRE À NOS JOURS : Quercy et régions voisines

Tenu à Cahors du 19 au 21 juin 2009, le 59st Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées proposait aux chercheurs d'explorer la vie des populations passées du Quercy et des régions voisines dans les périodes les plus difficiles qu'elles aient connues, celles des temps de guerre. Il ne s'agissait pas d'étudier l'histoire militaire, mais les répercussions des guerres, proches ou lointaines, sur la société. Cela dans une longue durée, durant laquelle la nature, les implications et les techniques de la guerre changent du tout au tout. De la Préhistoire à la Deuxième guerre mondiale, les apports des auteurs offrent au lecteur un riche ensemble d'informations, souvent originales, qui lui permettront comparaisons et rapprochements.



ISBN: 978-2-912025-82-1

PRIX:35€













Patrice Foissac, professeur agrégé au collège Léon Gambetta de Cahors, docteur en histoire de l'Université de Toulouse ("Les collèges séculiers des universités de Cahors et Toulouse aux XIV[®] et XV[®] siècles"), président de la Société des études du Lot depuis 2005.

Illustration: © « Monument aux morts », Musée Henri-Martin (Cahors), cliché Nelly Blaya.

FOIRES ET MARCHÉS AUTOUR DE FIGEAC

Témoins séculaires de la vitalité de la population et baromètre de son activité, les foires et marchés mettent sous nos yeux les réalités du pays.

Leur activité est soumise à la nature, sol et climat, mais reflète aussi l'organisation sociale. Le *droit des foires* est un droit régalien. Nous nous intéresserons d'abord à cet aspect.

Créations spontanées et droit régalien

Traditionnellement, les mots foires et marchés représentent deux aspects différents d'une même activité. Le **marché**¹ désigne une réunion dans un lieu public de vendeurs et d'acheteurs locaux. Il est né de l'échange, du troc dans une société où l'argent est rare pour une bonne partie de la population et où les *salaires* sont payés en nature ou en services réciproques. Quelques seigneurs et dignitaires religieux alimentent ces marchés du produit de leurs rentes en nature car le système social repose sur la toute puissance de la propriété foncière. La production et l'accès aux marchés en découlent. Cependant le droit d'autoriser les foires est un droit régalien générateur de péage, qui repose sur la puissance publique (sous la monarchie absolue le contrôle et la concession des foires relèveront du contrôleur général).

Certains marchés qui réussissent deviennent des **foires**². Celles-ci se tiennent à lieu et dates fixes (pèlerinages, fêtes votives). Elles élargissent l'horizon au point que les valets s'y rendent à la saison de l'embauche. Cet afflux d'étrangers au pays et parfois de vagabonds nécessite une organisation et une police. Lorsque le pays est morcelé en principautés féodales, les seigneurs imposent leur pouvoir, mais à partir du treizième siècle, d'une part la monarchie s'efforce de le limiter, d'autre part la montée de la bourgeoisie, qui dispose de davantage de monnaie, inquiète les féodaux. La bourgeoisie, qui redécouvre le droit romain et les consulats grâce à ses enfants qui vont étudier en Italie du nord et dans le sud de la France, cherche à s'imposer.

La ville de Figeac peut faire figure de pionnière face au pouvoir contesté de l'abbé de Saint-Sauveur. Elle aurait obtenu quelques droits dans les années 1250 dont nous ignorons le détail. Ils servirent cependant d'assise à la charte concédée en 1318 par la royauté qui avait acheté en 1302 l'essentiel des droits de l'abbé sur la ville. Au cours

^{1 -} Nom tiré du latin *mercatus*, transaction commerciale individuelle dont le marché est la somme.

^{2 -} Nom tiré du latin feriae jour de fête.

des années 1250 à 1300, des chartes sont consenties par les seigneurs de Cajarc, Thémines, Béduer, Espédaillac, Capdenac, Gréalou, Lacapelle-Marival et Fons entre autres. Ces chartes qui concernent l'ensemble des droits des tenanciers et la vie des communautés nous sont connues grâce à des *vidimus* parfois partiels dressés à l'occasion des multiples procès opposant au fil des siècles seigneurs et consuls. Elles consacrent la liberté de posséder et commercer les *biens meubles*, et organisent la remise en *gage*, première apparition du crédit à la consommation. Ainsi à Lacapelle-Marival : « *Celui qui vendra des choses nécessaires pour manger et boire sera tenu d'accepter de l'acquéreur quel qu'il soit un gage de valeur égale à la marchandise*. » La charte organise aussi les conditions de la vente du gage par adjudication publique.

Les chartes fixent les dates du marché : le jeudi à Gréalou et Thémines, et même des foires : le dimanche après la Toussaint à Gréalou, à la Saint-Laurent à Béduer et à l'octave de Toussaint à Thémines. Il s'agit le plus souvent de foires aux animaux. À Espédaillac et Assier, ces foires précèdent de peu la transhumance vers l'Auvergne.

Le seigneur local est tenu d'assurer la sécurité des participants. À Cajarc il doit protéger « celui qui vient aux marchés depuis le samedi jusqu'au lundi pendant tout le jour ». Les coutumes prévoient aussi une police commerciale : interdiction de vendre un bien volé et, à Cajarc, « que les vendeurs garantissent aux acheteurs les choses qu'ils vendent ». Elles imposent le respect des mesures (grains et huile), des poids et des longueurs. Ces mesures sont souvent celles de Figeac ce qui atteste la primauté du marché figeacois. Curieusement, les mesures de vin appliquées sont celles des communautés rurales. Peut-on en déduire que Figeac n'était pas le lieu d'un tel marché ?

La primauté du marché figeacois s'explique par plusieurs raisons : comme le note Jack Thomas, « des villes marchés sont apparues autour de l'armature religieuse et politique c'est-à-dire des abbayes et des châteaux. Parmi les abbayes citons Figeac[...]». Il ajoute : « Une caractéristique des centres urbains est l'attraction qu'ils exercent sur les campagnes voisines. » Figeac est le lieu où se concentrent le pouvoir de l'abbaye et le pouvoir civil (viguier, sénéchal, bureau de l'élection puis sous-préfecture, tribunal civil et administrations républicaines). Enfin, la population de la communauté est de l'ordre de 6 500 habitants qui sont autant de consommateurs.

Dans cette ville, l'importance du marché impose des règles plus précises. La charte de 1318 stipule que « seuls les consuls en corps et non chacun en particulier pourront surveiller les boucheries de chair et de poissons et les marchés, régler les contestations relatives aux tables des marchands... ». Ils fixent le règlement des chasseurs et pêcheurs, peuvent confisquer les viandes malsaines et imposer des peines pécuniaires. Sans doute savent-ils profiter de circonstances « politiques » car ils obtiennent plusieurs fois des concessions de l'autorité royale. Philippe de Valois en 1345 autorise à Figeac deux foires de quatre jours le 4 novembre et pour l'octave de Pâques, Charles VI une foire à la Saint-Georges et Charles VII deux foires à la Saint-Marc et à la Saint-Clément³.

À Figeac également il est nécessaire d'organiser l'espace : outre les halles au froment et à l'avoine et le *mazel* (boucherie) certains lieux accueillent des marchés particuliers : « place aux herbes » près de l'église Saint-Sauveur. Comme en outre la communauté s'est assuré un quasi-monopole en matière d'artisanat en organisant les corporations

^{3 -} Philippe Calmon, « À propos des chartes et coutumes de Figeac et de sa région », Quercy Recherche, n° 53/54, p. 36.

et en les localisant dans certaines rues, le contrôle du commerce est total. Les consuls s'efforcent particulièrement d'éviter la spéculation sur les grains en période de crise⁴. Mais comme le note Richeprey en 1781, à propos des 18 foires annuelles tenues à Figeac : « Il y a peu de villes où l'on compte autant de foires qu'à Figeac, mais on reconnaît qu'un grand nombre sont nuisibles aux campagnes alentour. »

Grand commerce, banquiers et changeurs

Autant à partir du spectacle hebdomadaire ou mensuel de nos marchés nous pouvons imaginer ce qu'ils étaient par le passé, autant nous peinons à imaginer la prospérité de la bourgeoisie marchande figeacoise qui entre les onzième et treizième siècles a construit les beaux immeubles que nous pouvons encore voir. Certains invoquent les bénéfices du grand commerce. Dans une société où la monnaie est rare au plan local, nous pouvons constater que les seigneurs dont les revenus sont essentiellement d'origine foncière font face avec difficulté aux dépenses militaires et au paiement des dots de leurs filles et sœurs. Nous ne pouvons en outre comptabiliser les transferts de capitaux vers la royauté, les grands seigneurs et la hiérarchie religieuse. Tout au plus peut-on constater que quelques marchands ont les moyens d'accéder au grand commerce qui se développe. On peut sans doute avancer que la suppression en 1373 du droit royal de marque doit contribuer au développement de la ville. Même si le déplacement des moines de Conques à Figeac est motivé par une meilleure desserte du site sur la route du Languedoc à l'Auvergne, celui-ci n'est pas unique et Gramat et la Dordogne lui feront concurrence. La ville n'est pas située sur une rivière navigable même si le Lot est proche. L'état des voies de communication principales héritées de l'Empire romain, voies à fonction militaire, ne semble pas autoriser un grand nombre de lourds charrois. Les communautés voisines des vallées du Lot et du Célé, de Lissac et Lunan se plaignent des mauvaises conditions de circulation. Il faudra attendre Colbert et surtout Turgot pour que les voies royales soient aménagées. On ne peut donc imaginer d'importants convois de produits de tous pays et notamment d'Orient. Tout incite à penser que les marchands figeacois sont chargés de veiller à l'approvisionnement local et d'encaisser sa valeur. Ils agiraient donc comme des correspondants de banquiers⁵. Sur le plan moral, ce rôle n'est pas condamné par l'Église (sainte Foy est même invoquée pour assurer l'équité des contrats), mais la tentation des manipulations et de l'usure est permanente. L'usure est condamnée notamment par saint Thomas car « on vend ce qui n'existe pas » et les manipulations sont rendues possibles par la variété des monnaies. On peut penser que l'implantation de la monnaie royale à Figeac à la suite du traité de 1302, qui conduisit à celle d'un atelier monétaire, supprima quelques excès, mais la royauté elle-même ne se priva pas de dévaluer.

Les guerres et les épidémies ont sans doute mis fin à l'embellie figeacoise. Les élites quittèrent la ville ou se reconvertirent dans la propriété foncière dans l'attente des offices. La situation s'aggrave après l'exil des protestants. En 1781, Richeprey note à propos de l'Élection de Figeac : « Les consommateurs soit gentilshommes, gens de robe,

^{4 -} Ph. Calmon, « Les consuls de Figeac et l'organisation des marchés au XVIII esiècle », Bulletin de la Société des études du Lot (BSEL), t. CVII, 1986, p. 222.

^{5 -} Louis d'Alauzier, « Les Figeacois et le grand commerce jusqu'en 1350 », BSEL, t. LXXV, 1954, p. 223-234.

marchands, [ou] bourgeois sont en général dans une situation médiocre du côté de la fortune. »

Une image partielle d'un monde disparu

Les penseurs de la Révolution, qui avaient lu Adam Smith, sont favorables à la libéralisation des autorisations de foires. Il en résulte une période d'anarchie. Depuis 1884, la création doit être autorisée pour les foires par le Conseil Général du département et pour les marchés par les municipalités. Foires et marchés sont devenus le motif de conflits en raison du désir de certains maires de mettre en évidence leur commune mais aussi de se procurer des ressources fiscales. Les octrois annulés par la Révolution sont rétablis en 1809. Les droits de place indispensables au financement de la modernisation de la ville de Figeac sont contestés par les paysans venant à la foire, notamment fin 1934 et début 1935.

Depuis cette époque, les transformations de la vie rurale par suite de la diminution du nombre de paysans et de l'amélioration des possibilités de déplacement changent le visage de la petite ville. Néanmoins, si les foires et marchés ne sont plus l'occasion exclusive de visites aux amis et à la famille, de démarches administratives et d'achats chez les marchands et artisans établis à la ville, ils demeurent une occasion unique de rencontres et même de divertissements.

Philippe Calmon

Bibliographie

Henri Guilhamon, *Journal des voyages en Haute Guyenne de J. F. Henry de Richeprey*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1967.

Jack Thomas, Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain de la fin de l'Ancien Régime à 1914, Toulouse, PUM, 1993.

« MIRACULEUSE RÉAPPARITION, II » : LE REGISTRE CONSULAIRE CADURCIEN DE 1408-1409 (TRANSCRIPTION ET TRADUCTION DES COMPTES EN DÉPENSE)

Nous rappelons aux nouveaux lecteurs que l'inversion chronologique dans la transcription et la publication des deux registres consulaires récemment retrouvés ne relève pas totalement de l'arbitraire mais d'une priorité éditoriale personnelle expliquée en tête du précédent article¹.

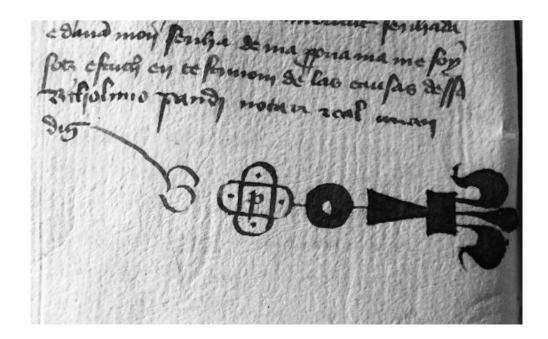
Voici donc la transcription partielle (la trop longue liste des contribuables cadurciens pourra être publiée sur notre site) du registre de 1408-1409. Le chanoine Albe en a donné un bref résumé dans son *Inventaire*, sous le numéro 670, en précisant bien qu'il s'agissait de la « copie d'un budget, dont l'original a disparu, faite par M. de Flaujac et restée manuscrite² ». Nous disposons désormais de l'original retrouvé, registre papier de 15 x 42 cm de 58 folios, déposé aux Archives départementales sous la cote EDT 042 CC 64.

La langue du registre est encore le languedocien médiéval, d'une forme parfois assez différente de celle utilisée en 1518-1519, à plus d'un siècle de distance. Curieusement, le notaire Barthélemy Pand (latinisé en *Pandini*) rédige dans une graphie proche de celle du gascon : les – ch habituels deviennent des – g comme *fach > fag, puech > pueg, gach > guag, lodich > lodig*, etc. Mais il s'agit peut-être d'une abréviation que nous avons mal comprise. De même on trouve le mot *dia* (jour) utilisé en même temps que *jorn*. La graphie des prénoms est restée celle des siècles précédents et l'influence française, sensible dès le début du XVI^e siècle, est inopérante en ce début de XV^e siècle. Nous n'en tirerons, par prudence – une comparaison réduite à deux notaires –, aucune autre leçon de linguistique, laissant ce soin aux spécialistes de la discipline auxquels la transcription occitane est dédiée. L'écriture est relativement lisible, dans la tradition de l'époque, beaucoup plus en tout cas que celle du précédent registre, qu'on en juge :

^{1 -} Bulletin de la Société des études du Lot, 1er fascicule 2014.

^{2 -} Edmond Albe, *Inventaire raisonné et analytique des archives municipales de Cahors*, 1re partie, Cahors, Imp. G. Rougier, s.d. [1914], 217 p.; 2e partie, dans *Bulletin de la Société des Études du Lot*, t. XLI (1920), p. 1-48; t. XLIII (1922), p. 1-28; t. XLV (1924), p. 29-99; 3e partie, t. XLVII (1926), p. 1-150. Acte n° 670.

Emay plan for med you prepries as pure propries as the propries for the point the propries of the point that the propries of t



Contentons-nous de rappeler brièvement les principaux éléments du contexte politique pour éclairer les décisions consulaires (pour obtenir un éclairage plus large, approfondir la question militaire ou avoir un apercu du contexte socio-économique quercinois, on consultera avec profit les ouvrages de Jean Lartigaut et Nicolas Savy³): nous sommes dans cette année consulaire, qui court de mai 1408 à mai 1409, au cœur de la guerre de Cent Ans ; l'assassinat de Louis d'Orléans, l'année précédente, a ouvert le célèbre conflit Armagnacs - Bourguignons et la folie du roi Charles VI aggrave la situation politique. Le camp des Orléans est désormais dirigé par le connétable Charles d'Albret et le comte Bernard VII d'Armagnac que nous verrons cités à plusieurs reprises dans le registre. On comprend donc les nombreuses références à la guerre : nomination de capitaines, échange de renseignements avec les villes voisines, présence de sentinelles sur les collines entourant la cité... Ce contexte peut également éclairer la première mention authentique de l'existence de la Sainte-Coiffe que l'historien Foulhiac n'a pas manqué de relever sur le registre lui-même. Des travaux en cours devraient prochainement nous en dire plus sur l'apparition de certaines reliques au cours de la guerre de Cent Ans, un début de « mobilisation des consciences » selon une expression que ranime le centenaire de la Première Guerre mondiale.

f° 1

Ensec se so que abem paguat [fin de ligne effacée] per lo fag de cossolat de caortz del primier jorn de may que fo lan mial IIIIC e VIII tro al premier jorn de may lan mial IIIIC e IX/ S'ensuit ce que nous avons payé pour le fait du consulat de Cahors, du premier jour de mai de l'an 1408 jusqu'au premier jour de mai de l'an 1409 :

Premieramen paguem a mossen mathio Salavert dos sols III deniers tornes per una messa que (dit) en la capela de sanh esperit lo segon jorn de may ont foro los senhers cossols [effacé] II deniers per dos dobblos e comtat la proffecte dels senhers / Premièrement, nous avons payé à messire Mathieu Salavert deux sols 3 deniers pour une messe dite en la chapelle du Saint Esprit le second jour de mai où furent présents les seigneurs consuls [effacé] 2 deniers pour deux doubles⁴ et compté l'offrande des seigneurs.

E may III sols IX deniers tornes que paguem per la tencha que es guastada per lo fag del cossolat per tot lan / Et plus, 3 sols 9 deniers tournois que nous avons payés pour l'encre dépensée pour le fait du consulat pour toute l'année.

E may LXII sols tornes que avem paguatz per una rayma XI mas de papie que abem guastat en cossolat tant per far los papiers en que foro escrig la talha e la miega talha e per far lo papier del guag e cartel e letras per tot lan / Et plus, 52 sols tournois que nous avons payés pour une rame et 11 mains de papier que nous avons dépensées au consulat tant pour faire les papiers sur lesquels furent écrites la taille et la demi-taille que pour faire le papier du guet, les affiches et les lettres pour toute l'année.

^{3 -} Jean Lartigaut, Les Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1440-vers 1500), Toulouse, Publ. de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1978; Nicolas Savy, Les Villes du Quercy en guerre; la défense des villes et des bourgs du Haut-Quercy pendant la guerre de Cent Ans. Aspects militaires, politiques et socio-économiques, Cahors, éd. Savy AE, s. d.; Cabors pendant la guerre de Cent Ans, Cahors, Colorys, 2005

^{4 -} Mention d'un équivalent monétaire, le double valant donc alors 1 denier tournois.

E may VII sols VI deniers tornes que abem paguat per una lhivra e mega de sera que abem guastada en cossolat per tot lan / En plus, 7 sols 6 deniers tournois que nous avons payés pour une livre et demie de cire que nous avons dépensée au consulat pour toute l'année.

E may XXVII sols tornes que paguem per quatre torchas que pesavo IX lhivras a III sols la (lhivra) las quals comprem per honorar la processio lo sancte capel lo jorn del senet que fo lo dia de sancta crotz de may las quals se guastero per las torchas de cossolas los trotz/ En plus 27 sols tournois que nous avons payés pour quatre torches qui pesaient 9 livres, à 3 sols la livre, lesquelles nous avons achetées pour honorer la procession de la Sainte-Coiffe⁵, le jour du synode qui fut le jour de la Sainte-Croix de mai, desquelles se dépensèrent les morceaux pour les torches du consulat.

E may VIII deniers tornes que paguem per VIII fulhs de paier per guarnir las dichas torchas lo dia dessus / Et plus, 8 deniers tournois que nous avons payés pour 8 feuilles de papier pour garnir lesdites torches le jour dessus dit.

Soma V lhivras III sols II deniers / Total: 5 livres, 3 sols, 2 deniers.

f° 1v

E may X deniers que paguem als servens que portero las dichas torchas per I pichie de vi que lor fo donat / [nous faisons désormais l'économie du « en plus » de chaque item]10 deniers que nous avons payés aux sergents qui portèrent lesdites torches pour un pichet de vin qui leur a été donné.

E may VIII deniers que paguem a laurens del peiro que anet a pradinas am mestre peire del fraysse e am en jacme buffet que anero parlar am mossen de caortz e so a IX de may / 8 deniers que nous avons payés à Laurent du Peyrié qui alla à Pradines avec maître Pierre Del Fraysse et avec messire⁶ Jacques Buffet pour aller parler avec messire de Cahors [l'évêque], et ce le 9 mai.

E may VI sols V deniers tornes que paguem per pa vi corbels e fromatge que se guasteren en cossolat a V de may on aura gran re de gens de la vila que ero vengutz de veire las murelas els portals / 6 sols 5 deniers tournois que nous payâmes pour pain, vin, corbels et fromage qui se consommèrent au consulat le 5 mai où étaient un grand nombre de gens de la ville quand on avait fini d'inspecter les murailles et les portes⁷.

E may II sols IIII deniers tornes que paguem a mossen mathio salavert que dis una messa a senh esperit lo jorn de panthacosta contat la proffecta dels senhers e II deniers per dos dobblos / 2 sols 3 deniers tournois payés à messire Mathieu Salavert qui dit une messe du Saint-Esprit le jour de Pentecôte, compté l'offrande des seigneurs [consuls] et 2 deniers pour deux doubles.

E may III sols IX deniers tornes que paguem par dar lo vi al sartres lo dia que los senhors vestiro las reubas / 3 sols 9 deniers tournois payés pour offrir le vin aux tailleurs le jour où les seigneurs [consuls] revêtirent leur robe.

^{5 -} En surcharge, on peut lire ces lignes : « *Pro sancto sudario cadurcensi quod solemniter ferebatur in publicis processsionibus synodalibus diocesis cadurcensis.* » Et, plus bas, « *ideo sancto sudario cadurcensi die 15 junii an. 1687* » avec la signature de l'auteur de la mention, l'historien Raymond de Fouilhac, « *foulbiac vic. generalis* », alors vicaire général du diocèse.

^{6 -} Avec ici l'abréviation « en » pour senher.

^{7 -} Cette inspection fait partie des règles d'intronisation des consuls ; nous la rencontrons encore au XVIe siècle.

E may II sols VI deniers que paguem als pelhissies que avian folradas las reubas dels senhors per lo vi que lor fo donat / 2 sols 6 deniers payés aux fourreurs qui avaient fourré les robes des seigneurs, pour le vin qui leur fut offert.

E may VIII deniers tornes que paguem par agranar lo cossolat / 8 deniers tournois payés pour décorer le consulat.

E may XXV sols IX deniers tornes que paguem per XV quartz de vi e per I cent de corbels e per II lhivras de fromatge e per VII michas e sireyas lendema de panthacosta quant solem vengutz de la fiera / 25 sols 9 deniers tournois payés pour 15 quarts de vin, pour 1 cent de corbels, et pour 2 livres de fromage, et pour 7 miches et des cerises, le lendemain de Pentecôte quand nous sommes revenus de la foire.

Soma XLII sols XI deniers tornes / Total : 42 sols, 11 deniers tournois.

f° 2

E may II sols VI deniers tornes que paguem a xxxx [effacé] que trames lo capitan de castelnuo am lexxx que trametia als senbors cossols e fo a VI de juin / 2 sols 6 deniers tournois payés à [un messager ?] qu'envoya le capitaine de Castelnau [- Montratier] avec une [lettre ?] qu'il envoyait aux seigneurs consuls, et ce fut le 6 juin.

E may II sols VI deniers que paguem en ramon vidal per los despens que avia fachs lo [effacé] dessus dig en son hostal / 2 sols 6 deniers payés à messire Raymond Vidal pour les dépenses qu'il avait faites le [jour ?] susdit en son hôtel.

E may XX deniers que paguem per una [effacé] e per unas talhadas que comprem per lo cossolat e so a XXII de juin / 20 deniers payés pour une [?] et pour des coupes de bois que nous avons achetées pour le consulat, et ce le 22 juin.

E may III sols IIII deniers tornes que paguem per lo vi que fo donat als senhors que feiron lo guag per vila lo ser de sanh johan / 3 sols 4 deniers payés pour le vin qui fut donné aux seigneurs qui firent le guet par la ville le soir de la Saint-Jean.

E may XXXIIII sols tornes que paguem per lo mermament de quatre torchas que aviam agudas per honorar lo cor de dio a la processio contatz II sols per la garniso de las dichas torchas / 34 sols tournois payés pour la dépense de quatre torches que nous avions eues pour honorer le Corps de Dieu lors de la procession, comptant 2 sols pour la garniture desdites torches.

E may XVI deniers que paguem per lo vi e guinas que fo donat als menestries lo dia dessus / 16 deniers payés pour le vin et les cerises qui furent donnés aux ménestriers ce jour-là.

E may XX deniers tornes que donem als menestries que agio honorar los senhors cossols quant mestre Bertran capi se fetz bachelier a lescola de la gramayria /20 deniers tournois donnés aux ménestriers qui allèrent honorer les seigneurs consuls quand maître Bertrand Capi fut fait bachelier à l'école de grammaire⁸.

E may II sols VI deniers que paguem a jacme macip que trames huc dorguelhi am letras que mandava que hont avises lo pueglaroca e sanh Serc quar los angles avian fag armas per penre lo e so a XXIIII de julh / 2 sols 6 deniers payés à Jacques Macip

^{8 -} Bachelier ès arts ; cette dernière faculté étant souvent dite « de grammaire et logique ».

qui a envoyé Hugues d'Orgueil avec des lettres pour qu'on prévienne Puylaroque et Saint-Cirq car les Anglais avaient pris les armes pour s'en emparer, et ce le 23 juillet *Soma XLIX sols VI deniers*⁹ / Total 49 sols, 6 deniers.

f° 2v

E may IIII sols VI deniers que paguem per pa et vi que se guastet a XX daost en cossolat en una gran re de senhors que avian tengut cosselh / 4 sols 6 deniers payés pour le pain et le vin consommés le 20 août au consulat par un grand nombre de seigneurs qui y avaient tenu conseil.

E may X deniers que paguem als menestries per lo vi que lor fo donat lo dia que se fetz bachelier johan dafornier / 10 deniers payés aux ménestriers pour le vin qui leur fut donné le jour où fut fait bachelier Jean Delfournier.

E may XXIIII sols que paguem per quatre torchas cascuna de II lhivras a III sols la lhivra lasquals comprem per honorar la processio laqual fo facha lo jorn de sanh abdon et senen E apres los trotz que sobrero se guastero per lo fag de cossolat / 24 sols payés pour quatre torches, chacune de 2 livres, à 3 sols la livre, lesquelles avons achetées pour honorer la procession faite le jour des saints Abdon et Senen. Et les morceaux qui restèrent furent dépensés pour les affaires du consulat.

E may II sols VI deniers tornes que paguem per II fays de fe que comprem per metro en la cambra e fo a IX de novembre / 2 sols 6 deniers payés pour 2 charges de foin achetées pour mettre en la chambre [du consulat] et ce le 9 novembre¹⁰.

E may IIII sols que paguem per I quart per mesurar blat loqual compret steve pradier alencan e fo mes a la bladeria quar no hi avia panh / 4 sols payés pour un quart à mesurer le blé, lequel a été acheté par Etienne Pradier à l'encan et fut placé à la bladerie [halle aux grains] car il n'y en avait point.

E may V sols que paguem per los grasilhos de fer que comprem de steve pradier enque fo mes guiral dal cornolhie losquals grasilhos are tenc lo viguier / 5 sols payés pour les grilles de fer que nous avons achetées à Étienne Pradier et dans lesquelles fut mis Guiral du Cornouiller, et que le viguier garde actuellement.

E may VIII sols IIII deniers tornes que paguem per alcuna quantitat de peira que avia comprada mossen amalvi de roerguas laqual fo mesa per reparar lostal ont esta peviel loqual es de lespital de carriera maior e los senhors donero lor o quar lespital no avia de que paguar segon que disian / 8 sols 4 deniers tournois payés pour une certaine quantité de pierre achetée par messire Amalvin de Rouergue, laquelle fut utilisée pour réparer la maison où était Peviel, laquelle appartient à l'hôpital de la Grande rue. Et les seigneurs [consuls] le donnèrent car l'hôpital n'avait pas de quoi payer selon ce qu'ils disaient.

Soma XLII sols II deniers / Total 42 sols, 2 deniers.

^{9 -} Sur un petit billet inséré, une note contemporaine ajoute « soma 42 sols 2 deniers. Il y a une erreur d'addition, il faudrait 49 sols 2 deniers ». Mais à cet endroit là du registre, aucune somme ne correspond aux « 42 sols 2 deniers »... Il faut en fait passer au folio suivant.

^{10 -} Il s'agit de faire une jonchée en étalant le foin au sol pour lutter contre le froid.

f° 3

E may III sols VIII deniers tornes que paguem per [effacé] quartz de vi a VI deniers lo quart e per pa e fromatge que se guastet en cossolat a XXIX de (jenier) ont ero los cossols pierres de tresettas mossen huc lacosta e mossen guilhem faure e gran re dautres / 3 sols 8 deniers tournois payés pour [?] quarts de vin, à 6 deniers le quart, et pour du pain et du fromage consommés au consulat le 29 janvier par les consuls, Pierre de Trézettes, messire Hugues Lacoste et messire Guillaume Faure et un grand nombre d'autres.

E may XXIIII sols tornes que avem paguat per VII trotz de torchas que pesano VIII lhivras IX oncias losquals avem guastatz per lo fag de cossolat per tot lan part extra fo que es escrig dessus [écriture différente pour ce qui suit] los tres trot ero torchas entieras que pezavan V lhivras am per la lhivra [il manque le prix à la livre laissé en blanc] e foro la primiera den jacme bufet e lautra den ramon lafaya e lautre de guilhem da lacosta et IIII trotz den bernat danegelia pezado III lhivras IX oncias e mega an per VI deniers la lhivra / 24 sols tournois payés pour 7 morceaux de torches qui pesaient 8 livres 9 onces, lesquels avons dépensés pour les affaires du consulat pour toute l'année, selon ce qui est écrit ci-dessus. Trois étaient des torches entières qui pesaient 5 livres, à [blanc] la livre, la première de Jacques Buffet, l'autre de Raymond Lafage et l'autre de Guillaume Lacoste, et 4 morceaux de Bernard de Négèles pesant 3 livres 9 onces et demie, à 6 deniers la livre.

E may XL sols tornes que avem paguatz a arnal bonossias per sonar lo senh del mostier del guag loqual sonet per tot lan / 40 sols tournois que nous avons payés à Arnaud Bonnassies pour sonner la cloche du moustier pour le guet, laquelle il a sonné toute l'année.

E may XLV sols tornes que avem paguatz per una trompeta laquel fem aportar de Tholosa laqual bailem a laurens quar lautra era tota asolada e fo de bernat daduran / 45 sols tournois que nous avons payés à Bernard Danduran pour une trompette, laquelle nous avons fait porter de Toulouse et donner à Laurent car l'autre était toute cassée¹¹.

E may XXXV sols VI deniers tornes que paguem per tres barrials de vi a IX sols lo barrial e per una quarta de fromen que fo donat a mossen johan laugral metge loqual demorava a (effacé)-dieu e XII deniers per far portar / 35 sols 6 deniers payés pour trois barils de vin, à 9 sols le baril, et pour une quarte de froment qui fut donnée à messire Jean Laugral, médecin, lequel demeurait à (Loc ?)-Dieu et 12 deniers pour le lui faire porter.

E may XLI sols VI deniers tornes que avem paguatz per adobar las serralhas e claus de totas las IIII portas de la barra de valantre del pon velh e dal pon nuo e de las portas de la vila per tot lan / 41 sols 6 deniers tournois payés pour réparer les serrures et clés de toutes les 4 portes de La barre, de Valentré, du pont Vieux et du pont Neuf et des portes de la ville pour toute l'année.

E may LX sols tornes que avem paguat a peire guan a raynaut patris e a peire bornasel a cascu XX sols losquals estero a la barra al pon nuo e da valantre per reguardar los cartels totas las vendemias per so que las gens no li resto ses cartels / 60 sols tournois que

^{11 -} Cette mention figure dans Albe, art. cit., n° 670 et n° 657 pour la précédente nomination de trompette.

nous avons payés à Pierre Guan, à Renaud Patris et à Pierre Bournazel, chacun 20 sols, lesquels se tinrent à La Barre, au pont Neuf et à celui de Valentré pour vérifier les billets toutes les vendanges et pour ce que les gens ne leur rendirent pas leurs billets¹².

Soma XII lhivras IX sols VIII deniers / Total: 12 livres, 9 sols, 8 deniers.

f° 3v

E may XXVIII sols que avem paguatz [illisible] *de legas par reguardar los cartels al pon* [illisible] *per totas las vendemias e per tener comte daquels que metran vis en la vila* / 28 sols payés à [illisible] de Legas pour regarder les billets au pont [illisible] pour toutes les vendanges et pour enregistrer ceux qui entraient leurs vins en ville.

E may XX sols tornes losquals foro donatz per amor de dio als ordres dels fraires minors predicators augustis e carmes menoretas e hospital de carriera maior la vespra de nadal a cascu III sols IIII deniers tornes / 20 sols tournois, lesquels furent donnés par amour de Dieu aux ordres des Frères mineurs, prêcheurs, augustins et carmes et Minorettes et hôpital de la Grande rue la veille de Noël, à chacun 3 sols 4 deniers tournois.

E may LXV sols tornes que avem paguatz per gran res de penhaias e per sagelar a lobrador per tot lan tant al baile quant als servens / 65 sols tournois payés pour une grande quantité de travaux et pour sceller à l'ouvroir [du consulat] pour tout l'an, tant au bayle qu'aux sergents.

E may VIII lhivras tres sols lasquals avem paguadas a peire bornasel viguier desta vila per gran re de trebalhs e de penhals e dautre exequtios que avia fachas per nos tot lan e per so que alcunas informatios que avia fachas per alcus notadas fosso anulladas e cancelladas laqual soma fo paguada per assignatios en so que devia de la talha / 8 livres 3 sols, lesquels avons payés à Pierre Bournazel, viguier de cette ville, pour toute sorte de travaux et d'exécutions de peines et autres faits pour nous toute l'année et plus particulièrement pour ce que quelques informations faites ont été annulées et cancellées [closes] ; laquelle somme fut payée par assignations sur ce qu'il devait en taille¹³.

E may XXXVII sols VI deniers et mealha tornes que avem pagatz per XXX lhivras de candelas de seu que avem guastadas en cossolat per tot lan part e otra aquelas per far lo gach a VI deniers la lhivra / 37 sols 6 deniers et demi tournois payés pour 30 livres de chandelles de suif dépensées au consulat pour toute l'année, ici et là, pour faire le guet, à 6 deniers la livre.

E may XXX sols tornes que avem paguatz a mossen guilhem faure per alcus trebalhs e cosselhs que nos avia donatz sus lo fag de las appellatios laqual soma lhi fo paguada en so que devia de la talha / 30 sols tournois payés à messire Guillaume Faure pour quelques travaux et conseils qu'il nous avait donnés sur le fait des appellations, laquelle somme lui fut payée sur ce qu'il devait de la taille.

E may XLV sols que avem paguatz a maistre p(eire) del Fraysse per alcus trebalhs que avia fachs per lo cossolat en ordenar alcunas appellatios tocans los privilegis de la vila laqual soma lhi fo paguada en so que son frayre devia de sas talhas / 45 sols payés à maître Pierre Delfraysse pour quelques travaux faits pour le consulat pour mettre en

^{12 -} Faut-il comprendre qu'il s'agit de sortes de « laissez-passer » ou, plus vraisemblablement, d'un enregistrement de la quantité de vin entrée en ville comme le laisse entendre l'item suivant ?

^{13 -} Il obtient une remise d'impôt municipal.

ordre quelques appellations touchant les privilèges de la ville, laquelle somme lui a été payée sur ce que son frère devait de ses tailles.

Soma XIX lbivras VIII sols VI deniers tornes / Total: 19 livres, 8 sols, 6 deniers tournois.

f° 4

E may XX sols que paguem a maystre guilhem dalpotz notari per alcunas letras e escripturas que avia fachas per lo cossolat / 20 sols payés à maître Guillaume Dupuis, notaire, pour quelques lettres et écritures qu'il avait faites pour le consulat.

E may VIII sols que foro paguatz a johan da felip pescaire e a son fraire per gitar alcunas cadenas de laygua costa la torn dels canonges lasquals ne gitero am las corcieras / 8 sols payés à Jean de Philippe, pêcheur, et à son frères pour sortir des chaînes de l'eau du côté de la tour des Chanoines, lesquels les retirèrent avec des « coursières » [barques].

E may XXX sols tornes que paguem a maystre guiral boier notari per I instrumen grossat que nos redet contents com las donas da la joania e lo prior da la joania ratiffiero la campana sonan la venda del hostal e portrag da duesa e per IIII appelatios que nos redet grossadas tocan los privilegis de la vila / 30 sols tournois payés à maître Guiral Boyer, notaire, pour un instrument grossoyé¹⁴ pour nous mettre d'accord comme les dames des Junies [religieuses] et leur prieur ratifièrent, la cloche sonnant, la vente de l'hôtel et des matériaux de [palais] Duèze¹⁵. Et pour trois appellations touchant les privilèges de la ville qu'il nous rendit grossoyées.

E may XVI sols VII deniers tornes que paguem a guilho dasals per lo loguer de son roci loqual fo bailat al viguier quant anet a carcassona per lo fag de maso quar autramen no bi volia anar si no que hom lhi agues rossi e estet X jorns ensemps am maistre p de Cumbacrosa a XVdeniers lo jorn / 16 sols 7 deniers tournois payés à Guillaume Dasals pour le loyer de son roncin¹6, lequel fut prêté au viguier quand il alla à Carcassonne pour la cause [procès] de Mason, car autrement il ne voulait pas y aller sans qu'on lui trouve un roncin, et il y resta 10 jours, avec maître Pierre de Combecrose, à 15 deniers par jour.

E may XVI sols VIII deniers tornes que paguem a raimon de negremon faure per lo loguie de son rossi loqual menet maistre peire de cumbacrosa loqual anet a carcassona am lodich viguier per la causa dessus dicha e estet X jorns a XX deniers lo jorn / 16 sols 8 deniers tournois payés à Raymond de Négremon, forgeron, pour le loyer de son ronçin mené par maître Pierre de Combecrose, lequel alla à Carcassonne avec ledit viguier pour la susdite cause et y resta 10 jours à 20 deniers par jour.

E may XIIII sols tornes losquals paguem an guilhem de nagilia per lo mermamen de IIII torchas que aviam agudas per honorar lo processio del senet que fo a XXV dabrial lan IIII^e e nou / 14 sols tournois, lesquels avons payés à Guillaume de Nagilia pour la fabrication de 4 torches que nous avions eues pour honorer la procession du synode qui fut le 25 avril l'an 1409.

Soma V lhivras V sols III deniers / Total : 5 livres, 5 sols, 3 deniers.

^{14 -} Action de rédiger un acte authentique sur parchemin.

^{15 -} Les consuls achètent en fait le Palais Duèze pour le démolir et en récupérer les matériaux, pierres en particulier, pour la réparation du pont Neuf.

^{16 -} Roncin ou roussin, cheval de charge.

f° 4v

E may L sols tornes que avem paguatz a maistre B° Pandi per gran re de letras clausas e autras escripturas e trebalhs que fet per lo cossolat per tot lan / 50 sols tournois payés à maître Barthélemy Pand pour un grand nombre de lettres closes et autres écritures et travaux faits pour le consulat durant toute l'année.

E may X deniers tornes que paguem a laurenso per agranar lo cossolat lo darier jorn dabrial / 10 deniers tournois payés à Laurent pour décorer le consulat le dernier jour d'avril.

E may X sols que paguem als homes que nos aportero de la brosta e de lerba lo primier jorn de may quant yssem de cossolat / 10 sols payés aux hommes qui nous apportèrent du feuillage et de l'herbe le premier jour de mai quand nous sortîmes du consulat.

E may XXXII sols tornes que paguem per III barrials en quartas de vi a VI deniers lo quart e per IX lhivras fromage la lhivra a VIII deniers e per VIII^{XX} corbels de mealha la pessa e per VIII michas que se guastero en cossolat lo primier jorn de may quant fero fachs los senhers cossols noels de lan m IIII^C e IX / 32 sols tournois payés pour 3 barils en quartes de vin, à 6 deniers le quart, et pour 9 livres de fromage, à 8 deniers la livre, et pour 160 corbels, à une maille la pièce, et pour 8 miches qu'on mangea au consulat le premier jour de mai quand furent choisis les nouveaux seigneurs consuls de l'an 1409¹⁷.

E may IIII lhivras XII sols tornes VII deniers tornes losquals avem paguatz per los beures e despens que so estatz fachs en cossolat per los senhers cossols am gran re dels boshomes de la vila en gran re de veguadas / 4 livres 12 sols tournois 7 deniers tournois, lesquels avons payés pour les boissons et dépenses qui ont été faites au consulat par les seigneurs consuls et grand concours de prudhommes de la ville en un grand nombre de venues.

E may XVI sols tornes que paguem per los dos papiers en que so escrigs los presens comtes / 16 sols tournois payés pour les deux registres de papier sur lesquels sont écrits lesdits comptes.

E may X lhivras tornes que paguem a en peire Ratier borcier del cossolat per los trebalhs que fet per levar la talha e mega que fo endicha per los cargs de la vila / 10 livres tournois payées à messire Pierre Ratier, trésorier du consulat, pour les travaux effectués pour lever la taille et demie qui avait été imposée pour les besoins de la ville.

Soma XX lhivras I sol V deniers / Total : 20 livres, 1 sol, 5 deniers.

f° 5

E may IIII lhivras X sols tornes que paguem aldig peire Ratier borcier per los trebalhs que fet en levar lo soquet de la vila lodig an emsemps am en guilhem de nagilia e en Ramon la faga / 4 livres 10 sols tournois payés audit Pierre Ratier, trésorier, pour les travaux faits dans la levée du souquet de la ville ledit an, ensemble avec messire Guillaume de Nagilia et messire Raymond Lafage.

^{17 -} Les nouveaux consuls pour 1409-1410.

E may IIII lhivras X sols tornes que paguem an guilhem de nagilia e an Ramon la faga per los trebalhs que fero en levar lo soquet e vesitar las tavernas a cascu XLV sols tornes / 4 livres 10 sols tournois payés à Guillaume de Nagilia et Raymond Lafage pour les tâches faites dans la levée du souquet et la visite des tavernes, à chacun 45 sols tournois.

E may L sols tornes que paguem a maystre B° Pandi per far los dos papiers dels presens comtes / 50 sols tournois payés à maître Barthélemy Pand pour faire les deux papiers des présents comptes.

Soma XI lbivras X sols tornes / Total : 11 livres, 10 sols tournois.

Soma tot lan de nou IIII^{XX} lhivras XII sols VII deniers / Total pour toute la nouvelle année : 80 livres, 12 sols, 7 deniers.

f° 5v

Ensec se so que avem paguat e despendut per ordenar e per vesitar lo guag de la nueg e las guardas del jorn tant al senher de caselas per tot lan / S'ensuit ce que nous avons payé et dépensé pour mettre en place et surveiller le guet nocturne et les gardes de jour pour le seigneur de Caselles pour toute l'année.

Premieramen XVIII lhivras tornes lasquals paguem al senher de caselas en parcelas per vesitar lo guag de la nueg e las guardas del jorn per tot lan XXX sols per cascun mes / Premièrement, 18 livres tournois, lesquelles avons payées au seigneur de Caselles, en fractions, pour surveiller le guet de nuit et les gardes de jour pour toute l'année, 30 sols chaque mois.

E may XIV sols tornes losquals paguem per XXXVI lhivras de candelas per tot lan per cascun mes III lhivras costava la lhivra XV deniers tornes / 45 sols tournois lesquels avons payés pour 36 livres de chandelles pour tout l'an, 3 livres pour chaque mois, la livre valant 15 deniers tournois.

E may LXX sols tornes que avem paguatz al dig senher de caselas per escrire e copiar lo papier del guag de la nueg e del jorn e per gran re de cartels que fet tocan lo fag del guag e de la guarda tot lan / 70 sols tournois payés audit seigneur de Caselles pour écrire et copier le papier du guet de la nuit et du jour et pour un grand nombre d'affiches qu'il fit au sujet du guet et de la garde toute l'année.

E may XXVII sols tornes que avem paguat a guiral damerle per los trebalhs que avia fags per vesitar le guag de la nueg de labarra e per arrenguar cascun ser e per so quar tent las claus de la barra per tot lan / 27 sols tournois payés à Guiral de Merle pour les travaux faits pour surveiller le guet de nuit de La Barre et pour l'organisation de chaque soir car il a gardé les clés de La Barre toute l'année.

E may XV sols tornes que paguem per XII lbivras de candelas de ceu que bailem aldig guiral damerle per vesitar e arenguat lo guag III lbivras per cascun mes costa la lbivra XV deniers / 15 sols tournois payés pour 12 livres de chandelles de suif données audit Guiral de Merle pour visiter et organiser le guet, à 3 livres par mois, la livre valant 15 deniers.

E may XIII sols quatre deniers tornes que abem paguatz a Raynaut patris e alanes del peiro per VIII sers que guacheron cascu sus lo mur de labarra per tener revelhat lo guag per alcunas novelas que abiam agudas / 13 sols 4 deniers tournois payés à Renaud Patris et Alain Delpeyrou pour 8 soirs qu'ils guettèrent chacun sur la muraille de La Barre pour tenir le guet éveillé à cause de certaines nouvelles qu'ils avaient reçues.

Soma XXVI lbivras X sols IIII deniers / Total: 26 livres, 10 sols, 4 deniers.

f° 6

E may XV sols tornes que abem paguatz a peire guay per XII lhivras de candelas que lhi feron bailadas una lhivra per mes per arenguar e visitar lo guag de la nueg del pon de valandres a XV deniers la lhivra / 15 sols tournois payés à Pierre Gay pour 12 livres de chandelles qui lui furent données, une livre par mois, pour l'organisation et la surveillance du guet de nuit au pont Valentré, à 15 deniers la livre.

Soma XV sols / Total : 15 sols.

Soma tot lo fag del gach XXVII lhivras V sols IIII deniers / Total pour le fait du guet : 27 livres, 5 sols, 3 deniers.

f° 6v

Ensec se so que avem paguat per las badas que avem tengudas en nostre temps tant dava la barra quant debat lo pon velb / S'ensuit ce que nous avons payé pour les guetteurs que nous avons postés durant notre temps [de consulat] tant devant La Barre que [sous ?] le pont Vieux.

Premiaramen XX sols X deniers tornes que paguem a guilbem dalort per X jorns que estet bada davas labarra el pueg daguso a II sols I denier lo jornal da VII de setembre tro a XVIII deldig mes / Premièrement, 20 sols 10 deniers tournois payés à Guillaume Delort pour 10 jours qu'il fut de guet devant La Barre, au Pech d'Agasse¹⁸, à 2 sols 1 denier la journée, du 7 septembre jusqu'au 18 dudit mois.

E may XII sols VI deniers tornes que paguem a johan dal vernhet per 6 jorns que estet bada el pueg de sanh sirc a II sols VI deniers lo jorn e so a XVIII de setembre / 12 sols 6 deniers tournois payés à Jean Delvergnet pour 6 jours à être guetteur au Mont Saint-Cyr, à 2 sols 6 deniers par jour et ce depuis le 18 septembre.

E may XII sols VI deniers tornes que paguem a guilbem de pueg Rodier per V jorns que avia estat al pueg de farguas a II sols VI deniers tornes lo jornal e so lo dia dessus / 12 sols 6 deniers tournois payés à Guillaume de Puechrodier pour 5 jours qu'il avait passés au Pech de Fargues¹⁹, à 2 sols 6 deniers par jour, et ce le jour ci-dessus.

E may XV sols que paguem a guilhem dalort per VI jorns que estet bada en aguso a II sols VI deniers lo jornal e so a XXVI de setembre / 15 sols payés à Guillaume Delort pour 6 jours de guet au Pech d'Agasse, à 2 sols 6 deniers par jour, et ce depuis le 26 septembre.

E may VII sols VI deniers que paguem a peire faure per [rature] *jorns que avia estat bada el pueg de beilhes lo dia dessus* / 7 sols 6 deniers payés le même jour à Pierre Faure pour [3] jours comme guetteur au Pech Biel²⁰.

^{18 -} Il y a une incertitude sur la localisation de cette colline, pech en occitan. S'agit-il du « Roc de l'Agasse » à la sortie sud de la ville ou du Pech Agal, près de Payrolis, au sud-ouest de Cahors? L'étymologie nous inviterait à choisir la seconde hypothèse, la topographie la première. Nous avons donc arbitrairement fait le choix du Pech d'Agasse parce que plus vraisemblable.

^{19 -} Le Pech de Fargues figure encore sur le cadastre napoléonien, au sud-ouest de la ville, entre la Combe de Payrolis et le contournement sud de Cahors par la D 820 (IGN Bne 248 m).

^{20 -} Pech Biel (IGN 262 m) au sud de Cahors, entre Arnis et Belle-Croix, au débouché de l'ancienne voie romaine de Rodez à Cahors (*Cami Ferrat*).

E may XVII sols VI deniers tornes losquals paguem a guasbert da metge lo dia dessus per VII dias que avia estat eldig pueg de beilhes bada / 17 sols 6 deniers tournois payés à Gasbert Dametge le jour susdit pour 7 jours passés à guetter au Pech Biel.

E may XV sols tornès que paguem a bertran de S. affra lo dia dessus per VI jorns que avia estat bada el pueg del falhal da la roca a II sols VI deniers tornes lo jorn / 15 sols tournois payés à Bertrand de Saint-Affre le même jour pour 6 jours passés au Pech du Faillal de Larroque²¹ à 2 sols 6 deniers par jour.

Soma V lhivras X deniers tornes / Total : 5 livres, 10 deniers tournois.

f° 7

E may XV sols que paguem a guilhem dalort per VI jorns que avia estat el pueg daguso a XXVI de setembre tro II decembre / 15 sols payés à Guillaume Delort pour 6 jours passés au Pech d'Agasse, entre le 26 septembre et le 2 décembre.

E may XV sols que paguem a guiral gualessia lo dia dessus per VI jorns que avia estat al pueg de beilhes a II sols VI deniers lo jorn / 15 sols payés à Guiral Galessie le même jour pour 6 journées passées au Pech Biel, à 2 sols 6 deniers la journée.

E may XV sols que paguem al malaude per VI jorns que avia estat am lodig guiral gualessia lo dia dessus / 15 sols payés au lépreux pour 6 jours passés avec ledit Guiral Galessie, le même jour.

E may XV sols que paguem a malvi dalvernhet per VI jorns que avia estat el pueg de sanh sirc / 15 sols payés à Amalvin Duvernhet pour 6 jours passés au Mont Saint-Cyr.

E may XV sols tornes que paguem a guilhem de pueg Rodier lo dia dessus per VI jorns que avia estat el pueg de farguas / 15 sols tournois payés à Guillaume de Pechrodier le même jour pour 6 journées passées au Pech de Fargues.

E may III sols IIII deniers que paguem a Ramo dal bosc per I jorn que avia estat a lacapela / 3 sols 4 deniers payés à Raymond Delbosc pour une journée passée à Lacapelle.

E may XVI sols VIII deniers tornes que paguem an arnal da jobani lo dia dessus per V jorns que avia estat bada a la capela a III sols IIII deniers lo jorn / 16 sols 8 deniers tournois payés à Arnaud de Jean, le jour susdit, pour 5 jours passés à guetter à Lacapelle.

E may III sols IIII deniers tornes que paguem an peire duran per I jorn que avia estat el pueg de gagantie / 3 sols 4 deniers tournois payés à Pierre Duran pour un jour passé au Pech de (Gigantié?).

E may X sols tornes que paguem lo dia dessus a B[ernat] Toset per III jorns que avia estat el dig pueg de geguantier / 10 sols tournois payés le même jour à Bernard Toset pour 3 jours passés audit Pech de Gigantié.

E may XV sols que paguem a guilbem dalort per VI jorns que avia estat bada el pueg daguso dechembre tro a IX deldig mes a II sols VI deniers lo jorn / 15 sols payés à Guillaume Delort pour 6 jours passés à guetter au Pech d'Agasse, en décembre, jusqu'au 9 dudit mois, à 2 sols 6 deniers la journée.

Soma VI lbivras III sols IIII deniers tornes / Total: 6 livres, 3 sols, 4 deniers tournois.

^{21 -} Au nord de la ville, actuel lieu-dit Le Faillal, surplombant Larroque-des-Arcs.

f° 7v

E may XV sols tornes que paguem an bertran de sanh affra lo dia dessus per VI jorns que avia estat bada al falhal de la roca a II sols VI deniers lo jorn / 15 sols tournois payés à Bertrand de Saint-Affre le même jour pour 6 jours passés à guetter au Faillal de Larroque, à 2 sols 6 deniers par jour.

E may XXX sols tornes que paguem a Guiral Gualessia e al macip de guiral damerle per VII jorns que avian estat cascu al pueg de Beilhes tro a IX dechembre a II sols VI deniers lo jorn / 30 sols tournois payés à Guiral Galessie et au serviteur de Guiral de Merle pour 7 jours passés au Pech Biel, jusqu'au 9 décembre, à 2 sols 6 deniers par jour.

E may XV sols que paguem a malvi del Vernhet lo dia dessus per VI jorns que avia estat al pueg de sanh circ a II sols VI deniers lo jorn / 15 sols payés à Amalvin Delvergnet, le même jour, pour 6 jours passés au Mont Saint-Cyr, à 2 sols 6 deniers par jour.

E may X sols tornes que paguem a arnal da Johan per III jorns que avia estat a la capela a III sols IIII deniers lo jorn e so lo dia dessus / 10 sols tournois payés à Arnaud de Jean pour 3 jours passés à Lacapelle, à 3 sols 4 deniers, et ce le même jour.

E may X sols que paguem a guiral gualessia per VI jorns que estet bada al pueg daguso da IX dechembre tro a XVIII del dig mes a XX deniers lo jorn / 10 sols payés à Guiral Galessie pour 6 jours à guetter au Pech d'Agasse, du 9 décembre jusqu'au 18 dudit mois, à 20 deniers par jour.

E may V sols que paguem a jaufre per VI jorns que avia desemboscat els jorns dessus cascun mati davas la barra la cumba da la cariera e de veilhes / 5 sols payés à Jaufre pour 6 jours passés à éviter des embuscades [littéralement : « désembusquer »], les jours ci-dessus, chaque matin devant La Barre, la Combe de la Carrière et celle de Biel.

E may X sols tornes que paguem a guilhem de thomas e amalvi del vernhet lo dia dessus per VI jorns que avia estat al pueg de vertut a XX deniers lo jorn cascu / 10 sols tournois payés à Guillaume de Thomas et Amalvin Delvergnet, le même jour, pour 6 jours passés au Pech de Vertut, chacun à 20 deniers par jour.

Soma VI lbivras V sols tornes / Total : 6 livres, 5 sols tournois.

f° 8

E may XIII sols IIII deniers tornes que paguem a peire de milalausa per VIII jorns que estet al pueg daguso da XVIII dochembre tro a XXVIII deldig mes / 13 sols 4 deniers tournois payés à Pierre de Miralause pour 8 jours passés au Pech d'Agasse, du 18 décembre jusqu'au 28 dudit mois.

E may XIII sols IIII deniers tornes que paguem a johan dalbosc per VIII jorns que avia estat bada al pueg de sanh circ tro al jorn dessus a XX deniers lo jorn / 13 sols 4 deniers tournois payés à Jean Delbosc pour 8 jours passés à guetter au Mont Saint-Cyr jusqu'au jour susdit, à 20 deniers par jour.

E may XII sols que paguem a peire de milalausa a VIII de jenier per VIII jorns que avia estat bada al pueg daguso a XVIII deniers lo jorn / 12 sols payés à Pierre de Miralause le 8 janvier pour 8 jours passés à guetter au Pech d'Agasse, à 18 deniers par jour.

E may XXXV sols tornes que paguem a XVIII de martz a guiral gualessia e al vailet de G. da merle per VII jorns que avian estat cascu per bada al pueg dagaso e de Beilhes

a II sols VI deniers lo jorn / 35 sols tournois payés le 18 mars à Guiral Galessie et au valet de Guiral de Merle pour 7 jours qu'ils avaient passés chacun à guetter au Pech d'Agasse et de Biel, à 2 sols 6 deniers par jour.

E may XVII sols tornes que paguem a Johan dalbosc lo dia dessus per VII jorns que avia estat al pueg de sanh circ a II sols VI deniers lo jorn / 17 sols tournois payés à Jean Delbosc, le même jour, pour 7 jours passés au Mont Saint-Cyr, à 2 sols 6 deniers par jour.

E may X sols tornes que paguem a jacme daboyssa per quatre jorns que avia estat lo dig johan dalbosc al pueg de sanh circ e de farguas / 10 sols tournois payés à Jacques Debouysse pour quatre jours passés au Mont Saint-Cyr et au Pech de Fargues.

Soma VI lbivras V sols II deniers / Total : 6 livres, 5 sols, 2 deniers.

f° 8v

E may XXXV sols tornes que paguem al macip de guiral damerle a XVI davrial per XIIII jorns que avia estat al pueg dagaso bada a II sols VI deniers lo jorn / 35 sols tournois payés au serviteur de Guiral de Merle, le 16 avril, pour 14 jours passés au Pech d'Agasse à guetter, à 2 sols 6 deniers par jour.

E may X sols tornes que paguem a jaco da faure per IIII jorns que avia estat al pueg daguso a XXV davrial / 10 sols tournois payés à Jacquot de Faure pour 3 jours passés au Pech d'Agasse depuis le 25 avril.

E may XII sols VI deniers tornes que paguem a johan dalbosc per VI jorns que avia estat al pueg de sanh circ a VIII de avrial a II sols I denier lo jorn / 12 sols 6 deniers tournois payés à Jean Delbosc pour 6 jours passés au Mont Saint-Cyr depuis le 8 avril, à 2 sols 1 denier par jour²².

E may XII sols VI deniers tornes que paguem a guilhem de thomas per VI jorns que avia estat al pueg de farguas lo dia dessus / 12 sols 6 deniers tournois payés le même jour à Guillaume de Thomas pour 6 jours passés au Pech de Fargues.

E may XII sols VI deniers que paguem a malvi dal vernh et per V jorns que avia estat al pueg de sanh circ a XVI davrial a II sols VI deniers lo jorn / 12 sols 6 deniers payés à Amalvin Delvernhet pour 5 jours passés au Mont Saint-Cyr depuis le 16 avril, à 2 sols 6 deniers par jour.

E may XXII sols VI deniers que paguem al macip de guiral damerle per IX jorns que avia estat al pueg daguso tro al primier jorn de may a II sols VI deniers lo jorn / 22 sols 6 deniers payés au serviteur de Guiral de Merle pour 6 jours passés au Pech d'Agasse jusqu'au premier jour de mai à 2 sols 6 deniers par jour.

E may XVII sols VI deniers tornes que paguem a jaco da faure per VII jorns que avia estat bada tro al jorn dessus al pueg de Beilhes a II sols VI deniers lo jorn / 17 sols 6 deniers tournois payés à Jacquot de Faure pour 7 jours passés à guetter jusqu'au susdit jour au Pech Biel, à 2 sols 6 deniers par jour.

Soma IX lbivras II sols VI deniers / Total : 9 livres, 2 sols, 6 deniers.

^{22 -} Il y a manifestement là une baisse de rémunération du guet journalier à 2 sols 1 denier par jour ; fautil en déduire que le « tarif » printanier est moins élevé que l'hivernal ? Le retour au tarif antérieur quelques item plus bas laisse plutôt croire à une erreur de calcul ou une déduction non expliquée.

f° 9

E may XXIX sols II deniers tornes que avem pagatz a johan dalbosc e a guilhem de thomas e a malvi del vernhet per XIIII jorns que avian estats de bada al pueg de sanh circ entre tot tro al primier jorn de may / 29 sols 2 deniers tournois payés à Jean Delbosc et à Guillaume de Thomas et à Amalvin Delvernhet pour 14 jours passés à guetter au Mont Saint-Cyr à tour de rôle, jusqu'au premier jour de mai.

Soma XXIX sols II deniers / Total : 29 sols, 2 deniers. Soma totas las badas / Total pour tous les guetteurs. XXXIIII lbivras VI sols tornes / 34 livres, 6 sols tournois.

(à suivre)

Patrice Foissac

(Que Serge Roussel, directeur du Centre de préhistoire du Pech Merle à Cabrerets et occitaniste émérite, trouve ici l'expression de toute notre gratitude pour avoir corrigé, commenté, transcrit en occitan moderne, nos précédentes transcriptions et traductions dans un courrier intégralement rédigé en langue d'oc. Avec sa permission, nous espérons en publier de larges extraits à la fin de cette nouvelle série qu'il ne manquera sans doute pas de compléter.)

LE MONASTÈRE DES CLARISSES À FIGEAC

Figeac fut, durant des siècles, riche de ses nombreux ordres religieux ou monastiques qui s'installèrent dans ses murs ou à proximité. Après chaque crise, le rétablissement de la ville s'est toujours accompagné d'un retour de ces communautés. Par ailleurs, le dernier ordre contemplatif subsistant au sein du diocèse de Cahors, les Carmélites déchaussées, y résident depuis 1833. C'est ainsi qu'il est utile de s'interroger sur ces institutions qui accompagnèrent l'histoire locale. Cette tâche peut paraître relativement abstraite car la totalité d'entre elles ont disparu, de même que leurs bâtiments pour beaucoup ; la Révolution, la spéculation, ou les négligences ayant eu raison de leur témoignage séculaire. Pourtant, il en subsiste, pour qui veut bien les voir, quelques traces dans le patrimoine figeacois. L'ancien monastère des Clarisses en est un bel exemple, dans la mesure où il demeure pour ainsi dire presque intact, bien qu'il ait été transformé au gré de ses différents occupants et de leurs usages respectifs. Son histoire n'est en effet pas exempte de péripéties qu'il est intéressant d'aborder.

Il est avant tout nécessaire de pouvoir situer géographiquement l'objet de cette étude. Le ci-devant monastère des Clarisses, aujourd'hui occupé par le collège-lycée Jeanne-d'Arc, se situe au nord-ouest de la ville de Figeac, derrière ce qui reste des remparts, à l'extrémité de l'ancienne gâche de Monferrier, 11 allée Pierre Bérégovoy (autrement dit, entre le Foirail et le quartier Saint-Thomas). Il est par ailleurs facilement repérable par son altière tour octogonale coiffée d'une croix, qui semble résolument indiquer l'origine de son occupation depuis plus de quatre siècles. Car en effet, mises à part la construction initiale et la période qui va de la Révolution jusqu'au début du règne de Louis-Philippe, force est de constater que cet édifice a toujours eu une vocation religieuse. Il paraît fondamental d'aborder succinctement la nature même de cet ordre mendiant qu'est « l'Ordre des pauvres dames » fondé par sainte Claire d'Assise en 1212. Il s'agit là du second ordre franciscain. Leur idéal était donc de suivre le modèle de la pauvreté du Christ. Cependant, aux dures règles qui furent initialement adoptées, le pape Urbain IV en 1263 introduisit une forme adoucie. Celle-ci permet notamment aux Clarisses la possession de biens et de revenus, afin de subvenir aux besoins des communautés. Lesdites moniales sont de facto qualifiées de « Clarisses Urbanistes ». Nous pouvons considérer que nos Clarisses figeacoises en sont. En effet, les écarts à leur règle primitive, nous le verrons, peuvent advenir (parfois contre leur volonté), ce qui était alors relativement fréquent in concreto pour s'adapter aux situations.

Le chanoine Jean-François Debons¹, tout comme Jean-Baptiste Champeval de Vyers ont déjà traité de façon plus ou moins complète ce sujet. Toutefois, il nous parait intéressant de pouvoir l'aborder à nouveau et de l'enrichir par l'exploration de nouvelles sources. De même, cet article n'a pas pour vocation d'étudier les Clarisses elles-mêmes, bien que cela s'avère nécessaire pour certains points, mais bel et bien leur monastère et les événements qui lui sont liés. On me pardonnera de ne pas analyser ici de manière précise la période postérieure à 1836, c'est-à-dire celle correspondant à l'implantation de la Congrégation de la Sainte-Famille à la place des Clarisses.

Divers points seront successivement évoqués : les préalables à l'installation des Clarisses, le bâtiment dans lequel elles implantèrent leur monastère, l'administration du couvent, les moniales, les difficultés posées par leur chapelle et la rue Sainte-Claire, la période révolutionnaire, et enfin, de façon très succincte, les modifications au XIX^e siècle.

Les Clarisses de Figeac ou « les dames religieuses de sainte-Claire » sont arrivées là durant l'année 1625, par le fait d'une fondation des Clarisses de Cahors (qui y sont installées depuis 1219), en la personne de leur abbesse N. de Lavinal¹. Le contexte est par ailleurs tout à fait intéressant dans la mesure où Figeac connaissait alors un renouveau des ordres religieux suite au départ des Huguenots qui en avaient malmené plus d'un. De même, la mise en œuvre du Concile de Trente n'est assurément pas étrangère à ce développement (Alain de Solminihac à l'échelle diocésaine dès 1637, comme l'abbé Antoine Laborie en ce qui concerne Figeac, en sont deux acteurs remarquables). C'est ainsi que les Capucins s'implantèrent dans la ville en 1623, les Mirepoises (Congrégation des demoiselles des écoles chrétiennes) en 1670, et les Sœurs du Bon-Pasteur en 1673. Le registre des délibérations consulaires de Figeac pour l'année 1625 est en ce sens très instructif². Ainsi, dans une discussion en date du 10 janvier 1625 (que Debons cite également), les consuls vont, suite à un rapport d'enquête de commodo et d'incommodo, autoriser l'installation des Clarisses, dans la mesure où elles « pourront grandement aider la communauté et l'assister, soit par leurs prières, bonne vie qu'exemple ». Est ensuite formulé un remerciement quant à l'honneur qu'elles leur font. Toutefois, ces bons sentiments demeureront en l'état de simples principes. En effet, l'examen s'ensuit par l'expression de leur refus de les aider sous quelque forme que ce soit : « néanmoins, attendu la quantité des religieux mendiants establis en la présente ville, icelle ne sera obligée à fournir ny lieu ny argent, manœuvre ny entretènement »! Une autre délibération, plus tardive, sur laquelle nous reviendrons plusieurs fois, évoque dans les mêmes termes les mêmes réticences... Le 21 février 1625, l'évêque de Cahors, Siméon de Popian, leur accorde son consentement en vue de ladite implantation. Plusieurs remarques peuvent désormais être développées. Ainsi, les Clarisses de Figeac dépendaient des Cordeliers, tant au moment de leur implantation puisque les consuls s'en sont notamment référés à leur avis, tant de manière plus ou moins tangible pour la suite de leur ministère figeacois. Ce fait n'a rien de surprenant dans la mesure où les Cordeliers sont en réalité les Franciscains français... C'est ainsi qu'elles furent rattachées à la province d'Aquitaine nouvelle (parfois appelée Aquitaine réformée), qui est l'une des huit provinces organisant l'ordre des Cordeliers. Ce rattachement fut effectué suite au chapitre provincial des Franciscains / Cordeliers qui s'est tenu à Libourne en 1626 (acte en date du 16 septembre 1626).

^{1 -} Jean-François Debons, Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac, Toulouse, A. Manavit, 1829, pp. 327-328

^{2 -} Archives départementales du Lot (AD46), EDT 102, BB 7 (2 Mi 102/7).

De même, une interrogation partiellement dénouée nous empêche fâcheusement de comprendre cette implantation dans son intégralité. En effet, les Clarisses n'ont pas construit stricto sensu de bâtiment mais en ont acheté un qu'elles ont amélioré par la suite. Elles ont ainsi acquis une tour avec son corps de logis, visiblement du XVe ou du XVIe siècle. La dite tour, octogonale, possède des portes aux linteaux en accolade (la porte d'entrée est même surmontée d'une triple accolade) dont l'encadrement est constitué d'un jeu de moulures avec tores en amande, filet plat large et bases en clochettes. On remarquera une fenêtre à croisée moulurée, divers ornements, et un blason (aujourd'hui martelé mais qui semble représenter trois fleurs de lys), qui en font un bel et riche exemple du gothique flamboyant voire du début de la Renaissance (figures 1 et 2). Cet édifice n'avait donc rien de religieux initialement mais constituait assurément une affirmation de la richesse et de la puissance de son propriétaire. Les Clarisses, d'après le registre des délibérations consulaires susdit, ont acheté à Jean Dupuy, lieutenant particulier au sénéchal, la « maison dite de Lascroutz (Lacroix) ». Or, d'après le Terrier de 1615³, celui-ci l'avait acquise en 1619 des héritiers de Guillaume Lacroix, docteur. Ce document est en ce sens tout à fait éclairant. En effet, voici la transcription de la première partie relative au futur monastère : « Premièrement tient en la gache de Montfarrier une maison ruynée en forme de chasteau sans aucun plancher ou couverture, une grande basse-cour et cazal d'estable réduit en jardin ». Cette description témoigne donc d'une maison en mauvais état, probablement achetée par des bourgeois en quête de noblesse... Ceci n'est guère surprenant au vu du contexte, les guerres de Religion ayant endommagé nombre d'édifices civils et religieux (le cas de l'église Saint-Thomas⁴, contigüe de surcroît, en est un exemple). C'est ainsi que les consuls ont à nouveau mis en garde les Clarisses dans la seconde délibération du fait qu'ils ne les aideraient pas à s'établir. Pourtant, celles-ci réussirent malgré tout à s'installer et à occuper leur nouveau bien. Le terrier mentionne d'ailleurs des réparations et des agrandissements de leur enclos comme de leur monastère (figure 3). Cependant, la démarche consistant à retrouver l'origine du monument n'est pas achevée... Car en effet, il est peu concevable qu'un roturier ait pu construire une telle bâtisse. Le terrier de 15595 nous apporte une réponse. En effet, « M Guillaume Lacroix, docteur (en Droit sans doute) » acquit de « Nobili Johannis de Leyge, seigneur de Puy-Blanc » un bien sis sur la gache de Montferrier dont la description, bien que lacunaire, n'est pas sans rappeler l'objet de notre recherche. Jean de Leyge le reçut de sa mère, « Nobla Domengia de Combas », pour qui cet article du terrier fut rédigé (notons que Dominique de Combes épousa Maître François de Leyge, duquel elle eut Jean de Leyge-Combes, seigneur de Puy-Blanc). La seconde délibération de 1625 mentionne justement le fait que la maison dite de « Lacroix » provient d'une demoiselle de Puyblanc... Les termes de ce premier article du Terrier sont les suivants « Premyèramen un ostal ort patus e estables en la gacha de montfarrier, confronta en la carrieyra drecha qui va de la plassa de la Syvada a la gleyza de sanct Thomas an lort da la camynada de sanct Thomas, camy al miech e an los ors de la dita de Combas, carrieyra al miech, e an lort de Esteve Laporta e an

^{3 -} AD46, EDT 102, CC 30.

^{4 -} Corentin Pezet, « Saint-Thomas-Becket de Figeac », in *Bulletin de la Société des études du Lot (BSEL)*, t. CXXXV, 2013, p.179 et sq.

^{5 -} AD46, EDT 102, CC 17.



Figure 1 : les fenêtres sur la tour



Figure 2 : ancienne porte d'entrée en triple accolade

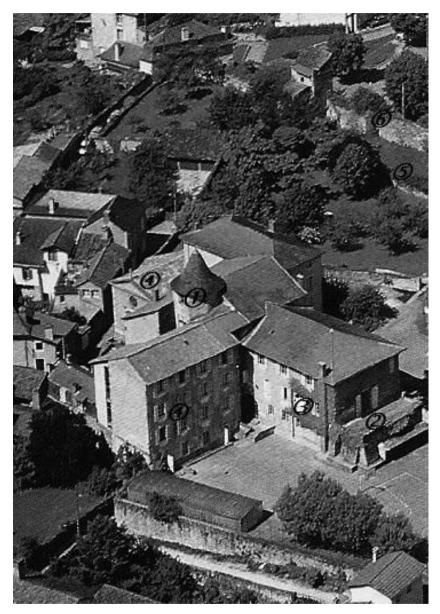


Figure 3 : le lycée Jeanne-d'Arc sur lequel on distingue le bâtiment originel①, les contreforts (ayant probablement supporté la chapelle②), les agrandissements du XVIIe siècle③ et ceux du XIXe siècle④, le jardin paroissial de saint-Thomas⑤, et le rempart⑥

lostal de Sicart Cayrols ». L'impôt lié était de 108 livres, ce qui constitue une forte somme d'argent. Il s'agit là de la dernière étape à laquelle nous avons pu remonter. Au-delà, l'enquête devient malaisée car les sources sont hélas plus rares et approximatives. Nous pouvons donc seulement avancer quelques remarques hypothétiques. La proximité immédiate avec le rempart pourrait laisser songer de prime abord à un usage militaire, mais l'ornementation sur la tour peut vite nous pousser à nuancer cette idée ; ou alors avait-elle un rôle de marqueur social ? Cette dernière supposition est la plus probable. De même, on peut penser qu'elle fut érigée suite à la fin de la guerre de Cent Ans. Figeac avait en effet beaucoup souffert de ce conflit. Il semble donc difficile qu'un tel édifice ait été érigé avant la seconde moitié du XVe siècle. De plus, sa position à proximité d'une porte et du rempart permet logiquement de croire à son érection au cours d'une période de paix retrouvée. Aussi, les fleurs de lys symboliseraient-elles un retour de l'influence royale qui apparaissait alors comme chancelante ?

Il faut reconnaître que les Clarisses n'ont pas vécu une situation très confortable, dès le départ placée sous de mauvais auspices pécuniaires... En effet, les consuls ne les assistèrent pas, et indiquèrent a fortiori qu'elles seraient taillables, ce qui est assez surprenant pour des moniales! En effet, le principe était alors que le clergé et la noblesse en soient dispensés ; il s'agit là d'un privilège très intéressant. Toutefois, suite à une plainte des Clarisses en Cour des Aides et Finances de Montauban et une réponse positive de celle-ci datée de 16856, ils revinrent sur cet avis dans une délibération en date de janvier 1719, les exemptant des charges sur certains de leurs biens-fonds⁷. Toutefois, leur présence à Figeac demeure marquée par leurs difficultés financières. Les litiges avec leurs créanciers abondent. Il nous est possible de relever avec précision l'état dans lequel elles se trouvaient en 16688. Ainsi, elles possédaient une petite maison proche de leur monastère pour loger leur confesseur, divers prés, vignes, bois (sur les paroisses de Figeac – Combecave –, Vidaillac, Cardaillac et Fourmanhiac notamment), rapportant annuellement 213 livres. Notons que le terrier de 17869 révèle des acquisitions entre temps, notamment à Figeac, en particulier d'une métairie dite de « Cabanous » à proximité du couvent des religieuses bénédictines de Lundieu (rive gauche du Célé), contre lesquelles par ailleurs se déroula un procès10. En 1668, l'actif s'élevait à la somme de 1 172 livres 10 sols (qui procèdent essentiellement de la charité de particuliers, de rentes, et de pensions - sur lesquelles nous reviendrons -). A contrario, le passif se hissait à la somme de 2 336 livres (emprunts, honoraires d'apothicaire et de chirurgien, rentes, nourriture, entretien, confesseur, servantes, taille etc.). Ladite taille était de 60 livres....Leur future exonération ne changea donc pas grand-chose! De plus, elles ne possédaient pas encore à cette époque de dortoir « selon la régularité de leur ordre ». Elles employèrent d'ailleurs cet argument lorsqu'elles voulurent fermer, en 1686, l'ancien cimetière protestant sis dans l'enclos de saint-Thomas qu'elles confrontaient. C'est ainsi qu'en 1699, la rue Sainte-Claire fut fermée en partie, pour qu'elles puissent occuper temporairement, sans toutefois en être propriétaire, ledit jardin (Fig. 4). Leur dévelop-

^{6 -} AD46, EDT 102, FF 3.

^{7 -} AD46, EDT 102 C 32 et CC 30.

^{8 -} Louis Greil, « État des monastères de filles religieuses du diocèse de Cahors en 1668 », in *BSEL*, t. XXV, 1900, p. 21 *et sq.*

^{9 -} AD46, EDT 102, CC 90.

^{10 -} AD46, B 1500.



Figure 4 : niche votive au dessus du passage de la rue sainte-Claire (la statue est postérieure aux Clarisses)

pement est d'ailleurs digne d'intérêt ; en effet, elles souhaitaient « ainsi un lieu tranquille où elles pussent respirer à leur aise et se récréer selon les règles de leur ordre ». Cependant, les consuls leur cédèrent par la suite divers terrains vacants le long du rempart « qu'elles ne cessent depuis longtemps de demander » selon les termes de la délibération en date du 18 décembre 1747. C'est ainsi que leur clôture fut agrandie par la concession du chemin « qui (va) depuis la tour de Montferrier jusqu'à au jardin de la cure de saint-Thomas (qui) est entre la muraille de la ville et leur enclos ; de même que celui qui est entre ledit enclos et le mur du jardin de saint-Thomas ». M. de La Porte leur céda également un passage qu'il n'utilisait plus¹¹. Un autre exemple date d'avril 1744, mois durant lequel le Roi à Versailles leur permit, par lettres patentes, d'acquérir un jardin jouxtant leur enclos appartenant alors à Marie Périé, moyennant 450 livres. Les termes employés sont particulièrement révélateurs de la situation : « Les suppliantes [se voient] dominées par ce petit jardin d'où l'on peut voir ce qui se passe dans le leur, et s'entretenir facilement tant avec les religieuses qu'avec les pensionnaires; la position dudit jardin [étant] contraire à la régularité de leur clôture par l'indécence de voir et d'être vues par les séculiers¹²». Cette insistance s'explique aisément compte tenu de la superficie de l'enclos, alors manifestement assez réduit autour de leur monastère, et, jusqu'à la Révolution, il n'était pas non plus très grand. En 1771, leur cas est d'ailleurs étudié en « Commission des Réguliers et des Secours », créée par Louis XV pour sauver les monastères moribonds, alors très nombreux dans le Royaume¹³. Un dossier à leur sujet se trouve conservé aux Archives Nationales. Il contient trois lettres rédigées par la Mère-abbesse, soeur Marguerite de Delmas (dont il sera à nouveau question un peu plus loin), au Cardinal de Luvnes (archevêque de Sens et responsable de cette commission), afin de faire réparer leur clôture. Cette rénovation est décrite comme « absolument nécessaire ». En effet, elle note peu après : « ma clôture ne peut souffrir de retardement du côté qu'elle tient aux jardins qui aboutissent à la ville; on y entre le jour et la nuit. [...] Ma demande reste fixée sur une réparation, car il est vrai que nos facultés sont suffisantes pour nous nourrir et entretenir selon notre état ; en vivant avec économie et en menant une vie frugale, pourtant sans mesquineries, nous joignons les deux bouts et ne sommes à charge à personne ». Elle dit ailleurs « notre couvent est le moins renté du diocèse ». C'est alors qu'elle propose un exutoire : les moniales espèrent ainsi « 1000 livres dont Sa Majesté gratifiait la dame Anne de Reyniers, ancienne prieure de St Projet, diocèse de St Flour, décédée dans notre maison le 9 avril dernier (1771), après y avoir passé 10 ans ». Elle poursuit : « comme nous l'avons bien servie pendant une longue maladie, j'ose vous prier de faire attention qu'il est juste que nous lui succédions ». Enfin, dans une lettre du 19 janvier 1775 appuyée par un bref mémoire, elle revient à la charge en précisant : « nous sommes toujours exposées aux mêmes incursions. Le mois de septembre dernier, on entra la nuit dans l'enclos et on enleva le fil de notre blanchissage, qui était considérable ». La communauté offre alors deux Roqueforts au Cardinal! Notons que leur situation n'est toutefois pas des pires, dans la mesure où nombre de monastères subissaient alors des épreuves bien plus délicates, aboutissant bien souvent à leur fermeture par la Commission. Les cas des Chanoinesses régulières

^{11 -} AD46, EDT 102, BB 21.

^{12 -} AD31, B 1951 (Parlement), fol. 97.

^{13 -} Archives Nationales, G 9 133 nº 8.

de Saint-Géry et des Bénédictines de la Daurade à Cahors posèrent des problèmes bien plus ardus à l'évêque et au Cardinal, chargés de trouver des solutions...

À la fin de ce siècle, l'état financier des Clarisses s'était sensiblement amélioré, grâce notamment aux rentes de nombreuses propriétés foncières, certainement apportées en dots par des moniales ; le nombre des pensionnaires étaient alors également plus important. Ainsi, le total de leurs revenus fut, lors de l'inventaire national du 23 septembre 1790, de 5 070 livres, contre 4 116 livres 19 sols 9 deniers de dettes (pour plus de précisions, voir Ch. de Vyers qui le mentionne également). Leur expansion n'est pas, sans doute, à considérer dans un cadre purement interne à leur ordre seul. En effet, dès 1785, elles ont totalement empiété sur les fossés et ont annexé la porte de Montferrier. Ces agissements furent *in fine* salvateurs pour le rempart lui-même, alors inutile militairement, car il ne fut pas détruit à cet endroit, grâce aux Clarisses qui, nous l'avons vu, l'utilisaient comme mur de clôture. Elles ont donc sauvé une partie du rempart, au prix de nombreuses sollicitations auprès des autorités civiles et religieuses!

Les Clarisses se livraient à l'enseignement, ce qui n'est pas leur vocation originelle. Les communautés de Gourdon ou encore de Cahors faisaient de même. C'est ainsi qu'à Figeac on put compter dans leur pensionnat « 7 petits lits garnis d'étoffe du pays la s'agissait là d'une source de revenus non négligeable pour la communauté, d'autant plus que les jeunes filles vivant alors au monastère étaient issues de la bourgeoisie ou de la noblesse locale. On sait que le catéchisme leur était enseigné par un Cordelier. Nous n'avons hélas pu trouver davantage d'informations concernant cette activité.

Il est également possible de s'intéresser aux moniales elles-mêmes. Ainsi, en 1668, on compte 20 religieuses : Mère Françoise de Bar (abbesse), Anne de Saint-Sulpice (Mère-Vicaire); Anne de Palot, Anne de Punhiet de Saint-Romain, Toinette de Cabal, Victoire de Cardaillac, Marie de Pons, Marie de Lacam, Jeanne de Bar, Toinette de Floyrac, Izabeau de Bar, Marie de Montez, Françoise d'Aynac, Gabrielle de Garrigues, Izabeau de Bornes, Marie de Bras et Marie-Anne de Bras sont dames de chœur ; Gabrielle de Couderc, Suzanne de Bonneville et Jeanne de Buisson sont sœurs converses. En 1676, Anne de Punhiet de Saint-Romain est abbesse. En 1744, Louise de Cancès est abbesse. En 1748 comme en 1750, Marguerite de Viguier de Delmas est abbesse. En 1784, on compte 14 religieuses, dont 12 de chœur. La Mère supérieure était alors Mère Marguerite Dupuy (professe en 1742 selon Ch. de Vyers). Le document, daté de 1784 (et conservé aux Archives départementales), signale également dans la marge que les abbesses étaient élues triennalement; cependant, nous le voyons, les mouvements quant à cette fonction étaient relativement rares. Le 14 septembre 1792¹⁵, elles sont 21: Marguerite Dupuy (67 ans / 700 livres de dot), Marguerite Vaissié (43 ans / 600 liv. de dot), Hélène Delbourg (42 ans / idem), Catherine Millet (portière / 47 ans / idem), Rose Séguy (45 ans / idem), Marguerite Vaissié (35 ans / 500 liv. de dot), Marie-Jeanne Blasy (« réfectoirière » /36 ans / idem), Marie-Rose Séguy (infirmière / 33 ans / idem), Marguerite Barrès (sacristine / 32 ans / idem), Marguerite Lavernhe (33 ans / idem), Marie-Jeanne Laroche (maîtresse de pension / 28 ans / idem), Antoinette Lacroix (por-

^{14 -} R. P. Agathange (o.f.m.cap.), Les Monastères de Clarisses fondés au XVII^{eme} siècle dans le Sud-ouest de la France, s. l., s. d., p. 45.

^{15 -} Archives Diocésaines de Cahors.

tière / 38 ans / *idem*), Marie-Jeanne Dufau (30 ans / *idem*), Jeanne-Dorothée Dufau (28 ans / *idem*), Marianne Lacurie (« réfectoirière » / 26 ans / *idem*), Marie-Jeanne Massabiau (25 ans / *idem*), Marie-Jeanne Boudet (34 ans / *idem*), sont dames de Chœur ; Catherine Viroles (40 ans / 400 liv. de dot) et Pétronille Grifoul (45 ans / *idem*) sont dames converses ; Marie Viales (50 ans / *idem*) et Antoinette Alliès (40 ans / *idem*) sont affiliées. Ch. de Vyers¹6 en rajoute deux : Marie Olivié (62 ans) et Marie-Jeanne La Salabertie (28 ans). Ainsi, la moyenne d'âge des dernières moniales avant leur disparition était de 38 ans, ce qui est assez faible au regard de la moyenne d'âge des Capucins ou des Bénédictines de Lundieu à la même date (note 15). Malgré les menaces révolutionnaires, toutes persistèrent dans leurs vœux dans un premier temps. À la fermeture du monastère, toutes les moniales furent expulsées et intégrèrent à nouveau le monde, sauf peut-être deux qui participèrent, dit-on, à la refondation des Clarisses à Gourdon en 1818 (note 14).

Un mystère toutefois plane encore sur ce monastère. En effet, les Clarisses possédaient une chapelle conventuelle. Celle-ci est notamment mentionnée dans une délibération de 1719 (note 6), dans le procès-verbal du vicaire-général Louis de Lasserre-Conques en 1668 (note 7), dans une supplique de Jean Andrieu (note 10), dans l'inventaire du 23 septembre 1790 (qui évoque aussi la sacristie, « pauvrement pourvue ») ou encore dans la soumission d'acquérir en date du 2 Prairial an IV (21 mai 1796) « petite église »17. De plus, en 1668, 30 livres furent employés « pour l'entretien de l'église, les luminaires ou ornements », et 5 livres « pour la nourriture et gages d'un clerc qui sert les Messes ». En outre, leur église ne saurait être confondue avec celle de saint-Thomas, absolument à part en tous points, comme avec la chapelle expiatoire qui fut intégrée dans la porte de Montferrier. Or, de nos jours, aucune chapelle, si ce n'est celle qui fut construite au XIX^e siècle par la Sainte-Famille, ne subsiste... L'hypothèse la plus probable se lit chez Bernard Massabie¹⁸, qui en 1896, observe que les Clarisses « n'avaient pas [alors] le corps de logis actuel [...] desservis par l'escalier de pierre, sans cour ni jardin ». Un détail est ici à remarquer, il s'agit de l'escalier. En effet, celui-ci aboutit actuellement sur une grande terrasse au bord d'une extension construite pas les Clarisses. Or, ladite terrasse est solidement portée par d'anciens et puissants contreforts. Tout porte donc à croire, surtout vu la situation du monastère au XVIIe siècle et vu l'emplacement de ladite plate-forme, que cette dernière fut en réalité les fondations de la chapelle aujourd'hui détruite (figure 3). Par ailleurs, on voit mal l'utilité que les Clarisses auraient pu en avoir! On estime donc que cet oratoire disparut entre l'an IV (1796) et 1833. En effet, le cadastre « napoléonien », daté de 1833, ne présente pas de chapelle à cet endroit là, ni d'escaliers. Ces derniers sont donc arrivés plus tard. L'intérêt de ce cadastre n'est donc pas négligeable dans la mesure où nous pouvons grâce à lui observer l'allure du bâtiment, à l'exception de la chapelle, tel qu'il était sous la Révolution (figure 5).

Une autre particularité est également digne d'intérêt. Il s'agit de la rue Sainte-Claire, qui existe encore, malgré son tracé illogique. En effet, elle aboutit aujourd'hui à un

^{16 -} Jean-Baptiste Champeval de Vyers, Figeac et ses institutions religieuses, Cahors, Impr. L. Laytou, 1899; rééd. Marseille, Laffite reprints, 1976, pp. 131-134.

^{17 -} AD46, 1 Q 140 n° 711 et 845.

^{18 -} Bernard Massabie, La vie et les œuvres de M. de Laborie, prieur de Notre-Dame du Puy de Figeac, par un de ses successeurs indigne, Paris, Société anonyme d'imprimerie, 1896, p. 35.



Figure 5 : cadastre napoléonien (1833) représentant notamment l'ancien couvent des Clarisses

mur. Le cadastre napoléonien nous éclaire car il montre qu'en 1833 la rue se prolongeait au-delà de ce mur ; subsistait donc encore une amorce, mais sans utilité réelle puisque la rue ne se poursuivait plus depuis longtemps. Cette difficulté a déjà été évoquée dans un précédant article dédié à l'église Saint-Thomas (note 4). Ainsi, cette rue « aussi ancienne que la ville, qui prend de la grand-rue de la Pairoularie et va à l'église sainte-Claire, puis à l'église saint-Thomas » fut, nous l'avons vu en ce qui concerne sa partie supérieure, fermée pour les Clarisses, C'est alors qu'antérieurement cette rue transpercait leur enclos, ce dont témoignent notamment les articles des terriers de 1559 et 1615. Elles s'en sont d'ailleurs souvent ému pour des raisons que nous avons déjà abordées. Ainsi, quand les besoins de la communauté croissante les poussèrent à agrandir leur monastère, les moniales contournèrent littéralement cette difficulté, en construisant par dessus la rue qui, de cette facon-là, passait sous leur maison. L'entrée de ce passage est d'ailleurs marquée par une belle niche votive, dont la statue a disparu, datant de cette époque (fin du XVIIe ou début du XVIIIe siècle). Ce couloir n'a eu, en fin de comptes, nous l'avons vu plus haut, que peu d'utilité puisque les Clarisses réussirent à fermer l'autre moitié de la rue. Ce fait laisse envisager que l'enclos paroissial de saint-Thomas, desservi par cette rue, l'était également grâce à une autre (il en est longuement question dans une délibération, dont le registre en date de 1747 a déjà été cité (note11)).

La Révolution sonna la fin des Clarisses de Figeac. En effet, dès 1792, la communauté fut chassée de son monastère. Celui-ci fut reconverti en maison de réclusion pour les membres des familles d'Émigrés, en particulier pour leurs épouses, pères, mères et enfants (au même titre que le couvent des Mirepoises ou l'ancien Séminaire). Il s'agissait officiellement de la « maison de réclusion sainte-Claire ». Il existe à ce sujet diverses pièces intéressantes aux Archives départementales du Lot¹⁹. C'est ainsi que durant le mois de nivôse an III (décembre 1794), plusieurs faits se déroulèrent à Sainte-Claire. Des délits, dont on ignore la nature, furent commis en son sein ; le citoyen en charge de cet établissement réclame de « les poursuivre conformément à la Loi »... De même, sont évoquées des pétitions des détenus quant à leurs conditions d'internement. Cependant, une histoire amusante est particulièrement à relever. En effet, des jeunes gens se sont introduits, de nuit, dans la maison de réclusion. « Les dits jeunes gens avaient trompé la vigilance du garde en lui présentant quelque petit chiffon de papier écrit ». Ils furent interrogés. Ils évoquèrent le motif de l'amusement. Par conséquent, « ils seront privés à l'avenir de l'entrée dans ladite maison de réclusion ». Cependant, le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795), le Comité de Sûreté Générale fit procéder à « la mise en liberté des reclus et recluses, soit de la maison sainte-Claire, soit des Mirepoises ». C'est ainsi que furent libérés pour Sainte-Claire « Gabriel Léonard, Louis Lantillac, Antoine Gabriel Sales, Gabriel Antoine Sales, Jean Léon Daudin cadet, Jean Gasc cadet, Jeanne Pezet veuve Daudin, Bernard Prud'homme, Jean François Durand, François Delfau dit Belfort, Louis Delfau dit Belfort cadet, Bertrand Prud'homme, Jean François Daragué, René Bessonier, Françoise Montet, Jean Daudin, Françoise Dumoutet, et Rose Daudin ». L'arrêt débute par cette expression : « d'après le vu des tableaux ». Il ne s'agit pas ici d'une phrase anodine ; car en effet, le Comité de Salut Public avait alors envoyé des modèles de tableaux à lui retourner, grâce auxquels l'administration devait enquê-

^{19 -} D46, L 413.

ter sur les opinions politiques des détenus, leur avis sur la Révolution, sur « la fuite du tyran »... Il est également possible de lire ces libérations à travers la chute du Comité de Salut Public, le 9 thermidor an II, c'est-à-dire quelques mois auparavant.

Le 18 fructidor an II (4 septembre 1794), le citoyen Marty, receveur de l'enregistrement, « au nom des receveurs des agents nationaux de l'enregistrement » sollicite « des réparations au couvert de la maison des ci-devant clairistes ». Celle-ci fut d'ailleurs vendue. Plusieurs documents concernant cette vente sont conservés aux Archives départementales dans le fond 1 Q relatif à la vente des biens nationaux, notamment les soumissions d'acquérir qui sont particulièrement intéressantes. Dans l'une d'elles, datée du 18 messidor an IV (6 juillet 1796), les citoyens Jean-Jacques Marty (qui se prénomme en réalité Louis-Abraham), receveur de l'enregistrement, et Gardes (ce dernier se déchargera par la suite de sa part en faveur de Marty) sont soumissionnaires de « l'enclos des cy-devant religieuses de Sainte-Claire dans la commune de Figeac, constituant en une petite église, maison dans laquelle [il y a une] une cave (en 1790, elle contenait 1 grand tonneau, 3 moyens, 8 petits), cuisine, réfectoire, plusieurs chambres et autres appartements [...] vieux pigeonnier, le jardin, le tout adjacent » pour une somme de 9 600 Francs. Notons que sa superficie était de 1 608 cannes (environ 6 500 m²). Ainsi, L.-A. Marty profita de sa position pour faire réparer par l'administration un bâtiment que lui-même acheta un peu plus tard.... De plus, son emploi n'était assurément pas sans lui permettre de comprendre quelles étaient les bonnes affaires! Lui-même l'habita quelques années, puis il le loua.

En 1826, il cède l'emplacement de l'ancienne porte de Montferrier afin de réaliser la chapelle expiatoire Notre-Dame de la Compassion, également appelée Notre-Dame des Anges ou Notre-Dame des Martyrs, dans la mesure où les Huguenots avaient franchi cette porte en premier, lors de leur arrivée à Figeac en 1576. Le 9 août 183620, il vend une « maison, avec grange, écurie, cour, jardin, terres, puits, pigeonnier, chapelle (il s'agit de la chapelle expiatoire), et dépendances, le tout formant un enclos appelé de sainte-Claire » pour 28 600 francs à Émilie de Rodat, fondatrice et supérieure générale de la Congrégation de la Sainte-Famille (qui fut béatifiée en 1940, puis canonisée en 1950 par Pie XII). La plus-value est difficilement calculable à cause du cours fluctuant des monnaies, mais n'en doutons pas, elle devait être importante! Notons un élément assez intéressant : Émilie de Rodat s'installa à Figeac dans le but d'y fonder une école car la Révolution avait alors chassé les ordres religieux qui assuraient cette mission. Ainsi, la Congrégation de la Sainte-Famille comme les Clarisses s'ancrèrent dans un contexte particulier, caractérisé par l'instabilité de leur siècle et la misère qui lui est liée. La Sainte-Famille agrandit par la suite le bâtiment et son enclos. L'aile nord est ainsi exhaussée en 1838, l'aile sud en 1866. Une chapelle fut également construite en 1852. Le jardin est agrandi en 1844, 1869, 1875, et 1899. À cette date, il couvre une surface de 2 ha. Sur le cadastre napoléonien, ces parcelles correspondent aux numéros 1 149 (monastère) et suivant (terrain) de la section G. Notons aussi que le rempart (que les Clarisses avaient plus ou moins possédé....) fut cédé à la commune de Figeac en 1995.

C'est ainsi que ce « château » devint un monastère de Clarisses. Celui-ci s'inscrit dans la mouvance de la Contre Réforme catholique, caractérisée par l'expansion des

^{20 -} Série C (Cloître de Figeac), Archives de la Congrégation de la Sainte-Famille, Villefranche-de-Rouergue.

ordres religieux et monastiques. Toutefois, avec bon nombre d'entre eux, il périclita jusqu'à la Révolution qui interrompit son activité spirituelle. C'est alors qu'il fut reconverti en maison de réclusion, à l'instar de quantité de structures analogues (notons que le rempart se prêtait bien à cette tâche). Cette dernière période ne dura que peu de temps, puisqu'il devint vite une habitation privée, témoignant ainsi des spéculations révolutionnaires. Enfin, il fut reconverti en école, le collège-lycée Jeanne-d'Arc, rendant compte de la multiplication des ordres enseignants et charitables au XIXe siècle. L'histoire du monastère des Clarisses de Figeac peut donc se lire à la lumière d'un contexte qui le dépasse et dont il est particulièrement le témoin.

Corentin Pezet

LA VERRERIE DE DOUELLE¹

Un état adressé au Bureau du commerce à Versailles, le 28 décembre 1788, par l'intendant de la généralité de Montauban, M. de Trimond, dénombre six verreries² (Fig. 1). La seule présente en Rouergue, dans les environs de Rodez, utilise le bois comme combustible, tout comme en Quercy celles de Quissac, considérée comme abandonnée, d'Espédaillac, et de Lamativie ; les verreries de Galessie et de Cardaillac ainsi que celle abandonnée de Douelle (non signalée dans le document) sont alimentées avec du charbon de terre.

Les verreries à bois, localisées dans les espaces boisés, sont de petites unités de production de faible capacité. Propriété de gentilshommes travaillant le plus souvent en famille – trois personnes en moyenne – elles sont incapables de satisfaire les demandes en bouteilles de tout le Sud-Ouest, en particulier du Bordelais au XVIII^e siècle. C'est à notre sociétaire Tristan Busser que revient le mérite d'avoir mené à bien l'excellente étude de ces types d'établissement en service depuis le Moyen Âge dans notre province³.

I – Bouteilles pour le vin et verrerie à charbon de terre

L'introduction de la bouteille à vin vers 1630 est attribuée à un diplomate écrivain anglais sir Kenelm Digby. Travaillée à la main chacune avait sa forme particulière ; le corps à bulle des années 1650 laisse place vers 1690 à un corps aplati qui devient cylindrique après 1715 pour évoluer vers la forme actuelle trente ou quarante années plus tard. Une très grande partie des bouteilles des XVIIe et XVIIIe siècles était fabriquée à Bristol, grand port d'exportation tourné avant tout vers l'Amérique. En Allemagne, le vin aurait été mis en bouteille pour la première fois en 1728.

Pourquoi une bouteille pour le vin ? Jusqu'ici produites dans les verreries à bois, les bouteilles servaient à véhiculer le vin de la cave à la table. Or, Savary des Bruslons

^{1 -} Remerciements à Mme Janine Couderc, auteure de deux ouvrages très intéressants, à M. Battut copropriétaire de la halle, dont l'expérience a permis de « déchiffrer » le bâtiment où il demeure, à M^{me} Altès qui m'a montré les débris de verre, tous d'une couleur vert foncé. Janine Couderc, *Douelle, Cessac-en-Quercy*, 1998. Janine Couderc, *Douelle, Cessac-en-Quercy*, 2000.

^{2 -} AN F12 680.

^{3 -} Tristan Busser, « Les verreries au bois du Quercy », Bulletin de la Société des études du Lot (BSEL), t.5CXXVI, 2005, T. CXXVII, 2006, T. CXXVIII, 2007.

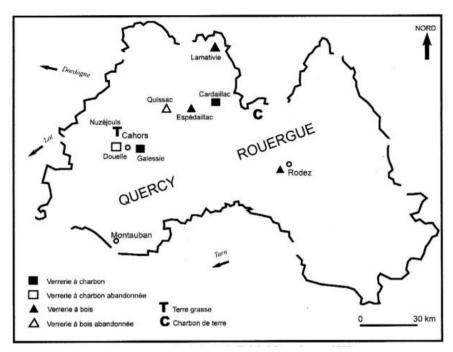


Fig. 1 : Carte des verreries de la généralité de Montauban en 1788.

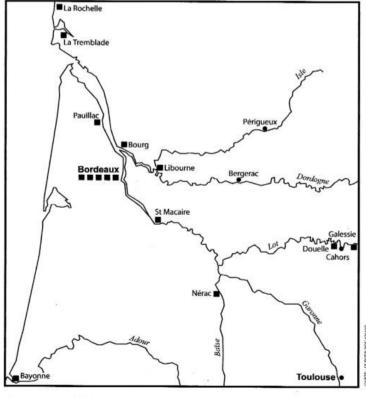


Fig. 2 : Les verreries à charbon de terre de Guyenne en 1785.

0 50 Km

Verreries à houille

dans son *Dictionnaire général de commerce* (1761), article Bouteille, écrit « l'usage et la consommation des bouteilles de gros verre sont devenues très considérables depuis que l'on a cru que les meilleurs vins se consommaient mieux dans ces bouteilles que sur leur lie ». L'intendant de Bordeaux écrivait quelques années plus tôt, vers 1750-1751, on remarque « une plus grande consommation de bouteilles depuis quelques années pour envoyer aux îles du vin d'une certaine qualité surtout du vin vieux ». Comme l'a souligné C. Dreyfus, l'extension de la verrerie est liée à l'expansion de la vigne. En 1712-1714, 438 tonneaux de vin du Quercy débarquent à Bordeaux chaque année ; en 1752-1754, 6 696 tonneaux ! C'est après l'hiver 1709 qui avait détruit une grande partie du vignoble, et tout au long du XVIIIe siècle, que furent plantées des vignes.

M. de Besombes, propriétaire de vignes à Labastidette (commune de Pontcirq, élection de Cahors) achète 100 bouteilles à la verrerie de Douelle en 1770 et dispose en permanence dans ses caves de 150 à 200 bouteilles – la mise en bouteille ayant lieu durant la pleine lune de mars ou à défaut au cours de celle du mois d'août⁴. En 1769, l'inventaire des effets laissés par feu M. Naleau note la présence de 495 bouteilles vides d'Angleterre, verre de Bordeaux, et 103 carrelets à liqueur.

Comment satisfaire l'énorme demande en bouteilles ? Dans un premier temps, il fallut faire appel aux produits étrangers. L'année 1724 semble marquer un record : plus de 45 000 bouteilles furent importées d'Angleterre (21 300), du Nord (22 000) et particulièrement de Hambourg, et de Hollande (900). Ces entrées cessèrent à partir de 1745 sans doute remplacées par les productions françaises puisque à cette date-là deux verreries avaient vu le jour : en 1723 celle de Mitchell à Bordeaux, en 1725 celle de Fonberg à Bourg-sur-Gironde. La carte des verreries (Fig. 2) permet de localiser des autres verreries qui furent édifiées en Guyenne au XVIIIe siècle ; deux d'entre elles nous intéressent plus particulièrement puisque situées en Quercy : Douelle, autorisée par des lettres patentes en 1765, Galessie, mise en service en 1785.

Toutes utilisent le charbon de terre. L'idée d'utiliser le charbon comme combustible à la place du bois est une invention anglaise qui va transformer complètement l'industrie du verre. La monarchie ne pouvait qu'adhérer à cette démarche dans la mesure où, dans la généralité de Montauban comme dans beaucoup d'autres en France, la quantité d'usines et de bouches à feu « donnent justement lieu de craindre que leur plus grande consommation de bois n'occasionne incessamment dans plusieurs cantons une disette presque totale de ce combustible dont le prix est déjà excessif... [il faut] que le gouvernement favorise et encourage l'exploitation des mines de charbon ».

Les nouvelles unités de production sont les fabriques modernes employant un personnel nombreux (40 à 50 personnes) produisant plusieurs dizaines de millions d'objets, surtout des bouteilles. Nécessitant des capitaux importants, elles sont la propriété d'une bourgeoisie d'affaires, le plus souvent de négociants. L'approvisionnement en charbon explique leur implantation en bordure de mer ou d'un cours d'eau navigable. La verrerie est passée au point de vue structural du stade artisanal au stade capitaliste : il n'y a plus de maître ou de compagnons d'une même classe mais un patron et des ouvriers.

^{4 -} Jean Lartigaut, « Le vignoble de Labastidette », BSEL, t. LXXXIX, 1968, p. 55-97.

II – La verrerie de Douelle

Elle fut autorisée par des lettres patentes signées à Versailles, le 5 juin 1765, et enregistrées en vertu d'un arrêt du Parlement de Bordeaux du 25 juillet de la même année. Ainsi fut acceptée la requête faite par la veuve Delhoste et ses fils, négociants à Bordeaux, qui mettaient en avant les arguments suivants⁵:

- proximité des mines de charbon de terre,
- facilité de trouver à proximité la terre nécessaire à la fabrication des pots,
- commodité d'exporter par le Lot les produits de cette fabrication,
- avantage pour les habitants du Quercy de trouver sur place des bouteilles venues à grands frais de provinces éloignées,
- une fabrique favorisant le commerce dans une région essentiellement viticole.

Il s'agit d'une simple autorisation d'exploitation ; l'administration, sous l'influence des physiocrates, n'accordant plus de privilèges exclusifs (par exemple, interdiction de la concurrence dans un rayon donné) depuis la décennie 1760-1770.

La communauté de Douelle et Cessac⁶ – sénéchaussée et élection de Cahors dont elle est distante à l'ouest de 11 kilomètres en aval – compte 140 feux en 1789, soit environ 600 habitants. D'une superficie avoisinant 880 hectares, elle s'étend de part et d'autre de la rivière Lot, le hameau de Cessac rive droite, Douelle rive gauche, concentrant la majeure partie de la population autour de l'église Notre-Dame de l'Assomption. « Le sol de la communauté [...] assis sur un terrain aride et pierreux dont les trois quarts en montagne⁷ » est cultivé en vigne, la plaine étant consacrée aux céréales⁸. Douelle est un centre actif de batellerie avec ses maîtres de bateaux, marins, charpentiers, cordiers, tonneliers spécialisés dans la fabrication des fûts ; de là, par bateaux, d'importantes quantités de vin sont expédiées à Bordeaux. La seigneurie quant à elle est entièrement entre les mains de Joseph Hubert de Laroche⁹.

A-L'édification

L'achat des terrains se fit en deux temps. Le 25 juillet 1765, Bernard Rigal vend à locaterie perpétuelle à noble Salomon Pierre Delhoste, négociant de Bordeaux, devant Delbreil, notaire à Douelle, une pièce de terre pour la rente de 80 livres au capital de 1 600 livres 10. Les terres acquises, il ne restait plus qu'à entreprendre la construction ; un contrat du 11 août 1765 11 passé chez le même notaire nous fait prendre connaissance d'un prix-fait pour la construction d'une verrerie à Douelle « qui aura environ 200 canes au prix de 4 livres 10 sols par cane, soit 820 livres », en faveur de Guillaume Arnaudet et de Julien Pons, maçons de Douelle. Cette même pièce de terre d'une superficie d'un quarton est achetée au même propriétaire par Joseph du Brocas de Rougès de la ville de Bordeaux le 16 avril 1767 devant le même notaire.

^{5 -} Paul Courteault, « Lettres patentes autorisant la veuve Delhoste et fils, négociants à Bordeaux, à créer une verrerie au port de Douelle, près Cahors », BSEL, t. VI, 1930, p. 212-215.

^{6 -} Aujourd'hui commune de Douelle, terme que nous utiliserons désormais par commodité.

^{7 -} Cahier de doléances.

^{8 -} Carte de Cassini.

^{9 -} Déclaration des biens nobles.

^{10 -} AD 46, 2 C 349 f°30.

^{11 -} AD 46, 2 C 349, f°35v.

En 1767, de part et d'autre de ce premier achat, il va être procédé à deux acquisitions. Le 30 avril, bail à locaterie perpétuelle d'une pièce de terre de 2 boisseaux confrontant du levant avec la rivière du Lot, du midy avec les appartenances de la verrerie »¹² par Augustin Reilhé à Joseph du Brocas, négociant à Bordeaux, pour 15 livres de rente devant Fournié notaire à Mercuès¹³ (Fig. 3). Ce même bien fut vendu à Pierre Delhoste le 27 août pour 575 livres devant le même notaire¹⁴. Le même jour, Pierre Delhoste signe un bail à locaterie perpétuelle pour une terre d'un quarton appartenant à B. Rigal moyennant 28 livres de rente annuelle¹⁵. La verrerie occupait désormais une superficie avoisinant 3 200 m² sur des terres très fertiles inhabitées jusqu'ici sur la rive gauche du Lot.

B – Les propriétaires

La famille Delhoste, la plus entreprenante de la bourgeoisie de Nérac (Lot-et-Garonne).

Jean, négociant en farines, sollicite en 1756 la permission d'établir une verrerie dans la ville. Après la construction, dès 1758, commence la fabrication du verre. Un de ses fils, Mathieu, se marie avec Marie Salinière, de Bordeaux (famille de la bourgeoisie bordelaise). C'est elle qui fondera la verrerie de Douelle avec son fils Salomon ; une de ses filles, épousera Joseph du Brocas de Rougès. La dernière fille de Jean, Marie, s'est unie à Joseph Lignac d'une riche famille néracaise. Lorsqu'on sait que Marie, Salomon et Joseph demeurent ensemble à Bordeaux, rue Moutrec, paroisse Notre-Dame de Puy Pauline, on appréhende mieux encore le caractère familial de leur entreprise, les biens commerciaux et leur communauté religieuse – les Salinière et les Delhoste sont protestants.

Ils ne restent que peu de temps à la tête de la verrerie de Douelle puisque, le 15 février 1769, par un traité verbal officialisé devant notaire le 17 décembre 1770, ils vendent les 2/3 de la verrerie comme suit :

« Vente par mademoiselle Marie Salmière veuve de sieur Mathieu Delhoste négociant, sieur Salomon Delhoste son fils aussi négociant et Joseph Du Brocas de Rougès également négociant, gendre de la demoiselle Delhoste demeurant ensemble à Bordeaux, à sieur jean Baudouin et Bernard Vignes, négociant associés demeurant aux Chartrons, paroisse Saint-Rémy et au sieur Jean Louis Constant, négociant de Douelle des deux tiers de la verrerie et manufacture royale de bouteilles [...] en commun et en indivis avec ledit sieur Constant qui a l'autre tiers, située à Douelle près Caors, établie par l'arrêt du conseil du 16 avril 1765 et lettres patentes du 5 juin suivant, composée de bâtiments, emplacement, appartenances et dépendances, la mouvance non déclarée parce qu'ils ne connaissent pas le seigneur. Ladite vente moyennant vingt mille livres pour les immeubles et dix mille livres le mobilier. Ledit acte passé devant Maîtres Guy et Rideau, notaires à Bordeaux. »

L'acte précise les modalités de paiements aux termes desquels Jean Louis Constant, qui devra payer 5 000 livres, sera propriétaire de la moitié de la verrerie dont il possède

^{12 -} AD 46, 3 E 578-1, f° 490.

^{13 -} À cet endroit, sera construit le magasin.

^{14 -} AD 46, 3 E 531.

^{15 -} AD 46, 3 E 578, f° 533.

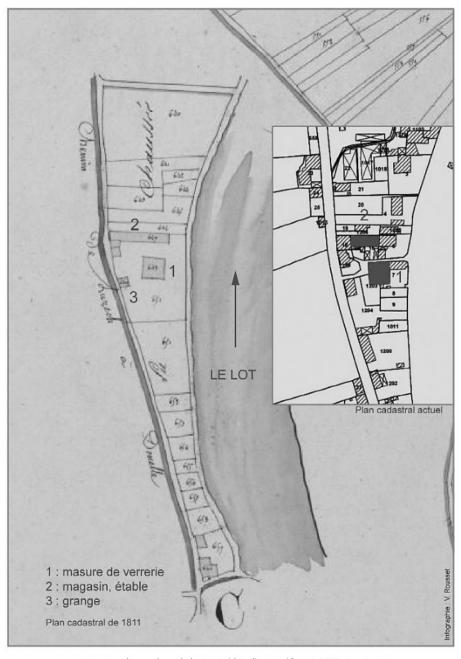


Fig. 3 : Plan cadastral de 1811 (détail). AD 46, 3 P 2577, Section E, $1^{\rm ère}$ feuille. Plan cadastral actuel (détail).

le quart ; l'autre moitié reviendra à Baudouin et Vignes pour la somme de 10 000 livres 16. Est joint à cet acte, daté du 2 décembre 1769, un brevet portant permission à la veuve L'Hoste [sic], fils et gendre, de céder et transporter aux sieurs Constant, Baudouin et Vignes, l'intérêt qu'ils ont dans la verrerie de Douelle. Signée de la main du Roi à Fontainebleau, cette pièce est obligatoire pour « ceux qui sont issus de parents de la RPR 17, pour disposer de tout ou partie de leurs biens ». Le texte précise que l'exploitation des mines près de la ville d'Arles en Roussillon ne leur permet plus de s'occuper de la régie de la verrerie.

Jean-Louis Constant

Dans le cadastre de 1646 de la communauté de Douelle figure un Constans Paul, meunier. Installée à ce moment-là rive gauche du Lot, la famille qui compte un notaire en 1658, Paul, ne tardera pas à s'installer rive droite à Cessac. Son fils Raynaud et son épouse Louise Bergues ont plusieurs enfants dont Jean-Pierre né en 1720, Jean-Louis en 1722, et Paul en 1727. Les trois frères se consacrent au négoce des vins qu'ils achètent aux propriétaires de la vallée et expédient en Hollande, Allemagne et Russie. Dominant le marché du vin, sous la marque « Grand Constans », ils appartiennent à une des familles les plus fortunées de la vallée.

Des trois frères, Jean-Louis, résidant à Douelle, est assurément le plus entreprenant. En dehors de son activité de négociant, il est bachelier en droit depuis 1742 – Jean-Pierre l'était depuis 1741 – il est régisseur de la baronnie de Cessac et de ses dépendances. C'est ainsi qu'en 1782, il afferme moulins et terres à Michel Delfau. En 1786, il achète pour 21 000 livres la dîme inféodée de Cessac à M. Dinéty. Depuis longtemps enfin, il joue le rôle de banquier – certains penseront usurier – auprès des habitants de la communauté en difficulté. Une partie des activités du notaire de la communauté, Miquel, concerne les prêts faits par Jean-Louis : deux actes en 1777, six en 1778.

Le processus est toujours le même. Le 16 novembre 1777, par exemple, obligé de la somme de 190 livres 8 sols pour Raymond Marcenac, pour les grains délivrés pour sa nourriture et subsistance ou pour celle de ses enfants - rendu 1^{er} novembre l'année prochaine 1778. Cette année-là, la fourniture de grain a eu lieu en novembre, le remboursement étant fixé au bout d'un an (il n'y a pas assez de grains pour terminer l'année)¹⁸.

On ne saurait oublier enfin sa qualité de gros propriétaire terrien à Douelle : 17 ha dont la moitié en vigne et Rassiels¹⁹. Lors de sa succession, aux biens meubles estimés à 2 400 livres et immeubles (maisons et terres) valant 20 000 livres, s'ajoutent 12 000 livres de créances (« dettes actives »).

Universitaire, négociant, propriétaire, « banquier », régisseur de biens nobles, propriétaire d'une verrerie et percepteur de la dîme, telles sont les multiples facettes de ce personnage hors du commun. Lorsqu'il marie sa fille en 1785, il peut lui assurer une dot de 10 000 livres – son frère doit se contenter de 6 000 livres. À sa mort, son

^{16 -}

^{17 -} Religion Prétendue Réformée.

^{18 -} AD 46, 3 E 236-1.

^{19 -} Communauté de Trespoux-Rassiels.

fils Jean-Paul demeurera seul propriétaire de la verrerie après avoir acquitté la somme de 500 francs aux ayant-droit de la Société Baudouin et Vignes le 21 novembre 1812²⁰.

III – Les productions

Un bref rappel s'impose ici sans qu'il soit indispensable de faire œuvre de technicien. Comment obtient-on le verre ? Comment fabrique-t-on des bouteilles ? Toutes ces opérations se déroulent dans la verrerie dont la pièce maîtresse est la halle, bâtiment de forme grossièrement quadrangulaire, où se trouvent les fours. Dans le four de fonte situé au centre sont placés les creusets ou pots, énormes récipients de terre approchant les 200 kilos. Ils contiennent un mélange composé de 60 % de sable (silice), de cendre (fondant destiné à abaisser le point de fusion), d'une certaine quantité de verre cassé et enfin de chaux qui rend le verre insoluble.

La fabrication des bouteilles est effectuée par équipes très structurées où chaque ouvrier n'accomplit que les gestes que son statut lui assigne : le gamin cueille la matière dans le creuset, l'enfant plus âgé souffle et met en forme la pièce qui, à l'aide d'un moule, est façonnée par le verrier. À chaque équipe est attaché un four qui conduit le feu et un porteur de bouteilles qui débarrasse les pièces confectionnées portées dans un four de recuit placé à l'un des angles du bâtiment ; dans ce dernier où la température était bien plus basse que celle des fours de fonte (150°) on évitait la rupture du verre en abaissant progressivement la température.

La verrerie utilisait les services d'un potier pour la fabrication des creusets, un fondeur pour le travail du métal et beaucoup d'autres employés qui ne travaillaient qu'occasionnellement dans la manufacture. Le commis dirigeait l'ensemble des travaux au nom du propriétaire durant une campagne qui durait environ sept mois de septembre à avril.

A – Les conditions de fabrication

Nous ne savons rien en ce qui concerne la verrerie de Douelle, mais fort heureusement, Jean Delhoste, propriétaire de celle de Nérac, à laissé quelques précieuses indications. Commençons par le combustible : le charbon de terre est le premier poste de dépense de toute la manufacture. Plus de 48 % des dépenses de la verrerie Michell de Bordeaux en 1780. Dans les lettres patentes il est dit que « le charbon de terre [...] se trouve sur lieu dans les minières dont on le tire », sans précision... Pour P. Courteault, le charbon vient de Carmaux. Il n'est pas possible de confirmer cette assertion. Un rapide coup d'œil sur une carte fait apparaître la proximité des mines du Rouergue. De Bouquiès, port d'embarquement du charbon, à Douelle, il faut franchir par des passelis 17 digues puis 5 écluses, soit environ 124 kilomètres ; avec les eaux hautes, cas le plus favorable il est vrai, les bateaux qui franchissaient facilement les obstacles à 20 km/heure atteignaient la verrerie en moins de sept heures. Le charbon extrait des mines de Carmaux devait être transporté par voie de terre à Gaillac, puis il était embarqué sur des bateaux qui devaient descendre le Lot jusqu'à Aiguillon puis le remonter jusqu'à Douelle.

^{20 -} AD 46, 3 E 233-40.

Lors de la création de la verrerie, Delhoste avait mené une enquête approfondie sur le charbon. Dans un premier temps, il vient de Carmaux en Albigeois dont la qualité est supérieure à celui du Rouergue mais, à la fin du siècle, il abandonne ce charbon, s'approvisionnant à Douelle où une de ses filles mariée à un Lignac possède une verrerie en copropriété. La verrerie de Galessie, quelques kilomètres en amont de Cahors, qui ouvre ses portes quelques années plus tard en 1785, utilisera le charbon du Rouergue comme en témoignent des actes notariés.

La provenance de la terre utilisée pour la fabrication des briques réfractaires du four et surtout des creusets nous est connue par la correspondance des intendants : « Lesdits sieurs de Lhoste ont fait prendre jusqu'à présent ladite terre à Nuzéjouls près de Cahors en Quercy [...] Les couches en sont blanches et depuis cinq jusqu'à dix pouces d'épaisseur, à quinze et vingt pieds distantes de la surface [...] On transporte la terre près de deux lieux pour la rendre au bord de la rivière du Lot et de là par bateaux même avec difficulté, attendu le mauvais état de la rivière²¹. »

Le sable, élément essentiel constitutif, était tiré de la rivière Lot. C'est lui qui donnait au verre sa couleur sombre, pour cette raison dénommé « verre noir » ; en réalité, les débris recueillis sur place sont de couleur vert foncé. Le verre cassé était récupéré à Cahors et dans les villages alentours ; les particuliers en apportaient lors de l'achat des bouteilles, ce que fit M. de Besombes en 1770. Aucun renseignement ne nous est fourni concernant la chaux, facile à se procurer dans notre région.

B – Les objets fabriqués

Ce sont pour la plupart des bouteilles pour le vin : demi-pot $(1,13 \ l)$, « grande frontignane » $(0,85 \ l)$, pot $(2,27 \ l)$. À elles s'ajoutent les bouteilles à huile $(0,5 \ l)$ et les dames-jeannes (bombonnes) d'une contenance de $20 \ l$ itres.

C - Le transport

Il se fait par bateau sur la rivière Lot aménagée depuis la fin du XVII^e siècle par des écluses, puis à partir d'Aiguillon sur la Garonne jusqu'à Bordeaux. Avec les eaux violentes du Rouergue, il est possible d'atteindre en cinq jours la ville de Bordeaux, la remontée jusqu'à Cahors en exigeant quinze. Le Lot n'était navigable que trois à quatre mois de l'année en saison froide.

La première mention, en date du 15 juillet 1768, est une supplique d'André et Joseph Bonal marchands et maîtres de bateau de Villeneuve d'Agenais à propos d'un incident qui les a opposé au sieur Lacombe à l'écluse de Courbenac sur la communauté de Puy-l'Evêque²². Leurs neuf bateaux étaient chargés de blé et de bouteilles – ces dernières pour le compte du sieur Constant, propriétaire directeur « de la verrerie de Douelle » –, le tout devant être conduit et déchargé à Bordeaux. À cette date, la verrerie est donc en activité, la campagne 1767-1768 étant sûrement la première.

Les comptes de vente donnent, pour les années 1770 et 1771, le nom des maîtres de bateau, la date de leur arrivée ainsi que la quantité d'objets transportés. Les bateaux arrivent en février et mars à la fin de la campagne alors que les eaux sont suffisamment « porteuses ». On peut penser que Jean Chastel arrivé le 10 février est le même qui,

^{21 -} AD 33, C 1595.

^{22 -} AD 12, B 167.

après avoir rejoint Douelle, se retrouve à Bordeaux le 12 mars avec Pierre Pons et Jean Bonal – leurs bateaux ayant navigué de conserve. Que pouvait porter un bateau ? Le bateau de Cambon a transporté 27 945 bouteilles, plus 157 cassées, celui de Jean Chastel 21 000 bouteilles et 596 dames-jeannes.

D – Les acheteurs bordelais

Sitôt arrivées, les bouteilles sont mises en vente et à la mi-septembre tout est liquidé sauf 743 dames-jeannes vendues plus tard. À quel prix et à qui ?

- bouteilles de demi-pot. Le prix varie avec la quantité achetée : M. Lacourège, le plus gros acheteur, achète 5 240 bouteilles, Radelet, 4 080 à 19 sols prix consenti généralement pour tout achat de plus de 2 000 pièces.
- « grande frontignane » : entre 22 et 18 sols le plus gros acheteur est Lafitte avec 22 800 pièces.
- bouteilles à huile : vendues tardivement, le prix ne cesse de baisser avec le temps.
 Les premières à 20 sols, les dernières à 14 sols. Ce sont les plus difficiles à liquider.
- pots : vendus à l'unité entre 8 et 10 sols. 88 sont vendus à Lacourège.
- dames-jeannes : sur les 980 de la première vente, le prix pour chacune d'elles varie de 50 sols pour plus de 200 pièces à 3 sols. 407 sont vendues à Lacourège, 456 à Radelet. Toutes celles de la seconde vente sont vendues au prix de 3 sols à deux acheteurs, Clavier et Gaubeynou.

Du prix total de la vente, il faut soustraire d'une part 5 % pour les commissions dues à Lacoutre et fils, et d'autre part les « frais en l'entrepôt ». Ils comprennent le port des bouteilles chez les clients (par exemple, 57 sols pour le port chez Lafitte de 28 000 bouteilles), le lissage de 1 517 dames-jeannes coûte 10 sols 10 pièces pour 758 livrées, le loyer du magasin (600 sols pour une année), pour deux échelles pour « encasasser²³ » les bouteilles (4 sols). Ce qui revient en totalité à 2 056 livres.

IV – Le personnel

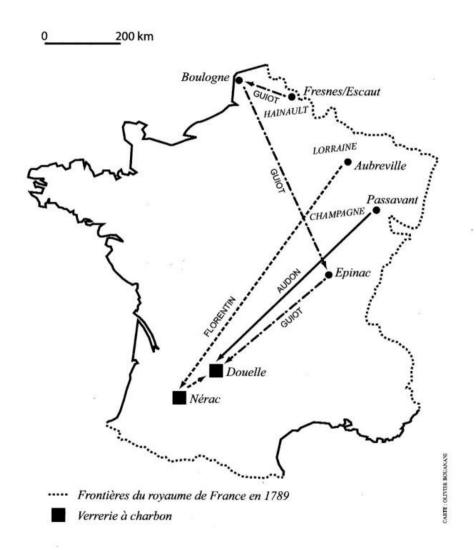
Les sources sont maigres puisqu'il faut se contenter des registres paroissiaux de Douelle qui gardent les traces de ceux que les hasards de l'existence ont mis en contact avec le curé à l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles²⁴. La première mention, le 2 août 1766, nous apprend le décès d'Anne Guiot, fils de François, verrier, et de son épouse, mariés du lieu d'Épinac, chef-lieu de canton de Saône-et-Loire (diocèse d'Autun), arrivés « depuis peu » dans cette paroisse, c'est-à-dire au début de l'année (Fig. 4).

Le 28 février 1767 naissait Jean Florentin, fils de Jacques, garçon verrier en embouchure et de son épouse, mariés du lieu de Nérac, habitant depuis environ un an à Douelle – le parrain est Jean-Baptiste Gayet, commis à la verrerie, également de Nérac.

C'est l'année 1768 qui est la plus riche d'enseignements. Le 21 janvier a lieu le baptême de Marie Florentin et de sa sœur jumelle Pétronille, filles des précédents ; cette dernière a pour marraine Perrette Pignet (au-dessus Repignat), c'est-à-dire madame

^{23 -} Mettre en caisses?

^{24 -} AD 46, 4 E 130-2.



Les pérégrinations de trois ouvriers

Fig. 4 : Les pérégrinations de trois ouvriers.

Guiot d'Epinac. Le 9 février était célébré le mariage de Jean-Pierre Audon, verrier, 34 ans, originaire de Passavant (Passavant-la-Rochère, commune de Haute-Saône), province de Champagne, diocèse de Besançon, fils de laboureur, avec une fille de Douelle, Marie Ambusse, âgée de 24 ans. Parmi les témoins Jacques Florentin, verrier d'Aubreville (commune de La Meuse), diocèse de Verdun, habitant à Douelle depuis environ deux ans.

Le 22 août était baptisé Jean-Pierre, né de Jean-François Guiot, gentilhomme verrier et de son épouse, de la paroisse d'Ordeson dans le diocèse de Boulogne (Boulogne-sur-Mer, chef-lieu d'arrondissement). À son propos, le seul acte notarié intéressant nous apprend qu'à l'occasion d'un prêt de 112 livres à un habitant de Douelle, il est natif de « Frainé en Ainaut » (Fresnes-sur-Escaut, commune du Nord, autrefois province du Hainaut)²⁵.

En 1770, au mois de juillet, étaient inhumés les corps de deux enfants du couple Jean-François Gues, potier à la verrerie de Douelle, et de Perrette Ripigué.

Après 1770, les registres paroissiaux sont muets. Peut-on en conclure qu'il a été mis fin aux activités de la verrerie ? C'est probable. Il serait intéressant de savoir si ailleurs, on retrouve, après cette date, trace de ces familles.

En fin de compte, il est établi que les ouvriers sont présents dès 1766 pour la construction des fours et la confection des creusets. Tous les employés dont nous connaissons l'origine sont étrangers à la région puisque nés au nord de la Loire ; ici comme ailleurs le travail du verre est une affaire de spécialistes. Il faut souligner enfin les liens étroits entre Douelle et Nérac d'où viennent deux d'entre eux.

L'ensemble de la documentation ne nous permet que d'assurer quatre campagnes : 1767-68, 1768-69, 1769-70, 1770-71. Quant aux raisons qui expliquent la fermeture de la verrerie, elles ne sont guère convaincantes²6. « 1782, il n'y a qu'une seule manufacture (de verre) dans le bourg de Douelle... mais elle ne travaille plus depuis plusieurs années. » « 1783, il y avait depuis peu d'années une verrerie établie au village de Douelle ; j'ignore pour quelle raison cet établissement n'a pas eu de succès, cela ne vient probablement que de la mauvaise manutention », ce qui sous-entend vraisemblablement la fabrication d'objets de qualité inférieure. Toujours la même année, « la verrerie anciennement établie à Douelle, village à 2 heures de chemin au-dessous de Cahors [...] a cessé de travailler depuis quelques années par la mésintelligence des actionnaires ».

La campagne 1769-1770 a fourni 72 400 bouteilles et 1 617 dames-jeannes à Bordeaux. Or les verreries de la même taille comme Trinquetaille arrivaient à livrer 400 000 unités. Il faut bien sûr ajouter les bouteilles vendues ailleurs, en particulier en Quercy. Il n'y a que des estimations si l'on retient 1/3 pour celle de Trinquetaille, ce qui pourrait signifier une production de l'ordre de 130 000 bouteilles, bien loin que ce qu'aurait pu livrer la verrerie qui n'aurait pas atteint cette année-là sa vitesse de croisière.

Conclusion

La verrerie de Douelle, première verrerie à charbon de terre de la généralité de Montauban, est, de tous les établissements de Guyenne, la plus proche du centre d'ex-

^{25 -} AD 46, 3 E 560-4, 8 octobre 1768, f° 2068-2069.

^{26 -} AD 46, C 379.

traction du combustible venu par bateau du Rouergue (Fig. 5 à 13). C'est également par bateau que l'essentiel des objets fabriqués (essentiellement des bouteilles pour le vin) est expédié à Bordeaux. Ceci confirme en ce XVIIIe siècle, d'une part la primauté de la voie d'eau comme seul moyen de déplacer les produits pondérables, d'autre part le rôle de Bordeaux dans la vie économique du Sud-Ouest. De cette ville, premier port français, véritable poumon économique de la région, proviennent les capitaux que des négociants protestants – parmi lesquels, il faut le souligner, une femme – ont investi dans une industrie nouvelle. À leur côté, se détache un entrepreneur quercinois très dynamique, Jean-Louis Constans.

C'est un échec puisque, sans qu'on en connaisse véritablement les raisons, la verrerie semble arrêter ses activités au tout début des années 1770. Tout n'est point perdu toutefois puisque la demande était toujours aussi forte, une nouvelle manufacture à quelques km en amont de Cahors dans la communauté de Galessie, commencée en 1779, ouvrira ses portes en 1785.

André Salvage †, 2005*

* André Salvage, professeur d'histoire et de géographie au collège Olivier de Magny de Cahors fut Secrétaire adjoint de la Société des études du Lot. Il nous a quittés le 24 juin 2008. Il avait souhaité que ses archives soient versées à la bibliothèque de la SEL, ce que fit son épouse Jacqueline. Le « fonds Salvage », désormais consultable, est riche de notes et de références d'archives, de recherches et d'articles qu'André souhaitait publier dans notre bulletin. Parmi ceux-ci figurait l'étude historique de la verrerie de Douelle réalisée en 2005, que le fonds renferme sous la forme d'un manuscrit accompagné de photographies et de cartes du site. Avec les risques qu'occasionne toute retranscription, nous espérons avoir été au plus près de l'écrit de notre ami disparu.

Valérie Rousset

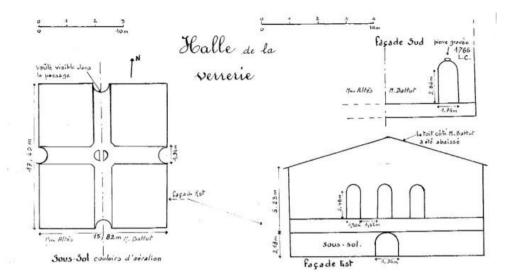


Fig. 5 : Détail de la façade sud. Façade est. Plan du rez-de-chaussée avec emplacement du four de fonte, au centre. Il reste les entrées des couloirs de tirage. Une seule, côté est, est entièrement visible ; les autres sont en partie enterrées. Subsistent les arcades obturés par la maçonnerie mais que M. Battut a parfaitement repérées. Schéma Janine Couderc, 1998.



Fig. 6: La façade sud de la halle portant l'inscription « JLC 1766 » (Jean-Louis Constant, 1766).



Fig. 7 : L'inscription « JLC 1766 » de l'arcade de la façade sud.

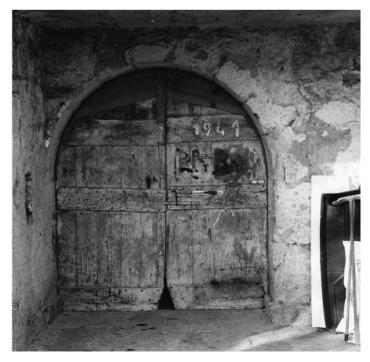


Fig. 8 : L'entrée du couloir voûté est de la halle.



Fig. 9 : Revers de l'arcade du couloir voûté est de la halle. La maçonnerie du couloir et de sa voûte subsiste en l'état d'arrachement.



Fig. 10 : la façade sud du magasin.

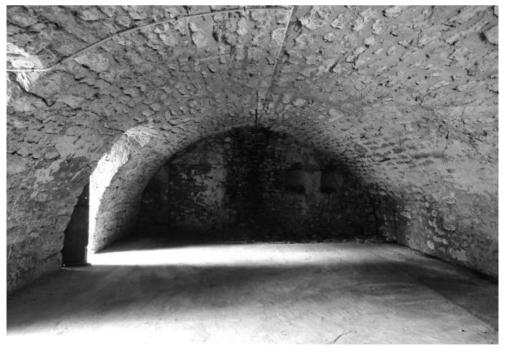


Fig. 11 : Le rez-de-chaussée voûté du magasin.



Fig. 12 : Les éviers du magasin.



Fig. 13 : Débris de verre.

GRANGES À ABSIDE ET CHARPENTE AU SOL À FLOIRAC, DU XV^e AU XXI^e SIÈCLE

Pourquoi une grange, dont le plan n'est pas classiquement quadrangulaire mais absidial, est-t-elle particulièrement intéressante pour le chercheur en architecture rurale ? Et d'abord qu'est-ce qu'un plan absidial ?

Charpentes non triangulées, ou triangulées. Arbalétriers courbes ou droits.

Malgré les apparences linguistiques, un bâtiment absidial, c'est-à-dire doté d'un pignon en abside, n'a rien à voir avec une église! Il s'agit dans les deux cas de bâtiments dont l'une des extrémités, au lieu d'être en pignon plat, est en demi-cercle. Pour l'église cette abside fournit le lieu du chœur, où la liturgie se concentre sur l'autel, à l'intérieur d'un espace réservé aux clercs. Pour les granges l'abside est un simple dispositif architectural découlant de la mise en œuvre d'un type de charpente très particulier : la charpente au sol. L'espace absidial des granges n'a jamais fait l'objet d'un usage particulier. Les spécialistes anglo-saxons, en premier lieu G. Meirion-Jones et N.-W. Alcock, parlent de charpentes à « crucks »¹. Beaucoup de publications d'architecture vernaculaire transposent en « charpentes à courbes ». De fait, cette caractérisation, venue du contexte de l'histoire de l'art, est trompeuse. Ce qui singularise la charpente au sol n'est pas la forme des pièces, mais le fait d'être non-triangulée, donc nécessairement posée au sol, ou très peu au-dessus. C'est ainsi que l'on trouve des charpentes au sol, non triangulées, avec des arbalétriers droits, et des charpentes conventionnelles, triangulées, posées sur arases de murs, disposant d'arbalétriers courbes. Nous avions établi en 1982 une première approche de ces charpentes en Quercy ainsi qu'une esquisse d'évolution fonctionnelle des charpentes de tous types².

La charpente au sol est la charpente archaïque par excellence : chaque ferme est constituée par deux arbalétriers descendant jusqu'au sol, chacun reposant sur un gros bloc de pierre taillée semi-enterré destiné à le protéger du contact direct avec la terre

^{1 -} N.W. Alcock, *Cruck construction: an introduction and catalogue*, Londres, Council for British archeology, 1981. G. Meirion-Jones, "*Cruck construction; the European Evidence*", in Alcock, *op. cit.*,1981, p. 39-56.

^{2 -} Michel Carrière, Floirac en Quercy, des origines à la fin du XVIIe siècle, Martel, 1999, p. 173 et n. 19 p. 189

et l'humidité (dés de pose). Ce type de ferme ne comporte donc pas d'entrait, cette pièce horizontale qui, en complétant deux arbalétriers, permet d'obtenir une triangulation, c'est-à-dire une ferme indéformable. Les efforts d'écartement des pieds d'arbalétriers (minimisés par la très forte pente de ces derniers) sont absorbés par leur quasi encastrement dans le sol. Les anciennes loges, dont certaines étaient encore visibles en Bouriane dans les années 1970-80, étaient bi-absidiales. À chaque extrémité la file d'arbalétriers au sol s'achevait par un arbalétrier unique posé dans l'axe du bâtiment, dans un plan perpendiculaire à celui des fermes. Des pièces de bois plus légères, formant de faux-arbalétriers, complétaient le dispositif en abside. Les deux arbalétriers d'abside assuraient, rôle majeur, le contreventement longitudinal de toute la charpente. Pour ce qui est de la couverture de chaume (seigle sur les causses, bruyère sur terrains acides), les deux absides en facilitaient la pose par l'absence d'arêtiers, et la tenue dans le temps par l'absence des lignes de fragilité créées par ceux-ci.

Lorsqu'ils sont passés à des granges de volumes plus importants, les constructeurs, du Moyen Âge jusqu'au XIXe siècle, ont opéré plusieurs évolutions. D'abord ils ont choisi, pour les arbalétriers, des troncs présentant une inflexion telle que, une fois mis en œuvre, leurs parties basses, sur 1,20 à 2 mètres, soient en position proche de la verticale. Ensuite, ils ont doté le bâtiment de murs de faible hauteur (moins de 2,50 m.). Ces murs englobent les pieds d'arbalétriers. Ils ne supportent évidemment pas le gros de la charpente, mais seulement les chevrons intermédiaires. Enfin ils ont supprimé l'une des absides pour la remplacer par un pignon de maçonnerie, de façon à pouvoir installer un portail à dimensions charretières. De plus ils ont profité des murs pour y poser des pièces de bois horizontales, formant solives, afin d'y poser le plancher d'un grenier. Il faut bien voir que ces solives, de fort équarrissage, sont sans relations (sans assemblages) avec les couples d'arbalétriers au sol, et ne sont donc pas des entraits. Comme rien n'est jamais simple en matière d'évolution, on trouve toutefois des cas où la solive de grenier a été liaisonnée, par embrèvement, aux arbalétriers, lesquels se sont trouvés en situation pseudo-triangulée par ces *faux entraits bas...*

Le dernier stade d'évolution sera de commencer la construction non plus par la charpente au sol, mais par un quadrilatère de murs épais, plus solidement construits que les simple murs de surcroit précédents, et de poser sur leurs arases munies de pannes sablières, des fermes triangulés indéformables, ou du moins n'exerçant pas d'efforts horizontaux d'écartement. Les absides perdront alors tout intérêt et disparaitront. Il faut ici préciser que la ferme triangulée est composée de deux arbalétriers assemblés en pied sur un entrait, et que ces arbalétriers peuvent être courbes, ceci afin de préserver une bonne gestion de l'espace utile du grenier. Ce n'est donc pas la forme des arbalétriers – courbe en pied – qui caractérise la *charpente au sol* archaïque, mais sa non triangulation et son association avec des murs-écrans non porteurs.

La grange de La Martinie dans son contexte historique.

La « grange » de Floirac, dite « grange Barrouilhet », du nom de son actuel propriétaire, se situe au lieu-dit La Martinie, un peu au sud du bourg de Floirac. Les toponymes successifs nous instruiront utilement à la fois sur les propriétaires nobles et la destination agricole de ce secteur. Les arrentements du XVe siècle mentionnent le *Claux de Valette*, du nom d'une famille éteinte en 1368, travaillé par de nombreux tenanciers, détenu par la famille de La Bodie (Labondie, Laboudie), famille bourgeoise de Vayrac,

devenue seigneurs de Besse par acquisition en 1472³. On trouve ensuite *Les Clausats*, simple variation pour signifier des terres encloses, de murettes ou de haies, généralement consacrées à la vigne. Cette vocation viticole, par ailleurs générale sur les terroirs de Floirac, est confirmée, fin XVe siècle par le terme de *Camp del Vinhal*. En 1479, deux frères Cortine reconnaissent tenir quelques sétérées au tènement encore appelé *Claux de Valette*⁴; la redevance comprend deux « *jornaux* », le revenu d'une petite vigne d'une douzaine d'ares. Au XVIIe siècle le vin reste une production majeure : François de Lestrade, alors seigneur de *Floyrat*, fournit son dénombrement, où figurent pas moins de *cent ou six-vingt journals de vinhe*⁵, soit plus de sept hectares ! Sur la fin du XVIIIe siècle on dispose d'un plan terrier local, déjà mentionné par J. Calmon⁶, que la municipalité de Floirac a récemment versé (2013) aux Archives départementales du Lot. Michel Daubet, par recoupement de certaines de ses données, a pu le dater de 1774. Ce document précise, sur l'une des feuilles, la nature des cultures. Et la prédominance des vignes y saute aux yeux. En 1813, le cadastre napoléonien conserve les *Claux de Martinies*.

Une analyse dendro-chronologique commanditée en 2011 par le Conseil Général du Lot, exécutée par le cabinet C.E.D.R.E. (Ch. Perrault)⁷ a donné, pour deux arbalétriers et un joug d'assemblage sommital, la fourchette de datation de 1387 à 1447. On sait que cette apparente précision découle d'une méthode scientifique complexe, entre autre de l'utilisation de courbes de références, et qu'elle est susceptible de recéler des biais de diverses natures. Elle ne doit donc pas être prise à la lettre, comme on le ferait d'une date dûment apposée sur un acte ancien (authentique...). Par ailleurs, pour le linteau de la petite porte latérale sud qui, d'après le rapport, « permet d'affiner la datation, l'arbre est exploité à l'automne-hiver 1464-1465 et mis en œuvre rapidement, dès 1465 ou peu après ». L'information fournie est donc celle d'une construction réalisée dans l'immédiat après-guerre de Cent Ans, sur les débuts de la période de repeuplement des campagnes et de reconstruction des bâtiments agricoles de tous types, « vers 1440 » précise Jean Lartigaut.

Ce n'est pas tout ! Une datation, comme souvent en architecture, et sauf cas particuliers, ne date que la pièce constructive analysée. La généraliser à tout le bâtiment où elle est mise en œuvre, et que nous avons sous les yeux actuellement, revient à se faire quelques illusions. En toute rigueur, on peut seulement dire que la grange de la Martinie comportait, jusqu'à l'accident météorologique qui mit sa charpente à bas début 2013, des pièces de bois datant de la mi-XVe siècle. Rien n'empêche que le bâtiment ait subi, plusieurs fois dans sa longue vie, des reconstructions plus ou moins partielles suite à des désordres ou à des modifications d'usage. En effet, de la mi-XVe à la mi-XXe (fin de l'économie rurale traditionnelle), il lui a fallu traverser cinq siècles. L'examen de l'appareil des maçonneries montre, particulièrement pour l'abside, de multiples

^{3 -} Michel Carrière, op. cit., p. 223.

^{4 -} Jean Calmon, Essai de bibliographie du Département du Lot, Cahors, 1934. Article Floirac, nº 2339.

^{5 -} Le château de Besse existe toujours, sur les hauteurs qui dominent la rive droite de la Dordogne, au nord-ouest de Floirac, à deux ou trois kilomètres de Martel.

^{6 -} Manuscrit d'un feudiste anonyme, XVIIIe siècle. *État des possessions et des revenus de la seigneurie de Besse* (soit cinq ou six paroisses, dont Floirac), Fonds privé, versé en 2013 aux Archives départementales du Lot.

^{7 -} Christophe Perrault, *Datation par dendrochronologie : grange de la Martinie sud à Floirac (46)*, C.E.D.R.E., étude financée par la Région Midi-Pyrénées, Besançon, 2011.

discontinuités (modules, nature géologique, et appareillage des moellons). Quant à la charpente elle était devenue un fouillis de reprises de toutes sortes. Pour tenir compte à la fois de la donnée dendro-chronologique, qui reste majeure, et de ces variabilités, on peut émettre l'hypothèse (simplificatrice, bien sûr) ci-après.

Le contexte économique. Une grange-chai ? Un modèle très répandu...

Vers 1472, Aymar La Bodie vient d'acquérir la petite seigneurie de Besse. Ce bourgeois de Vayrac entend bien tirer profit de ses nouvelles possessions, et, compte tenu de la nature du terrain (argiles et galets décomposés de terrasse ancienne), il entend privilégier la culture de la vigne. Il sait que la demande en vin est forte dans les hautes terres froides d'Auvergne, et la Dordogne est là pour permettre d'y acheminer ce produit. Il n'ignore pas que le vin en barrique est une marchandise légère et peu encombrante relativement à sa forte valeur marchande, ce qui justifie les efforts d'une navigation à la remonte. Il met en place des tenanciers, leur accense des parcelles, établit des clôtures (végétales ou lithiques) afin de se prémunir des bestiaux en libre pâture. Mais aussi il construit des « granges », pour les mettre à la disposition de ses paysans. C'est bien ce terme de grange que l'on relève dans divers actes concernant la seigneurie de Besse, entre 1479 et 1552, compilés au XVIIIe siècle par le feudiste anonyme déjà évoqué8. Ce recueil comporte 38 reconnaissances de cens sur le seul Claux de Valette à Floirac, avec désignations des biens et confronts. On y trouve les termes architecturaux suivants : grange, 7 fois ; moitié de grange ou partie de grange, 3 fois ; maison, 6 fois ; borie, 2 fois ; cabane, 1 fois. À l'évidence le vocabulaire, peu diversifié, nous confirme que la réalité des bâtiments agricoles ne l'était pas plus. La grange était un bâtiment à usages multiples, et il convient de ne pas la spécialiser dans le seul rôle d'abri des fourrages. Des observations faites à Creysse encore en 1944, dans une exploitation archaïque comportant loge, charpentes au sol, couverture de chaume, relevés et photos à l'appui, confirment ceci et précise ces usages. Dans la « grange » on trouve, organisés en travées transversales, des espaces consacrés à une remise à outillage, un cellier, une grange, une étable, une chevrière, un bûcher¹⁰. Par ailleurs, on peut douter que, dans les débuts de la reconstruction, les seigneurs modestes et encore moins les tenanciers, aient construit d'emblée les riches maisons vigneronnes à étage d'habitation sur rez-de-chaussée vinaire. La grange-chai au milieu du vignoble devait donc être la règle. Rustique, mettant en œuvre une maçonnerie sommaire (puisque non porteuse), et une technologie de charpenterie d'avant la guerre, économe en bois, à peu prés dépourvue d'assemblages (sauf pour le « joug » en tête des couples d'arbalétriers), elle ne requérait que des savoir-faire élémentaires. L'abside, dépourvue de chaînes d'angle, allégeait le travail de taille de pierre ; elle assurait par ailleurs le contreventement d'une charpente qui ne possédait ni structures longitudinales ni le moindre aisselier. Il semble probable que la première grange, celle donc de 1450, devenue trop petite, ait été reconstruite. Et l'on a récupéré ce qui pouvait l'être des bois de charpente. En effet les équarrissages des arbalétriers, de l'ordre de

^{8 -} Manuscrit d'un feudiste anonyme, XVIIIe siècle, op. cit.

^{9 -} Jean Compagnon, « Enquête d'architecture rurale : moyenne exploitation à Creysse (Lot) », *Arts et traditions populaires* n° 4, 1956 (enquête de 1944). Publié en partie in Jean-Luc Obereiner, « Contribution à la connaissance des couvertures végétales en haut Quercy, 3e partie », *Quercy-Recherche* n° 44, 1982. 10 - *Ibidem*.

23 x 25 centimètres, sont très faibles par rapport à ce que l'on relève dans les grandes charpentes au sol du Quercy (par exemple 40 x 20 cm en Bouriane), et leur pente courante, environ 40 degrés, est nettement plus faible que la « norme » (65 à 70°). On peut en déduire que le maître d'œuvre de la reconstruction a voulu réutiliser la vieille charpente en écartant les pieds, et donc en abaissant le faîte. Il était inévitable, dès lors, que des désordres apparaissent...

En examinant le plan cadastral ancien de Floirac, daté par recoupement de 1774 par Michel Daubet, on découvre, encore présentes à cette époque tardive, cinq ou six granges absidiales sur l'ensemble des terroirs. Tout près de celle qui nous occupe ici, aux *Clausades* (lieu hérité du *Claux de Valette*), il en existait une autre. Au sud-sud-ouest de Floirac, dans la basse plaine de la Dordogne, il y avait celle de *Foussac*. Au sud il y en avait une à *Soult*, avec toutefois le risque qu'il s'agisse d'un four-fournil. Au sud-sud-est il y avait celle du *Cloup de Vany* (Verny), en terrain caussenard. Enfin, il y avait celle du *Camp de Saint-Peyre*. Le cadastre napoléonien ne permet pas de savoir si elles subsistaient encore en 1840, le géomètre ayant, comme la plupart du temps, négligé les figurés d'abside (ce que démontre le dessin de la grange de La Martinie).

La grange-chai de La Martinie (état fin 2012).

Sa superficie occupe au sol 189 mètres carrés, avec une longueur de 20,40 mètres et une largeur de 9,86 mètres. Ces dimensions en font un bâtiment important. Le sol n'a pas été véritablement nivelé : le dénivelé atteint 60 à 70 centimètres en coupe transversale, et environ 50 centimètres en coupe longitudinale. La charpente au sol a souffert des vicissitudes du temps, avec de nombreuses modifications.

Les murs ont une épaisseur de 72 à 75 centimètres. Le pignon ouest est relativement récent, contemporain de l'établissement du grenier. Le mur d'abside, ainsi que les murs gouttereaux, ont fait l'objet de plusieurs remaniements. Le plus récent, sur une hauteur d'environ 1 mètre sous l'arase, peut être précisément daté puisqu'il met en œuvre des moellons jaune-rouge, caractéristiques de nombreuses reprises de maçonneries dans le bourg de Floirac, exécutées avec les pierres de démolition, dans le premier tiers du XIXe siècle, du château d'Agudes. Deux percements récents (XIXe-XXe s.) ont été faits dans le mur gouttereau sud.

Les trois fermes de charpente étaient écartées de 3,20 à 3,50 mètres. L'une d'elles avait déjà disparu avant l'accident de janvier 2013, et une seule était encore à peu près intacte, de tradition ancienne : un simple couple d'arbalétriers courbes dont les têtes, reliées par un bloc de bois très court (mais pas exactement un joug¹¹) pinçaient une forte panne faîtière. Les pieds de ces arbalétriers reposaient sur des dés de pierre posés au sol. Les équarrissages étaient faibles, de l'ordre de 20 x 24 centimètres. Par remaniements, plusieurs pieds, dégradés, ont été raccourcis et posés à quelques décimètres du sol dans l'épaisseur des murs. Les pièces longitudinales étaient la panne faitière déjà mentionnée et deux pannes de versant symétriques. La charpente secondaire comportait une série de chevrons reposant sur des pannes sablières. Nous l'avons dit, cette charpente, à fin 2012, était devenue un fouillis de pièces bricolées pour pallier les dés-

^{11 -} Pour les jougs des « charpentes *cruck* », voir J.-L. Obereiner, « Contribution à la connaissance des couvertures végétales en haut Quercy, 3e partie », art. cit., p. 50.

ordres graves du dispositif initial, avec des dispositifs plus ou moins bien triangulés et l'ajout d'un plancher de grenier posé sur poutres formant parfois entrait. La pente courante, d'environ 40 degrés, plus faible que l'habitude en matière de couverture végétale (65 à 70°), confirme les modifications subies par la charpente. En d'autres lieux, seules des charpentes au sol de fort équarrissage (40 x 18 ou 20 cm) ont pu résister au poids des tuiles plates, comme en témoignent encore quelques granges (Saint-Michel-de-Cours, Latronquière, Saint-Médard-Catus...).

Conclusion.

En attendant une nouvelle phase de son évolution, la grange de La Martinie propose une leçon d'histoire architecturale très riche. Concrètement, nous avons : la nef et l'abside d'un vaste bâtiment rural de plein champ, héritier d'une construction de mi-XVe siècle, les traces d'appui des anciens arbalétriers au sol (dés de pose, saignées d'encastrement), diverses pièces déposées de cette charpente. Historiquement, nous pouvons visualiser, dès son origine, son insertion dans le bas terroir de Floirac, en contexte de ré-accensements ; nous pouvons la situer comme membre d'une famille nombreuse de bâtiments du même type distribuée sur ce terroir ; nous connaissons les seigneuries détentrices et les tenanciers pour la partie la plus ancienne de son vécu ; nous entrevoyons la très forte utilisation en grange multi-usages, particulièrement en chai

Contrairement aux châteaux et aux églises, l'architecture rurale est généralement très peu documentée. Le cas de la grange-chai de Floirac est exceptionnel, et si le dernier avatar de sa charpente est de s'être récemment et définitivement écroulée, c'est bien parce que celle-ci était passée par les nombreux stades d'une évolution en quelque sorte « naturelle ».

Jean-Luc Obereiner

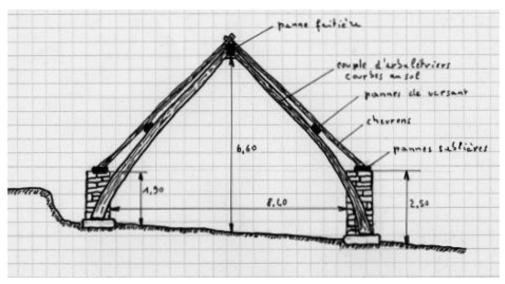


Fig. 1 : Coupe transversale au droit d'une ferme à courbe au sol (état fin 2013).

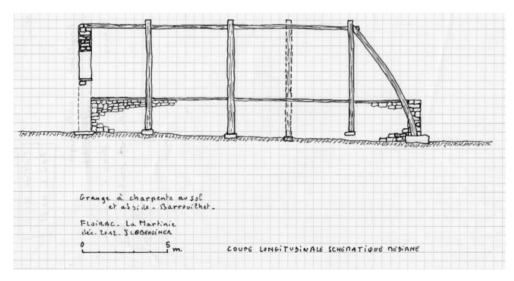


Fig. 2 :Coupe longitudinale (id.).

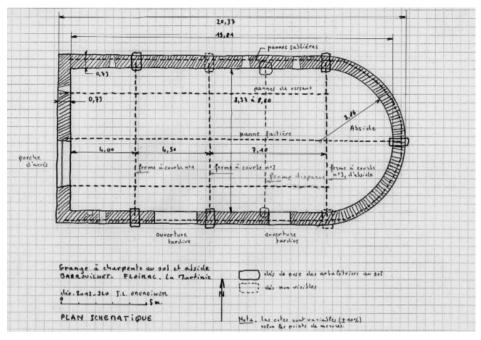


Fig. 3 :Plan général.

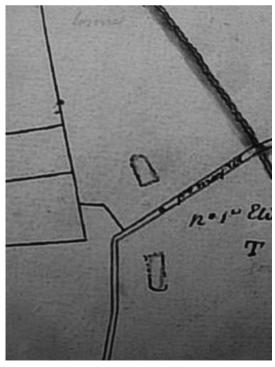


Fig. 4 : Plan terrier fin XVIII° siècle, en haut la grange Barouilhet actuelle ; en bas une autre grange à abside disparue.

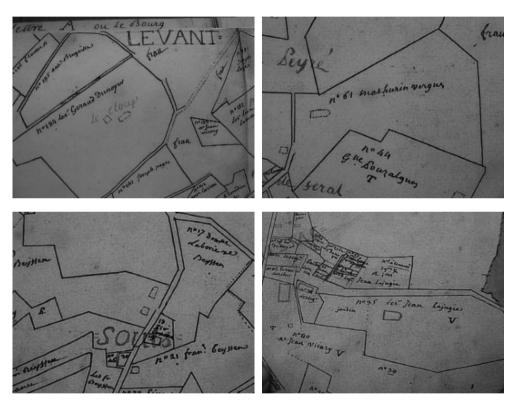


Fig. 5 : Plan terrier fin XVIII^e. Quatre bâtiments à absides, aux Clausades, à Foussac, au Cloup de Verny, au Camp de Saint-Peyre.

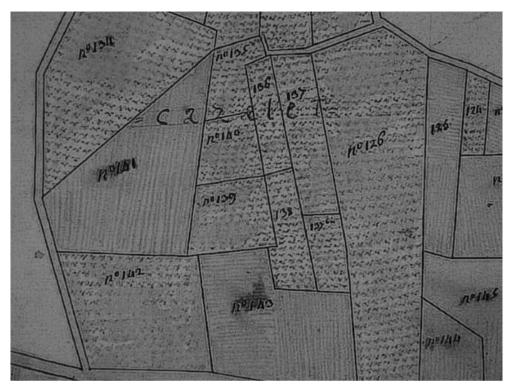


Fig. 6 :Plan terrier fin XVIII^e siècle. Exemple de figuration de la culture de la vigne, et importance de celle-ci.



Fig. 7 : La grange de la Martinie et son abside (fin 2013).



Fig. 8 : Le couple d'arbalétriers au sol le mieux conservé comportait un « joug » sommital, bloc de bois court comportant deux fort tenons, et liaisonnant leurs têtes encochées à cet effet. La panne faîtière était pincée entre les deux têtes d'arbalétriers tout en reposant sur le joug.



Fig. 9 : Le dé de pose de l'arbalétrier d'abside. Ces dés permettaient d'isoler les pieds d'arbalétriers du sol. Mais aussi, de surface supérieure à la section de ceux-ci, ils diminuaient la pression au sol.

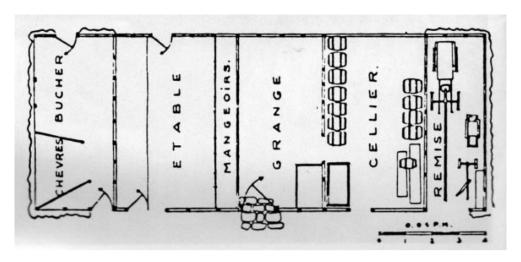


Fig. 10 : La grange à charpente au sol relevée en 1944 à Carman (Creysse). Multifonctionnel, ce type de bâtiment ne comportait pas moins de six espaces diversement spécialisés.



Fig. 11 : À Laboudie (Viazac), une grange à abside, à charpente à courbes « perchée » : on dispose donc de deux niveaux distincts grange très ample sur étable (J.-L. Obereiner, « Contribution à la connaissance des couvertures végétales en haut Quercy, 7º partie », Quercy-Recherche n° 49-50, p. 96).

SORTIE DU DIMANCHE 15 JUIN AUTOUR DE SOUSCEYRAC

C'est à Comiac que débute notre journée organisée par Jacques de Verdal qui a souhaité faire découvrir aux membres de notre société quelques sites ruraux connus ou moins connus du Ségala. Le bas-relief dit du « Dieu au maillet », conservé dans le porche de l'église Saint-Jean-Baptiste, provient de l'ancien porche du presbytère de la paroisse. Dans son ouvrage consacré aux églises du Ségala¹, Yvette Aquioupou s'étend sur cette étonnante figure « archaïque » qui puiserait sa forme dans de lointaines racines celtiques. Aux attributs de l'homme en orant, s'ajoutent les symboles chrétiens, la croix inscrite dans un cercle et le livre ouvert.

Non loin du petit bourg, le hameau de Fages est représentatif de l'architecture rurale en Ségala avec ses fermes composées de corps de logis et de dépendances bâtis en granite, fours à pain et granges-étables, munies de hauts porches-tours, coiffées de lauzes de schiste et desservies par des rampes, localement dénommées *montades* – l'un des exemples les plus exceptionnels est la grange-étable double de la ferme du Mas, bâtie en 1902 (fig. 1).

Le hameau d'Alayrangues est à plus d'un titre remarquable ; il compte en effet une maison du XVIIe siècle et une ferme datée de 1802 dont les bâtiments, parfaitement conservés, rendent compte des activités de la terre et de l'élevage dans la châtaigneraie. La première est caractérisée par la qualité soignée de l'appareil de granite de ses murs, ses baies (fenêtres et porte à imposte) et de son avant-toit dont le débord, très accusé, est porté par des abouts de chevrons moulurés. La seconde est un témoin privilégié de l'architecture des fermes du Ségala. Le logis, abrité sous une couverture de schiste de forte pente percée de lucarnes en pierre, est daté sur le linteau de la porte du début du XIXe siècle : on lit ici, sous la croix ornée d'un masque, « Jésus Christ – Maçon 1802 Jean Béninet – Jacques Maisonnore Maître » (fig. 2). Les dépendances sont intactes : le fournil inclus au corps de logis, le puits à la margelle couverte d'une toiture à quatre pans, le *secadou* (séchoir à châtaignes) et la grange-étable où nous retrouvons la *montade* et le porche-tour.

^{1 -} Yvette Aquioupou, *Quand les églises du Ségala ont la parole – Canton de Sousceyrac et ses abords*, Association Sousceyrac d'hier à aujourd'hui, 2006, p. 73.



Fig. 1 : La grange-étable double de la ferme du Mas. Cl. D. Rigal.



Fig. 2 : Alayrangues (commune de Comiac). Maison de Jacques Maisonnore (1802). Cl. D. Rigal.

Le hameau de Candes procure quelques agréables surprises architecturales. Rassemblant plusieurs maisons couvertes de lauzes et accompagnées de leurs dépendances (séchoirs, fours, porcheries...), on découvre un étonnant puits à balancier dépendant d'une demeure datée de 1792, plus loin une grange-étable et une grange portant sur les encadrements de leurs portes des croix de Malte et des chronogrammes (1785, 1753). Plus loin, ce sont des étoiles de David gravées sur le linteau d'une maison voisine.

Le manoir de Matau à Teyssieu fut élevé par une famille de notaire au XVI^e siècle. Le logis de plan rectangulaire, flanqué d'une tour d'escalier circulaire hors-œuvre abritant l'escalier en vis, est complété à l'arrière par une tour barlongue armée de canonnières. Aux côtés du logis protégé par son enceinte, une demeure du XVIII^e siècle embrasse du haut du *pech* la vallée de la Cère.

Après le repas à Sousceyrac, la visite du bourg médiéval débute par la porte de ville du XIIIe siècle dédiée à saint Antoine. Plusieurs maisons médiévales, dont la maison du Page bordant des ruelles étroites, rendent compte du passé. Nous quittons la petite cité, autrefois enclose dans son rempart, par la porte Notre-Dame rebâtie au XVIIe siècle ; celle-ci abrite un petit oratoire à la Vierge, lieu d'un pèlerinage ancien contre le paludisme.

L'église Sainte-Lucie à Pontverny (commune de Calviac), construite dans la seconde moitié du XIIIe siècle au moins, est le fruit de remaniements nombreux, comme le montre sa façade occidentale néoclassique du XVIIIe siècle. À l'est, contre le chevet plat de l'édifice, s'étend l'ancien cimetière dont le mur à pierre sèche qui l'enserre inclut des modillons médiévaux en remploi. C'est sous la voûte de la nef que Paule de Verdal nous a fait apprécier, par un chant sacré, l'acoustique du lieu avant que nous ne quittions le hameau pour gagner le manoir du Theil.

C'est dans le parc du château de Gruniac, propriété de Paule et Jacques de Verdal que nous remercions très chaleureusement, que s'achève notre journée en Ségala (fig. 3). Sous les séquoias plantés en 1871, nos hôtes ont retracé l'histoire de cette demeure et de son parc dessiné par Buller au XIX^e siècle. À l'arrière du logis seigneurial, l'allée cavalière bordée de tilleuls a été récemment rouverte. Si le plan ainsi que l'appareil des murs du château s'apparentent aux caractéristiques de l'architecture de la seconde moitié du XV^e siècle, les baies du logis et de ses tours rondes, les canonnières des mâchicoulis, la vis de l'escalier hors-œuvre et les portes intérieures laissent supposer une datation plus basse (début du XVII^e siècle ?) comme l'avait proposé notre ancien président, Jean Lartigaut².

Valérie Rousset

^{2 -} Jean Lartigaut, « Un fief et une maison forte dans la forêt », *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. CX, 1989, p. 105-119.



Fig. 3 : Les participants à la journée dans le parc du château de Grugnac. Cl. Didier Rigal.

SORTIE DU JEUDI 7 AOÛT : L'AQUEDUC DE CAHORS

Nous avions craint que les mises en garde données dans le Bulletin (chaussures de marche, chapeau....) ne découragent nos fidèles sociétaires mais ils étaient nombreux au rendez-vous de Vers, même sous un temps devenu menaçant. Après une brève description du programme, Didier Rigal, nous guide vers le lieu-dit « le Mur du Diable », à Cours. Sur place, grâce aux panneaux et à la documentation qu'il a pris soin d'amener, il retrace l'historique de l'ouvrage dont il est sans nul doute le meilleur connaisseur pour en avoir dirigé l'exploration, entre 1994 et 2006, à travers la documentation disponible et sur le terrain. L'existence de cet ouvrage majeur est certes bien connue mais n'avait jusque là jamais fait l'objet de fouilles exhaustives. Notre guide nous explique tout d'abord la genèse du projet : amener à Cahors de l'eau en grande quantité (11 700 m³/jour !) et, surtout, sur un point haut pour la distribuer en ville, la fontaine Divona-Les Chartreux ne pouvant, bien sûr, remplir ce rôle.

Il va sans dire que le choix du captage est primordial pour assurer l'écoulement par gravité et exige une expertise technique qui, aujourd'hui encore, laisse pantois. Ce captage, au pied de l'oppidum de Murcens (Cras), vraisemblable capitale des Cadurques, a été mis au jour et étudié par Didier Rigal et son équipe ; le terrain est actuellement inaccessible à la visite mais nous pouvons admirer les photographies présentées qui montrent le soin tout particulier apporté par les ingénieurs romains à réunir une alimentation suffisante : captage souterrain, prise d'eau au ruisseau du Vers, barrage de retenue. En revanche, il semble que la célèbre Font Polémie n'ait joué aucun rôle dans l'approvisionnement de l'aqueduc.

Depuis ce point jusqu'à Divona-Cahors, le lieu choisi pour la nouvelle capitale de la cité et l'acculturation des populations, l'aqueduc de 31,6 kilomètres est l'un des plus longs connus en Gaule romaine ; la pente de 1,03 mètre par kilomètre a dû également faire l'objet de savants calculs. La longueur du parcours s'explique en grande partie par les nécessités du captage mais aussi par les contraintes topographiques importantes rencontrées par les ingénieurs romains. Il faut suivre les courbes de niveau des vallons affluents pour les remonter et éviter, autant que possible, de les franchir par des ouvrages aériens fort onéreux ; c'est pourquoi l'aqueduc forme à plusieurs reprises d'importantes boucles, dont celle de Vers. Les Romains n'ont pu toutefois faire l'économie de quelques ouvrages d'art, le plus connu étant, bien entendu, le pont-aqueduc de Laroque-des-Arcs (233 m en longueur et au moins 29 m de hauteur), détruit, dit-on, sur ordre des consuls de Cahors au cours de la guerre de Cent Ans, afin que les « Anglais »

ne puissent s'y retrancher et menacer la ville. C'est précisément sur les lieux de notre première incursion qu'un autre ouvrage d'art, le fameux *Paradel del Diable*, a pu être dégagé et étudié par l'équipe de Didier Rigal. Construit en arc-de-cercle sur 90 mètres de longueur, il a pour fonction le franchissement d'un vallon. Nous pouvons aujourd'hui facilement explorer cet ouvrage massif, à puissants contreforts, percé d'une arche unique destinée à laisser passer les écoulements et les hommes, et portant encore à son sommet le canal d'écoulement. Un important mobilier a pu y être mis à jour.

La deuxième étape de notre excursion nous conduit à quelques kilomètres seulement, sur la tranchée de la route qui mène de la vallée du Vers à Cras, pour y découvrir les passages en tunnel relativement rares sur le parcours, l'essentiel de la conduite d'eau étant réalisée en tranchée ouverte.

La dernière étape de notre sortie est à coup sûr la plus spectaculaire : il s'agit d'explorer la section d'aqueduc construite en encorbellement sur la falaise dominant le village de Vers. L'ascension est périlleuse mais la récompense est à la hauteur de l'effort. La falaise est profondément entaillée (jusqu'à 10 m) par une tranchée ouverte prolongée à certains endroits par des passages maçonnés soutenus par de puissants murs. L'ensemble, que nous parcourons dans le conduit même de l'aqueduc, témoigne de l'ampleur des travaux et de l'audace des ingénieurs romains.

L'approche scientifique de Didier Rigal nous ramène aussi de l'indéniable prouesse technique aux problèmes non résolus et aux échecs. L'aqueduc souffre en effet de nombreuses imperfections : mauvaise conception ou exécution de certains ouvrages d'art, comme le pont-aqueduc de Lascamps (Lamagdelaine) plusieurs fois rebâti, fuites mises en évidence par les concrétions anciennes ou les bassins de récupération construits à leur pied... Mais le grand défaut de l'ouvrage reste le dépôt, par une eau très chargée en calcaire, de concrétions à l'intérieur même du conduit, dépôt qui en ralentit considérablement le débit et rend nécessaires d'importants travaux d'entretien : le piquetage de ces concrétions reste parfaitement visible à plusieurs endroits du parcours. C'est très certainement ce défaut majeur et l'absence d'entretien régulier qui expliquent l'abandon de l'aqueduc dès la fin de l'Antiquité.

Cette riche demi-journée peut être utilement prolongée – et partiellement compensée pour les absents – par la lecture de l'article de Didier Rigal, « L'aqueduc de Cahors », dans la *Carte archéologique de la Gaule* [...], *Le Lot 46*, Anne Filippini (dir.), Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2010, p.60-68, bien entendu disponible à la SEL.

Nous félicitons une fois encore Didier pour la richesse et la qualité des informations délivrées et nos sociétaires pour leur fidélité et leur courage, avec une mention spéciale à la doyenne de notre sortie qui, à 91 ans, n'a pas hésité à escalader la falaise de Vers!

Patrice Foissac



Le parcours de l'aqueduc (doc. D. Rigal)



Les fouilles sur le captage de l'aqueduc (doc. D. Rigal)



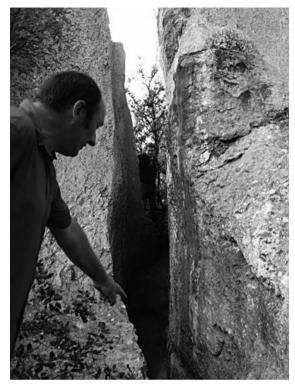
Les sociétaires devant le Mur du diable



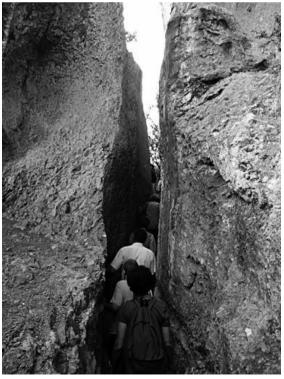
Passage souterrain



Passage souterrain (détail)



Vers, à flanc de falaise, passage en encorbellement



Vers, la tranchée

CENTENAIRE 1914-1918

La Société des études du Lot s'est fortement engagée dans un partenariat avec une association, l'ASPEC 14-18 (Association de soutien pour l'exposition du Centenaire), spécifiquement créée pour organiser, à Cahors, une grande exposition sur le thème de la Grande Guerre. Le projet ayant obtenu la « labellisation » de la Commission du Centenaire, il a reçu le soutien de la Ville, d'autres collectivités locales (département, Grand Cahors, plusieurs communes), de l'État (ONAC, Délégation militaire départementale, Éducation nationale) et a été puissamment renforcé par la contribution des particuliers et le mécénat d'entreprises.

Au cours de l'été, grâce à l'action des bénévoles (dont de nombreux membres de la SEL), au soutien des Services municipaux et à l'engagement massif des collectionneurs lotois, l'exposition a pu voir le jour dans le vaste hangar mis à la disposition de l'association par la Délégation militaire départementale. Inaugurée le samedi 2 août, en présence des autorités civiles et militaires, elle occupe une superficie de 560 m², l'espace d'un véritable musée. Elle a pour principale originalité de s'articuler autour de quelques scénettes spectaculaires dont une tranchée parfaitement reconstituée, une authentique pièce de 75 avec ses servants, une infirmerie de campagne, sans oublier un magnifique camion La Buire et une moto Harley-Davidson d'époque... Mannequins, vitrines, panneaux complètent plus classiquement cette exposition en privilégiant, bien entendu, la vie et la mort des Lotois dans cette terrible épreuve où tombèrent 7877 de nos compatriotes.

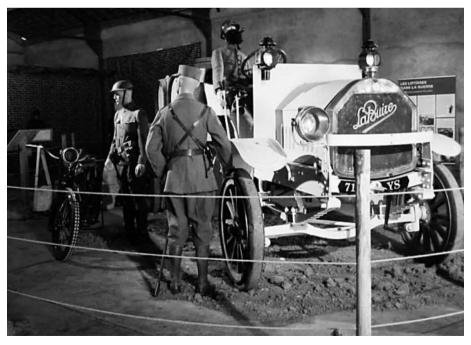
1^{er} août au 16 novembre 2014

Exposition du Centenaire de la Grande Guerre 1914 | 2014 www.aspec14-18

Hangar de la Délégation militaire 1 rue de la Barre à CAHORS Entrée gratuite Ouvert tous les jours de 14h00 à 18h00



Le canon de 75, une arrivée qui ne passa pas inaperçue...



Camion et moto, officiers français et américain. L'une des scénettes de l'exposition.



Cérémonies du Centenaire. Samedi 6 septembre 2014 : « Cent villes, cent drapeaux, cent héros », le retour à Cahors du drapeau du $7^{\rm e}$ régiment d'infanterie...



RECENSEMENT DES BIFACES DU DÉPARTEMENT DU LOT.

En 1970, Jean Clottes publiait un inventaire de l'archéologie préhistorique du Lot : Le Lot préhistorique, édité par notre Société. Depuis, bien des découvertes se sont succédé dans différents domaines. Nous avons choisi de recenser les bifaces, objets facilement identifiables pour le profane, souvent ramassés et détenus par des particuliers. Déjà, une quinzaine de personnes nous ont ouvert leur collection, nous permettant ainsi de localiser, mesurer, photographier, à leur domicile ou dans un lieu convenu, près d'une centaine d'objets (sur les 430 que nous avons actuellement recensés). Mais la répartition géographique montre des secteurs pas ou peu représentés. Nous pensons particulièrement au causse de Limogne semblant dépourvu de fréquentation humaine au paléolithique ancien et moyen. Cette démarche de collecte d'informations, malgré notre intention d'en publier les résultats, peut rester strictement confidentielle pour les détenteurs de bifaces qui le désireraient.

Contact:

- Claude Lemaire, chemin de Laparro, 46 500 Thégra. Courriel : lemaire.claude0189@orange.fr

- Guy Maynard, 22, rue Pierre Berthoumieu, 46 200 Souillac Courriel : guymaynard@wanadoo.fr

^{1 -} Guy Maynard, Claude Lemaire et Bruno Duranthon, « Contribution à l'inventaire des bifaces du Lot », *Bulletin Préhistoire du Sud-Ouest*, tome 18, fascicule 2, 2010, p. 141-152, 8 figures, 1 tableau.

LA GUERRE AU QUOTIDIEN

Mémoires d'un officier de la « Grande Guerre ».

Le texte qui suit a été rédigé par mon grand-père, Félix Lagasquie, du premier jour de la guerre de 1914 jusqu'au milieu de 1919. Il est constitué :

- d'un carnet, écrit au crayon papier ; il rassemble ses notes sur le premier mois de la guerre, jusqu'à sa blessure,
- des lettres écrites à sa femme, Josèphe, et à ses trois enfants, ses « trois toutous ». Très souvent journaliers, parfois même redoublés sur une même journée, ces courriers couvrent la totalité de la guerre à l'exception des deux périodes où Félix fut évacué sanitaire (du 25 août 1914 au 9 janvier 1915 et du 18 février 1917 au 28 juin 1917) et des courtes permissions qu'il a obtenues (jamais plus d'une dizaine de jours).

Félix n'écrivit jamais ses mémoires et ses écrits, rassemblés en paquets ficelés, ont été oubliés. Ils nous sont parvenus, bruts, et dans leur quasi totalité.

Je les livre, volontairement, tels que Félix les a écrits, me bornant à les illustrer avec les documents qu'il avait lui-même choisis et conservés. J'y ai seulement ajouté quelques notes pour éclairer certains faits ou présenter quelques-uns des personnages qu'il évoque.

Félix Lagasquie naît le 23 juillet 1866 à Marcilhac (Lot) dans une famille de la bourgeoisie rurale. Il entre à Saint-Cyr en 1885 (à 19 ans), en sort 52° sur 394. Il est sous-lieutenant en 1887, lieutenant en 1893, capitaine en 1909, au 3° RI (et chevalier de la Légion d'Honneur en 1905). Il épouse M^{lle} Joséphine Valette le 5 novembre 1902. Ils eurent quatre enfants : Renée (1903-1942), Jacques, qui ne vécut pas, François (1906-1945), Jean-Jacques, mon père (1907-1975). La même année, il devient major au 157° RI, puis chef de bataillon au 150° RI. En 1912, il est affecté au 166° RI (régiment créé en 1912 et affecté à la défense de Verdun), puis à son régiment complémentaire de réserve, le 366°.

C'est avec ce régiment qu'il commence la guerre et qu'il est blessé au combat d'Étain, les 24-25 août 1914 (« plaie dans la région inguinale gauche par balle de shrapnel ayant traversé le haut de la cuisse sans lésion grave »). Il sera évacué et ne pourra reprendre son service qu'en mai 1915. Il est alors nommé lieutenant-colonel et commandant du Centre d'instruction des aspirants de Joinville, installé dans la célèbre école de gymnastique (18/10/1915-23/10 /1916). Il prend ensuite le commandement du Camp de Châlons (ou de Mourmelon). À la fin de l'année 1916, il est nommé chef de

corps au 226° RI. C'est le seul poste de responsabilité au Front de Félix. Il est évacué sanitaire du 18/2/1917 au 28/6/1917. Le 12/7/1917 jusqu'à la fin de la guerre, il est commandant du Centre d'instruction divisionnaire (CID) de la 14° DI. Il termine en 1924 sa carrière (il a alors 58 ans) comme chef de corps adjoint au 7° RI, en poste à Cahors.

Sur l'ensemble de sa carrière, Félix fut toujours très bien noté. Pourtant, il n'eut pas la carrière qu'il avait souhaitée. Déjà trop âgé, blessé dès le début des combats, privé de ce fait de commandement au feu, il ne parviendra jamais à obtenir le commandement d'un régiment, ni la cinquième « ficelle » qui va avec. Parfaitement conscient de cet échec, il en nourrit une profonde amertume et en rend responsable le manque de chance, mais aussi, c'est humain, l'absence de reconnaissance de sa valeur par les bureaucrates « planqués et mondains » du Grand Quartier Général et du Ministère.

Le titre choisi pour l'ouvrage dont est issu cet article « La Guerre sans Gloire » est notre seule contribution personnelle. Il traduit nos impressions de lecture, celle d'un désastre où même les plus chanceux, ceux qui ont survécu physiquement intacts (et c'est, pour l'essentiel, le cas de Félix), y ont perdu leur âme.

L'excitation, l'enthousiasme (le mot n'est pas trop fort) au début du conflit : « En avant, à la française », l'espoir de hauts faits d'armes se perdent ensuite, non pas tant devant l'horreur des combats, la présence permanente de la mort, mais du fait de la boue crayeuse de Champagne dans laquelle on s'enlise, des tâches répétitives, des marches sans but connu, des attentes sans limite, de l'absence quasi totale de vue générale des combats. Peu à peu, au-delà de la résignation, l'incompréhension, l'aigreur, le dégoût, rongent les hommes. Le « spleen », suivant l'expression édulcorée de Félix, devient le cauchemar du combattant.

Malheureusement pour lui et son épouse Josèphe, ils vécurent d'autres drames. Félix meurt en 1941, après la défaite de la France, en sachant que son fils, Jean-Jacques, est prisonnier en Allemagne. Josèphe décède en 1946, après avoir vu disparaître son époux, sa fille Renée (au tout début de 1942, quelques mois à peine après son père) et son fils François, mort en déportation à Neuengamme, en janvier 1945 (?).

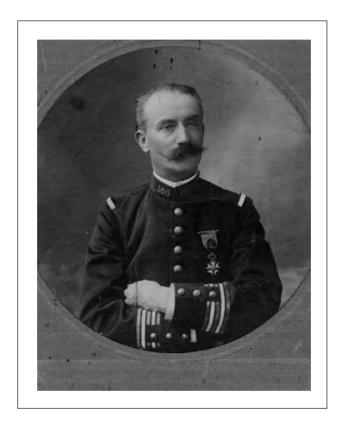
Les mémoires de Félix commencent par un carnet, dont la partie écrite est très succincte (13 pages seulement). Le texte, tracé au crayon, est particulièrement difficile à décrypter. Il est précédé de la mention suivante:

En cas de perte, prière de vouloir bien envoyer le présent <u>carnet de notes</u> <u>de campagne</u> à

M^{me} Lagasquie au Pialu par Monpont-sur-l'Isle (Dordogne). Commandant F. Lagasquie du 166^e d'Infanterie.

Jeudi 30 juillet. Inspection à Vacherauville - les bords du Canal.

<u>Vendredi 31.</u> Alerte à 23 h 30 - sur la route de D.(?) à 3h - les chevaux des jardiniers et la rue de Chevert - longue journée à Chevert-Belrupt. La cavalerie défile sur la route.



Félix, à la fin de sa carrière.

<u>Samedi 1^{er} août.</u> La mobilisation de la couverture - attitudes - bruits - Verdun s'encombre, avec calme, d'hommes et de chevaux - l'or, les banques - « on fera quelque chose » - les uhlans du 151^e.

Contact peu propice avec le 366e.

Dimanche 2. La gare de Conflans aurait sauté - milieu énervant.

<u>Lundi 3.</u> À Jardin Fontaine - ma famille en route - Son voyage - Renée se met en frais pour les voisins.

Mardi 4. Travaux intérieurs à Jardin Fontaine.

<u>Mercredi 5.</u> Id -La foule des autos. Verdun civil s'est vidé - la masse des autos et des chevaux - réservistes à table au Cercle - premières nouvelles : le moral de nos cavaliers - le mot à la Porte de France - les belles infirmières.

Jeudi 6. À Watronville.

Vendredi 7. Id -Travaux de défense - Émoi : les Allemands à Étain.

Samedi 8. Id - Une alerte à Châtillon qui se répercute - canon au loin.

Étonnante adaptation morale aux situations de guerre. Je m'y trouve à l'aise et sans étonnements, tellement j'ai lu, réfléchi et manoeuvré. Grande jouissance aussi d'exercer à plein son métier et d'exercer un pouvoir entier sur civils et militaires dans mon cantonnement.

<u>Dimanche 9.</u> À Watronville - le prisonnier du verger de mirabelles - les mineurs à la tranchée (secteur bien tracé) - on parle de l'entrée à Mulhouse du général d'Amade - une victoire belge sur 3 Corps allemands devant Liège- nos dévastations - incendie au loin vers Audun-le-Roman .

<u>Lundi 10.</u> Id - On confirme la victoire de Mulhouse. Tout le monde y puise la plus entière confiance , les Allemands débutent mal - où allons-nous marcher ? Resterons-nous ici ? Des régiments défilent de nuit et de jour (46° sur Grimaucourt) d'une allure confiante, allant à la bataille - voyage de ma famille : de lundi 12 h 22 à mercredi 15 h.

Mardi 11. Id - Le Gouverneur m'apprend que nous sommes dans le béton jusqu'à la fin de la campagne : nous sommes destinés au siège de Metz. Les mouvements de troupes vus nous font présumer de grosses opérations au NE ou au Nord. Les Allemands assiégeraient Longwy.

<u>Mercredi 12.</u> Id - Alerte cette nuit causée par un troupeau de vaches, pris pour cavaliers ennemis à Grimaucourt, et fusillé par avant-postes du 46^e (Caserne Rémilly). C'est notre 2^e accès de nervosité.

<u>Jeudi 13.</u> Id - Vers 9 h, des Sous-Loges, entendu une vive et courte fusillade, venant de l'Est, à 10 km environ. Je présume une attaque de cavalerie. Une heure après, en effet, une dépêche m'apprend qu'un régiment d'uhlans a paru à l'Est de Fresnes et a éprouvé de fortes pertes.

Je fais arrêter la fermière du Bourbeau, M^{me} Peter, et sa bonne, M^{le} Thérèse, des Allemandes pur sang. Scène et pleurs. Nous craignions pour le sort de la ferme. Mais je ne suis pas officier allemand; j'envoie des gâteaux et du chocolat au petit Peter, un mioche de 5 ans.

Nous apprenons un fait d'armes du 130°, à Mangiennes; 2 hommes enlevés et amenés à Verdun. Toujours la baïonnette!

Une chaleur torride, tous ces jours derniers.

Quelques renseignements complémentaires sont donnés par les premières lettres envoyées à sa femme.

(sauf exception signalée, les lettres sont adressées à Josèphe)

Le 13 août 1914.

« Ma chère Josèphe,

Je vais parfaitement bien; l'ennemi ne marche pas sur notre Front, et nous ne marchons pas contre lui.

Nous ne connaissons des nouvelles de la guerre que ce qu'on veut bien nous faire connaître. Elles sont rassurantes. Nos troupes attaquent partout à la baïonnette, et, pour y arriver, il leur faut un merveilleux élan du meilleur augure.

Ce matin, j'ai entendu une violente fusillade. Il s'agissait d'un aéroplane allemand. Un régiment a eu, pas très loin de nous, un beau combat et a pris 2 canons qui sont à V. (Renseignement de Gurchery).

Le « Fleurus» a lancé des bombes sur Trèves, a fait sauter la gare et est rentré, criblé de balles, son hélice cassée, et est hors de combat. Dis-le aux enfants, que cet exploit intéressera.

Mon existence est active, mais pas dure.

J'ai reçu trois cartes et une dépêche de toi. La carte que tu m'as écrite de Châlons est arrivée, hier, la dernière!

Ne t'inquiète jamais du manque de nouvelles. Cela ne signifie rien.

Le premier plan de campagne des Allemands a échoué. Ceci est sûr.

Nos troupes ont un élan énorme au combat. Ceci est sûr aussi, et nous pouvons avoir bon espoir d'une guerre heureuse, et peut-être courte.

Mille baisers à tous les cinq. »

Félix. »

À ses enfants, le 18 août 1914.

« Mes trois petits toutous,

Je vous écris un mot ce matin, parce que je ne sais pas si j'aurai le temps de le faire plus tard. Quand on est à la guerre, on ne sait pas où on va, et on part, tout à coup, comme cela m'est arrivé cette nuit, où je dormais quand on est venu me dire qu'il fallait partir de l'endroit où j'étais depuis 10 jours.

J'entends de gros coups de canon, pas nombreux, mais de très grosses pièces. Je ne sais pas qui tire, si ce sont les Allemands ou bien les Français. Mais je ne suis pas du tout en danger.

Quand vous serez plus grands, je vous parlerai souvent de cette terrible guerre, où nous battrons les Allemands, et qui est un grand événement de l'Histoire de France.

En attendant, soyez sages, amusez-vous, obéissez bien à Maman et, surtout, travaillez sérieusement.

Pensez souvent à votre pauvre Papa, qui vous aime tant, et à qui il tarde de vous revoir, quand la paix sera revenue, après, j'espère, de grandes victoires des Armées françaises.

Dites à Maman de consulter le tableau des adresses des militaires, à la Mairie, pour se tenir au courant des modifications. Pour le moment, écrire toujours : au 366^e d'Infanterie, 72^e division de réserve, Verdun.

Un gros baiser, mes petits toutous, sur vos trois museaux, et aussi à Maman. »

Papa Félix. »

Le carnet reprend au Vendredi 14 Aôut

<u>Vendredi 14.</u> Id - Des régiments du 5e Corps défilent toute la matinée, allant vers le Nord : le 76^e, le 31^e, le 331^e, le 8^e (2 à cheval, leurs trains).

Tout annonce une grande bataille, du côté où ils montent. Leur allure est bonne, sauf celle, déplorable, du 331e.

Pour nous, toujours le calme plat au milieu de nos travaux défensifs.

La bataille de Mulhouse n'était –hélàs !– pas une bataille, mais une action de brigade d'avant-garde, action d'ailleurs brillante.

<u>Samedi 15.</u> Id - Calme plat - pluie - Un sergent, élève de séminaire à Rome, dit la Messe à l'église du village, dont le vieux curé est mort.

<u>Dimanche 16.</u> Id - Vu défiler les sections de munitions, du 5^e Corps, avec les ambulances, hôpitaux de campagne, dont 2 aumoniers qui me saluent militairement. Beaucoup d'ordre.

Lundi 17. Manheulles.

Cette nuit, à 1 h, je suis réveillé par un cycliste : il faut partir à 5 h pour aller d'abord au Rozellier, puis à Manheulles.

Arrivés, nous entendons vers l'est des coups espacés de gros calibres.

Marchons-nous en avant ? Est-ce un simple déplacement d'ordre ?

Toujours instructif : la première inscription au tableau de la Campagne est celle du L^t colonel de Gendarmerie Jouffroy... attaché à la Présidence. Pour fait de guerre sans doute ?

Les convois d'autos de tous pays, depuis Quimper jusqu'à Cambrai (« les petits Gervais »). La brigade de Mars-la-Tour reflue sur Verdun, une C^{ie} du 110^e bavarois entrée par l'autre côté du village. Hier, bombardement de Mars-la-Tour : 2 tués. Pillage des drapeaux de l'église - 2 douaniers blessés - aujourd'hui, ils bombardent avec 2 pièces vers Gravelotte, Hennemont, et nous entendons leurs obus.

<u>Mardi 18.</u> Id - Toute la journée dehors - reconnaissance sur Ville-en-W., Braquis, Herméville.

Les autobus de Paris sur nos routes -

Conversation avec Driant (56e et 59e B.I.).

<u>Mercredi 19.</u> Id - Toute la journée dehors - travaux de défense (G^{al} Sarrail) - les Parisiens interpellent de loin les autobus de leurs quartiers . La division de la Garde dans la Meuse ?

Déjà 20 jours de guerre, et les abords de Verdun libres. Qui l'eût cru avant de le voir !

<u>Jeudi 20.</u> Manheulles. Récit du capitaine de Briey : les coups de canon mémorables et la mort du L^t M. Von Thil-Lerstein - 6 chasseurs du 13^e (h. badois) à la gare.

L'intérêt du Bulletin des Armées, lu au frais sous l'ombrage.

<u>Vendredi 21.</u> Aux avant-postes - au-dessus de Buzy - Parfondrupt - départ soudain à 11 h, après une inutile marche matinale - fleurs spontanées aux fusils et drapeaux - canonnade au loin.

<u>Samedi 22.</u> Hennemont - nuit de beau temps, pénible par l'humidité de la Woëvre. Brumes et manteaux - Effets d'un coup de fusil sur les casques des hommes - Nous rentrons à Verdun ?? L'ardeur des réservistes et souci du Commandement . Couché à Hennemont au presbytère.

Le 22 août 1914 (écrite au crayon).

« Ma chère Josèphe,

Je reçois, au milieu d'un bois, ta lettre du 17 août. Tu vois qu'elles m'arrivent encore assez bien.

Je viens de passer la nuit en plein champ, par un froid qu'une extrême humidité rendait pénible. J'en ai, du reste, vu bien d'autres, en manoeuvre en Algérie et dans les Alpes.

Tous les jours, nous entendons le canon, assez loin, plus ou moins fort, mais on ne nous appelle pas en avant.

Hier matin, nous avons bien pensé que nous allions à l'ennemi. Aussitôt, les hommes ont planté, spontanément, des fleurs dans les canons de fusil, et ils marchaient comme des lièvres.

Les sacoches de nos deux chevaux sont bien garnies, et nous ne manquons de rien. Tu connais, d'ailleurs, ma sobriété. Mes cantines sont là.

Cette lettre, comme la dernière, part ouverte.

Ne vous tracassez pas. Pour moi, je ne pense jamais au danger, mais au devoir, et me trouve absolument à l'aise dans cette extrémité, au physique comme au moral.

Je crois que la troupe à laquelle appartient le cousin D... fait le même travail que moi et n'a pas été engagée.

Bons baisers à tous les cinq. Écris à ma mère pour la tenir au courant. Où, diable, est Paul ?

Bien ton Félix.

On m'annonce à l'instant que nous rentrons à V. Nous sommes désolés! ».

<u>Dimanche 23.</u> Braquis - depuis 2 h 1/2 du matin aux travaux de fortification - oreille inquiète aux bruits d'une canonnade encore lointaine et intermittente vers le N.N.E. - Zeppelin bombardé.

À 11 h 1/2, ordre brusque de partir : tout le régiment à Braquis. Nous partons après un déjeuner (?), sous une chaleur torride. La canonnade devenue violente et plus rapprochée nous rend graves. La tête parvenue à l'entrée de Braquis, un contre-ordre arrive : mon bataillon, seul, reste en réserve générale, et je fournis à Ville-en-Woëvre une Compagnie de soutien d'artillerie.

Après-midi de manoeuvres ridicules, préconisées par le Commandant de la brigade - les 2 petits cyclistes de St Mihiel nous apprennent une débacle de la $40^{\rm e}$ division repliée sur Etain - quelle absurde instruction de la $72^{\rm e}$ division! -

L'émeute d'un Peloton de Gassant. Je me rends à minuit à l'auberge. Dernière nuit écourtée.

<u>Lundi 24.</u> Au combat, puis à Morgemoulin. La canonnade gronde sans trop de violence, et nous croquons le marmot jusque vers 6 h, où je reçois l'ordre de me porter sur Harville (route de Metz), où la X^e division, notre voisine de gauche, demande du secours.

Tristes réflexions en chevauchant vers Hennemont. Nous manoeuvrons bien mal, et je suis ennuyé de me voir détaché du régiment. Que va-t-il nous arriver ? Des hauteurs d'Hennemont, je vois la plaine vide et aucun bruit de bataille vers l'Est. Arrivé à Pintheville, quelques coups de fusil de patrouilles très au loin. Je pousse vers Maizeray, où je m'arrête, inquiet du silence, envoyant reconnaître vers Harville.

Un brigadier du 9e Chasseurs (Auch) me renseigne sur une attaque arrivant par la vallée de l'Orne et sur la présence d'une division de réserve du Midi qui arriverait à Fresnes-Manheulles. Je suis donc inutile et je me replie sur Hennemont, où j'arrive vers 11 h. Sadorge [*cf plus loin*] me renseigne sur un corps d'armée bavarois attaquant par la vallée de l'Orne, et, plus au Nord, vers Rouvres-Étain.

Le général de brigade approuve vivement ma conduite, mais il rappelle au plus tôt le bataillon en réserve à Braquis - Nous y resterons sans avoir le temps de manger autre chose que 3 terrines de viande de conserve. On m'amène 2 jeunes gens qui, à l'approche des Allemands, ont fui leur village.

Rencontre d'un régiment (258°) de flancs-gardes. Ve division de réserve marchant au Nord. Je renseigne le lieutenant-colonel Steimetz qui ignore tout de la situation, et se couvre à l'Est où nous avons nos grands-gardes.

À Braquis, le colonel Couturier, commandant la brigade, me dit que les ordres sont encore changés. Nous nous portons au Nord-Ouest d'Étain, et, pour le moment, le régiment va, en réserve générale, par Herméville, vers la Ferme du Haut-Bois.

Exode lamentable des habitants de Braquis, à la nouvelle de notre départ... Je fais distribuer les cartouches des voitures.

Comme rien ne presse, je vais mettre mon bataillon à l'ombre dans le Bois d'Herméville, attendant d'être rejoint par l'autre bataillon venant du Bois de Buzy. Les hommes sont fatigués. Je vois un réserviste parisien qui a jeté son sac et ses cartouches, sur une voiture du convoi qui nous double. Canon ennemi rapproché. Le nôtre se tait ??

Vers 16 h, le bataillon va à Herméville. Quand nous sortons du Bois, les schrapnells allemands battent systématiquement la crête au-dessus et à l'Ouest d'Étain-Warcq, mais rien ne tombe sur le plateau d'Herméville que nous avons à traverser.

Le bataillon traverse ce plateau vers 17 h, inaperçu dans les hautes avoines - Quelques balles perdues sifflent,venant je ne sais d'où.

Dans le fond, derrière la Ferme du Haut-Bois, nous faisons une longue station. L'artillerie allemande tire sur la crête devant nous et n'a heureusement pas l'idée d'allonger la hausse sur les 3 bataillons rassemblés là. J'envoie la compagnie Grethner et un peloton de Gassant (Dalbis) border cette crête, mais expressément sans se démasquer.

N. [?] resta longtemps sous une canonnade régulière et nourrie. A notre droite, audessus de Warcq et vers Saint-Maurice, notre infanterie est engagée. Devant nous, à Étain, vive fusillade par moments. Notre artillerie se tait toujours. Que fait-elle donc?

Sur mes conseils, les habitants du Haut-Bois déménagent en hâte au milieu du bruit et des larmes. Les bestiaux courent affolés au milieu des compagnies. C'est navrant.

Vers 6 heures, je me poste, seul, en avant des tirailleurs, dont la plupart dorment de fatigue, pour suivre le bombardement d'Étain dans le soleil couchant. Tableau émouvant et sinistre. Les obus arrivent par deux, à chaque instant. 2 de nos batteries, de la corne Nord du Bois d'Herméville, se décident à tirer. Les autres, inactives, sont à côté de nous. Pourquoi ?? J'ai l'impression que nous sommes dominés par l'artillerie ennemie, dont quelques très rares obus passent au-devant de nous, avec un puissant sifflement, pour aller taper je ne sais où.

La nuit va venir. D'Étain, toujours criblé, montent de hautes flammes avec de la fumée ; un autre village (Rouvres) fume, ainsi que le Bois de Buzy à sa pointe est. Les obus continuent à arriver, automatiques et réguliers. On me dit que 2 compagnies, commandées par De Bellabre, tiennent depuis tout l'après-midi, à la lisière d'Étain. Nos deux batteries tirent par moments très violemment. Mais, pour un de nos coups de canon, les autres en tirent dix!

Nous recevons un ordre de nous préparer à attaquer la nuit, ou tout au moins à la chute du jour. Ordre absurde s'il en fut jamais, et conçu de manière à amener sûrement un désastre. C'est le général de division qui, de Morgemoulin, à plus de 10 kilomètres de nous, a réglé cette belle opération. Quelle tristesse! Mon bataillon doit marcher sur

la lisière ouest d'Étain, en terrain complètement inconnu, ayant une rivière à traverser, lancé dans la nuit au hasard. Celui de Willaume est aussi lancé, à l'aveuglette, vers la route d'Étain-Morgemoulin. C'est le dernier mot de l'absurde. Nous allons nous fusiller entre nous et nous ne savons rien de ce qui se passe sur notre front. Où est l'ennemi ? Où sont nos camarades qui tiennent dans Étain? Attaquerons-nous dans leur dos, sur leur flanc ??...

Navré de ces incohérences, inquiet et anxieux d'une catastrophe, je dispose à la nuit mon bataillon dans un champ de betteraves et prend les plus minutieuses précautions de prudence. Etain brûle en grand. Les obus continuent à arriver méthodiquement. Des obus éclairants sont lancés sur notre Front; d'autres nous passent au-dessus de la tête. Vers la Ferme L'Hôpital, une de nos positions, est en retraite en bon ordre. Nos 8 pièces du bastion d'Herméville ne tirent plus. Sont-elles démontées ?

À notre immense soulagement, la ridicule attaque de nuit est contremandée. Mon bataillon a ordre de se rendre à Morgemoulin. Nous ne savons plus où est celui de Willaume, que nos chevaux ont suivi.

Nous nous mettons en route vers 21 heures. La nuit est noire, le chemin difficile à trouver, je n'ai pour ainsi dire pas mangé depuis 48 heures et suis sur pied depuis 2 heures du matin, ayant fait près de 60 kilomètres, avec des émotions diverses, dont la plus pénible est le sentiment que nous manoeuvrons d'une façon aussi ridicule que dangereuse devant un ennemi méthodique et puissant, mais peu entreprenant. En moi domine la satisfaction d'échapper sans dommage au désastre, que nous aurions risqué par cette attaque de nuit insensée.

Avec moi, S. [il s'agit, une nouvelle fois, du lieutenant-colonel Sadorge, commandant le 366º régiment de réserve] chemine, toujours impassible, en vieux colonial fataliste, et d'un moral inébranlable. Moins entraîné que moi aux manoeuvres et à la tactique, il me semble se rendre moins bien compte du désarroi de nos opérations de ces 2 jours.

Nous envoyons des cyclistes à la recherche problématique de notre convoi, sans lequel les hommes n'ont rien à manger.

Un peu avant Fromezey, nous rencontrons nos chevaux. Je dîne en hâte avec un morceau de pain dur, du chocolat et une gorgée de vin. Les « Halte-là, qui vive ? » clouent sur place les hommes rencontrés, dont des civils fuyards d'Etain, une ambulance. Le silence se fait dans les lueurs d'incendie.

Nous entrons, vers minuit, dans Morgemoulin, encombré de convois. Le nôtre n'y est pas. Les hommes sont éreintés et grognent (cris : à table) : je les mets au bivouac dans les vergers autour du village.

Je cause un moment avec le général Heymann dans son auto. Il me dit : « La X^e division de réserve a été aujourd'hui battue. Dans la région, nous allons essayer demain de réparer ça. »

Vers 1 heure du matin, notre convoi arrive ; et, distribution assurée, je vais m'étendre sur la paille dans une grange, près de l'église, après avoir délogé un lieutenant de réserve du 211e (Montauban), avec sa section, qui ont, soi-disant, perdu leur régiment, et qui m'ont l'air d'avoir fui au hasard le champ de bataille. J'expulse aussi des convoyeurs de je ne sais quel autre Corps. Je leur enjoins très brutalement, aux uns et aux autres, de partir immédiatement à la recherche de leur unité, et ils ne se le font pas dire deux fois. Réserves du Midi !!

Mardi 25. Combat.

À peine couché, on me réveille pour des ordres, des compte-rendus. A 2 h 1/2 ou 3 h, S. me donne un papier, que nous déchiffrons à la lanterne : mon bataillon doit attaquer à 3 h 1/2 sur Ornel, encadré à gauche par le 59° Chasseurs et, à droite, par le 362°, et poursuivre ensuite sur la Ferme de La Californie. C'est tout. De la situation, pas un mot ; de l'ennemi, rien ; de l'appui du canon, rien ; de nos positions en arrière, rien. Nous ne pouvons pas partir avant 30' ou 45'. Arrivés à Fromezey, j'y rencontre l'ami Destival du 151°, qui me dit qu'ils ont fait une attaque de nuit, et il lève les bras, d'un geste que je ne comprends que trop. Il me souhaite bonne chance, et j'aiguille mon avant-garde (Delesse) sur la cote 224, d'où l'on doit voir notre terrain de combat.

À une croisée de route, j'ai rencontré le chef d'escadron d'artillerie, commandant notre groupe, qui me demande où nous allons. Quand je le lui dis, il saute précipitamment à cheval : « Je vais chercher les ordres». Nos appréhensions s'aggravent à cette étonnante situation, nouvelle marque d'incurie de notre commandement.

Delesse grimpant vers la cote 224, j'envoie par la route les éclaireurs montés reconnaître le Bois Le Penard par la route. Je pousse alors 2 compagnies (Grethner et Gaspard) à l'attaque, à la droite du Bois, qu'elles surveilleront. Peu confiant dans leurs commandants, je les dispose, moi-même, en échelons enferrant la droite. Puis, je remonte à 224, où j'aurais voulu garder ma dernière compagnie sous la main; mais, quand j'y arrive, S. l'a déjà engagée (C^{ie} Gassant).

À la crête, des balles sifflent, nombreuses, et passent avec un bruit doux qui indique qu'elles viennent d'assez loin. Je me hâte de mettre la main sur deux sections, pour me donner des réserves. Devant nous, un long glacis d'avoines descend dans les prairies de l'Orne. De l'ennemi qui nous tire dessus, on ne voit absolument rien. Son artillerie se tait ; elle n'a probablement pas éventé notre marche dans les hautes avoines qui nous masquent.

Pendant que j'examine notre terrain d'approche, une batterie française ouvre, à ma grande surprise (car rien, dans les ordres ineptes que nous avons reçus, ne nous en révélait l'existence), un feu violent et soudain, par dessus nos têtes, de derrière la cote 224. Je vois ses obus taper, avec un joyeux fracas, au nord d'Ornel, dans une épaisse fumée.

Heureux de cette intervention, un peu trop emballé (hélàs !), je crie « en avant ! », à la française ! Les hommes dévalent la pente au grand trot, sans une hésitation. La chaîne parvient, par ma gauche, dans la prairie, à environ 7 à 800 m d'Ornel, où je continue à ne rien découvrir. Une de mes compagnies tire.

Je me porte sur ma droite pour voir ce que deviennent mes 2 compagnies de droite. Les balles pleuvent, dont les tireurs restent invisibles ; cependant, un peu à gauche, à la lisière d'Ornel, je crois percevoir une buée sous le soleil du matin. Il doit y avoir là quelques tranchées. J'arrive à la route en bas, avec mes gradés de liaison qui me suivent bravement dans cette promenade. »

Le carnet de Félix s'arrête brusquement, à cette date du 25 août. Il est même clair que le récit de cette « ultime » journée a été fait plus tard, à tête reposée, si on peut s'exprimer de la sorte. Nous comprenons pourquoi grâce au journal de marche de son régiment et à la correspondance conservée .

Le 25 août, nos unités livrent sur le front, à Étain-Buzy, une bataille qui eût pu être une victoire importante si le succès initial avait pu être exploité. Un courrier allemand capturé ayant révélé le plan d'attaque ennemi sur Étain, le général Maunoury commandant «l'Armée de Lorraine» (composée de divisions de réserve implantées en Woëvre

en surveillance face à Metz) engage une attaque de flanc contre l'aile gauche de l'Armée du Kronprinz. L'opération est déclenchée le 24 au soir à la lueur des incendies de Rouvres et d'Étain. Les unités de la «Défense mobile» de la place de Verdun attaquent avec vigueur les positions ennemies .La 56° division chasse les Bavarois de Rouvres. Le 44° régiment territorial livre un violent combat à Buzy. L'ennemi se retire sur Conflans. Plus de 500 Allemands sont faits prisonniers.

Cependant dans la nuit du 25 au 26, le général Maunoury reçoit de Joffre l'ordre de s'embarquer avec les 55° et 56° divisions de réserve à destination de l'ouest en vue de constituer le noyau de la VI° Armée qui va jouer un rôle important au cours de la bataille de la Marne.

L'opération, si beureusement menée le 25, doit donc être suspendue. Étain, abandonnée, est occupée le lendemain par les Allemands et ne sera libérée qu'en 1918.

En ce qui concerne le 366° RI, qui comptait 2190 hommes, l'incident d'Ornel se solde par 2 tués, 59 blessés et 18 disparus. Lors de l'explosion qui blessa Félix, 1 autre soldat fut atteint : un cycliste qui y perdra le bras gauche (le soldat Maillet).

Lettre de Marguerite Dehaye à Josèphe, « Verdun 26 août 1914 »

(Il s'agit de l'institutrice des toutous, lorsque la famille vivait à Verdun).

« Chère Madame,

Aujourd'hui, je vais pouvoir enfin vous donner des nouvelles du commandant; je l'ai vu hier, je ne dirai pas en bonne santé : il est blessé assez sérieusement à l'aine, mais ne court aucun danger pour le moment; c'est lui qui m'a chargée de vous prévenir et de vous rassurer. Il venait de recevoir les soins dévoués des docteurs et des infirmières. Voici comment j'ai eu la chance inespérée de le voir.

Depuis la Déclaration de guerre, on a dressé des ambulances un peu partout à Verdun, notamment sur les glacis de la gare; le train de Montmédy, construit depuis fort peu de temps, ramène tous les jours nos pauvres blessés. Chaque après-midi, nous stationnons devant la gare, pour obtenir quelques renseignements. Ici, nous ne savons rien, pas la moindre nouvelle! Nous étions chacune à notre poste et regardions les blessés que l'on porte sur les civières. Tout à coup, je reconnais le Commandant. Je fus figée sur place, puis, me ressaisissant, je me précipitai sur lui : « Bonjour, Commandant». Il m'a souri et a été content de me voir. Il m'a donné une bonne poignée de main et m'a dit : « Je suis assez sérieusement atteint à l'aine. Je ne souffre pas; j'en ai pour quelque temps; ce n'est pas grave.» Sa figure n'était pas fatiguée; il avait de bonnes couleurs et m'a fait une excellente impression. Je lui ai dit que j'allais vous écrire. Je vais faire mon possible pour savoir dans quel hôpital il est soigné. J'irai prendre des nouvelles et vous les communiquerai. J'ai demandé à Monsieur le Curé de m'aider dans mes recherches; il me l'a bien promis.

Ah! que les temps que nous traversons sont pénibles. On nous a assurées que Mr Awing, les colonels Deville et Jacquot étaient morts; il ne reste plus d'officiers au 151°; beaucoup d'entre eux sont blessés gravement, Mrs Colba et Populus pour ne pas les nommer tous.

Quant à mes deux frères, nous savons qu'ils ont reçu « le baptème du feu », qu'ils ne sont pas encore atteints, ce sera pour plus tard!

Courage, chère Madame. Le Commandant en a beaucoup et désire retourner au feu, le plus tôt possible. Je pense à vous et je prie avec vous; que Dieu protège ceux

que nous aimons ! J'embrasse bien fort nos bons petits. Faites-moi l'amitié de croire à mon affection. Je vous embrasse bien fortement. »

Marguerite Dehaye. »

En fait, l'obligeante Marguerite Dehaye n'aura pas à envoyer d'autres nouvelles à Josèphe, car Félix, blessé donc le 25 août, a été immédiatement transféré vers l'arrière. A la date du 28 août, « la Mairie de Saint-Martial-d'Artenset, Arrondissement de Ribérac, Département de la Dordogne », délivre à Josèphe un « Sauf-conduit », ainsi libellé :

« Laissez passer Madame Lagasquie, âgée de 40 ans, allant de St Martial à Limoges, porteuse d'une dépêche télégraphique, faisant connaître que son mari, Commandant, est blessé. Le maire » (Signature illisible).

Dans la foulée, arrive à Monpont, le 29, à 9 h30, un billet de Félix à Josèphe; écrit au crayon d'une main malhabile, sur une « Carte Postale - Correspondance militaire », il porte le message suivant : « Blessé sans grande gravité. Suis dans le train à Argenton. Crois aller à Limoges à l'hôpital. Félix. Le 27 août 1914. »

Cette blessure a, peut-être, sauvé la vie à Félix; en tous cas, elle lui vaut d'être promu lieutenant-colonel et officier de la Légion d'Honneur. Suivent deux messages de félicitations.

Le premier est une lettre, datée du 21 septembre 1914, de la plume du Lieutenant-colonel Sadorge, commandant le 366° régiment d'infanterie. Adressée au « Commandant Lagasquie, Hôpital militaire, Cahors, Lot », elle a été réexpédiée à Monpont, où elle arrive seulement le 7-10.

« Mes bien vives et bien cordiales félicitations, mon cher Lagasquie ; ce sera un petit dédommagement aux souffrances que tu as endurées, que tu endures peut-être encore. Tu seras bien gentil de nous envoyer un petit mot, nous tenant au courant de ta santé. Willaume a été blessé, peu grièvement, à la poitrine, la balle a fait retour sur les côtes. Cesbron-Lavau, nommé chef de bataillon, a été blessé aussi, le soir même de sa prise de commandement. Grethner a été tué ; Ledoux blessé ; Vessier n'est pas encore rentré ; Pujo est passé à l'État-Major de la 72e division, qui a perdu B. [?] tué; je n'ai plus que huit lieutenants, je viens de faire nommer sous-lieutenant Mutton, qui a depuis été blessé, mais légèrement. C'est le 6e adjudant ainsi nommé. Le régiment a perdu 174 hommes au feu, et 122 malades ; ces derniers augmentent chaque jour, à mesure qu'arrivent les pluies et les froids. Nous ne perdons pas notre temps.

Le canon vient de commencer à tonner, après une vive fusillade, qui a salué un « Taub». Nous aurons probablement encore de la besogne, aujourd'hui... Ma plus cordiale poignée de main et mes meilleurs souhaits de prompt rétablissement. » Signé Sadorge.

Le second est une carte de visite, ainsi rédigée :

« Marseille, le 26 7bre 1914. Mon cher Félix,

J'ai connu par les miens ta glorieuse blessure, et, dans le « Petit Marseillais» d'avanthier, j'ai eu le plaisir de lire ta promotion au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

C'est là une rosette bien gagnée, que tu pourras porter fièrement, et qui, sur ta poitrine, sera comme le reflet du sang que tu as versé pour la cause sainte de la Patrie. Tous mes voeux de prompte guérison et toutes mes bien sincères et affectueuses félicitations. Mes respectueux hommages à Madame Félix et mes amitiés à Paul. S/Chef de Section des Postes. » Signature illisible.

Le 22 novembre 1914, nouvelle lettre adressée à Félix par le colonel Sadorge.

« Je profite d'une accalmie, mon cher Lagasquie, pour te remercier de tes félicitations et te dire que, si j'ai été content de te savoir mieux portant, j'ai été quand même un

peu navré de voir ta guérison aussi lente, et, surtout, de t'entendre parler de béquilles et de canne. Ne pourras-tu donc avant peu reprendre du service actif? J'aurais été si heureux de te remettre le commandement de ce bon 366°, qui a continué à se bien comporter ... au feu, du moins. Eh oui! nous avons eu d'assez fortes pertes, et les rencontres ont été dures. Tu as peut-être su la mort de Gassant, tué d'un éclat d'obus à Fromezey, il y a plus d'un mois, la veille du jour où était tué Dormann, son adjudant passé sous-lieutenant. Depuis, encore, le lieutenant Bresch, le préparateur agrégé de Normale Supérieure. Willaume remis de sa première blessure, la jambe gauche fracassée d'un éclat d'obus ; et Laurent et Dalbis. Par contre, Ledoux et Ebrard sont rentrés au régiment.

J'oubliais : Grethner dont tu augurais assez mal a été tué aussi, mort très bravement, après avoir fourni maintes preuves d'une bravoure la plus solide. Chose extraordinaire, il a été enterré décemment par les Allemands, avec une croix portant son nom. Nous l'avons vérifié, trois jours plus tard, après leur retraite.

Tu as raison de dire que j'ai une chance extraordinaire. Espérons que cela durera. Dans le moment, je suis chargé des travaux d'une attaque. Nous avons trois parallèles (oui, parallèles), le triomphe de la belette, et nous travaillons à 65 m des réseaux allemands. Parfois, la pluie inonde nos tranchées, toujours boueuses ; parfois aussi le gel, qui commence à être dur, sèche le tout, la nuit. J'ai pu me réfugier pour écrire dans une maison dont tous les carreaux ont volé en éclats, il y a quelques jours, par un bombardement particulièrement intense, et les tuiles ont suivi les carreaux. Et pourtant l'enthousiasme de nos hommes ne diminue pas ; ils sont insouciants du danger ; il n'y a pas trop de malades.

Mais ils ne sont pas toujours tous d'une honnêteté parfaite, ce qui explique mes réticences... au jeu, du moins. On vient de découvrir que certains ont fouillé les décombres des villages en ruines, où nous avons passé, et se sont approprié des valeurs et de l'argenterie. Grosse affaire, qui aura au moins le bon côté de nous délivrer d'une dizaine de sales individus, qui savent, aux jours du danger, se tenir à l'écart, quoiqu'on fasse. L'incident n'est donc pas trop à regretter. J'ai transmis tes remerciements à Jeanty, qui en a été très touché. Quel brave et bon docteur! Comme il a bien dressé et bien dirigé tout son personnel! D'ailleurs, je n'ai qu'à me louer de tous les officiers; j'ai rarement vu une pareille entente et un semblable entrain. Je te souhaite, mon cher ami, que ta mission te fasse avoir ce cinquième galon, que tu mérites depuis si longtemps, et je me réjouis à cet espoir. Excuse-moi si je laissais passer ta promotion sans te féliciter; je dois t'avouer que je ne connais que les promotions communiquées par la place de Verdun, et celles apportées par de rares journaux.

Je te souhaite donc prompt rétablissement, bonne mission et le cinquième, le plus tôt possible. Ma plus amicale poignée de main.

Heurtel te souhaite les mêmes choses. »

À la suite de sa blessure, Félix restera en congé de convalescence jusqu'en février 1915. Il sera alors nommé commandant du Centre d'Instruction de Joinville pour quelques mois (la célèbre école de gymnastique, fermée au début de la guerre et qui ne rouvrira ses portes qu'en 1916, a été transformée en école de formation des élèves aspirants). Il prendra ensuite le poste de major du grand camp militaire de Châlons (Mourmelon). C'est là où nous le retrouvons.

La bataille de Verdun vue du camp de Châlons.

Le 20 février 1916.

« Ma chère Josèphe,

J'étais, hier, à la IV^e Armée, État-Major, pour des questions de service, et j'ai eu des soupçons d'une visite, car, devant moi, on donnait au téléphone des ordres pour de mystérieuses voitures... Bien entendu, je n'ai rien demandé.

Or, ce matin, 4 ou 5 automobiles ont traversé les cantonnements sans s'arrêter. On dit (?) que c'était <u>Poincaré</u>. En tous cas, elles portaient des fanions d'ordre très élevé. J'étais précisément dans la rue, suivant les évolutions – et la canonnade réglementaire – d'avions boches. Mon officier de garde venait <u>d'alerter</u> pour la seconde fois. Un quart d'heure avant, un autre avion venait de laisser dégringoler cinq bombes qui, d'ailleurs, étaient tombées en dehors du village à plus d' un kilomètre. (Les bombes étaient bien ordinaires et ont fait des trous de 0,50 m de profondeur seulement. Une était incendiaire. Ils nous ont remarquablement ratés! On s'émeut moins qu'à Paris, et personne n'accuse le petit René Besnard!!). Curieuse coïncidence, puisque aucun avion boche ne s'était approché depuis plus de 3 semaines.

Trois des nôtres ont apparu peu après et ont croisé longtemps dans l'air. L'un même s'amusait à faire des cabrioles et à voler au ras des cheminées. Les enfants, effrayés, rentraient dans leurs maisons, tellement il avait l'air de vouloir nous tomber dessus!

Il n'y a là, à coup sûr, qu'une coïncidence, d'autant mieux que nous avions notre première journée de beau temps depuis... qui sait combien de semaines.

Je viens, comme presque tous les officiers du Corps de cavalerie, de changer mon révolver contre un autre, beaucoup plus petit, mais, dit-on, plus puissant, qui est une très jolie arme automatique. On a 9 coups dans la main en quelques secondes et on peut tirer près de 30 balles en une minute, en s'exerçant. On me rembourse 12 f. en rendant mon ancien ; seulement, il me faudra un autre étui.

Nous sommes au grand calme.

Je ne crois pas à une grave attaque allemande d'ici quelque temps, et surtout sur notre front direct. On parle d'un effort sur Verdun¹ ; ce sont là des tuyaux, et pas autre chose...

Bons baisers à tous les quatre. Amitiés à Daniel.

Félix. »

Le 23 février 1916.

« Ma chère Josèphe,

Depuis quelque temps, un vieil Alsacien, interprète à une de nos divisions, vient causer, vers cinq heures, un peu allemand avec moi. Il trouve que je parle remarquablement. Nous avons une journée des plus calmes : presque pas de coups de canon. Il faut dire qu'il fait très froid et qu'il neige.

L'attaque sur Verdun paraît se préciser, mais sans grand effet : toujours un premier succès sur les premières Lignes, enrayé aussitôt. Chose singulière : le Communiqué allemand d'hier, toujours vantard (comme le nôtre), n'en souffle pas un seul mot.

^{1 -} La bataille de Verdun débute le 21 février. Le tuyau n'était pas percé.

On ne sait que penser de ces attaques : feintes, ou bien amorçages ? En tous cas, elles ne sont pas de grand style et, jusqu'ici, peu dangereuses. Du reste, on ne voit pas à quoi rimerait un succès rué sur Verdun; effet moral, sans aucun doute, alors qu'il y a d'autres points du front autrement <u>utiles</u> à attaquer, pour eux²...

Le 24 février 1916.

...L'offensive sur Verdun est nette, et elle est de <u>grand style</u>. D'après les renseignements que l'on a ici, ils ont déjà, à l'heure actuelle, <u>engagé</u> 18 divisions³, c'est à dire autant que nous dans notre offensive de septembre, qui a eu au moins un autre résultat, car le Communiqué allemand ne déclare que 3 000 prisonniers et peu de canons. Nous estimons tous que c'est un gros échec pour eux jusqu'à présent. De notre côté, les renforts affluent depuis 3 jours. Tout le transit est arrêté sur les lignes et les autobus passent par milliers...

Notre Secteur est très calme, sauf les avions.

Bons baisers à tous les quatre.

Félix. »

Le 26 février 1916.

« Les nouvelles de cette nuit m'ont vivement peiné. J'y ai compris que nous avions évacué, presque sans combat, la belle position de <u>Mormont</u>, qui était excellente, pour nous reporter sur celle de la Côte du Poivre. C'est bien près de Verdun, et c'est un recul bien inquiétant. Moi qui connais les lieux, je suis moins optimiste que mes camarades. Ici, cette nuit, on a pris des tranchées et fait 300 prisonniers. La nouvelle en est parvenue ce matin, et est probablement vraie.

Depuis quelques jours, les Boches bombardent, et quelquefois la nuit (ce qui est bien ennuyeux), un endroit où il y eut, autrefois, un train blindé qui n'y vient plus depuis longtemps. Je les laisse faire, car, à cet endroit, leurs obus s'enterrent 9 fois sur 10 sans aucun dommage. Mais les éclatements dans la nuit causent une impression désagréable.

Je ne puis, bien entendu, te dire les changements que la bataille de Verdun entraîne ici. Du reste, ils me touchent peu personnellement.

Les journaux de Paris ne sont pas arrivés, ce soir. Sans doute, la ligne est encombrée par les transports militaires. J'ai heureusement les Communiqués.

Cette bataille est terriblement angoissante, et, ici, on n'entend même plus le canon, sauf les quelques marmites que nous recevons. Il paraîtrait cependant que le Haut-Commandement est très tranquille [?] au sujet de cette formidable lutte. Les Allemands doivent, sur ce terrain classique et si bien repéré, subir des pertes fantastiques.

La population civile a dû, sans doute, être évacuée, par ordre, de Verdun, qui doit déjà écoper du canon de 13 cm.

Un succès, net, des Français à Verdun serait pour l'Allemagne un glas d'agonie. Prions Dieu qu'Il nous le donne. Je n'ose plus espérer que nous leur préparions une contre-riposte.

Je vous embrasse tous les quatre bien affectueusement.

Félix. »

^{2 -} Si le tuyau de Verdun était bon ; il ne semble pas, pas plus que les autres officiers, en comprendre l'importance.

^{3 -} Bon renseignement. Les Allemands avaient regroupé, en sus de l'artillerie, 20 divisions d'infanterie devant Verdun.

Le 27 février 1916.

« Ma chère Josèphe,

Je suis bien découragé et déprimé depuis 24 heures. Les nouvelles de Verdun sont mauvaises. Je ne puis pas dire encore ce que je sais et ne te parle que d'après les derniers Communiqués. Les Allemands sont sur l'emplacement de Douaumont (je dis emplacement, car le fort a été démantelé depuis les 420 de mars). Je crains que la Côte du Poivre ne tienne pas... puis c'est Froide Terre et Belleville. C'est Verdun pris... Quel effet moral à l'étranger, et même chez nous!

Leur artillerie continue à nous dominer d'une façon puissante, comme elle a dominé les Russes, puis les Serbes. Et nous, toujours en retard : des parleurs, des discours, des discours de plusieurs colonnes dans les journaux, à la Chambre; et, après, c'est la prise (que je crois possible) de Verdun, malgré les discours de M. A. Thomas et les exploits de M. Briand!

Aujourd'hui même, un homme politique très important, de ceux qui crient le plus haut « des canons, des munitions», a demandé, à un Corps d'ici, un soldat à renvoyer d'urgence à l'usine comme tourneur. On l'a mis devant un tour, il n'en avait jamais vu !! Il était secrétaire de je ne sais quoi de son métier.

Les hommes politiques, maîtres de la presse, se disposent à faire retomber toute cette imprévoyance sur les Généraux. Il est vrai que nous avons eu un Directeur d'artillerie, le général Bacquet, qui déclarait plusieurs mois après la Marne que, si les artilleurs dépensaient tant de munitions, c'est qu'ils en avaient trop.

Or, je tiens le fait suivant d'un officier d'État-Major, qui a <u>assisté</u>, ayant apporté les dossiers, à une entrevue entre les généraux Joffre et Foch (dont il était l'officier d'ordonnance, avec Bel) et Jaurès et <u>Caillaux</u>, membres délégués et très influents de la Commission de l'Armée. Ca se passait en 1913. J'ai oublié le mois, mais c'était plus d'un an avant la guerre.

Joffre et Foch étaient au courant des essais du 420 allemand. Un officier de cavalerie en mission secrète avait pu approcher à 400 m environ de la pièce en expérience. Il s'appelait quelque chose comme Giniac ou Juniac.

Ils connaissaient la dotation de l'ennemi en artillerie lourde augmentée et les calibres, (les) portées, etc... - et ils demandaient :

- la mise en chantier immédiate du canon de 370 qui existait, étudié et créé, au Creusot;
- l'augmentation très forte de l'A. L. d'armée;
- la dotation de 2 000 coups par pièce sur le champ de bataille du 75. (Si nous l'avions eue, au lieu de 1 000 coups, à la Marne, l'ennemi repassait la frontière!).

Là-dessus, Jaurès se lève, frappe du poing la table et s'écrie :

« Voilà bien la folie des armements! »

Il s'attrape avec Foch.

Et Caillaux déclare que, quand on voudra, après un mois de guerre, notre industrie nationale nous donnera <u>un million</u> de coups par pièce, si nous voulons.

Voilà les vrais responsables, pris sur le fait. Leurs erreurs, et surtout leur incompétence, nous valent, après dix-huit mois de guerre, la prise, menaçante, de Verdun⁴.

^{4 -} On retrouve dans cette anecdote la réputation faite à Jaurès de s'être opposé à la construction d'une défense nationale cohérente. Certains allaient même jusqu'à l'accuser de trahison : « Il faut citer Jaurès non seulement comme un agitateur parlementaire funeste, mais comme l'intermédiaire entre la corruption allemande et les corrompus de l'antimilitarisme français. [...] Une enquête sérieuse, menée par un pouvoir national, ferait apparaître par toute l'étendue de ses articles et de ses discours, les tâches de l'or allemand. [...] Il serait bien de ne pas perdre de vue ce traître » (Maurras, dans *L'Action Française*, en 1913).

Pourtant, à l'instant, on me téléphone le Communiqué français de 15 heures : nous avons repris Douaumont et avancé jusqu'au village du même nom, qui est <u>devant</u> le fort. De plus, nous n'aurions que 5000 prisonniers, au lieu de 10 000 ennemis, par les Boches. Le Communiqué boche est « brouillé». On n'a pu le prendre nettement.

J'ai reçu, ce matin, à la Place, un civil évacué de Verdun, un ouvrier en sursis du Moulin Couten, près du Cercle et derrière, qui rejoint son Corps, son sursis tombant, puisque le Moulin est sous les obus. Il ne peut me donner qu'un renseignement digne d'intérêt : la ville haute est violemment bombardée. La population civile évacuée par le Meusien.

En voilà assez pour ce soir. Ici, quelques obus, comme à l'ordinaire. Nous ne nous inquiétons que s'ils viennent à tomber près.

Bons baisers.

Félix. »

Le 29 février 1916.

« Ma chère Josèphe,

La bataille à Verdun marque un temps d'arrêt. Tout donne à penser que ce n'est qu'un entracte. Je pourrai, dans quelques jours, te donner quelques détails sur la bataille, que je tiens de première main.

Les Communiqués français et allemand qu'on m'apporte à l'instant, reçus par T.S.F., sont, comme toujours, un peu contradictoires, les Allemands vantant leurs succès, cachant leurs échecs, les Français en faisant autant.

Ils annoncent 16 575 prisonniers et 228 officiers, ce qui n'est pas énorme. Ils parlent (enfin!) des canons pris : 78, dont 7 de fort calibre. Ce qui est extrêmement peu pour une bataille de cette importance.

La situation reste, en somme, angoissante.

À Verdun, le général M., qui rentre de Paris, nous affirme savoir qu'hier, le Cercle, le Théâtre, la Halle sont détruits ; la Citadelle est rasée dans ses superstructures.

Il arrive, comme toujours, les poches pleines de tuyaux, plus pessimistes les uns que les autres, et qui ne se réalisent jamais. Pour lui, notamment, l'attaque de Verdun ne serait qu'une puissante diversion. La vraie aurait lieu ailleurs, dans le secteur de Noyon directement sur Paris. Un tuyau m'a été donné par un officier d'un des grands États-Majors, comme nous causions de notre « crise des effectifs», qui est réelle et, avec une certaine insuffisance de gros canons, rend notre situation dangereuse. Cet officier m'affirme que cette crise serait résolue par l'arrivée imminente de troupes... russes et (il n'a pas voulu dire qui), sans doute, des Italiens. Sur mon front direct, le canon se tait presque complètement. Nous ne sommes pas habitués à ce silence.

Par contre, les avions boches sont beaucoup plus actifs que de coutume. Hier, 3 aéros, dont je t'ai parlé, et, à 21 h, un Zepellin signalé sur nos lignes, et qui n'a pas poussé jusqu'ici. Demain, je te raconterai une histoire cocasse d'un de nos obus, celui qui est tombé dans une rue, avec l'histoire d'une grenade.

Pour te donner une idée de la marche des trains : le général M., rentré hier, a mis 12 h, de midi à minuit, pour venir de Châlons à Paris, là où on met normalement 2 h 40.

D'ailleurs, on pense que nous sommes très gênés sur la ligne Verdun-Châlons en ce moment et on blâme amèrement l'inertie du Haut-Commandement qui a continué à laisser la voie unique des Islettes, laquelle doit, pendant ces journées de bataille,



Cette vue aérienne oblique de Verdun le 2 juillet 1916, montre la très grande inégalité des destructions.

être copieusement bombardée, et peut-être même coupée, vers Aubréville. Et, si nous avions à retransporter les réserves, actuellement accumulées, de nouveau vers l'Ouest ? Bons baisers à tous les quatre.

Félix. »

Lettre de Félix à Josèphe, le 2 mars 1916.

« Ma chère Josèphe, Je t'envoie un mandat de 400 f. J'aurais pu t'envoyer davantage (bien que j'aie seulement touché 620 f.), car j'ai des économies ; mais, devant les événements – pour le moins inquiétants – de Verdun, on devient prudent, et je garde de l'argent devant moi pour, dans le cas où il me faudrait partir d'ici, ma situation serait du même coup perdue, et il me faudrait vivre à mon compte, avant d'en avoir une autre.

Il se passe quelques événements aussi, un peu à notre droite (rien de sérieux). Comme le Communiqué n'en parle pas, je fais comme lui : un pauvre beau bataillon de Chaumont, que nous connaissons bien, vient d'avoir une affaire terrible...

Noté en marge : un de mes camarades de promotion, qui commandait un régiment de ce côté, vient d'y être aussi tué.

C'est mon ancienne division de guerre, la 72^e, qui vient de supporter tout le premier choc des Allemands à Haumont et au Bois des Caures. Driant y est resté⁵....

Le 3 mars 1916.

« Ma chère Josèphe,

Je t'envoie ci-joint un mandat de 400 f.

Les combats ont repris devant Verdun, avec acharnement. Le Communiqué de ce soir par T.S.F. semble indiquer qu'après des combats furieux, nous aurions finalement perdu le village de Douaumont.

^{5 -} Émile Driant ,né en 1855 à Neufchâtel-sur-Aisne où son père était notaire et juge de paix, intègre Saint-Cyr à vingt ans, en 1875. Sorti quatrième deux ans plus tard, il entame une carrière militaire dans l'infanterie. En 1884, il devient en Afrique officier d'ordonnance du général Georges Boulanger, et reste à son service quand il devient ministre de la Guerre en 1886. En 1887, il épouse à Paris la fille du général Boulanger qu'il soutient jusqu'à la fin. Promu chef de bataillon en 1896, il est nommé en 1899 chef de corps du 1er bataillon de chasseurs à pied en garnison à Troyes, dont il fait un bataillon d'élite connu dans toute l'armée française sous le nom de « Bataillon Driant ».L'affaire des fiches, en 1904, et son implication dans la ligue anti-maçonnique casse sa carrière, et il quitte l'armée à 50 ans en 1905. Il est élu aux élections législatives de 1910 dans la troisième circonscription de Nancy, sous l'étiquette de « L'Action libérale ». Il renouvelle son mandat quatre ans plus tard. Il consacre ces législatures aux questions militaires comme membre actif de la commission de l'Armée. Ami de Paul Déroulède et de Maurice Barrès, il devient rapidement un des principaux intervenants contre la gauche dans les débats parlementaires portant sur l'armée et la défense. Sous le nom de Danrit, Émile Driant s'était lancé dans la littérature. Il est l'auteur d'une quarantaine de romans inspirés du modèle vernien du roman d'aventures, mais revu à travers une grille caractéristique du roman d'aventures coloniales de la fin du XIXe siècle et à la prescience d'une guerre proche : La Guerre des forteresses, La Guerre en rase campagne, La Guerre en ballon , La Guerre de demain...Député à l'entrée de la guerre, il a 59 ans. Son mandat de député et son âge l'écartent facilement de toute obligation militaire. Cet anglophobe (La Guerre Fatale) demande pourtant à reprendre du service contre l'Allemagne et obtient le 14 août 1914 le commandement des 56e et 59e bataillons de chasseurs, devant Verdun. Le 21 février 1916, à 7h15, la Ve armée allemande déclenche un orage d'acier d'une puissance inouïe. C'est le début de la bataille de Verdun. Le bois des Caures a été pris par les Allemands avec deux divisions contre les deux bataillons de chasseurs de Driant. Il ne reste pas le tiers des effectifs de ces unités, mais leur sacrifice est sans prix pour l'armée française : le 56e et le 59e bataillons de chasseurs ont suffisamment ralenti l'ennemi, dès son premier assaut, pour permettre aux troupes envoyées en renfort de contenir peu à peu la poussée allemande et de protéger Verdun. Le lieutenant-colonel Driant, tué au combat, est inhumé par les Allemands à proximité des lieux de son trépas, et ses effets sont retournés à sa veuve via la Suisse. En octobre 1922, le corps de Driant est exhumé. Un mausolée, décidé par d'anciens combattants dont Castelnau, y est érigé. Sur le monument, on peut lire «Ils sont tombés, silencieux sous le choc, comme une muraille.»

La situation redevient angoissante. Que Dieu nous aide ! On n'ose pas être optimiste. Il y a tant de fautes commises. La principale vient de ce que, en France, nous n'avons pas le moral monté <u>par la haine</u>, comme les Allemands, même au front. Ils marchent, eux, comme un seul homme, à l'intérieur comme à l'Armée.

L'attaque, de notre part, par gaz, dont je te parlais hier, n'a pas du tout été confirmée. L'officier, qui est venu me rendre compte qu'il avait vu les vapeurs, a dû avoir la berlue... Tout cela n'empêche que je tremble pour Verdun.

Baisers à tous les Quatre.

Félix.»

Journée très calme. »

Le 10 mars 1916.

« Ma chère Josèphe,

Les nouvelles de Verdun paraissent devenir bonnes : les Allemands en sont réduits à des <u>mensonges officiels</u> extraordinaires, renversants ! C'est bon signe⁶. Aujourd'hui, canonnade terrible entendue au loin, sans doute entre Reims et Soissons. Nous saurons plus tard ce que c'était.

Ça paraît aussi flamber sérieusement pour eux en Turquie. Peut-être la fin de la guerre (quelques <u>mois</u> encore) s'avance-t-elle en notre faveur.

Mais quelles terribles batailles devant Verdun!

Baisers à tous.

Félix. »

Le 11 mars 1916.

« Ma chère Josèphe

La bataille de Verdun a maintenant assez bonne tournure pour nous. Elle reste, pourtant, angoissante : qui des deux s'usera le premier dans la terrible lutte? La règle militaire est que : l'assaillant s'use <u>en hommes</u> plus que le défenseur, mais le défenseur s'use <u>en moral</u> plus que l'autre. Qui tiendra le dernier ? Et puis, il ne faut pas oublier que les Allemands peuvent nous attaquer aussi ailleurs.

En tous cas, leurs mensonges effrontés sont un bien bon signe pour nous. Je crois qu'ils <u>s'usent</u> beaucoup plus que nous, et le témoignent par là.

Bons baisers à tous les quatre.

Félix.»

Le 13 mars 1916.

« Ma chère Josèphe,

Il court des bruits sur l'attaque de Verdun : le commandant de l'Armée (général Humbert), le Commandant de la R.F.V. (Région Fortifiée de Verdun), général Herr, seraient remerciés⁷.

^{6 -} Le front est effectivement stabilisé aux alentours du 7-10 mars ; l'avance allemande est bloquée et n'ira pas plus loin.

^{7 -} Effectivement, Joffre donne le commandement en chef au général de Castelnau, et la « région fortifiée de Verdun » est supprimée, ce qui élimine son chef (le général Herr). C'est la II° armée avec Pétain à sa tête, qui la remplace.

Il est monstrueux que le Haut-Commandement n'ait pas prévu de loin cette attaque et n'ait pas mieux agrandi le réseau ferré, réduit à une seule ligne, très menacée par l'ennemi, ligne Châlons-Verdun. On dit aussi que le front était insuffisamment aménagé, tranchées et batteries insuffisantes, etc.

Comme toujours, nous nous <u>débrouillons</u> supérieurement... seulement quand nous sommes en danger grave.

Galliéni en aurait assez des critiques des parlementaires irresponsables.

Lyautey aurait refusé le Ministère, pour conserver sa Vice-royauté au Maroc. Il est malin! On parle de Barthou⁸.

Les cas d'ivresse sont nombreux parmi les hommes. J'en fais arrêter tous les jours, non sans histoires. Vraiment, cela se comprend un peu. Voilà le X^e... régiment d'infanterie qui rentre, après 13 jours consécutifs de tranchées, par ce temps-là!

Moi, je vais très bien; seulement, ma jambe me tracasse souvent et ne fait aucun progrès sensible. Bons baisers à tous les quatre.

Félix. »

Le 15 mars 1916.

« Ma chère Josèphe,

Très violente canonnade aujourd'hui, directement sur mon front et un peu à gauche. C'est nous qui avions attaqué. Un peu plus à gauche (côté de Navarin), l'action serait, dit-on, plus importante.

Le général M. qui rentre de Paris a les poches pleines de tuyaux. Il a vu Cl. [Clémenceau] et a écrit ce qui lui a été dit, séance tenante. Je ne sais pas, par exemple, où il y a vu des choses de bon augure, comme il me le téléphonait.

Beaucoup de ces tuyaux m'ont été donnés comme absolument secrets. Je ne puis donc les noter par écrit, ni les répéter ici.

Parmi ce qui peut être redit, il y a ceci :

Nos pertes à Verdun sont très minimes (relativement), en rien comparables à celles de la bataille de Champagne. On évalue, au contraire, celles des Allemands à 200 000 h^o.

On prévoit que les Allemands vont élargir leurs attaques jusque vers le front Belfort-Verdun. On envisage une manoeuvre pour tourner notre aile droite vers Montbéliard, et la violation du territoire suisse, sur un coin, peut être envisagée aussi.

C'est tout ce que je puis répéter, pour le moment.

Galliéni s'en va (motifs secrets)¹⁰ – Briand (ou un autre, innommable) prendrait ce Ministère. Baisers à tous les quatre.

Félix. »

Le 16 mars 1916

« Ma chère Josèphe,

À en croire le Communiqué allemand, l'attaque d'hier n'aurait pas très bien réussi. Seul, mon ami G. a eu un petit succès.

^{8 -} Lyautey fut ministre de la Guerre dans le gouvernement d'Aristide Briand, entre décembre 1916 et mars 1917.

^{9 -} Ces données sont malheureusement erronées. Verdun nous a coûté 378 000 victimes (62 000 tués, 100 000 disparus, 215 000 blessés) contre 337 000 aux Allemands.

^{10 -} Malade, sans doute, il meurt en mai 1916.

Règle générale : les Communiqués cachent les échecs, chez nous comme chez les Allemands. Quand on attaque et qu'on est repoussé... silence complet au Communiqué ; mais, quand c'est l'ennemi qui encaisse un échec, l'autre s'en vante aussitôt.

Aussi est-ce une très bonne chose que les Communiqués allemands soient ignorés du grand public : les pessimistes invétérés auraient trop beau jeu, et ils n'ont pas besoin de ça. Ainsi les Allemands, qui ont lancé <u>25 000 h</u> à une deuxième attaque du B. des Corbeaux repris par nous, ont traduit ça : nous achevons de « dénicher» les quelques Français restés encore au B. des Corbeaux. Ils n'ont pas dit un mot de leur quatrième ou cinquième attaque (toutes très sanglantes) sur le village de Vaux, quand ils ont pris les maisons de l'est. Ils n'en parlent plus du tout.

De même, ils ont annoncé, avant-hier, que des régiments du Schleswig avaient pris le Mort-Homme, ce qui est absolument faux¹¹.

Leurs Communiqués de ce moment sont donc tendancieux... Très rassurant pour nous. Je t'envoie cette « petite» facture de guerrier dont je t'ai parlé, et que j'avais oubliée.

Félix.»

Le 22 mars 1916

« Ma chère Josèphe,

Je puis maintenant écrire quelques renseignements sur <u>l'attaque brusquée</u> (c'est le terme technique) de Verdun, le 21 février. Je les ai eus, très confidentiels, le surlendemain même, et de source officielle.

Tout leur succès sur la première Ligne-Samogneux-Bois de Haumont-Bois de Caures, l<u>a plus solide</u>, vient de la supériorité écrasante de leur artillerie lourde. Pour la première fois, on y a vu employer en barrages les très gros calibres. Leurs obus étaient presque exclusivement du 210, du 305, du 380, et même (c'est moins sûr) du 420^{12}

C'était un volcan. Des unités entières, sections, compagnies ont disparu dans le cataclysme. Des canons ont été enterrés, et ils n'ont pu les dénombrer, comme prises, que longtemps après.

Toutes liaisons téléphoniques ont été tôt rompues avec l'arrière, et les troupes des tranchées de tir, ainsi coupées du monde, ont été livrées à elles-mêmes.

La fumée était telle que le Commandement, en arrière, ne savait où faire donner ses barrages d'artillerie, ne pouvant savoir où on en était.

Le général H. a envoyé aux renseignements 9 des officiers de son État-Major. <u>Aucun</u> n'est revenu.

Ajoute à cela que certaines unités, territoriales, ont lâché.

Après cette terrible secousse, les gens qui, comme moi, connaissaient la forteresse, ont pu avoir confiance que, sur la Côte de Mormont, l'attaque allait être calée. Il paraîtrait qu'il y aurait là des responsabilités graves avec erreurs : c'était de ce côté la vraie position de défense avancée de Verdun – et on y avait très insuffisamment travaillé. Les ouvrages étaient incomplets et faibles.

^{11 -} Il sera pourtant pris par les Allemands le 9 avril.

^{12 -} Le renseignement est exact. Face aux 270 canons français, il y avait 850 canons allemands , dont 540 pièces lourdes !

Ceci serait imputable : 1^e aux nombreux changements intervenus dans le commandement de ce secteur ; 2^e à la dualité entre le commandement du secteur et le gouverneur de la Place ; 3^e à la suppression de ce dernier en juillet ou août. Conséquence tragique du manque de bonne organisation, dont nous avons souffert et <u>souffrons toujours</u>.

À l'heure actuelle, la situation paraît rétablie et n'être plus dangereuse, mais il faut être doué d'un optimisme béat pour parler de succès là où, en réalité, nous avons réussi simplement à parer à un désastre.

On dit que Joffre considérait que Verdun n'était qu'un point comme un autre de notre front et qu'il fallait le défendre <u>économiquement</u>. Une intervention de Briand, énergique et même, dit-on, violente, a entraîné une défense plus énergique.

Au 15 mars, nos pertes n'étaient que de 56000 h, dont on suppose 12000 tués, contre 200 000 Allemands hors de combat.

Aujourd'hui, 22 mars, la prise du Bois d'Avocourt rend Malancourt intenable et la position 304-Mort Homme bien menacée. La ligne peut ne pas tarder à devenir hauteur de Vignéville-Bois Bourrus-Charny, c'est-à-dire la ligne des grands forts du nord-ouest de la place. S'ils nous la prennent, c'est alors une victoire allemande de premier ordre. Je n'y crois pas. Tu voulais des renseignements sur Verdun, en voilà!

Le second avion, mis hors de combat sous nos yeux en duel aérien, est un « Nieuport», des nôtres par conséquent. On me l'a téléphoné au moment où je venais de fermer ma lettre. Il avait attaqué un Boche. Sa mitrailleuse a eu un enrayage. Il a alors voulu faire une descente à pic pour échapper, a capoté et a réussi à se rétablir, rentrant sans dommage. Il était heureusement sur nos lignes. Sans cela, il était pris.

Bons baisers à tous les quatre.

Félix. »

Le 8 avril 1916.

« Ma chère Josèphe,

Je t'écris au son d'une canonnade sérieuse, qui, vers 2 heures, roulait ininterrompue et que le vent nous apporte. Renseignements pris, c'est vers Souain-Ferme de Navarin.

L'ami Mareschal, qui, depuis le 22 août 1914, commande le x... (un régiment tristement célèbre en temps de paix), a été un peu partout et n'a pas eu une égratignure, plus maigre et plus osseux que jamais, avec un regard étincelant, me raconte sa part à la bataille de Verdun, avec la franchise qui règne à ce sujet entre nous, et qui est si différente des <u>battages</u> des journalistes. Son Corps d'Armée a perdu 12 000 h, son régiment seulement 800, dont 140 tués.

À Verdun, le Haut-Commandement retire, avant usure et épuisement, les Corps d'Armée engagés et les relève. Ils sont immédiatement recomplétés à l'arrière et rapprochés ensuite du front, intacts à nouveau.¹³

Par cette sage méthode, on fait échouer le plan allemand qui consiste à désorganiser l'Armée française, pour la mettre hors d'état de participer à l'offensive générale prévue pour juillet, date où l'Armée russe sera seulement prête.

Donc, le 5 mars, le X^e était débarqué, venant du Nord, à Belrupt, en réserve. « À 17 h, me dit Mareschal, je reçois l'ordre de me rendre au Tillat, <u>près de Chevert</u>, puis, en cours de route, brusquement, celui de relever, à 30 mètres des Boches, devant le

^{13 -} C'est la « méthode » Pétain, pour ne pas épuiser les troupes et sauvegarder leur moral.

fort de Douaumont, une brigade mixte de zouaves et de tirailleurs. Je n'emmène que deux de mes bataillons et mes mitrailleuses, le 3^e restant aux mains du général de division, au fort de Tavannes. Il commençait à faire nuit, et je fais avec mes 3 commandants de bataillon la reconnaissance du secteur. <u>Aucun boyau</u>, nous opérons en plein air, sous les marmites. Je donne mes ordres en pleine nuit. La relève s'opère, <u>à découvert</u>, et, par miracle, ne nous coûte que quelques blessés et deux tués (le marmitage a diminué, et les balles nous ont épargnés). Elle est terminée à 23 h 30.^a

- « Nous sommes restés là les 6, 7, 8 et 9. Par moments, le marmitage était effroyable et comparable à rien de déjà vu. J'avais pour tout abri, à mon poste de commandement, un toit en tôle ondulée avec 0 m 50 de terre ; le moindre 105 eût tout jeté en l'air, et nous avec. Ce poste était au Bois de la Caillette, dans le haut d'un ravin venant de Vaux. »
- « Mon régiment n'a trouvé que des tranchées insignifiantes, de 0 m 80 à peine. Il n'y a qu'un cri, à Verdun, pour qualifier l'incurie du commandement local et le manque de préparation de terrain. »
- « Les Boches ont mené plusieurs attaques, sans grand mordant, qui ont tourbillonné sous notre Feu. Un jour, un barrage de 75, déclenché par mon ordre, en a fait un massacre impressionnant devant le village de Douaumont. »
- « Le 9, j'ai eu une forte émotion. J'ai vu refluer sur mon poste de commandement deux compagnies du $109^{\rm e}$ (à ma droite) criant : les Boches !! Et, à 100 mètres, sur leurs talons, des Allemands qui nous fusillaient. J'avais fini par obtenir, par bonheur, deux c^{ies} de réserve, sur le bord ouest du ravin. J'ai pu heureusement les rameuter face à l'attaque, et ramener les Boches et les c^{ies} débandées du $109^{\rm e}$ à leur premier départ.

Quant à mes 2 bataillons de tir..., ils n'avaient pas bronché, et la brèche a été aussitôt refermée.»

Il pense que son régiment, qui a été renouvelé comme recrutement et a usé 12 000 hommes, et qui lui a donné beaucoup de mal au commencement, va être, pour la 2º fois, cité à l'Ordre de l'Armée.

Baisers à tous les quatre.

Félix. »

Notre chance, m'a dit Mareschal, comme je lui faisais observer que ses pertes étaient légères, fut d'avoir été tout le temps à 30 m des Boches, qui barraient <u>en arrière</u> de nous, et non <u>sur</u> nous. Un certain nombre de mes pertes est dû à quelques coups malheureux de nos propres canons. »

Le 11 avril 1916.

...Mareschal a déjeuné, ce matin, avec nous et nous a réédité, le Plan Directeur sous les yeux, l'engagement de son régiment. On va toujours, chez nous, d'un extrême à l'autre : les forts étant des nids à obus pendant les bombardements, il ne faut plus y mettre ni artillerie, ni trop de monde. Mais, de là, <u>aux moments de l'assaut</u>, à n'y mettre <u>personne</u>, pas une mitrailleuse, il y a loin. Or, dans le fort de Douaumont, il n'y avait <u>personne</u>. Les Allemands ont pu y entrer, par le pont-levis non levé, l'arme sur l'épaule. 4 mitrailleuses les y auraient arrêtés. Ils y en ont mis plus que ça, avec l'effectif d'une compagnie, et nous n'avons plus pu y rentrer. Bien mieux, le tir du fort nous a joué les plus vilains tours, quand le village a été pris et repris. À deux reprises, deux de nos bataillons, qui l'ont facilement enlevé, n'en sont pas revenus, par suite de l'action de flanc dudit fort, ainsi réarmé¹⁴.

Il faut s'attendre à la prise du Mort-Homme, chose peut-être faite à l'heure où j'écris, mais dont les conséquences ne sont pas graves, car ils l'auront payé le prix fort. Ce qu'il y a de contrariant, c'est le nombre de prisonniers que nous perdons, et qui doit être au moins de 30 000 h jusqu'à présent. L'attaque se déclenche sur des premières lignes absolument abruties par le bombardement et coupées par les barrages.

Le XVe Corps est dissous, à la suite de son nouvel avatar du B. d'Aucourt. Les gens de Lorraine, où il a passé après Morhange, aux environs de Lunéville en particulier, ont pour ces troupes une haine farouche, nous dit Mareschal, avec un mépris, qui entraînera certainement des incidents à la Paix.

Et ton rhume?

Bons baisers à tous les quatre.

Félix.»

Le 23 mai 1916.

- « Du général Pétain_lui-même :
- Nos pertes totales étaient, au 1er mai, à Verdun, de 120 000 h ;
- on est certain que celles des Allemands, au même moment, ne sont pas inférieures à $300\ 000\ h.$

Je ne t'en écris pas plus long. L'énervement fait trop trembler ma main. Bons baisers à tous les quatre.

Félix. »

Le 25 mai 1916*

« Les événements de Verdun en ce moment sont d'une immense portée... Ca doit y être terrible, et semble être le plus gros moment de toute cette bataille. Espérons!

La plupart des troupes du Camp sont parties et ne sont pas encore remplacées. Il ne me reste plus qu'une pièce de... 8 000 h. C'est pour nous un <u>calme</u> délicieux. Demain, le général de Mitry reprend son Commandement du Camp. Je n'en suis pas fâché!!

Baisers et affections à tous les quatre.

Félix. »

Le 8 juin 1916.

« Ma chère Josèphe,

J'ai reçu une jolie lettre de Jean [son neveu], que je t'envoie. Tu pourras la lire à certains trembleurs de ton entourage, de nombreux trembleurs, qui tremblent sans même entendre le tonnerre. Elle leur donnera, par comparaison, une vaillante leçon de choses. Ce petit bonhomme, qui trouve les marmites peu impressionnantes et qui s'estime tranquille dans le secteur d'Avocourt et à 20 mètres de l'ennemi, a du cran. Il me fait grand plaisir. Jean de Lage s'estime très dérangé dans le Lot-et-Garonne! Malheureusement, j'ai un pressentiment très vif que notre neveu y restera¹⁵... As-tu ramené tes deux bonnes de la villégiature??

Voilà le Fort de Vaux pris. J'en reçois à l'instant la nouvelle. C'était prévu, mais toujours pénible. Je ne sais pourquoi nous ne réagissons pas davantage. Ne pouvons-

^{14 -} L'affaire est connue et exacte. Douaumont, en cours de désarmement, n'était pas défendu et à peine occupé. Il faudra plusieurs mois pour le reconquérir.

^{15 -} Pressentiment exact, puisque Jean mourra en 1917, à l'assaut du Mont Cornillet.

nous, ou ne voulons-nous pas ? Seul, le Haut-Commandement peut répondre à cette angoissante question. Le coup de boutoir russe entre Pripet et Roumanie vient bien à point pour soulager, nous comme les Italiens ; même s'il n'a pas d'autres suites, il rendra grand service. Le bruit continue à courir que nous préparons ailleurs un coup pour soulager Verdun. On parle partout d'une armée de choc constituée par... nos meilleurs Corps d'Armée. Où ira-t-elle ? Pas ici, je crois.

Le temps est horrible et glacial.

J'ai par moments du spleen. Ma jambe va mieux. Je puis maintenant faire du clochepied et courir un peu.

Je vois de temps en temps Rozier, rapporteur à un Conseil de Guerre. C'est un homme très froid et d'allure bien ordinaire. Je ne lui crois pas grande valeur, même civile. Il a comme greffier un notaire, simple maréchal des logis, qui, dit-on, mène la boîte et le patron. Je viens de donner au Camp un sérieux « tour de clef», pour rétablir la discipline de cantonnement qui avait été très relâchée par le séjour du XI° Corps. Maintenant ça remarche.

J'espère que tu n'as pas hésité à acheter des bas à varices, si cela peut être bon. Bons baisers à tous les quatre.

Félix. »

Le 24 juin 1916.

« Ma chère Josèphe,

Bien que j'espère que Renée n'a qu'un de ces maux de gorge habituels sans suite et sans danger, je n_°en suis pas moins inquiet sur son compte et j'attends ta lettre de demain à son sujet. Quant à Jean, ce n'était évidemment qu'un énervement causé par la chaleur.

La bataille redevient terrible à Verdun, hier et avant-hier. Tous les officiers que je vois ici en revenant sont unanimes à dire que ces <u>marmitages</u> sont inouïs, et que leur artillerie nous domine par places (aux points d'attaque qui sont <u>pilés</u> comme du café moulu), qu'elle tire très systématiquement, en liaison parfaite avec l'infanterie (ce qui manque souvent chez nous) et d'une façon très précise - mais que leur infanterie n'a aucun cran et est balayée dès qu'on résiste ou qu'on contre-attaque un peu carrément, comme le 125°, le régiment d'Oudry, qui a refoulé sur 2 kilomètres les Allemands qui avaient passé nos lignes à côté du Mort-Homme; comme le 17°, le régiment de Mareschal, devant le fort de Douaumont. Mais quel moral il faut pour résister! Et puis, il faut toujours choisir pour contre-attaquer le moment où les deux infanteries, au contact, masquent et empêchent le tir de leurs canons.

Sous le marmitage, pas mal de troupes flanchent, et même parfois honteusement : 58° (Avignon) et 311° (Toulon-Antibes) à Avocourt.

Oudry a relevé, à la Cote 304, un régiment de tirailleurs algériens de nouvelle levée, qui avait ainsi flanché. Il était commandé par notre ancien camarade Carré, un triste sire, qui a été longtemps comme commandant à la Direction de l'Infanterie, puis au G.Q.G. au Bureau du Personnel. À cette dramatique relève, Carré parle peu à Oudry des affaires du secteur, très mal en point, mais lui recommande avec insistance une caisse de bougies (« Je les ai achetées, ces jours-ci, et, vous comprenez, il faudrait les sauver»), qui était dans son poste de commandement.

« Elles sont encore là-bas, me dit-il en riant, à moins qu'elles n'aient fondu au feu». Penser à cette économie, dans la débâcle assez honteuse de son régiment, presque en entier prisonnier sans résistance, peint bien le type peu sympathique. Mais on y retrouve aussi le sang-froid et l'habitude de ne pas perdre la carte que je lui connais.

....

Sur la lettre de François, si ce que je souligne en rouge est à lire : « Barra est crevé», il faut gronder sévèrement le petit de cette grossiéreté. Du reste, il a une tendance à la plaisanterie, pas très réussie, et qu'il faut lui faire perdre.

Bons baisers à tous les quatre.

Félix »

Le 24 juillet 1916.

« Ma chère Josèphe,

J'ai eu hier 50 ans; ça commence à compter et n'est pas gai. Surtout que je crains que ma blessure ne me fasse compter 1914 comme une année double.

Une division, qui a fait ici même un long séjour à côté de moi, est partie il y a un mois, est allée à Verdun, et je l'ai retrouvée à côté de nous.

C'est elle qui a repris la redoute de Thiaumont. De ses 5 régiments, 4 colonels ont été mis hors de combat : 2 tués, 2 blessés dont un grièvement. Les pertes troupe sont beaucoup moins fortes : le régiment le plus amoché n'a perdu que 600 h.

À Verdun en ce moment, les Allemands, et nous aussi j'espère, emploient toute une gamme d'obus asphyxiants. Les plus dangereux sont ceux à oxyde de carbone, qu'ils tirent avec des fusées à long retard contre les abris profonds. Ils sont dangereux parce qu'ils n'ont aucune odeur. Le colonel d'une artillerie divisionnaire me racontait, avant-hier, qu'à Souville ses hommes en avaient reçu, n'avaient tout d'abord accusé que des maux de tête et des nausées. Certains étaient morts le lendemain!

Nos masques actuels, excellents contre tous les gaz, ne le sont pas - au contraire - contre l'oxyde de carbone qui, en plein air, ne cause heureusement que des accidents peu graves. Nous avons eu hier un concert excellent. Artistes du 17^e Corps d'Armée. Ces Méridionaux sont remarquables... sous ce rapport. Deux étaient du Lot, m'a dit M. Chéry.

Bons baisers à tous les quatre.

Félix.

Conserve ce programme dans mes souvenirs de guerre. »

En première ligne sur le front de Champagne.

Le 31 janvier 1917.

« Ma chère Josèphe,

Je comprends parfaitement, pour l'avoir aussi ressentie quand je vous quittais, l'impression de tristesse que t'a laissée mon départ. Heureusement que ces accès de mélancolie s'effacent.

Je vais essayer, si le temps le permet, d'achever le récit de mon étape de retour [après une permission] :

Il est 8 heures du soir à peu près quand j'arrive au village de V. où est le Q.G. de ma division. Les 2 conducteurs en ont assez, visiblement, se demandant ce que je vais faire : dîner d'abord (ça semble leur plaire), ensuite changer les phares et se préparer à pousser le plus en avant possible, en auto, sur la route de S.M., pour, ensuite, rallier mon P.C. à travers les bois à pied.

Accueil très chaleureux, au physique et au moral, à l'E.M. qui se lève de table, où on me laisse seul à causer avec le général Andlauer, et dîner.

Celui-ci est très de mon avis pour rentrer ce soir : ce n'est pas moi, me dit-il, qui vous reprocherai de risquer une auto, la nuit, jusque près des Lignes. Je le fais constamment. Je me remets en route vers 9 h 1/2. Le froid est noir, mais la nuit est claire par la neige et sous une lune pas trop brillante pour m'empêcher de pousser de l'avant.

La voiture – et ses phares – marchent parfaitement. Seulement, après avoir passé le village de Rupt, il faut les éteindre suivant la consigne.

Le village de Fr., amas de ruines et désert, est sinistre à ces heures. Nous le dépassons le plus en silence possible. Ici la route, qui était une belle route, aujourd'hui interdite, est couverte d'un tapis épais et discret de neige.

Une silhouette de poilu, fusil à l'épaule, canne à la main, se détache sur le blanc manteau. C'est un guide que je me suis fait envoyer, car nous allons traverser à pied la vallée inondée, et il faut connaître les passages sur la plaine pour ne pas risquer un bain par trop frais. Et, après une demi-heure de voyage final à pied, j'arrive à mon P.C. à travers le bois, où la neige, depuis mon départ, est restée intacte. J'éprouve même du plaisir, malgré le froid qui fait ressembler ma moustache à une stalactite, à marcher sur ce tapis.

À une montée, je glisse, tombe sur les genoux en douceur et redescends la pente ainsi, sans pouvoir m'arrêter. Le sous-lieutenant Siméoni, que j'ai amené depuis Bar, se précipite, me saisit aux aisselles et, bien entendu, glisse aussi des deux pieds, et nous continuons à dégringoler jusqu'au bas de la pente. Ce fut le seul incident.

Et me revoilà installé dans mon gîte et dans mes travaux familiers. Je trouve « rien de nouveau à signaler», ce qui, en guerre, est excellent.

Je vous embrasse bien tendrement tous les trois. Demain, j'écrirai aux enfants ce qui peut les intéresser.

Félix.

Ton oncle Daniel m'a écrit un mot de condoléances de Saint-Martial. Nous avons régulièrement -14 à -15° de froid, mais beau temps et soleil. »

Le 2 février 1917.

« Ma chère Josèphe,

Le temps continue à me manquer pour vous écrire longuement. Aujourd'hui, je comptais prendre de l'avance cette après-midi, et voilà qu'on me téléphone à 1 h qu'un personnage important vient dans mon secteur. C'était le général Putz, que nous avons connu Chef d'E.M. du G^{al} Robert à Lyon, et qui devient mon grand chef, après Andlauer. Il a bien changé et vieilli, mais parfaitement aimable à mon égard, se rappelant de moi, et, en outre et surtout me connaissant, me dit-il, de mon commandement du Camp de Châlons, car il est resté longtemps, avec le 4^e Corps, entre Tahure et Massiges. Ma réputation et ma signature s'étendaient plus loin que je ne pensais!!

Nous sommes allés ensemble au fort de P., sur la bonne couche de neige.

Le froid est très vif toujours. Et je vois, par ta lettre d'aujourd'hui, que vous en souf-frez aussi là-bas. Ton oncle Daniel m'a, en effet, écrit. Je n'ai pas trouvé encore le loisir de lui répondre. Il est très tard, et je termine ma lettre en vous embrassant tous les quatre comme je vous aime.

Félix.

Lettre de Félix à ses enfants, le 3 février 1917.

« Mes petits toutous,

Aujourd'hui, j'ai un peu de temps libre pour vous écrire et même je vais m'appliquer et faire une belle <u>composition</u> d'écriture, avec un transparent, pour que vous puissiez lire ma composition. Il n'y a guère que Nano qui réussisse à écrire encore plus mal que son Papa!

Il fait toujours extrêmement froid : au moins 15° toutes les nuits. Beaucoup d'oiseaux ont les pattes gelées. Ils sont devenus familiers, devant la faim. Pinsons et mésanges voltigent tout près de nos baraques et abris, sur la couche de neige glacée, épaisse de 0 m 50 qui tient sur le sol depuis plus de 15 jours.

Le gros gibier aussi est chassé par le froid près des habitations. Il ne craint pas le canon. Avant-hier, allant à mes premières Lignes, j'ai vu un renard qui galopait, la queue en panache, dans la plaine sur le brillant tapis blanc, à un endroit où personne ne peut se montrer, tellement les balles et les obus y passent. Là-dedans, le renard, lui aussi, allait à la chasse, se croyant en pleine solitude au milieu des terriers de tranchées où se tiennent les hommes; et, effectivement, ici les hommes vivent comme les renards.

Mes poilus ont tué deux sangliers. L'un d'eux s'est pris, par l'arrière-train, dans un collet et pesait 320 livres.

Au toit de l'auvent de ma maisonnette pendent des stalactites de glace; d'autres s'accrochent aux branchages qui la camouflent, et tout cela me fait comme une luxueuse maison au perron d'argent. Je ne trouve pas ce froid désagréable du tout, me chauffant fort bien chez moi. Il est bien plus agréable de marcher sur la belle neige durcie des boyaux que dans la boue et l'eau qui les remplissent d'ordinaire, et nous n'avons presque pas de malades parmi les hommes.

J'espère bien que mon Nano fera grande attention aux répétitions qu'on est obligé de lui faire prendre et se mettre dans un meilleur rang en classe ; que Renée, sous peine de devenir laide à regarder, se laissera soigner patiemment ses vilaines dents ; que François comprendra que, quand on promet, <u>on tient scrupuleusement</u> sa parole, et qu'on va en classe, non pas pour avoir la réputation d'un farceur de mauvais goût, mais bien pour s'instruire et devenir un homme sérieux.

Bons baisers à tous les quatre.

Papa. »

4 février 1917.

(Carte en franchise, dans le cadre de la Correspondance des ARMÉES de la RÉPUBLIQUE.)

« Ma chère Josèphe,

Toujours un froid noir. On parle de plus de -20°, la nuit. Le fait est que tout gèle. Le pain arrive dur à couper à la hache, le vin en blocs de glace. Je souffre très peu du froid, contrairement à vous, qui êtes si mal protégés contre lui.

Nous continuons à être très au calme, tout au moins sur mon front, car les Boches font des coups de main sur <u>tous</u> les régiments à côté, sauf sur le mien.

Toujours beaucoup de travail. Je ne m'en plains pas.

Tu fais bien de te renseigner sur les coupons détachés à l'avance par le C. Lyonnais, et qu'il ne nous a pas remboursés.

Bons baisers à tous quatre.

Le 6 février 1917.

« Ma chère Josèphe,

Le temps m'a manqué souvent pour t'écrire ces jours-ci. Par ces froids rigoureux et secs, sur les couches de neige gelée, il fait meilleur marcher que dans notre boue glissante habituelle. J'ai donc beaucoup trotté dans le secteur, et non sans besoin. Il est bien moins en ordre que celui que j'avais en Champagne et plus difficile à défendre.

Le canon gronde fortement aujourd'hui. Mon régiment est le seul sur lequel les Allemands n'avaient rien tenté. Aussi, ne suis-je pas très rassuré, et, sans être inquiet, je fais monter une garde vigilante. D'ailleurs, d'ici quelques jours, et demain peut-être, je vais, de mon côté, faire quelque chose contre eux.

Hier après-midi, je me suis appuyé une marche de 5 heures, sans arrêter, pour aller jusqu'au fond le plus reculé de mes lignes. Pour la première fois, je me suis muni du passe-montagne. Loin d'avoir froid, je suis rentré suant et ayant soif.

Les Boches m'ont démoli, l'autre jour, une centaine de mètres de tranchées. Un des officiers a eu son abri crevé par un obus de 150. Il avait eu l'heureuse idée de ne pas être dedans.

Toujours aucun indice de départ pour nous. Allons-nous finir février et commencer mars dans ce même secteur ? Mon Dieu, je l'aimerais autant, car on y passe assez confortablement la mauvaise saison d'hiver.

Je ne connais pas le premier mot de la situation militaire, ni des préparatifs faits. Rien n'arrive au fond de notre forêt. Quand bien même il y aurait du retard, je n'en serais pas surpris. Le froid paraît céder quelque peu, malgré le vent qui devrait l'aggraver. Ici on parle de -18 à -20°, la nuit. Je ne m'en aperçois pas, et je vous plains à Bordeaux où vous vous chauffez si mal. Mille bons baisers à vous quatre. Je vous aime bien.

Félix. »

Lettre de Félix à sa fille Renée, le 7 février 1917.

« Ma petite Ninette,

Quand je me suis assis à ma table de travail, j'avais l'intention de t'écrire une longue lettre en réponse à la tienne, que j'ai reçue à 3 heures cette après-midi. Je commence :

- « Ma petite Ninette»...Drinn...drinn...drinn... C'est la sonnerie de mon téléphone.
- « Allo, qui est à l'appareil ?
- Allo! mon colonel, le G^{al} Andlauer est passé en automobile et va vous voir au P.C. Pierre.»

Bien! Le général reste avec moi jusqu'à 5 heures.

Ensuite, ce sont des officiers de mon régiment, ou d'artillerie, qui viennent pour des questions de service; un officier de l'État-Major de l'Armée, qui se présente à moi et me raconte des histoires des forts de Douaumont et de Vaux, où il a conduit avanthier un colonel... suisse, bien étonné de tout ce qu'il voyait. Etc.

Ensuite, c'est mon officier-adjoint qui m'apporte des papiers à signer jusqu'à 7 h moins le quart. Je vais dîner. Nous avons des invités. On mange une tranche de filet de sanglier, admirablement préparée par mon cuisinier, avec une bonne bouteille de vin vieux de Bourgogne...

Puis, nous faisons un bridge, où ce médecin bavard perd cent sous.

Je rentre chez moi à 11 heures du soir. Mon poële ronfle. Il fait chaud.

J'ai encore du travail sur ma table pour jusqu'à minuit. Dehors, il souffle un vent glacé, et le canon gronde. Mon secteur est calme.

Et, comme tu vois, ma petite Ninette, dans tout ça, je n'ai pas eu le temps de t'écrire, ni à toi, ni à Maman, ni à tes frères...

Papa. »

Le 8 février 1917.

« Ma chère Josèphe,

Mon Secteur continue à être calme, malgré qu'il reçoive chaque jour un nombre d'obus variable. Aujourd'hui, les Allemands ont bombardé aux environs de mon P.C., cherchant une batterie très voisine, et ils l'ont trouvée. Un des projectiles a démoli un abri-cuisine, sans autres pertes.

Ils sont très inquiets devant nous, multiplient les obus de sondage et de réglage, font sortir leurs avions. Le g^{al} Andlauer m'a dit que les prisonniers faits ces temps derniers affirment tous que les Boches craignent une sérieuse attaque sur Saint-Mihiel. Il a ajouté que le même bruit courait à l'intérieur du pays.

Ce n'est pas ici que se produira notre offensive. Tout le monde dit où, mais ce n'est pas à écrire. En tous cas, mon régiment ne fera pas partie de la première attaque, car il serait déjà relevé. Des bruits de notre départ courent, très persistants. En somme, personne n'en sait exactement rien. Encore moins sait-on où nous irons en attendant : au repos et à l'instruction en arrière ? Prendre un autre secteur ? Il n'y a pas à se faire du mauvais sang; attendre tranquillement les ordres, voilà tout.

Aujourd'hui pourtant, j'ai un peu de spleen. Tu me dis que cela t'arrive ; tu as cependant les trois toutous, qui sont bien capables de te donner de l'occupation... Et puis, il faut tâcher de chasser les idées tristes de Guerre.

Comme je disais hier au général que mon régiment était fatigué et tirait, mais que les poilus ne se faisaient porter malades qu'à l'arrivée de leur bataillon en 2º Ligne, que ceux de la 1º ligne attendaient toujours d'être gravement atteints et tiraient jusqu'au bout, il m'a répondu par ce bel éloge dans la bouche d'un Chef : quand vos hommes à la bataille se feront porter nombreux malades à la tranchée, il faudra me prévenir. Cela voudra dire qu'ils ont atteint vraiment la limite des forces humaines, et il sera temps de relever votre régiment.

Juge si nous sommes loin des propos tenus par les gens de notre Région, quand ils viennent au pays!

Hier, est venu me voir un capitaine de l'E.M. de la 2^e Armée. Il avait, deux jours avant, piloté un colonel suisse dans les secteurs de Douaumont et de Vaux. Ahuri de tout ce qu'il voyait chez nous, ce Suisse, homme de bon sens évidemment, déclarait : « je comprends maintenant pourquoi l'Armée roumaine a été si promptement battue. Et, si jamais la Suisse devait entrer en guerre, nous ne péserions pas lourd, si l'Armée française ne nous dirige pas. Nous sommes des enfants, qui ne savons rien de la Guerre».

Je vais, après-demain soir, tenter quelque chose sur les Boches. Si nous réussissons – et il faut de la chance pour cela –, tu en trouveras trace au Communiqué du 11 ou du 12.

Le froid s'est un peu adouci, tout au moins comme degrés au thermomètre. Mais un vent assez violent rend l'air encore plus piquant. La neige couvre toujours le sol, avec une bonne couche de glace. On marche néanmoins bien plus facilement que par la boue épaisse et gluante, qui est ordinaire dans nos parages. Ma santé est excellente, et ma jambe se fait oublier complètement depuis 15 jours. Voilà, je pense, une longue lettre. J'ai écrit aussi à ton oncle Daniel et reçu un court mot de Paul qui ne me dit rien de nos affaires.

Voilà le Nano qui perd ses lettres à présent. Un de ces jours, il se perdra lui-même. Renée montre, par ses lettres, qu'elle devient une petite personne bien raisonnable. Elle sera parfaite, 1^e quand elle résistera à ses caprices enfantins, 2^e quand elle se sera fait arranger ses vilaines dents.

Bons baisers à tous les quatre.

Félix »

Le 10 février 1917.

« Ma chère Josèphe,

J'ai reçu tout à l'heure une lettre de toi. Je n'en avais pas reçu hier, ce qui me désappointe toujours un peu, car on a ici fatalement, de par l'isolement et les conditions de la vie de Guerre, une certaine tendance à pousser au noir les plus petites contrariétés.

Tu t'extasies sur ma belle écriture – exceptionnelle – de ma dernière lettre, et de celle-ci sans doute. C'est qu'il m'arrive souvent, pour discipliner la nervosité de ma main, de prendre un transparent à double trait et de faire une page de calligraphie.

Nous sommes en tension depuis 3 jours avec l'ennemi en face; la canonnade et, de leur côté, les torpilles marchent. Peut-être est-ce le radoucissement du temps qui nous donne des idées belliqueuses; peut-être veulent-ils se venger sur nous des Américains, qui sont bien un peu loin de leurs canons, pendant que nous, nous sommes près¹⁶.

Une très grosse canonnade a grondé à ma droite, vers le célèbre Bois d'A...¹⁷, toute l'après-midi. De mon côté, j'ai fait expédier un nombre respectable d'obus de divers calibres. Hier, à mon P.C. même, un pauvre diable de poilu qui relevait la nuit d'avant de 1e Ligne en tranchées, et dormait sur son lit, dans une baraque, a été tué par le corps d'un de nos propres obus contre avions, entré en crevant le toit et qui lui a emporté un bras et broyé l'épaule. J'apprends que le cuisinier de ma popote, très habile chef, était avant la guerre cuisinier de la reine de Hollande. Je ne m'étonne plus que ses plats soient souvent si... On m'appelle au téléphone : un de mes « observateurs», un sergent très intelligent qui porte le drôle de nom de Pancouteau, me signale que les Boches lancent au loin, vers le Bois d'A., des fusées rouges, et qu'il se déclenche par là une canonnade de barrage. Je sors pour me rendre compte. C'est un roulement effrayant... Je t'assure que, même quand on y est habitué, c'est très impressionnant. Je me renseigne : c'est nous qui faisons quelque chose. Tant mieux.

Bons baisers à tous les quatre.

Félix. »

Lettre de Félix à son fils François, le 11 février 1917.

« Mon cher François,

Je reçois ce soir ta lettre avec illustrations, et je vais vous raconter quelques histoires de guerre, en soignant ma mauvaise écriture.

^{16 -} Les États-Unis ne rentreront officiellement en guerre que le 2 avril 1917, mais dès le début de février, ils ont rompu les relations diplomatiques avec l'Allemagne.

^{17 -} Il s'agit sans doute du Bois d'Avocourt, à l'ouest de Verdun.

Nous sommes décidément en mauvais termes avec les Bavarois en face. Tous les jours, ils me bombardent ici, à mon P.C. même, cherchant à éteindre une de mes batteries tout près. Ce matin, 3 gros obus, tombant à une centaine de mètres de ma maison cuirassée, m'ont sonné le réveil à 7 h1/2. Malheureusement, à ce moment, mon ordonnance était assez loin et avait emporté ma culotte et ma vareuse pour les brosser. Il m'a fallu attendre qu'il revienne. Je n'aurais pas été satisfait de me faire tuer par un obus, étant au lit, comme cela était arrivé précisément hier soir à un pauvre diable de poilu, à côté de ma maison, dans sa baraque!

Tout aujourd'hui, les Boches ont torpillé mes réseaux de fils de fer et les ont fort abîmés. J'ai fait riposter par plus de 150 coups de canon.

Le premier minenwerfer, tombé juste sur un de mes petits Postes, a enterré 3 hommes, dont un a été tué. Cela vous montre que tout n'est pas rose ici et que nos <u>discussions</u> avec les Bavarois sont, non une plaisanterie, mais bien un jeu tragique et sanglant.

Cette nuit ne sera pas calme. C'est moi qui vais leur faire ce que nous appelons un coup de main, pour leur prendre des prisonniers, et, par interrogatoires serrés, savoir ce qui se passe dans leurs Lignes. Je ne me coucherai pas. Il nous faut pour réussir, avec de l'habileté et de la résolution, au moins autant de chance. Si nous en avons, vous le lirez dans le Communiqué. Parlons de choses de Guerre moins sérieuses.

L'ordonnance d'un officier d'Artillerie de mon Etat-Major donne l'hospitalité dans son abri à une belle chatte angora. L'autre jour, en se réveillant, il a vu sa chatte installée... allaitant 3 chatons nouveaux-nés au son du canon.

Que François et Jean tâchent de profiter de leurs répétitions.

Un bon baiser à Renée, à eux deux et à leur Maman.

Papa. »

Le 12 février 1917.

« Ma chère Josèphe,

Voilà bien, je crois, 3 jours que tu ne m'as pas écrit; je ne te le reproche pas, car tu m'as fait écrire par Renée et par François. Seulement, je t'avoue que je suis un peu inquiet, d'autant plus que la dernière lettre de Renée me disait que tu avais une forte migraine.

Je te l'ai déjà dit, on a une tendance à voir les choses en noir, quand, comme moi, on vit, depuis plus de 3 mois, tout à fait isolé et, sans répit, face au danger et aux grandes responsabilités.

Le coup de main que je projetais a eu lieu la nuit dernière. Il a très bien réussi. Mon détachement est entré et s'est promené dans le poste boche. Mais... ils l'avaient prudemment évacué, et, au lieu des prisonniers attendus, il a fallu se contenter du matériel rapporté de chez le voisin.

Aujourd'hui, je suis allé, assez loin, assister à une expérience de nouvelle torpille, très puissante, qui a parfaitement fonctionné. Chaque coup coûte la bagatelle de 2000 francs!

Nous n'avons pas été bombardés de la journée à mon P.C. Mais les Boches continuent à torpiller mes premières lignes. J'ai quelques pertes en hommes. Je me demande s'ils préparent une attaque, sans la craindre.

J'ai eu, hier, des nouvelles graves de Mourmelon : les Allemands ont fait là récemment une attaque par gaz, la plus importante peut-être de la guerre, sur un Front de

12 kilomètres. À Mourmelon, où on est à 7 kilomètres des Lignes, on ne pouvait pas tenir dans les appartements sans mettre le masque. Le gaz s'est fait sentir à plus de 20 kilomètres en arrière. Il a dû y avoir des pertes, même parmi les civils, toujours insouciants ou ignorants du danger. La puissante organisation allemande continue à se faire sentir par des coups durs. On se demande quand, enfin, nous serons à même de prendre définitivement le dessus. Donne-moi, dans ta réponse, des nouvelles de ta santé. Je crains que cette rigoureuse température, maintenant adoucie, t'ait éprouvée peut-être un peu.

Je vous embrasse tous les quatre comme je vous aime.

Félix. »

Le 13 février 1917.

« Ma chère Josèphe,

Je t'écris au milieu du combat d'artillerie qui se déroule en ce moment sur mon front. Après ces 4 jours de crapouillotage [torpillage] qui ont causé quelques pertes dans le régiment, les Boches, tout aujourd'hui, ont violemment bombardé un point étendu de mes Lignes et effondré nos tranchées, lancé en l'air nos fils de fer.

Depuis une demi-heure, leur tir s'est arrêté. Sûrement, ils vont, d'un moment à l'autre, tenter leur coup, sur mon régiment ou sur le voisin, plus probablement sur le mien. Ils attendent la chute du jour. Mais (il est 17 h 30) notre artillerie bombarde avec une grande violence le point d'où nous pensons qu'ils déboucheraient... s'ils peuvent. Le G^{al} Putz a passé une partie de l'après-midi avec moi. Très aimable toujours. En ce moment, calme complet. Il ne faut pas s'y tromper. C'est l'instant de la crise. Il peut se faire que notre contre-préparation les ait déroutés. Il est à penser qu'ils recommenceront. Ce sont de véritables notes de bataille, pendant la bataille, que je t'écris, attendant les nouvelles, l'oreille tendue au canon et aux mitrailleuses, dans mon abri, avec ma « garde» prête à marcher, les faisceaux formés, si besoin est.

Cette accalmie est ennuyeuse. Quand on est sous le coup d'une attaque, mieux vaut être de suite fixés et savoir à quoi s'en tenir.

Ils ne tirent pas sur mon P.C. aujourd'hui...

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu ta lettre tout à l'heure. J'étais légèrement inquiet. Il y a aussi une lettre du petit Nano, que j'embrasse bien tendrement pour sa bonne conduite au cours de sa semaine. Donne-lui au moins 20 sous de ma part, pour ses menus plaisirs. Il peut dire que c'est un baiser et un cadeau qui viennent du Front, et même d'un Front de bataille!

L'ennemi va-t-il nous tenir toute la nuit dans cet état de tension ?...

L'essentiel, c'est que, jusqu'à maintenant, j'ai peu de pertes, moins qu'hier même.

23 h 15 : calme à peu près complet, côté ennemi, jusqu'à 23 h. À cette heure-là, nous déclenchons une 3^e concentration de feux.

Alors, s'allume une vraie conflagration, un tonnerre assourdissant, un roulement rayé d'éclairs et de sifflements. Les Allemands ont ouvert un feu roulant. Je déclenche aussitôt tous mes barrages de défense. C'est un bruit infernal, où peu conservent leur sang-froid entier. Le Commandant de V., dont le quartier est bombardé, me téléphone que les obus arrivent par centaines et qu'il est coupé de toute communication avec ses compagnies de 1^e ligne, les fils étant brisés. C'est un tumulte, dans la nuit, des plus angoissants.

À minuit moins le quart, le calme renaît, et, sur les lignes, les mitrailleuses seules, avec quelques coups de canon espacés, continuent leur travail de toutes les nuits. À minuit et demi encore, je ne suis pas exactement renseigné sur ce qui s'est passé, ni sur les pertes. Une seule chose est certaine : les Boches ne sont pas dans nos lignes, bien que bouleversées, et il y a tout à parier pour qu'ils aient échoué...

...à moins que ce ne soit là qu'une fausse attaque par torpille et canon, et qu'ils recommencent tout à l'heure.

Tout le monde veille à son poste.

Il est une heure du matin. Je ne me couche pas, bien entendu, et me mets à lire les journaux.

Le 14-10 h.

Je me suis couché à 4 heures.

L'attaque n'a pas pu déboucher sous notre barrage, détraquée sans doute par notre contre-préparation, étouffée dans l'oeuf.

Mes pertes sont étonnamment légères pour un si gros bombardement; les dégâts matériels très importants. Les obus lacrymogènes ont indisposé, sans gravité, quelques hommes. Le régiment voisin en a pris aussi pour son compte.

Ils ont en somme eu un échec complet, après avoir canonné un front de plus de 3 kilomètres. Ce matin, ils bombardent, à raison de 2 coups par minute, avec du gros calibre, une batterie à côté de mon P.C.

Je vous embrasse tous les quatre.

Félix. »

Lettre de Félix à son fils Jean, le 14 février 1917.

« Mon petit Nano,

Je suis très heureux qu'on ait été content de toi et qu'on t'ait récompensé, « cité à l'ordre» au lycée. Tu sais que c'est le meilleur moyen de faire plaisir à ton Papa, qui mène une si rude et dangereuse existence de guerre. J'ai dit à Maman de t'embrasser pour moi et de te donner une petite pièce pour tes menus plaisirs.

Je vous ai raconté, hier, comment les Bavarois, qui sont en face de mon régiment, nous avaient attaqués, hier soir à 11 heures, après avoir, pendant 4 jours, bouleversé mes tranchées avec de grosses torpilles de mélinite, en y joignant, hier toute la journée, un violent bombardement devenu d'une violence inouïe au moment de leur attaque. Il tombait plus de cent obus et 4 ou 5 torpilles par minute. C'était infernal comme tintamarre!!

Mais j'avais fait évacuer ma première tranchée tout à fait nivelée, et de bonne heure. Ils n'ont pas pu faire un seul prisonnier, ce qu'ils voulaient surtout.

Mes poilus ont retrouvé ce matin, sous un éboulement, un cadavre bavarois, la tête écrasée. Ils ont dû laisser d'autres morts sur le terrain. On va les rechercher, cette nuit, entre les deux lignes. Je ne sais si je pourrai vous écrire demain; je pars en auto, à 50 kilomètres d'ici, près de Saint-Dizier, pour assister pendant 2 jours à des expériences. On dit que c'est un joli village. Ca va me changer de ma forêt pleine de neige.

Mon abri de bombardement est terminé depuis quelques jours. Mes sapeurs-pionniers ont confectionné une jolie porte en bois, ornée de boules, de frontons, etc., formant portique, à l'entrée du puits de descente qui conduit dans mon abri et, de là, par des sapes souterraines creusées dans le roc, à d'autres chambres pour les hommes. Je fais graver dans le bois, par un excellent graveur, l'inscription <u>VILLA RENÉE</u> sur la porte qui conduit à ce petit village souterrain, où même les grosses marmites nous respecteront.

Je vous plains bien de manquer de bois. Rassurez-vous, voilà le froid qui passe et ne reviendra que dans plusieurs mois.

Il faut bien qu'on sente un peu la Guerre, à l'arrière aussi! Je vous embrasse tous les quatre.

Papa.

10 h du soir.

La journée s'est passée dans le calme. Les Boches semblent vouloir nous laisser tranquilles. Les traces de ceux qui ont abordé la tranchée de 1^e ligne montrent qu'ils se sont sauvés en déroute, jetant leurs grenades et tout ce qui pouvait les retarder.

On vient de me donner l'ordre, en raison des circonstances, de rester à mon poste et de ne pas partir, comme je le disais plus haut, pour ces expériences. Alors je reste. "

La lettre qui suit celle-ci date du 28 juillet, soit pas moins de 5 mois et demi plus tard.

Grâce à son dossier militaire, nous connaissons les raisons de ce silence. Nous y apprenons qu'il a été évacué du Front, le 17-02-17. Et voici le texte du Certificat de visite le concernant, établi à Caudéran, le 23 février 1917, par le Médecin Principal Bergonié : « Atrophie musculaire marquée de la cuisse gauche et de la jambe. Le système musculaire est en état d'infériorité et de misère. Affection consécutive à blessure de guerre. Vient de l'Hôpital mixte de Bar-le-Duc. » Or, le 26 août 1914, le médecin-major Jeanty avait rédigé en ces termes son propre certificat : « Plaie pénétrante par balle de schrapnell, ayant pénétré au niveau de l'aîne gauche et ressortie sous la fesse gauche sans fracture. »

Au fond, Félix ne s'est jamais remis du coup qui l'a frappé, le 25 août 1914. Le colonel Nussbaum, chargé de le noter, en février 1917, au moment où il doit quitter le commandement du 216° R.I., le reconnaît implicitement : « Officier supérieur très intelligent et très instruit, qui n'a commandé le 216° que pendant 2 mois environ ; son état physique, provoqué par une ancienne blessure, n'ayant pas répondu à sa bonne volonté. A été évacué sur Bar-le-Duc et, de là, sur l'Hôpital temporaire n° 4 à Bordeaux. »

Les rêves de gloire de Félix ont vécu! Jamais il ne retrouvera un commandement opérationnel; jamais, non plus, il n'obtiendra sa cinquième « ficelle ».

En convalescence jusqu'au 28 juin 1917, il sera affecté, le 12 juillet, au commandement du « Dépôt Dre 14º DI (C.I.D.) »¹⁸ et comptera alors à l'effectif du 60º R.I., jusqu'au 18 novembre 1918. Puis, nous le retrouverons lieutenant-colonel aux 80° et 81º R.I.

Jean-Jacques Lagasquie, Professeur des universités.

^{18 -} C.I.D.: Centre d'Instruction Divisionnaire, dépôt destiné à reconstituer les troupes de première ligne.

LES SOUVENIRS DE GUERRE DE L'ABBÉ LÉON ESCAPOULADE (1916-1919)

À l'occasion de recherches menées dans le « Fonds Limayrac » des Archives départementales du Lot sur un tout autre sujet, nous avons eu l'heureuse surprise de découvrir qu'il contenait, sous la cote 48 J 124, les « souvenirs de guerre de l'abbé Léon Escapoulade, vicaire de Cajarc, ambulance 2/72, secteur 157, 1916-1918 (7 carnets) ». Par curiosité et au risque de nous détourner des recherches prévues, il nous a paru urgent – centenaire oblige – d'y jeter un rapide coup d'œil, d'autant que l'auteur nous semblait absent des ouvrages publiés localement sur le sujet. Vérification faite, l'abbé Léon Escapoulade est bien resté inconnu des chercheurs. Précisons bien, à leur décharge, que seul le hasard pouvait conduire à cette découverte de souvenirs de guerre inédits.

L'auteur est mal connu ; nous regrettons vivement de ne pas avoir eu, avant la parution de ce BSEL consacré au Centenaire, le temps nécessaire pour effectuer des recherches complémentaires. De ses carnets, peu d'éléments personnels transparaissent, nous avons pu heureusement en déduire une date de naissance approximative et retrouver son acte de naissance puis son registre matricule. Marie, Joseph, Frédéric, Léon est né le 29 avril 1889 à Labastide-Murat, d'Urbain Escapoulade, âgé de 39 ans, et Louise Delsahut, âgée de 27 ans, tous deux cultivateurs¹. C'est là où son père réside encore durant la Grande Guerre. Il a perdu sa mère à une date indéterminée et, de son propre aveu, n'a plus beaucoup de parents survivants. Il a fait ses études au petit séminaire de Montfaucon puis au grand séminaire de Cahors. Ordonné prêtre le 20 décembre 1913, il est nommé vicaire de Cajarc le 31 juillet 1914. Déclaré « bon pour le service auxiliaire » en raison d'une légère surdité, il est incorporé à la 17^e Section de secrétaires d'état-major à Toulouse à compter du 4 octobre 1910 mais est affecté au 83° RI de Saint-Gaudens, sur décision du général commandant le 17° Corps, le 20 décembre de la même année, pour retrouver son ancienne affectation le 20 avril 1912 et être « envoyé dans ses foyers » le 25 septembre 1912. La suite du « détail des services et mutations diverses » de son registre matricule, dissimulée par une feuille – en raison de son statut d'ecclésiastique ? -, nous apprend que Léon Escapoulade est « classé dans le service armé par la commission spéciale de réforme de Toulouse du 24 décembre 1914 »². En l'absence de photographie, le registre matricule le décrit avec toute la pré-

^{1 -} Curieusement, c'est le 28 avril 1918 que l'abbé écrit dans son journal « J'entre aujourd'hui dans ma trentième année ».

cision militaire de l'époque comme un homme de petite taille, 1, 65 m, aux cheveux et sourcils « bruns », aux yeux « châtains », le front « couvert », le nez « gros », la bouche « moyenne », le menton « rond » dans un visage « ovale ».

Il nous apprend lui-même qu'il a été mobilisé le 15 septembre 1914, de retour du pèlerinage de Rocamadour, a quitté Toulouse pour le front le 25 février 1915³ et est « présent aux armées » le 2 mars. Il rejoint devant Verdun le 30° Corps où il est affecté, le 22 juillet 1915, comme infirmier à l'ambulance 2/72, abréviation militaire pour l'ambulance n° 2 de la 72° DI (division d'infanterie)⁴.

Démobilisé le 1^{er} août 1919, il revient à la vie civile et retrouve son ministère en devenant curé de Lentillac-du-Causse de 1924, où il succède au curé Cros (1893-1923), à 1948⁵. Il est décédé à Miers, le 22 septembre 1949.

Il y a en tout sept carnets ; la série est peut-être incomplète puisque Léon Escapoulade évoque celui qu'il numérote pourtant lui-même 1 (février 1916) comme « suite » de ses souvenirs de guerre, ce qui paraît logique puisque son arrivée au front remonte en mars de l'année précédente. Le septième et dernier carnet conservé s'interrompt brutalement au mercredi 5 mars 1919 alors que l'abbé vient d'arriver en permission à Labastide-Murat. Nous livrerons donc ici de ces carnets, une analyse du témoignage de Léon Escapoulade et, pour lui laisser la parole, le récit de « sa » bataille de Verdun, baptême du feu de notre abbé-ambulancier.

Un observateur attentif, une vision lucide de la guerre

Le statut somme toute privilégié de l'abbé Escapoulade, qui le maintient dans ce que l'on a coutume d'appeler « l'arrière-front », lui permet la lecture fréquente des journaux dont ses carnets contiennent, insérées, de nombreuses coupures. Il retire de leur lecture et de son expérience personnelle une vision assez précise des opérations militaires mais aussi des enjeux plus vastes de la guerre tout en restant conscient des limites de la presse et du « bourrage de crânes ».

Son récit commence à Verdun, en février 1916, où son unité va subir en première ligne le choc de l'attaque allemande et sera en trois jours complètement décimée, l'un de ses régiments, le 324° RI, étant réduit à 11 officiers et 412 hommes, après avoir perdu « en tués, blessés et disparus, 1 315 sous-officiers et soldats et 22 officiers ». Nous donnerons ci-dessous le texte complet de ses souvenirs jusqu'à la relève du 30° Corps qui part se reformer dans un secteur tranquille, en Alsace.

Au repos en Alsace, le dimanche 9 avril 1916, il célèbre la messe et, son patriotisme étant encore intact, fait entonner à ses ouailles en uniforme un cantique de circonstance devant « une grande image de Jeanne d'Arc » :

« Prends de nouveau ta place

^{2 -} Nous remercions Étienne d'Alençon, Directeur des Archives départementales du Lot, de nous avoir communiqué la version « démasquée » du registre. Voir la reproduction des deux fiches en fin d'article (p. 301-302).

^{3 -} Carnet II, p. 106, carnet VI page 12. Nous donnerons désormais les références sous une forme abrégée : II, 1066 I, 59-60. ; VI, 12.

^{4 -} La 72e division d'infanterie (DI), division organique du 30e Corps, est initialement formée de trois brigades : la 143e (351e RI, 362e RI, 56e et 59e BCP, les bataillons de chasseurs à pied du colonel Driant en ligne au Bois des Caures), la 144e (364e, 365e, 366e RI), la 108e (303e, 324e, 330e RI). Les 362e, 365e et 324e RI sont dissous, respectivement en mars 1916 et juillet 1918 pour le dernier cité ; les bataillons de chasseurs lui sont retirés. Pour l'essentiel de la guerre, la division, sous le commandement du général Ferradini, est réduite aux 164e, 324e et 365e RI soutenus par les artilleurs du 261e RAC.

^{5 -} Nous donnons dates et lieux de son ministère sous réserve.

Au front des régiments Et viens bouter hors de l'Alsace Jusqu'au dernier des Allemands ».

Mais il ne cache pas que son enthousiasme est un peu douché par l'indifférence polie des Alsaciens qu'il fréquente dans la portion « libérée » de la province. Il cherche des explications et croit les trouver dans l'action pro-allemande des notables de village que sont l'instituteur et le curé : « La majeure partie du clergé est « embochée ». Les curés dans leurs paroisses sont surveillés par l'instituteur ; l'influence de ces deux personnages dans les paroisses a contribué plus que tout le reste à détacher l'Alsace de la France. [...] Tout cela fait que l'Alsace est bel et bien allemande à l'heure qu'il est ; une chose qui m'a surpris, c'est qu'on y parle plus français⁶. »

Sur la Somme, le 22 juillet 1916, il confie à ses carnets un certain pessimisme : « Est-ce que cette offensive sur la Somme n'aurait eu d'autre résultat pour nous que celui qu'a eu pour les Allemands leur ruée sur Verdun ? Depuis 16 jours que nous sommes là, on est resté sensiblement sur les mêmes positions⁷. »

Fin juillet 1916, il trouve encore des raisons de se réjouir : « La situation depuis bientôt deux ans n'a jamais été aussi bonne. C'est aussi la fin de la deuxième année de guerre. » Quelques lignes plus loin, il ajoute, non sans arrière-pensées : « [...] sans doute, depuis ces deux ans, l'orage n'est pas passé, mais on sent poindre la victoire qui le dissipera. L'effondrement de nos ennemis commence à se manifester. J'aime saluer cette troisième année de guerre qui commence aujourd'hui comme devant nous amener avec la victoire et la paix, le retour chez nous⁸. »

Il est sincèrement ému lorsque l'abbé Noël, aumônier du 365° RI (Régiment d'infanterie), fait chanter, le dimanche 6 août 1916, pour les morts de son régiment, l'Hymne de Victor Hugo dont il cite le premier couplet :

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie

Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.

Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.

Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;

Et, comme ferait une mère,

La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau!

En août 1916, malgré l'échec ressenti de la bataille de la Somme, il est encore confiant dans l'issue heureuse et rapide de la guerre à cause des succès russes de « l'offensive Broussilov » et des lourdes pertes supposées des Allemands sur la Somme et devant Verdun : « À ce jeu-là, nos ennemis ne peuvent que s'user très vite ; cela fait que, malgré tout, j'ai encore bon espoir en une issue heureuse, et pas trop éloignée, de cette maudite guerre qui depuis plus de deux ans ensanglante l'Europe⁹. »

Son moral se détériore quelque peu lorsque l'intervention roumaine qui paraissait devoir être décisive s'enlise en même temps que les offensives russe et italienne ; il s'indigne alors des communiqués tonitruants au moindre succès local : « Qu'on réserve le mot victoire pour le jour où il en vaudra vraiment la peine 10. » La baisse du moral se confirme en octobre où l'abbé apporte une précision intéressante : « L'emprunt

^{6 -} I, 59-60.

^{7 -} II, 42.

^{8 -} II, 52-53-54.

^{9 -} II, 83-84.

^{10 -} II, 116.

[2e emprunt de la Défense nationale] ne paraît pas avoir beaucoup donné quoiqu'en disent les journaux. La rumeur s'est répandue parmi le peuple que si l'on donnait de l'argent à l'emprunt, cela ferait durer la guerre ; les permissionnaires ont beaucoup contribué à la propager : je l'ai constaté moi-même maintes fois au cours de mon congé, et beaucoup de bourses restent fermées¹¹. » Et un peu plus loin, il reprend l'analvse : « [...] et à la longue les esprits se sont aigris : la déception venue de Roumanie. la déception venue du front de la Somme, la nouvelle stagnation du front russe, l'approche du 3° hiver de guerre auquel on ne s'attendait pas ; l'appel prochain de la classe 18, tout cela produit un grand malaise, une vague de découragement semble passer sur le pays¹². » En décembre 1916, le moral de l'abbé est au plus bas : « Et dire qu'il en est qui croient à la victoire ; si jamais j'ai eu des illusions, ce n'est plus maintenant¹³. » Il devient même franchement grincant en découvrant le communiqué qui annonce une « grande victoire » devant Verdun avec un gain de terrain « de 3 kilomètres en profondeur sur 10 de front » et, nous dit l'abbé, « Pour ce résultat, il a fallu employer cinq divisions !!! [sic] Avec cela on veut jeter les Boches hors de la France, de la Belgique, de la Pologne, de la Roumanie, de la Serbie, que sais-je encore? Allons donc¹⁴! » De l'amertume, il passe même au défaitisme : « Et l'on refuse d'accepter les propositions de paix de l'Allemagne! On sera aussi avancé dans vingt ans d'ici. Quelle folie destructrice qui s'est emparée de l'humanité! ». En février 1917, au foyer du soldat d'Ancemont, il cite « un fait significatif : un de ces soirs, un soldat a voulu débiter des vers patriotiques où l'on parlait de revanche, de gloire et autres histoires avec lesquelles depuis 3 ans on fait tuer de pauvres soldats. Le malheureux a été hué et conspué par les soldats présents¹⁵ ». La nouvelle de la révolution russe lui parvient le 17 mars et il pressent les difficultés à venir en notant que « ces révolutions devant l'ennemi ne disent rien qui vaillent¹⁶ »... Seul le retrait volontaire des Allemands sur la ligne Hindenburg à la mi-mars, qu'il interprète comme une conquête, lui redonne un peu de baume au cœur mais il faut avouer que l'abbé a jusque là été plus perspicace. Il nous rassure quelques jours plus tard en posant la bonne question : « Les Boches n'auraient-ils fait qu'une retraite stratégique?»

En mai 1917, au camp de Mourmelon, il assiste à la mutinerie du 221° RI qui montait en ligne : « Sur la route qui longe l'ambulance, et dans les champs voisins, ils sont 20 ou 30 manifestants – et le nombre s'accroît toujours – qui vocifèrent l'Internationale. On a dû, pour les réduire, faire appel à des troupes d'Afrique qui sont accourues avec des fusils et des mitrailleuses et les ont cernés. Les mutins se sont enfin rendus¹⁷. » Il s'inquiète, à la même date, de n'avoir plus aucune nouvelle de nos alliés russes et des

^{11 -} III, 15.

^{12 -} III, 16.

^{13 -} III, 131.

^{14 -} III, 54.

^{15 -} IV, 33.

^{16 -} IV, 48.

¹⁷ V, 43-44. — Voici ce qu'en dit un historique : « Rapports des 3 et 4 juin évoquant le bricolage d'un drapeau rouge et des « pivoines rouges » arborées à la veste de quelques soldats (SHAT, cité par Loez, 2004). « Énorme manifestation » (1400 hommes) précédée d'une traversée de Mourmelon-le-Petit par une quarantaine de soldats chantant l'Internationale : vite arrêtés par une section de tirailleurs, les soldats montent en ligne sans difficulté le lendemain au Mont-Haut. 52 conseils de guerre, 2 condamnations à mort (Guilley et Jambon) commuées (Rolland, 287). Tuffrau évoque (carnet 17 juin, p. 156) la mutinerie du 221e et il précise qu'il a rencontré des légionnaires du 1er bataillon du 1er étranger qui ont été employés à « encadrer » le 221° pour le «contraindre à remonter en ligne ». http://crid1418.org/doc/bdd_cdd/unites/DI71.html

opérations en Orient, à l'exception de la déposition du roi de Grèce, Constantin, par les Alliés. Au début du mois de juillet, il apprend tout de même la reprise de « l'offensive Broussilov » et l'arrivée à Paris des premières troupes américaines. Les nouvelles calamiteuses de l'automne 1917 achèvent tout optimisme ; il commente la débâcle russe en concluant « Pauvre Russie ou plutôt : maudite Russie! » Le 28 octobre, il a pris la mesure de la défaite italienne de Caporetto face aux « Austro-Boches » et ajoute désabusé : « C'est sur ce désastre que s'achève le mois d'octobre. » Il comprend très bien les enjeux militaires de la révolution d'Octobre menée par les « maximalistes » : « Nous voilà, de ce fait, dans une jolie situation ; le front russe dégarni et les 1 700 000 prisonniers austro-boches libérés vont permettre aux Allemands de concentrer tout leur effort sur les fronts français et italien¹8. » Seule la nouvelle de la prise de Jérusalem, le 11 décembre, lui met un peu de baume au cœur. Il conclut que l'année 1917 « aura été certainement la plus sombre » et sur le plan intérieur « on peut qualifier 1917 d'année de boue et de trahison ».

La première offensive allemande de mars 1918 le surprend en permission dans le Lot ; il s'inquiète bien vite de l'avance allemande en Picardie et l'on devine à quelques allusions qu'il soupçonne nos alliés britanniques de manquer de combativité (« [...] naturellement les Anglais ont dû reculer »). Il critique également l'exode des Parisiens qui « contribuent à semer la panique autour d'eux »19. Il espère certes que la « ruée allemande » sera endiguée pour que puisse être signée une « paix blanche » et regrette que les appels du pape n'aient pas été entendus l'année précédente. Il déplore la mobilisation des plus jeunes et apporte une contribution éclairante à l'histoire des mentalités lotoises en ajoutant : « C'est pire que les conscriptions impériales de 1813 et 1814 dont, même dans nos campagnes on a gardé un si mauvais souvenir. Ainsi la 3º République aura cumulé en quelques années dans notre malheureux pays les désastres de la Révolution et de l'Empire. Beau résultat²⁰! » C'est dans l'Oise qu'il suit les progrès allemands dans les Flandres où « les Boches viennent de culbuter les Anglais » qu'il tient décidément en piètre estime : « Tristes soldats, ces Anglais²¹! » Il met encore une fois en cause nos alliés dans les premiers succès de l'offensive allemande sur l'Aisne en mai. Cette dernière offensive l'inquiète au plus haut point car elle réveille le souvenir des champs de bataille de la Marne en 1914 et rappelle la vanité de tous les efforts sanglants accomplis depuis cette date. Il est aux premières loges de la bataille du Matz début juin et, en dépit de quelques frayeurs personnelles sur les routes bombardées et mitraillées par les « taubes » se réjouit de la faible avance allemande : « Ils sont, comme on dit en langage poilu, tombés sur un manche²². » Le 4 juillet 1918, à l'occasion de la célébration de la fête nationale de nos alliés américains, il constate que « l'on doit beaucoup aux Américains » car « ils ont l'air de se jeter à corps perdu dans la guerre », allusion sans doute au combat de Bois-Belleau où a été engagée avec succès leur brigade d'infanterie de marine. L'échec de la dernière offensive allemande est connu dès le 15 juillet et la contre-offensive Mangin, menée trois jours plus tard, déclenche « un grand enthousiasme » nous dit l'abbé.

^{18 -} V, 179

^{19 -} VI, 43.

^{20 -} VI, 44-45.

²¹ VI, 86-97.

^{22 -} VI, 72.

Dès le 21 juillet, il s'interroge : « Est-ce la victoire ? » et constate la démoralisation de l'adversaire en affirmant avoir interrogé lui-même quelques prisonniers dont l'un lui aurait dit « en mauvais français : « j'en ai plein les bottes (sic) de la guerre »²³. Son enthousiasme est tempéré par le nombre élevé de blessés, « environ un millier par jour », dont de nombreux gazés, qui arrivent à l'HOE²⁴. Fin août, il a acquis la certitude de la victoire mais reste effaré par les nouvelles qu'il reçoit du Matz sur l'état de destruction des villages et églises qu'il a fréquentés. La dislocation de l'HOE en ambulances divisionnaires pour couvrir la poursuite des Allemands en retraite confirme son impression. Il constate que ceux-ci « décollent depuis les Flandres jusqu'à Reims » mais en septembre un « sentiment de déception » le gagne face à la résistance opiniâtre de l'ennemi sur la Ligne Hindenburg. Ce sentiment est vite effacé par l'offensive générale en Orient et l'effondrement des alliés orientaux de l'Allemagne, Bulgares et Turcs. Il se réjouit particulièrement de la progression britannique en Palestine dans un relent de croisade : « Quelle satisfaction on goûte à savoir que ces lieux sacrés sont enfin arrachés à la domination des Turcs²⁵! » Le 26 septembre, en permission, il visite des parents à Puycalvel et trouve sa cousine malade de la grippe espagnole dont il dit qu'elle fait des ravages dans la région. Le mois d'octobre égrène les localités reprises mais aussi les destructions, si bien que l'abbé s'étonne que la cathédrale de Laon soit demeurée intacte lors de sa reconquête, le 13, par l'armée Mangin : « Les Boches s'assagiraient-ils? » Le 16 octobre l'abbé ressent les premiers symptômes de la grippe et doit s'aliter avec 40° de fièvre ; sa maladie ne semble pas l'empêcher de se réjouir des bonnes nouvelles du front, en particulier de la libération de Lille, le 18 octobre. Toutefois, le 20 octobre, il signale qu'il n'a jamais été aussi mal en point et, le 25, constate qu'il a un abcès douloureux à la cuisse dû à une piqûre faite avec une aiguille mal stérilisée. La résistance des Allemands finit par forcer son admiration : « Ils sont durs à cuire tout de même les cochons! » note-t-il le 27 octobre. Le 2 novembre l'abbé note que sa santé « se raffermit » car il retrouve l'appétit et peut même se lever « après 8 jours de lit ». Les rumeurs d'armistice se précisent dès ce jour et la délivrance survient enfin alors que l'abbé est en permission et à peine arrivé à Cahors. Il colle sur deux pages de son carnet d'alors la coupure de journal affichant le communique officiel²⁶. Il n'est pas immédiatement démobilisé et poursuit la rédaction de son dernier carnet jusqu'en mars 1919. Le registre matricule le dit démobilisé au 1er août 1919.

Ses sentiments patriotiques, largement partagés en ce temps, et son sens du devoir ne l'empêchent pas de réfléchir et de rédiger en observateur averti et sincère. Tout l'intérêt des carnets de l'abbé Escapoulade est bien là!

Un « embusqué »...

Contrairement à beaucoup de ses contemporains les moins exposés, Léon Escapoulade n'est pas un matamore et il ne s'illusionne guère sur ses compétences militaires comme en témoigne le modeste bilan qu'il tire de sa participation à la guerre à la fin de 1916 :

« Si je fais un retour sur moi-même, je n'ai pas à me plaindre du sort qui m'a été fait au cours de cette année qui se termine. Je n'ai pas changé de formation, nous

^{23 -} VII. 12-13.

^{24 -} Hôpital d'évacuation.

^{25 -} VII. 63.

^{26 -} VII, 168-169.

avons passé au repos la majeure partie de l'année, j'ai assisté aux débuts de la bataille de Verdun et aux débuts de la bataille de la Somme ; j'ai passé là quelques jours un peu durs mais ça été tout et cela m'a valu la croix. J'ai vu de nouveaux pays, de nouvelles villes : l'Alsace et Belfort, la Picardie et Amiens. J'ai vu Paris ; il m'a été donné d'aller à trois reprises passer une semaine au pays²⁷. »

Il ne dissimule pas sa peur, ainsi le 18 juillet au soir, à Cappy où l'un de ses confrères célèbre la messe sous un violent bombardement dans l'église en grande partie détruite : « Le bruit des éclatements répercuté sous les voûtes désertes de l'église, au milieu de la nuit noire, était encore plus effrayant – À ma grande honte, je dois avouer que je n'ai jamais eu autant peur que cette fois²8. »

En dépit de cette guerre paisible et comme nombre de ses camarades, Léon Escapoulade ne cache pas davantage son ardent désir de quitter un service armé qu'il redoute. Non sans raison d'ailleurs ; Didier Cambon et Sophie Villes relèvent chez les Lotois « [...] le cas particulier des prêtres : cent huit d'entre eux servent sous les drapeaux à la date du premier décembre 1914, dix-huit mourront en service ainsi que six séminaristes du diocèse29 ». Le 19 juillet 1916, Léon Escapoulade apprend la mort « de mon vieil ami Jean Brugalières et de mon ancien condisciple Antonin Lamothe, tués l'un et l'autre sous Verdun, du côté de Souville ». Le 5 août 1916, c'est le tour « de mon pauvre ami et condisciple l'abbé Dumas, tué le 26 juillet sous Fleury. L'avant-veille de sa mort, il m'avait envoyé une carte pour m'annoncer son arrivée dans le secteur de Verdun³⁰! » Ouelques jours plus tard, le dimanche 6 août, « l'apprends la mort du pauvre abbé Pezet, de Cajarc, tué du côté d'Estrées! Tout le monde va donc y passer³¹? » Le mois de décembre 1916 inquiète un abbé dégoûté de la guerre et qui ne cache plus ses sentiments : « Faut-il qu'on manque d'hommes pour en venir à recruter de malheureux infirmiers déjà dégoûtés par deux ans et demi de guerre au cours desquels nous avons été plus que quiconque à en constater les horreurs sur les pauvres corps mutilés et déchiquetés qui nous arrivent³². » Et de la Somme, il ajoute : « Ce n'est pas Cayeux qu'il faut appeler ce pays mais Cayenne! » Le 19 décembre 1916, il craint le pire : « Ce coup-ci, ça y est, tous les non-combattants jusqu'à la classe 1902 vont, d'ici au 1er février, être versés dans l'Infanterie, autrement dit condamnés à mort. Cela fait causer et surtout remonte le moral. Si l'on compte sur nous pour culbuter les Boches, c'est réussi. On vide les fonds de tiroir puisqu'on fait appel à nous. Quand nous serons tous tués, on s'arrêtera peut-être³³? » Il s'indigne particulièrement du vote par les « bandits du Palais-Bourbon », en février 1917, de l'amendement Sixte-Quenin qui supprime l'affectation prioritaire des prêtres au service de santé.

Il recherche donc activement une réforme ou au moins un retrait du service armé mais, le 25 mai 1917, il doit se résigner : « J'ai de la malchance, le spécialiste qui examine mes oreilles ne veut rien entendre [sic] ; je suis donc maintenu au service armé pur et simple et donc sujet à tout. Mes deux camarades dont Fournié ont été plus heureux que moi³⁴. »

^{27 -} III, 84-85.

^{28 -} II, 36.

^{29 -} Didier Cambon, Sophie Villes, 1914-1918. Les Lotois dans la Grande Guerre, Cahors, Les Cahiers historiques du Grand Cahors, 2010, p. 36.

^{30 -} II, 58.

^{31 -} II, 60.

^{32 -} III, 58.

³³ III, 61.

^{34 -} V, 37.

Cependant, un examen de complaisance dit « du caducée » subi avec succès en septembre 1917 le rassure sur son sort : « Nous voici presque certains maintenant de finir la guerre à l'ambulance ; en tout cas, nous sommes en règle avec la loi Mourier ; c'est une bonne affaire 35 . »

Enfin, comme tous les « embusqués », il a parfois des remarques curieusement déplacées : ainsi le 29 avril 1918, à un moment dramatique de la guerre, il se plaint que « le pays [la Picardie] manque d'attractions, on s'embête ferme à Hémevillers. » le 14 mai de cette même année, il visite la première ligne près du Mont Renaud « mais des gros fusants que les Boches commencent à lancer juste au dessus de nous m'invitent à la prudence et je prends le parti de rentrer à Ribécourt³⁶ ». Quelques semaines plus tard, il déplore à plusieurs reprises que son ambulance soit trop proche du front, « à peine cinq kilomètres » dit-il, et qu'une batterie d'artillerie lourde vienne prendre position à 200 mètres à peine de l'ambulance. Il voit dans cette dangereuse proximité un témoignage supplémentaire « de l'incurie militaire ».

... compatissant.

Il n'en reste pas moins – ceci explique sans doute cela – tout à fait conscient des horreurs de la guerre, du drame vécu par les soldats qu'il soigne, qu'il assiste souvent des derniers sacrements et pour lesquels il éprouve une compassion sincère. Le 24 février 1916, à Verdun : « À trois heures du soir, j'ai conduit au cimetière improvisé à 100 mètres de l'ambulance les 7 soldats morts la veille. J'ai mis l'étole noire sur ma capote, pris un crucifix et de l'eau bénite ; j'ai bénit [sic] la fosse et récité les dernières prières. C'était d'un tragique achevé de mener à leur dernière demeure ces pauvres jeunes gens enveloppés seulement dans une misérable toile de tente, pendant que s'étalait toute proche la voix lugubre du canon. Décidément, pendant cette semaine, je vis la guerre dans toute son horreur³⁷. »

Sur la Somme, le 8 juillet 1916, il enterre d'autres soldats morts à son ambulance et ajoute : « Oh, la poignante tristesse qui s'élève de ces tombes hâtivement creusées sous le feu de l'ennemi³⁸! » Un peu plus loin, il note : « Encore deux malheureux artilleurs dont j'ai béni aujourd'hui [17 juillet] la tombe. Cela fait 15 maintenant. Un obus leur tomba dessus hier soir et les déchiqueta. Ce qui restait d'eux a été enveloppé dans une toile de tente. Que de misères³⁹. »

À relever, le 19 juillet 1916, un cas de suicide qui gêne un peu l'abbé : « J'ai fait l'enterrement d'un malheureux déséquilibré qui, dans un accès de neurasthénie, s'était suicidé la veille⁴⁰. »

En visite à Amiens début août 1916, il rencontre des « confrères », prêtres certainement, affectés à un des hôpitaux de la ville : « Je visitai l'hôpital Lavallard où sont mes 3 confrères. Jamais encore je n'avais vu de telles horreurs – au front on n'a pas le temps de s'en apercevoir car les pauvres blessés ne font que passer entre nos mains. Mais ici⁴¹! »

^{35 -} V, 124. La loi Mourier du nom du député du Gard Louis Mourier défend le principe de l'affectation à l'arrière des pères de quatre enfants ou plus et revoit les « affectations spéciales », repaires des « embusqués ».

^{36 -} VI, 32.

^{37 -} I, 13-14.

^{38 -} II, 28.

^{39 -} II, 33-34.

^{40 -} II, 40.

^{41 -} II, 55-56.

En Champagne, en mai-juin 1917, il dresse un sinistre bilan des combats livrés par la 72º DI pour la conquête des « hauts » : « Nous sommes restés juste un mois à Mourmelon-le-Petit. Durant ce laps de temps, notre ambulance a reçu près de 900 blessés graves. J'en ai approché 165 dont l'état était plus inquiétant, sur ce nombre il en est mort 108 [...]⁴². »

En juillet 1918, désormais affecté à un hôpital militaire, il assiste aux derniers instants des soldats gazés : « Le spectacle qu'offre cette salle est navrant. Ces malheureux ont le corps brûlé, la peau est d'un teint cuivré, tous râlent car les poumons étant corrodés, la respiration leur est difficile. Plusieurs perdent la raison, ils crient et se débattent. Continuellement il en est qui agonisent. Et cependant, ils sont rares ceux qui se voient mourir⁴³. » Son service à l'HOE est presqu'exclusivement consacré à l'assistance aux mourants, dont de nombreux gazés, et le rythme des succès qui s'accélère en août ne diminue pas la tragédie ; dans le seul après-midi du 14 août l'abbé « administre » 62 d'entre eux. À la fin du mois d'août, il dresse un sombre bilan : « [...] j'ai durant ce mois approché exactement 202 blessés ou gazés. Sur le nombre 154 sont morts⁴⁴. »

Il éprouve encore assez de compassion pour s'intéresser à plusieurs reprises au sort des civils. Devant Verdun d'abord : « 23 février – [...] Dans la journée, le bombardement de Verdun reprend de plus belle. Les habitants affolés sortent de la ville et se dispersent au petit bonheur dans la campagne, emportant leurs hardes. C'est une pitié d'assister à cet exode. » Dans les Vosges ensuite où, le 31 mars 1916, il relate l'accident dans lequel « une pauvre vieille femme a été écrasée sur la route, devant notre porte par un camion automobile ». S'il les plaint souvent, l'abbé Escapoulade tonne aussi parfois contre l'ingratitude de certains civils : « Oh ! Ces exploiteurs des soldats au front. Je n'en avais jamais vu autant que par ici. Je tiens à signaler le fait ici : on nous fait payer le vin 26 et 27 sous le litre : mieux que ca, on vend aux soldats du vin dit bouché : vin ordinaire blanc ou rouge mis dans des bouteilles de saint-émilion, de saumur, que sais-je encore ; on vend ça 3 f. 50, et ce n'est que du vin ordinaire. Ils ne prennent même pas la peine, ces mercantis, de déguiser leur fraude. Et encore pour qui veut leur marchandise, il faut presque se mettre à genoux devant eux. Ils se gardent bien de laisser rentrer les soldats chez eux ; ils leur font passer par la fenêtre ce qu'ils leur demandent. C'est honteux une telle exploitation⁴⁵. »

Il est surtout sensible aux difficultés de ses compatriotes lotois qu'il retrouve au gré des permissions (45 jours en 1917) et parfois au front, comme en décembre 1916 : « Le 131° territorial composé des vieux pépères du Lot est par ici, dans les environs de Foucaucourt. Les malades de ce régiment passent chez nous. Je vois ainsi des compatriotes. C'est la première fois que cela m'arrive depuis deux ans et demi de guerre⁴⁶. » Sa permission de l'automne 1916 lui laisse un goût amer : « Le pays est cependant bien triste ; toujours de nouveaux deuils ; les maisons se vident de plus en plus ; la main d'œuvre manque ; beaucoup de terres sont en friche ; les récoltes cette année ont été médiocres. De plus en plus tout devient hors de prix. La longueur de la guerre décourage les meilleures bonnes volontés ; les gens deviennent fatalistes. Quelle désolation. » De retour au pays en mai 1917, il écrit : « Je pars pour Cajarc. À Vers, je trouve mon père qui est venu m'y rejoindre ; ensemble nous arrivons

^{42 -} V, 50

^{43 -} VII, 16-17.

^{44 -} VII, 39.

^{45 -} II, 49-50.

^{46 -} III, 59.

dans ma chère paroisse à 10 heures du matin. Je n'y trouve grand'chose de changé depuis ma dernière permission. De nouveaux vides ont été creusés par le départ des jeunes de la classe 18 et des récupérés des anciennes classes ; les difficultés de la vie augmentent chaque jour ; l'échec de la dernière offensive qui commence à être connu a produit un morne découragement. On a l'impression que ca ne va pas et tout s'en ressent⁴⁷, » [...] « 7 mai – Ie pars à 8 heures du matin pour La Bastide [Murat] ; le temps est à la pluie. Je fais encore une fois le trajet accoutumé : Vers-Lauzès-Saint-Cernin-Soulomès-Labastide où j'arrive pour dîner. Pas plus qu'ailleurs personne ici n'est à la joie. Au fur et à mesure que je viens en permission, l'impression que j'emporte du pays en temps de guerre est de plus en plus pénible. » En juillet 1917, il note : « On commence à souffrir sérieusement de la guerre ; tout est hors de prix, même chez nous en pays de culture ; le vin est à 1 fr 25 le litre, la volaille, la charcuterie à 6 fr le kilo, la boucherie est inabordable, le pain est rationné et il n'est pas bon. » Le moral de l'abbé n'est pas bon non plus et, le 2 août, rendant visite à son ami l'abbé Méjecaze, en permission lui aussi à Fontanes-du-Causse, il écrit : « Il y avait fort longtemps que je n'avais parcouru nos plateaux arides et rocailleux du Causse avec leurs maigres cultures, leurs trop vastes friches plantées de ci de là de genévriers, leurs bois rabougris, leurs hameaux épars et misérables. Est-ce parce que j'en étais déshabitué, ou parce qu'il est mal cultivé ? Mais j'ai trouvé ce pays plus pauvre que jamais⁴⁸. »

Un infirmier discret

Il est en revanche moins loquace sur le fonctionnement de sa propre ambulance⁴⁹. En juin 1916, on apprend fortuitement qu'il entretient d'excellentes relations avec son médecin-chef: « Mon excellent médecin-chef me propose de l'accompagner à Amiens⁵⁰. » Il a parfois des jugements assez surprenants: « À Blangy nos peu intéressants malades nous attendaient⁵¹. » Mais un peu plus loin il mentionne « Un de mes camarades d'ambulance, le pauvre Tintin – qui sans doute avait bu un peu trop – se laisse écraser par un camion, on l'évacue immédiatement⁵². » Les relations avec l'aumônier de la division paraissent moins cordiales; alors que le coadjuteur de Nancy visite son unité, « Notre gros aumônier ne daigne pas s'abaisser à lui présenter les prêtres de ses formations ». Mais l'abbé s'autoréprimande quelques lignes plus bas en écrivant une contrition ironique: « Escapou, ça c'est de la rancune et de l'envie. Il ne faut pas envier le ventre d'autrui ni garder rancune à l'ours de sa maladresse⁵³. »

Nous en apprenons parfois un peu plus ; sur la Somme, l'abbé se réjouit : « Tout marche à la perfection à l'ambulance ; le service est très bien organisé [il a barré « à la perfection »] ; les locaux de l'école ont été nettoyés, aménagés : on dispose de paillasses

^{47 -} V, 22.

^{48 -} V, 84, 89.

^{49 -} Une ambulance divisionnaire compte comme personnel un médecin-major de 1ère classe, deux médecins-majors de 2ème classe, un médecin-aide-major, six médecins de réserve, un officier du train, un vétérinaire, 247 hommes de troupe, 100 chevaux ou mulets, deux voitures de chirurgie, deux voitures d'administration, six fourgons du service de santé, deux fourgons ordinaires, quatre voitures à 2 roues pour les blessés et une voiture de transports pour le personnel non monté. Elle peut en théorie accueillir 8500 blessés. L'ambulance divisionnaire peut se scinder en deux sections, ce qui est le cas pour celle de la 72º DI, avec les ambulances 1/72 et 2/72. L'ambulance divisionnaire est accompagnée d'un GBD, Groupement de Brancardiers Divisionnaires, avec environ une centaine d'hommes.

^{50 -} I, 160.

^{51 -} I, 157.

^{52 -} I, 182.

^{53 -} II, 13.

en quantité. Pour ma part, je suis chargé de la tisanerie. Je passe donc mes journées et une partie des nuits, dans une cagna aménagée ad hoc, à faire chauffer lait, café, tisanes diverses. Cela me permet d'approcher tous les blessés, de me rendre compte de leur état et de leur offrir, le cas échéant, le secours de mon ministère. » Quelques jours plus tard, le 22 juillet 1916, lorsque sa division est relevée, il dresse toutefois un triste bilan : « Il est passé environ 2500 blessés à notre ambulance ; en admettant un chiffre égal de pertes en tués et prisonniers, la 72º DI aurait perdu après 16 jours de bataille dans les 5000 hommes⁵⁴. » Devant Chaulnes, dans la Somme, les deux ambulances divisionnaires fusionnent « sous l'autorité d'un médecin-chef à 4 galons à mine très rébarbative : l'accueil qui nous est fait est en harmonie avec ce que nous savions déjà de lui »⁵⁵. Il s'attache davantage à l'hébergement des malades et blessés qu'aux soins, il signale ainsi l'utilisation fréquente des « baraques Adrian » et des « tentes Bessonneau » « où l'humidité pénètre » et ajoute ironiquement « c'est glacial – bon endroit pour soigner les malades » ⁵⁶.

Le 30 juin 1918, il apprend que le personnel de son ambulance quitte la 72^e DI pour être affecté à l'HOE, Hôpital Origine d'Étape ou Hôpital d'évacuation (les avis divergent), « un de ces immenses HOE qui de tout temps fut notre cauchemar⁵⁷ », de Litz-sur-Oise. Il prend tout de même le temps d'évoquer laconiquement sa nouvelle installation : « L'HOE est un vaste camp sanitaire garni de baraques et de tentes de tout genre qu'on a dressées en pleins champs [sic]. [...]. Les blessés semblent bien s'y trouver⁵⁸. "Il est affecté au service des officiers blessés et côtoie pour la première fois des infirmières, « des dames de la Croix-Rouge », et avoue que, « malgré les préventions que j'ai à leur endroit », elles ne lui produisent pas « une trop fâcheuse impression » à l'exception d'un « fille salariée : une pimbêche qui ne me dit rien qui vaille ». Au bout de quelques jours, il semble se satisfaire de sa nouvelle vie en admettant que « nous ne sommes pas ennuyés plus que de raison pour ce qui est des appels et de la surveillance du travail⁵⁹ ». En revanche ses relations avec les infirmières se dégradent, il les trouve « bien agaçantes » et ajoute : « Non seulement elles sont inutiles mais elles donnent plus de travail que si elles n'étaient pas là. Et puis leur compétence est plutôt contestable. Elles veulent tout faire, ne savent presque rien faire, et ce qu'elles font est pour la plupart mal fait [...]. Avec cela, elles sont pour la plupart cancanières, s'occupent de tout, forment des coteries... Au lieu de dépenser de l'argent pour les nourrir et les entretenir, le gouvernement ferait bien mieux de les renvoyer chez elles toutes ces bouches inutiles⁶⁰. » Il déplore également les fêtes qui sont organisées et lorsque des artistes parisiens y sont invités, il persifle : « Comme dans toutes ces circonstances là, les blessés n'étaient que le prétexte de cette représentation. Il faut bien que ces Messieurs et ces Dames s'amusent pendant que la France saigne [...]⁶¹. » L'HOE est par-

^{54 -} II, 42-43.

^{55 -} III, 47.

^{56 -} III, 131-132.

^{57 -} VI, 182. « HOE de 1025 lits, il était organisé autour de l'ambulance 9/46, le long de la ligne de chemin de fer Beauvais / Clermont. En service entre le 6 juin 1918 et septembre 1918, date de son départ pour Bellicart pour suivre l'avance de l'Armée vers la victoire. L'HOE de Litz était constitué de 28 baraques, 85 tentes et 4 hangars Bessonneau. » http://pages14-18.mesdiscussions.net/pages1418/Forum-Pages-d-Histoire-service-sante-1914-1918/mission-carrel-sujet_819_1.htm

^{58 -} VII, 3.

^{59 -} VII, 5.

^{60 -} VII, 6.

^{61 -} Ibidem.

tiellement démantelé et quitte Litz en septembre pour Bellicart, un faubourg de Compiègne. L'abbé obtient non sans mal du commandant de l'ambulance 2/72 de pouvoir y rester et poursuivre sa mission d'assistance aux mourants.

Un pacifiste, voire un antimilitariste?

Tout patriote qu'il est, il ne peut se défendre d'un certain antimilitarisme nourri de son triple statut d'homme de troupe, d'ambulancier et de prêtre épris de paix. Et il confie à plusieurs reprises à ses carnets son idéal pacifiste.

Sur la Somme, il est contraint, le 7 août 1916, à monter la garde au poste de police et semble découvrir à cette occasion qu'il est un militaire : « Il faut que je m'affuble du casque, du sabre [la baïonnette ?], de la capote. C'est la première fois de ma vie militaire que je fais pareille chose. Cela ne laisse pas que d'être assommant d'être là à attendre je ne sais quoi sans avoir rien à faire. O métier militaire! À combien de stupidités tu obliges ceux que tu contrains à t'embrasser! »

Au mois de décembre 1916, dans la boue et le froid de la Somme, il ajoute : « Pauvres enfants. Ah ! Oui on voudrait y voir là-dedans nos bandits du Palais-Bourbon, ou les beaux parleurs qui prêchent continuellement la prolongation de la guerre ! Peutêtre que s'ils la menaient la vraie vie des Poilus, ils parleraient différemment ! Dans quel état, de telles conditions-là, veut-on que soit le moral du soldat. J'affirme n'en avoir pas entendu un seul qui parlât de la guerre avec enthousiasme depuis l'hiver et qui n'acceptât pas n'importe quelle paix⁶². »

Entre décembre 1916 et le printemps 1918, les remarques acerbes se multiplient :

- « Le moral des soldats baisse de plus en plus ; fatigués de souffrir et de se faire tuer en pure perte ils ne marchent plus qu'à contre-cœur et laissent échapper des plaintes amères. Pour leur faire prendre patience on multiplie les permissions et les décorations aussi. Par contre, les journaux sont arrivés à fausser complètement l'esprit des civils. Quoiqu'on en dise, la situation est des plus pénibles⁶³. »
- « [...] C'est bien à peu près tout ce que j'ai vu de remarquable à Châlons. Les rues fourmillent d'officiers de tous costumes et de toutes armes ; on en trouve certainement plus ici qu'aux tranchées⁶⁴. » Il peste régulièrement contre les ordres et contre-ordres donnés dans les mouvements de troupes ou les déplacements en train et, désabusé, conclut : « C'est militaire, et militaire et bon sens cela fait deux⁶⁵. »
- « 31 août 1917 Les journaux donnent aujourd'hui le texte de la réponse de M. Wilson à la note de Benoît XV. Le président des États-Unis qui semble être le porte-parole des alliés décline l'invitation du Souverain Pontife. On s'y attendait. Dire que rien au bout de 3 ans de guerre ne peut endiguer ce fléau. Quelle folie de destruction sévit en ce moment sur l'humanité⁶⁶! »

Mais un officier général, Gouraud, trouve grâce à ses yeux pour être venu, le soir de Noël 1917, visiter tous les blessés de l'ambulance, remettant à chacun un paquet

^{62 -} III, 64. Ce passage est particulièrement intéressant en ce qu'il apporte au débat historiographique où, à rebours d'une tendance à exagérer les refus de la guerre, le thème du « consentement » a fait florès autour des travaux de Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker. Rémy Cazals et le CRID (Collectif de Recherche et de Débat International sur la guerre de 1914-1918. http://www.crid1418.org) ont utilement contribué à nuancer les choses.

^{63 -} III, 84.

^{64 -} V, 39.

^{65 -} VI, 69.

^{66 -} V, 120.

de tabac et une orange⁶⁷. En revanche, le remplacement de Sarrail par Guillaumat à la tête de l'armée d'Orient réjouit l'abbé : « Il n'était pas trop tôt que l'on fendit l'oreille à ce vieux mouchard franc-maçon⁶⁸. »

Toutefois le pacifisme de l'abbé s'érode quelque peu lorsque la victoire finale se dessine et le 16 septembre 1918, il commente ainsi sans vergogne la nouvelle d'une offre de paix autrichienne : « Ce n'est pas le moment de faire la paix maintenant que la victoire arrive⁶⁹. »

Un prêtre militant

En accord avec sa vocation, l'abbé est et demeure un prêtre engagé et militant. Il ne rate pas une occasion d'exercer son ministère, tant auprès de ses camarades qu'auprès des civils dans les villages de l'arrière-front où il lui arrive fréquemment d'assister ou remplacer le desservant. Les mentions de célébrations sont trop nombreuses pour être citées mais certaines sont pittoresques comme la messe pascale de 1916 célébrée sous l'auvent d'une grange agrandi de bâches et où les hosties sont remplacées par 200 brioches. Il est parfois sévère, ainsi à l'égard du curé de Rollot dont il constate avec un brin d'humour qu'il « ne semble guère dévoré par "le zèle de la maison de Dieu", pas plus que ses paroissiens »⁷⁰... C'est avec autant d'humour qu'il découvre en décembre 1916 la paroisse de Fontaine-Sous-Montdidier où il note : « La paroisse possède un curé ; le vrai curé, cependant, semble être la châtelaine⁷¹. »

Comme beaucoup de prêtres de son temps, il est violemment hostile à la République radicale, celle de la Loi de séparation, celle des « inventaires » et, localement, celle qui a fait fermer son cher séminaire de Montfaucon qu'il retrouve en octobre 1916, pour la première fois depuis 10 ans « autrement dit depuis le jour où des gendarmes vinrent nous en chasser lorsque l'établissement fut volé par le gouvernement⁷² ». Sur la Somme, en 1916, il assiste au passage d'un cortège officiel de plusieurs voitures dont celle du président de la République et du « généralissime » et relève que « les soldats saluaient volontiers au passage de la voiture du général Joffre, mais non au passage de M. Poincaré ». Se souvenant des jours sombres de septembre 1914, il rappelle : « Les Allemands avançaient à marches forcées sur Paris ; le gouvernement faisait ses malles et se disposait courageusement à fuir à Bordeaux (Encore si les Boches avaient pu prendre cette vermine)⁷³. » En août 1917, commentant l'affaire Almereyda et le suicide suspect de ce dernier, l'abbé s'étrangle d'indignation : « Encore une preuve éclatante de l'odieux de ce régime de boue que nous subissons depuis trop longtemps⁷⁴. » Il dissimule à peine ses sympathies monarchistes et, en janvier 1918, se réjouit de « la popularité de l'Action française »75...

Il ne dissimule pas sa haine du régime à travers ses figures locales, au premier rang desquelles le ministre de l'intérieur, Louis-Jean Malvy, sa bête noire. Le 13 décembre 1916, il apprend la formation du gouvernement Briand « où notre sale Malvy reste tou-

^{67 -} V, 193.

^{68 -} V, 194.

^{69 -} VII, 59.

^{70 -} II, 70.

^{71 -} III, 43.

^{72 -} III, 5.

^{73 -} II, 58. 74 - V, 105.

^{75 -} V, 215.

jours » 76 ... En 1917, « 28 août – Le scandale Almereyda-Malvy et consorts intéresse toujours l'opinion publique : l'affaire devient de plus en plus trouble : Malvy ne s'en tirera pas propre : déjà son âme damnée Leymarie qu'il avait mis à la Sûreté générale a donné sa démission. Cela en fait un de balavé : à quand le tour de Malyy? Cependant ce dernier a fait hier à Cahors au Conseil général du Lot de solennelles déclarations d'innocence ; il a fait l'apologie de son administration (Qui se sent morveux !....) Et le tout s'est terminé par un vote unanime de confiance et de félicitations. C'est une honte pour nous qu'il n'y ait pas eu un seul de nos conseillers généraux pour tenir front à cet individu. Il est vrai que le Lot n'a que les représentants qu'il mérite⁷⁷. » Le 21 janvier 1918, apprenant le début de l'audition de Malvy devant la Haute Cour, il ne peut s'empêcher de souligner la coïncidence de date avec l'exécution de Louis XVI et rappelle : « Je remarque aussi que le 21 janvier 1907, dans la circonscription dont Malvy était et est encore le député, nous fûmes expulsés du Petit séminaire de Montfaucon, de ce même Petit séminaire que Malvy a fait totalement transformer, sans doute pour empêcher tout retour possible au diocèse⁷⁸. » Il suit attentivement le procès de Malvy devant la Haute Cour, commente chaque épisode et apprend le 7 août 1918 la condamnation « à trois ans de bannissement pour forfaiture », nouvelle « accueillie par les poilus avec enthousiasme » dit-il. Il est évidemment décu que l'accusation de trahison ait été écartée et s'interroge sur la différence qu'il y a « pour un homme qui détient le pouvoir et les responsabilités entre trahir et laisser trahir ? ». Mais il concède que « [...] le fait pour Malvy d'être si peu que ce soit condamné par ses compères est énorme »⁷⁹. Cependant, en permission au pays en septembre 1918, il enrage de constater que la popularité de l'ancien ministre est si forte « que si le condamné par la Haute Cour se présentait maintenant aux élections, il serait encore élu » et, prophétiquement, anticipant l'élection de la fameuse « Chambre bleu horizon », il ajoute : « J'espère cependant que les poilus retour du front [sic] y mettront bon ordre aux élections d'après guerre⁸⁰. »

Notons que son ressentiment ne vise pas toujours que les laïques puisqu'il a une remarque cinglante pour Mgr Cézérac dont il apprend le transfert de l'évêché de Cahors pour le siège d'Albi au début de 1918 : « Il n'emportera guère de regrets⁸¹. » De même, parlant de l'instituteur du village de Braux, qu'il va saluer avant son départ, « chose rare », il le dit « plus gentil pour moi, prêtre, que le curé de Chaude-Fontaine qui dessert la paroisse de Braux⁸² ».

Un amateur d'art et d'histoire

Enfin, Léon Escapoulade est, en dépit du tragique de la situation, un amateur d'art : à chacun de ses déplacements à l'arrière-front, il ne manque pas de visiter les sites remarquables du pays et n'hésite pas à entreprendre de véritables randonnées pour satisfaire sa curiosité. Le 12 avril 1916, en Alsace le voilà parti en excursion : « Il y a dans les environs pas mal de curiosités naturelles ; à 2 kilomètres de Menoncourt, on voit un lac assez considérable : le Lac de l'Autruche. J'ai été le visiter cette après-midi. Le

^{76 -} III, 53.

^{77 -} V, 117, 119.

^{78 -} V, 216.

^{79 -} VII, 25-26.

^{80 -} VII, 63.

^{81 -} V, 209.

^{82 -} V, 221.

lac a bien 1500 mètres dans sa plus grande longueur et 3 ou 400 mètres de large. Il occupe le fond d'une gorge dont les pentes boisées descendent jusqu'à ses rives. Le site est très pittoresque⁸³. »

Mais, bien sûr, il manifeste un intérêt particulier pour les églises qu'il visite en grand nombre et qu'il décrit souvent en détail. Ainsi, s'il peut s'extasier devant les monuments religieux les plus célèbres, comme la cathédrale d'Amiens à laquelle il ne consacre pas moins de 14 pages, il ne dédaigne pas de décrire et commenter la moindre église paroissiale ou chapelle et s'attarde sur leurs originalités : « Le village de Revelles est assez considérable ; il y a une église du XVIII^e siècle (1734) très banale. Comme dans la plupart des églises de ce pays-ci, le chœur est séparé de la nef proprement dite par une autre grille, et le sanctuaire se sépare du chœur par la sainte table [...]⁸⁴. »

En permission à Paris, il visite la capitale, s'extasie devant la basilique de Montmartre mais trouve « ignoble » la Tour Eiffel. À Bordeaux, il trouve la place des Quinconces « grandiose » et tranche : « Tant pis pour les Lyonnais, je préfère la place des Quinconces à la place Bellecour⁸⁵. » Il est, au cours du même voyage, sans pitié pour Mont-de-Marsan, « pauvre petite préfecture à l'aspect minable⁸⁶ » !

Son ambulance ayant été installée à Ermenonville, en avril 1918, il visite dans le parc du château le tombeau de Jean-Jacques Rousseau qu'il décrit comme « un cube de pierre avec des ornementations purement païennes » et ne peut s'empêcher d'ajouter que « Ce serait dans le parc du château où il aimait flâner et rêver que le misérable se serait suicidé⁸⁷ » mais il concède tout de même : « Le parc et le château sont très intéressants à visiter ; j'y ai pris un vif plaisir⁸⁸. » Il ajoute à cette visite historique une « curiosité naturelle », la fameuse Mer de sable.

Un regard de paysan méridional

L'intérêt pour l'art sacré, « professionnel » pourrait-on dire, s'accompagne souvent de la vision utilitaire du paysan lotois qui commente et juge l'activité économique des régions qu'il visite ou traverse. Il se risque souvent à des comparaisons avec son Lot natal, ainsi en mars 1916 : « Nous arrivons à Avranville, petit village des Vosges situé sur les confins de ce dernier département et de la Meuse, à une vingtaine de kilomètres de Neufchâteau, et à une faible distance de Domrémy. Nous sommes à peu près sur la ligne de partage des eaux des bassins de la seine et de la Meuse, dans un pays de culture bien plus pauvre que le Barrois, et qui ne manque pas d'analogie avec nos Causses du Lot⁸⁹. »

Et quelques jours plus tard : « Nous traversâmes un petit coin du plateau de Langres, plateau calcaire qui rappelle un peu nos Causses du Lot. » Arrivé au pied des Vosges, l'abbé note avec soin le changement de paysage : « Ce n'est plus la Lorraine : tout a changé, ce ne sont plus les mêmes cultures : presque plus d'élevage, plus de fumier devant les portes, l'accent n'est plus le même. La température elle-même y paraît moins rigoureuse. Le pays marécageux n'est guère fertile⁹⁰. » Il est plein d'admiration pour

^{83 -} I, 60.

^{84 -} I, 154.

^{85 -} V, 7.

^{86 -} V, 10.

^{87 -} VI, 82.

^{88 -} VI, 83.

^{89 -} I, 44.

^{90 -} I, 47.

les riches campagnes d'Île-de-France : « Quel riche pays que cette Île-de-France. Ce ne sont à perte de vue que champs couverts d'une magnifique moisson dorée ou plantés de betteraves⁹¹. »

Il s'intéresse également aux us et coutumes des régions traversées. Dans les vallées vosgiennes, il remarque aussitôt et décrit précisément les puits à balancier : « [...] une particularité m'a frappé. Devant chaque maison on voit un puits et à côté un système tout à fait antique pour puiser l'eau : c'est une forte poutre plantée en terre en arrière du puits. Sur cette poutre mobile, une autre est disposée en forme de potence ; une tige de bois greffée sur la poutre mobile plonge dans le puits ; c'est à elle qu'on suspend le seau. Sur l'autre bout de la poutre du haut de grosses pierres sont fixées afin de faire contrepoids au seau lorsqu'il est rempli ; de cette façon on retire l'eau du puits sans peine⁹². »

Comme de nombreux soldats du Midi, il est surpris par l'exposition du fumier devant les fermes ou au milieu des cours dans l'est et le nord du pays. « Les maisons paysannes de Picardie ont un aspect particulier. De la rue du village, on pénètre dans la cour fermée par une grande porte cochère ; des deux côtés de la cour se trouvent les bâtiments : écuries, granges. Tout au fond, la maison d'habitation. Au beau milieu de la cour c'est le fumier ; ce n'est plus comme en Lorraine mais au point de vue de la propreté cela se vaut⁹³. »

Bien entendu, il n'échappe pas à la surprise du Français qui découvre à Amiens, à la veille de l'offensive de la Somme, les pittoresques soldats écossais : « Je vis des Écossais – ou mieux des Highlanders – très curieux avec leurs jupes courtes à carreaux laissant voir les genoux nus⁹⁴. » Sur la Somme, il sympathise avec deux Anglais et, malgré la barrière de la langue, échange avec eux quelques informations : « [...] on se comprend tant bien que mal : l'un était de la banlieue de Londres, l'autre du comté de Kent. Ils s'étaient engagés tous deux au début de la guerre et avaient été blessés. Ils ont, par jour, un shilling de solde, c'est-à-dire 1 f. 25. Nous avons échangé des cigarettes⁹⁵. »

En guise de conclusion

Dans la typologie des souvenirs de guerre, telle qu'elle a été établie – non sans critiques – par le célèbre *Témoins et témoignages* de Jean Norton-Cru⁹⁶, sans doute les Souvenirs de guerre de l'abbé Escapoulade figureraient-ils à une place fort honorable dans le classement impitoyable en six catégories, « par ordre de valeur », des témoignages. Mais nous laisserons aux spécialistes le soin d'en juger au cas – souhaitable – où ces carnets seraient édités.

Figure dans l'ouvrage de Norton-Cru, le témoignage d'un autre prêtre lotois, lui aussi ambulancier mais dans un train sanitaire, l'abbé Bessières, de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, dont l'analyse est reproduite ici en annexes et que l'on pourra utilement comparer à celui de Léon Escapoulade. Plus récemment, Rémy Cazals, dans sa recension 500 témoins de la Grande Guerre⁹⁷, nous livre l'analyse des souvenirs de guerre de

^{91 -} VI, 79.

^{92 -} I, 53-54.

⁹³ I, 153-154.

^{94 -} I, 179.

^{95 -} II, 50-51.

^{96 -} Jean Norton-Cru, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Paris, Les Étincelles, 1929.

^{97 -} Rémy Cazals (dir.), 500 témoins de la Grande Guerre, éd. Midi-pyrénéennes/Edhisto, 2013.

nombreux ambulanciers, infirmiers et médecins. On en compte 19 auxquels on peut associer le témoignage d'un prêtre du diocèse de Chartres, Adelphe Pousse, à la fois infirmier et aumônier militaire au 209^e RI. Ce dernier témoignage est surprenant à plus d'un titre par les similitudes qu'il offre avec celui de notre prêtre lotois dans le comportement et le jugement⁹⁸.

Un extrait

Il serait injuste de décortiquer ainsi les Souvenirs de guerre de l'abbé Escapoulade sans lui laisser la parole, ne serait-ce que pour admirer la clarté et la justesse de l'expression. Nous avons choisi de présenter la bataille de Verdun car le destin a voulu que la division de l'abbé, la 72^e DI, y soit en première ligne le 21 février 1916 au premier jour de l'offensive allemande. Nous avons transcrit la trentaine de pages qui racontent le début de la grande bataille.

« Léon Escapoulade Vicaire de Cajarc (Lot) Infirmier à l'ambulance 2/72 Secteur P 157 Carnet de route (suite) Souvenirs de guerre Guerre 1914-1915-1916 (Verdun – L'Alsace – Les Vosges – La Somme) I - 19 février 1916 – 30 juin 1916 Ce carnet a été acheté à Verdun le 15 février 1916 1 –

Souvenirs de guerre (suite). La Bataille de Verdun (20 février) Verdun-Souville – 20 février 1916 – Par cette claire journée de dimanche toute ensoleillée, les deux artilleries ont mené une activité inaccoutumée. Ce pourrait bien être, maintenant que le temps s'est remis au beau, le commencement de cette fameuse offensive allemande annoncée depuis si longtemps.

Dès le matin plusieurs Taubes⁹⁹ sont venus survoler Verdun et sa banlieue. Toute la journée, le canon a tonné sans discontinuer dans la direction des Éparges. Le soir, vers 6 heures, un Aviatick¹⁰⁰ est venu lancer 6 bombes sur la gare de Verdun.

21 février – Cette journée a été marquée par un violent bombardement de Verdun, de Bras, de Vaux-de-Damloup, bref de tout ce pays-ci. Vers huit heures ½ du matin, le premier obus de 380 est tombé sur Verdun, en arrière des Casernes de Béveaux. Peu à peu, le tir s'est rapproché de la cathédrale, puis des obus sont tombés sur la citadelle, et enfin sur la gare. A deux heures de l'après-midi, 19 coups [18 barré] avaient été déjà tirés sur la ville. Vers 10 heures du matin, des batteries ennemies ont dirigé leur tir sur les deux saucisses 101 placées en observation dans notre voisinage. L'une d'elles, particulièrement bien visée, a dû atterrir. D'où nous sommes, nous pouvons tout à notre aise considérer le bombardement et ses effets.

^{98 -} Une soutane sous la mitraille. Carnets de la Grande Guerre d'un curé de campagne Adelphe Pousse (1878-1921). Préface de Jean-Pierre Verney, éd. La Chasse au Snarck, s. l., 2000.

^{99 -} Comme beaucoup de poilus, Léon Escapoulade utilise un terme devenu générique « taube » (all. « pigeon ») qui à l'origine désignait l'appareil.

^{100 -} Il en est de même pour « Aviatick ».

^{101 -} Surnom des ballons captifs d'observation.

Dans le courant de la journée on nous a lu un ordre du jour du général Bapst commandant notre division. Le général nous annonce la violente offensive allemande commencée le matin même [a rayé « qui va se déclencher à bref délai sur notre secteur »].

Le bombardement de Verdun s'est continué durant toute l'après-midi. Le 21e coup est tombé en plein sur la ville un peu avant trois heures et semble y avoir déterminé un incendie. Entre trois et cinq heures, il y a une interruption, mais de 5 à 6 h 8 obus sont à nouveau tombés sur la malheureuse ville. Cela fait pour aujourd'hui 29 projectiles de gros calibre qui ont été lancés sur Verdun entre 9 h du matin et 6 h du soir. Pendant ce laps de temps, le faubourg de Belleville a été lui aussi bombardé par des pièces à moindre portée (150 obus). Le point de départ semblait être du côté de Montfaucon. C'était terrifiant de voir les gerbes de fumée grise, jaunâtre, noire qui s'élevaient à chaque point de chute des obus. Je ne connais pas encore le résultat de ce bombardement ; j'ai seulement entendu parler d'une trentaine de morts.

Toute la journée, nous avons entendu les obus siffler dans le voisinage.

Sur les lignes aussi la canonnade a fait rage toute la journée. Au matin, on l'entendait surtout au sud-est dans la direction des Éparges, dans la soirée à l'est, vers Étain, la nuit vers le nord-est du côté de Vacherauville et de Béthincourt. Cette nuit, je suis de garde ; le canon gronde plus que jamais ; c'est impressionnant au possible d'entendre ce vacarme assourdissant dans le silence et l'obscurité de la nuit. Nous attendons d'un instant à l'autre des blessés.

En somme, cette journée du 21 février 1916 est à noter d'une manière toute spéciale pour moi du moins qui n'avais jamais encore été le témoin d'un bombardement aussi intense.

22 février – Vers 8 heures du matin les infirmiers de l'Ambulance 3 de Bras nous sont arrivés. Leur village était soumis à un bombardement depuis le matin, et c'est à la nuit qu'il atteignit son maximum de violence [« intensité » a été rayé]. Ils ont dû tout laisser là-bas.

Dans le courant de la nuit, l'action fut très vive dans le Bois des Caures, en avant de Vacherauville. Des bruits contradictoires circulent aujourd'hui sur cette attaque. L'ennemi nous aurait pris 800 mètres de tranchées ; le 56^e bataillon de chasseurs aurait eu de lourdes pertes ???? Le bois des Caures a été pris et le C. Driant tué [mention en surcharge].

Par un artilleur blessé, nous avons appris que dans la soirée d'hier, les Boches essayèrent de sortir de leurs tranchées, en avant d'Étain. Ils furent refoulés aussitôt par nos tirs de barrage.

Le bombardement de Verdun a repris avec plus d'intensité encore qu'hier. Cette fois-ci les pièces à longue portée sont à l'est, en arrière d'Étain, en sorte que les obus nous passent par-dessus la tête. À 4 heures du soir il était tombé 44 obus sur la ville, sur la Citadelle, le faubourg Pavé, Belleville.

On est dans un état d'énervement peu ordinaire ; à chaque instant ce ne sont qu'arrivées et départs.

Vers midi, la canonnade s'entend surtout du côté des Jumelles d'Ornes et des Côtes de Romagne ; ce seraient [sic] nous, paraît-il, qui préparerions une attaque sur ces deux importantes positions.

En définitive, on ne connaît encore rien de précis sur les opérations en cours tout à côté de nous.

Nous n'avons encore que très peu de blessés.

23 février – Pendant cette nuit de mardi à mercredi les blessés nous arrivent en grand nombre ; impossible de se reposer une seconde. L'action devient de plus en plus vive vers le nord, le bombardement est effrayant ; c'est à y devenir fou. Le bruit,

bientôt démenti, de la prise d'Étain circule dans la région. Dans la journée, le bombardement de Verdun reprend de plus belle. Les habitants affolés sortent de la ville et se dispersent au petit bonheur dans la campagne, emportant leurs hardes. C'est une pitié d'assister à cet exode.

Les troupes de renforcement arrivent toujours. Le 51° bataillon était là depuis longtemps ; aujourd'hui il vient une division marocaine et une division du 17° Corps¹⁰². Le 1° Corps et le 20° sont annoncés. Sur la route à côté, il passe continuellement d'importants convois d'artillerie et des pièces de tout calibre. La bataille continue toujours très violente ; les blessés nous arrivent de plus en plus nombreux.

Une batterie de 7 ou 8 pièces de [groupes ?] de 100 vient s'installer non loin de l'ambulance, sur la colline du fort Saint-Michel¹⁰³. Cela nous vaudra certainement quelques marmites.

Du soir de ce jour, nous avons déjà 7 morts.

24 février – Verdun a été encore bombardé toute la nuit ; l'action est toujours très vive vers le nord, entre Malancourt et Ornes. La canonnade ne discontinue pas. L'attaque boche est menée très vigoureusement, l'artillerie bouleverse tout : ils tirent avec de grosses pièces, à portée réduite, sur les tranchées. Aussi nos soldats ont dû céder du terrain, ce qui a permis à l'ennemi de progresser de 3 kilomètres entre la Meuse et les Jumelles d'Ornes, et de s'emparer des villages de Brabant, de Samogneux, d'Haumont et d'Ornes. La situation semble devenir pénible ; la plupart des blessés nous arrivent démoralisés. Nous avons perdu pas mal de matériel. La route voisine est encombrée de soldats, de civils qui vont pêle-mêle. D'après ceux de mes camarades qui étaient là au début, cela rappelle un peu la débâcle des premiers jours de la guerre. À 4 h du soir, nous sommes alertés et prévenus de notre départ imminent.

À trois heures du soir, j'ai conduit au cimetière improvisé à 100 mètres de l'ambulance les 7 soldats morts la veille. J'ai mis l'étole noire sur ma capote, pris un crucifix et de l'eau bénite ; j'ai bénit la fosse et récité les dernières prières. C'était d'un tragique achevé de mener à leur dernière demeure ces pauvres jeunes gens enveloppés seulement dans une misérable toile de tente, pendant que s'étalait toute proche la voix lugubre du canon. Décidément, pendant cette semaine, je vis la guerre dans toute son horreur. Le fort de Douaumont est pris.

25 février – vendredi – Les gros obus continuent à pleuvoir sur Verdun, l'un d'eux semble y avoir déterminé un gros incendie. Les blessés arrivent toujours ; ce sont en grande partie des artilleurs.

La situation depuis hier semble critique ; c'est la bataille en rase campagne, tellement les tranchées ont été bouleversées par les gros obus tirant à portée réduite sur nos ouvrages canonnés par les Allemands. Dans la région au nord de Verdun, entre la Meuse et Ornes, les Français se replient et abandonnent pas mal de matériel. Les pertes sont énormes des deux côtés. La 72e division et la 51e qui ont soutenu le premier choc sont considérablement affaiblies et envoyées à l'arrière pour se reformer et se reposer. Nous évacuons en grande hâte tous nos blessés.

Peine perdue, deux heures après l'ambulance était à nouveau complètement remplie. Vers trois heures du soir, la batterie de 100 long, dissimulée tout à côté de nous, exécute un tir rapide dans la direction de Fromezey pendant que, plus avant, nos pièces de campagne font un tir de barrage dans la même direction. La lutte, en effet,

^{102 -} Celui « de Toulouse » qui compte les régiments quercinois.

^{103 -} Il s'agit certainement d'une erreur d'identification de l'abbé, ce calibre étant inconnu dans l'artillerie française.

semble s'étendre vers l'est, du côté d'Étain, en sorte que la bataille s'est après étendue sur cet arc de cercle d'une quarantaine de kilomètres que forme le front entre la Meuse et Étain : bataille formidable par son enjeu et par les effectifs engagés (7 ou 8 corps d'armée de part et d'autre) [en marge : de notre côté 30° Corps, 14° division, 151° division, 153° division, 8° Corps, 20° Corps, 1° ou 7° Corps]. L'artillerie semble y jouer le rôle principal ; celle des Allemands a du moins jusqu'aujourd'hui le pas sur la nôtre il est vrai que les convois de canons et de munitions arrivent sans discontinuer, malgré le bombardement. Que va-t-il sortir de tout cela ? L'ennemi prendra-t-il Verdun ?

Samedi 26 février. La lutte se rapproche de nous. Les Boches arrivent au pied du bois de Douaumont et prennent pied sur la hauteur d'où ils sont aussitôt repoussés par la division marocaine. Le temps redevenu beau et doux fait fondre la neige tombée la veille. Les troupes de renfort et les convois d'artillerie arrivent toujours. Les bois d'à côté fourmillent de soldats prêts à être lancés à l'attaque. Cependant la situation doit s'aggraver car dès 8 heures du matin, tous les appareils du champ d'aviation de Verdun prennent leur vol et se dirigent sur l'arrière.

Vers onze heures du matin, une escadrille de Taubes vient opérer une reconnaissance au dessus de nous. Malgré le feu nourri des batteries d'artillerie voisines dirigées sur eux, les Taubes continuent à évoluer. Le temps très clair leur a permis de voir les troupes massées dans le bois d'à côté, les batteries disposées sur la Côte Saint-Michel et en avant. Aussi demi heure après les obus tombent dans le voisinage, le premier à 500 mètres sur le flanc droit du mont Saint-Michel, le second un peu plus en avant sur la route en face l'auberge, le troisième en avant du cimetière inauguré par nous l'avant-veille à 100 mètres de nous au plus.

La situation de l'Ambulance est des plus dangereuses ; aussi décide-t-on de la transporter à l'arrière. À une heure ½, le matériel et le personnel de ma formation sont dirigés sur Nixéville, de l'autre côté de Verdun.

Nous restons seulement 10 infirmiers et deux médecins pour assurer le service jusqu'à l'arrivée de l'ambulance et du groupe de brancardiers du 20° Corps qui doivent nous relever. A deux heures, deux obus tombent sur la caserne Marceau ; un artilleur est blessé tout à côté de la cantine. Je pars pour le relever avec un de mes camarades ; il venait de rendre le dernier soupir au moment où nous le chargions sur le brancard. Les obus pleuvent à tort et à travers dans le bois et y font de nombreux blessés qui nous arrivent. Nous ne gardons que ceux qui ne peuvent pas marcher ; nous envoyons tous les autres blessés sur l'ambulance de Thierville.

Je propose mon ministère à tous ceux qui sont gravement atteints, et j'ai la consolation de n'être refusé par aucun. Vers trois heures, un percutant vient éclater sur le bâtiment où nous soignons nos blessés : tous les carreaux de la façade ouest volent en éclats. Un autre obus éclate un peu en arrière et un troisième un peu en avant ; nous sommes dûment repérés et encadrés. Nous n'avons d'autre abri (et ce n'en est pas un car on y pénètre de plain pied) que le sous-sol du pavillon, nous y transportons quand même nos blessés : eux, du moins qui ne connaissent pas la maison s'y croiront plus en sécurité. Malgré que les obus continuent à pleuvoir sur nous, personne ne perd la tête. Tout se fait dans le plus grand ordre ; un éclat d'obus m'atteint au casque pendant que je transporte un brancard. En moins de deux heures, le sous-sol est rempli de blessés entassés les uns sur les autres. Tous ceux que nous gardons sont gravement atteints, plusieurs meurent là. C'est un spectacle écœurant que celui de ces pauvres malheureux étendus à terre qui sur des matelas qui sur des paillasses qui sur la terre nue! Nous n'avons rien à leur donner pour calmer leurs souffrances, pas même de l'eau pour apaiser leur fièvre et c'est à peine si nous avons de quoi leur faire un pan-

sement sommaire. Leurs râles, leurs cris se mêlent à la grande voix du canon qui tonne continuellement non loin de nous tout autour du fort de Douaumont où la bataille est acharnée. Quelle pitié! Tout ce que nous pouvons faire pour ces blessés c'est de leur adresser quelques paroles de consolation et de réconfort. Je ne m'étais jamais senti prêtre autant que durant cette affreuse soirée. Ce qui aggrave notre situation, c'est que pendant trois mortelles heures nous paraissons abandonnés; aucune voiture d'évacuation n'arrive pour emporter les blessés et il en arrive continuellement; il est impossible d'en demander car les communications téléphoniques sont coupées. Et les blessés arrivent toujours de plus en plus nombreux. D'après le témoignage des blessés qui nous arrivent de Douaumont, l'attaque du fort est d'une violence inouïe; le village voisin de Fleury où j'avais passé jadis de si bonnes soirées est à feu et à sang. Tout ce coin de pays est couvert de cadavres et de blessés. Quelle horreur!

Cependant, avec la nuit, les obus cessent de tomber immédiatement à côté de nous. Vers 7 heures arrivent enfin deux autos, bientôt suivies de six autres. L'évacuation commence enfin! Mais il ne s'y connaît guère, il nous arrive plus de blessés qu'il n'en part.

Vers onze heures et demie, nous arrivent quelques médecins et infirmiers d'une ambulance du 20° Corps ; nous leur laissons nos blessés et nos morts. Ces derniers – ils sont déjà six – nous les avons transportés dans notre petite chapelle et rangés côte à côte à même le pavé qui est tout inondé de larges flaques de sang. Ils ont reçu une dernière absolution ; nous leur avons joint les mains et fermé les yeux, récité sur leur dépouille mortelle une dernière prière, et nous les laissons là, sanglants, les habits défaits devant la petite statue de la Vierge que nous avons dû laisser sur l'autel, au milieu des drapeaux que nous avions disposés en faisceaux tout autour. »

Le dimanche 27 février, Léon Escapoulade rejoint son ambulance à Nixéville. Le 30° Corps, décimé, est enfin relevé.

Patrice Foissac

Non: Oscapontade	Numero matricule du recrutement:	
Nom: Ware Joseph Rederic Surnoms:	Gassa de mobilisation : } 1909	
No lo El Arni 1884 de Labardida Mural, canton de la Labardida Mural, canton a Sabardida Mural, canton a Sabardida Murat, conton de Maria de Calebrat Canton de Maria de Calebrat Canton de Calebrat Lande, comicilia a Labardida Murat, conton de dit. adoparement de la labardida Murat, conton de dit.	SIGNALEMENT. Cherenx et , sourcils brund (-ux encland , front courcelt ina grot , bouch moreome Abron rand visage oxale Taille: 4 n. 6 cent. Taille rectiliée : m Marque pertentièree :	
Manh II	Degré d'Instruction générale : 3	
DECISION DU CONSEIL DE REVISION.	CORPS PAPPECTATION.	
Consideration of the Control of the	SANS AFFECTATION LOCALITES SUCCESSIVES RANGES DATE: COMMERCE OF RESIDENCE SANS AFFECTATION LOCALITES SUCCESSIVES RANGES DATE: COMMERCE OF RESIDENCE DATE: C	
Contro l'Allemagne: da 44,9,1916 au 45,1915 au 45,1915 au 40,1,1915 au 40,1,1915 au 40,1,1915 au 40,1915 au 40,1915 au 40,1915 au 40,1915 au 40,1915		
Hourse	A CAMPELLA "SENSON DE PROPER AND E In résure "France "France "Termée actors "Includes acto	

Non: Escapoulade M	Numéro matricule du recrutement:	83	
	Cinses de mobiliration :	19	09
Marie the Amil 1179 is a good stocked a contain the lite of the stocked and the state of the sta	SIGNALEMENT. Correct et , sounds from . The challend , front sourcest the great booths overseness pattern front visage bradle Taille : 4 m. 6 feest Taille metilide t . m. c Merges portionilères : Digné d'instruction générale : 3		
	COMPS D'APPRETATION.		and and
DECESION DU CONSEIL DE REVISION. Institute la 31 partie de la liste en 19 4 Institute la 31 partie de la liste en 19 DETALL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. PARTIELLO DE LA SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. PARTIELLO DE LA SERVICES DE MUTATIONS DIVERSES. PARTIELLO DE LA SERVICES DIVERSES DE LA SERVICES DE LA		Jackens Constituted of the Const	en and some de la commentation d

SOUVENIRS DE CAMPAGNE DU 131° TERRITORIAL, par Georges MURAT¹

Dans le 2º fascicule 2004 de notre « Bulletin », Pierre Dalon faisait découvrir aux lecteurs un ouvrage « méconnu » sur la guerre 1914-1918 qui venait par un don enrichir notre fonds de documents. Ce livre « Souvenirs de campagne du 131º Territorial » soustitré « Impressions vécues », écrit par Georges Murat, de Cajarc, fut l'objet d'encart publicitaire pour souscription paru dans le Journal du Lot du 1º juillet 1923. La liste des 160 souscripteurs insérée en tête de l'ouvrage, est significative de l'intérêt porté par des hommes, quasiment tous domiciliés dans le département du Lot, au parcours de ce régiment constitué à Cahors. Cette liste, malheureusement trop courte, justifie le nombre limité d'exemplaires publiés et explique qu'aujourd'hui cet ouvrage est pratiquement introuvable. Ce constat est d'autant plus regrettable que ce livre de souvenirs a fait l'objet d'une critique favorable dans l'énorme travail bibliographique réalisé par Jean Norton Cru puisque, si ce dernier conteste le goût littéraire de l'auteur, il rend hommage à son esprit avisé : « son livre est plus libre de préjugés, contient des vues plus justes sur les questions essentielles que bien des oeuvres dues à des écrivains de talent². »

Aussi, à la recension de Pierre Dalon, il semble opportun, dans le cadre du Centenaire, de résumer cet ouvrage sous la forme d'un petit historique du parcours de ce régiment, prouvant ainsi que ces hommes avaient plus que tenu le rôle qu'il leur était dévolu, et qu'ils avaient effectivement participé à des opérations similaires à celles des régiments d'active, tout au moins les avaient-ils suppléés pendant les mouvements de troupes liés aux offensives. « L'ouvrage est dédié aux Poilus du 131e RIT qui, croyant être mobilisés pour faire la guerre en pantoufles, ne tardèrent pas à être impliqués sur le front. »

Livre de souvenirs

Le récit couvre une période allant du 4 août 1914 au 5 août 1918, date à laquelle l'unité fut dissoute.

^{1 -} Cahors, imprimerie Marmiesse, 1924.

^{2 -} Jean Norton-Cru, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Paris, Les Étincelles, 1929.

Période du 4 au 11/08/14

Le 2/08 : mobilisation générale, bien préparée, l'enthousiasme fait qu'elle s'exécute bien.

Le 6/08 le 7^e RI quitte Cahors et le 9/08 c'est le tour du 207^e RI toujours avec la même ferveur.

Le 131^e RIT est mobilisé le 4 août, se prépare à la caserne Bessières, assiste aux départs des 7^e et 207^e RI, ce dernier qu'il ne reverra qu'en 1916 dans la Meuse. Pour le 131^e, c'est plutôt la pagaille. Il était prévu 8 compagnies de 250 hommes, or, on se retrouve à plus de 350 par compagnie.

Qui part ? Qui ne part pas ? Pas un capitaine n'a pu rassembler en une seule fois sa compagnie au complet. Le 131° comprenait des hommes de 5 classes, 1899 à 1895 (35 à 39 ans). Le départ a lieu le 11/08. Les effets neufs, lourds, le sac monumental et la chaleur accablante font que l'allure sur les boulevards est ralentie malgré les ovations. L'embarquement des 2 bataillons ne s'effectue que vers 16 et 17 h. Le train prend la direction de Toulouse, puis via Montpellier et Marseille arrive après 30 heures de voyage à son terminus : Le Muy dans le Var, cantonnement aux Arcs-sur-Argens et plus précisément au château de Ste-Roseline. Ici va être constitué la 91° DIT, correspondant à la DI de Montauban. Attendre près de la Côte-d'Azur la chimérique attaque de l'ennemi qui se déclarera plus tard l'ami. Moment idyllique vers les plages de Saint-Raphaël, Cannes. Les officiers apprennent à monter à cheval, la troupe s'exerce aux manœuvres.

« Nous étions à cent lieues de nous douter du désastre de Charleroi ». Alors, arrivent les premiers trains de blessés : « les Boches se battent donc ! » Puis c'est le départ du 7^e BCA suivi des artilleurs, des groupes des territoriaux.

Le 10/09 les hommes sont invités à donner les adresses des personnes auxquelles les évènements graves devraient être annoncés, mais aussi à faire parvenir aux familles les dispositions testamentaires. « On n'y croit pas. Notre régiment est celui de Malvy, il nous protège... » mais le 21/09 c'est l'embarquement.

Période du 23/09 au 15/10/14

Le 22/09 le train entre en gare de Cahors vers 18 h, c'est la cohue des parents venus saluer les troupes, puis à 19 h passage à Gourdon, quelques embrassades. Le train arrive à Tours après 53 h de trajet. Cantonnement à Chambray et lendemain marche pour le rassemblement afin de constituer la DI au camp de Ruchard commune de Villaine distant de 35 km.

Retour à Tours le 25/09 au soir pour embarquement via Ivry, Tremblay destination Nanteuil le Haudouin. Depuis Tremblay l'auteur aperçoit les premières tombes et parfois la Tour Eiffel. Aussi, il comprend mieux la formidable avancée des forces teutonnes et l'importance du récent succès des Armées de la Marne. Le pays n'est pas trop dévasté, mais des dégâts dans les magasins, vidés. Les habitants sont apeurés. Georges Murat entend le bruit du canon.

Le 2/10 : arrivée à Orrouy. Creusement de tranchées jusqu'au 15/10 et, de nouveau, le départ à Pont-Sainte-Maxence pour un nouvel embarquement.

Période du 17 au 20/10/14

Le 17 nous sommes à Saint-Hilaire-au-Temple (Marne) après avoir passé les gares de Creil, Noisy, Meaux, Château-Thierry et Châlons afin de stationner au camp d'aviation de Mourmelon le Grand. Sont déjà présents les autres régiments formant la 91° DIT du Midi. Ici c'est la guerre, tombes, tranchées, cadavres de chevaux carbonisés, témoins des luttes devant le flux et le reflux des Boches sur les hauteurs de Moronvilliers, Auberive...

Mourmelon fourmille de soldats de toutes armes. Heureusement l'artillerie allemande n'a pas atteint encore un bon degré de précision.

Arrivent les recommandations : n'écrire aux familles que des lettres sans nouvelle... Le 131^e RIT dépend de la 4^e Armée (général De Langle de Cary) et doit partir pour les tranchées. C'est la consternation. Direction Suippes et marche de nuit dans le camp.

Période du 21 au 30/10/14

L'auteur connaît là son vrai premier contact avec les horreurs de la guerre.

Pour se rendre à St-Hilaire le Grand il faut traverser la ville de Suippes, elle est vide, détruite, les filatures bombardées, on aperçoit les squelettes tordus des métiers.

Les tranchées de 3^e ligne sont considérées comme un état provisoire d'attente et ressemblent plus à des fossés. Aux premiers obus de « 77 », le corps des officiers connaît une sérieuse épidémie de « tranché-ite aigüe »... Au camp de Suippes c'est la prise de contact avec le 129^e RIT d'Agen qui subit un bombardement et paye un lourd tribut : un obus est tombé sur le hangar d'une compagnie lors de la remise du courrier.

Distribution de cartes postales pré-imprimées. Il fait très froid. Les fourriers répandent le long de la route du régiment des couvertures. Ce dernier subit le 30/10 une furieuse canonnade, véritable débandade. Les Poilus surnomment cette journée : « le jour pagaïe et des plats-ventres ». Le colonel, les bras au ciel assiste à la dislocation de son régiment, il faudra plusieurs heures pour rassembler les éléments épars, tambours, charrettes... Le régiment se retire au camp de Mourmelon.

Période novembre/décembre 1914

Installation au parc d'aviation dans des hangars ouverts à tout vent dont l'un est occupé par une jeune équipe d'aviateurs qui s'adonnent à de bruyantes et joyeuses « noubas » parmi laquelle est reconnue la gloire nationale, Carpentier.

De novembre 1914 au 15 juin 1915, va s'écouler une longue période monotone, où faire la guerre, est déjà devenu synonyme d'attendre.

« On attend la relève, on attend les lettres, on attend la soupe, on attend le jour, on attend la nuit, on attend la mort et plus tard on attendra les permissions... » C'est l'interminable bataille d'Ypres et de Dixmude. C'est aussi le début du bourrage de crâne. Les journaux comme le « Bulletin des Armées de la République » sombrent dans l'indifférence des poilus. On y lit : notre « 75 » fait des ravages dans les lignes ennemies... Alors qu'à quelques kilometers de notre position, le 7^e et le 207^e RI se font saigner à blanc à Le Mesnil et à Perthes les Hurlus.

Le 27/11 : visite du général de Langle de Cary et cérémonie de dégradation de plusieurs soldats de la 91° DIT. Aucun Poilu du 131° n'est concerné. Le 28/11 marmitage allemand : deux morts dans les rangs du 131° ainsi que quelques blessés. En décembre

c'est la création des secteurs postaux : le n° 38 devra figurer sur les correspondances qui nous seront adressées.

Noël et Jour de l'An se passeront au repos. Les colis vont rappliquer de tous les coins du Lot.

Période janvier/15 juin 1915

Bombardements de plus en plus intensifs, des services se fixent au Quartier général vers Bouy et Cuperly. Le général de la DIT et son fils occupent au Quartier, le pavillon qui abrita le tsar Nicolas II (aménagement souterrain réalisé par le Génie). Pour le colonel du régiment un gourbi assez confortable mais plus modeste. Les relèves s'effectuent tous les 12 jours, avec 3 ou 4 jours de repos. Le 14/01, un 2e renfort de 170 hommes arrive de Cahors, mais s'en suit un prélèvement de 10 hommes par compagnie pour reconstituer le 284e RI à Recy. Choix par tirage au sort ou suivant le bon plaisir des chefs.

Perte du 2^e capitaine de la compagnie, envoyé sur Cahors. Le 23/02, le 107^e fait 12 prisonniers (tranchée du pont de Suippes), ce sont les premiers que voit l'auteur.

Début mars arrivent des colis envoyés par les jeunes filles et femmes du Lot. De louables intentions avaient dicté ces gestes collectifs. Cela ne se reproduira plus.

Le 15/03 : sortie du n° 1 de « l'Écho des Gourbis », journal fait par, et pour les Poilus du Quercy, journal qui n'aura pas le succès escompté. Ce même jour arrive le 3^e renfort : 20 hommes par compagnie, ils amènent les nouvelles du pays.

Avril 1915 : les premières capotes bleu horizon. La compagnie de mitrailleuses est enfin dotée de l'armement : sujet d'étonnement afin d'en comprendre le fonctionnement. Occupation des loisirs : recherche de l'aluminium et du bronze pour la confection de bibelots. Les calottes d'acier vont servir de creusets pour fondre l'aluminium. Véritable industrie. L'intendance rappelle vainement que chaque douille gaspillée cause un préjudice à l'État de 8 francs.

Fin mai : 4º renfort. Stock de tampons pour les gaz. L'Italie se range du bon côté. Début juin : par les « tuyaux de cuisine », l'information circule que le régiment va partir et être remplacé par le 53º RI de Perpignan. Confirmation : il faut changer le Secteur postal (n° 51), et la 91º DIT commandée par le général Radiguet est dissoute. Départ le 15/06, embarquement en gare de Mourmelon-le-Petit.

Période du 16/06 au 18/07/1915

Arrivée à Sorcy (Meuse). La localité est éclairée à l'électricité. Le 131° RIT va faire partie de la 1ère armée et se cantonner à Grimaucourt. Mis à la disposition de la 15° DI (SP 53) pour creuser des tranchées de repli dans le Bois d'Ailly. Traversée de Lerouville, Vadonville, villages évacués et partiellement détruits. Grimaucourt est situé dans une vallée à l'abri des tirs du Camp des Romains occupé par les Allemands. C'est le siège d'une importante ambulance de la 1° armée, tout comme Pont sur Meuse abrité par une colline qui sert de camp de repos. Malgré la fraîcheur de la nuit il faut restituer les couvertures. Le 2° bataillon est au « camp nègre » de Croix-St-Jean dans le Bois d'Ailly près de Marbotte.

Nuit du 6 au 7 juillet, violent orage, les Boches en profitent pour déclencher une attaque à la grenade. (Secteur de Bois d'Ailly et Vaux Fery). Perte de plusieurs tranchées, 2 à 300 prisonniers et autant de morts (27e et 10e RI).

Le 12/07 : les permissions arrivent, durée 5 jours, 36 hommes par compagnie. Le cycle est de 6 mois. Grosse déception, désignation au bon plaisir des officiers, cela va entraîner des rancunes (le tirage au sort eut été préférable).

Période du 19/07 au 1/12/1915

Le 19/07 le 1^{er} bataillon est envoyé à Koeur-la-Petite, traverse la ville de Sampigny en partie détruite et dont la maison de Poincaré semble attirer les bombardements. Le 2^e bataillon va à Bislée. L'état-major est à Courcelles. A compter du 25/09, retrait des troupes d'active et le 131^e RIT doit tenir le secteur. Formation de grenadiers.

A la même époque apparaît la fameuse censure postale. D'abord régimentaire (toutes les lettres doivent être non cachetées avant expédition pour être lues), la censure postale devient partielle, on procède à des prélèvements. Avec la censure arrive la nomenclature complète et détaillée des diverses condamnations prononcées par les conseils de guerre, lecture en est donnée en présence des officiers. (Exécution séance tenante à Mourmelon, Commercy, Pont sur Meuse).

Les permissionnaires reviennent écœurés de ce qu'ils ont vu ou entendu à l'arrière et du peu de considération portée au 131° RIT.

Le 19/09 : journée mémorable, 2 Boches faits prisonniers ; un « taube » survole le secteur et jette « La Gazette des Ardennes », contenant une longue liste de prisonniers avec leurs adresses, et le soir une mauvaise nouvelle : les permissions sont suspendues.

Le 24/10 au soir toutes les troupes d'active de la 15° DI se retirent vers la Champagne. Le 131° est rattaché à la 16° DI (SP 54), et pendant 2 mois, il va tenir seul le secteur, pas de secours, pas d'artillerie, les corvées de terrassement, octobre est très pluvieux, risque d'inondation de la presqu'île et en novembre le temps est très froid. Au pied du Camp des Romains, les Poilus se disaient : « Si les Boches savaient ! ».

Les officiers ne sortent pas de leurs gourbis, laissant le soin à leurs sous-officiers de se débrouiller avec leurs hommes qui en ont « marre ». L'auteur à l'occasion de voir à Courcelles le chantre barde sergent Botrel. Le 30/11, le 131° est enfin relevé et envoyé à Commercy par une marche de 16 km dans la neige, avec l'espoir de trouver en arrivant un lit, et puis il reste encore 80 hommes par compagnie qui n'ont pas eu de permission, alors que les officiers ont terminé le 2° tour.

Période 2/12 au 25/12/1915

L'auteur remarque que les villes de Commercy et de St-Mihiel sont relativement tranquilles, non atteintes par les artilleurs, ni aviateurs, alors que chacune est sous les feux des forts environnants. Concession mutuelle? Pluie torrentielle. Présence du fameux « Poilu's Music-Hall ». Tout est fait pour et par les poilus: cinéma, chansons, orchestre, sports...C'est une initiative du Dr Rhem, du général Cordonnier et du sénateur-maire : création d'un établissement de haute psychothérapie collective. La musique du régiment y joue la Marche du 131° et les Echos de notre Quercy. Un service à domicile de blanchiment est aussi créé (problème des « totos ») à l'usage des tranchées d'Ailly, Bois Brûlé...

Le 13/12 il faut libérer la caserne Oudinot de Commercy et prendre la direction de Malaucourt et Marbotte ou plus précisément du « village nègre de Marbotte », car le vrai village n'existe plus.

Le 17/12, arrivée du 7^e renfort qui n'avait pas quitté Cahors depuis le début des hostilités. Pour eux c'est la grande surprise, la tromperie (peut-être le résultat de la désinformation de l'arrière ?). A Noël, pas de messe, et l'intendance a envoyé des caisses de casques en acier.

Le 26/12 c'est le retour aux tranchées de Koeur pour le 1^{er} bataillon et de Bislée pour le 2^e.

Période du 27/12/1915 au 20/07/1916

Il faut relever le 223^e RAT, que la crue du 11 et 12 décembre avait complètement isolé et n'était ravitaillé que par des pontonniers. Il n'y a plus de colis des familles, celles-ci ayant renoncé devant la lenteur voulue de l'acheminement. (Minimum : 1 mois).

Le 9/01/1916 : fin du premier tour des permissions. Le 131e passe à la 15e DI. Restauration de la brisque : galon renversé en V au bras gauche. (1 brisque pour 1 an de front, et 1 brisque en sus par 6 mois consécutifs au front). Tout cela va rapidement perdre signification car l'attribution est peu contrôlée... Le colonel du régiment s'installe à Sampigny.

19/02/1916 : retour de la deuxième permission.

Le samedi 19/02 arrivée en gare de Bar-le-Duc, une grande quantité de gendarmes et de policiers entoure les permissionnaires, fait évacuer le hall, le temps de laisser passer le train spécial du généralissime revenant de Verdun. Le lundi 21/02 une nuée d'avions bombardait Bar-le-Duc et sa gare, faisant de nombreuses victimes parmi les permissionnaires et les agents de la compagnie. Situés à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Verdun, nous percevons nuit et jour la « kolossale » canonnade de trois mille canons.

Le 10 mars, un obus atteint le château de Sampigny (c'est là que depuis peu, notre colonel avait établi ses bureaux) et provoque un incendie général.

A cette même période les brancardiers et infirmiers sont dotés de pistolets automatiques contrairement aux principes jusqu'ici admis par la convention de Genève.

Le 3 mai, note du général de la $1^{\rm ère}$ Armée : possibilité d'obtention d'une permission de 4 jours (hors délais de route), contre versement de 500 fr « or » avant le 25 mai... Cette décision entraı̂ne des mécontentements, mais une vingtaine de Poilus en bénéficient et partent le 17 mai. Ce fut le seul depart : décision annulée.

Juin 1916: invention du changement d'heure!

Le 11 juillet, un déserteur allemand du 24° Bavarois à la presqu'île de Han.

Juillet 1916, les officiers commencent leur $4^{\rm e}$ tour de permission alors que la troupe n'a pas fini le $2^{\rm e}$.

Période du 20/07 au 5/12/1917

Le 13 août, le $207^{\rm e}$ RI descend de Verdun en direction de Ligny en Barrois. Quelques contacts s'établissent entre le $207^{\rm e}$ et le $131^{\rm e}$ RIT .

Place de l'Hôtel de Ville de Commercy : cérémonial de remise de la rosette d'officier de la Légion d'honneur au colonel du régiment par le général du 8^e CA.

Le 15 septembre : relève du 8° CA par le 17° dont le 207° de Cahors fait partie, et remplace le 131° RIT à Han et Koeur au sud de St-Mihiel.

Le 131° RIT part en grand repos, passe à la caserne Oudinot de Commercy, et arrive le 17/09 à Sorcy pour embarquement (gare reconnue 15 mois plutôt lors de son arrivée) puis le 18/09 passe à Vaucouleurs, le 19 traverse Haroué et arrive le 20/09 à Bayon. (SP 51). Le grand repos, c'est la période pour reconstituer les troupes, les « troupes fraîches », afin de préparer les futures attaques.

Bayon est le siège d'une grande fabrique de chicorée. L'état-major du 8° CA occupe le château. Le « commandant-député » du bataillon préconise des entraînements d'attaques, veut nous instruire à tout prix pour s'instruire lui-même. Les manœuvres ont lieu au camp de Saffais et les sorties les jours de repos se passent à Nancy.

Le 13/11 : première fois que l'on entend « La Madelon » et nous arrive le décret de cumul temps de service actif aux 2 années effectives de campagne. La solde journalière est transformée en solde mensuelle avec d'importants rappels reversés... dans les brasseries de Nancy. La musique régimentaire rencontre un vif succès et reçoit les félicitations du colonel Reibell (ancien colonel du 7° RI). Les numéros du régiment inscrits sur les voitures sont remplacés par l'insigne du « calel », pour distinguer discrètement notre unité.

Le 24/11 : suspension des permissions.

Le 28/11 : départ de Charmes (8° CA) pour Saint-Omer en Chaussée (Oise) et arrivée au village de Blicourt.

Le 3/12 c'est la disgrâce de Joffre, des permissions « agricoles » sont accordées pour la classe 1891!.

Le 4/12 : départ pour Rainecourt en camions, via Crevecoeur, Conty, Esserteaux, Ailly, Noye, Demuin, Marcelcave, Lamothe en Santerre (aujourd'hui Lamothe-Warfusée).

Période du 5/12/16 au 6/01/17

Le 5/12 le 131° RIT arrive à Faucaucourt, se met à la disposition du 21° CA, et lie connaissance avec les flots de boue de la Somme. Pour la première fois une vision palpable du rôle de l'industrie : les camions, le decauville, les bâches de camouflage, les amoncellements d'obus, le parc d'avions, les batteries, poste de relais ambulance... Mise à part l'église, Faucaucourt n'existe pas. Le secteur dévolu au 131° se situe entre Soyecourt, Dienecourt, Estrées et Biaches. C'est un secteur repris aux Boches. Présence de vastes et profondes sapes, où se trouve en réserve une compagnie du 21° des Chasseurs à pied ; sapes qui avaient été creusées par les Boches, s'ouvrant au ras du sol avec une planche qui formait barrage pour la pluie. L'accès se fait par un escalier de 20 marches qu'il faut descendre à reculons. C'est l'enfer de la boue.

Le 15/12 avec la nomination de Nivelle chef des Armées du Nord et du Nord-Est, c'est la reprise des permissions, la gare de départ désignée est celle de Villers-Bretonneux.

Le 23/12 ordre nous est donné de gagner Demuin et le « camp des Canards ». Véritable bourbier, dépourvu d'eau potable.

C'est le 3^e Noël aux Armées, impossibilité de se procurer du tabac, des allumettes ou du vin ou bien alors se le payer mais à 1,50 fr le litre...

Le 28/12 : départ de Villers-Bretonneux via Hangard et Cachy. Le ravitaillement est plus aisé. Le camp est situé à 1500 m au sud de Villers. Notre 3^e capitaine est terrassé par la maladie et évacué. Il est remplacé par un capitaine du 141^e RIT de Mont-de-Marsan.

Le Jour de l'An est fêté, notre départ vers Becquincourt est annulé. Les Anglais affluent. Le 131^e se replie pour le repos à Aumale via Oresmaux et Poix où il arrive le 6/01/1917.

« Pour nous tous, la Somme devait rester le cauchemar de notre compagnie. »

Période du 7/01 au 19/04/17

Du 7 au 14/01 : repos à Aumale dans un site enchanteur, mais le 20/01 le 131^e doit quitter cette ville pour Grandvillers (Oise), gare d'embarquement, direction Ste-Menehould via Beauvais, Senlis, Meaux, Epernay, Chalons, Valmy.

Arrivée à La Neuville au Pont sous la neige, et position au Bois d'Hauzy le 25/01.

La 15° DI s'installe à Courtemont, à la ferme de St-Hilairemont. Le Bois d'Hauzy de plusieurs kilomètres carrés appartenait disait-on au fabricant des fameuses pastilles Geraudel. Le terrain est argileux et plat. Plusieurs kilomètres de caillebotis facilitent les liaisons entre les postes. Les Boches sont dans le bois de Ville et les ruines de Servon. Le PC du colonel se trouve dans une maisonnette de garde-barrière, transformée en bunker, que l'on surnomme Fort Chabrol. Le PC du 1er bataillon est à Melzicourt. Au centre du bois des « cagnas » faites de rondins, « cases canadiennes » servent au repos.

Froid excessif : -22° C. Le bois devient une mer de glace. Il faut dégeler le pain. Dotation des premiers fusils-mitrailleurs. Les classes les plus vielles sont appelées pour constituer des équipes de brancardiers et les plus jeunes reversées dans les unités combattantes. Baisse des effectifs : 3 compagnies par bataillon.

Dans la soirée du 17/02 un déserteur boche se constitue prisonnier.

Les Boches se replient sur la ligne Hindenbourg, le régiment doit avancer et occuper Cernay en Dormois. Mais avec l'échec de l'offensive d'avril 17 il est inutile de s'y rendre.

Période de fin avril à fin décembre 1917

Le 5 mai 1917, Pétain est nommé Chef d'état-major Général et le 16, commandant des Armées du Nord et du Nord-Est. C'est le « médecin de l'armée ».

Georges Murat est au Bois d'Hauzy lorsque lui parvient par les cyclists l'information sur la mutinerie de Sainte-Menehould. Pendant 48 h les officiers parlementeront pour décider une division à s'embarquer. Il ne croit pas aux manœuvres influentes de l'intérieur, aux tracts révolutionnaires. « Nous étions beaucoup à penser que l'action des sans-patries et des révolutionnaires entrait pour peu de chose. » Le malaise avait d'autres causes : ils se sentaient oubliés, les lettres reçues parlaient des embusqués jusqu'auboutistes... Toute offre de paix était considérée comme un piège. « Qu'on fasse la paix tout de suite puisque nos chefs ne sont pas capables de nous conduire à la victoire ». Les mutineries ont pris fin dès que les Boches ont repris l'offensive à leur tour en juillet, les mêmes divisions se sont ressaisies pour défendre le terrain conquis au prix de leur sang.

Juin 1917 : arrivée au Bois d'Hauzy de 2 compagnies de tirailleurs algériens, sujet de curiosité, nourriture couscous, mœurs bizarres, audacieusement téméraires.

Les classes 1894 et 1895 ont accès aux permissions agricoles (20 jours).

Fin du 4^e tour de permission.

Juillet : retrait du front vers l'arrière des pères de 4 enfants.

A Vienne-la-Ville (maisonnette de garde-barrière à l'entrée du bourg), le nouveau colonel (ex colonel du 279° RI de Nancy) avec un adjudant comme administrateur général, va transformer la coopérative en une importante affaire commerciale, imposée à l'approvisionnement des sergents-majors qui ne peuvent désormais faire leurs achats ailleurs. L'adjudant va lui-même sur place acheter dans le Midi et les fourgons régimentaires font la navette depuis les gares de Valmy et de Ste-Menehould. Le colonel avait un plan surtout commercial: une succursale par bataillon au Bois d'Hauzy et une autre pour le service des conducteurs à La Nove.

Pas de fait d'armes susceptible de recevoir les honneurs.

Le 131^e RIT a maintenant perdu sa physionomie, son caractère méridional et quercynois.

Le 4e Noël et Jour de l'An au Bois d'Hauzy.

Fin janvier 1918

Nouveau prélèvement des jeunes classes 1898 et de tous les gradés et officiers qui avaient jusqu'ici échappé aux départs antérieurs. Le « Tigre » est arrivé au pouvoir.

Attente des forces américaines.

Réception d'une partie du 133e RIT de Toulouse (dissous).

18/02 : le 131^e est relevé par le 132^e pour une durée de 15 jours. Direction Dommartin sur Yèvre et Varimont. Grand froid. Retour au Bois d'Hauzy jusqu'à la dissolution du regiment : 38 officiers et 1300 hommes.

Le 10/04 : arrivée d'un régiment d'Américains. Pendant 15 jours le 131° RIT parraine les « Sammies » ils apprécient la soupe, le pinard et la confiture. Un régiment d'actif remplace le 131° pour continuer l'instruction des jeunes américains, il part au camp des Planches à Valmy jusqu'à sa dissolution.

Le 5/08/1918 il est transformé en simples bataillons de travailleurs et il va vivre en ordre dispersé. Le 1^{er} Bataillon en mai et juin à Laval et St-Jean sur Tourbe, les Hurlus et en juillet à Neuville-au-Pont. Le 2^e bataillon va à St-Thomas puis au sud de Ste-Menehould avec le colonel.

Le 5/08 le 131^e RIT remet son drapeau dans la gaine et le retourne à Cahors.

Le 6/08 Foch est fait maréchal.

Légende :

BCA: Bataillon de Chasseurs Alpins

RI: Régiment d'Infanterie

RIT : Régiment d'Infanterie Territoriale RAT : Réserve Armée Territoriale

DI: Division d'Infanterie.

DIT: Division d'Infanterie Territoriale

PC: Poste de commandement

SP: Secteur Postal.

NOTE DE LECTURE : Correspondances de soldats lotois (1914-1918)

Souvenirs croisés de la Première Guerre mondiale. Correspondance des frères Toulouse (1914-1916). Souvenirs de René Trognard (1914-1918), Préface de Jacques Legendre, avant-propos de Sophie de Lastours, Paris, L'Harmattan, « Histoire de la défense », 2008. 284 pages.

Les Lettres des frères Blanc. Témoignages du front, 1914-1917. Les lettres de Léopold et Émile Blanc à leurs parents à Sauliac-sur-Célé, Lot, présentées par Philip Hoyle, chez l'auteur, 2013. 94 pages.

Nicolas Savy, *ô mon pays*, Pradines, Archeodrom, 2013. 178 pages.

Aussi dissemblables que complémentaires, trois ouvrages mettent au jour des correspondances de soldats lotois pendant la Grande Guerre. Force est de les rassembler dans une même recension, d'examiner leurs spécificités et leurs apports, après les avoirs situés dans la production historiographique récente.

Guerre industrielle, inaugurant l'ère des massacres de masse, le premier conflit mondial marque, on le sait, les débuts du témoignage de masse. En France, en 1914, même si c'est depuis peu, hommes et femmes savent désormais lire et écrire. La franchise postale favorisant une abondante correspondance, les lettres échangées permettent de maintenir un lien entre membres de la famille. Un lien essentiel avec le terroir, le pays, dont sont souvent éloignés pour la première fois les soldats. Et ce, particulièrement dans le département rural qu'est le Lot.

Didier Cambon et Sophie Villes, dans leur ouvrage consacré aux *Lotois dans la Grande Guerre* pour lequel j'ai rédigé une note de lecture (*BSEL*, printemps 2012), notent à juste titre : « *En dépit de sa subjectivité narrative*, la lettre de guerre, de par sa nature et la primauté qu'elle accorde à la destinée individuelle, fournit sur le vécu des poilus des informations qui ne se trouvent nulle part ailleurs. » On ne peut, c'est vrai, connaître la vie du simple soldat et ses véritables pensées qu'en lui donnant la parole. Ce que font à l'envi les deux historiens de la Bibliothèque patrimoniale du Grand Cahors, citant onze témoins dont six auteurs de correspondances (Étienne Clément Dantony, Jean-Baptiste Delcayre, Simon Gardes, Maurice Mercadié, Henri Taurisson et Marc Valette).

Publié en 2010 et épuisé, le premier volume des *Lotois dans la Grande Guerre*, consacré aux poilus, est heureusement sur le point d'être réédité. Nous ne saurions

trop en conseiller la lecture tant « c'est un modèle d'enquête historique, sobre, nuancé, qui témoigne d'une grande finesse d'analyse, d'une grande maîtrise des sources », ainsi que l'indique dans sa préface le général André Bach, l'ancien directeur du Service historique de l'armée de terre qui nous fera le plaisir de venir, en octobre prochain, donner une conférence à la Médiathèque du Grand Cahors.

Autre spécialiste de la Grande Guerre, Rémy Cazals est venu, lui, en décembre dernier, à Cahors, présenter 500 Témoins de la Grande Guerre, qu'il venait de diriger. Étienne Baux a, dans le BSEL précédent, souligné l'importance de ce remarquable travail collectif appelé, sans nul doute, à devenir un ouvrage de référence. Le livre comprend huit notices individuelles de soldats originaires du Lot (Jean Émile Basset, Élie Baudel, Prosper Floirac, Félix Lagasquie, Henri Taurisson, Jean et Louis Toulouse, Marc Valette). Utilement complété par une notice sur les Lotois, à partir du travail réalisé par Didier Cambon et Sophie Villes, ce précieux dictionnaire accorde une belle place au Quercy : le Lot y est particulièrement bien représenté, par un total de vingt notices.

Pour l'essentiel, et ce n'est guère surprenant, les témoins lotois sont issus du peuple : ils sont jardinier, pâtissier, instituteurs, cultivateurs surtout. Les deux frères Jean et Louis Toulouse sont, eux, issus de la bonne bourgeoisie cadurcienne. *Souvenirs croisés de la Première Guerre mondiale*, le livre qui met au jour leur correspondance, et que la SEL vient d'acquérir, a été publié chez l'éditeur parisien L'Harmattan.

Arrêtons-nous un instant sur cette correspondance. Un instant seulement car les lettres des frères Toulouse ici publiées (beaucoup, manquantes, auraient été perdues) n'ont pas, il faut bien l'avouer, le même intérêt que les carnets de campagne et souvenirs de René Trognard, singulièrement édités dans le même ouvrage. Né dans la Vienne, dans un milieu rural modeste, ce dernier fut mobilisé pendant trente-trois mois dans les chasseurs à pied avant de devenir pilote de chasse. Son témoignage, pour aussi fort et pertinent qu'il soit, n'entre pas dans le cadre de notre recension : étranger au Quercy et réécrit pendant l'entre-deux-guerres, il n'a pas l'authenticité des lettres écrites au jour le jour.

Les frères Jean et Louis Toulouse sont nés à Cahors, l'un en août 1894, l'autre en octobre 1895. Ils sont jeunes, très jeunes, en août 1914. Lorsque survient la mobilisation, les Toulouse ont une belle demeure à Porteroque, près de Saint-Cirq-Lapopie, leurs fils sont confortablement installés dans un appartement situé quai Conti, à Paris. Jean est licencié en droit, Louis élève des Beaux-Arts en architecture. Un bel avenir leur est promis. Patriotes, ils s'engagent, devançant l'appel. Ils croient tant à une guerre courte et victorieuse que Jean refuse de faire le peloton d'élèves-officiers. Pas de temps à perdre...

Sans surprise, ces jeunes gens « bien nés » ont peine à s'adapter à la promiscuité des casernes, puis des tranchées. « Dans ma chambrée, il y a surtout d'épaisses brutes », « beaucoup ont la compréhension difficile », écrit Jean. « Notre commandant est une véritable brute galonnée », note son frère. Souvent malades, souffrant de ne pouvoir se lier avec des hommes de leur milieu social, se plaignant de leur isolement, ils en viennent à demander à leur père d'intervenir en leur faveur auprès d'Anatole de Monzie, député du Lot : l'un pour passer le concours d'élève aspirant, l'autre pour se faire nommer sous-lieutenant. En vain. Tous deux meurent au front en 1916.

Tout autre est le deuxième ouvrage, consacré au témoignage des frères Blanc, Léopold et Émile, âgés respectivement de 29 et 19 ans en 1914. D'une présentation artisanale (simples photocopies au format A4), les quelque 250 lettres écrites par ces deux agriculteurs de Sauliac-sur-Célé à leurs parents, ou échangées entre eux, sont à peine précédées d'une introduction de quatre pages par Philip Hoyle, qui les a recueillies et publiées. Mais leur contenu est intéressant à plus d'un titre. Par les références fréquentes au travail agricole, d'abord : récoltes, bétail, culture du tabac, vendanges... Par ce que ces lettres expriment comme attachement fort à la famille, à la ferme, à leur pays, qui leur manquent tant. Par leurs observations sur la guerre des tranchées, ensuite, car ils décrivent malgré la censure, et l'autocensure si répandue envers les proches, la fatigue, l'enfer des bombardements incessants, la peur avant l'assaut face aux mitrailleuses. Malgré la censure, aussi, leur correspondance témoigne clairement de leur découragement croissant.

Les deux frères n'hésitent pas à échanger leurs projets et stratagèmes pour tenter d'échapper à l'horreur des combats. Léopold demande ainsi à ses parents d'aller trouver le médecin de Cénevières ou celui de Cajarc : « Vous lui demanderez de la poudre ou drogues qui servent à devenir malade. Je suis tellement dégoûté, je voudrais me faire évacuer. » À plusieurs reprises, il insiste : « À prix d'or ou d'argent, je vous prie de nouveau de faire toutes démarches possibles devant médecins ou pharmaciens. » En termes à peine voilés, Émile évoque même, dans une lettre aux parents, la possible désertion de son frère : « J'ai des connaissances qui l'aideront s'il veut. Voici une adresse. » Suivent, effectivement, les nom et adresse d'une dame de Sentein, en Ariège... Léopold ne passe pas en Espagne, comme bien d'autres, ainsi que l'a montré Miquèl Ruquet dans sa belle thèse, Déserteurs et insoumis de la Grande Guerre (1914-1918) sur la frontière des Pyrénées-Orientales (Canet, Trabucaire, 2009). Il est finalement hospitalisé à Meaux, ce qui fait écrire à Émile : « Il a à ce que j'ai compris la chique (sic) blessure car ça lui permettra d'aller en permission. »

On est loin, assurément, du prétendu « consentement patriotique » cher aux historiens prompts à récuser la « dictature du témoignage ». Autant l'aîné est déprimé, autant le plus jeune laisse-t-il au fil du temps de plus en plus éclater sa révolte contre « cette maudite guerre ». Faisant fi de la censure du Contrôle postal, Émile écrit ainsi à ses parents, le 2 mai 1916 : « Enfin il faut espérer que cela finira un jour mais ce ne sera pas trop tôt qu'on finisse de faire les imbéciles pour faire la fortune de quelques gros industriels qui se moquent de notre gueule par derrière. » En écho à La Chanson de Craonne, « aux gros qui font leur foire » et qui « feraient mieux de monter aux tranchées pour défendre leurs biens » ? Aurait-il participé aux mutineries, dont l'histoire a été brillamment renouvelée par André Loez dans 14-18. Les refus de la guerre, une histoire des mutins (Paris, Gallimard, « Folio histoire », 2010) ? Émile et Léopold Blanc furent tués peu avant, à Verdun, en avril 1917.

Très différent est le troisième ouvrage élaboré à partir de lettres de soldats du Lot, \hat{O} mon pays, que l'on doit à Nicolas Savy. Docteur en histoire, spécialiste de la guerre de Cent Ans sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages, notamment *Cahors pendant la guerre de Cent Ans* (Cahors, Colorys, 2005) et *Les Villes du Quercy en guerre* (Pradines, Savy AE, 2009), notre sociétaire est aussi, sur cette période, l'auteur d'articles « grand public » parus dans la revue *Dire Lot*.

S'étant vu confier plusieurs centaines de lettres écrites à leurs proches par trois paysans lotois, Jean-Pierre (dit Jules) Cussat, Gabriel Dubreil et Louis Varlan, originaires de Pontcirq et Gourdon, Nicolas Savy a choisi de les utiliser pour évoquer la Grande Guerre en retraçant leurs destins croisés. Avec un vrai sens du récit, une utile contextualisation, une connaissance réelle de ce conflit et des notations pertinentes, l'auteur reconstitue le parcours de ces trois paysans souffrant de nostalgie des années durant

avec, pour compagnie, « les cris des blessés, les hurlements des gradés ». La boue et le froid, les poux et les rats, les cadavres et la mort, la peur au ventre aussi, rien ne manque à ce récit aux qualités littéraires certaines, ni la citation de poèmes de Baudelaire et Nerval, ni celle d'extraits de chansons telles La Butte rouge, Le Temps des cerises ou La Chanson de Craonne.

Les lecteurs du *BSEL* seront peut-être surpris qu'un historien habitué à accompagner ses articles de tant de notes ait fait le choix de nous priver, ici, de références, de mention de sources précises. Dans un souci de proximité sinon d'intimité cher aux lecteurs de romans, l'auteur utilise dans son récit les simples prénoms des trois soldats, dont deux ne reviendront pas : l'un sera gazé en janvier 1917, l'autre mourra en captivité après l'armistice. Reste qu'ainsi indiqué en 4^e de couverture, le spécialiste de la guerre de Cent Ans a parfaitement réussi à employer ces correspondances de poilus pour « *en faire un témoignage concret et poignant sur ce que furent leurs vies durant ces terribles années* ». La plume est alerte, et l'émotion garantie.

Une ultime précision : l'ouvrage de Nicolas Savy reproduit plusieurs documents dont une Une de *L'Écho des gourbis*, « *journal anti-périodique des tranchées et des boyaux*, organe des troglodytes du front », créé en mars 1915 au camp de Châlons-sur-Marne par des soldats du 131° régiment territorial basé à Cahors. C'est grâce à un partenariat entre les Archives départementales et la Médiathèque que ce journal de tranchées est désormais numérisé, donc accessible au plus grand nombre. Centenaire aidant, les poilus du Lot ont à nouveau la parole.

Michel Auvray

LE DISCOURS DU CAPITAINE CRUBILLÉ

On peut retrouver ce discours dans son contexte historique lotois dans un article paru dans le premier fascicule 2011 du Bulletin de la Société des Etudes du Lot, par Etienne Baux et Bruno Sabatier.

Discours prononcé le 19 décembre 1923 lors de l'inauguration du monument aux morts de Payrac par Louis Crubillé, enfant de Payrac où il est alors instituteur.

Louis Crubillé, sous-lieutenant en 1914, reçut sa première blessure lors de la bataille de la Marne. Revenu au combat, il est à nouveau blessé en mars 1915. On le trouve à Verdun, devenu capitaine, au moment de l'attaque du Chemin-des-Dames, le 5 mai 1917, où il est grièvement blessé. Promu chevalier de la Légion d'honneur, il participa au défilé de la victoire sur les Champs-Élysées. Dans ce discours, d'une rare élévation et d'une grande qualité littéraire, il évoque ses camarades disparus et s'adresse à la jeunesse.

« Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre, M. le Maire, au nom du Comité, le monument élevé à la mémoire des enfants de Payrac morts pour la France, dont je vais faire l'appel.

Vous m'avez demandé, M. le Maire, d'ajouter quelques paroles à cette remise. Vous avez pensé que ma voix d'ancien poilu serait douce, par delà la tombe, à ceux que nous fêtons pieusement aujourd'hui.

Mon nom, il est vrai, pourrait être là sur ce marbre, il est vrai encore que j'ai vécu leur vie, connu leurs souffrances, leurs angoisses, leurs secrets désirs.

Sont-ce là des raisons suffisantes pour les honorer?

Exalter leur gloire, la grandeur de leur sacrifice, la beauté immortelle de leur destin, M. le Sénateur et vous-même allez le faire, j'en suis sûr, avec une parfaite éloquence et de tout votre cœur.

C'est donc sur un tout autre terrain que je vais me placer. Je veux que toute hiérarchie s'abolisse, je ne veux plus être l'officier ou le maître, mais le camarade ému et fraternel qui se souvient.

Oh! Tous ces visages qui se lèvent dans les lointains de mon passé d'enfant! Comme je vous revois avec netteté, mes amis, mes camarades, Robert et Paul Frances, Ruard, Lombard..., mes aînés de quelques années, Hébrard, Marcel, Théodore, Joseph Grangié... d'anciens élèves aussi, René Soulié, Gabriel Terrié et tous les autres que je viens de nommer. A chacun de vous s'accroche un souvenir, une anecdote, une partie de glissade, une galopade effrénée dans nos campagnes et nos bois. Nous avons usé

nos culottes sur les mêmes bancs, grimpé en dénicheurs aux mêmes arbres. Vous étiez la jeunesse splendide, l'avenir! Qu'êtes-vous devenus? On vous a « arrachés de la maison amie dont le toit fume dans le silence doré du soir, des belles prairies et des bois paternels, on vous a enseigné dans la cour d'une vilaine caserne à tuer régulièrement des hommes, sous la menace de la prison. » (A. France, *Le lys rouge*) (12) ; puis au jour de la mobilisation, vous êtes partis pleins d'entrain, mais le cœur serré d'angoisse et des larmes plein les yeux, pour aller vers l'inconnu effroyable, pour trouver les boues traîtresses de Champagne et de Picardie, les massacres de Verdun et les miasmes d'Orient. Qu'êtes-vous? Des fantômes, des ombres, moins encore! Vous êtes perdus à jamais, vous et tout ce que vous étiez en puissance, l'appui des vieux parents, le chef d'une jeune famille, l'ami, le citoyen, le travailleur des champs ou de la pensée.

Devant ce bilan désastreux, devant ce fleuve de sang et de larmes qui a roulé sur le monde durant plus de quatre années, une lourde question se pose. Pour quelle fin ont-ils donné leur vie ? Et ce but est-il atteint ? Si nous avons fait la guerre et tenu cinq ans, si tant d'entre nous sont tombés, c'est parce que nous avons cru nous battre pour une grande idée. Nos cauchemars d'honnêtes gens, de pauvres gens habillés en soldats s'éclairaient d'une lueur morale. Nous nous disions : « Il y a au bout, là-bas, une libération humaine, nous souffrons pour que nos enfants et les enfants des autres ne souffrent plus, nous abattons le militarisme allemand, pour qu'il n'y ait plus de militarisme au monde ». Voilà le motif de notre abnégation.

Surtout, oh surtout, ne croyez jamais à tout ce fatras de mensonges que prodiguèrent journaux et orateurs : le rire joyeux des soldats, la gaîté des tranchées, la course à l'héroïsme, les mots patriotiques ; et sachez que la guerre, aussi hideuse au moral qu'au physique, non seulement viole le bon sens, avilit les grandes idées, commande tous les crimes, mais elle développe dans les hommes et autour d'eux, tous les mauvais instincts sans en excepter un seul : la méchanceté jusqu'au sadisme, l'égoïsme jusqu'à la férocité, le besoin de jouir jusqu'à la folie. Voilà le tableau qu'il faut que vous gardiez de la guerre, pour avoir le courage de lutter contre ceux qui ont intérêt à l'exalter et l'entretiennent encore aujourd'hui car il n'a point été satisfait ce sublime désir de nos morts.

Dans une Europe déchirée par les querelles et les luttes intestines, où la guerre menace sans cesse de se rallumer, le profiteur de la guerre règne dans son luxe insolent, l'embusqué d'hier s'installe aux places de choix, et l'on discute et chicane le morceau de pain aux blessés ou malades, héros d'hier, gêneurs aujourd'hui, à ceux qui, selon le mot célèbre, « avaient des droits sur tous » pour les punir d'être la conscience vivante et le remords narquois d'un arrière qui s'était si bien accommodé de leur absence.

La guerre durera dans le monde tant qu'elle sera décidée par ceux qui en profitent et non par ceux qui la font. Ils vous diront : « Pour avoir la paix, préparons la guerre ». Non, mille fois non. Pour avoir la paix, préparons vigoureusement la paix. A l'origine du monde et des sociétés, la guerre fut-elle nécessaire ?

Fallut-il aux civilisations primitives l'appui de l'arc et des flèches pour défendre contre les envahisseurs ignorants et sauvages, les champs péniblement conquis ? Peut-être, mais à l'heure actuelle et au degré de civilisation que le monde s'enorgueillit d'avoir atteint, de tels spectacles soulèvent l'horreur et le mépris.

Pour chaque être, essayer de vivre sa vie sur la terre et d'être heureux, ce n'est pas seulement un droit, mais un devoir et même un idéal et une vertu ; la vie sociale n'est

faite que pour donner plus de facilité à la vie intérieure. Or, pour assurer cette paix de l'intelligence et cette paix du cœur, il faut deux choses : l'instruction et la tolérance.

Pour s'assurer les hommes, les meneurs des événements ont besoin de leur ignorance, puisque les meneurs sont une minorité et que les hommes sont innombrables et seraient les plus forts s'ils voulaient. L'ignorance isole les individus, hache les foules, fait que les grands nombres vivants ne chiffrent pas. Jusqu'ici les classes dirigeantes n'ont cherché dans le peuple que des générations de serviteurs dociles, peu exigeants, satisfaits de leur sort en ce monde et désireux de s'assurer dans l'autre la récompense de vertus modestes et de privations patiemment supportées. Et je suis tenté de m'écrier comme Renan sur l'Acropole : « Démocratie, toi dont le dogme fondamental est que tout bien vient du peuple et que, partout où il n'y a pas de peuple pour nourrir et inspirer le génie, il n'y a rien, apprends-nous à extraire le diamant des foules impures. »

Pour cela il faut donner aux jeunes générations l'esprit critique et l'esprit de progrès et, dans les réformes futures et pressantes, songer aux enfants du peuple. Tous doivent affronter l'existence dans des conditions scolaires identiques ; le degré d'instruction qui a toujours été jusqu'ici une question d'argent doit être une question de justice et dépendre des seules aptitudes des élèves. Tous les enfants doivent entrer dans la même règle scolaire, en gravir les degrés ou se spécialiser, dans la mesure où ils en sont capables et non en proportion de la fortune de leurs parents.

Pour de telles opinions, le corps de fonctionnaires auquel je me flatte hautement d'appartenir, fut taxé d'antimilitarisme et d'anarchie ; le nombre de nos morts et de nos mutilés a mis au point cette calomnie gratuite et nous avons montré que nous savions faire notre devoir, non seulement en paroles, mais aussi et surtout en action. Il est du devoir des survivants de continuer l'œuvre de libération sociale.

Vous-mêmes, tâchez de vous instruire chaque fois que l'occasion vous en est offerte ; lisez, prenez contact avec toutes les formes de la pensée humaine, avec l'infinie variété des esprits, habituez-vous à comprendre que d'autres hommes beaucoup plus éclairés que vous, beaucoup plus puissants par l'étendue de l'intelligence et de l'érudition, pensent autrement que vous, croient autrement que vous. Le jour où cette tolérance bienveillante du Credo de chaque être sera entrée en vos esprits, quel pas magnifique vers la Fraternité que le grand Nazaréen, celui qui, ô dérision, a dit : « Tu ne tueras point » enseignait sous le ciel étincelant de Judée.

Ce jour-là, la guerre aura vécu et l'esprit apaisé de ceux que nous pleurons connaîtra enfin, selon le vers du poète E. Mihaël, « la sérénité des rêves accomplis ».

D'une humanité libérée de ses servitudes intellectuelles et morales, pires que les autres, la guerre s'exilera à jamais, pour aller reposer de l'éternel sommeil « dans le linceul de pourpre, où seront les dieux morts » (Renan).

Étienne Baux. Bruno Sabatier

SORTIE DU DIMANCHE 19 OCTOBRE : MONTPEZAT-DE-QUERCY (TARN-ET-GARONNE) ET ALENTOURS

La sortie du dimanche 19 octobre s'est déroulée en Tarn-et-Garonne : Montpezat-de-Quercy et les églises environnantes que nous avons visitées appartiennent au diocèse de Cahors jusqu'à la période révolutionnaire, avant la création en 1808 du département de Tarn-et-Garonne, associé à un diocèse de Montauban élargi. C'est devant la collégiale de Montpezat-de-Quercy que débute avec une quarantaine de participants la journée organisée par Claude Moureau en l'absence de son fils Emmanuel, conservateur des Antiquités et objets d'art de Tarn-et-Garonne, secrétaire général de la Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne et doctorant en histoire, qui devait initialement être notre guide. Emmanuel Moureau a notamment consacré en 1997 un mémoire de maîtrise au cardinal Pierre des Prés en lien avec le chapitre collégial de Montpezat-de-Quercy au XIVe siècle et plus récemment, en 2012, il a publié les comptes du marchand Barthélemy Bonis, livre qu'il était venu présenter devant la Société des Études du Lot au cours de la séance du 7 novembre 2013.

Les seigneurs de la famille de Montpezat ont été remplacés par la famille des Prés au XIII^e siècle. Le château dont il ne reste que l'esplanade et un puits est attesté dès 1040 en tant que castrum (i.e. un donjon et quelques maisons à l'intérieur d'une enceinte). Un pont séparait le territoire qui relevait du seigneur de Montpezat de celui réservé à l'évêque de Cahors au sein du village. La collégiale est fondée au XIVe siècle pour servir de tombeau à Pierre des Prés (né vers 1280 - mort en 1361), aussi proche du roi de France que du pape Jean XXII (pape en Avignon de 1316 à 1334). Étudiant puis professeur à l'Université de Toulouse en droit civil, Pierre des Prés doit son ascension à Jean XXII. Il devient évêque de Riez puis archevêque d'Aix-en-Provence la même année en 1318, enfin cardinal en 1320. En tant que légat apostolique, il négocie la trêve de Malestroit entre les rois Philippe V de France et Edouard III d'Angleterre en 1343. Un collège de clercs dirigés par un prieur, qui prennent le titre de chanoines en 1334, est tout d'abord créé à Montpezat avec l'autorisation du pape Jean XXII. Puis la construction de la collégiale se déroule de 1337 à 1351 environ, sur une église paroissiale dédiée à saint Martin, église qui était probablement la chapelle du château détruit à la Révolution et dont les archives ont été perdues. La collégiale est vraisemblablement consacrée le 15 juillet 1343. Édifiée en calcaire blanc dans le style gothique méridional, elle comporte une nef à cinq travées avec une abside à cinq pans et huit chapelles latérales logées entre les contreforts (fig. 1). Elle est surtout réputée pour ses tapisseries flamandes du XVI° siècle, offertes par Jean IV des Prés, lorsqu'il fut nommé évêque de Montauban, en 1517, et probablement accrochées dans le chœur de la collégiale depuis 1520. Ces tapisseries racontent en cinq panneaux et quinze scènes la vie et la légende de saint Martin : né vers 316 en Pannonie (Hongrie actuelle), il est enrôlé de force dans l'armée romaine avant de se convertir. C'est au cours d'une nuit d'hiver qu'il rencontre aux portes d'Amiens le pauvre avec lequel il partage son manteau (fig. 2). Il devient par la suite évêque de Tours vers 371-373, évangélise la Touraine et meurt en 397.

Nous découvrons sur les tapisseries un personnage récurrent à bonnet carré noir tenant un livre qui se tient toujours derrière Martin : il est fort probable qu'il s'agisse d'une représentation de son biographe Sulpice Sévère. Nous pouvons aussi y voir les armes de la famille des Prés (D'or à trois bandes de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or). Une initiale « B » dans l'angle inférieur droit d'une tapisserie a fait couler beaucoup d'encre : il se pourrait qu'il s'agisse de la deuxième version de la tapisserie, la version A ayant pu être donnée à l'église cathédrale de Montauban par Jean IV des Prés. Le gisant en marbre du cardinal Pierre des Prés (fig. 3) se trouve également dans le chœur actuellement avec en vis-à-vis celui de son neveu. Jean des Prés, devenu évêque de Coïmbra au Portugal, réalisé en pierre calcaire. Le gisant a été déplacé car le tombeau de Pierre des Prés se trouvait initialement au pied des marches du chœur. Le monument funéraire dédié à Pierre des Prés est démonté à la fin du XVIIIe siècle. Le trésor de la collégiale lié aux prélats de la famille des Prés, en partie dilapidé par les chanoines, est aujourd'hui dispersé dans les chapelles latérales. Il faut surtout remarquer une statue d'albâtre, la Vierge aux colombes (XIVe siècle) (fig. 4). Les stalles du XVe siècle réservées aux chanoines sont conservées dans le chœur, séparé de la nef par un jubé qui a disparu. Le chapitre de la collégiale s'est maintenu jusqu'à la Révolution. Il faut imaginer les chanoines vêtus de rouge et le doyen de violet. Le quartier canonial de la fin du Moyen Âge et des débuts de l'époque moderne jouxte la collégiale et se situe juste en contrebas de l'édifice (Fig. 5). Des journées médiévales y ont été organisées de nos jours, Il comportait à son extrémité une porte et une tour ronde qui a disparu.

Nous visitons ensuite le village où les chanoines ont fait bâtir des maisons à pans de bois aux XVII^e et XVIII^e siècle autour de l'actuelle place à couverts de la mairie. Le village compte environ 3000 habitants au Moyen Âge, il n'en reste que 1500 aujourd'hui. Il y a beaucoup de drapiers à l'époque médiévale. Le village est doté d'une charte de coutumes. Une autre église à proximité de l'actuel cimetière est dédiée à saint Jude et saint Pasteur mais il n'en reste rien. Le village traverse sans trop de dommages la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion. À la Révolution, les tapisseries sont exposées durant une semaine sur la place de la mairie puis rendues à la collégiale.

Nous nous rendons ensuite à l'ancien couvent des Ursulines de Montpezat, qui abrite actuellement l'école primaire du village et sa médiathèque. Après avoir traversé le cloître, nous découvrons un escalier droit en pierre du XVIII^e siècle doté d'une main courante maçonnée (fig. 6). Nous terminons la visite de Montpezat par la découverte de la Porte de l'Hôpital, seule porte qui subsiste sur les cinq que comptait l'enceinte médiévale.

Nous continuons notre matinée par la visite de l'église de Sainte-Victoire sur la commune voisine de Montalzat. Le bâtiment qui a été restauré comportait à l'origine deux chapelles latérales qui ont été détruites. La voûte a été remplacée par une belle charpente en bois. Notre guide attire notre attention sur un élément remarquable qui se situe dans le chœur : c'est un *armarium* (placard liturgique) de style renaissance richement sculpté (fig. 7). Il est surmonté par deux anges tenant entre eux un poisson, symbole du Christ, ou « *ichtus* », abréviation latine de J(esus) Ch(ris)tus à partir du mot qui signifie « poisson » en grec ancien. La queue de ce poisson a été brisée, elle était en forme de fleur de lys initialement. Quant à l'autel, il comportait un *antependium* en cuir de Cordoue du XVIII^e siècle, aujourd'hui conservé à la mairie de Montalzat.

Nous retraversons ensuite Montpezat pour nous rendre à Gandoulès. L'église remonte à la fin du XII^e siècle avec un chevet dont la fenêtre d'axe est ornée d'un motif

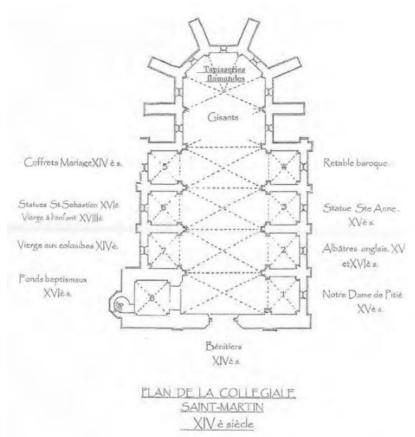


Fig. 1 : Plan de la collégiale Saint-Martin de Montpezat (XIVe siècle)



Fig. 2 : Tapisserie flamande (XVIe siècle) de la collégiale de Montpezat :

Martin partageant son manteau avec le pauvre.



Fig. 3 : Gisant de marbre de Pierre des Prés (XIV^e siècle)



Fig. 4 : Détail de la statue de la Vierge aux Colombes (XIV $^{\rm e}$ siècle)



Fig. 5 : Le quartier canonial médiéval



Fig. 6 : Main courante de l'escalier du couvent es Ursulines de Montpezat.

de cordon à billettes qui se termine par un escargot et un monstre ailé, sorte de serpent. Cette église a été remaniée au XVI^e siècle, en témoigne le portail d'entrée de style flamboyant tardif. La seigneurie de Gandoulès est mentionnée dès le XIII^e siècle, elle appartient à partir du XIV^e siècle aux Monfavès. Bertrand de Monfavès est créé cardinal par le pape Jean XXII; son neveu, Faure de Monfavès, seigneur de Gandoulès, obtient le droit de faire élever des fourches patibulaires. Aujourd'hui, Gandoulès est un petit village dynamique qui organise pendant l'été un son et lumière intitulé « Marie des Brebis » d'après le roman de Christian Signol, et qui a remis en route un four à pain pour produire une fournée tous les dimanches matins. Bon nombre de sociétaires ont donc profité de la visite pour faire provision de pain. Nous sommes ensuite retournés à Montpezat pour prendre notre repas à « La Table du Cardinal ».

L'après-midi débute par la découverte de l'église de Pilou, un édifice à plan simple, reconstruit au XVe siècle. Le chœur comporte un bel armarium (fig. 8) de la fin du XVe siècle à décor de bâtons écôtés avec un écu au monogramme du Christ (IHS pour *Iesus* Hominum Salvator) et un maître-autel en marbre du XVIIIe siècle, autel qui provient vraisemblablement de la collégiale de Montpezat. Les culots (XVe siècle) des voûtes du chœur sont sculptés d'une sirène et d'un lion. L'église de Pilou a été restaurée au moment de la construction de l'autoroute A 20 toute proche avec notamment la confection de vitraux par Jacques Haramburu, artiste contemporain¹. Nous enchaînons avec la visite de l'église de La Madeleine d'Aussac qui dépendait de l'abbaye de Conques au XIIe siècle puis d'une abbaye Notre-Dame de la Daurade, probablement celle de Toulouse au XIIIe siècle puis par la suite celle de Cahors étant donné que le lien entre la Daurade de Cahors et La Madeleine est attesté dès le XVIe siècle au moins. Elle comporte un chevet plat et de belles croisées d'ogives avec les armes de la famille des Prés, seigneurs de Montpezat et d'Aussac, sur deux clefs de voûte. Il reste quelques peintures murales de la fin du Moyen Âge avec un fragment de scène de la pesée des âmes par un saint Michel en armure qui tient une balance à deux plateaux : dans l'un des deux, un homme, nu, les mains jointes, figure une âme dans l'attente de son sort. Au XIX^e siècle, l'abbé Bonnet avait souhaité doter le clocher de l'église de La Madeleine d'une flèche gothique semblable à celle de la Sainte-Chapelle à Paris mais le projet n'a pas complètement abouti.

Nous terminons enfin la journée avec l'église de Saux, dont les belles peintures du Moyen Âge dans des tons or et rouge ont été découvertes en 1957 et sont mieux connues grâce à un article scientifique et à la thèse d'histoire de l'art de Virginie Czerniak. Elles figurent dans la nef différentes scènes de la vie du Christ, de la nativité jusqu'à la crucifixion, en passant par le miracle du blé qui précède la fuite en Égypte, mais aussi dans deux chapelles latérales la vie de sainte Catherine d'Alexandrie et la légende attachée à saint Georges (fig. 9). Virginie Czerniak souligne le fait que le peintre de cette église a subi l'influence de la peinture du nord de la France, de la cour royale parisienne et de l'art de l'enluminure car il s'inspire notamment d'un livre d'heures réalisé à Paris entre 1336 et 1340 pour Jeanne II de Navarre (fille de Louis X le Hutin et reine de Navarre de 1328 à 1349) en ce qui concerne son adoration des rois mages dont un a l'index levé vers le ciel². Comme l'église de Saux était rattachée au chapitre collégial de Montpezat, le cardinal Pierre des Prés a certainement fait venir un peintre du Nord de la France pour les décorer entre 1340 et 1350, ce qui amène à faire un lien entre l'atelier de peintures murales de Saux et celui de la collégiale. Une litre funéraire aux armes de la famille des Prés datant du XVIe siècle figure en outre à l'entrée de l'église de Saux.

Claude Moureau nous a proposé pour terminer la journée deux brochures éditées récemment par l'Association des Amis de la collégiale Saint Martin, l'une sur « la collégiale Saint-Martin », l'autre sur les « églises autour de Montpezat-de-Quercy ».



Fig. 7 : Armarium (XVIº siècle) de l'église de Sainte Victoire.



Fig. 8 : Armarium (fin XV^e siècle) de l'église de Pilou.



Fig. 9 : Peinture murale de l'église Notre Dame de Saux, détail de la légende de Saint Georges (Saint Georges se situe à gauche, la princesse tient le dragon en laisse au centre).

SÉANCE PUBLIQUE DU 6 DÉCEMBRE « Le Quercy au crépuscule du Roi-soleil »

Notre invité, Patrick Ferté, professeur à l'Université de Toulouse II-Jean Jaurès, est un historien moderniste bien connu des Cadurciens pour avoir consacré ses premières recherches à l'Université de Cahors dont il évoque « le coma au siècle des Lumières » dans son mémoire de maîtrise soutenu en 1974. Il prolonge cette étude par un doctorat en histoire obtenu en 1979. Pionnier des études prosopographiques, il va bientôt achever une entreprise qualifiée par Pierre Julia de « travail de bénédictin », le *Répertoire prosopographique des étudiants du Midi de la France* dont le tome 2 est consacré au diocèse de Cahors.

Ce n'est pourtant pas des étudiants que P. Ferté vient nous entretenir aujourd'hui mais d'un travail de recherches entièrement consacré à La grande Généralité de Montauban sous Louis XIV d'après le Mémoire pour l'instruction du duc de Bourgogne (1699) et son complément par A. Cathala-Coture (1713), couronné par l'édition au CTHS de deux forts volumes. Dans la première partie de son exposé, l'auteur nous retrace la genèse de l'ouvrage : une enquête initiée par le duc de Beauvillier et l'illustre Fénelon, le « cygne de Cambrai », pour parfaire l'instruction du dauphin, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Il s'agit d'aider le futur roi à avoir une connaissance synthétique de son royaume grâce au rapport de chaque intendant, l'agent royal placé à la tête de la plus importante des divisions administratives du royaume, la Généralité. Celle de Montauban, créée en 1635, couvre alors, rappelons-le, le Quercy, le Rouergue, la Gascogne et le pays de Foix avant d'être ramenée au XVIIIe siècle au Quercy et au Rouergue. C'est l'intendant Le Pelletier de La Houssaye (1663-1723), futur contrôleur général des finances, qui va dresser l'un des tableaux les plus dynamiques des paysages, ressources humaines et économiques de sa circonscription. Mais il sera reproché à La Houssaye d'avoir négligé l'enquête historique et le nouvel intendant, Le Gendre, charge un « obscur juriste érudit », Antoine de Cathala-Coture de combler cette lacune. Notre érudit se lance alors, dix ans durant, dans une investigation démesurée depuis la nuit des temps qui aboutit en 1713 à un mémoire manuscrit de près de 900 pages resté malheureusement enfoui dans les tiroirs des bibliothèques (dont celle de Cahors) jusqu'à ce que Patrick Ferté en exhume les exemplaires survivants et les étudie dans une édition critique. Le conférencier invite les auditeurs quercinois à ne pas confondre ce « premier » Cathala-Coture, Antoine, avec son fils Jean, auteur d'une plus célèbre Histoire politique, littéraire et ecclésiastique du Quercy (1788) nourrie des recherches paternelles.

Après ces indispensables précisions méthodologiques, le conférencier nous livre quelques extraits des nombreuses observations relevées tant par La Houssaye que par Antoine de Cathala-Coture – leur proximité chronologique étant relativisée par le terrible hiver de 1709 -, toutes limitées au territoire actuel du département du Lot, c'est-à-dire aux élections de Cahors et Figeac, la vicomté de Turenne étant fiscalement hors du territoire étudié. Les premières informations intéressantes sont d'ordre démographique : l'intendant se livre à une estimation de la population urbaine qui accorde à Cahors 8 000 habitants, Figeac 3 000, Lauzerte 2 500, Gourdon et Martel 2 000, etc. Ces estimations parfaitement étayées par d'autres études montrent le sérieux de l'enquête. Le goût pour la statistique va ainsi s'étendre au bétail, aux charrues (2 500 pour l'élection de Cahors), aux récoltes. L'enquête insiste sur les productions, elle souligne dans les deux élections l'insuffisance de la culture du « bled » (même dans celle de Cahors « il suffit à peine pour la nourriture des habitans [sic] de l'élection ») mais relève la bonne santé du commerce des vins « qui descendent par le Lot et la Garonne à Bordeaux » depuis les grands travaux réalisés sous Colbert ou bien, dans le Figeacois, le commerce des toiles de chanvre. L'intendant insiste à plusieurs reprises sur la faiblesse des ressources et leur précarité, ainsi la culture du safran ou celle du « redoul » (coroyère à feuille de myrte) dont il rappelle qu'il se faisait « un débit assez considérable non seulement dans le royaume, mais aussi pour les pays étrangers. Comme la guerre a interrompu le commerce, on a fort négligé cette plante ». Patrick Ferté développe particulièrement cet aspect et accorde ensuite une large place au témoignage de Cathala-Coture sur les difficultés rencontrées par les Quercinois à la suite du « grand hiver » de 1709 qui s'ajoute à la guerre de Succession d'Espagne et sa pression fiscale. Il faudra un siècle pour que les cultures fruitières s'en remettent enfin. Interrompant cette litanie des productions agricoles et du commerce, le conférencier signale une originalité qui ne manque pas de surprendre l'assistance : la description détaillée (sans les peintures) de la grotte du Pech-Merle que l'on croyait découverte en 1922 seulement.

Chaleureusement applaudi, Patrick Ferté, répond ensuite à de nombreuses questions de la salle sur la faiblesse de l'émigration quercinoise comparée à celle de nos voisins rouergats, la richesse du fonds ancien de la Bibliothèque municipale, la différence entre foyers fiscaux et foyers réels, etc.

Nous remercions l'orateur qui a su passionner une salle très honorablement peuplée, le tout sans projeter la moindre image, ce qui n'est pas un mince exploit. Pour nos lecteurs et sociétaires qui souhaiteraient approfondir la question, signalons que l'ouvrage de Patrick Ferté est disponible en librairie ou en commande sur le site de l'éditeur : http://cths.fr/ed/selec.php?sc=ed

Patrice Foissac

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2014 1

Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- Claire Alaux, de Cahors
- Dominique Alleguede, de Belfort-du-Quercy
- François Arbelet, de Paris
- Laurent Ausset, de Cahors
- Pierre Brillant, de Thémines
- Anne et Claude Cuendet, d'Epalinges (CH)
- André Genebrières et Claude Gervais, d'Arcambal
- Léonard Laborie, de Paris
- Maryse Marcillac, de Flaujac-Poujols
- Cellule départementale d'archéologie à Cahors

Actualités de la Société

- La SEL a participé pour la deuxième année consécutive au Salon du Livre ancien et moderne de Cahors où M. Foissac a animé une table ronde autour des « Souvenirs de guerre de l'abbé Léon Escapoulade », article à paraître dans le BSEL.

Manifestations signalées

- vendredi 3 octobre, conférence du Conseil général du Lot et du Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise (PAHVDL), *Le patrimoine des communes de Calviac et Comiac* par Élodie Cassan, chargée de mission d'inventaire, suivie, le vendredi 10 octobre, d'une visite du hameau de Candes (commune de Comiac).
- mardi 7 octobre, à la médiathèque de Cahors (18h30), rencontre et projection : le regard de l'écrivain et scénariste Thierry Bourcy sur la Grande Guerre.
 - 9, 10, 11 et 12 octobre, à Cahors, festival « Ciné-délices » (3e festival du film hédoniste).
- vendredi 17 octobre, à la médiathèque de Cahors (18h30), conférence du général Bach, « Les fusillés pour l'exemple ».

^{1 -} Présents : M^{mes} d'Alençon, Azaïs, Deladerrière, Foissac, Royère, Serin ; M^{lles} Brun, Cavaroc, Denjean ; MM. D'Alençon, Audoin, Austruy, Auvray, Azaïs, Balan, Baux, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Germain, Linon, Sabatier, Serin, Réveillac, Royère.

- vendredi 17 octobre, espace des congrès Clément-Marot, à Cahors (18h30), à l'initiative du Rotary-club, projection du film de Jean-Pierre Baux d'après les travaux de Michel Lorblanchet, *Artistes des temps glaciaires en Quercy* (Racines, coll. Les grottes ornées du Quercy).
- jeudi 23 octobre (20h30), Espace des congrès Clément-Marot, Cahors, conférence de Christian Rémy, « Les châteaux du Limousin ».
- 8, 9 et 10 novembre, le PAHVDL organise dans le cloître de Carennac un stage de sculpture sur pierre.
- Communication des manifestations des programmes octobre-novembre du Centre de préhistoire du Pech-Merle et avril-octobre du « Laissez-vous conter Cahors ».

Ouvrages et articles reçus

- Jean Calvet, *Évasions (Contes et Récits). Dessins de François-Étienne Marchand*, Paris, La Bruyère, 2013, 141 p.
- Jean-Pierre Girault, *La Fontaine Loulié au Puy d'Issolud. Le dossier archéologique du siège d'Uxellodunum*, Glux-en-Glenne, Bibracte n°23, 2013, 176 p., 87 ill., 16 pl.
- Anne-Marie O'Donnovan, *Carnet de route, transhumance de Rocamadour à Luzech*, Arcambal, Édicausse, 2014, 61 p.
- Pierre Garrigou-Grandchamp, « Palais d'Arnaud de Via, un monument insigne du début du XIV^e siècle », *Société archéologique du Midi de la France et Société française d'archéologie*, mai 2014. En ligne :

http://www.journalistes-patrimoine.org/IMG/pdf/CAHORS_Via_dossier_mairie.pdf

- Anatole de Monzie, *Les contes de Saint-Céré*, Saint-Céré, éd. Amis du Pays de Saint-Céré, 2012, 219 p.
- Pascal Riviale, Christophe Galinon, *Une vie dans les Andes. Le journal de Théodore Ber (1864-1896)*, Paris, Ginkgo Paris, 2014, 489 p.
- Jérôme Poitte, *Cahors, ville d'art et d'histoire*, Albi, Un autre Reg'Art, 2014, 131 p., nombreuses illustrations.
- Patrice Brassier, *Chroniques lauzertines. De la Gandilhonne à la Résistance*, Montauban, Forestié imp., 2014, 114 p.
- Association « Racines », *Le canton de Gramat 1914-1918*, Brive, Ver-Luisant, 2014, 245 p.
- Collectif, *Cahors et le Lot dans la Première Guerre mondiale. Catalogue de l'exposition du Centenaire à Cahors (ASPEC 14-18)*, La Primaube, Graphi-imprimeur, 2014, 86 p.
- François Sauteron, *Les années sang. Avec les poilus d'un village du Quercy* [Faycelles], Paris, L'Harmattan, 2014, 182 p.
- Jean-Luc Obereiner, *Merci de ne pas toucher à mon département !*, Cahors, éd. Quercy-Recherche, 2014, 79 p.
 - Adolphe et Paul Joanne, Géographie du Lot, Paris, Hachette, 1906, 65 p.
- Benjamin Findinier, Benjamin Philip, « Théodore Ber, un Figeacois au Pérou », Toulouse, *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n°38, 2014, p. 36-38.
- Mathieu Larribe, Didier Taillefer, « Quercy Blanc, les couleurs d'un terroir », Toulouse, *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n°38, 2014, p. 55-57.
- Jean-Baptiste Renou, Bernard Galeron, « La vicomté de Turenne, un État dans l'État », *Revue des Vieilles maisons françaises*, n°257, sept. 2014, p. 38-47.

Communications

LA PRESSE LOTOISE DES ORIGINES À 1944 (Étienne Baux)

Étienne Baux intervient ce soir en tant que préfacier du 65e volume de la Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944 consacré au Lot et rédigé par Nathalie Fabry. Il nous présente cette ambitieuse entreprise de recension qui a débuté dès 1964, à l'initiative de la BnF et de son Service de l'Inventaire rétrospectif aujourd'hui dirigé par Valérie Gressel. Alors que l'inventaire initial n'allait pas au-delà de 1865, il a pu remonter dans le Lot jusqu'en 1794. Étienne Baux nous explique en préalable la structure de chaque volume : liste alphabétique des notices constituant le corpus avec, pour chaque publication, titre et sous-titre, périodicité, dates bibliographiques et numérotations, ville d'édition, format et notes, mention des lieux de conservation, des sigles et cotes de classement et, enfin, l'état de chaque collection, complète ou non. L'ouvrage comprend également une table géographique avec cartographie et une table chronologique. Après ces indispensables précisions bibliographiques, Étienne Baux rappelle que sa préface est là pour donner à cet inventaire une perspective historique qu'il nous livre ce soir avec sa verve habituelle et la touche d'humour qui donne à cette austère entreprise une dimension plus attractive. L'exposé, illustré de diapositives, est bien sûr chronologique et s'attache à restituer le contexte politique, économique et social dans lequel s'inscrivent les publications. Il insiste sur les principales originalités de la presse lotoise et montre qu'avant le règne sans partage de La Dépêche, qui s'affirme au lendemain de la Première Guerre mondiale, le département a connu un véritable foisonnement de journaux d'opinion avec quelques titres marquants comme le Journal du Lot (1869-1944) ou aimablement anecdotiques comme La Petite mitrailleuse... tirant quelquefois [sic]. Nous rappellerons enfin que notre société est dépositaire de plusieurs exemplaires de titres divers (Le Clairon du Lot, Le Combat républicain, La Défense, etc.). Cet ouvrage est donc appelé à devenir un précieux instrument de travail pour les chercheurs de l'histoire politique du Quercy.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2014²

Présidence : M. Foissac

Décès

- M. Ducombeau, de Salviac

Nouveaux membres

- Jean-Louis Conte, de Nuzéjouls
- Denise Gaubert, de Cahors
- Guillaume Viguier, de Gradignan

^{2 -} Présents : M^{mes} Bouat, de Castelbajac, Conduché, Foissac, Royère, Serin ; M^{lles} Cavaroc, Denjean, Laur ; MM. Austruy, Azaïs, Baux, Calvet, Conduché, Deladerrière, Delmon, Foissac, Gérard, Lagasquie, Sabatier, Serin, Rivière, Royère, Vincent.

Manifestations signalées

- jeudi 20 novembre (20h30), Espace des congrès Clément-Marot, à Cahors, conférence de Gilles Séraphin, « Les bories des Cahorsins ».
- vendredi 21 novembre, à Pradines, salle Daniel Roques (21h), conférence de Michèle Julien et Claudine Karlin « Un automne à Pincevent, sur les bords de la Seine, avec les chasseurs de rennes magdaléniens ».
- samedi 22 et dimanche 23 novembre, « Journées de Larrazet » (82), *L'histoire et la fonction de l'occitanisme*.
- Nombreuses expositions sur le thème de la Grande Guerre : Floressas, Gramat, Lalbenque, etc. Nous renvoyons les personnes intéressées sur le site du Conseil général du Lot, 14-18.lot.fr pour lequel Étienne Baux a réalisé un point sur le Lot en 1914.
- Notre séance publique annuelle se tiendra exceptionnellement le samedi, 6 décembre, à 15h30, à l'Espace des congrès Clément-Marot où nous accueillerons Patrick Ferté, professeur d'histoire moderne à l'université de Toulouse II Jean-Jaurès, pour une conférence sur « Le Quercy au crépuscule du Roi-soleil ».
- Communication des manifestations des programmes octobre-novembre du Centre de préhistoire du Pech-Merle (suite) et novembre 2014-mars 2015 du « Laissez-vous conter Cahors ».

Ouvrages et articles reçus

- Jean Le Pottier, Jacques Poumarède, Christophe Marquez et René Souriac (dir.), *Le temps de la bataille de Muret, 12 septembre 1213*, Actes du 61° Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Montréjeau, Fédération historique de Midi-Pyrénées-Société des études du Comminges-Société du Patrimoine du Muretain, 2014, 649 p.
 - Conseil général du Lot, Carte touristique des peintures monumentales du Lot, 2010.
 - Conseil général du Lot, Carte touristique des retables baroques du Lot, 2013.
- Emmanuel Moureau, Claude Moureau (photos), *Églises autour de Montpezat-de-Quercy*, Cahors, éd. Amis de la collégiale Saint-Martin, 2014, 20 p.
 - Emmanuel Moureau, La collégiale Saint-Martin, Arcambal, Édicausse, 2013, 31 p.
- Ministère des Travaux publics (Lanteirès, Lacaze), *Chemin de fer de Montauban à Brive : section de Montauban à Cahors, profil en long*, s.l., 1890.
- Ministère des Travaux publics (Bleynie, Pihier), *Chemin de fer de Montauban à Brive, section Brive à Cahors, plan d'ensemble*, s.l., 1890.
- Jean-Pierre Chaumeil, Benjamin Findinier, 40 ans dans les Andes, l'itinéraire oublié de Théodore Ber (1820-1900), Catalogue de l'exposition du Musée Champollion-Les écritures du monde, Figeac, imp. Escourbiac, 2014, 127 p.
- Service du patrimoine, *Cahors, secteur sauvegardé : la reconquête*, Cahors, 2014, 22 p.
- Maurice Scellès, Gilles Séraphin, « Les tours de Saint-Laurent », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, automne 2014, n°39, p. 108-111.
- Patrice Foissac, « Passion et raison autour d'une commémoration, 14-18 vu de Cahors », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, automne 2014, n°39, p. 20-21.

Communications

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MICHEL-DE-BANNIÈRES (Marie-Lys de Castelbajac)

Ce n'est pas l'architecture de l'église de Saint-Michel-de-Bannières qui nous intéresse ce soir (nous renvoyons pour cela les amateurs au compte-rendu de notre sortie de 2009), mais la restauration d'une partie de ses peintures murales par Marie-Lys de Castelbajac. Nous l'avions déjà reçue en octobre 2011 pour nous présenter son métier de conservateur-restaurateur de peintures qu'elle exerce en libéral. Elle avait alors promis de revenir et de nous entretenir d'un chantier lotois : voilà chose faite avec la restauration des peintures de la chapelle de la Vierge dans l'absidiole sud de l'église paroissiale. Les travaux de restauration ont été commandités par la municipalité en collaboration avec l'AESMB, association des amis de l'église Saint-Michel-de-Bannières, qui nous avait accueillis lors de notre précédente visite. Le travail de M^{me} de Castelbajac a été soigneusement préparé par les enquêtes de terrain de Françoise Tollon, spécialiste en conservation et restauration du patrimoine, et Gaëlle Duchêne, architecte du patrimoine, qui ont réalisé le bilan des travaux à accomplir et les choix de restauration. En effet, le décor du XIX^e siècle superpose deux séries distinctes de peintures murales. De la première, dont l'auteur et la date restent inconnus, on devine, dans un décor d'entrelacs sur fond bleu, trois médaillons : une Annonciation, une Visitation ainsi qu'une Vierge en majesté accompagnées d'inscriptions issues des Litanies de la Vierge. En 1882, Tobia Gasperi et son fils Raphaël, peintres italiens, les recouvrent d'un nouveau décor marial autour d'une Annonciation encadrée par l'Assomption (ou l'Immaculée conception ?) et une Vierge de pitié. Au-delà de l'évocation des difficultés techniques, Marie-Lys de Castelbajac nous explique en images comment la restauration a fait le pari difficile de conserver les deux décors en donnant la priorité aux représentations les plus lisibles mais surtout à l'esthétique générale des scènes.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2014 ³

Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- Daniel Groussy, de Limogne
- Anne-Marie Pendino, de Cahors
- Hervé Thiébaut, de Montcuq

Manifestations signalées

- vendredi 5 décembre, Geneviève Dreyfus-Armand présente à Cahors, à la librairie Calligramme (18h), deux ouvrages : *L'Art en exil. Les artistes espagnols en France* (Paris, éd. Riveneuve, 2014) ; *La guerre d'Espagne et la France* (Toulouse, éd. Méridiennes, 2014).

^{3 -} Présents : M^{mes} Dreyfus-Armand, Foissac, Pendino, Rousset, Royère, Serin ; M^{lles} Brun, Cavaroc, Denjean, Laur ; MM. D'Alençon, Audoin, Austruy, Auvray, Deladerrière, Delmon, Foissac, Gérard, Linon, Réveillac, Rigal, Royère, Sabatier, Serin.

- lundi 8 décembre, présentation au Conseil général du Lot (18h30) de l'ouvrage Donjons et châteaux du Moyen Âge dans le Lot, par Nicolas Bru, Maurice Scellès et Gilles Séraphin.
- jeudi 11 décembre, à la médiathèque de Cahors (18h15), rencontre avec Patrice Foissac pour la parution de son livre *Cahors au siècle d'or quercinois (1450-1550)*.
- vendredi 12 décembre, à Toulouse, Bibliothèque méridionale, séminaire *Terrae*, actualités de la recherche, avec des communications de Laurent Guyard (*Actualité des recherches archéologiques départementales dans le Lot 2012-2014*) et Yoan Mattalia (*Les établissements des ordres religieux militaires aux XII*^e et XIII^e siècles dans les diocèses de Cahors, Rodez et Albi).
- jeudi 18 décembre, à l'Espace des Congrès Clément-Marot à Cahors (20h30), conférence de Yoan Mattalia, *Les établissements des ordres religieux militaires en Quercy*.
- Le $62^{\rm e}$ Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées aura lieu du 12 au 14 juin 2015, à Bagnères-de-Bigorre, sur le thème « Pays pyrénéens et environnement ». L'appel à communications est ouvert.
- Le Conseil général du Lot vient de mettre en ligne un site dédié à la Grande Guerre (14-18.lot.fr) pour lequel notre vice-président Étienne Baux a rédigé une introduction sous le titre « Portrait du Lot en 14-18 » et illustré de nombreuses photos du fonds de la SEL.

Ouvrages et articles reçus

- Nicolas Bru, Cyrielle Olivier, *Salviac, église Saint-Jacques-le-Majeur*, Cahors, éd. Conseil Général du Lot, 2014, 15 p.
- Françoise Auricoste, *Lherm, histoire d'un village quercinois*, Cahors, imp. France-Quercy, 2014, 317 p.
- Carmen Callil, trad. ang. Françoise Jaouën, *Darquier de Pellepoix ou la France trabie*, Paris, Buchet-Chastel, 2007, 705 p.
- Anne Verdet, *La logique du non-consentement, sa genèse, son affirmation sous l'Occupation*, Rennes, PUR, 2014, 237 p.

Communications

LES SOUVENIRS DE GUERRE DE L'ABBÉ LÉON ESCAPOULADE (Patrice Foissac)

Marie, Joseph, Frédéric, Léon Escapoulade est né le 29 avril 1889 à Labastide-Murat : ordonné prêtre le 20 décembre 1913, il est nommé vicaire de Cajarc le 31 juillet 1914, quelques jours seulement avant la déclaration de guerre. Mobilisé le 15 septembre 1914, « présent aux armées » le 2 mars 1915, il rejoint devant Verdun le 30° Corps pour être affecté à l'ambulance n°2 de la 72° DI (2/72) ; c'est dans cette unité du service de santé qu'il va passer l'essentiel de la guerre. Le grand intérêt des carnets de guerre de l'abbé Escapoulade vient de la diversité des sujets qu'il aborde mais surtout de la totale sincérité du personnage. L'abbé est un observateur averti du conflit, lit les journaux, écoute civils et poilus à qui il donne régulièrement la parole. La guerre se déroule ainsi, à travers ses grandes péripéties politiques et militaires, dans une alternance d'enthousiasme et de découragement au gré de nouvelles que l'abbé commente avec une grande lucidité. Léon Escapoulade fait partie des « embusqués » mais ce statut le réjouit et il cherche par tous les moyens à le conserver. Il l'utilise pour satisfaire une curiosité insatiable qui le pousse à parcourir sans relâche l'arrière-front où il décrit à merveille l'architecture civile et religieuse, commente les us et coutumes des régions traversées.

On lui pardonne d'autant ses aveux de lâcheté qu'il fait preuve d'une grande compassion à l'égard des combattants qu'il accueille, soigne et réconforte des secours de son ministère. C'est un infirmier discret sur sa propre unité mais qui livre tout de même de précieux renseignements sur les ambulances et les hôpitaux d'évacuation où elles sont parfois regroupées. On le découvre soucieux d'exercer ses fonctions ecclésiastiques et il ne manque aucune occasion de dire la messe ou de confesser les malheureux blessés à l'agonie. Chrétien convaincu, il espère la paix, déteste le militarisme. Prêtre militant, il exècre la république radicale, et voue une haine sincère à Louis Jean Malvy sa principale figure lotoise. S'il ne fallait conserver qu'une seule phrase des carnets, nous retiendrions celle-ci, écrite en décembre 1916 : « Pauvres enfants. Ah! Oui on voudrait y voir là-dedans nos bandits du Palais-Bourbon, ou les beaux parleurs qui prêchent continuellement la prolongation de la guerre! Peut-être que s'ils la menaient la vraie vie des Poilus, ils parleraient différemment! Dans quel état, de telles conditions-là, veut-on que soit le moral du soldat. L'affirme n'en avoir pas entendu un seul qui parlât de la guerre avec enthousiasme depuis l'hiver et qui n'acceptât pas n'importe quelle paix. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 4 décembre 2014

À 22h15, l'Assemblée générale ordinaire est déclarée ouverte. Patrice Foissac, président, présente le **rapport moral** de l'année écoulée :

« Comme chaque année, les activités ordinaires de la SEL ont été scrupuleusement retranscrites dans les procès-verbaux de séances de notre Bulletin, il est donc inutile de les détailler. Plusieurs points positifs sont à relever : croissance des effectifs d'adhérents et abonnés en dépit des difficultés économiques, poursuite des travaux d'aménagement des locaux, bonne santé du BSEL, très bonne fréquentation de notre site web et de la « page facebook », succès maintenu des sorties avec le système de covoiturage. Il n'en demeure pas moins que des difficultés sont à prévoir avec les annonces réitérées de baisse des subventions publiques. La SEL peut y survivre mais cela risque de nous contraindre à envisager une augmentation des cotisations même modérée. Malgré tous nos efforts, la vente des Actes du 59° Congrès de la FHMP, « Le Quercy et la guerre », a été décevante comme nous le verrons dans le bilan financier. Enfin, la relève de l'actuel président au terme de dix ans de mandat, déjà évoquée l'an passé, est encore à l'ordre du jour. D'éventuels volontaires sont encouragés à se faire connaître. »

M. Alain Gérard, trésorier, présente ensuite le **bilan financier** de la dernière année écoulée, **2013**.

Dépenses :

Frais de fonctionnement et secrétariat	675,95
Frais de fonctionnement PTT	319,80
Frais locatifs	2 525,17
Travaux local	2 059,00
Assurances	902,89
Loyers	
Édition du Bulletin	
Expédition du Bulletin	1 152,40
TVA sur factures	

Sorties-voyages	3 355,50
Achats ouvrages	
Achats petit matériel	
Divers	
	Total :30 561,96
Recettes:	
Cotisations normales	3 591,00
Cotisations de soutien	646,00
Abonnements	14 514,00
Vente Bulletins France	1 183,10
Vente ouvrages	543,00
Sorties-voyages	
TVA restituée	513,00
Subventions	
Dons	70,00
Produits financiers	4 889,32
Intérêts CE	623,26
Divers	52,58
	Total:32 203,26
Résultat d'exercice	

Discussion

La discussion sur ces rapports est déclarée ouverte. M. Gérard donne le détail des ventes des Actes : 3 500 € dépensés (100 exemplaires achetés) pour une rentrée de 425 € seulement. M. Foissac rappelle, comme chaque année, que des réserves financières importantes nous sont indispensables tant que nous ne serons pas propriétaires de nos locaux. Le CA propose que le tarif de l'abonnement soit augmenté de 1 € en 2015 pour couvrir la forte hausse des tarifs postaux depuis le 01/01/14.

Plusieurs points sont abordésversées par notre assureur lorsque les ouvrages détruits sont irremplaçables. Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain CA.

L'Assemblée générale passe aux votes et approuve à l'unanimité les rapports moral et financier.

Élections au Conseil d'administration

Les postes d'administrateurs de MM. Foissac, Lorblanchet, Serin, sont déclarés renouvelables, le poste d'administrateur de M. Savy est déclaré vacant par démission. M^{me} Geneviève Dreyfus-Armand ayant déposé la seule candidature écrite, et aucun autre membre présent ne se portant candidat, l'Assemblée générale passe au vote : les administrateurs sortants sont reconduits à l'unanimité, M^{me} Dreyfus-Armand est élue à l'unanimité

[M^{me} G. Dreyfus-Armand, cadurcienne depuis peu et varairoise par sa famille, est docteur en histoire, conservateur général des bibliothèques honoraire, ancienne directrice de la BDIC, auteur de très nombreux ouvrages, sur l'histoire politique et sociale de la France contemporaine et, en particulier, sur les républicains espagnols exilés].

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée par l'Assemblée générale, celle-ci est déclarée close à 22h45.

RECHERCHE DE DOCUMENTS.

L'Association des Anciens Elèves du lycée et collège Gambetta a été saisie d'une demande émanant de M. Eitan SIMANOR, habitant Jérusalem.

Pendant la guerre 39-45, trois élèves venant de Hambourg et Cologne ont été scolarisés au lycée entre 1940 et 1943. Il s'agit de :

- Walter (Sylvain) Simmenauer né le 24.10.1927
- Gerhard (Gérard) Simons né le 12.10.1927

Tous les deux étaient en 4ème Nous les avons retrouvés dans les palmarès de l'année 42, ayant obtenu des prix en Allemand et Anglais.

Le troisième, Armand Simons, né le 3.11.1924, a été reçu avec Mention AB à la première partie du bac, en 42 également.

La famille Simmenauer habitait Mercuès, tandis que les Simons habitaient Crayssac. il y avait également une jeune fille, Irène Simons, née en 1923, sans doute au lycée Clément Marot.

Monsieur Eitan SIMANOR (variante de SIMMENAUER ou SIMENAUER) est le fils de Walter et recherche des photos de classe dans lesquelles apparaîtraient à la fois son père et Gérard Simons.

Si vous avez fréquenté les lycées concernés dans les classes indiquées à cette époque-là et si vous en avez conservé des photos en étant sûr des visages, pourriez-vous les communiquer à l'Association (qui vous les rendra évidemment) dont l'adresse mail est la suivante :

anciens.gambetta@ac-toulouse.fr.

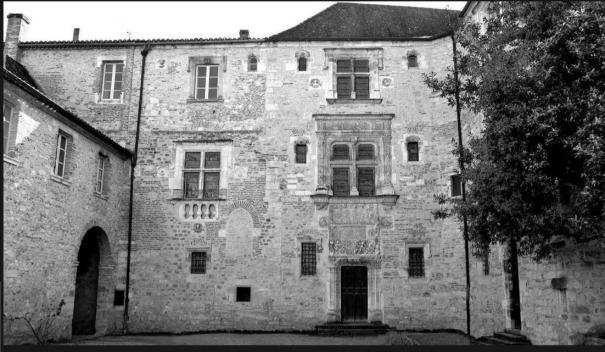
Le premier lundi de chaque mois, nous tenons également une permanence au collège de 14 à 16 h.

Vous pouvez nous y joindre en appelant le standard au 05 65 20 30 30 qui transmettra. Nous vous remercions de votre attention et de l'aide que vous pourrez nous apporter.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME CXXXV (2014)

- LAGASQUIE (Jean-Pierre), Deux chapiteaux romans trouvés à Marcilhac-sur-Ce	élé1
- FREY (Géraldine), Familles patriciennes et comportements sociaux à Figeac à la fin de la guerre de Cent Ans, d'après quelques actes notariés. Court essai de prosopographie	9
- FOISSAC (Patrice), Une miraculeuse réapparition : le registre consulaire cadurcien de1518-1519. (1ère partie)	12
- BOUQUIÉ (Jacques), Alain de Solminihac : translation de son corps et inventaire de ses effets personnels en 1791	43
- CALMON (Philippe), La fonction publique à Figeac sous la monarchie absolue	54
- LARUE (Robert), Orlinde en questions	60
- Notes de lecture	66
- Procès-verbaux des séances.	71
- Menaces sur le site archéologique de la rue André-Breton à Cahors : compte-rendu de la première rencontre avec la municipalité	78
- GIRAULT (Jean-Pierre), GASCÓ (Jean), LASCAUX (Patrick), Les découvertes archéologiques à La Coste (Puy-d'Issolud), commune de Saint-Denis-Lès-Martel	81
- ARBELET (François), Justice et société urbaine à Gourdon au temps de Philippe le Bel	93
- FOISSAC (Patrice), Une miraculeuse réapparition : le registre consulaire cadurcien de 1518-1519. (2º partie)	107
- FOISSAC (Patrice), Vins à Cahors ou vin de Cahors ? Quelques lumières sur le vignoble suburbain et le vin à la fin du Moyen Âge	125
- LAUR (Isabelle), Les Périé à Gourdon au XVIII ^e siècle : une famille de marchands qui cherche à accéder à l'Université	139
- FAUCON (Alain), Une clef de voûte de l'église de Salviac. Le grand miracle de saint Jacques le Majeur : la conversion de Josias	144
- RÉVEILLAC (Guy), Marie-Rose Prunet-Tricaud.	147
- Procès-verbaux des séances	155
- CALMON (Philippe), Foires et marchés autour de Figeac	161
- FOISSAC (Patrice), « Miraculeuse réapparition, II » : le registre consulaire cadurcien de 1408-1409 (1ère partie)	
- PEZET (Corentin). Le monastère des clarisses à Figeac	181

- SALVAGE (André)†, La verrerie de Douelle	195
- OBEREINER (Jean-Luc), Granges à abside et charpente au sol à Floirac, du XV ^e au XXI ^e siècle	213
- Sortie du dimanche 15 juin autour de Sousceyrac	226
- Sortie du jeudi 7 août, L'aqueduc de Cahors	230
- Le centenaire de la Grande Guerre	236
- Recensement des bifaces du Lot.	240
- LAGASQUIE (Jean-Jacques), La guerre au quotidien. Mémoires d'un officier de la « Grande Guerre	243
- FOISSAC (Patrice), Les souvenirs de guerre de l'abbé Léon Escapoulade (1916-1919)	279
- SABATIER (Bruno), Souvenirs de campagne du 131e Territorial, par Georges Murat	302
- AUVRAY (Michel), Note de lecture; correspondances de soldats lotois (1914-1918)	311
- BAUX (Étienne), SABATIER (Bruno), Le discours du capitaine Crubillé	315
- Sortie du dimanche 19 octobre autour de Montpezat	318
- Séance publique du 6 décembre	324
- Procès-verbaux des séances et de l'Assemblée générale 2014	326
- Avis de recherche	334
- Table des matières du tome CXXXV (2014)	335



L'Archidiaconé Saint-Jean (Photo Société des Etudes du Lot)

Société des Études du Lot 38, rue de la Chantrerie 46000 CAHORS

etudesdulot@orange.fr

https://societedesetudesdulot.org





